

- Université du Maine -

Thèse de Doctorat
Histoire

Marie-Pierre Zannier

**PAYSAGES DU GRAND DOMAINE
ET NORMES AGRONOMIQUES
DE CATON À PLINE L'ANCIEN**

*

Thèse soutenue publiquement le 14 décembre 2007

Jury :

Luigi Capogrossi Colognesi, professeur à l'Université Roma La Sapienza
Rita Compatangelo-Soussignan, professeur à l'Université du Maine,
directeur de thèse

Giusto Traina, professeur à l'Université de Rouen

Jean-Pierre Vallat, professeur à l'Université Paris VII

Monique Clavel-Lévêque, professeur honoraire à l'Université de
Franche-Comté, invitée au jury

**PAYSAGES DU GRAND DOMAINE ET NORMES AGRONOMIQUES
DE CATON À PLINE L'ANCIEN.
REPRÉSENTATIONS DE L'ESPACE ET « BONNE MESURE »**

*

A mon père

« (La pureté) ressemble... aux propriétés géométriques, qui ne dépendent pas de la réalisation d'une figure *hic et nunc*, sur le tableau noir où un maître dessine cette figure : car les théorèmes relatifs au triangle restent vrais, même s'il n'existe pas un seul triangle physiquement parfait dans la nature. Kant aurait dit que la pureté est, en ce sens, rationnelle ; mais comme on garde le droit de penser que l'*a priori* n'est pas forcément rationnel, nous nous contenterons de dire : la pureté est une exigence normative et un idéal régulateur qui nous sert à mesurer et apprécier, du moins, le degré de notre impureté. »

Vladimir Jankelevitch, *Le pur et l'impur*.

SOMMAIRE

*

PREMIERE PARTIE - L'AGRONOMIE ROMAINE : ECONOMIE RURALE ET DISCOURS NORMATIF

CHAPITRE I - AGRONOMIE ET AGRONOMES ROMAINS

- I - LES *SCRIPTORES REI RUSTICÆ ET LEURS ŒUVRES*
- II - L'AGRONOMIE ROMAINE : ENTRE AGRICULTURE ET ECONOMIE

CHAPITRE II – FONCTIONS ET EVOLUTION DE LA NORME DANS LES TEXTES AGRONOMIQUES DES ROMAINS

- I - DES MISES EN FORME VARIÉES DE L'ÉNONCÉ NORMATIF
- II - UNE NORME PLURIELLE ET POLYVALENTE
- III - METAMORPHOSES DE LA « RAISON » ET STANDARDISATION DES NORMES DE CATON A COLUMELLE

CHAPITRE III - QUELQUES PRINCIPES ET MODALITES DE REPRESENTATION DU PAYSAGE FONDAIRE

- I - INVENTORIER
- II - DECRIRE ET EXPLIQUER
- III - CLASSER

DEUXIEME PARTIE - DE L'INVENTAIRE À L'AMÉNAGEMENT DU PAYSAGE DANS LES TEXTES AGRONOMIQUES ROMAINS

CHAPITRE I - LES ÉLÉMENTS DE « L'INVENTAIRE » PAYSAGER : DÉFINITION ET COMBINATOIRE

- I - LES DESCRIPTEURS PAYSAGERS : LOCALISER, STRUCTURER, AMENAGER L'ESPACE FONDAIRE
- II - LES MODALITÉS : LA REVUE DE DETAIL DU PAYSAGE FONDAIRE
- III - MODALITES SPECIFIQUES : EAU, SOLS ET COMMUNICATIONS AVEC L'EXTERIEUR

CHAPITRE II - DESCRIPTION ET AMÉNAGEMENT DU PAYSAGE CHEZ CATON, VARRON ET VIRGILE : FREQUENCE DES DONNEES THEMATIQUES

- I - DES DONNEES MARGINALES AUX THEMES DOMINANTS : classement par fréquence des éléments de description du paysage fonداire
- II - LES LOGIQUES D'APPRECIATION ET DE CONSTRUCTION DU PAYSAGE FONDAIRE : indices statistiques et constatations générales

INTRODUCTION

Par le nombre et par la qualité de ses productions, la littérature agronomique d'expression latine peut être considérée comme un phénomène social à part entière. Consacrés aux multiples règles de bonne gestion des grands domaines ruraux, les textes qu'elle nous a transmis témoignent du poids effectif, dans la vie sociale et économique, dès le début du II^e siècle av. n. è., des formes nouvelles d'exploitation de la terre que leurs auteurs s'efforcent de promouvoir et d'améliorer. Ces écrits à finalité didactique attestent aussi l'intérêt que les groupes sociaux bénéficiaires de ces transformations y ont apporté, tout au long de la période d'expansion et de diffusion des modèles romains dans l'espace péri-méditerranéen¹. Cette diffusion s'accompagna, on le sait, d'une modification de la culture matérielle, de la production et de la consommation, autant sous l'influence des élites locales qu'à l'initiative du conquérant². Or rares sont les réalités sociales et matérielles à propos desquelles on dispose pour le monde romain, sur une aussi longue période, de témoignages à la fois aussi homogènes et aussi riches – dont il faut également rappeler, d'emblée, le caractère plus ou moins déformant et orienté.

À partir de là, comment aborder la question des contraintes et des principes qui ont déterminé un certain modèle d'organisation, maîtrisée et contrôlée, de la grande propriété agropastorale, et, en particulier, de « construction »³ et d'aménagement de son espace ?

¹ Sur les modalités de cette diffusion voir notamment l'appel à la prudence formulé par J. P. VALLAT 2004, p. 35 et sq. Au regard des recherches archéologiques récentes sur les campagnes de l'Italie antique, qui continuent à remettre en cause un certain nombre de lieux communs persistants, le spécialiste de la Campanie met en garde contre les « piteuses généralités » et les « affligeantes banalités », notamment en ce qui concerne la prééminence universelle de la *villa* dans l'économie rurale entre le II^e s. av. et le II^e s. de n. è. Dans le même ordre d'idée, cf. CARANDINI 1995, p. 31 sq. : les recherches menées depuis le milieu des années 70 en Lucanie et Calabre ont « completamente smentita... nostra visione delle campagne... deserte ».

² LE ROUX 1998, p. 177.

³ Ici, on peut parler précisément de « construction » parce que l'on a affaire à un paysage pensé : « Le paysage est un produit, en ce qu'il résulte de l'interaction de multiples causes et processus. C'est un produit qui devient un construit dès lors que les sociétés s'en donnent les représentations qu'elles souhaitent. » : CHOUQUER 2000, p. 189.

En dépit des difficultés que représentent l'appréhension et la compréhension d'un nombre aussi important de données textuelles, il a paru nécessaire de partir, pour cette étude, du *corpus* exhaustif des œuvres complètes de l'agronomie latine, de sorte que se trouvent minimisés, autant que faire se peut, les risques d'extrapolation et de généralisation abusives. Le *corpus* définitif est ainsi composé des manuels d'agriculture dont la publication s'est échelonnée de la période tardo-républicaine jusqu'à l'Antiquité tardive : ce sont les traités de Caton, de Varron, de Virgile, de Columelle, enfin l'ouvrage de Palladius, auxquels nous avons ajouté les trois livres de Pliny l'Ancien consacrés aux techniques culturales⁴. On est en droit de penser que ces écrits, dans leur complémentarité mais aussi dans leurs différences, peuvent fournir la base d'une restitution valide des traits significatifs de la vision et de la représentation du paysage rural, saisi à l'échelle des structures de production, celles de la *villa* esclavagiste en l'occurrence.⁵

En effet, leur densité et leur qualité informatives ne font aucun doute : la quasi-totalité des sources étudiées intéresse notre objet de recherche, chaque description, ou prescription, y étant finalement liée de façon plus ou moins directe. Ainsi, les passages consacrés au problème de la main-d'œuvre, comme l'estimation chiffrée du personnel par Caton, puis par Varron, en fonction de la superficie d'une exploitation oléicole, constitue un type d'information fondamental pour notre propos⁶. Mais quantité d'autres injonctions normatives retiennent l'attention, par exemple les considérations des agronomes sur les qualités morales du *vilicus*, dont on verra notamment qu'elles ne sont pas sans lien avec le contrôle et la distribution de l'espace au sein du *fundus*⁷. De façon générale, le paysage foncier étant, plus que d'autres paysages, le produit de l'activité et du travail des hommes, il est nécessaire de considérer un second ordre normatif : celui qui s'applique au personnel du domaine, en particulier au personnel servile, groupe social que les textes désignent en priorité comme l'objet de normes, de contraintes et de réglementations comportementales.⁸

⁴ Par opposition aux livres 12 à 16 axés sur la description morphologique des arbres, les livres 17 à 19 concernent plus précisément l'arboriculture, l'agriculture et l'horticulture.

⁵ Par souci de précision, et afin d'éviter toute confusion, ce paysage, notamment parce qu'il renvoie à une certaine forme de détention du sol et à un certain mode d'exploitation, nous le qualifierons désormais de « foncier », francisation dérivée du latin *fundus*. Pour une définition du *fundus*, voir L. CAPOGROSSI COLOGNESI, 1995, p. 191 sq. Signalons que, dans une étude récente, A. TESTART, critiquant la conception classique des droits relatifs à la terre dans les sociétés anciennes et traditionnelles, a proposé de remplacer l'adjectif moderne « foncier » par « foncier » ou « fundiaire » : « Propriété et non-propriété de la terre : 1. L'illusion de la propriété collective archaïque. 2. La confusion entre souveraineté politique et propriété foncière », *Études rurales*, n° 165-166, 2003 et n° 169-170, 2004 (<http://etudesrurales.revues.org/document146> et [2992.html](http://etudesrurales.revues.org/document146)).

⁶ CATON, *De agr.* I, 12,1 ; VARRON, *R. r.* 1, 18.

⁷ Par exemple : CATON, *De agr.* VII, 1-5.

⁸ Voir *infra*, IV^e Partie, Chap. I, Sect. II : « *Disciplina et custodia...* »

Quant à l'évolution de la représentation du paysage fonciaire, il paraît difficile de la suivre dans ses détails, et d'un bout à l'autre, sur une aussi longue période, caractérisée, en particulier, par un important hiatus du point de vue documentaire. Regroupé au sein de quatre traités et de trois volumes de l'encyclopédie plinienne, l'essentiel de l'information se concentre sur trois siècles, du II^e siècle av. au I^{er} s. de n. è. Ainsi se détachent, à l'arrière-plan de l'apparition et de l'apogée de la littérature agronomique romaine, les changements cruciaux qui affectent les structures de l'exploitation rurale, les conditions de production et les réalités sociales des campagnes, en Italie et dans les provinces de l'empire, mutations inhérentes à l'extension des territoires soumis à Rome, et donc à la conquête, durant ces trois siècles. Il faut attendre ensuite le V^e siècle pour disposer, dans le domaine latin, d'une autre source complète, tout à fait isolée⁹. En dépit d'une nette tendance à rester tributaire des données de Columelle, l'*Opus agriculturae* révèle néanmoins, par plusieurs aspects – des aspects parfois fondamentaux - son appartenance à l'époque tardo-impériale¹⁰. Par conséquent, l'appel aux renseignements fournis par Palladius ne sera pas rare, soit pour apporter un éclairage complémentaire sur tel ou tel thème abordé par ses prédécesseurs, soit encore pour indiquer, sur quelque point particulier, une évolution significative¹¹. Toutefois, compte tenu des contraintes induites par la documentation disponible et des dimensions de cette étude, l'intérêt se concentrera sur la culture agronomique latine de l'époque classique, laquelle prend naissance et se perfectionne pendant la période où, de façon plus générale, le système économique et social romain est censé connaître la phase de son développement maximum (II^e s. av. - II^e s. de n. è.)¹². A. Schiavone fait cependant remonter la constitution du noyau originel du « système économique impérial » dans les décennies qui précèdent la première guerre punique, et le définit comme une combinaison stable et originale de caractères qui, après s'être formée dans le cadre de l'histoire de Rome, s'est projetée dans un espace pluricontinental, à travers une trame complexe de relations entre centre et périphérie. Il insiste sur la variété des phénomènes, des milieux, des formes de production concernés, leur diversité spatiale et temporelle, vis-à-vis desquelles Rome a joué un rôle unificateur, se gardant d'une stratégie d'uniformisation.¹³

⁹ Bien qu'il soit d'un grand intérêt, nous avons exclu de notre *corpus* de référence l'ouvrage appelé communément *Géoponiques*, dont la version conservée date du X^e siècle.

¹⁰ Cf. FREZOULS 1980 et, surtout, en dernier lieu, sur la transformation du système agraire : VERA 1995 et 1999.

¹¹ Par exemple, la présentation sous forme de calendrier des activités agricoles : *infra*, I^{ère} Partie, Chap. II, Sect. I et II^e Partie, Chap. I.

¹² C'est ce qu'ont cherché à montrer et à illustrer, entre autres, les études réunies dans A. GIARDINA, A. SCHIAVONE (éd.), *Società romana e produzione schiavistica*, 3 vol., Bari, 1981.

¹³ SCHIAVONE 2003, p. 67-68.

Défini de la sorte, notre *corpus* de référence est exploité afin de mener une réflexion sur la façon dont les agronomes romains cherchent à modéliser le paysage fonciaire, à en dicter pour ainsi dire les modalités de production et de transformation, d'organisation et de gestion (au sens large). Comment les experts agronomiques antiques et, au-delà, les catégories sociales concernées par les traités d'agriculture, ont-ils été capables de formaliser par le texte la vision, mais aussi la création/aménagement, d'un tel espace « productif » ? Car le paysage fonciaire se définit d'emblée par son caractère dynamique, et suppose donc l'aptitude à codifier sans rigidité une action plurielle, savante et technique, sur les éléments naturels et anthropiques qui le composent. Les auteurs sont d'abord à même de le faire par le biais d'une approche directe, c'est-à-dire en tant que propriétaires-exploitants. Mais c'est surtout l'approche indirecte qui retiendra notre attention, et donc les moyens – formels, mais aussi intellectuels et idéologiques –, qu'ils mettent en œuvre en tant que producteurs de manuels d'agriculture. Au demeurant, les deux approches sont ici étroitement liées, et la modélisation se situe dans un va et vient entre application ou expérimentation concrète de la norme (même si les expériences ne sont pas directement le fait des auteurs) et discours qui la prescrit – entre façon de faire et façon de dire, qui est aussi, souvent, façon de montrer.¹⁴

La caractérisation même des traits constitutifs de la codification à l'œuvre dans les textes de notre *corpus* a contribué à mettre le paysage au centre de notre réflexion. En effet, le paysage fonciaire est au cœur du système d'exploitation agricole : lieu d'impact de l'action humaine, moyen de production, réserve de richesses et de profit, espace de la mesure et de la beauté, autant d'aspects contenus dans sa représentation normative. Représentation complexe qui va de la perception de l'exploitant, attaché aux éléments porteurs de sens – fonctionnels en particulier – d'un point de vue agricole, jusqu'à la vision propre aux représentants de l'élite romaine cultivée, dans la distance au paysage qu'instaurent, notamment, des présupposés d'ordre social, moral ou culturel. De sorte que semble essentielle l'observation du regard singulier que les tenants du discours portent sur un tel espace d'appropriation, d'exploitation et de production – qui, pour eux, peut être aussi un lieu de maîtrise idéologique, de manifestation de la richesse et de la puissance, un site de résidence et de loisir, bref « un placement à la fois foncier et imaginaire »¹⁵.

¹⁴ Sur la capacité monstrative du discours dans la rhétorique antique, surtout postalexandrine et latine, cf. CALAME 1991, en part. p. 8-22. On en trouvera maints exemples dans les études récemment réunies dans DEMONSTRARE 2005 (« Voir et faire voir : formes de la démonstration à Rome »).

¹⁵ Nous empruntons l'expression à J. S. ACKERMAN, *La villa. De la Rome antique à Le Corbusier*, Paris, 1997 ; cf. aussi VALLAT 1983, p. 253-254.

En effet, tant par les réalités auxquelles ils se réfèrent que par les valeurs dont ils se font l'écho, les écrits des *scriptores rei rusticae*¹⁶ représentent un maillon fondamental, non seulement pour la connaissance de l'évolution du paysage agraire dans les régions dominées par Rome, mais encore pour celle de la conscience que les acteurs de ce processus en ont eu. C'est donc aussi l'écart qui s'instaure entre le regard transmis par l'écriture et les pratiques effectives qui retiendra notre attention. Du reste, la complexité même du rapport entre pratique et discours invite à s'interroger sur l'ensemble des informations livrées, sur les valeurs et les significations investies dans les objets et les opérations décrites/précrites.

Dans cette perspective, il faut considérer, d'un côté, les faits les plus objectifs, les structures matérielles, ou encore les aspects socio-économiques et juridiques liés au paysage rural, et principalement les formes d'exploitation et les formes de propriété foncière¹⁷. Cette voie implique la prise en compte des *realia*, des nombreux aspects concrets de l'exploitation agricole que comportent les textes agronomiques de l'Antiquité et sur lesquels la représentation se fonde nécessairement. D'un autre côté, l'aspect normatif de cette représentation conduit aussi à s'interroger sur les sources d'inspiration, de différente nature, auxquels les spécialistes romains de l'agriculture ont pu puiser afin de structurer un discours dont les énoncés ne répondent pas qu'à des exigences pratiques. Par conséquent - il faut le souligner -, le but de ce travail n'est pas, fondamentalement, de mesurer la valeur documentaire de telles sources pour la connaissance des techniques agricoles d'époque romaine¹⁸, ni même des structures agraires entendues, au sens strict, comme arrangement matériel, observable, des rapports d'appropriation et d'exploitation qui se nouent autour de la terre.

Le fait est que le « paysage », pris dans son sens étymologique et compris dans sa globalité et dans sa complexité, prévient contre toute prétention trop avide à l'objectivité¹⁹ - ce qui ne veut pas dire que les éléments divers qui le composent, eux, ne soient susceptibles d'une telle recherche. Mais une enquête qui, à partir des textes, regarderait la seule dimension « réaliste », celle des milieux naturels, celle des formes ou celles des systèmes de production et d'échanges, livrerait, au mieux, des hypothèses. Leur validation ne pourrait faire l'économie d'une

¹⁶ Ci-après *S. r. r.*

¹⁷ Tâche difficile, en l'occurrence, tant certains de ces domaines, comme la législation agraire romaine, restent extrêmement controversés, cf par exemple, dernièrement : HERMON 2001, spc. 143 sq. Sur les aspects juridiques, se reporter essentiellement aux travaux de L. CAPOGROSSI COLOGNESI cités dans la bibliographie.

¹⁸ Cette valeur a d'ores et déjà été largement démontrée par toute une série de travaux : voir plus bas.

¹⁹ Sur ce point : BRUNET, FERRAS, THERY 1993, p. 373 ; CORBIN 2001, p. 11.

confrontation systématique avec les données multiples livrées par les nombreuses disciplines scientifiques et les différentes grilles d'interprétation qui font, aujourd'hui, l'archéologie et l'histoire du paysage antique. Tel n'est pas notre projet qui serait, par ses dimensions et son ambition, irréalisable, sinon à s'en tenir à l'un ou l'autre aspect de l'exploitation agricole, ou à l'une des composantes physiques et/ou anthropiques du paysage fonciaire envisagées par les manuels d'agriculture romains.

Certes, aucune représentation n'étant séparable du contexte matériel dans lequel elle est produite, il est clair que nous ne pouvons ignorer les réalités propres aux différents types d'organisation rurale, les effets concrets des rapports sociaux et des rapports de production, d'exploitation du travail et d'occupation du sol dans l'Italie antique et dans les provinces de l'empire évoquées dans les traités des experts romains. Toutefois, l'objet d'étude se situe pour l'essentiel ailleurs, sur le plan des modalités discursives et conceptuelles, voire imaginaires, de la représentation textuelle d'un espace exploité, ou à exploiter. Au demeurant, parce qu'elles s'identifient à un système de rapports, on sait que les « structures agraires » ne sont pas seulement constituées de données matérielles, objectivement mesurables : elles se constituent *en même temps* sur la base d'une constante de gestes et de discours de relation, de coordonnées variables, qui sont aussi un mode de la réalité. Or, pour reprendre les termes d'E. Guibert-Sledziewski appliqués à l'étude de la fonction idéologique, « [les formes de ces variations], seule l'analyse historique strictement ponctuelle peut [les] explorer spécifiquement »²⁰. Vastes procès-verbaux de pratiques et de comportements, les traités romains d'agronomie apparaissent aussi, dans leur visée globalement productive et reproductrice, comme une base de données privilégiée pour l'étude de ces relations complexes et diverses qui se nouent au sein du paysage fonciaire. L'espace ainsi qualifié est loin d'être neutre et lorsque, en l'occurrence, sa description passe par le filtre des mots, elle ne peut qu'accumuler les connotations. Voilà qui, sans doute, obscurcit notre vision du domaine rural romain dans la réalité objective des structures agraires, mais qui peut éclairer, en revanche, la perception que les élites romaines en avaient, la représentation qu'elles cherchaient à en donner et les enjeux dont ce paysage était l'objet.

De sorte qu'il nous faut étendre le champ de l'enquête du côté de l'idéologie à l'œuvre dans les textes. Comment retrouver les éléments constitutifs de la vision du paysage fonciaire, sinon en étudiant comment un discours de type savant les ordonne à la lumière d'une culture et d'une expérience historique ? Quand bien même des distorsions s'exprimeraient sur un plan moins manifeste, il reste que ces discours se structurent en représentations de plus en plus

²⁰ GUIBERT-SLEDZIEWSKI 1983, p. 32.

cohérentes - au moins de Caton à Columelle. Dès lors, n'a-t-on pas affaire, non seulement à un progrès dans l'expression de la rationalité mais, en même temps, pour une large part, à de l'idéologie, à un système de référence qui possède sa propre logique – et qu'il convient de mettre en lumière dans sa spécificité²¹ ?

Du reste, cette voie offre aussi l'un des moyens d'appréhender certains jeux de force qui conditionnent la dynamique paysagère. De fait, il n'y a pas un paysage fondiaire, mais *des* paysages, dont les variantes sont déterminées par le rapport pluriel, mouvant dans l'espace et dans le temps, entre milieu(x) humain(s) et monde naturel. Toutefois, les textes montrent bien qu'il y a des règles de construction et d'organisation propres à l'agronomie romaine, dont les grands principes perdurent quand leur actualisation varie : là se situe le modèle, là s'évaluent son efficacité et son adaptabilité²². Par conséquent, le processus de construction nous intéresse plus que le résultat. C'est cette dynamique paysagère contrôlée, et comment le discours tout à la fois la prescrit et la représente, non la « vérité » d'un paysage, que nous traquons à travers - et dans - les écrits agronomiques des Romains. Autrement dit, notre attention se focalisera sur le paysage surtout en tant qu'objet d'une investigation savante et en tant qu'objet culturel, puisque le paysage représenté - et même perçu²³ - sur de telles bases suppose du recul et de la culture, bref une distance du regard²⁴. Au-delà du problème de la spécificité de chaque traité, la question est d'ailleurs de savoir si cette image synthétique (cohérente) est possible. D'abord parce que la lecture des textes invite de fait au constat suivant : par ses objets, par les manières de le faire et de le voir (quand il n'est pas perçu par d'autres sens), le paysage est omniprésent, tout en se manifestant rarement de façon unitaire, dans la représentation comme dans la terminologie.

Parmi les conditions édictées sur le point de savoir si une société peut être qualifiée de « paysagère », Augustin Berque fait figure, principalement, l'existence d'un mot - ou de mots -

²¹ Nous reprenons ici partie des termes que J. GAILLARD applique à la reconstruction et à la « conceptualisation » du passé de Rome dans l'œuvre de Tite-Live (1995, p. 35).

²² Voir ce qu'écrit A. SCHIAVONE à propos du système économique romain : « L'empire s'est toujours gardé d'uniformiser les multiples formes de production qui coexistaient en son sein, se bornant à les rendre compatibles dans leur diversité et à instaurer entre elles un réseau de contacts. » (2003, p. 67 et sq.).

²³ Cf. CAUQUELIN 2000, p. 33 : parmi les éléments qui conditionnent la genèse et l'histoire de l'édification du paysage - de la Grèce à Rome en l'occurrence - il faut compter la production de certaines formes, lesquelles gouvernent la perception, orientent les jugements, instaurent des pratiques et, en définitive, dessinent des « mondes » ayant l'évidence d'un donné.

²⁴ Sur cette dimension culturelle du paysage - qui le différencie notamment du « pays », cf. notamment A. ROGER, dans DAGOGNET 1982 (dir.), p. 97-98 ; *idem* 1997, p. 24-30 ; CORBIN 2001, p. 19-21.

pour dire « paysage », pour en exprimer donc clairement l'idée²⁵. Le fait est qu'un terme générique correspondant à « paysage » semble bien absent des textes agronomiques romains. Cependant, outre que la question demande un examen plus approfondi, c'est l'occasion de citer une remarque méthodologique d'A. Roger qui nous paraît frappé au coin du bon sens : « ne pas avoir l'obsession du lexique, comme si l'absence des mots signifiait toujours celle des choses et de toute émotion. Sans doute la dénomination est-elle essentielle ; mais la sensibilité paysagère peut se frayer d'autres voies, s'exprimer par d'autres signes, visuels ou non, qui requièrent, de l'interprète, une attention scrupuleuse : ni suspicion ni superstition à l'égard du langage ».²⁶

Pour autant, le caractère fragmenté du paysage fonciaire ne paraît pas dépendre seulement d'une lacune lexicale du latin (d'autant que cette lacune est discutée), dans la mesure où il résulte d'une somme, ou plus précisément, d'une composition d'éléments²⁷. Au demeurant, tout paysage est, dans la réalité même, le lieu d'une saturation de signes²⁸, c'est-à-dire d'éléments susceptibles d'interprétations - que celles-ci soient consensuelles ou non. Les uns sont de simples indices, les autres constituent des signaux intentionnels de l'être et du paraître, dont le paysage est l'expression, et relèvent souvent des codes sociaux qui président à sa production (ou à sa reproduction)²⁹. Sans doute la dimension indicielle du paysage n'est-elle pas absente dans sa représentation textuelle mais, en l'espèce, tout objet paysager doit perdre immédiatement son caractère d'indice, dans la mesure où il est pris en charge par un discours dont le propre est d'en proposer, voire d'en imposer, une sélection et une (ou des) interprétation(s) orientée(s)³⁰. Il faudra donc s'intéresser à la nature de ces signes, à la fonction qui leur est assignée, et à la façon dont les textes agronomiques romains les rendent visibles, sinon directement lisibles, leur raison d'être n'étant pas forcément formulée.

²⁵ BERQUE 1995, p. 34-35. Sur la qualité « paysagère » de la société romaine d'après les critères définis par A. Berque, A. Roger a d'ores et déjà répondu positivement dans son *Court traité du paysage*, avec une nuance : il parle de « proto-paysage » (ROGER 1997, p. 54-57). Pour une vue différente : CAUQUELIN 2001, p. 41 et 51-56.

²⁶ ROGER, *op. cit.*, p. 57.

²⁷ Sur le paysage comme quelque chose d'autre que les éléments qui le composent : CHOUQUER 2000, p. 108 sq.

²⁸ Cf. BRUNET, FERRAS, THERY 1993, p. 374-5.

²⁹ *Idem*. Le *fundus*, en tant qu'espace de socialisation est farci d'une multitude de repères ; il possède par exemple ses lieux de culte et peut se lire lui-même comme espace rituel, circonscrit par des barrières à ne pas franchir, visibles ou symboliques : cf. *infra*, IV^e Partie, Chap. I, Sect. III : « Topologie rituelle de l'espace fonciaire... »

³⁰ À cet égard, le cas des *Géorgiques* paraît exceptionnel, le génie poétique étant censé conférer aux écrits de Virgile une puissance évocatrice et exégétique toute particulière. « Le poète a d'abord le pouvoir de désigner les choses ; ensuite, celui de peser sur les interprétations. » : EUZÉ, « Regarde ! Quand le poète révèle les choses », 1993, p. 49.

De quelle façon le discours - en tant que système de règles et en tant que système de valeurs³¹ - se répercute dans cette représentation particulière, « agronomique », du paysage - compris à la fois comme portion de terrain et comme expérience, celle de l'observation à distance³² ? Nous tenterons en particulier de cerner les argumentations et les modes de pensée qui viennent informer la vision du paysage fonciaire, notamment à travers les formes d'expression et le lexique qui permettent de les traduire³³. Et de fait, nous avons affaire à une terminologie qui, pour être plus ou moins spécifique à l'*ars rustica*, est souvent polysémique, de sorte qu'elle ne se réduit pas toujours à une signification purement technique et relève, dès lors, d'autres déterminations.

Pour définir notre démarche de façon rapide, il ne s'agit pas, dans une perspective purement descriptive, d'inventorier et d'analyser les données « concrètes » fournies par les textes, c'est-à-dire de s'intéresser seulement à l'apparence du « pays », au paysage pris dans sa matérialité comme ensemble d'attributs naturels et anthropiques de l'espace³⁴. Le type même de documents dont nous disposons invite à creuser davantage du côté de la représentation sociale du paysage que du côté de l'étude du paysage « réel », encore que la prise en compte des transformations techniques, sociales et économiques liées à son évolution constitue, nous l'avons dit, l'une des assises de notre réflexion. Représentation du paysage « fonciaire », donc, telle qu'elle se donne à lire chez les auteurs des traités latins d'agronomie mais aussi, et surtout, tentative de saisir ce que cette représentation est censée *permettre*.³⁵

En tout état de cause, essayer de cerner les éléments de réalité qui font le paysage à travers les témoignages textuels laissés par les agronomes romains suppose que toutes les précautions soient prises pour éviter le danger d'anhistoricité que ferait courir une interprétation superficielle des sources, exempte notamment d'une analyse du discours. Même une approche à but

³¹ Pour ces deux acceptions du discours, se reporter à CHARAUDEAU, MAINGUENEAU 2002 (dir.), p. 186.

³² « Agronomique » : qualificatif qui reste à définir dans ce contexte : voir plus bas, I^{ère} Partie, Chap. I, Sect. II. Sur la double définition du paysage : DEBARDIEUX 2003, p. 24.

³³ A partir du traité de Varron, la prégnance des méthodes de raisonnement et de l'art du « bien dire » offerts, en particulier, par la rhétorique, fait sentir tous ses effets dans une recherche de l'efficacité pratique du discours mais aussi de compréhension de la matière, évolution qu'il faut inscrire dans une dynamique plus générale : cf. entre autres PERNOT 2003, spc. 115-263 ; MOATTI 1993, spc. p. 157-254 ; INGLEBERT 2005, p. 335-408. Sur rhétorique et représentation du paysage à Rome : WINSOR LEACH 1988.

³⁴ Dans l'une de ses acceptions, le paysage désigne l'apparence du « pays » quand on l'observe à quelque distance : DEBARDIEUX, *loc. cit.* Cf. DAGOGNET 1982a, p. 10 : « Alors que le pays signifie le lieu, le paysage (image) indique un point de vue d'ensemble sur lui. On regarde alors le territoire (panorama) d'une hauteur ou d'un belvédère. » Panorama, hauteur, belvédère : ici, nous entendons ces termes essentiellement au sens figuré.

³⁵ Sur ce point : GUIBERT-SLEDZIEWSKI, *art. cit.*, p. 47.

strictement documentaire doit veiller à ne pas rapporter inconsidérément les données recueillies à des normes actuelles, en l'absence de toute réflexion sur les mentalités antiques, en l'espèce sur la manière dont les *S. r. r.* conçoivent la « construction » du paysage et dont ils procèdent à son aménagement en fonction de mobiles et de contraintes de tout ordre, y compris l'état des sciences, les références culturelles, les croyances religieuses, etc³⁶. Certes, les œuvres agronomiques latines sont en mesure d'apporter de précieuses informations sur certaines réalités historiques objectives, comme l'impact d'une forme d'exploitation, ou d'une technique de culture, sur la transformation du paysage agraire. Mais la prise en compte des conditions historiques multiples qui ont rendu possible la production de tels textes paraît tout aussi indispensable pour tenter de saisir, au-delà de la cohérence de leur propos, le contenu de chaque discours dans sa diversité - compréhension dont dépend, à un moment donné, l'image synthétique du paysage foncier que chacun propose.

Or, en première analyse, les opérations et les objets décrits ne sont-ils pas organisés dans un espace qui les relie et qui possède des propriétés données - qui vaut donc par lui-même ? Ou bien les descriptions de lieux et les notations environnementales, pour reprendre les termes d'Anne Cauquelin, ne sont-elles que des facteurs de causalité et de signification dont la fonction est d'organiser le discours et de servir de cadre, précisément, à des savoirs et à des pratiques³⁷ ? D'une certaine façon, on touche ici à la question de l'espace cloisonné qui aurait précédé la saisie perceptive unifiant ce qui se déploie sous le regard³⁸. Cependant, les *S. r. r.* ne font-ils pas référence, d'une façon ou d'une autre, à cette dimension « panoramique » du paysage, serait-ce dans le sens initial du mot, qui résulte d'une vue dominante suggérant une visée stratégique³⁹ ?

³⁶ À ce sujet, G. Traina ouvre son étude sur les marais dans l'Antiquité en rappelant que les structures agraires, tout en étant issues d'exigences pratiques, sont en grande partie subordonnées à des logiques et à des archétypes de caractère théorique, voire transcendant, ce qui impose la nécessité de prendre en compte les perceptions de l'espace et du paysage propres aux Anciens (1988, p. 15). Sur l'importance de l'historicité des grilles de lecture pour l'étude du paysage, cf. aussi CORBIN 2001, p. 9 et 13-18 ; CHOUQUER 2000, p. 83-84 et 187 : danger du « fixisme » qui gomme la dynamique du milieu et la variabilité sociétés/milieux ; de l'« actualisme » qui interprète le passé sur la base d'a priori contemporains générateurs d'anachronismes.

³⁷ CAUQUELIN 2000, p. 39-41.

³⁸ Selon A. CORBIN, cette révolution est liée au primat du visuel et à la perspective qui a préparé la mécanique du regard posé sur l'horizontalité d'un panorama : 2001, p. 51. Voir cependant A. ROUVERET 1984, *passim*, qui pose la question d'un mode de représentation en perspective dans les fresques romaines. Sur ce point, cf. aussi ROGER 1995, p. 55, qui nuance les affirmations d'E. Panofsky en notant des effets de profondeur évidents.

³⁹ Sur cette définition du panorama : *idem*, p. 21-22 ; DAGOGNET 1982a, p. 10. Indices tirés de l'archéologie et des textes concernant la recherche d'un point de vue sur le paysage environnant les *villae* : cf. notamment VALLAT 1983, *loc. cit.* ; PAVLOVSKIS 1973, p. 28-31 et GOGUEY 1991. Sur la notion d'espace stratégique chez les Romains, on renverra en particulier à l'étude de M. RAMBAUD sur le récit césarien (1974, p. 114-129).

Dès lors, on ne peut faire l'économie d'une interrogation sur les modes spécifiques d'appréciation de l'espace dont les éléments subsistent dans les traces écrites laissées par les agronomes romains, étant entendu que les systèmes de lecture, même s'ils étaient soumis à des paradigmes d'une grande force et d'une grande vitalité, ont pu varier dans le temps et d'un auteur à l'autre. Parallèlement, il faut tenter de savoir si - et le cas échéant, en quoi et comment - la littérature agronomique latine contribue à faire de la société romaine « une société proprement paysagère », dans le sens où l'entend A. Berque⁴⁰. Il ne fait guère de doute que les manuels d'agriculture des Romains ont dû participer à la transformation de l'expérience et du regard collectifs, dans la mesure où ils ont structuré la vision des campagnes en tant qu'environnement considéré du point de vue de ses caractéristiques « naturelles » et de ses ressources économiques et productives⁴¹. Néanmoins, au-delà de la poésie virgilienne dont l'influence dans ce domaine est reconnue comme décisive⁴², qu'en est-il des autres textes du *corpus* dans l'histoire de l'acquisition et de la construction culturelles du paysage ? Par exemple, quelles sont les images prépondérantes par lesquelles s'exprime une sensibilité esthétique ou d'autres formes d'appréhension, distinctes - mais pas nécessairement opposées ni indépendantes - de la visée économique⁴³ ?

À cette préoccupation de cerner un objet, et en tenant compte notamment de cette problématique unité/diversité dans la représentation paysagère du *fundus*, a répondu finalement un développement de notre travail en quatre parties.

L'approche initiale porte sur certains aspects du fonctionnement et du mode de production des traités agronomiques qu'il a paru intéressant de mettre en évidence au regard des

⁴⁰ BERQUE 1995, p. 34 sq.

⁴¹ Il faut mettre « naturel » entre guillemets dans la mesure où certaines des composantes de l'environnement dont il s'agit sont partiellement sous le contrôle des hommes : par exemple, les sols à usage agricole. Sur l'ambiguïté du qualificatif « naturel » appliqué à des espaces, à des processus ou à des objets de notre environnement, cf. DELORT, WALTER 2001, p. 20. Sur le poids de la « base économique » dans l'appréhension de l'espace rural, cf. le beau livre de P. CAMPORESI (1995) consacré à « l'invention » de la campagne italienne au XVI^e siècle, en particulier p. 11-18.

⁴² ROGER 1997, p. 54-55. Parmi une bibliographie surabondante sur Virgile et l'exaltation de la beauté de la nature et du paysage : E. WINSOR LEACH, *Vergil's Eclogues. Landscapes of experience*, Ithaca and London, Cornell University Press, 1974 (non consulté) ; BRISSON 1966, p. 181 sq. ; HEUZÉ, *cit.* ; CASANOVA-ROBIN 2006, p. 108-112 ; 142-150. Sur les techniques de description du paysage dans les *Géorgiques* : WINSOR LEACH 1988, p. 144-193 (« Spatial patterns in Vergil's Georgics »)

⁴³ Sur la *delectatio* comme catégorie d'appréhension du paysage agraire dans les traités des agronomes latins : REGGI 1999a. Il est nécessaire d'insister ici sur les réserves exprimées par nombre de spécialistes devant la définition unilatéralement « artistique » du paysage, telle qu'elle est notamment poussée à son terme par A. Roger (*op. cit.*), comme si sa vision n'était construite que par un schéma de perception et de délectation : cf. CHOUQUER 2000, p. 88.

objectifs que nous avons définis : méthodes de validation d'un discours globalement normatif, techniques d'exploration, de définition ou de description de la matière ou des objets considérés par les textes, etc. Elle tente aussi de présenter les auteurs et leurs œuvres, en mettant l'accent sur les permanences et sur les changements significatifs qui, dans l'arc de temps considéré, marquent la conception de l'*agricolatio*, de manière à offrir des repères utiles et à faciliter la compréhension des analyses ultérieures. Dans un deuxième temps, l'examen du contenu des séquences descriptives/prescriptives conduit à une interrogation centrée sur l'exposition, par les experts antiques, des composantes naturelles et humaines du paysage rural et sur les différents éléments qui en structurent « l'inventaire » raisonné⁴⁴. La troisième partie constitue une extension la précédente qui envisage, de façon plus précise, les réponses que les agronomes romains des II^e-I^{er} siècles av. n. è. ont apportées aux problèmes de gestion et d'aménagement des *fundi*, au gré des transformations des formes de la production agricole et des structures de la grande exploitation. La dernière partie, enfin, tente de dégager les fondements idéologiques des représentations spatiales du domaine rural, des principes et des valeurs qui l'informent. Les principaux axes de recherche ainsi dégagés ont été inspirés par trois grandes séries de travaux qui touchent à l'analyse des pratiques discursives, à l'approche historique et archéologique des paysages ruraux antiques, enfin au champ de l'histoire culturelle et politique.

L'orientation de notre travail et sa segmentation sont d'abord largement tributaires de nos débuts dans l'analyse historique. Surtout intéressée par l'étude des sources textuelles de l'histoire romaine, aux problèmes d'interprétation qu'elles posent, et en quête d'outils qui permettent de les appréhender avec plus d'efficacité, nous nous sommes tournée vers les recherches interdisciplinaires qui articulent l'histoire et les sciences du langage, en particulier la sémiotique textuelle et l'analyse du discours. Par la suite, nous avons persévéré dans ce choix, tout en passant d'un genre à un autre, d'un récit fictionnel aux textes des agronomes romains⁴⁵, notamment dans la perspective de concourir aux travaux conduits par le Centre de Recherches d'Histoire Ancienne de Besançon sur l'histoire des paysages antiques⁴⁶. Engagée dans cette voie, nous avons cherché en toute logique à cerner le type et le contenu des énoncés dont nous

⁴⁴ Pour l'emploi de ce mot, voir plus bas, I^{ère} Partie, Chap. III.

⁴⁵ Cf. N. DONIKIAN, M. P. ZANNIER, *Essai de sémiotique : les « Métamorphoses » d'Apulée*, Université de Tours, 1989 (mémoire de D.E.A sous la dir. de M. CLAVEL-LEVQUE). Sur l'articulation entre *Histoire et Linguistique*, cf. ACHARD, GRUENAI, JAULIN 1984, notamment p. XI-XV et 5-29 et le chap. VIII (statut du texte écrit) ; *Le nombre et le texte* 1988. La modélisation informatique a permis par exemple l'élaboration d'un *index verborum* du *De agricultura* et des fragments conservés de Caton l'Ancien, à partir des procédés de lemmatisation et d'analyse automatique du latin, qui offre une base utile aux recherches sur le vocabulaire ou le style du Censeur : PURNELLE 1988.

⁴⁶ Aujourd'hui Institut des Sciences et des Techniques de l'Antiquité (ISTA).

dispositions, outre les problèmes de signification qui leur sont propres. L'idée de la nature globalement normative des textes agronomiques romains s'étant imposée dès le départ, il s'agissait d'abord de montrer avec précision pourquoi les écrits des *S. r. r.* pouvaient être qualifiés de la sorte. Il fallait aussi expliciter - tout en la contextualisant - cette notion de norme laquelle englobe, par exemple, toute une variété de « fonctions normatives »⁴⁷. Par ailleurs, les discours et les objets de l'agronomie latine ayant été constitués, à partir de l'observation d'usages collectifs (ou individuels), en un modèle construit, dans une période donnée, il convenait de mettre nos textes en perspective, d'apprécier par exemple leur position dans « l'espace littéraire romain »⁴⁸. Consacrée à la recension de l'ensemble des terrains d'action, domaines institutionnels, intellectuels, techniques et artistiques où s'exprime et s'applique la « raison de Rome », l'étude récente de C. Moatti a été d'une grande aide pour mieux évaluer l'importance et comprendre les causes et les effets de ce formidable effort de rationalisation et d'organisation des savoirs pratiques et spéculatifs que les sources disponibles rendent surtout visibles à partir du II^e siècle av. n. è.⁴⁹. Or, c'est au même moment qu'apparaît à Rome une mise en forme écrite de la science agronomique qui vise à transmettre l'essentiel de ce champ du savoir. Il est plus difficile de mesurer l'impact des méthodes et des pratiques édictées par les *S. r. r.* sur la transformation concrète des paysages ruraux, quand bien même les processus de transmission des savoirs et d'établissement des normes (techniques de production, procédures de régulation sociale...) conditionnent de façon décisive, on le sait, la structuration des territoires⁵⁰. Sur un plan plus vaste, il convient aussi d'envisager les relations à même d'exister entre, d'un côté, l'extension quantitative et qualitative de *l'imperium romanum*, en tant que pouvoir hégémonique et zones où il s'exerce et, d'un autre côté, la production consciente et la diffusion délibérée de modèles

⁴⁷ KELSEN 1996, p. 3. Sur la notion de norme, voir aussi : HELGORSKY 1982 ; KLINKENBERG 1982 ; STROLL 1987 ; GRANGER 1987.

⁴⁸ L'univers de la littérature romaine dans ses multiples aspects a été exploré dans : G. CAVALLO, P. FEDELI, A. GIARDINA (dir.), *Lo Spazio letterario di Roma antica*, Rome, 1989-1991, dans lequel intéresse surtout ici GIARDINA 1989 pour « L'economia nel testo ». Sur le statut de la culture écrite à Rome, cf. les travaux de G. CAVALLO, « Libro et cultura scritta », dans E. Gabba, A. Schiavone éd., *Storia di Roma*, vol. IV, Turin, 1989, p. 693-784 ; « Gli usi della cultura scritta nel mondo romano », dans *Princeps urbium. Cultura e vita sociale nell'Italia romana*, Milan, 1991, p. 171-251. Sur la place des sources écrites dans l'analyse de la civilisation romaine : LANA 1984, p. 5-27.

⁴⁹ Cf. MOATTI 1997. Les critères de justification des règles édictées dans les écrits agronomiques possèdent des points communs avec ceux d'autres *corpus* théoriques et techniques latins. Dans le domaine de la linguistique romaine, par exemple, voir les analyses de M. BARATIN (1989, p. 346-349 ; 437-442) qui mettent notamment en évidence la tension entre *usus* (*consuetudo*) et *ratio* (*analogia*) (cf. aussi 1996 et « Aperçu de la linguistique ancienne ... », *Lalies*, 15, p. 139-148). Le volume consacré aux *Formes de la démonstration à Rome* autorise des comparaisons suggestives entre les formes d'expression propres à différents domaines savants : sciences et techniques (architecture, médecine, astronomie), histoire, rhétorique, philosophie, droit (DEMONSTRARE 2005).

⁵⁰ Cf. CLAVAL 2003, p. 34-48 ; 81-93 ; 171-203.

normatifs en matière de gestion des *praedia*, lesquels se donnent d'emblée comme romains, tout en agrégeant sans cesse des éléments d'origines diverses.⁵¹

Il fallait mesurer, ultérieurement, l'impact de la visée normative propre aux traités agronomiques romains sur la représentation du paysage, ou plutôt - la question de son unicité restant posée -, sur la représentation de ses éléments constitutifs. Cependant, outre un discours de description et de construction de l'objet, qui regarde l'ensemble des « recettes » propres à rendre un espace agricole productif, il existe aussi un discours explicite *sur* l'objet, serait-il en comparaison plus réduit. Plus ou moins riche selon les traités, ce discours de légitimation trouve souvent place dans les préfaces. Qu'elles soient réduites au minimum comme chez Caton, ou qu'elles constituent de véritables morceaux d'apparat, comme chez Columelle, s'y révèle souvent la charpente conceptuelle générale sur laquelle repose les notices de caractère objectif.⁵²

Un deuxième ensemble d'ouvrages concerne les questions économiques et sociales⁵³, surtout les problèmes qui se nouent autour de la terre, de son appropriation, de son exploitation et des formes d'occupation du sol⁵⁴. La cohérence et l'extension du système de la grande

⁵¹ Sur cette tension propre à la définition de la « civilisation romaine », voir désormais la synthèse dirigée par H. INGLEBERT qui pose avec netteté les apories inhérentes à cette vaste question et qui apporte quantité de vues éclairantes : 2005, spc. p. 31-34. Sur les mécanismes propres à l'impérialisme romain en liaison avec le contrôle et la mise en valeur des territoires, qui passe par une vision de l'espace géographique, des représentations du monde et par des dispositifs puissants de prise de possession de l'espace physique, on renverra à l'incontournable *Inventaire du Monde* de Cl. NICOLET, 1988 (cf. aussi *Id.*, 1983). Pour un exemple (Gaule Cisalpine) : G. BANDELLI, « La penetrazione romana e il controllo del territorio », dans *Tesori della Postumia*, Cremona, 4 avril-26 juillet 1998, Milan 1998, p. 147-155. Sur les cadastres, cf. CLAVEL-LÉVÊQUE 1983, 1990, 1995c, etc. La question des causes et modalités de réalisation de l'expansionnisme romain a suscité une bibliographie surabondante et nous nous contenterons de renvoyer ici aux travaux suivants : P. A. BRUNT, en particulier « *Laus imperii* », 1978, p. 159-191 ; E. GABBA 1990 ; les contributions réunies dans W. V. HARRIS 1984 (éd.), spc. E. GABBA, p. 115-129 et CLEMENTE, p. 165-183. Voir aussi TALBERT 1990 ; BRIZZI 2000, p. 444-449 (avec bibliographie) ; sur un aspect particulier G. WOOLF, « European social development and Roman imperialism » dans BRUN, LEEUW, WHITTAKER 1992 (dir.), p. 13-20.

⁵² Pour la préface de Caton et le *prooemium* de Columelle, voir notamment I. LANA 1984, p. 139-142 ; 158-165.

⁵³ Sur les débats historiographiques depuis vingt-cinq ans : cf. ANDREAU, ETIENNE 1984, p. 55-83 ; ANDREAU 1995 ; INGLEBERT 2005, p. 54 sq. . Les travaux seront rappelés aux moments opportuns dans le cours du texte, mais citons d'emblée les importantes recherches de Cl. NICOLET réunies dans *Rendre à César...* (1988), puis les réflexions inédites de A. SCHIAVONE (2003) qui étudie les rapports entre économie, mentalités et institutions dans un contrepoint suggestif entre antique et moderne.

⁵⁴ Pour l'analyse des structures agraires d'époque romaine, parmi la nombreuse bibliographie existante, on renverra notamment aux études suivantes : GABBA, PASQUINUCCI 1979 ; GORGES 1979 à propos des *Villas hispano-romaines* ; GIARDINA, SCHIAVONE 1981 (dir.) : *L'Italia. Insediamenti e forme economiche*, dont la contribution de M. FREDERIKSEN, p. 265-287, pour les mutations de l'époque tardo-républicaine ; CAPOGROSSI-COLOGNESI 1982 (éd.), recueil qui comprend les pages d'A. J. TOYNBEE sur les conséquences de la guerre hannibalique (à considérer désormais comme un moment historiographique et donc avec précautions : p. 66-101 = 1965, p. 155-189) ; *Settefinestre. Una villa schiavistica nell'Etruria romana*, monumentale monographie dirigée par A. CARANDINI (1984) devenue un classique de l'archéologie italienne ; GIARDINA 1986 (éd.), vol. 1 (spc. p. 1-36 et 325-447) et vol. 3 ; CHOUQUER, CLAVEL-LEVEQUE, FAVORY, VALLAT 1988 ; FERDIÈRE 1988, p. 63-123 et 157-235 (sur les campagnes gallo-romaines) ; COMPATANGELO 1989 ; LEVEAU, SILLIERES, VALLAT 1993 ; J.

exploitation « esclavagiste », dont témoigne dès le début du second siècle le premier manuel d'agriculture romain, permettent de saisir son poids dans l'économie et son importance comme système de production⁵⁵. Les deux derniers siècles de la République, marqués par une extension considérable du *nomen romanum*, constituent un temps fort, balisé par le traité de Caton et les *Géorgiques* de Virgile⁵⁶. Cette période capitale dans l'histoire de la science agronomique romaine est à mettre en relation avec les tendances générales de l'économie, caractérisées par un accroissement notable de la production et des échanges, dont la conquête est une composante de premier plan⁵⁷. Une telle formulation, il est vrai, doit être nuancée : la question du statut de la grande exploitation agricole n'est pas simple à déterminer, et il serait simpliste de ne retenir que des paramètres économiques. S'il faut postuler le rôle du dynamisme de l'expansion romaine sur le développement et le perfectionnement du « système de la villa » et, par des effets certes plus indirects, sur les critères de modélisation du paysage agricole, il convient d'éviter les visions sommaires ou réductrices.

En ce sens, la vaste synthèse de René Martin, unique en son genre, a fourni des bases solides, en même temps que des analyses nuancées pour appréhender non seulement le *corpus* des agronomes latins, mais aussi les savoirs agronomiques d'autres cultures de l'Antiquité⁵⁸. Dès lors, il était possible de connaître la portée de ces œuvres et leurs liens avec les structures économiques et sociales, tout particulièrement dans la perspective du rapport de celles-ci avec les structures idéologiques, ce qui était pour nous d'un intérêt majeur⁵⁹. Certes, d'un point de vue méthodologique, l'un des objectifs visés par cette étude - aboutir à une meilleure connaissance

CARLSEN, P. ØRSTED, J. E. SKYDSGAARD (éd.) 1994, qui comprend une bibliographie de plus de 500 titres ; ÉTIENNE 1995 (éd.) ; OUZOULIAS *et al.* 2001 (dir.) dont l'essentiel des études portent sur la Gaule romaine à l'époque tardive.

⁵⁵ L'esclavage ne serait toutefois à aucune époque la forme de travail majoritaire dans l'Antiquité romaine : cf. I. BIEZUNSKA-MALOWIST 1996. Sur la « villa esclavagiste », voir en dernier lieu la question posée par J. C. DUMONT 1999 et plus bas, IV^e Partie, Chap. II, Sect. I. Pour une vue synthétique sur le modèle de la villa aristocratique dans le monde romain : POTTER 1987 (Italie), p. 94-124 ; PERCIVAL 1987, p. 527-587 ; LE ROUX 1998, p. 200-216.

⁵⁶ C'est l'une des raisons pour lesquelles notre analyse statistique des descripteurs paysagers se fonde sur les traités de Caton, de Varron et de Virgile : voir *infra*, II^e Partie, Chap. I.

⁵⁷ Cf. SCHIAVONE 2003, p. 70 sq. Les travaux d'histoire économique, telle la *Storia economica di Roma antica* de F. DE MARTINO (Florence, 1980), invitent à privilégier les liens entre le développement de la production et l'extension de la Cité. De la même manière, pour l'époque républicaine, A. GIARDINA, A. SCHIAVONE 1981 (vol. 2 : *Merci, mercati e scambi nel Mediterraneo*), W. V. HARRIS 1984 (éd.), p. 13-34, et E. GABBA 1990, lient étroitement essor économique et « impérialisme romain » - expression qu'il faudrait guillemeter selon la tendance historiographique actuelle pour ne pas confondre ce processus propre à l'empire romain avec l'expansion capitaliste des XIX^e et XX^e siècles : LE ROUX 1998, p. 177 et sq. ; SCHIAVONE 2003, p. 259, note 36.

⁵⁸ Pour les traditions agronomiques carthaginoises et grecques, voir les bonnes pages que leur a consacrées R. MARTIN 1971, p. 37-72. Cf. aussi la présentation de M. C. AMOURETTI 1986, p. 223-238.

⁵⁹ Ce sont surtout ces relations que R. MARTIN a voulu poser et explorer : *op. cit.*, p. X.

des réalités de l'économie rurale à l'époque romaine à travers l'analyse des textes - s'avère aujourd'hui dépassé. Mais, à sa décharge, il paraît juste de rappeler que le livre de René Martin paraît en 1971, au moment même où les disciplines de terrain prennent véritablement leur essor dans ce domaine.⁶⁰

De nos jours, avec les progrès quasi exponentiels des instruments scientifiques d'analyse du terrain et avec la place éminente occupée par les recherches archéologiques, morphologiques, paléo-environnementales, etc.⁶¹, les données textuelles - prises isolément - sont de moins en moins susceptibles d'être considérées comme des « preuves » dans le domaine de l'histoire agraire, a fortiori quand elles sont relatives à d'autres secteurs du monde romain que l'Italie⁶². C'est pourquoi, en l'occurrence, pour les compléter, les confirmer ou les nuancer, elles exigent d'être croisées avec les autres types de sources documentaires disponibles. Il est possible de mesurer concrètement la nécessité de telles actualisations en prenant un cas particulier : la question de la viticulture en Gaule, sujet d'un récent dossier qui montre que les découvertes archéologiques ont profondément modifié le modèle théorique proposé par Roger Dion à la fin des années cinquante.⁶³

Dans le même temps, les textes anciens font l'objet d'un regain d'intérêt. Déjà, précédant de peu ou accompagnant le développement de l'archéologie spatiale, une production d'ouvrages et d'articles sur les sources écrites, de diverse nature, intéressant l'histoire agraire de l'Antiquité, ont livré des bases solides aux recherches sur les paysages ruraux et sur l'économie agropastorale en Italie et/ou dans les provinces de l'empire⁶⁴. Nombre de ces études ont d'ailleurs

⁶⁰ Se reporter à la bibliographie des études sur le territoire, par année et par pays, dans CORTADELLA 1992, spc. p. 43-48 (France) et 50-54 (Italie).

⁶¹ Voir, à titre d'exemples, « La recherche archéologique en France : bilan 1995-1999 du Conseil national de la recherche archéologique », *Les Nouvelles de l'Archéologie*, 88, 2^e trimestre 2002, p. 45-47 (« Espace rural, peuplement et production agricole ») ; VALLAT 2004 (bilan des recherches d'archéologie rurale en Italie).

⁶² Sur l'intérêt documentaire des sources agronomiques latines et ses limites dans le cadre de la fouille d'une *villa* et de son environnement, cf. déjà (LA) VILLA ROMANA DI CASSANA, s. d., p. 3-7. Pour la Gaule, les informations tirées des agronomes romains ne résistent que dans certains cas, selon A. FERDIÈRE, à la confrontation avec les données archéologiques : *op. cit.*, p. 14. Toutefois, ces avis demandent à être actualisés en fonction des progrès et de l'affinement des méthodes d'analyse. Voir maintenant, par exemple, le croisement, pas toujours aisé, des méthodes de plantation décrites par les agronomes et ce que révèle le terrain de ces pratiques : BOISSINOT 2001.

⁶³ Ce modèle était fondé sur des critères géographiques, économique-politiques et sur des données botaniques. Cf. R. DION, *Histoire de la vigne et du vin en France des origines à nos jours*, Paris, 1959 ; BRUN, LAUBENHEIMER 2001 (dir.), p. 1-11.

⁶⁴ Dès 1921, H. HEITLAND (*Agricola... 1970*) s'était livré à une recension systématique et chronologique et à un commentaire minutieux d'un grand nombre de textes littéraires, techniques, juridiques et épigraphiques intéressant les formes d'exploitation agricoles. Parmi les travaux sur les *S. r. r.* et les sources écrites, cf. COSSARINI, spc. 1976 et 1976-1977 ; CARROLL 1976 ; NOE 1977 ; FRIER 1979 ; CAPOGROSI-COLOGNESI 1981, 1982 et 1986 ; CORBIER 1981 ; CARANDINI 1983 ; GIARDINA 1986a, p. 31-36 ; REEKMANS 1986 ; PEREZ LOSADA

contribué à valoriser l'apport des manuels d'agriculture romains sur un plan spécifiquement documentaire, en droite ligne d'une tendance plus générale de la recherche à reconsidérer l'importance et l'autonomie des sciences et des techniques à Rome⁶⁵. C'est ce dont témoignent les travaux pionniers de Charles Parain et de François Sigaut ; les enquêtes minutieuses, fondées sur des méthodes comparatives, de Marie-Claire Amouretti ; puis les contributions riches et diverses de Jerzy Kolendo. Ces analyses ont recensé et décrypté les données techniques fournies par les auteurs antiques, tenté d'évaluer leur degré d'exactitude et de précision, leurs liens avec les pratiques effectives, enfin mis en lumière leur impact dans la diffusion de nouveaux modèles ou encore dans les avancées éventuelles en matière de rendement⁶⁶. Il faut inscrire dans ce même mouvement de revalorisation les nouvelles approches constructives dont bénéficie Pline le Naturaliste, dont la vaste compilation fut longtemps décriée pour ses erreurs, « tout ce que l'on imputait à une absence d'esprit critique, à une confusion entre faits observés et prodiges... » - une exégèse qui s'imposa au siècle des Lumières⁶⁷. Aujourd'hui, outre les études qui portent sur les méthodes de documentation et de rédaction de l'encyclopédiste, la critique plinienne s'attache à resituer l'*Histoire naturelle* dans son temps – et à lui restituer toute sa cohérence politique, intellectuelle et morale.⁶⁸

Du côté des sources écrites, la recherche sur les paysages antiques s'exprime également par la traduction systématique d'ouvrages scientifiques et techniques : on pense en l'espèce aux

1987 (étude lexicale du concept de *villa* à partir des textes) ; WHITE 1970 et 1973 ; enfin les études de R. MARTIN sur Pline le Jeune (1967), Palladius (1976), Columelle (1985), Varron 1995), etc.

⁶⁵ « L'Apport technique des Romains » (DUVAL 1962) a été largement réévalué ces dernières années, ce thème suscitant de nouvelles approches. On retiendra notamment l'interrogation sur les acquis et réalisations que l'Antiquité a légués aux siècles suivants : TRAINA 1994 ; M. C. AMOURETTI, G. COMET (éd.), *La transmission des connaissances techniques*, Aix-en-Provence, 1995 ; D. GARCIA et D. MEEKS (dir.), *Techniques et économies antiques et médiévales, le temps de l'innovation*, Paris, 1997. Mêmes interrogations à propos de l'agronomie proprement dite dans AMOURETTI, SIGAUT 1998. Depuis 1996, l'association européenne *Instrumentum* publie des monographies dont certaines intéressent l'histoire agraire de l'époque romaine (outillage, construction et bâtiments, mesure et pesage, etc.). Voir enfin les analyses sur la notion de progrès technique : par exemple, GARA 1992 ; SCHIAVONE 2003, p. 166-180.

⁶⁶ Notamment les travaux de 1941 et 1957 sur les techniques agricoles, repris dans PARAIN 1979 ; FUSSEL, KENNY 1966 pour « L'équipement d'une ferme romaine » ; SIGAUT 1977 ; AMOURETTI 1986, spc. p. 51-110 et 197-244 ; la synthèse essentielle de J. KOLENDO 1980. Les résultats de la recherche actuelle se multiplient qui bénéficient des apports de l'archéologie et des sciences du paléo-environnement. A titre d'exemple, Ph. MIGNOT, G. RAEPSAET (éd.), *Le sol et l'araire dans l'Antiquité*, Bruxelles-Rochefort, 1998. Pour la vigne, une étude récente sur le Tricastin aborde le problème du rendement des domaines pratiquant une viticulture de masse dans la seconde moitié du I^{er} et au début du II^e siècle, dans BRUN, LAUBENHEIMER 2001 (éd.), p. 113-128. Sur la contribution décisive des approches de nature archéologique et ethnologique pour identifier et mesurer l'influence de telle ou telle innovation technique : cf. GARCIA, MEEKS (dir.), *op. cit.* Pour une mise en perspective sur la longue durée : MAZOYER, ROUDART 2002, p. 287 et suivantes.

⁶⁷ CHEVALLIER 1993, p. 3-4 ; cf. aussi NAAS 2002, p. 171 et 243. Le crédit de Pline s'effrite progressivement autour des XVII^e et XVIII^e siècles du fait de la désacralisation de l'auteur et du retour au contenu des œuvres : *Id.*, p. 4.

⁶⁸ Cf. désormais NAAS 2002, en particulier p. 69-105 et 243-476.

arpenteurs romains dont les traités, et les vignettes qui les illustrent, sont devenus plus accessibles et plus lisibles depuis une dizaine d'années, en particulier grâce au travail de traduction mené par un groupe de chercheurs européens⁶⁹. Du côté des sources épigraphiques, le renouveau est lié à la découverte de nouvelles inscriptions, et surtout à l'utilité que peuvent représenter la lecture ou la relecture de certains *corpus* à la lumière des trouvailles archéologiques.⁷⁰

Ces nouvelles bases de données et ces nouvelles approches ne peuvent être laissées de côté, dans la mesure où les formes agraires et l'organisation du terroir agricole paraissent sous-tendues par un certain nombre de principes et de méthodes qui président aussi, à d'autres niveaux, à la maîtrise des territoires soumis par Rome : ceux qui déterminent, singulièrement, les opérations d'arpentage des terres limitées⁷¹. De fait, notre projet, répétons-le, ne consiste pas à faire une synthèse d'histoire rurale en confrontant données archéologiques, morphologiques et sources textuelles afin d'accéder à la « réalité » des paysages de la grande exploitation romaine - au demeurant très complexe dans le temps et dans l'espace. Néanmoins, étayer la réflexion sur le contenu des œuvres par des éléments solides, exige de ne pas rester dans l'ignorance des investigations, des outils théoriques, mais aussi des débats qui, dans les dernières décennies, se sont développés, et continuent à se développer, autour de l'histoire du paysage antique⁷².

⁶⁹ Traductions de Siculus Flaccus, de Balbus, de Frontin, des deux Hygin, d'Agennius Urbicus (*Corpus Agrimensorum Romanorum* I à VI) = CLAVEL-LEVÊQUE *et al.* 1993 à 2000 ; GUILLAUMIN 1996 ; BEHRENDTS *et al.* 2005. Il existe aussi une traduction récente du *corpus* en langue anglaise : B. CAMPBELL, *The Writings of the Roman Land Surveyors. Introduction, text, translation and commentary*, JRS Monograph no. 9, 2000. Voir par ailleurs les études fondamentales de F. T. HINRICHS, tr. fr. 1989, et d'O. A. W. DILKE 1971, ainsi que les synthèses récentes de G. CHOUQUER et F. FAVORY 1992 et *Id.*, avec la collaboration d'A. ROTH CONGES, *L'Arpentage romain. Histoire des textes – Droit – Techniques*, Paris, 2001. Sur les vignettes, se reporter entre autres à GONZALEZ 1994 et 1995.

⁷⁰ Cf. l'examen exhaustif par D. P. KEHOE 1988 de la demi-douzaine d'inscriptions relatives aux grands domaines impériaux de la vallée du Bagradas en Afrique proconsulaire. Les documents épigraphiques (et graphiques) contribuent de façon nouvelle à la recherche en archéologie spatiale : pour la méthodologie, voir G. CAVALIERI MANASSE *et al.*, dans CLAVEL-LÉVÊQUE, OREJAS 2002 (dir.), dossier 1T. Le croisement de données épigraphiques et de données pédologiques issues des textes agronomiques romains a permis d'éclairer le système de tarification des terres par les experts fiscaux antiques : BERGER, FAVORY, ODIOT, ZANNIER 1997, spc. p. 133-139. Cf. aussi PEYRAS 1995a et *Epigrafi e territorio, politica e società : temi di antichità romane*, 4, sous la dir. de M. PANI, Bari, 1996, notamment M. CHELOTTI, « Sugli assetti proprietari e produttivi in area daunia ed irpina : testimonianze epigrafiche », p. 7-30.

⁷¹ Selon G. REGGI 1999, par exemple, le paysage des vignes arborisées disposées en quinconce décrit par Varron dérive des directives des agrimenseurs relatives à la centuriation.

⁷² Un tableau concis des différentes approches, fouille, prospection, photo-interprétation, archéo-morphologie, sciences du paléo-environnement est dressé dans CHOUQUER, FAVORY 1991, p. 9-46. Pour plus de détails, voir le volume dirigé par J. GUILAINE, *Pour une archéologie agraire. À la croisée des Sciences de l'Homme et de la Nature*, Paris, 1991. Des exemples récents et circonstanciés sont donnés dans : CLAVEL-LÉVÊQUE, OREJAS 2002 (dir.), *cit.*, dossiers 2T à 7T. On trouvera un choix de clichés de sites antiques à basse-altitude (avec commentaire) dans H. DELETANG (dir.), *L'Archéologie aérienne en France*, Paris, 1999. Sur les niveaux de structuration et la dynamique des formes paysagères, voir les positions critiques, puis les propositions théoriques et méthodologiques de G. CHOUQUER 2000. Sur l'archéologie du paysage en l'Italie, parmi un nombre considérable de travaux, se reporter par exemple à : G. BARKER, « Landscape archeology in Italy », *Papers in Italian Archaeology, IV, The human landscape*, édité par C. MALONE et S. STODDART, B.A.R. 243, 1985, p. 1-20 ; les études régionales réunies dans les

Paraissent particulièrement importantes les recherches qui ont trait à la structuration de l'espace rural, dans ses différents niveaux et, en général, toutes celles qui rendent compte de l'actualisation constante des approches et des problématiques interdisciplinaires – dont témoigne, par exemple, l'invention et l'essor récents de la « géoarchéologie ». ⁷³

Une dernière série de travaux est venue nourrir notre réflexion sur le contenu idéologique des écrits d'intérêt agronomique des Latins, sur les liens que le paysage fonciaire établit avec d'autres valeurs, notions ou concepts, qui permettent de saisir les représentations sociales et culturelles que la société romaine, celle que les *S. r. r.* nous font connaître, pouvait en avoir. Depuis une trentaine d'années, dans un mouvement qui va s'accéléralant, les recherches portent sur la structure spatiale des sociétés et les rapports entre l'homme et son environnement, et ce à divers niveaux : manières d'habiter, de travailler ou de se distraire, perception de la nature, dimension philosophique, religieuse, esthétique ou imaginaire du paysage... ⁷⁴ Bien que nombre d'entre elles ne concernent pas l'Antiquité mais envisagent différentes facettes du paysage comme concept à partir de l'apparition du mot à la Renaissance, certaines études balisent un spectre très large et leurs résultats offrent des bases de comparaison ou des outils conceptuels opératoires, qu'ils se situent dans le champ de l'histoire, de l'anthropologie, de la géographie, de

volumes de la série *Misurare la terra* 1984-1985 ; L. QUILICI, « *Centuriazione e paesaggio agrario nell'Italia centrale* », dans CARLSEN *et al.* (éd.), *cit.*, p. 127-133. Un recueil d'études sur les paysages de l'Italie méridionale (Campanie et Apulie), entre le IV^e et le I^{er} s. av. n. è., fait définitivement pièce au *topos* de la décadence consécutive à la guerre d'Hannibal dans ces régions : COMPATANGELO-SOUSSIGNAN 1999.

⁷³ Pour une mise au point sur le contenu actuel des recherches sur les paysages du passé et la quête d'un intitulé stable pour les qualifier, ainsi que les lieux, disciplines et spécialistes qui en sont les fers de lance : CHOUQUER 2000, p. 99-100. L'ISTA de l'Université de Franche-Comté a depuis longtemps contribué à ces recherches, avec ses chroniques annuelles « Paysages et cadastres de l'Antiquité » des *Dialogues d'Histoire Ancienne*, les volumes édités ou dirigés par M. CLAVEL-LEVEQUE *et al.*, comme *Cadastres et espace rural*, 1983 ; *De la terre au ciel*, I, 1994 ; *Cité et territoire*, 1995 ; *Atlas des cadastres d'Europe*, I, 1998 et II, 2002 ; *Histoire, Espaces et Marges de l'Antiquité*, Tomes 1 à 4, etc. Voir aussi les travaux dont rendent compte les Bulletins et les Actes des colloques de l'association AGER qui promeut la recherche en archéologie et histoire du monde rural gallo-romain depuis 1991, par ex. FAVORY, VIGNOT (éd.), *Actualité de la recherche en histoire et archéologie agraires*, 2003 (se reporter à notre bibliographie générale). Pour l'étude d'une région, l'Aquitaine méridionale, fondée sur la confrontation des données textuelles, archéologiques, palynologiques et sur la photo-interprétation, cf. *Organisations des espaces antiques*, textes réunis par G. FABRE, Paris, 2000. Sur les approches et débats récents, voir les deux dossiers des *Études Rurales* consacrés, l'un, aux *Objets en crise, objets recomposés. Transmission et transformations des espaces historiques. Enjeux et contours de l'archéogéographie* (n° 167-168, juillet-décembre 2003), l'autre à *La très longue durée. Histoire et paysages agraires. Géoarchéologie, Archéobotanique, Archéozoologie* (n° 153-154, janvier-juin 2000).

⁷⁴ Malgré la place ténue qu'elle réserve à l'Antiquité, voir la somme *Histoire de l'environnement européen* (DELORT, WALTER 2001), qui ne se soustrait pas au difficile exercice des définitions préliminaires (« environnement », « nature », « écologie » : p. 15-24). Dans un tout autre registre, cf. les travaux d'E. WINSOR LEACH (1980 ; 1988) et l'ouvrage de J. PIGEAUD 1995, lequel interroge entre autres des textes grecs et latins de la médecine, de la poésie et de la philosophie sur la façon dont les Anciens, au-delà des catégories rationnelles de la connaissance, ont appréhendé la forme du vivant et l'harmonie qui s'y marque. Il faut tenir compte de ces analyses, extrêmement intéressantes pour notre propos. Utiles contributions par ailleurs dans *Human Landscapes in Classical Antiquity. Environment and Culture* = SALMON, SHIPLEY 1996 ; *Nature et paysage dans la pensée et l'environnement des civilisations antiques* = SIEBERT 1996 ; *La nature et ses représentations dans l'Antiquité* = CUSSET 1999.

l'épistémologie, des arts plastiques ou de l'analyse textuelle⁷⁵. Par ailleurs, les antiquisants et les historiens de l'art antique ont commencé à s'impliquer davantage dans ces approches et dans les divers enjeux théoriques impliqués par les réflexions autour des concepts de nature, d'environnement et de paysage dans la pensée et les formes de représentation des civilisations antiques, en particulier grecque et romaine⁷⁶. Enfin, l'heure est aux approches diachroniques et transversales des représentations multiples de l'espace et des paysages (d'une discipline à l'autre, d'une ère culturelle à une autre), lesquelles, depuis l'Antiquité et au fil des siècles, parfois jusqu'à nos jours, témoignent de la disparité ou de la convergence des points de vue, en tout cas de leur diversité, et de la façon dont ceux-ci s'affichent, des intentions ou des exégèses qu'ils manifestent⁷⁷. La mise en évidence des critères d'appréciation du paysage passe autant par l'examen des aptitudes perceptives et sensorielles de l'espace que par l'identification des concepts et méthodes qui permettent de l'appréhender et qui concourent à en donner une représentation homogène. Et de fait, avec la littérature agronomique des Romains, on a affaire à un modèle spatial qui peut se lire comme un système de signes, progressivement élaboré et perfectionné, parfois jusqu'au plus petit détail⁷⁸. La conception à la fois fonctionnelle et scénographique de la *villa*, les vastes jardins irrigués, les terres plantées et leurs formes harmonieuses, les plaines fertiles en blés, les coteaux parcourus d'eaux jaillissantes, les bois riches en feuillard, mais aussi les eaux croupissantes et marécageuses, les forêts impénétrables ou les déserts parcourus par les troupeaux et les esclaves errants... A partir d'un certain moment, tous ces éléments semblent bien être représentés au moyen d'un code cohérent, dont la constance des thèmes n'exclue ni les variations et les nuances d'un auteur à l'autre, d'une époque à l'autre, ni, parfois, des modes de représentation alternatifs, voire complémentaires, où, par exemple, une véritable sensibilité paysagère se fait jour⁷⁹. Car il s'agit d'interroger les modes de perception et de lecture des espaces ruraux, la façon dont les agronomes romains en considèrent les apparences, à travers leurs propres filtres, les interprétations qu'ils en donnent, toutes choses qui affectent nécessairement la représentation textuelle du paysage fonciaire, des objets qui le composent, des éléments qui en ordonnent la description et la modélisation.

⁷⁵ Voir la récente et remarquable synthèse de P. CLAVAL : *Géographie culturelle...*, Paris, 2003. Outre le livre fondamental d'E SERENI 1965, d'autres ouvrages et recueils ont déjà été mentionnés : DAGOGNET 1982 (dir.) ; CAMPORESI 1995 ; BERQUE 1995 ; ROGER 1995 (éd.) et 1997 ; JULIEN 1997 ; CAUQUELIN 2000 ; CORBIN 2001.

⁷⁶ Cf. SIEBERT 1996 (« Avant-propos »), p. 7.

⁷⁷ Voir en particulier MEITINGER 2006 (dir.) et BARIDON 2006.

⁷⁸ Sur le paysage représenté dans l'art antique comme système de signes, reposant sur un code cohérent : SIEBERT 1996, *loc. cit.*, p. 9-10.

⁷⁹ Sur la stéréotypie lexicale et thématique, qui n'exclut pas la variété, mais qui signale le peu d'intérêt aux particularités du sensible : CAUQUELIN 2000, p. 42-43.

Certaines perspectives autres que documentaires ont ouvert la voie à notre tentative de cerner les enjeux idéologiques que recèlent nos textes. Citons les interprétations auxquelles ont donné lieu une autre œuvre savante, la *Géographie* de Strabon, dont le point de départ n'était pas de retrouver, par exemple, les éléments d'une géographie référentielle⁸⁰, mais qui ont envisagé les fondements idéologiques et l'aspect « performatif » de son discours⁸¹. Au demeurant, l'approche à but documentaire et l'étude des ressorts idéologiques peuvent s'avérer complémentaires qui, par ailleurs, sont susceptibles d'application à de nouveaux objets, ou à des objets redéfinis. Ainsi, le paysage urbain de la Rome républicaine et impériale, qui a bénéficié d'un vaste plan de recherches archéologiques, a donné lieu à une réflexion globale sur la façon dont leur programme architectural et décoratif manifeste l'idéologie de Rome et médiatise, singulièrement, la propagande des puissants en direction des masses⁸². Ces méthodes et analyses relevant de « l'archéologie du regard » incitent à considérer dans nos textes, en particulier dans les séquences dédiées à la représentation, plus ou moins complète ou lacunaire, de l'espace fonciaire, la répétition et la variation de thèmes révélateurs, leur mise en forme et, parfois, leur mise en « images » qui visent à imposer une certaine idéologie⁸³. Peut-on, notamment, établir des parallèles entre, d'un côté, certaines composantes de l'idéologie à la base du système impérial romain et, de l'autre, les choix et les modalités mêmes de description des « lieux » (au sens spatial autant que rhétorique du mot) où se concentre le regard des *scriptores*, ou encore les principes qu'ils édictent en matière d'organisation et de contrôle de *fundi*, y compris dans leurs applications concrètes ?⁸⁴

⁸⁰ Ce type d'approche, toujours d'actualité, est décliné dans les mélanges *Littérature gréco-romaine et géographie historique*, 1974 : cf. en particulier R. DION, « Géographie humaine et rétrospective », p. 15-30, et R. CHEVALLIER qui définit dans son avant-propos les objets concernés par la topographie et par la géographie historiques (p. 1-4). En dernier lieu : R. CHEVALLIER, *Lecture du temps dans l'espace : topographie archéologique et historique*, Paris, 2000.

⁸¹ D'autres études mettent en évidence la place de l'œuvre dans l'histoire des sciences, ses apports sur le plan anthropologique, etc. Sur Strabon géographe, voir G. AUJAC, « Strabon et son temps », *Geschichte der Mathematik und der Naturwissenschaften in der Antike. 2, Geographie*, édité par G. Wöhrle, Stuttgart, 2000, p. 103-139 ; BIANCHETTI 2006. Certains aspects idéologiques qui sous-tendent la conception de la civilisation et la représentation du Barbare, et en particulier du Gaulois, inscrite notamment dans la politique impérialiste de Rome sont mis en évidence par THOLLARD 1987, p. 27-84 et CLAVEL-LEVEQUE 1989a. Voir aussi, pour un cas exemplaire du fonctionnement pratique de l'idéologie impérialiste romaine : J. C. TEXIER, « Polybe géographe », *DHA*, 2, 1976, p. 395-411 ; D. MUSTI dans HARRIS 1984, p. 35-54.

⁸² Cf. DE CHAISEMARTIN 2003, ouvrage qui offre un panorama commode de ces réévaluations des données historiques et artistiques sur la Ville.

⁸³ Il est également intéressant de croiser les interprétations pour mesurer d'éventuelles distorsions entre réalité des faits et volonté des auteurs : pour une comparaison entre, d'une part, le discours architectural des *villae* dans son évolution de la fin de la République au début de l'Empire et, d'autre part, le discours idéologique des textes sur la modération des Anciens (Columelle, Pline) : VALLAT 1983, p. 257-258.

⁸⁴ Sur la notion de lieu : L. PERNOT, « Lieu et lieu commun dans la rhétorique antique », *BAGB*, 1986, p. 253-284. Pour cerner les liens entre l'idéologie véhiculée dans les traités des agronomes romains et les fondements

De telles questions constitueront les dernières étapes de notre réflexion.

Pour le résumer, notre travail s'articule, en définitive, autour de deux problématiques principales : de quoi les œuvres que nous étudions sont-elles faites et qu'est-ce qu'elles font ⁸⁵? En d'autres termes, il s'agit de s'interroger sur les moyens qu'utilisent les producteurs de tels manuels pour traduire un ensemble d'observations et de connaissances données en une description et en une interprétation qui pourront relever de l'injonction, de l'explication, de la règle, du modèle, de la taxinomie, etc. Et quant à ce que font des constructions textuelles de ce type, d'ordre technico-scientifique et économique, en première analyse, ne reviennent-elles pas à communiquer du pouvoir à ceux auxquels ces constructions sont destinées? À ceux qui, capables de la comprendre et capables de s'en servir, que l'usage en soit pratique ou spéculatif, acquièrent et monopolisent par la même une maîtrise sur les phénomènes auxquels la « construction » se rapporte? Dès lors, la notion de pouvoir apparaît pour l'analyse comme un fil conducteur. D'où la nécessité d'en rechercher les signes au cœur même de la représentation du paysage foncier, dans son substrat idéologique, par-delà les non-dits de discours destinés à un public pour lequel il suffisait d'énoncer certaines « évidences », souvent sans autre légitimation que celle - précisément - de la « raison » ou de la « nature des choses ».⁸⁶

conceptuels du système impérial, certaines études nous ont été particulièrement utiles. Citons ici : HERMON 1983 (analyse des mots composant le champ sémantique du concept d'*imperium*, entendu comme « empire », « pouvoir », « territoire », et autres termes géo- et ethnopolitiques) ; RIDCHARDSON 1991 (sur la notion d'empire à partir des sources, notamment VARRON *R. r.* III, 16, 6 : l'organisation spatiale et sociopolitique des abeilles repose sur un *imperium*). Puis l'article très riche de J. M. ANDRÉ 1982 qui sonde la conception de l'Empire aux deux premiers siècles de n. è. en se fondant notamment sur des textes de Vitruve, Virgile, Columelle et Pline l'Ancien ; les chapitres que V. NAAS (2002, p. 397-472) consacre à l'ancrage politique et idéologique de l'*Histoire Naturelle* ; enfin, *L'Empire en jeux, espace symbolique et pratique sociale dans le monde romain*, 1984 dans lequel M. CLAVEL-LEVEQUE explore les jeux et leurs fonctions dans une perspective originale et précieuse pour notre propos.

⁸⁵ Une telle démarche est proposée par J. C. GARDIN pour l'analyse des constructions textuelles et matérielles : 1988, *spc.* p. 5-6 et sq.

⁸⁶ Pour une analyse du fonctionnement de l'idéologie et des typologies argumentatives sur lesquelles elle repose, cf. notamment BRUNE 1996. On trouve en bonne place ce genre de justifications chez les agronomes romains : voir plus bas, p. 140-147, 167-169, 189-190, 212-213, 237, 251, 253-254. Pour Pline l'Ancien : NAAS 2002, p. 283-290.

*Solum enim hominibus exitium herbae
et semitae fundamentum.*

Varron, *Res rusticae* I, 47.

PREMIÈRE PARTIE

L'AGRONOMIE ROMAINE : ÉCONOMIE RURALE ET DISCOURS NORMATIF

INTRODUCTION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Tout en offrant une multitude de données concrètes sur les caractéristiques des paysages ruraux mis en valeur à des fins agricoles et/ou pastorales dans le cadre du système de la *villa*, les traités des *scriptores rei rusticae*, en tant que textes de nature réflexive, ne constituent pas une série de documents bruts et, dès lors, il faut parler de paysages discursifs, parce qu'ils sont construits, du moins reconstruits, par le discours. Ne se limitant pas à une présentation isolée des éléments naturels et anthropiques du paysage fonciaire, ces constructions culturelles qui mêlent, souvent de manière difficile à apprécier, réalité et modèle, correspondent pour une grande part à ce que l'on entend par représentations paysagères.⁸⁷

Dès lors ces paysages représentés, dont les agronomes romains livrent les éléments ou dont ils proposent parfois une vue synthétique, sont à même d'être analysés sous deux angles distincts. D'une part, comme référents externes du discours, et l'analyse, dans ce cas, porte sur les procédés de « reproduction » d'une réalité figurée. D'autre part, comme objets historiques : dès lors, on s'interroge sur la réalité même qui est figurée dans des textes qui, plus ou moins explicitement et à des degrés divers, prétendent contenir des représentations du paysage rural reposant sur l'observation et sur la raison. En fait, les deux approches sont complémentaires car la question de l'ancrage dans la réalité ne peut trouver de réponse sans qu'on tente de mettre en évidence et d'analyser les traits les plus saillants des textes en question, de leur nature et de leur fonctionnement. Par ailleurs, la construction culturelle de la norme paysagère qui s'exprime dans la littérature agronomique des Romains pose la question de sa fonction, ou de ses finalités. L'on verra que le paysage de la grande exploitation romaine est le lieu où s'applique des méthodes spécifiques d'organisation de l'espace agraire reposant sur un éventail de procédés techniques qui sont volontairement mis en œuvre. C'est que, par-delà la diversité des apparences dont il se donne pour tâche de rendre compte, le discours agronomique d'expression latine entend précisément individualiser et promouvoir, à un moment et dans un contexte donnés, certaines

⁸⁷ Pour les caractéristiques « permanentes » qui définissent le paysage dans l'histoire de l'art et de la littérature, cf. E. BATTISTI 1989, p. 654

formes de rapports entre l'agriculteur et le milieu géographique et certains usages, réputés représentatifs et/ou « corrects », qui constituent l'armature d'un système normatif d'organisation et de représentation. Dans chaque œuvre, les situations évoquées, et la ou les réponses qu'on leur apporte, présentées comme les meilleures ou les plus acceptables, sont sélectionnées par un type de discours qui exprime des vues idéologiques au moins autant qu'il fournit des informations – il s'en faut d'ailleurs que les impératifs étroitement techniques ou économiques aient toujours la préséance pour valider ces solutions. En ce sens, les écrits des *S. r. r.* ne comportent pas seulement des descriptions d'objets, de phénomènes ou d'opérations qui constituent ou ont pour cadre le paysage fonciaire. Ils spécifient, et par conséquent codifient, certaines manières de le représenter qui sont aussi à la mesure des contenus doctrinaux préconisés ou portés par leurs écrits.

Qu'entend-on, en l'espèce, sous le vocable de norme ? Deux choses distinctes, dont la relation est constante :

- un concept qui qualifie les diverses manières d'édicter les procédés visant à la maîtrise de la dynamique paysagère.

- un principe d'homogénéisation et de mise en ordre, non seulement à l'égard des connaissances et des pratiques qui font la science agronomique des Romains, mais à l'égard de son discours lui-même.⁸⁸

Ce dernier caractère ressort notamment de la structure syntaxique des énoncés en termes de valeurs modales qui, de manière prépondérante, se fonde sur les catégories du devoir-être et du devoir-faire ; l'une s'applique par exemple à la modélisation des éléments constitutifs du paysage fonciaire, l'autre à l'énoncé des protocoles d'aménagement de ce dernier⁸⁹. Notre tentative d'interprétation s'est appuyée également sur une étude spécifique du vocabulaire utilisé par les agronomes latins. Elle s'est d'abord concentrée sur la série des notions-phares qui, selon des fréquences variables, ordonnent leurs conceptions normatives de l'agronomie en général, et du paysage de la grande exploitation en particulier, tant d'un point de vue intellectuel que matériel : *ratio, ordo, modus, forma, utilitas, delectatio*, etc. A travers l'étude de sa « nomenclature », ou des méthodes de classification qui participent d'une « systématisation » de la science agronomique, c'est la conception même de certaines réalités paysagères qui transparait – par exemple celle qui préside à la typologie des sols. C'est aussi la manière dont les textes tentent de

⁸⁸ Cf. ZANNIER 1994, p. 198-205, et plus bas Chap. II.

⁸⁹ Sur le concept de modalité en sémiotique textuelle : GREIMAS, COURTES 1985, p. 230-232.

les théoriser, par quels moyens et dans quelle perspective, au-delà d'une formalisation à valeur pédagogique et pratique⁹⁰. En tout état de cause, aucun des traités d'agriculture considéré ne se présente comme un simple mode d'emploi ni ne constitue une sorte de procès-verbal, descriptif et méthodique, des réalités de l'exploitation agricole romaine. Certes, la représentation du paysage est toujours étroitement liée au genre littéraire où elle figure, qui obéit à des règles de composition, à des conventions et des codes, plus ou moins hérités et plus ou moins interprétés, lesquels pèsent sur son orientation et sur son traitement. De même, comme à peu près aucune production littéraire de l'époque républicaine ou impériale, les manuels d'agriculture latins n'échappent aux phénomènes d'imitation et de *contamitatio*⁹¹. Cependant, parce qu'il exprime un « point de vue », qui résulte d'une vision individuelle et de représentations collectives (dans une proportion variable selon la période)⁹², parce qu'il est produit dans un certain contexte historique et politique, voire géographique, parce qu'il répond à des objectifs pragmatiques, mais aussi à des motivations d'ordre social, économique ou éthique, chaque traité constitue un agencement d'unités textuelles non aléatoire, au contenu à chaque fois original.

En dernière analyse, au-delà de leurs caractères communs ou de leurs différences de forme et de style, voire de genre, c'est à la fonction sociale de ces manuels qu'il convient de s'intéresser. C'est pourquoi, dans un premier temps, il a paru important de cerner l'histoire et le contenu de l'agronomie latine. Il fallait saisir, au moins à grands traits, les caractères et les rythmes - voire les progrès - de la codification et de la diffusion de ce savoir, à la fois théorique et technique, à Rome et dans l'empire, durant la période centrale de sa production, des écrits de Caton à ceux de Columelle et de Pline l'Ancien, en passant par les contributions de Varron et de Virgile. Sans nul doute, ce processus a des conséquences notables sur la façon dont un certain groupe social -

⁹⁰ Cette interrogation peut constituer par ailleurs la base d'un croisement véritablement fructueux avec les résultats d'une approche pluridisciplinaire du « terrain ». Voir par exemple BERGER *et al.* 1997. Pour la mise en évidence et l'analyse des classifications opérées par les *S. r. r.* : plus bas, II^e Partie, Chap. I et l'ANNEXE 3. Sur la « systématisation » des savoirs et ses procédés à la fin de la République : MOATTI 1997, p. 230 sq. ; de même, esprit d'inventaire et de contrôle, et ses moyens, à l'époque impériale : NAAS 2002, p. 74-234.

⁹¹ Traduction d'une autre œuvre au sens large du terme, interprétation du sens ou vaste emprunt de données : MOATTI 1997, p. 85. Sur les principes de l'imitation, qui n'impliquent aucune servilité vis-à-vis de l'œuvre source et permettent de souligner les innovations : CASANOVA-ROBIN 2006, p. 110-112.

⁹² Certains situent l'émergence à Rome de l'individu, voire de l'individualisme, dans le courant du I^{er} s. av. n. è., phénomène qui se précise à l'époque augustéenne, notamment avec la poésie élégiaque : cf. A. LA PENNA, dans *Storia di Roma*, IV, Turin, 1989, p. 789-790. C'est à M. Foucault que l'on doit la distinction entre les trois sens fondamentaux que recouvrent ces deux vocables, lesquels ont servi de base à J. P. Vernant pour son étude sur l'individu dans la cité grecque : M. FOUCAULT, *Le Souci de soi*, Paris, 1984, p. 56-57 ; VERNANT 1989, spc. p. 214-216.

identifiable, en première approche, à celui des *boni viri*, des « gens bien »⁹³ -, perçoit, représente et modélise les composantes paysagères, mais aussi humaines, de la grande exploitation rurale. Enfin, de toute nécessité, il est lié à la manière, également évolutive, dont les entrepreneurs agropastoraux conçoivent et entendent réaliser l'aménagement et la « mise en ordre » de l'espace foncier.

⁹³ Cf. en particulier CATON, *De agr. Praef.*, où est justifiée l'équivalence *bonus vir* = *bonus colonus* (cf. PLINE XVIII, 11) et les occurrences de l'expression dans le *proaemium* de COLUMELLE. Pour les sens de *bonus* dans le contexte politique : HELLEGOUARCH 1963, p. 484-493 : on retiendra notamment que le mot, à l'origine, appartient surtout au vocabulaire agricole et que l'épithète est d'abord réservée à ceux qui ont la propriété exclusive du sol. Voir aussi, pour les emplois de « *boni, boni viri, boni cives* » chez Cicéron, G. ACHARD, *Les Etudes Classiques*, XLI, 1973, p. 207-221.

CHAPITRE I
AGRONOMIE ET AGRONOMES ROMAINS

I - LES SCRIPTORES REI RUSTICÆ ET LEURS ŒUVRES

Au-delà d'une tendance historique de l'agronomie romaine à la systématisation de ses pratiques et de ses méthodes, ou du moins à l'expression d'une volonté de plus en plus marquée en ce sens, on constate à la lecture des textes composant le *corpus* des *S. r. r.* qu'il existe plusieurs façons de concevoir et d'édicter les règles correspondant aux différents usages empiriques des activités agropastorales. Ces variations tiennent en partie au rôle singulier que chacun des *scriptores* a joué dans l'avènement et dans le développement à Rome de la *disciplina rustica*. Il convient donc de rappeler ce que l'on connaît de leur parcours biographique individuel, en liaison avec les événements ou éléments significatifs, d'ordre économique, politique ou culturel, qui scandent et déterminent les grandes évolutions de l'histoire romaine, de la fin de la République jusqu'à l'Antiquité tardive.⁹⁴

§1 – Panorama de l'agronomie romaine (II^e s. av.– V^e s. de n. è.)

A. Les pionniers : Caton, « Magon », les Saserna et Scrofa

Avec le *De agricultura*, Caton inaugure la série des manuels d'agriculture de la période républicaine et signe la plus ancienne œuvre en prose latine existante⁹⁵. Né en 234 av. n. è. à

⁹⁴ Pour une vue plus détaillée sur l'évolution des structures agraires en Italie, aux II^e-I^{er} s. av. n. è., se reporter plus bas, III^e Partie, Chap. II.

⁹⁵ Voir notamment H. GUMMERUS, « L'Azienda agricola romana e l'economia agraria nell'opera di Catone », dans CAPOGROSSI-COLOGNESI 1982 (éd.), p. 4-39 (Leipzig, 1906¹) ; A. MAZZARINO, « Introduzione al *De agri cultura* di Catone », Rome, 1952 ; HEITLAND 1970², p. 164-173 ; MARTIN 1971, p. 81 sqq. ; WHITE 1973, p. 440-458 ; GOUJARD 1975, p. XXIV-XLV et 115 sqq. ; M. LAURIA, « Cato *De agri cultura* », *SDHI*, XLIV, 1978, p. 9-44 ; L. CALBOLI MONTEFUSCO, « Cato *Agr.* 74-121 », *GIF*, XXXII, 1980, p. 209-228. Que ce manuel d'agriculture

Tusculum, important municipes du Latium qui avait reçu la citoyenneté complète au siècle précédent, M. Porcius Priscus, plus tard surnommé *Cato Censorius*⁹⁶, passe sa jeunesse en Sabine, sur les terres que son grand-père, qui servait dans la cavalerie (auxiliaire ?), a sans doute obtenues à la suite de l'annexion du territoire sabin à l'*ager Romanus* en 290⁹⁷. Premier de sa famille non seulement à parvenir au consulat mais à exercer les magistratures curules, Caton est un *homo novus*⁹⁸ qui a réussi à accéder au plus haut niveau du pouvoir en s'assurant l'appui de protecteurs puissants - en premier lieu, L. Valerius Flaccus, patricien proche des Fabii, qui patronna sa candidature à la questure - et en se forgeant une réputation auprès du peuple romain par la mise en avant systématique de ses mérites personnels⁹⁹. Cet aspect de sa biographie est loin d'être indifférent, dans la mesure où le père de l'agronomie romaine représente - son œuvre en porte la marque - les intérêts et les idées d'une couche sociale engagée dans un processus de promotion : les riches familles de l'aristocratie locale¹⁰⁰ qui cherchent à intégrer la classe politique romaine.¹⁰¹

Au cours de la première partie d'une longue carrière qui débute par un commandement subalterne dans l'armée en 214, Caton a eu l'occasion de parcourir ou d'explorer divers pays, que ce soit comme officier ou comme administrateur, la conquête et ses suites exigeant du reste une connaissance du terrain et des peuples concernés, principe en vertu duquel Caton rédigea

soit le premier exemple attesté de la prose latine d'art a bien sûr son importance : à ce sujet, cf. plus bas, Chap. II, Sect. III.

⁹⁶ Caton, de *catus*, « habile », cf. PLUTARQUE, *C. M.* 1, 3. Outre le *Cato Maior* de Plutarque, il subsiste deux biographies anciennes : le *De senectute* de CICÉRON et l'abrégé de CORNELIUS NEPOS, inséré dans son traité des historiens latins. Voir aussi le portrait dressé par TITE-LIVE, 39, 40, 1-2. Pour leur valeur respective : FLACELIÈRE 1969, p. 55-67 ; GOUJARD 1975, p. VII-VIII ; ROBERT 2002, p. 26-33.

⁹⁷ ROBERT 2002, p. 41-42.

⁹⁸ PLUTARQUE, *C. M.* 1, 2. Contrairement à l'évolution ultérieure de l'expression (dont le sens peut être cependant soumis aux contingences de la politique), à l'époque de Caton, semble prévaloir la conception de l'*homo novus* comme premier de sa famille à parvenir aux magistratures curules : HELLEGOUARCH 1967, p. 472-473. Sur le niveau de qualification requis pour l'accès au Sénat et les conditions à remplir pour se voir conférer la *nobilitas* au III^e s. et dans la première moitié du II^e s. av. n. è. : *idem*, p. 225-226 ; DAVID 2000, p. 37.

⁹⁹ Qui étaient nombreux selon TITE-LIVE, 39, 40. Cf. PLUTARQUE, *C. M.* 19, 6 : « Personne ne s'est jamais plus vanté que lui ». Pour les détails sur la façon dont Caton a franchi les degrés du *cursus honorum* : ROBERT 2002, p. 51-74.

¹⁰⁰ Plutarque qualifie le père de Caton d'« homme de bien » (*C. M.* 1, 1 : *agathon andra = bonus vir*), mais, d'une part, son appartenance à l'ordre équestre, probable, n'est pas directement attestée (*idem*, p. 55) ; d'autre part, le sens social de *bonus vir* est plus large, cf. en particulier CICÉRON, *De off.* II, 33.

¹⁰¹ On sait que l'exercice des plus hautes magistratures demeure - et demeurera - l'apanage des grandes familles de la *nobilitas*. En cela le cas du Censeur est exceptionnel : après lui, et jusqu'à Cicéron, ne sont certifiés qu'une grosse dizaine d'*homines novi* au sens strict : HELLEGOUARCH 1963, p. 473-483 ; DAVID, *loc. cit.* ; ROBERT 2002, p. 69-70.

notamment une relation sur les Cantabres¹⁰². Envoyé d'abord en Sicile comme tribun militaire, puis en Afrique et en Sardaigne (questure et préture)¹⁰³, c'est en tant que consul qu'il embarque pour l'Espagne en 195. Après une guerre triomphale, il y jeta les bases de l'administration et présida à l'essor de la romanisation, organisant pour le compte de l'État l'exploitation de riches mines de fer, d'argent et de sel au nord de l'Ebre¹⁰⁴. Sa participation à la campagne contre les Ligures et les Boiens reste plus conjecturale¹⁰⁵, mais le livre II des *Origines* montre que Caton était très bien informé sur la Gaule cisalpine. Certes, sa fameuse censure fut marquée (184) par l'extrême *severitas* dont il fit montre à l'encontre de certains sénateurs, chevaliers ou fermiers publics, mais on retiendra surtout qu'elle témoigne d'une volonté de modernisation de l'*Urbs* qui se traduit par un ambitieux plan de travaux publics, notamment un programme d'assainissement et de lutte contre la captation illégale des eaux¹⁰⁶. En outre, l'année de sa censure correspond à l'époque de la colonisation massive et de l'exploitation méthodique des terres conquises, marquées en particulier par l'utilisation systématique de la centuriation et par la construction de la *via Aemilia* reliant Rimini à Plaisance¹⁰⁷. Par ailleurs, à en croire Plutarque (*C. M.* 12, 4-5), avant d'affronter Antiochus aux Thermopyles en 191 et les Étoliens en Épire deux ans plus tard, Caton aurait effectué une mission dans plusieurs cités de Grèce, notamment un « long séjour » à Athènes où, il faut le souligner, il aurait tenu à s'adresser en latin aux notables de la ville. Or on sait qu'il parlait le grec¹⁰⁸ et que beaucoup de mots grecs parsèment son traité d'agriculture, l'idée, sinon le modèle de cette *Technè* lui ayant sans doute été suggérée par des précédents hellénistiques. C'est donc en toute connaissance de cause qu'il fit montre d'une hostilité ouverte envers l'influence de l'hellénisme sur la société romaine, dans sa volonté d'affirmer la supériorité

¹⁰² Cf. MOATTI 1997, p. 71, qui rappelle le passage où POLYBE affirme la nécessité des connaissances géographiques pour le commandement militaire : IX, 13, 6.

¹⁰³ Quelque cinquante ans plus tard, Caton retournera en Afrique une seconde fois comme ambassadeur, aux côtés de neuf autres sénateurs, afin d'enquêter sur le conflit opposant Carthage au souverain numide Massinissa : PLUTARQUE, *C. M.* 26, 1-4 ; cf. ROBERT, *op. cit.*, p. 370-373.

¹⁰⁴ Cf. GOUJARD 1975, p. XI-XII. Sur les événements : R. C. KNAPP, « Cato in Spain 195/194 BC : Chronology and Geography », dans *Studies in Latin Literature and Roman History*, 2, ed. by C. Deroux, Bruxelles, 1980, p. 21-56 ; C. GARCIA GENARO, « La campaña de Caton en la Ulterior », *Gades* (Cádiz Disputación), XV, 1987, p. 23-28 ; ROBERT, *op. cit.*, p. 110-127.

¹⁰⁵ *Idem*, p. 271-272 et OXFORD CLASSICAL DICTIONNARY 1979, p. 215.

¹⁰⁶ PLUTARQUE, *C. M.* 19, 1 : « Il supprima les conduites qui interceptaient l'eau des aqueducs publics pour l'amener dans des maisons et des jardins appartenant à des particuliers ». À la suite de ces mesures le peuple lui éleva une statue dans le temple d'Hygie (*eod.* 4), ce qui n'est pas pour étonner au vu de l'importance accordée à la salubrité dans son traité d'économie rurale.

¹⁰⁷ J. HEURGON, « Caton et la Gaule Cisalpine », dans *Mélanges W. Seston*, Paris, 1974, p. 231-247 ; DAVID 1997, p. 86-88. Sur la romanisation de l'Italie du Nord et les opérations de centuriation, cf. M. PASQUINUCCI, dans MISURARE LA TERRA... IL CASO MANTOVANO 1984, p. 36-37.

¹⁰⁸ Appris, pense R. GOUJARD, pendant la campagne de Sicile (1975, p. X) ; vers 202/196, selon J. N. ROBERT (*op. cit.*, p. 82, 141 et 237), c'est-à-dire après sa rencontre avec Ennius dont il devint l'intime : cf. CICERON, *De sen.* 4, 10.

du peuple conquérant¹⁰⁹. Dans la même intention, Caton fut probablement le premier à se pencher de manière approfondie sur le passé des Italiens, en particulier dans les *Origines*, son grand ouvrage historique en sept livres, où les données géographiques étaient largement présentes¹¹⁰. En effet, si l'aire concernée par le *De agricultura* se compose principalement du Latium et des deux régions les plus réputées pour leur productivité agricole, la Sabine et la Campanie¹¹¹, les fragments des *Origines*, en revanche, attestent un intérêt prononcé pour la topographie et la toponymie à travers une description des « sites les plus admirables » non seulement de l'Italie, mais aussi de l'Espagne et de la Gaule Cisalpine¹¹². Le livre contenait un exposé sur les principaux peuples et cités de la péninsule, leurs traditions locales, leur environnement et leur climat, leurs richesses naturelles et leurs productions. Rédigées après 174, les *Origines* témoignaient de la main mise du pouvoir romain sur l'espace italien - dont on peut penser que Caton s'était donné pour tâche de dresser l'inventaire¹¹³. Outre les *Origines* et ses cent cinquante discours, connus sous forme de fragments, l'importante production intellectuelle et littéraire de Caton¹¹⁴ comprend un ensemble de livres destinés à son fils, dont aucun ne nous est parvenu, une sorte d'encyclopédie qui comprenait des ouvrages sur l'art militaire, le droit, l'éloquence et la médecine.¹¹⁵

¹⁰⁹ POLYBE, XV, 6, 2 ; VALÈRE-MAXIME, II, 2, 2 ; PLUTARQUE, *C. M.* 23, 1-2. Cf. FLACELIÈRE 1969, p. 66 ; ANDRÉ 2006, p. 30. Les visites diplomatiques à Corinthe, Patras et Aigon, sur lesquelles Tite-live reste muet, sont douteuses et peut-être destinées à donner plus de relief à l'action de Caton dans cette affaire : ROBERT, *op. cit.*, p. 141-142. Sur la position de Caton face à l'expansion romaine, cf. les importantes remarques de E. GABBA 1977, p. 68-69, qui interprète le fameux discours aux Rhodiens (ORF³ 163-171) comme l'indice d'une « linea politica moderata nell'esercizio della forza della superpotenza ».

¹¹⁰ Sur les *Origines*, voir C. LETTA « L'Italia dei mores romani nelle *Origines* di Catone », *Athenaeum*, 62, 1984, p. 3-30 et 416-439 ; D. MUSTI, « Il pensiero storico romano », dans CAVALLO, FEDELI, GIARDINA 1989 (dir.), p. 187 ; ROBERT, *op. cit.*, p. 326-331. Cf. aussi plusieurs remarques éclairantes de C. MOATTI 1997, p. 69, 73-74, 110, 206 et 221.

¹¹¹ KUZISCIN 1984, p. 24. Sur la représentation du paysage sabin dans l'œuvre de Varron : cf. DESCHAMPS 1986. Pour les Anciens, les meilleures terres d'Italie se trouvaient en Campanie : STRABON, V, 4-3 ; COLUMELLE, III, 8, 4 ; PLINE, *N. H.* XVIII, 110. Voir ROBERT 1985, « Tableau récapitulatif des principales productions de l'Italie par régions... », p. 22.

¹¹² CORNELIUS NEPOS, *Cato* 3, 3.

¹¹³ Cf. en ce sens, TRAINA 1993, p. 592-593 : les informations livrées par Caton sur les mythes italiens paraissent indiquer que son enquête suit les étapes qui furent celles de la conquête de l'Italie par Rome.

¹¹⁴ CORNELIUS NEPOS, *Cat.* 3, 1 : « Rien ne fut étranger à son extraordinaire activité ; il se montre à la fois cultivateur expert et politique habile, bon jurisconsulte, remarquable général, orateur digne d'éloge et grand ami des lettres. »

¹¹⁵ GOUJARD 1975, p. XXVII-XXIX.

Issu de cet ensemble, mais destiné au public, le *De agricultura* a dû être écrit pour l'essentiel dans les dix années qui précèdent la mort du Censeur (160/149) et publié à titre posthume, à une date indéterminée¹¹⁶. Le tout n'est pas sans cohérence, mêlant alternativement deux principes de mise en ordre, chronologique d'une part, thématique de l'autre, comme si l'auteur n'avait pas eu le temps de décider entre l'un ou l'autre¹¹⁷. Conformément à ce que l'on sait du style des *Libri ad Marcum Filium*, son manuel d'agriculture se présente comme un recueil de préceptes (*praecepta*) sur le mode impératif qui répondent aux problèmes de tous ordres impliqués par la gestion d'un domaine rural. À ces questions, Caton l'Ancien semble s'être intéressé à titre personnel (comme propriétaire-exploitant et comme pédagogue), mais également en tant que représentant des intérêts de l'État romain¹¹⁸. Ainsi, parmi les mesures d'exclusion et de « déclassément » qui caractérisèrent sa censure, on sait qu'il dégrada les agriculteurs insolvable en les taxant d'*impolitia*¹¹⁹, ce qui ne saurait surprendre au regard de la définition qu'il a laissée du bon citoyen : « *vir bonus... colendi peritus, cuius ferramenta splendent* »¹²⁰. Selon la plupart des commentateurs, la documentation du *De agricultura* fut rassemblée par Caton dès les années 190 et dut s'enrichir, au fil du temps, de connaissances nouvelles et de pratiques observées dans diverses propriétés agricoles, les siennes et celles de ses amis. De fait, sa fortune foncière a dû s'étoffer à mesure qu'il franchissait les étapes de sa brillante - et donc fructueuse - carrière militaire et politique. Bien que les sources livrent à ce sujet très peu de preuves directes¹²¹, V. I. Kuziscin voit dans Caton l'Ancien l'un des plus gros propriétaires terriens de son temps¹²², estimant le type et l'extension de ses domaines d'après l'analyse de son traité d'agriculture et de certains éléments livrés par ses biographes¹²³. Malgré le caractère trop hypothétique de cette reconstruction, on retiendra l'estimation à quelques 600 jugères¹²⁴ de son capital immobilier de plein droit quiritaire et l'existence de plusieurs unités, dont la dispersion géographique devait permettre de tirer profit

¹¹⁶ *Idem*, p. XXXII-XXXIII ; OXFORD CLASSICAL DICTIONNARY 1979, p. 214 ; ROBERT 2002, p. 332.

¹¹⁷ GOUJARD 1975, p. XXXIV.

¹¹⁸ Cf. PLUTARQUE, *C. M.* 30, 1-2.

¹¹⁹ AULU-GELLE, IV, 12, 1 et PLINE, XVIII, 11 : *male colere censorium probrum iudicabatur*. Cf. GOUJARD 1975, p. XVII et ROBERT, *op. cit.*, p. 194. Les textes des agronomes romains contiennent plusieurs vocables formés sur *polio*, dans les deux sens – qui ne sont pas sans lien – d'« aplanir » et de « cultiver avec soin » : VARRON, *R. r.* III, 2, 5 ; cf. aussi I, 2, 10 (*politus*), cité plus bas. Au reste, tous les *scriptores* sont les pourfendeurs de « l'incurie » et de la « négligence » dont ils rendent coupables certains de leurs contemporains, propriétaires ou intendants serviles. À ce sujet, voir en particulier la préface de Columelle.

¹²⁰ SERVIUS, *G.* 1, 46. Cf. aussi *De agr., Praef. : Et virum bonum quom laudabant, ita laudabant : bonum agricolam bonumque colonum*.

¹²¹ Cf. par ex. PLUTARQUE, *C. M.* 4, 5 : « Aucune de ses fermes n'était crépie à la chaux » ; 4, 6 : « Il achetait des champs et des pâturages plutôt que des jardins, qu'il faut arroser et ratisser. »

¹²² KUZISCIN 1984, p. 21 sqq. : « La struttura del patrimonio terriero di Marco Porcio Catone il Vecchio. »

¹²³ Voir aussi MARTIN 1971, p. 21-23.

¹²⁴ KUZISCIN, *op. cit.*, p. 35.

des potentialités de chaque région : sa propriété familiale de Sabine, un domaine en Campanie, un *fundus* suburbain aux environs de Rome, enfin des terres près de Tusculum et dans la région de Vénafre, grand centre de production d'huile d'olive¹²⁵. À n'en pas douter, une partie des données réunies par Caton ont été collectées sur ses propres *fundi*, et correspondent à une période de profonde transformation de l'économie rurale : afin d'y répondre, son ouvrage préconise une importante réorganisation de l'agriculture sur la base de la rentabilité et du profit¹²⁶. Insérés d'emblée dans une économie de marché, les domaines ruraux, spécialisés ou semi-spécialisés dans des denrées commercialisables souvent issues de l'arboriculture (vigne, olivier), privilégient un mode de production de type intensif, fondé en partie, et de façon modulable, sur le travail servile. La bonne marche de l'entreprise passe par une rationalisation budgétaire et par l'adaptation de la taille et de la finalité des exploitations agricoles à ces nouvelles exigences de la production. Cet esprit d'« homme d'affaire » appliqué à l'agriculture¹²⁷ accompagne donc le développement de « grands » domaines agricoles, la superficie de base envisagée dans le *De agricultura* allant de 100 jugères pour une exploitation viticole (25 ha environ), à 240 jugères pour une exploitation oléicole (60 ha environ). Rappelons ici que l'augmentation du nombre, de la superficie et de la valeur des « grandes propriétés » constitue la première des profondes modifications dans les structures de l'agriculture italienne - qui restent par ailleurs très diverses - intervenant au II^e siècle¹²⁸. Manifestant l'esprit novateur de Caton en matière d'« économie », à la façon dont Xénophon l'entendait mais aussi dans un sens plus général¹²⁹, le *De agricultura*, par sa fonction inaugurale, tient la place de « discours constituant » au sein du *corpus* des *Scriptores rei rusticae*. En effet, le traité de Caton correspond parfaitement à un type de discours qui établit les normes d'une collectivité et dont la caractéristique est de servir de garant à d'autres discours, n'ayant pas en amont d'énoncés qui le soutiennent, et étant amené par

¹²⁵ *De agr.* 146 ; HORACE, *Od.* II, 6, 16 ; STRABON, V, 3, 9. Voir KUZISCIN, *op. cit.*, p. 26-28 ; ROBERT 1985, « Tableau récapitulatif des principales productions... », p. 21.

¹²⁶ MARTIN 1971, p. 85.

¹²⁷ *Idem*, p. 90.

¹²⁸ Ces mutations s'accroîtront au I^{er} siècle, après la guerre sociale et la dictature des Sylla. La question de savoir à partir de quel seuil on doit parler de « grand », et aussi de « trop » grand domaine est posée brièvement par C. NICOLET 1988a, p. 66-67. À cet égard, les sources anciennes posent un problème d'interprétation car elles renseignent sur des faits et sur des conceptions, sans qu'il soit toujours possible de démêler entre les deux, c'est le cas en particulier des textes agronomiques et gromatiques. Il faut donc les comparer avec d'autres types de sources documentaires (épigraphie, archéologie) et d'autres types de données, comme les chiffres mentionnés par les lois agraires, les superficies des lots distribués individuellement lors des fondations coloniales, ou encore ce que l'on sait des patrimoines fonciers des sénateurs, des chevaliers ou des élites municipales. Se reporter plus bas, III^e Partie, Chap. II.

¹²⁹ Esprit novateur : *id.*, p. 92. « In a period of a rapid economic and social change, Cato stands on the threshold of a new world. » : K. D. WHITE y voit la raison qui explique « the strange assortment of material to be found in the pages of his book » (1973, p. 457). Sur la définition de « L'Économie », se reporter *infra*, Section II, § 1 : « L'agronomie latine : entre agriculture et économie ».

là même à construire les conditions de sa propre validité¹³⁰. Du reste, on ne peut s'empêcher de noter une étroite corrélation entre le *De Agricultura*, en tant que discours qui entretient une relation constitutive avec la notion de fondation et d'auto-légitimation, et le parcours personnel de son auteur, homme nouveau contraint, en l'absence d'ancêtres, à l'auto-célébration permanente de ses propres vertus et qui est devenu l'une des figures illustrant les valeurs fondatrices de Rome.¹³¹

C'est aussi parce que, pour la première fois, un discours construit propose une certaine lecture du paysage fonciaire, qu'il faut considérer avec réserve le verdict d'Emilio Sereni selon lequel « dans la première moitié du II^e siècle av. J. - C., le sens du paysage rural, le souci pour les détails de ses aspects sont encore totalement absents chez Caton l'Ancien »¹³². Il faut nuancer, nous semble-t-il, ce jugement quelque peu lapidaire : en l'occurrence, si la conception d'une forme spécifique du paysage agraire n'apparaît pas consciente dans *De agricultura*, c'est sans doute parce qu'elle n'y est pas formulée selon les termes attendus par une personne cultivée du XX^e siècle. En revanche, quand le paysage est défini comme un arrangement d'objets visibles (montagnes, arbres, maisons...), et perçu comme tel par un sujet à travers ses propres filtres et ses propres fins¹³³, dès lors l'œuvre de Caton permet bien de saisir certains « aspects » du paysage fonciaire - et ce, à travers le prisme singulier des préoccupations majeures de son auteur. Certes, ces préoccupations ne sont pas en priorité d'ordre esthétique ou « sensible », mais elles ne se réduisent pas non plus à la vision d'un travailleur de la terre. Caton, en tant qu'aristocrate-proprétaire-agronome, a eu intérêt et a (donc) pris le temps de regarder les paysages des *fundi*. Par là-même, il s'est trouvé en mesure d'en offrir une représentation plurielle - nourrie aussi de valeurs collectives, où dominant en l'espèce les approches de nature technique, économique-financière, juridique et religieuse - ce qui n'est pas peu...

¹³⁰ « Discours constituant » : notion introduite par D. MAINGUENEAU et F. COSSUTA, 1995. Cf. aussi CHARAUDEAU, MAINGUENEAU 2002, p. 133-134, s. v.

¹³¹ Cf. ROBERT 2002, « La statue du commandeur », p. 11 sq.

¹³² SERENI 1965, p. 46-47.

¹³³ BRUNET, FERRAS, THÉRY 1993, p. 375, s. v.

De fait, ce sont toutes ces réalités que vient sanctionner et tenter de « normaliser », dans le domaine latin, le premier ouvrage de référence en matière de gestion des *fundi*. Cette tentative intervient à moment clef de l'histoire romaine, quand l'impérialisme romain se précipite, quand la victoire sur Carthage et les conquêtes en Orient contribuent largement à accélérer les mutations économiques, sociales et culturelles¹³⁴. Or, selon René Martin, « les traités des agronomes latins [à partir de Varron] et... les *Géorgiques* elles-mêmes, n'auraient peut-être pas vu le jour sans le fait capital de la prise de Carthage et, par suite, sans la révélation que fut pour les Romains la découverte de l'agriculture punique et des traités écrits par les savants Carthaginois »¹³⁵. Le fait est que, dès 146, un décret du Sénat romain ordonna la traduction intégrale des 28 livres de Magon qui avait élaboré tout un corps de doctrine, comportant de nombreux aspects techniques, sur les activités agricoles et pastorales¹³⁶. Afin de mesurer toute l'importance que les classes dirigeantes accordaient à ce transfert de savoir - très officiel - d'une rive à l'autre de la Méditerranée, à une époque où le traité de Caton était déjà publié, il faut souligner que l'ouvrage de Magon fut le premier ouvrage en prose à être traduit en langue latine et le seul à bénéficier de cet honneur parmi tous les écrits déposés dans les bibliothèques carthaginoises, dont on ne connaît, au demeurant, ni l'ampleur ni le contenu¹³⁷. À Rome, cette encyclopédie de l'agronomie punique avait dû paraître fort précieuse, notamment parce que les Carthaginois étaient passés maîtres dans l'art de cultiver la vigne et l'olivier¹³⁸, les deux productions, particulièrement rentables, qui constituaient les bases principales de la prospérité des entrepreneurs agricoles romains. Toutefois, comme le recueil de Magon était de très grande ampleur, il donna lieu dès le début du I^{er} siècle av. n. è. à des entreprises d'adaptation et de synthèse en langue grecque et

¹³⁴ Comme on sait, Caton a contribué de façon décisive à la destruction de Carthage, qui répondait aussi à des enjeux de concurrence économique et commerciale, comme le fait comprendre cette célèbre anecdote rapportée par Plutarque, qui en dit long sur la clairvoyance de Caton en la matière : « Caton laissa tomber exprès dans le Sénat des figues de Libye, en relevant sa toge sur son épaule. Comme les sénateurs en admiraient la grosseur et la beauté, Caton leur fit observer que le pays qui les produisait n'était qu'à trois jours de navigation. » (*C. M.* 27, 1). En dernier lieu, voir CROUZET 2006.

¹³⁵ MARTIN 1971, p. 37. La prospérité agricole de Carthage était connue des Grecs et des Romains au moins depuis le IV^e s. À ce sujet, cf. l'important témoignage de DIODORE DE SICILE, XX, 8, 3-4, qui décrit le paysage entre le cap Bon et la capitale punique : alternance de vignobles, olivettes, vergers et pâturages ; luxueuses maisons de campagne, système d'irrigation... ; APPIEN, *Libyca*, 117 : textes commentés par R. MARTIN, *cit.*, p. 39 (avec la n. 2), et par S. LANCEL 1992, p. 298.

¹³⁶ PLINIE L'ANCIEN, XVIII, 22 : *unius eius duodeviginti volumina censeret in Latinam linguam transferenda*. Sur le traité d'agriculture de Magon et, plus généralement, l'importance de la science agronomique à Carthage : MARTIN 1971, p. 37-52 ; LANCEL 1992, p. 290-308 et les fragments tirés de Varron, Columelle et Plinie l'Ancien réunis par F. SPERANZA, *Scriptorum Romanorum de re rustica reliquae*. I. *Ab antiquissimis temporibus ad aetatem varronianam, accedunt Magonis de agri cultura fragmenta*, Messine, 1974, p. 75-119.

¹³⁷ Sur ce point, cf. V. KRINGS, « Les *libri Punici* de Salluste », *L'Africa romana, Atti del VII Convegno di Studi Sassari*, 1989, p. 114-115.

¹³⁸ Cf. LANCEL 1992, p. 294-298, où sont croisés témoignages des textes et données archéologiques.

latine¹³⁹, s'intégrant ainsi dans l'ensemble culturel gréco-romain, à telle enseigne que l'agronome punique pourra être considéré par Columelle comme le « créateur » même de la science rustique, *rusticationis parens* (*Rust.* I, 1, 13), c'est-à-dire le premier à en avoir fait une discipline autonome¹⁴⁰. Il convient cependant de considérer avec quelque prudence ces formules dithyrambiques, inversement proportionnelles, peut-être, au poids réel que représente l'œuvre du Carthaginois dans l'ensemble du *corpus* des agronomes latins, où n'ont été dénombrées qu'une trentaine de citations qui lui soient imputables. S'il faut en croire K. D. White, le nom de Magon fonctionnerait exactement comme celui d'Hippocrate : « 'Mago', like 'Hippocrates' in the history of medicine, is no more than a venerable and distinguished name associated with a large corpus of information from Punic Africa, the accumulation of centuries of development »¹⁴¹. Cependant si Magon « n'est qu'un nom », ce nom revêt, à n'en pas douter, une importante valeur symbolique. En réalité, l'annexion au *corpus* agricole romain de la somme de savoir que son oeuvre représente s'étant opérée par le biais d'une « hypertraduction » à caractère fortement ethnocentrique, l'opération peut être interprétée comme un véritable acte de conquête, une façon de s'approprier l'une des plus fructueuses dépouilles de l'ennemi vaincu. Mais comme il s'agissait de l'Ennemi par excellence, il convenait pour les vainqueurs, afin de montrer qu'ils avaient détruit un adversaire à leur mesure, d'honorer la mémoire des vaincus, notamment à travers le nom, emblématique, d'un grand savant.

139 Concernant Magon et ses traducteurs grecs et latins, voir WHITE 1973, p. 468-470 et surtout HEURGON 1976, *passim*. Après la traduction originale établie par une commission d'experts sous la houlette de D. Iunius Silanus (PLINE, *N. H.* XVIII, 22-23 et les *Indices* des livres 14, 15, 18 et 19), les vingt livres fournis par Cassius Dionysius d'Utique au début du I^{er} s. av. n. e furent abrégés, à leur tour, par Diophane de Bithynie, dont les six livres parurent vers 64, au moment même où Varron devait entamer la rédaction de ses *Res rusticae* (cf. I, 1, 10 et III, 2, 1). Enfin, Pollion de Tralles, sophiste et philosophe qui enseignait à Rome au milieu du I^{er} s. av. n. e., en fit un abrégé en deux volumes. Cette version grecque a perduré sans doute jusqu'au X^e siècle, quand furent compilés les *Géoponiques* : HENTZ, *art. cit.*, p. 156.

140 Cf. MARTIN 1971, p. 468-470. Mais l'énorme traité de Columelle ne se réfère que dix-sept fois à Magon et, de plus, ne semble le connaître que par des intermédiaires, notamment Tremellius Scrofa : WHITE 1973, p. 470 ; GOUJARD 1986, p. 10-13. Quant à VARRON, qui utilise directement le « Magon latin », il le mentionne à trois reprises nommément et a recours quatre fois à ses deux abrégiateurs grecs, outre quelques emprunts probables (HEURGON 1978, p. XXXIII). Comme CICÉRON (*De or.* 1, 249), il le tient en haute estime : *Hoc rei rusticae scriptores nobilitate Mago Carthaginiensis praeteriit* : *R. r.* I, 1, 10.

141 WHITE, *art. cit.*, p. 475. Sur la figure d'Hippocrate dans les textes latins, absent comme chef d'école, mais non comme symbole d'un « art de guérir » efficace : ANDRÉ 2006, p. 109-110, 486. Il est de fait que les sources n'indiquent pas à quelle époque « Magon » a vécu, d'où les hésitations des chercheurs qui proposent des hypothèses variant entre le VI^e et le début du II^e siècle av. n. e. (cf. MARTIN, *op. cit.*, p. 45, n. 3 ; HENTZ 1979, p. 155), une fourchette qui pourrait représenter, précisément, ces « siècles de développement » de l'économie rurale punique.

Cette valeur essentiellement emblématique ressort aussi de l'avis exprimé par un agronome romain éminent, Cn. Tremellius Scrofa, dont on situe la production dans les années 90-50 av. n. è.¹⁴². Celui-ci avait souligné le fait que les paysages d'Afrique du Nord présentant des différences notables avec les terroirs italiens, tant du point de vue du sol que du climat, il convenait de rejeter une partie de l'enseignement des Puniques¹⁴³. Bien qu'ils n'aient pas été sauvegardés, il subsiste de nombreuses traces des écrits de Scrofa - citations ou passages qui dénotent son influence - chez ses successeurs, à commencer par Varron¹⁴⁴. Étant donné l'importance toute relative des préceptes ou procédés attribués à Magon dans le *corpus* des *S. r. r.*, on peut penser que ce conseil de prudence a été entendu. Il faut toutefois préciser que l'espace géographique concerné par la science agronomique latine dépasse les frontières de la péninsule dès le I^{er} siècle av. n. è., tendance qui s'affirme ensuite avec éclat dans le *De re rustica* de Columelle et les livres de Pline consacrés à l'agriculture. À ce moment, ce qui subsistait du legs de Magon a pu susciter un regain d'intérêt, puisqu'il avait désormais une application toute trouvée dans les zones agricoles de la province romaine d'Afrique (notamment sur les domaines impériaux).¹⁴⁵

Un peu avant la parution probable de l'œuvre de Scrofa, entre la fin du II^e et le début du I^{er} siècle av. n. è.¹⁴⁶, la science agricole de langue latine avait été illustrée par les deux autres pionniers, avec Caton, de la discipline : les *Saserna*¹⁴⁷. À en juger par ce qui reste de leur œuvre, ces derniers ont abordé les thèmes et les problèmes de l'agronomie de manière plus approfondie, mettant à profit une longue expérience personnelle, mais aussi « une connaissance livresque de

¹⁴² MARTIN 1971, p. 238-243 ; P. A. BRUNT, « Cn. Tremelius Scrofa the Agronomist », *The Classical Review*, XXII, 1972, p. 304-308 ; J. KOLENDO opte pour une date plus basse, entre 57 et 37 av. n. è. (1973, p. 14). Sur l'apport de Scrofa à la discipline agronomique romaine, voir MARTIN, *op. cit.*, p. 239-255, mais J. HEURGON (1978, p. XL) pense qu'il faut attribuer une grande partie de cet apport à Varron lui-même. Sur la relation Varron/Scrofa, cf. aussi SKYDSGAARD 1968, p. 65 ; WHITE 1973, p. 460-463.

¹⁴³ COLUMELLE, *Rust.* I, 1, 6. Cf. GOUJARD 1986, p. 13.

¹⁴⁴ Bien qu'il fasse abondamment parler Scrofa dans les *Res rusticae*, Varron n'évoque aucun écrit à son propos, contrairement à Columelle, *Rust.* II, 1, 2 : *plurima rusticarum rerum praecepta simul eleganter et scite memoriae prodiderit*. C'est d'ailleurs dans son traité que s'insèrent une douzaine de fragments attribués à Scrofa et réunis par F. SPERANZA, *op. cit.*, 1974, p. 48 sq.

¹⁴⁵ Cf. PLINE, *N. H.* XVII, 128 : « Magon a recommandé de les planter (les oliviers) sur les coteaux, en terrain sec et dans l'argile entre l'automne et le solstice d'hiver (...). Ces préceptes s'entendent pour l'Afrique (*quod praecepisse eum Africae intellegitur*). »

¹⁴⁶ KUZISCIN 1984, p. 70. J. KOLENDO (1973, p. 13-14) donne une fourchette entre 146 et 57.

¹⁴⁷ Cf. COLUMELLE, I, 1, 12 et PLINE, *N. H.* XVII, 199. Pour l'influence du traité des *Saserna* sur les agronomes ultérieurs : KOLENDO, *op. cit.*, p. 65 sq. Sur les autres œuvres perdues de l'agronomie latine : HENTZ 1979, p. 153-154 : C. JULIUS HYGINUS (fin du I^{er} s. av. n. è.) ; JULIUS ATTICUS, CELSE (l'auteur du traité sur la médecine), JULIUS GRAECINUS, inspirateurs immédiats de Columelle.

l'agriculture »¹⁴⁸. Ces deux auteurs, sans doute le père et le fils, étaient issus d'une riche famille originaire d'Étrurie¹⁴⁹, probablement liée à la *gens* Hostilia, qui s'était installée en Gaule cisalpine au moins depuis le début du II^e siècle, époque de la reconquête et de la colonisation de l'Italie du nord par les Romains - voire depuis le V^e siècle av. n. è. À travers les dix-sept fragments qui ont subsisté dans la littérature spécialisée, il est possible de se faire une idée du type d'organisation économique qui prévalait dans la, ou plus probablement, dans les propriétés dont ils parlent¹⁵⁰, des exploitations situées dans une zone romanisée depuis peu. Parmi ces domaines de dimension « moyenne », deux se situaient dans la plaine du Pô, près de Plaisance ou de Véléia, l'un produisant surtout des céréales, l'autre, dont l'existence reste hypothétique, étant planté principalement en vignes, tandis que l'Apennin ligure servait peut-être de cadre à un troisième¹⁵¹. D'après J. Kolendo, les données laissées par les Saserna sur la viticulture concernent plutôt des vignes arbustives qui croissent entre les parcelles de terres cultivées d'un domaine de 200 jugères¹⁵². Les méthodes mises en œuvre pour gérer ce type d'exploitation n'étaient sans doute représentatives que d'un petit nombre d'établissements ruraux de ces régions, tantôt signant, tantôt préfigurant les transformations de l'économie rurale induites par la romanisation. Ainsi, par exemple, non contents d'être en matière de viticulture des « innovateurs » dont l'audace étonnait encore Pline trois siècles plus tard¹⁵³, les Saserna passent aussi pour avoir développé l'oléiculture dans la vallée du Pô¹⁵⁴. Selon un fragment transmis par Columelle (I, 1, 4 sq.), ils avaient constaté que le climat s'étant adouci dans certaines régions, il était désormais possible d'y implanter des vignobles et des olivettes. En réalité, cette observation est à mettre en rapport avec un déplacement de la frontière septentrionale de la culture de la vigne et de l'olivier et avec l'augmentation des superficies consacrées à ces productions, à la suite de la conquête de la Gaule cisalpine par les Romains¹⁵⁵. Diffuseurs, sinon introducteurs de nouvelles cultures et de

¹⁴⁸ *Idem*, p. 52. L'apport important des Saserna à l'agronomie latine a été démontré de manière décisive par J. KOLENDO dans le recueil des fragments qu'il a établi et commenté : *cit.*, en particulier p. 20-36 et 42-65. Cf. aussi R. MARTIN 1971, p. 83 ; WHITE 1973, p. 459-460 et *infra*, Sect. I, §2.

¹⁴⁹ D'après les données de l'onomastique, Saserna indique une origine étrusque : cf. J. HEURGON, *La vie quotidienne chez les Étrusques*, 1961, p. 142-145 ; F. SPERANZA, « Saserna e Sasernæ », *Helikon*, XI-XII, 1971-1972, p. 466.

¹⁵⁰ À ce sujet, cf. KOLENDO, *op. cit.*, p. 37-41.

¹⁵¹ Cf. KOLENDO 1973, p. 17-18 ; HEURGON 1975, p. 143, note 7 ; KUZISCIN 1984, p. 69, après M. E. SERGEENKO, *Očerki po sel'skomu chozjajstvu drevnej Italii (Études sur l'agriculture dans l'Italie antique)*, Moscou-Leningrad 1958, p. 162.

¹⁵² KOLENDO, *cit.*, p. 15-16 et 37-38. A contrario, V. I. Kuziscin penche pour un vignoble autonome : KUZISCIN 1984, p. 71-72.

¹⁵³ M. E. SERGEENKO 1958, p. 163, citée par KUZISCIN, *op. cit.*, p. 73.

¹⁵⁴ WHITE 1973, p. 459.

¹⁵⁵ R. DION, *Histoire de la vigne et du vin en France des origines au XIX^e siècle*, Paris, 1959, p. 98 ; TOYNBEE 1965, 2, p. 587 ; KOLENDO 1973, p. 42.

nouvelles manières de cultiver, les agronomes cisalpins avaient de surcroît proposé une organisation rationnelle du travail, qui certes était adaptée aux conditions locales, particulièrement favorables à la céréaliculture et aux *legumina*, mais dont les formules standards pouvaient être reprises afin de répondre à des situations différentes. Par ailleurs, les normes qu'ils ont édictées constituent des données pratiquement uniques pour la connaissance de la productivité du travail dans l'agriculture de l'Italie antique.¹⁵⁶

J. Kolendo souligne le fait que les Saserna ne se sont pas contentés de décrire les expériences conduites dans leurs propres domaines : ils ont utilisé les matériaux à leur disposition, y compris ceux que leur offraient les savants grecs¹⁵⁷, de sorte qu'ils ont pu adapter un certain nombre de techniques et de savoirs empruntés à la Méditerranée orientale. Entre temps, néanmoins, la liste d'auteurs que Varron insère dans les premières pages de son traité prouve une influence plus directe des écrits grecs, et plus précisément hellénistiques, sur l'économie agricole romaine¹⁵⁸. Ainsi que l'écrit avec raison G. Hentz : « Comme nous entrons avec Varron dans l'ère du syncrétisme culturel gréco-romain, l'apport grec mérite d'être examiné chez lui avec une attention toute particulière. Celui que ses contemporains appelaient 'le plus savant des Romains'¹⁵⁹ occupe en effet une position privilégiée pour ce qui est de la transmission des connaissances du monde grec au monde romain dans le domaine qui nous occupe. »¹⁶⁰

¹⁵⁶ KOLENDO 1973, p. 31.

¹⁵⁷ *Idem*, p. 65. De ces emprunts témoigne la liste des plantes qui fertilisent la terre dressée par COLUMELLE, *Rust.* II, 13, 1.

¹⁵⁸ Cf. *R. r.* I, 1, 8-10. Sur les sources grecques des agronomes latins : MARTIN 1971, p. 53-72 ; HENTZ 1979, *passim* et, en particulier, pour Varron : p. 155-159.

¹⁵⁹ *Romanorum eruditissimus* : l'expression est de QUINTILIEN, 10, 1, 95 ; cf. PLUTARQUE, *Rom.* 12, 3.

¹⁶⁰ HENTZ, *art. cit.*, p. 152.

B. Varron et Virgile : invention de l'*ars rustica* et importance accrue de la géographie et de l'histoire dans les écrits agronomiques

Les *Res rusticae* de M. Terentius Varro « Reatinus » (116-27 av. n. è.)¹⁶¹ s'appuient aussi bien sur des précédents grecs et puniques que sur les écrits des agronomes romains antérieurs. Ainsi Cn. Tremelius Scrofa est présenté, au livre I et au début du livre II, comme le grand spécialiste de l'agriculture et de l'élevage du moment¹⁶². Est-ce la mission de constituer, dans les dépendances de son forum, la première bibliothèque publique de Rome, que César lui confia entre 49 et 44, qui a permis à Varron de placer en tête de son traité un catalogue impressionnant de références bibliographiques, faisant apparaître, outre le nom de Magon et de ses deux abrégiateurs, une cinquantaine d'auteurs grecs¹⁶³ ? La question reste posée. Selon J. Heurgon, il est plus vraisemblable que Varron a mis à jour une liste toute faite trouvée chez Cassius¹⁶⁴. En tout cas, Varron fait ainsi passer dans le domaine romain un florilège de noms grecs, probablement issu des catalogues de la bibliothèque du Musée d'Alexandrie confectionnés par Callimaque¹⁶⁵, et que l'on retrouve, peu ou prou, dans la liste bibliographique de Columelle (I, 1, 7-11) et les *indices* de Pline l'Ancien, lesquels n'oublient pas, comme Varron, de leur adjoindre... les auteurs latins. Mais la connaissance des « choses rustiques » repose d'après ses dires non seulement sur ses lectures, mais aussi sur son expérience personnelle d'entrepreneur agropastoral et sur les conseils oraux qu'il a pu recueillir auprès des spécialistes, par exemple de grands éleveurs de troupeaux en Italie et en Épire¹⁶⁶. Le fait est que les matériaux qui ont servi à

¹⁶¹ Sur la vie et l'œuvre de Varron, cf. l'esquisse biographique de J. HEURGON, dans son introduction au livre premier des *Res rusticae*, 1978, p. X-XIX, qui se fonde notamment sur la monographie de F. DELLA CORTE, *Varrone, il terzo gran lume romano*, Florence, 1970². On renverra également à B. RIPOSATI, *Varrone, l'uomo e lo scrittore*, dans *Atti del Congr. intern. di studi varroniani*, Rieti, 1976. Sur le traité d'agronomie, on consultera avec profit SKYDSGAARD 1968 ; l'étude approfondie de R. MARTIN 1971, p. 211-286 ; TILLY 1973, spc. p. 15-22 ; la synthèse exhaustive de K. D. WHITE 1973, p. 463-495, qui réhabilite complètement les *Res rusticae* en tant qu'ouvrage novateur et original ; enfin, la présentation de l'ensemble du traité par J. HEURGON, *cit.*, p. XIX-LXXV. Voir aussi l'article de R. MARTIN 1995a, *passim*, sur la conception scientifique de l'agriculture chez Varron, opposée au modèle empirique de Xénophon repris par Cicéron.

¹⁶² Cf. R. r. I, 2, 10 et 3 ; II, 1, 2 et 11.

¹⁶³ César l'aurait chargé de mettre à la disposition du public des « bibliothèques grecques et latines ». Varron écrit d'abord un traité sur la question (*de bibliothecis*) mais, César ayant été assassiné, le projet ne fut finalisé qu'entre 39 et 33 grâce au butin de guerre pris aux Parthes, la bibliothèque étant construite sur le Forum, dans l'*Atrium Libertatis* : SÜETONE, *Cæs.* 44, 4 ; PLINE VII, 115 ; XXXV, 2, 10. Cf. MOATTI 1997, p. 122 et 357, n. 52. Sur le rapport de Varron à ses sources grecques dans les *Res rusticae*, voir le résumé de la question dans WHITE 1973, p. 469-478.

¹⁶⁴ HEURGON, 1978, p. XXIII.

¹⁶⁵ HENTZ 1979, p. 158.

¹⁶⁶ R. r. I, 1, 11 : *Ea erunt ex radicibus trinis, et quae ipse in meis fundis colendo animadverti, et quae legi, et quae a peritiu audii* : « J'aurai... chaque fois trois sortes de sources : ce que j'ai constaté moi-même dans mes propriétés en les cultivant,

élaborer le traité de Varron sont différents de ceux sur lesquels se fonde, pour une part importante, le manuel de Caton, du type de l'almanach rustique, avec ses fêtes, ses lunaïsons, ses pronostics météorologiques et autres repères pour les travaux agricoles¹⁶⁷. Comparé au « lecteur idéal » visé par le *De agricultura*, le public prévu¹⁶⁸ par l'œuvre du Réatin présente ainsi un profil intellectuel et culturel considérablement plus sophistiqué, son intérêt allant aussi bien aux considérations sur les méthodes de classement des sujets formant la *res rustica* qu'aux savants excursus étymologiques à propos du lexique agricole. En l'occurrence, l'une des fonctions principales de l'étymologie (dont Varron fait un emploi constant dans toute son oeuvre) est de légitimer l'usage que tel ou tel mot dénote en lui restituant sa dimension historique. C'est là un trait significatif de l'ensemble des livres rustiques dans lesquels, par un procédé que Pliny l'Ancien généralisera dans l'*Histoire naturelle*, Varron se livre à un historique des pratiques agropastorales ; l'histoire, assortie à la géographie, permet en effet de les situer et de mieux les comprendre. Ce détour par l'origine participe de l'effort de définition des objets et des pratiques, selon le principe qui veut que la connaissance soit description, mais aussi généalogie¹⁶⁹. C'est ainsi que la forme et le contenu de son œuvre agronomique apparaissent indissociables de l'ensemble (monumental) des écrits de ce polygraphe doué d'un « savoir universel »¹⁷⁰, surtout connu comme historien et grammairien. Soixante-quatorze titres connus peuvent lui être imputés, dont aucun n'a subsisté, hormis son manuel d'agriculture, une version incomplète du *De lingua latina*, outre les fragments des *Antiquités* et des *Satires Ménippées*.¹⁷¹

ce que j'ai lu, ce que j'ai entendu dire aux gens compétents. » K. D. WHITE, *art. cit.*, p. 473 sq. a examiné le contenu des *Res rusticae* afin d'évaluer dans quelle mesure Varron a eu recours à ces trois types de sources.

¹⁶⁷ Mais on a vu plus haut que la nature des éléments qui composent son traité est hétéroclite, cf. WHITE 1973, p. 457 et 479. Pour l'opinion de Scrofa sur le genre d'information qui n'a pas sa place dans un traité d'économie rurale : R. r. I, 2, 12-27 (critique des Saserna) et 28 (critique de Caton). À propos des calendriers agricoles, qui adoptent une base astronomique à partir de Varron : plus bas, II^e Partie, Chap. I, Sect. I.

¹⁶⁸ Sur la notion de lecteur modèle ou lecteur prévu : ECO 1989, p. 61 sq.

¹⁶⁹ À ce sujet, voir WHITE 1973, p. 492. Nous appliquons au cas particulier de l'agronomie romaine ce que C. Moatti dit de « l'interprétation antiquaire » : MOATTI 1997, p. 140-141.

¹⁷⁰ CICERON, *Brut.* 205.

¹⁷¹ HEURGON 1978, p. VI et XVII ; OXFORD CLASSICAL DICTIONNARY 1979, p. 1108. Pour les fragments conservés, cf. F. RITSCHL, « *De M. Terenti Varronis disciplinarum libris* », p. 352-402 ; « *...logistoricius libris* », p. 403-418, etc., dans *Opuscula philologica* III, Leipzig, 1877.

Les *Res rusticae*, dont l'édition définitive date de 37 av. n. è.¹⁷², présentent la particularité d'emprunter au genre du dialogue, mêlant exposés théoriques, rappel d'expériences personnelles et anecdotes illustratives. En donnant à son traité la forme d'un dialogue, sur le modèle des entretiens philosophiques, l'intention de Varron était de donner une nouvelle dimension aux questions essentielles liées à la direction d'un domaine agricole¹⁷³. Les trois livres mettent en scène des protagonistes qui, comme Varron, sont de grands propriétaires dont les terres sont vouées à l'exploitation agricole et/ou pastorale. Comme le gros œuvre de chacun des livres a dû être acquis dès les années 55-50¹⁷⁴, à première vue leurs propos paraissent ne refléter en rien la situation complexe, sur le plan des rapports agraires, créés par la guerre civile des années 40-30¹⁷⁵. Au contraire, ils sont marqués dans l'ensemble par un ton optimiste, voire enthousiaste, et l'idée qui se dégage, à cet égard, est celle du développement et du progrès de l'agriculture italienne - mais dans le cadre exclusif de la grande propriété rurale -, recoupant en cela d'autres sources de la même période, qui voit fleurir les « Éloges de l'Italie »¹⁷⁶. Varron eut cependant à subir les conséquences de son engagement résolu auprès de Pompée jusqu'à Pharsale : la même année, les soldats d'Antoine saccagèrent l'une de ses *villae*, près de Casinum¹⁷⁷. À ses premières possessions foncières de la région de Réate en Sabine - lieu probable de sa naissance¹⁷⁸, Varron avait en effet ajouté plusieurs domaines, dans le Latium, à proximité de Tusculum et d'Arpinum, et en Campanie, à Cumae et Baies¹⁷⁹. Dans la même région, c'est ce *fundus Casinas*, situé sur des

¹⁷² MARTIN 1971, p. 231. Pour la ou les date(s) de rédaction, se reporter aux propositions avancées dans le chapitre consacré à Varron, p. 213 sq. Les hypothèses de R. Martin sont largement admises, notamment par WHITE 1973, p. 482-488 et, avec quelques nuances, par J. HEURGON 1978, p. XXI-XXVI. Elles ont toutefois été remises en cause par COSSARINI 1976-1977, en part. p. 181 sq., lequel plaide pour la cohérence formelle et structurelle des *Res rusticae*. Sur ce point, nous suivons volontiers le savant italien, en particulier concernant le rapport, au fond non conflictuel, entre agriculture et élevage dans chacun des trois livres, même si cette question y est abordée sous des angles différents. À ce propos, voir notre IV^e Partie, Chap. II, Sect. I.

¹⁷³ Cf. J. HEURGON, « L'effort de style de Varron dans les *Res rusticae* », *Revue de Philologie*, XXIV, 1950, p. 57-71.

¹⁷⁴ HEURGON 1978, p. XXVI.

¹⁷⁵ KUZISCIN 1984, p. 111. Voir cependant G. BIANCO, « Riflessi della crisi agricola Italica nel *De re rustica* di Varrone », dans *Atti del Congresso internazionale di studi varroniani*, Rieti, 1976, p. 299-316.

¹⁷⁶ KUZISCIN 1984, p. 111 ; R. MARTIN, *op. cit.*, p. 257-286 a analysé ces *laudes Italiae*, à commencer par l'éloge que Varron a placé au début du livre I de son traité (*R. r.* I, 1, 3-10), qui n'est pas sans contraster, cependant, avec la préface du livre II, une différence de ton bien mise en évidence par le même chercheur.

¹⁷⁷ Épisode décrit dans un célèbre passage des *Philippiques* de CICÉRON (2, 103 sq.)

¹⁷⁸ Varron appartenait à la tribu Quirina, de Rieti, et SYMMAQUE le dit *Reatinus* (*Epist.* I, 2, 2), mais SAINT-AUGUSTIN le fait naître à Rome : *Romae natus et educatus* (*Civ.* 4, 1). Résumé du problème (en particulier, pour un autre sens possible de l'expression *natus et educatus*, à prendre comme un tout), avec les sources antiques et modernes : DESCHAMPS 1985, p. 123, note 2. La région de Réate est vantée pour sa richesse agricole autant que pour ses élevages : *R. r.* I, 7, 10 ; STRABON, V, 3, 1 (pâturages) ; PLINE, *N. H.* XV, 40 (fruits et olives) ; XVII, 32 (chevaux et mulets) ; XVIII, 32 ; XIX, 105 (légumes) et 174 (chanvre). Cf. ROBERT 1985, « Tableau des principales productions... », p. 21.

¹⁷⁹ Cf. *R. r. praef.* 6 ; III, 3, 8 ; 4, 2 ; 5, 8-9 ; 13, 1. Les propriétés rurales de Varron ont été recensées par KUZISCIN 1984, p. 110-112.

terres réputées pour leur richesse et leur productivité¹⁸⁰, qui fut dévasté en 48, à la suite de la défaite des Pompéiens. Cependant, pour lui signifier son pardon, César ne tarda pas à faire restituer ses biens au célèbre savant, lequel en retour s'empressa de lui dédier ses *res divinae*.¹⁸¹

Non seulement Varron, comme « antiquaire », détient à l'évidence une connaissance unique de l'Italie, de ses paysages et de ses peuples¹⁸², mais c'est en véritable géographe qu'il s'est intéressé à la péninsule et, plus largement, aux provinces de l'empire romain et aux autres régions de l'œcumène, devenant l'une des principales sources de Pline dans ce domaine¹⁸³. Pour cela, il a bénéficié sans aucun doute de ses possibilités exceptionnelles d'accès aux textes disponibles. Cependant, la culture et la recherche géographiques de l'époque tardo-républicaine sont, pour une part importante, d'origine militaire, dans le sens où il s'agissait surtout de remplir un cadre déjà tracé¹⁸⁴. C'est donc au cours de ses campagnes et des missions administratives qu'il a remplies que Varron a dû recueillir une grande quantité d'observations sur les particularités spatiales d'autres pays, mais aussi sur leurs us et coutumes, notamment en matière de vie rurale. L'exercice de ses fonctions le conduisit successivement en Illyrie (légal en 78-77), en Espagne (légal proquesteur dans la guerre contre Sertorius, de 76 à 71, puis légal propréteur de Pompée en 50-49) et en Grèce, au titre d'amiral des flottes pendant la guerre des pirates en 67¹⁸⁵. Du reste, on sait qu'il rédigea des « mémoires » et rapports de mission, un *de legationibus* et une *Ephemeris navalis* (datée de 77). Ils devaient contenir bon nombre d'indications de type proprement géographique - des distances notamment - ou de type ethno-géographique, comme on en trouve dans les *Res rusticae*¹⁸⁶. Outre les données géographiques présentes dans ses œuvres

180 Cf. CICÉRON, *Agr.* III, 14 : ... *eos fundos in agro Casinati optimos fructuosissimosque*... Le territoire de Casinum était réputé en particulier pour son blé amidonnier (*far* : blé dur vêtu) et ses vignes : COLUMELLE, III, 2, 10-23 ; PLINE, *N. H.* XIV, 21 ; 70. Cf. ROBERT 1985, *loc. cit.*, p. 22.

181 Cf. ROSS-TAYLOR 1977, p. 159 ; pour une vue détaillée : Y. LEHMAN, « Religion et politique autour des *Antiquités divines* de Varron », *REL*, LXIV, 1986, p. 92-103.

182 Voir notamment l'énumération des richesses agricoles de chaque région d'Italie en *R. r.* I, 2, 3-7 et l'éloge que CICÉRON fait de Varron en lui dédiant ses *Académiques* : « C'est toi qui nous a fait connaître l'âge de notre patrie, les définitions du calendrier, les rites de la religion, toi qui nous a enseigné la science des prêtres, l'économie domestique, l'art militaire, toi qui, des territoires, des régions, des lieux, de toutes les choses divines et humaines, nous a révélé les noms, les espèces, les fonctions, les causes... », *Acad.* I, 3, 9.

183 Synthèse de la question, avec les problèmes bibliographiques dans NICOLET 1988, p. 85-86, qui précise : « c'est sans doute dans l'œuvre de Varron de Réate qu'on trouvait la mise au point géographique la plus complète, sinon la plus à jour, pour un public romain [peu avant l'avènement du Principat]. » Cf. aussi MOATTI 1997, p. 70-72, 118-119 et les notes des pages 337 et 355.

184 Cadre grec rempli par les Romains (surtout en Occident) : NICOLET 1988, p. 69-82.

185 Cf. *R. r.* II, *praef.* 6. Cf. HEURGON 1978, p. 121 et GUIRAUD 1985, p. 82.

186 Exemple d'observations ethno-géographiques dans les *R. r.* I, 7, 8 : « À l'intérieur de la Gaule transalpine, à l'époque où je conduisais une armée vers le Rhin, j'ai atteint plusieurs régions où ne croissaient ni la vigne, ni l'olivier, ni les arbres fruitiers, où l'on fumait la terre avec une craie blanche extraite du sol, où l'on ne connaissait ni

conservées, Varron a écrit des traités spécifiques sur l'interface terre-eau : *de aestuariis, de littoralibus, de ora maritima*, auxquels il faudrait ajouter un chapitre *de insulis* dans ses *Antiquités humaines*¹⁸⁷. Non seulement le plan de cet ouvrage encyclopédique révèle des chapitres de géographie, intitulés *de Italiae regionibus* et *de provinciis*¹⁸⁸, mais il contenait aussi des études de topographie, dans lesquelles Varron décrivait les sites les plus anciens ou expliquait les origines des noms de vestiges, de lieux et de régions. Cette toponymie de type critique était utilisée comme un moyen d'exploration du passé et d'appropriation de l'espace par l'étude des traces que l'homme y a laissées¹⁸⁹. Enfin, Varron est l'auteur d'une *Géométrie (de geometria)* qui devait comporter une description de la Terre habitée (sans doute restreinte à l'empire romain), outre de nombreuses mesures, et/ou des développements sur l'art des agrimensurs¹⁹⁰. Le contenu, réel ou supposé, de ce traité fait penser à un autre fait notable à mettre à son actif : avec Cn. Tremelius Scrofa, Varron fit partie en 59 av. n. è. de la commission des *vigintiviri* chargés de la distribution de l'*ager Campanus*, en application de la loi agraire de César¹⁹¹. Comme l'écrit avec raison J. Heurgon, une telle mission supposait aussi une implication dans la mise en valeur de ce territoire¹⁹². En tout cas, l'épisode est révélateur quand on le relie à la notice des *Res rusticae* qui témoigne, de la part de Varron, d'une connaissance, au moins théorique, des techniques d'arpentage et de délimitation des terres¹⁹³. Est-ce à ce titre qu'il critique son illustre devancier, Caton, sur les superficies-types données pour un vignoble et une oliveraie, et sur le calcul du personnel et du matériel nécessaires à leur exploitation ? La question se pose quand on s'interroge sur les paramètres qui entrent en jeu pour déterminer la surface des unités de production¹⁹⁴. Reste que, en ce qui concerne leur contenance, les ensembles viticoles et oléicoles envisagés dans le premier livre sont du même ordre que dans le *De agricultura*. En effet, à l'époque tardo-républicaine, la grande propriété agricole ne se confond pas avec la grande exploitation et les données sur ce thème indiquent une préférence pour des unités d'exploitation

le sel gemme, ni le sel marin, et où on le remplaçait par des charbons salés obtenus par la combustion de certains bois ». Voir aussi I, 4, 5 ; 7, 6 ; 8, 5 ; II, 1, 5 ; 10, 7 et 9 ; III, 17, 4.

¹⁸⁷ *L. l. IX*, 26 ; *SERVIVS, En.* I, 108 ; 111 ; 112-113 ; V, 19 ; VIII, 710 ; *SOLIN*, XI, 6. Cf. *MOATTI* 1997, p. 72.

¹⁸⁸ *JÉRÔME, Quast. hebr. in Gen.* 10, 5 ; *St AUGUSTIN, Civ.* VI, 3, 1.

¹⁸⁹ En cela, l'œuvre de Varron rejoint l'une des finalités de la science géographique telle qu'elle est conçue par Strabon : *NICOLET* 1988, p. 93. Sur la topographie romaine du I^{er} s. av. n. è. : *MOATTI* 1997, p. 117-121.

¹⁹⁰ Sur ce point : *NICOLET, op. cit.*, p. 85 ; *MOATTI, op. cit.*, p. 72.

¹⁹¹ Cf. *R. r.* I, 2,10. En 59, César déduit la colonie de *Capua* et assigne la propriété des terres à des particuliers en s'appuyant selon toute apparence sur des structures agraires préexistantes : sur le cadastre de l'*ager Campanus*, se reporter *infra*, III^e Partie, Chap. II.

¹⁹² 1978, p. XXVII.

¹⁹³ Dans le chapitre sur le mesurage des terres, en *R. r.* I, 10, il cite des mesures agraires en latin d'Espagne : ses connaissances en l'espèce ne se limitent donc pas au territoire italien.

¹⁹⁴ *Infra*, III^e partie, Chap. II.

dont la taille autorise la pratique d'une agriculture de type intensif. Là où Varron, cependant, se démarque de son prédécesseur, c'est en offrant une vue systématique et complète de l'éventail de moyens dont disposent dorénavant les propriétaires fonciers italiens pour tirer parti de leurs terres. Il adaptait donc les connaissances accumulées à leurs nouveaux besoins en présentant successivement les principales spécialités qui permettaient la réalisation de profits sur le marché : mise en culture soignée et attentive aux résultats de la production ; grand élevage disposant de vastes espaces mais privilégiant une forte organisation et un encadrement adapté ; produits de luxe, issus des basses-cours, volières, garennes et autres viviers destinés à la consommation des élites urbaines. Varron possédait lui-même une volière et des viviers dans sa *villa* de Casinum, outre une réserve de sangliers et de chevreuils près de Tusculum¹⁹⁵. Et de fait, l'agronome juge complémentaires ces trois sources de revenus distinctes. C'est leur capacité respective à générer du profit (*fructus*), à partir de l'exploitation des espèces végétales et animales, qui les réunit pour constituer, désormais, ce que le Réatin et ses contemporains rassemblent sous le nom de *res rusticae* :

*Itaque cum putarem esse rerum rusticarum, quae constituta sunt fructus causa, tria genera, unum de agricultura, alterum de re pecuaria, tertium de villaticis pastionibus.*¹⁹⁶

Dans le cadre de son *Économie rurale*, Varron veut s'en tenir aux seules *res rusticae* ainsi entendues. Il se prête en conséquence à un exercice préliminaire de définition, dont la nécessité est due, précisément, à la diversification, et/ou amplification, des activités économiques liées à l'exploitation de la nature qui s'est produite à partir du II^e s. av. n. è. D'où la discussion, au début du livre I, qui permet d'exclure du débat, quand bien même elles seraient liées à la propriété du « sol » et pratiquées dans l'espace des grands domaines, des sources de bénéfices telles que les

¹⁹⁵ R. r. III, 3, 8 ; 5, 8-9 ; 13, 1.

¹⁹⁶ III, *prae*f. 6-7. Ce type d'assertion conduit à interpréter en termes de complémentarité plutôt que de « contraste » le niveau de fortune des protagonistes de chacun des trois livres du traité et l'importance des revenus qu'ils tirent des différents types de production tour à tour envisagés. Pour une analyse différente : R. MARTIN 1971, p. 220 sq. ; WHITE 1973, p. 487. Sur la *pastio villatica* : *infra*, II^e Partie, Chap. I, Sect. I, modalités « Bâtiments » et « Pâturages, élevage ».

ateliers d'artisans, les mines, les carrières, ou les hôtelleries installées le long des grandes voies de passage.¹⁹⁷

Doué d'une grande faculté d'observation¹⁹⁸, Varron, qui fut l'élève et le pupille du premier philologue latin, L. Aelius Stilo¹⁹⁹, fait montre d'une singulière capacité de synthèse et de classement des connaissances dans la discipline concernée, tant du lexique, des savoirs (botanique, étude des climats, pédologie, zoologie), que des techniques propres à l'agriculture et à l'élevage, sans oublier la recherche des lois naturelles qui permettent de les éclairer ou de les améliorer. De même, tout en affirmant la nécessité des expériences pratiques, il met en avant l'analyse théorique des réalités du domaine rural et des multiples facettes de sa gestion. Au reste, son rôle dans la transformation de l'agriculture en une *ars* signe cette importance accordée de façon équilibrée à l'expérience et à la théorie²⁰⁰. À l'instar des autres grands propriétaires romains de son temps, l'auteur des *Res rusticae*, dont la fortune était fameuse²⁰¹, apparaît comme un véritable entrepreneur, préoccupé avant toute chose par le profit et soucieux d'édicter les règles d'un véritable « rationalisme économique », selon l'expression de René Martin. Cela n'entre pas pour peu dans sa manière de considérer le paysage agraire, vu dès lors comme un lieu de labour et de rentabilité dont l'organisation doit être conçue sur la base des impératifs (parfois contradictoires) de la production et du contrôle de la main-d'œuvre. Par ailleurs - mais les deux approches sont complémentaires -, Varron se livre à une exploration savante, et donc abstraite, des activités agricoles et pastorales, du temps et des espaces où elles se déploient. Pour autant, le Réatin parvient à formaliser sans rigidité l'approche du *fundus* - objet qu'il place au centre de sa réflexion²⁰² -, et à expliciter par la même le rôle et la place des éléments qui le constituent, dans ce que l'on peut appeler la structuration des rapports de production et des rapports sociaux au sein de l'exploitation agricole. L'accent est mis notamment sur le *fundus* en tant qu'unité de production, dont l'existence et la définition dépendent d'un système de signes concrets, qu'il

¹⁹⁷ R. r. I, 2, 21-23 : *histonae, figlinae, argentifodinae, lapidicinae, arenariae, tabernae*.

¹⁹⁸ J. HEURGON 1978, p. XXVII, signale la récurrence des verbes comme *animadvertere, observare* dans les *Res rusticae*.

¹⁹⁹ *Idem*, p. XI-XII ; OXFORD CLASSICAL DICTIONNARY 1979, p. 1107. Sur l'originalité de Varron linguiste et étymologiste, cf. COLLART, *Varron, grammairien latin*, Paris, 1954, en part. p. 342-346 ; *Id.*, « L'œuvre grammaticale de Varron », *Grammaire antique et stylistique latine*, sous la dir. de J. Collart *et al.*, Paris, 1978, p. 2-21 ; BELARDI, « Aspetti della teoria del linguaggio in Varrone », dans *Atti del Congresso internazionale di studi varroniani*, II, 1976, p. 285-298.

²⁰⁰ Cf. R. r. I, 3.

²⁰¹ CICERON, *Fam.* 11, 10, 5 : *Varronis thesauri*. Voir T. FRANK (*et al.*), *Economic Survey of Ancient Rome*, Baltimore, 1933, vol. 1, p. 391.

²⁰² T. FRANK, *op. cit.*, p. 363 ; KUZISCIN 1984, p. 112.

s'agisse de la typologie des limites de propriété, des formes de l'habitat ou de la morphologie agraire. De fait, le premier livre des *Res rusticae* dresse le tableau d'un paysage rural qui se signale par une grande cohérence interne, laquelle est présentée comme le résultat d'une véritable « construction » (cf. *aedificia*). Il faut citer à cet égard la mention des domaines modèles que sont - cela n'a rien de fortuit - les *fundi* de Scrofa :

Fundi enim eius propter culturam incundiore spectaculo sunt multis quam regie polita aedificia aliorum.

« Ses propriétés sont si bien cultivées qu'elles offrent à beaucoup de gens un spectacle plus agréable que les constructions d'un luxe royal que d'autres ont élevées. » (I, 2, 10)

Cette cohérence spatiale, qui réalise l'alliance idéale et nécessaire de l'utile et du beau, doit être immédiatement visible dans l'aspect extérieur du paysage foncier (cf. *spectaculum*). Entre ces îlots de maîtrise et de régularité que sont les *fundi*, le livre II évoque un espace italien, mais aussi provincial, marqué par les activités pastorales pratiquées sur une vaste échelle, l'époque se caractérisant, comme on sait, par le développement du grand élevage sur *saltus*²⁰³. Originaire de la Sabine, région abondante en pâturages, Varron possédait lui-même des haras et des troupeaux de moutons qu'il faisait transhumer vers l'Apulie pour passer l'hiver. Quand il traite de l'élevage des bestiaux, c'est donc en grande partie d'après sa propre expérience d'éleveur en Italie. Il dispose également d'une documentation concernant l'Épire, région intégrée à la province romaine de Macédoine qui bénéficiait d'une large façade sur la mer Adriatique, où des propriétaires de ses amis, qui jouent tous un rôle dans le débat, possèdent un nombreux cheptel²⁰⁴. Il n'est donc guère surprenant que son traité consacre une place prépondérante - deux livres sur trois - aux différentes formes de la production et de l'entretien des animaux domestiques ou captifs, rendant compte, en particulier, de la prolifération des élevages spécialisés à haute rentabilité autour de Rome et des centres urbains importants. Cette diversification des productions, qu'il s'agisse des espèces animales ou des variétés cultivées, a sans conteste un impact sur les paysages des *fundi*. Parallèlement, on assiste à l'émergence et à l'essor de nouveaux modes de vie, auxquels les propriétés de campagne servent de cadre, qui sont en partie

²⁰³ Sur la vision de cet espace voué à la pâture des troupeaux, cf plus bas IV^e Partie, Chap. I, Sect. I, §2B. : « Entre *fundus* et *saltus*... » ; Chap. II, Sect. I, §2B. : « ... la gestion des troupeaux chez Varron ».

²⁰⁴ R. r. II, *praef.* 6. Cf. GUIRAUD 1985, p. IX. La réduction de la Macédoine à l'état de province interviendrait dès 167, et il faudrait rattacher à la date de son organisation (148) l'annexion totale de l'Épire : P. R. FRANKE, *Die antiken Münzen von Epirus*, Wiesbaden 1961, p. 218 ; LEPELLEY 1998 (dir.), p. 301.

l'expression d'une synthèse culturelle entre vie publique romaine et vie privée à la grecque, ainsi que l'attestent en particulier les dialogues du livre III des *Res rusticae*, ainsi que richesse architecturale et décorative des *villae* évoquées par les interlocuteurs²⁰⁵. Or la physionomie des domaines ruraux, tout en devenant plus bigarrée²⁰⁶, et plus élaborée, se voit soumise à une volonté normative plus affirmée, processus dont le traité de Varron offre sans doute l'un des témoignages les plus manifestes.

A peine une dizaine d'années après la publication des *Res rusticae*, paraît à Rome un traité d'agronomie un peu particulier : il est l'œuvre d'un jeune poète, déjà illustre, P. Vergilius Maro (Andes 71 ou 70 - Brindes, 19 av. n. è.)²⁰⁷. Certes, l'auteur des *Géorgiques* partage avec Varron presque quarante années d'existence, mais celui qui est considéré comme le plus grand poète romain est un enfant des guerres civiles, dont Varron pourrait être... le grand-père²⁰⁸. Au surplus, Varron termine son ouvrage en 37, à 73 ans, quand Virgile ne fait probablement que commencer la rédaction de son poème didactique²⁰⁹. Sur la vie de Virgile, il existe de nombreuses données antiques - mais tardives - dont très peu sont vérifiables²¹⁰. Peut-être d'origine étrusque²¹¹, Virgile est né à Andes, un *pagus* situé aux environs de Mantoue, très

²⁰⁵ Entre les exemples les plus connus fournis par l'archéologie, cf. la majestueuse *pars urbana* de la *villa* de Settefinestre, en Étrurie méridionale (datée des années 40), avec ses jardins et son portique dominant la campagne : CARANDINI 1984, I, p. 149-157. Se reporter aussi à l'étude de J. P. Vallat sur l'évolution architecturale des *villae*, sites de résidences et de production agricole, entre le IV^e s. av. et le I^{er} s. de notre ère en Campanie septentrionale : VALLAT 1983, spc. p. 252-261. D'autres témoignages textuels recourent les données de Varron sur l'aspect des *villae*, celles d'Horace par exemple et, surtout, de Cicéron : KUZISCIN 1984, p. 86, 88-91, 94-95 ; ROBERT 1985, p. 111-116. Sur la culture latine gréco-romaine de la République tardive : cf. INGLEBERT 2005, spc. p. 365.

²⁰⁶ CAPOGROSSI COLOGNESI 1995, p. 193.

²⁰⁷ Sur l'incertitude concernant la date de naissance de Virgile, voir BRISSON 1966, p. 18, n. 4. La célébrité de Virgile avait commencé avec la première publication des *Eglogues* en 39 puis leur présentation au théâtre sous forme de déclamations, mimes et danses, où elles rencontrèrent un très grand succès : GRIMAL 1989, p. 87-88

²⁰⁸ Les deux grandes figures de cette époque que sont Varron et Virgile ont été mises en regard par A. SALVATORE, *Scienza e poesia a Roma : Varrone e Virgilio*, Naples, 1978.

²⁰⁹ Cf. GRIMAL 1989, p. 12-13 ; BETTINI *et al.* 1995, p. 389. Une bibliographie des travaux sur les *Géorgiques* a été publiée dans *ANRW* II, 31, 1, 1981, p. 395-499.

²¹⁰ Parmi les commentaires et notices, la plus ancienne et la plus importante est la *Vita Vergilii* de DONAT (IV^e s.), inspirée de la biographie que Suétone aurait écrite, sous le règne d'Hadrien : RAT 1967, p. 14 ; BETTINI *et al.* 1995, p. 385 ; NERAUDAU 2001, p. VIII. Sur la valeur de témoignage des *Vitae Vergilianae* : VEYNE 2001, p. 217-218 et 224, avec les notes.

²¹¹ Comme semblent l'indiquer son *nomen* et son gentile : OXFORD CLASSICAL DICTIONNARY, p. 1123. Des *Vergilii* sont attestés en Étrurie, mais aussi dans les régions que colonisèrent les Étrusques, Cisalpine et Campanie : RAT 1967, *loc. cit.* ; GRIMAL 1989, p. 12-13.

ancienne cité d'une Cisalpine romanisée alors depuis plus d'un siècle²¹². Les biographes anciens le donnent pour le fils d'un employé à gages (artisan potier ou intendant rural) qui aurait épousé une Magia Polla, la fille de son patron, lui-même appariteur d'un magistrat de Mantoue. Cependant, à l'instar d'autres éléments biographiques transmis à son sujet (de type miraculeux), les « humbles origines » seraient destinées à faire sens et à expliquer le caractère du poète et son œuvre, plutôt qu'à rendre compte de la réalité historique²¹³. En l'occurrence, elles seraient conformes au schéma d'existence d'un artiste tel que le conçoivent surtout les érudits du Bas-Empire, en vertu duquel sa vie doit présenter des traits exceptionnels (le handicap social, ici), aptes à valoriser son mérite et son génie personnels²¹⁴. En tout état de cause, quels qu'aient été sa véritable extraction et son statut social, le père de Virgile possédait une solide fortune foncière, centrée sur l'exploitation du bois et sur l'apiculture, deux activités engendrant des revenus appréciables selon les sources²¹⁵. En outre, le jeune Publius se rattache par la famille de sa mère à l'élite municipale, à laquelle appartenaient les Magii de la toute proche colonie latine de Crémone²¹⁶. Depuis la fin du II^e siècle, au moins, les notables locaux des colonies latines obtenaient *ipso facto* la citoyenneté romaine par l'exercice des magistratures. Concernant le cas particulier des *socii* de Transpadane, l'incorporation dans la communauté civique romaine, ainsi réservée à quelques privilégiés, s'effectua après la guerre sociale en deux grandes étapes : en 90-89, tous les habitants des colonies latines reçurent la citoyenneté, tandis que les alliés ne bénéficiaient que du statut latin ; en 49 (sans doute) César harmonisa les statuts en octroyant la

²¹² Mantoue préexistait à la domination gauloise, et les Anciens, Virgile lui-même, la considéraient comme une fondation étrusque : DAVID 1997, p. 19 ; GRIMAL 1989, p. 12.

²¹³ À ce sujet, cf. les remarques de J. P. NÉRAUDAU 2001, p. VII-VIII : « ... l'Antiquité considérait qu'une vérité signifiante et construite de manière à traverser les siècles était préférable à la vérité, souvent médiocre et en tout cas conjecturale. Telle est du moins la conception qu'elle se faisait des biographies. Quand il s'agit d'écrivains, les biographes (...) ne se sentent pas tenus par une exigence de vérité, ils n'hésitent pas à inventer des faits qui, faute d'être vrais, expriment l'étonnant miracle d'un génie plus qu'humain ». Cf. aussi BRISSON 1966, p. 15-17.

²¹⁴ Cf. BETTINI *et al.* 1995, p. 388 ; VEYNE, *art. cit.*, p. 224, note 17. Pour une autre interprétation : BRISSON, *loc. cit.*

²¹⁵ *Idem*, p. 20. Sur le cadre géographique et naturel dans lequel devaient s'inscrire ses terres : VEYNE 2001, p. 221-224, 227-231. Le chant IV des *Géorgiques* est entièrement consacré à l'apiculture, que Virgile recommande pour son abondante production (IV, 231 : *Bis gravidos cogunt fetus, duo tempora messis*). Sur l'importance du miel dans l'économie mantouane, cf. aussi PLINE, *N. H.* XXI, 42. Cf. F. NEGRINI, « Apicultura », dans MISURARE LA TERRA... IL CASO MANTOVANO 1984, p. 186, qui cite la *Vita donatiana* à propos du père de Virgile « ... *apibus curandis...* ». Quant au bois et à la forêt, Virgile est le seul auteur de notre *corpus* à leur consacrer une place substantielle. Cf. plus bas, II^e Partie, Chap. I, Section I et l'ANNEXE 2, en particulier le tableau **Tab. II.3.6**.

²¹⁶ RAT 1967, p. 15 ; OXFORD CLASSICAL DICTIONNARY, *loc. cit.* En 218, puis entre 190 et 183, d'importantes colonies furent fondées dans la plaine du Pô, dont trois d'entre elles dans un rayon de 45 à 70 km autour de Mantoue : Crémone à l'Ouest (droit latin), Parme et Modène au Sud (colonies romaines) : M. PASQUINUCCI, dans MISURARE LA TERRA... IL CASO MANTOVANO, 1984, p. 36. Il est possible que les ascendants de Virgile aient fait partie des contingents de colons qui participèrent à ces déductions (cf. BRISSON, *op. cit.*, p. 19). D'un autre côté, « ces communautés nouvelles, unifiées dans une romanité volontaire et idéale, rayonnaient à leur tour sur les régions voisines, qu'elles contribuaient à romaniser » : DAVID 1997, p. 51. On imagine donc assez bien un tel processus d'absorption progressive par le modèle romain dans le cas de Mantoue – et de ses habitants.

cit  romaine aux collectivit s de droit latin. La question du statut civique du p re de Virgile reste donc pendante²¹⁷, quand la citoyennet  romaine - sinon l'ing nuit  - de celui-ci ne fait pas de doute²¹⁸. Si Virgile ne la d tenait pas de naissance, comme tendrait   l'indiquer son  tat civil romain et le fait que ses biographes lui font rev tir la toge virile en 55²¹⁹, il l'a acquise automatiquement   21 ou 22 ans, au moment o  la Cisalpine  tait r unie juridiquement et politiquement au reste de l'Italie. Certes, les *tria nomina* sont loin de constituer une preuve d cisive de citoyennet ²²⁰, pourtant leur adoption exprime, au moins, l'acceptation des valeurs des vainqueurs et une volont  d'int gration culturelle et de promotion sociale. Cette volont , au demeurant, trouve un  cho, d'abord dans la fortune que son p re a sinon  difi e, du moins notablement augment e, ensuite dans le parcours ascensionnel que Virgile a accompli pour suivre ses  tudes et int grer les cercles de la haute culture romaine - parcours qui s'inscrit aussi dans la g ographie. Sa formation intellectuelle d bute en effet   Mantoue pour s'achever   Rome (en 54 ou 53), en passant par Cr mone et Milan²²¹. Dans la capitale de l'empire, Virgile aurait  t  l' l ve du rh teur Marcus Epidius (par ailleurs ma tre d'Octavien), parachevant ainsi une  ducation tr s pouss e, propre   rapprocher ce jeune provincial du « vrai Romain » cher   Cic ron, sup rieur   tous par son *urbanitas*, qualit  fond e en particulier sur la pratique et la connaissance approfondie de la langue et de la rh torique latines²²². En effet, pour les citoyens originaires des r gions d'Italie, l'art oratoire et l' loquence judiciaire restaient (avec les armes) une voie possible - quoi que tr s  troite - vers l'int gration politique au plus haut niveau, c'est- -dire vers la carri re des honneurs²²³. Cependant, Virgile, parce qu'il manifestait peu de dispositions en la mati re, aurait renonc    cette implication directe dans la vie politique, au moment m me

217  tant donn  l'absence de preuves d cisives. Cependant, la *Realencyclop die* (PAULY-WISSOWA, VIII. A. col. 1022 sq.), comme l'OXFORD CLASSICAL DICTIONNARY (*loc. cit.*) penchent pour la citoyennet  romaine voire, pour ce dernier, le rang  questre du p re de Virgile. *Contra* BRISSON 1966, p. 20.

218 On observera que l'ann e de naissance de Virgile (ou la suivante) correspond au d but de la grande censure qui ach ve de r partir compl tement les Italiens devenus citoyens apr s la guerre sociale (  l'exception, donc, des Transpadans de droit latin) dans les unit s de la communaut  civique romaine. Cf. DAVID 1997, p. 192-133.

219 Exactement le 15 octobre 55 soit, selon la l gende, le jour m me de la mort de Lucret e qui exer a, comme on sait, une influence d terminante sur l' uvre de Virgile.

220 L'emprunt de leur syst me onomastique aux Romains  tait notamment l'une des manieres d'anticiper l'incorporation politique. Cf. BRISSON 1966, *loc. cit.* ; DAVID, *op. cit.*, p. 174.

221 Cf. *Vita donatiana*, l. 4 Brummer. Selon P. Veyne, « Le p re de Virgile  tait un gros propri taire puisqu'il a pu envoyer son fils faire des  tudes dans les villes voisines... » : VEYNE 2001, p. 230.

222 CIC RON, *De orat.* III, 42. Cf. J. M. DAVID 1997, p. 172-173 et le m me, dans *Les Bourgeoisies municipales*, Naples, 1983, p. 309 sq.

223 Cependant, si l'on se fie aux statistiques disponibles (in gales et partielles), et bien que le processus d'int gration politique des  lites locales s'acc l r t au I^{er} si cle, les possibilit s d'acc s   l'ordre s natorial pour les individus originaires des r gions d'Italie entr es depuis peu dans la citoyennet  romaine  taient quasi nulles. Pour le d tail : DAVID 1997, p. 169-170. Sans qu'on puisse  tablir de lien s r avec la famille de Virgile, on sait que plusieurs *Vergilii* assum rent des magistratures   Rome, sans parvenir jusqu'au consulat : OXFORD CLASSICAL DICTIONNARY, *loc. cit.*

où éclatait la guerre civile en 49²²⁴. De retour dans sa région natale en 44, il participa au cénacle des intellectuels réunis autour du gouverneur de la Cisalpine, C. Asinius Pollion, homme politique attaché successivement à Pompée et à Antoine, et composa un premier recueil de dix « idylles », les *Bucoliques*. Les dons exceptionnels de Virgile avaient dû lui assurer très tôt de puissantes protections, ainsi que l'indique la présence de trois hauts personnages (dont deux dédicataires) dans cette première œuvre, Pollion, P. Alfienus Varus et C. Cornelius Gallus²²⁵. C'est à ce dernier que Virgile devait plus tard dédier le quatrième livre des *Géorgiques*, mais cet ami d'Octavien, qui fut préfet d'Égypte en 30, subit quelques années plus tard une disgrâce inexplicable et le poète se vit contraint de substituer l'épisode d'Aristée à sa dédicace²²⁶. Tout en inaugurant à Rome le genre de la pastorale, les *Bucoliques* (42-39 ?) s'inspirent largement de l'actualité, en particulier des troubles agraires qui marquent la période et dont Virgile, on le sait, a été la victime directe²²⁷. De fait, en vertu du pacte conclu deux ans plus tôt à Bologne par les Triumvirs, qui prévoyait de confisquer des terres dans dix-huit riches cités italiennes, les expropriations au profit des soldats démobilisés après Philippes touchèrent en 41 le territoire de Mantoue, spoliant Virgile de son propre patrimoine foncier, lequel aurait été partagé entre 60 vétérans, établis dans la cité voisine de Crémone²²⁸. Si elles sont exactes, ces précisions ont le mérite de donner une idée de l'ampleur du domaine familial, dont la localisation exacte, néanmoins, reste hypothétique, malgré la « description discrète » que certains y ont vu²²⁹, de nature à la fois géographique et juridique, ou plus précisément en style d'agrimenseur, dans la

²²⁴ Cf. NERAUDAU 2001, p. IX ; J. P. BRISSON (*op. cit.*, p. 45-47) met en doute avec raison ce « défaut d'élocution » qui, d'après la *Vita Donatiana*, aurait donné à Virgile l'apparence d'un homme totalement inculte (l. 48, Brummer). À notre avis, ce « défaut » relève du trait de type prosopographique et revêt un sens similaire à celui que l'on peut attribuer à la cécité d'Homère (ou à la surdité de Ronsard).

²²⁵ Sur ces trois personnages, cf. J. R. S. BROUGHTON, *The magistrates of the Roman Republic*, Cleveland, 1952-1986, vol. II, année 41.

²²⁶ Cf. NERAUDAU 2001, p. X, 128 et 131.

²²⁷ Chronologie des œuvres : cf. *Vergilii Vita Donatiana*, 89 (p. 6 Brummer) et SERVIUS, *Vergilii Vita*, 24-28 (p. 70 Brummer). La fonction inaugurale du poème est soulignée par Virgile dans les *Géorgiques* IV, 563-566. Parmi la somme de commentaires sur les *Bucoliques*, voir l'introduction et la postface données par J. P. NÉRAUDAU 2001, p. VII-XXXIII et 115 sq. ; BETTINI *et al.* 1995, *loc. cit.* ; CASANOVA-ROBIN 2006. Dans son étude sur les *Bucoliques*, suggestive à bien des égards, P. Veyne réinterprète les éléments, selon lui pseudo-autobiographiques, présents dans l'œuvre, voyant dans les allusions aux troubles agraires des années 40 une façon pour Virgile de déplorer les spoliations foncières dont ont été victimes ses compatriotes de Mantoue : VEYNE 2001, spc. p. 216-231.

²²⁸ Sur les expropriations de cette période, voir le récit d'APPIEN, *B. C. V*, 3 sqq. ; HINRICHS 1989, p. 65-68. Pour les éléments qui concernent Virgile : VERG., *Ecl.* I et IX ; PROBUS, *Verg.*, p. 5 Keil. Cf. HINRICHS, *op. cit.*, p. 66, note 60 ; FAVORY 1997, p. 119 et 125, note 73 (avec références aux travaux antérieurs sur les confiscations, déductions et centuriations opérées dans ce secteur).

²²⁹ BRISSON 1966, p. 22. *Contra* VEYNE 2001, p. 221-225. L'estimation de la superficie des terres appartenant au père de Virgile pourrait se fonder sur la contenance des lots attribués aux vétérans des Triumvirs : 50 jugères par tête, selon FRONTIN, *Th.* 14 = CLAVEL-LEVEQUE *et al.* 1998, p. 48-49, et HYGIN L'ARPENTEUR, *Th.* 135 = CLAVEL-LEVEQUE *et al.* 1996, p. 24-25. Voir HINRICHS 1989, p. 68 ; CHOUQUER, FAVORY 1992, p. 38-39.

première et la neuvième églogues des *Bucoliques* (I, 48-49 et 84 ; IX, 7-9)²³⁰. Par la suite, Virgile a été restauré dans ses droits par Octavien et la perte de ses terres n'a pas dû être définitive ; du reste, il aurait acquis des domaines en Sicile et en Campanie grâce aux libéralités de ses bienfaiteurs.²³¹

D'après l'épithaphe que Virgile aurait lui-même conçue (qui rappelle la trilogie *pascua-rura-duces*)²³², les *Géorgiques* constituent l'étape centrale de son projet poétique, dont la cohérence a été souvent soulignée, et qui se déduit d'abord du choix, pour les trois œuvres, d'une seule forme métrique, celle de l'*épos*. De fait, les *Géorgiques* sont annoncés dès les *Bucoliques*, tandis que la réalisation de l'*Énéide*, destinée à célébrer et à proclamer la mission historique de la *gens Iulia*, est symbolisée par le temple érigé en l'honneur du futur Auguste au livre III (16-39)²³³. Cette variation en quatre livres sur l'agriculture et l'élevage, ouvertement inspirée par les *Travaux et les jours* d'Hésiode²³⁴, doit peut-être son titre aux *Gheorgika* de Nicandre, poète didactique du II^e s. av. n. è., l'une des sources hellénistiques de Virgile. Mais le titre, formé sur *gheorgos*, « paysan », est surtout à comprendre par rapport au recueil précédent, les *Bucoliques*, de *boukolos*, « bouvier » : de façon certes simplificatrice, on peut dire qu'il signe le passage du monde agreste et utopique des pasteurs, évoqué dans une dizaine d'églogues autonomes, au monde civilisé et quotidien des travaux agricoles, chanté dans un poème unitaire²³⁵. Soulignons cependant que le monde des églogues est plus allégorique qu'imaginaire qui contient des éléments réalistes, l'insertion de l'histoire contemporaine, une romanisation du cadre spatio-temporel²³⁶. Appartenant à une société rurale très différenciée, les « bergers », qui sont des bergers de pâturage et non de transhumance, pratiquent aussi l'agriculture, sont définis dans leur spécialisation agreste de façon précise, et leur statut social est souvent mentionné²³⁷. Tous éléments qui, à bien des égards, annoncent les *Géorgiques*. Dans la forme et dans le contenu, un aspect très personnel se dégage de

²³⁰ VEYNE, *op. cit.*, p. 220.

²³¹ Outre une demeure à Rome, aux Esquilies : cf. *Vita Bernensis*, p. 67.

²³² *Mantona me genuit, Calabri rapuere, tenet nunc Parthenope ; cecini pascua, rura, duces*. Cité par CASANOVA-ROBIN 2006, p. 97.

²³³ La composition d'ensemble du livre III des *Géorgiques* se situe juste après *Actium*. Cf. BRISSON 1966, p. 232-233 ; AUVRAY-ASSAYAS 2005, p. 2283. Sur l'*Énéide*, pour une vue complète, se reporter à l'ouvrage de J. L. POMATIOS, *Le pouvoir politique et sa représentation dans l'Énéide de Virgile*, Latomus, Bruxelles, 1987. Cf. aussi BRISSON, *cit.*, p. 229-329 ; R. ETIENNE, *Le siècle d'Auguste*, Paris, 1989, p. 285-286 ; GRIMAL 1989, p. 169-232 ; bonne synthèse de C. AUVRAY-ASSAYAS 2005, p. 2283-2285.

²³⁴ Cf. II, 176. BRISSON 1966, p. 257.

²³⁵ BETTINI *et al.* 1995, p. 389 et 393.

²³⁶ Pour les particularités esthétiques de l'œuvre, en particulier la convention/création du paysage bucolique et la tension entre réalité contemporaine et espace-temps mythique : WINSOR LEACH 1988, P. 148-155 ; CASANOVA-ROBIN 2006, p. 142 sq.

²³⁷ Sur tout cela : VEYNE 2001, p. 231 sq. ; CASANOVA-ROBIN 2006, p. 112-116.

cette œuvre, en réalité inclassable, qui trouve d'abord sa raison d'être dans le génie poétique de Virgile, mais aussi dans la portée philosophique, où la composante épicurienne est très nette²³⁸. De fait, après les événements dramatiques de 41, le Mantouan aurait trouvé refuge près de Naples, entrant ainsi en contact avec les épicuriens Philodème et Siron, d'où sans doute la trace profonde laissée par ce courant de pensée dans les *Géorgiques*²³⁹. D'aucun ont jugé l'inspiration philosophique primordiale par rapport aux intentions didactiques et politiques ; en réalité, il faut souscrire à l'opinion selon laquelle aucune d'entre elles n'est prédominante, les trois formant un tout indissociable²⁴⁰. Comme on le sait, alors qu'il vient à peine de l'achever, Virgile donne dès août 29 la lecture intégrale de son vaste poème devant Octavien, l'acteur principal du profond bouleversement politique et institutionnel qui se prépare. Son éloge de la vie rurale, composé en l'honneur de Mécène, participe aussi à un programme officiel, élaboré précisément dans le cercle des Césariens. Il s'agit d'exalter les valeurs traditionnelles romaines, et plus largement italiques, dont va se réclamer la Rome du futur Auguste, en remettant à l'honneur les vertus incarnées dans la figure exemplaire du paysan qui, en cultivant ses terres, contribue à la prospérité et à la paix générales, dans la connaissance et le respect de l'ordre des choses - et du monde.²⁴¹

À leur manière, et hormis la pénurie d'informations chiffrées, les quatre livres des *Géorgiques* forment un traité complet d'agriculture, respectant les lignes générales tracées par Caton et par Varron : céréaliculture ; arboriculture ; élevages associés aux forêts et aux *saltus*, apiculture²⁴². Toutefois, le traitement des thèmes, les descriptions d'objets et de phénomènes, l'énoncé des règles empruntent un mode plutôt suggestif, bien éloigné des injonctions péremptoires de Caton ou des taxinomies vertigineuses des *Res rustica*, sans exclure pour autant les préceptes techniques très précis²⁴³. Du reste, bien que l'exaltation des travaux des champs soit l'occasion de développements lyriques, effusion poétique et séquences normatives sont le plus souvent disjointes²⁴⁴. Deux lacunes notables, par là-même significatives, ont été notées

²³⁸ Pour les aspects philosophiques, cf. notamment BRISSON 1966, p. 186 sq.

²³⁹ Cf. *Géorgiques*, IV, 563-64 : « À cette époque, la douce Parthénope me nourrissait... dans une inglorieuse retraite... »

²⁴⁰ WINSOR LEACH 1988, p. 145.

²⁴¹ Synthèse de ces thèmes dans SCHEID 1990, p. 714-726.

²⁴² Cf. plus bas, II^e Partie, Chap. I, et les tableaux de l'ANNEXE 2.

²⁴³ BRISSON 1966, p. 182 (avec exemples). Voir aussi plus bas notre analyse quantitative, II^e Partie, Chap. I et II.

²⁴⁴ Surtout dans les trois derniers livres : BRISSON, *loc. cit.*

depuis longtemps, qui concernent l'une la construction de la *villa* et l'autre les cultures horticoles. A notre sens, elles sont intentionnelles, dans la mesure où ces sujets, du vivant de Virgile, apparaissent très liés aux valeurs de l'urbanité, et peu conformes aux vœux de la propagande octavienne²⁴⁵. Et donc peu en accord, aussi, avec l'esprit général qui a présidé à la création des « *Georgica* », où c'est la nature domestiquée, à laquelle la nature sauvage fait contrepoint, qui prédomine, au détriment de cette nature acculturée des jardins d'agrément, des charmilles et des portiques des *villae urbanae* qui, en revanche, fait le fond des descriptions du livre III des *Res rusticae*²⁴⁶. La représentation du paysage rural s'exprime selon deux modes principaux, susceptibles de combinaison. L'un, cartographique, joue sur l'échelle du regard du lecteur, entre vision panoramique (mais jamais abstraite) et cadrage rapproché²⁴⁷. L'autre, pictural et musical, expression de la sensibilité esthétique du poète, inscrit couleurs et dynamique dans cette œuvre essentiellement descriptive²⁴⁸, mais dont les moyens contrastent fortement avec les descriptions statiques, de nature théorique ou utilitaire, des *S. r. r.* proprement dits. Analysant quelques passages significatifs, Philippe Heuzé montre comment l'auteur donne à voir êtres et choses, souvent en interpellant son lecteur d'un impératif *aspice*²⁴⁹. D'autres vers témoignent aussi d'une appréciation et d'un rendu polysensoriels de l'espace, qui passent par les parfums²⁵⁰ ou par les bruits (souvent liés au déplacement de l'air ou de l'eau : bourrasques, fracas des torrents, halètement des flots)²⁵¹. Mais si le traitement de ces données est original, cependant leur utilisation, comme dans l'ensemble des écrits agronomiques, est orientée clairement vers l'appréhension et la maîtrise des territoires²⁵². Dans la lignée des *Res rusticae* de Varron, qui au livre I place en exergue de son exposé le commentaire d'une carte de l'Italie figurant sur un mur du temple de Tellus²⁵³, les paysages des *Géorgiques* sont nourris de nombreuses connaissances

²⁴⁵ Voir l'opposition dans la finale du chant II entre la simplicité rustique et le luxe des villes, vecteur des corruptions orientales, un *topos* dont Columelle se souviendra dans sa préface-« manifeste ». A ce sujet, cf. *id.*, p. 198-199 et 275.

²⁴⁶ Voir les remarques de P. BRISSON 1966, p. 64-65 (à propos des *Bucoliques*). Pour d'autres descriptions de cette nature goûtée des Romains lettrés, cf. par exemple CICERON, *Q.* III, 1, 2 et 3.

²⁴⁷ Sur la description de type cartographique et les deux « different ranges of vision » dans les *Géorgiques* : WINSOR LEACH 1988, p. 144 et 155 sq.

²⁴⁸ *Id.*, p. 145.

²⁴⁹ HEUZÉ 1993, p. 46.

²⁵⁰ *Id.*, p. 48.

²⁵¹ Cf. notamment *G.* I, 109 et 326-327.

²⁵² Virgile examine les stratégies à la disposition de l'agriculteur pour se rendre maître de la nature : WINSOR LEACH 1988, p. 144.

²⁵³ *R. r.* I, 2, 1. Cf. WINSOR LEACH, *cit.*, p. 159-162 (comparaison des deux *laudes Italiae*).

géographiques, de nature à la fois scientifique et documentaire (chorographique)²⁵⁴. Comme on le sait, cette carte, que les interlocuteurs du dialogue ont devant les yeux, a été rapprochée de l'énigmatique « carte » du monde, conçue d'après les instructions d'Agrippa et exposée dans le *porticus Vipsania* (Pline, *N. H.* III, 7). Pol Troussel a proposé d'y voir un triptyque présenté sur les trois murs du portique, correspondant aux trois parties du monde (Nord, Sud, Est), selon un modèle conforme aux représentations méditerranéocentriques des Romains, et aux thèmes de la propagande impériale à l'époque d'Auguste²⁵⁵. A l'instar de telles visions du monde, le cadre spatial des *Géorgiques* prend sa source dans la réalité²⁵⁶. Cette réalité, en partie singulière, avait aussi formé le cadre des *Bucoliques*. En effet, le paysage mantouan demeure présent (il le restera jusque dans l'*Enéide*) : « Il paesaggio, l'atmosfera, i colori, gli animali, le piante ed i fiori sono quelli che i suoi occhi, per tanti anni, avevano osservato, ammirato et amato : il microcosmo dell' *ager mantuanus* »²⁵⁷. Nommément ou par la métaphore, les chants évoquent à plusieurs reprises cette plaine padane autour de Mantoue, irriguée par le cours et les marais du Mincio dont les eaux, qui se déversent dans l'immense réservoir du *Benacus* (lac de Garde), contribuent à la fertilité du sol et à l'abondance de la végétation²⁵⁸. Relève ainsi de ce microcosme la séquence du début du livre IV consacrée au petit domaine apicole (*sedes apibus*) ; sa facture participe, selon Eleanor Winsor Leach, d'une technique de la description spatiale typiquement romaine, celle du « diagramme ».²⁵⁹

254 Sur le terme « chorographie » qui acquiert un sens programmatique à partir du II^e s. av. n. è. (chez Polybe, Vitruve, Strabon, Pomponius Mela...), se reporter en dernier lieu à PRONTERA 2006, spc. p. 77- 81.

255 Restitution proposée d'après les indications de la Géographie de Pline l'Ancien : TROUSSET 1993, spc. p. 141 sq. Les œuvres de Varron ont eu une influence certaine sur la politique augustéenne de restauration : la représentation de la terre, *Tellus*, décrite par Varron (cf. St-AUGUSTIN, *Civ.* VII, 24) semble correspondre à celle de l'*Ara Pacis* : MOATTI 1997, p. 151 ; sur *Tellus stabilita*, symbole de prospérité agricole et de paix dans la Rome d'Auguste : DE CHAISEMARTIN 2003, p. 129 et 132.

256 WINSOR LEACH 1988, p. 148.

257 NEGRINI, *art. cit.*, p. 185.

258 GRIMAL 1989, p. 16. Cf. l'évocation directe, au début du chant III (12-15), dans le contexte allégorique du temple élevé en l'honneur d'Octavien dans la « patrie » du poète : « Je te rapporterai, ô Mantoue, les palmes iduméennes, et dans la plaine verte (*viridi in campi*), je fonderai un temple de marbre, au bord de l'eau, à l'endroit où l'immense Mincio vagabonde en méandres paresseux (*propter aquam, tardis ingens ubi flexibus errat Mincius et tenera praetexit harundine ripas*). »

259 WINSOR LEACH 1988, p. 144. C'est l'un des deux types de représentations que J. N. Carder reconnaît dans certaines vignettes gromatiques qu'il impute à la coexistence d'une tradition "diagrammatique", c'est-à-dire cartographique, et d'une tradition "picturale" : *Art historical problems of a Roman land surveying manuscript : the codex Arcerianus A*, Wolfenbüttel, Univ. of Pittsburg, 1978, cité par NICOLET 1988, p. 287, n. 29. Ce concept pourrait s'appliquer à l'un des principaux modes de représentation du paysage dans les textes agronomiques, puisque ceux-ci, dont le propos est à la fois de nature informative/normative, prennent souvent pour point de départ, ou pour cadre de leurs descriptions et prescriptions, les parties, les grands éléments de l'espace foncier, en précisant leur position, et articulations, les uns par rapport aux autres : de façon plus générale, se reporter plus bas II^e Partie, Chap. I.

Cependant, les *Géorgiques* se caractérisent par un net élargissement de l'espace par rapport aux *Bucoliques*, dont les amours rustiques se cantonnaient aux campagnes de la Cisalpine, où se mêlaient des éléments arcadiens. Emplis de quantité de signes de l'occupation humaine, notamment de toponymes et d'ethnonymes²⁶⁰, les paysages se rattachent de façon générale et délibérée au monde italique, que Virgile représente comme une unité pétrie de traditions semblables, antérieures aux divergences historiques²⁶¹. Mais dans ce grand poème, ce ne sont pas seulement les richesses naturelles de la terre italique et les savoir-faire de son peuple qui sont célébrés. En effet, l'éloge de l'Italie²⁶² prend place dans une description plus vaste de la terre habitée, dont les éléments font écho aux étapes de la conquête romaine, pour constituer une sorte de catalogue géographique et ethnographique de la portion du monde promise à la domination du jeune César.²⁶³

Les experts romains du premier siècle ont ainsi intégré à leurs écrits un savoir et des informations de nature géographique dans une proportion en net progrès par rapport au traité de Caton : ils ont à cœur de localiser les différentes productions dont ils parlent, ou encore de situer leur propos dans un cadre géographique d'ensemble. L'évolution de la norme, dans ce domaine, se lit dans la toponymie référentielle qui change avec les auteurs, chacun ayant des origines géographiques différentes, et chacun se situant dans une période déterminée, dans laquelle les territoires soumis à Rome sont plus ou moins nombreux et exploités à des degrés divers. Le centre de gravité est et demeure italien, cependant, durant toute la période. Dans le *De agricultura*, Caton se cantonne certes au Latium, à la Sabine et à la Campanie²⁶⁴, mais la mention de ces régions est en même temps très signifiante. Prenant le centre de la péninsule en écharpe, elles formaient (avec une partie de l'Étrurie méridionale et du Picenum) l'essentiel de l'*ager romanus* à la fin du III^e siècle, et constituaient probablement les campagnes les plus fertiles de l'Italie, où

²⁶⁰ « Virgile mentionne à l'occasion une ville pour donner un repère au lecteur (« la grasse Tarente ») ou pour signaler un point d'histoire connu de tous (« l'infortunée » Mantoue). Ainsi, il fait naître dans les imaginations et dans les mémoires la vision d'un paysage suffisamment typé pour servir de référence » : BARIDON 2006, p. 146.

²⁶¹ BRISSON 1966, p. 327 ; WINSOR LEACH 1988, p. 148 ; GRIMAL 1989, p. 12-13.

²⁶² G. II, 136 sq. Pour une analyse précise de la carte verbale (*verbal map*) qui permet cette « mise en perspective » de l'Italie au sein d'un monde élargi : WINSOR LEACH 1988, p. 155 sq. Sur la fonction d'« inventaire » de la carte à Rome, voir récemment les remarques éclairantes de J. THOMAS 2006, p. 101-102.

²⁶³ Cf. G. IV, 559-562 : « Voilà ce que je chantais sur la culture des champs, l'élevage du bétail et sur les arbres, tandis que le grand César lançait vers l'Euphrate profond les foudres de la guerre et que victorieux il imposait ses lois aux peuples consentants (*volentis per populos dat iura*) et se frayait un chemin vers l'Olympe ». E. DE SAINT-DENIS, comm. *ad loc.*, note que Virgile exagère les résultats obtenus par Octavien en Asie, où il avait pris ses quartiers d'hiver en 30, après avoir traversé la Syrie (que l'Euphrate séparait du royaume parthique). Voir les remarques de P. GROS 1999, p. 59 sq. sur la génération de Virgile « qui découvre qu'elle est faite pour l'hégémonie universelle ».

²⁶⁴ KUZISCIN 1984, p. 24

l'agriculture était active et les taux de productivité élevés²⁶⁵. Elles comprenaient des centres urbains plus ou moins importants, Rome au premier chef qui comptait 200 000 habitants, mais aussi de gros bourgs ruraux, comme Vénafre²⁶⁶. Par ailleurs, on sait que les centres d'intérêts de Caton, comme historien et comme membre de la classe politique romaine, allaient bien au-delà de cet horizon²⁶⁷. Conçus dans un moment où la péninsule italienne dans son ensemble exerce une hégémonie indiscutée, sur tous les plans, au sein de l'*imperium Romanum*, les ouvrages de Varron et de Virgile, s'inscrivent en toute logique dans un préalable éloge de l'Italie, qui fait reposer la puissance de Rome sur son exceptionnelle richesse naturelle et humaine. Mais les deux ouvrages témoignent d'un net élargissement de la vision géographique, mentionnant des provinces romaines proches, comme l'*Hispania Ulterior* ou la Gaule Transalpine, mais citant aussi des régions plus éloignées, voire exotiques, de l'œkoumène²⁶⁸. À propos des connaissances géographiques de Varron, et des élites dirigeantes de son époque, C. Nicolet a fait du reste une mise au point essentielle : « Quoiqu'il en soit des œuvres perdues de Varron, où la géographie était à coup sûr présente, et qui avait certainement lu, lui (lui, le bibliothécaire et l'encyclopédiste) la littérature disponible, il est sûr que l'esprit géographique est présent, de toute manière, dans son œuvre conservée, cf. le fameux éloge de l'Italie, R. r. I, 2, 3-7 (qu'on trouvait peut-être aussi au livre XI de ses *Antiquitates*...). Posidonius et Varron donnaient à coup sûr, l'un et l'autre, l'état des connaissances et des représentations géographiques communes vers le moment où, avec Auguste, Rome contemple ce monde conquis. Est-il légitime, après cela, de parler... du contraste, voire de la coupure, entre l'esprit 'scientifique' des Grecs et l'esprit 'pratique' des Romains ? (...)

²⁶⁵ STRABON, V, 3, 1 ; 4, 3. Cf. DAVID 2000, p. 16-17.

²⁶⁶ CATON, *De agr.* 144. DAVID, *loc. cit.*

²⁶⁷ Pour les lieux géographiques mentionnés dans toutes les œuvres et fragments conservés de Caton, voir l'index constitué par PURNELLE 1988 ; sur la géographie des *Origines* : éd. M. CHASSIGNET, Paris, Les Belles Lettres 1986 ; TRAINA 1993, p. 592.

²⁶⁸ Afin de donner une idée du nombre et de la diversité des lieux et des peuples cités dans le premier livre des *Res rusticae*, nous avons établi le répertoire suivant, qui ne prétend pas à l'exhaustivité : **Italie, Sicile et Sardaigne** : Apulie I, 2, 6 ; I, 6, 3 ; Ariminum (Ombrie) I, 2, 7 ; Arpi (Apulie) I, 8, 2 ; Brundisium (Calabre) I, 8, 2 ; Campanie I, 2, 6 ; I, 2, 10 ; I, 10, 1 ; I, 20, 4 ; *Canusini* (Apulie) I, 8, 3 ; Canusium (Apulie) I, 8, 2 ; *Colminia* (olive) I, 24,1 ; *Consentinus ager* (Bruttium) I, 7, 6 ; Crustumarium (Sabine) I, 15 ; *Crustuminus ager* (Sabine) I, 15, 3 ; Etrurie I, 9, 6 ; *Falernus* (Campanie) I, 2, 6 ; I, 8, 2 ; Faventia (Gaule Cispadane) I, 2, 7 ; *Faventinus ager* (Gaule Cispadane) I, 2, 7 ; *Galicus ager* I, 15, 4 (ancien territoire des Gaulois Sénons, sur l'Adriatique) ; *Galicus Romanus ager* I, 2, 7 ; Italie I, 2, 1 ; I, 2, 3 ; I, 2, 4 ; I, 2, 6 ; I, 2, 7 ; I, 7, 10 ; I, 8, 2 ; I, 8, 6 ; I, 9, 1 ; I, 14, 6 ; *Italici* I, 2, 8 ; *Latinus ager* I, 10, 1 ; *Ligures Montani* (Cisalpine) I, 18, 6 ; *Mediolanenses* (Gaule Transpadane) I, 8, 2 et 3 ; Oelis (Uselis ? Sardaigne) I, 16, 2 ; Pandateria (mer Tyrrhénienne) I, 8, 5 ; Picenum I, 2, 7 ; *Pupinia* I, 9, 5 ; Reate (Sabine) I, 7, 7 ; I, 14, 3 ; *Romanus ager* I, 10, 1 ; Rosea (Sabine) I, 7, 10 ; *Sabinus* I, 15 ; *Sabinus ager* I, 14, 4 ; *Sallentina* (olive) I, 24,1 ; Sardaigne I, 16, 2 ; *Sergiana* (olive) I, 24,1 ; Sybaris (Lucanie) I, 7, 6 ; *Tarentinus ager* I, 15, 4 ; Thurium (Lucanie) I, 7, 6 ; Tibur I, 9, 6 ; Tusculum (Latium) I, 15, 4 ; *Uriatini* (Apulie) I, 8, 6 ; Venafrum (Campanie) I, 2, 6 ; Vésuve I, 6, 3 ; I, 15 ; via Salaria I, 15, 3 ; via Sacra I, 2, 10. **Autres** : *Aegyptus* I, 17, 2 ; Argos I, 2, 7 ; Asie I, 2, 4 ; I, 8, 5 ; I, 17, 2 ; Athènes I, 2, 20 ; Corcyre I, 4, 5 ; *Cortyna* I, 7, 6 ; Crète I, 7, 6 ; *Cyprus* I, 7, 6 ; *Elephantis* I, 7, 6 ; *Epirus* I, 7, 7 ; *Europa* I, 2, 4 ; *Gallia* I, 18, 6 ; *Gallia transalpina* I, 7, 8 ; *Graeci* I, 1, 7 ; I, 1, 10 ; Grèce, I, 2, 16 ; *Hispania* I, 14, 6 ; I, 15, 4 ; I, 16, 2 ; *Hispania ulterior* I, 10, 1 ; Illyrie I, 17, 2 ; Lusitanie I, 16, 2 ; Phrygie I, 2, 7 ; *Rhenum* I, 7, 8 ; *Zmyrna* I, 7, 6.

Il est clair que dans la classe dirigeante romaine et, en particulier, chez les techniciens de haut rang (...), la littérature technique (grecque et dans la mesure où elle a commencé à apparaître, latine) est connue »²⁶⁹. Ainsi, les données géographiques, qui ne sont pas seulement référentielles, contribuent à préciser comme à articuler les critères de définition du domaine rural, et de ses paysages, dont la description apparaît de plus en plus méthodiquement organisée.²⁷⁰

C. Les agronomes d'époque impériale, de Columelle à Palladius : l'arrivée des provinciaux

Monument de l'agronomie latine, le *De re rustica*, qui compte pas moins de douze livres, se présente sous la forme d'une suite de lettres fictives adressées à un certain P. Silvinus²⁷¹. Il est l'œuvre d'un auteur d'origine provinciale : L. Iunius Moderatus Columella, né à Gadès, peu après le tournant de l'ère et qui a dû vivre au moins jusqu'en 65²⁷². Columelle, à qui Plinius et Palladius reprocheront à mots couverts sa *copia verborum*, s'exprime dans un verbe élégant aux accents cicéroniens, que René Martin rapproche du style de Sénèque. En fervent admirateur de Virgile, il a voulu pallier une lacune des *Géorgiques* en terminant son traité par un chapitre d'horticulture en vers (*de cultu hortorum*). Cette approche littéraire de la discipline agronomique se double de l'ambition d'en faire une véritable science qui puisse être enseignée, sans négliger pour autant l'ensemble des connaissances techniques qui permettront au propriétaire de gérer lui-même ses domaines.

Grâce à l'étude récente de Françoise des Bosc-Plateaux sur les élites hispaniques du I^{er} siècle, on connaît mieux, désormais, cet agronome provincial, et son environnement social²⁷³.

²⁶⁹ NICOLET 1988, p. 86-87.

²⁷⁰ Sur la valeur et la fonction des « référents géographiques » dans le fonctionnement de ces textes normatifs, voir aussi plus bas II^e Partie, Chap. I, Sect. II.

²⁷¹ Sur la fonction de cet interlocuteur : CARROL 1976.

²⁷² *Rust.* II, 10, 18 ; VIII, 16, 9 : *in nostro Gadum municipio*.

²⁷³ DES BOSCS-PLATEAUX 2005, p. 628-629 [notice prosopographique n°158] et 118-121, 208-209. Voir déjà A. CABALLOS ROFINO, dans DEMOUGIN *et al.* 1999 (éd.), p. 494. G. HENTZ 1980, p. 151-152, reprend les éléments essentiels de la biographie développée dans sa thèse : *Columelle. De re rustica. Introduction générale, livre I, texte établi, traduit et commenté*, Strasbourg, 1978, vol. 1. Pour la bibliographie des études sur Columelle, cf. COSSARINI 1976 et MARTIN 1985, *passim*. Signalons les chapitres consacrés par R. MARTIN 1971 à l'agronome espagnol (p. 289-373) et l'analyse de M. MAZZA 1970, qui met en perspective les caractères de l'entreprise prônée par Columelle dans une réflexion globale sur les transformations des structures agraires jusqu'au III^e siècle (p. 185-192).

Tout laisse penser que son traité d'agriculture a été enrichi par des observations accumulées au cours de voyages à travers la Méditerranée, outre les informations puisées dans le vaste vivier de l'agronomie grecque et latine. On sait que Columelle servit en Cilicie-Syrie comme tribun militaire dans la sixième légion Ferrée en 36²⁷⁴. Avec d'autres éléments, cela conduit à situer la période de rédaction de ses ouvrages d'agronomie dans les années 40-60, sous les principats de Claude et de Néron, y compris un premier traité dont on n'a conservé que le livre II, *Des arbres*. Après avoir pris sa retraite de l'armée, c'est en Italie qu'il se serait établi pour se consacrer à la gestion de plusieurs domaines, à vocation essentiellement viticole, lesquels étaient situés près d'Ardée (Latium)²⁷⁵, de *Carseoli* et d'Albe. De façon générale, les propriétés italiennes des sénateurs et chevaliers espagnols étaient implantées à proximité de Rome ou en Italie centrale. Les membres de cette élite dirigeante conservaient néanmoins des attaches terriennes avec leur province, signe d'enracinement²⁷⁶ dont témoigne le quatrième domaine de Columelle, qu'on localisait naguère près de *Caere*, dans le sud de l'Étrurie²⁷⁷. En réalité, Carmen Castillo Garcia, spécialiste de la prosopographie bétique, qui a repris ce dossier, a conclu qu'il fallait bien voir dans ce *municipium ceretanum*, non une localité italienne, mais un *Ceret* des environs de Gadès, identifiable à Jerez de la Frontera, lieu d'origine du vin de Xérès²⁷⁸. Toutefois, ce n'est pas la vigne de ce domaine andalou, au rendement médiocre, qui répondait au mieux aux intérêts de son propriétaire, selon ses propres dires, mais l'élevage (sur pâturages) qu'on y pratiquait et l'exploitation forestière²⁷⁹. Ainsi, la composition de son patrimoine foncier dément quelque peu la charge de Columelle dans sa préface contre les propriétés « ultra-marines », c'est-à-dire extra-

²⁷⁴ *CIL* IX, 235 = *ILS* 2923 (Tarente, Calabre) : Columelle devait donc avoir à cette époque de 18 à 25 ans. Cf. *Rust.* II, 2, 18 : « J'ai vu moi-même (*ipse vidit*), dans les plaines de Cilicie et de Syrie semer [le sésame] au mois de juin et de juillet et le récolter en automne... »

²⁷⁵ III, 9, 2 : allusion à ce vignoble qu'il vendit après l'avoir exploité de longues années.

²⁷⁶ DES BOSCS-PLATEAUX 2005, p. 119.

²⁷⁷ POTTER 1987, p. 97. « Caere » : cf. *Rust.* III, 3, 3 : *in nostris Ceretanis* ; cf. MARTIAL, *Epigr.* VI, 73 : *Ceret*. On a cru pendant longtemps que Columelle avait vécu et avait possédé une propriété à Caere, cf. BECHER, « Das *Caereatum* des L. Lucius Moderatus Columella », dans *Philologisch-historische Beiträge* (K. Wachsmuth 1897), p. 186-191, cité et repris par GARCIA GARRIDO, DEL PORTILLO FERNANDEZ 1984, p. 2762 et note 4, qui signalent l'intérêt particulier que Columelle porte aux lacs de cette région ; cf. *Rust.* VIII, 16, 2 : *Inde Velinus, inde etiam Sabatinus, item Volsiniensis, et Ciminius...* (c'est en réalité un excursus historique sur la pisciculture en eau douce).

²⁷⁸ CASTILLO GARCIA 1991. Cette thèse, défendue auparavant par P. SAEZ FERNANDEZ 1986, p. 522-523 (avec la note 4), a été émise par des érudits locaux, avant que l'épigraphie (sp. *CIL* II 1305) et une importante exégèse philologique du texte de Columelle finissent de l'accréditer : cf. A. TOVAR, « Columela y el vino de Jerez », dans *Homenaje nacional a L. Iunio Moderato Columela*, Cadix, 1975, p. 399-404 ; les conclusions en étaient acceptées par R. ETIENNE 1979, p. 213, note 45.

²⁷⁹ *Rust.* III, 3, 3 : avec 100 amphores, soit 5 *cullei*/jugère, on n'est pas loin du rendement (3 *cullei*/jugère) en dessous duquel il vaut mieux arracher les vignes, cf. III, 3, 10. Sur l'exploitation des forêts dans le cadre foncier : plus bas, II^e Partie, chap. I, Sect. II, modalité « forêt ».

italiennes, au motif que le propriétaire n'est pas en mesure d'en surveiller de près la gestion²⁸⁰. Mais que Columelle ait choisi l'Italie pour ses investissements fonciers n'est pas un hasard : dans la notice où il traite du rendement des vignes, il fait allusion aux propriétés de son compatriote et contemporain Sénèque (né à Cordoue, env. 4-65)²⁸¹, et il se targue des liens d'amitié qui l'unissent avec le frère aîné du philosophe, Gallion²⁸². Ces références, destinées à situer favorablement l'auteur dans un système de relations sociales essentiel – celui de l'*amicitia*²⁸³ –, sont rien moins qu'anodines car il s'agit là des deux membres les plus puissants de la famille des Annaei, alors représentants à Rome du « parti » hispanique. On sait l'influence que L. Annaeus Seneca, pendant quinze ans (de 49 à 62), va exercer sur le prince impérial, puis empereur Néron, tout en favorisant l'ascension politique de ses parents, alliés et clients, la plupart originaires de Bétique²⁸⁴. Sans nul doute, un entrepreneur comme Columelle, dont le patrimoine était constitué en grande partie par des vignobles italiens, avait tout à gagner à l'amitié et à la protection de l'éminence grise ou de ses proches.²⁸⁵

Malgré les intérêts que l'agronome provincial avait en Italie, les illustrations géographiques et modèles normatifs de son *De re rustica* sont, pour beaucoup, empruntés à la Bétique²⁸⁶. D'après ses dires, sa famille y prospérait dans l'agriculture et l'élevage depuis plusieurs générations²⁸⁷, en particulier son oncle paternel, qui possédait des biens répartis entre l'embouchure du *Betis* et les coteaux de l'intérieur des terres. Le personnage semble avoir joui d'une grande renommée dans toute la province pour ses qualités d'éleveur de moutons et de viticulteur²⁸⁸. Cela correspond à ce que l'on sait des bases de la fortune des élites municipales,

²⁸⁰ Elle se justifie pour les sénateurs (ce qui nous renseigne sur le profil attendu du lecteur du *De re rustica*) : obligés à résidence, leur liberté de circulation, en dehors d'Italie, était soumise à l'autorisation de leurs pairs puis de l'empereur : BOSCS-PLATEAUX 2005, p. 118-119. On peut imaginer que les chevaliers comme Columelle, qui n'étaient pas concernés par ces restrictions, effectuaient pour le compte de leurs amis haut placés des visites de contrôle dans leurs domaines provinciaux, à l'occasion de déplacements personnels.

²⁸¹ Cf. aussi PLINE, XIV, 51 : domaine viticole acheté par Sénèque à *Nomentum*, réputé pour son excellent rapport.

²⁸² *Rust.* IX, 16. Or Annaeus Gallio figure parmi les *amici* les plus proches du prince impérial : DES BOSCS-PLATEAUX 2005, p. 290.

²⁸³ Sur cela DEVIJVER 1999, p. 241 sq.

²⁸⁴ Outre des Narbonnais. Sur ce *quinquennium* : DES BOSCS-PLATEAUX 2005, p. 288 sq.

²⁸⁵ Rôle d'éminence grise de Sénèque : *id.*, p. 291.

²⁸⁶ Cf. B. BALDWIN, « Columella's sources and how he used them », *Latomus*, XXII, 1963, p. 785-791.

²⁸⁷ La famille a dû obtenir la citoyenneté quand César a fait accéder Gadès au statut de municipes romain en 49 av. n. è. : DES BOSCS-PLATEAUX 2005, p. 628.

²⁸⁸ Cf. *Rust.* II, 15 ; V, 5 : *diligentissimus agricola Baetica provinciae* ; VII, 2 : « M. Columelle, mon oncle paternel, homme d'un génie pénétrant et célèbre agriculteur (*patruus meus acris vir ingenii, atque illustris agricola*), en acheta quelques uns

puis des chevaliers et sénateurs issus de cette région méridionale de l'Espagne au I^{er} siècle. Selon l'étude de J. G. Gorges sur les *villae* de la péninsule ibérique, la Bétique se caractérise par l'occupation des creux de vallées qui possèdent un double terroir : la plaine, pour la céréaliculture et les bovins ; les collines pour l'oléiculture et le petit bétail²⁸⁹. Dans une moindre mesure, la viticulture était implantée dans les deux zones pour répondre à des objectifs de production différents²⁹⁰. Une telle configuration est en parfaite cohérence avec les conseils des agronomes romains et, en particulier, ceux de Columelle, qui recommande l'acquisition de domaines possédant des terroirs complémentaires. A l'instar des autres secteurs périméditerranéens, les fondements de l'économie rurale de la Bétique résidaient sur la trilogie blé, huile et vin, la production céréalière étant particulièrement développée en Turdétanie et dans la vallée du Guadalquivir. Les sources anciennes, Strabon en premier lieu, attestent la grande abondance de ces trois types de produits, que la Bétique exportait en grandes quantités²⁹¹. La valeur du témoignage que livre le géographe²⁹², à la fin du I^{er} s. av. n. è., sur la profusion et la qualité des ressources agropastorales, comme sur l'importance du commerce maritime vers l'Italie et Rome a été confirmée par les trouvailles archéologiques et les analyses auxquelles elles ont donné lieu : études de la densité géographique des *villae*²⁹³ et des ateliers de production de contenants, du chargement des épaves sous-marines, des cartes de diffusion des amphores ; fouilles d'établissements ruraux et de dépôts amphoriques, etc²⁹⁴. On retiendra le cas de l'épave de Port Vendres II qui illustre l'éventail du commerce de Bétique vers Rome, à l'époque même de rédaction du *De re rustica* : outre des métaux et des céramiques fines, son

[des béliers sauvages d'Afrique], qu'il transporta [de Gadès] sur ses terres, et qu'il fit accoupler avec ses brebis couvertes de peaux, après les avoir apprivoisés » ; XII, 21 ; XII, 40 et 44. La Bétique est convertie en province en 16-13 av. n. è (sous le nom de *Provincia Hispania Ulterior Batica*) : DES BOSCS-PLATEAUX 2005, p. 25.

²⁸⁹ GORGES 1979, spc. p. 100-101 ; voir aussi p. 26, 65, 75-76 ; 81-82, 86 et 94-95.

²⁹⁰ Sur ce point : P. SAEZ FERNANDEZ 1986, *passim*.

²⁹¹ III, 2, 6. Sur les structures agraires, les productions, les techniques agricoles et les activités pastorales en Bétique d'après les textes, voir C. GONZALEZ ROMAN 1981 p. 117-140 : l'étude envisage l'époque de la romanisation de l'Espagne Ulérieure sous la République, mais fonde en grande partie ses analyses sur les données plus tardives fournies par Columelle et Pline l'Ancien. En son temps, M. I. Rostovtseff avait déjà souligné ce poids de l'Hispanie au I^{er} siècle, qu'il imputait à la reprise de l'urbanisation et au développement d'une économie de marché sous les Juliens et les Claudiens, cf. M. I. ROTOVTSEFF, *Histoire économique et sociale de l'Empire romain*, tr. fr. de la 2^e éd., Paris, 1988, p. 82-83.

²⁹² STRABON, III, 1, 5 ; III, 2, 4-7 ; spc. III, 2, 6 : « On exporte de Turdétanie du blé et du vin en grande quantité, ainsi qu'une huile dont l'excellence égale l'abondance. [...] Ils fournissent aujourd'hui davantage de ces laines du genre des coraxines ; leur beauté est insurpassable et l'on comprend que les béliers reproducteurs se paient un talent. » (Tome II, livres III et IV, Paris, C.U.F., 1966, trad. F. Lasserre).

²⁹³ Evolution des *villae* andalouses dans le contexte espagnol, entre la fin de la République et l'Antiquité tardive : GORGES 1979, p. 23-57.

²⁹⁴ Synthèse détaillée, avec références aux travaux : DES BOSCS-PLATEAUX 2005, p. 106-116, et les notes afférentes. L'épigraphie des amphores permet aussi de cerner les vocations des propriétés rurales, selon toute apparence assez spécialisées : DES BOSCS-PLATEAUX, *cit.*, p. 122 sq.

contenu a livré de grandes quantités d'amphores huilaires et vinaïres (Dressel 20 ; Haltern 70) et des conserves de poissons (salaisons et *garum*)²⁹⁵. Sur la foi de telles données, il faut attribuer le décolllement économique de la Bétique, qui débute à la mi- I^{er} siècle av. n. è., d'une part, au renversement spectaculaire (en sa faveur) du courant d'échanges avec l'Italie et, d'autre part, à la rapide mise en place du système de la *villa*. En témoignent, un siècle plus tard, date de l'apogée des exportations, la densité de l'implantation rurale le long de la vallée du Guadalquivir, axe le plus dynamique de la province, et l'extension des surfaces plantées en vignes et, surtout, en oliviers. L'olivier restera la principale culture arbustive de cette région méridionale de l'Espagne, connaissant son apogée entre les années 140 et 170 de notre ère. Mais dès le début de l'Empire, surtout à partir de la zone oléicole s'étendant en amont de Cordoue, elle avait engendré assez de surplus pour alimenter un commerce régulier vers Ostie²⁹⁶. De fait, le développement de l'économie rurale repose également sur une importante fabrication locale d'amphores pour commercialiser le vin et l'huile de cette province²⁹⁷. Sur la base de potentialités naturelles particulièrement favorables, les transformations structurelles de l'économie se sont traduites par un accroissement exceptionnel de la production et des exportations de produits agricoles, où l'huile tient la première place, devant le vin, vers l'Italie et les provinces occidentales (d'abord en Gaule, dès la seconde moitié du I^{er} s. de n. è.)²⁹⁸. Ce processus a pesé lourd sur l'évolution ultérieure des structures agraires en Bétique, marquée par un phénomène de concentration foncière et par la prise de contrôle de la production d'amphores par les grands propriétaires.²⁹⁹

Le phénomène de concentration foncière, ici différé, avait atteint plus tôt la péninsule. En effet, l'époque qui voit la publication de la somme columélienne connaît, précisément, une crise

p. 69a = Fig. I.1. Evolution des chevaliers hispaniques et des exportations de produits espagnols

(d'après DES BOSCS-PLATEAUX 2005, p. 113)

²⁹⁵ Les salaisons de poissons représentent le gros des cargaisons du commerce d'exportation de Bétique, de la fin du principat augustéen jusqu'à l'époque de Trajan-Hadrien, la part de l'huile, qui venait en second, devenant alors prépondérante. : *id.*, p. 109 et 111, après D. COLLS *et alii*, *L'épave de « Port-Vendres II » et le commerce de Bétique à l'époque de Claude (Archaeonautica I)*, Paris, 1977. On notera que Columelle, à la suite de Varron, accorde une place non négligeable à l'élevage des poissons et crustacés dans son traité « d'agriculture ».

²⁹⁶ Cf. LE ROUX 1998, p. 181-182 et 226-228.

²⁹⁷ 79 sites d'ateliers dénombrés se concentrant dans un triangle Séville-Écija-Cordoue : cf. M. PONSICH, *Implantation rurale antique sur le bas-Guadalquivir*, t. IV, Madrid, 1991, p. 274. L'explosion économique du Haut-Empire a laissé de nombreuses traces : « des centaines de milliers d'amphores à vin, des millions d'amphores à huile », pour reprendre le titre du chapitre consacré à la Bétique par J. P. BRUN 2004, p. 278 sq.

²⁹⁸ Les exportations de la Bétique connaissent un accroissement continu jusqu'en 150 de n. è., après quoi s'amorce une régression qui devient massive dès le début du III^e siècle : DES BOSCS-PLATEAUX 2005, p. 108, 110-112 et 119.

²⁹⁹ Aux II^e-III^e siècles : JACQUES 1990, *passim*.

de l'agriculture italienne, imputable surtout à un défaut d'adaptation du mode d'exploitation en faire-valoir direct (avec main-d'œuvre en partie servile), tel du moins qu'il avait cours chez Varron, aux caractéristiques nouvelles des entreprises agricoles visées par la littérature agronomique du Haut-Empire – et en particulier l'augmentation notable de leurs superficies³⁰⁰. Pour y remédier, Columelle conçoit d'amender le système par une organisation très stricte du travail, fondée désormais sur le fractionnement rationnel de la main-d'œuvre, et par l'adaptation des normes de productivité mises au point par les Saserna. Partisan d'une agriculture intensive, il préconise enfin des investissements coûteux, sans lesquels il n'est pas, selon lui, d'exploitation agropastorale rentable.³⁰¹

Sans doute plus jeune d'une quinzaine d'années que Columelle (au demeurant peu cité dans l'*Histoire naturelle*), C. Plinius Secundus³⁰², issu d'une famille de rang équestre, est né (en 23 ou 24) à Côme, en Transpadane. Si cet élément factuel le rapproche de Virgile, ce n'est pas le seul. En effet, on a montré, au moins pour la composante historique de son œuvre, que l'essentiel des sources de Pline, mais aussi son idéologie, est de caractère « augustéen », notamment son éloge de l'Italie, qui est imprégné d'échos virgiliens³⁰³. Marquant le point d'achèvement d'une grande tradition scientifique remontant aux premiers acquis des savants grecs et hellénistiques, l'*Histoire Naturelle* est un immense catalogue raisonné des savoirs et des techniques de son temps « où des milliers de fiches de lecture sont redistribuées selon une classification générale du monde naturel »³⁰⁴. Mais cette encyclopédie en 37 volumes, qui est dédiée au *princeps* Titus, avec qui

³⁰⁰ Même s'il faut tenir compte de disparités régionales importantes, sur lesquelles insiste D. VERA, dans *l'Italie d'Auguste à Dioclétien*, Rome (EFR), 1994, p. 239-248, cependant les données littéraires (KUZISCIN 1984, p. 163-188), épigraphiques et archéologiques font penser qu'en Italie le phénomène de concentration foncière s'accroît à partir I^{er} siècle de n. è. Ainsi l'analyse des tables de Véléia et des *Ligures Baebiani* paraît indiquer qu'entre l'époque d'Auguste et le règne de Trajan, il y aurait six fois moins de propriétaires dans la région de Plaisance, et deux fois moins sur le territoire de Bénévent : F. DE MARTINO, *Storia economica di Roma antica, II : l'Impero*, Florence 1979, p. 238 ; KUZISCIN, *op. cit.*, p. 189-215.

³⁰¹ Cf. MARTIN, 1971, p. 304-316 et 369-373 ; KOLENDO 1973, p. 32-36.

³⁰² Pour une large part, nous nous appuyons ici sur le compte-rendu par G. SERBAT 1986 des études sur la vie, l'œuvre et l'influence de Pline l'Ancien, outre l'ouvrage récent de V. NAAS, 2002 (spc. p. 86-87 : « La carrière de Pline... »).

³⁰³ *Descriptio Italiae* : III, 38-138 ; autre éloge en XXXVII, 201, commenté par NAAS 2002, p. 233-234 ; 427-432. S'il faut entendre *Historia* au sens où Cicéron disait de Chrysippe *est in omni historia curiosus* (*Tusc.* I, 108), c'est-à-dire comme « recherche », « enquête », l'Histoire et les histoires sont omniprésentes dans l'*H. N.*, la forme de l'exposé, où s'insèrent de constantes anecdotes, étant par là-même propice aux considérations d'ordre historique : cf. SERBAT 1986, p. 2079-80 ; NAAS, *cit.*, p. 57-61.

³⁰⁴ JACOB 1996, p. 48. La mise en forme de l'*H. N.* et la méthode de Pline l'Ancien (utilisation de fiches classées en fonction de mots-clés, établissement de listes d'auteurs), connues aussi par le témoignage de son neveu et fils adoptif (PLINE LE JEUNE, *Ep.* III, 5), ont donné lieu à des approches renouvelées depuis une dizaine d'années, notamment à partir du vocabulaire : cf. entre autres V. NAAS, « Réflexions sur la méthode de travail de Pline l'Ancien », *RPh*, 1996, 70 (2), p. 305-332 ; *id.* 2002, p. 107-234. Sur la période pendant laquelle Pline a rédigé son

Pline a servi en Germanie, doit aussi s'interpréter comme une appropriation symbolique des ressources humaines et matérielles de l'empire, qui offre au fils aîné de l'empereur Vespasien une véritable mise en ordre du monde connu³⁰⁵. De multiples raisons font de l'agriculture un objet de poids dans l'inventaire plinien, les problèmes et les limites auxquels se heurte ce champ considérable de l'activité humaine étant envisagés en outre dans le cadre d'une pensée plus globale, dans la mesure où *l'Histoire naturelle*, d'inspiration principalement stoïcienne, est aussi un exposé de ce que Pline et ses contemporains croyaient savoir sur le monde³⁰⁶. Tout en prodiguant conseils pratiques et théories explicatives, et en faisant part de son opinion sur le mode de production agricole³⁰⁷, l'encyclopédiste les inscrit dans une véritable anthropologie, et même dans une cosmographie³⁰⁸. Bien que l'ampleur du « projet » plinien autorise de fait une telle mise en perspective, Pline ne contredit pas ses devanciers sur ce point, la primauté du secteur agricole et le sentiment de dépendance qu'il produit ayant conduit les Romains, au moins depuis Varron, à poser la question de leur destin économique à long terme³⁰⁹. Outre la tendance des auteurs de l'Antiquité à toujours citer, par souci de légitimation, les sources les moins récentes, c'est peut-être également à cette inquiétude relative qu'il faut imputer l'adhésion de Pline aux valeurs de « l'ancienne Rome » (du reste défendues aussi par Columelle dans sa préface)³¹⁰. D'où sa préférence pour Caton en matière de préceptes agronomiques, qu'il reproduit volontiers – et dont il loue... la brièveté³¹¹. Bon nombre des informations qu'il livre sur la production et l'exploitation rurales est cependant inédit qui provient d'une insatiable curiosité scientifique, d'une riche expérience personnelle, et d'une vaste érudition dans le domaine latin, mais aussi grec et punique, comme l'attestent les *indices* des livres concernés. En outre, compte tenu des spécificités du genre encyclopédique, si plusieurs volumes de *l'Histoire naturelle* contiennent des données sur la science et les techniques agricoles, mais aussi sur la

œuvre encyclopédique – plus étendue qu'on ne l'a cru longtemps –, voir les précisions apportées par B. BALDWIN, « The composition of Pliny's *Natural History* », *SO*, 70, 1995, p. 72-81.

³⁰⁵ NAAS 2002, p. 475.

³⁰⁶ Sur la conception du monde de Pline l'Ancien et sur la place que son œuvre détient dans la littérature technique et dans la tradition scientifique et encyclopédique romaines, cf. respectivement : R. SCHILLING, *RPb*, 52, 1978, p. 271-283 ; O. GICON, dans *Atti della Tavola rotonda nella ricorrenza centeneria della morte di Plinio il Vecchio*, vol. 2, Côme, 1982, p. 41-52 ; S. SCONOCCHIA, dans *Pline témoin de son temps*, Salamanque-Nantes, 1987, p. 623-632. En dernier lieu, M. BEACON, *Roman Nature : The Thought of Pliny the Elder*, Oxford, 1992 ; NAAS 2002, p. 15-105 ; 293-325.

³⁰⁷ Cf. en particulier COSSARINI 1982. Se reporter plus bas, IV^e Partie, Chap. II, Sect. I.

³⁰⁸ Sur ces aspects : NAAS 2002, p. 293-325.

³⁰⁹ NICOLET 1988a, p. 128-129. Sur le projet de Pline : NAAS 2002, spc. p. 69 sq.

³¹⁰ Selon G. B. Conte, le *furor* énumératif de Pline sert précisément à objectiver cette disposition à l'anxiété, qui se déguiserait sous son goût pour l'excès et sa *curiositas* omnivore, associés à une discipline de travail rigoureuse : CONTE 1982, p. XXI.

³¹¹ *N. H.* XVII, 35 : *plus dixit una significatione quam possit ulla copia sermonis enarrari*, « [Caton] a dit plus en un seul mot que n'en pourrait exprimer un long discours ». Cf. en particulier XVII, 34-36 et XVIII, 163-164.

zoologie et la botanique, le niveau de réflexion est à la fois plus global et plus synthétique que celui des autres textes du *corpus*. De façon significative, son « abrégé » de la science agricole³¹², c'est-à-dire son manuel d'agronomie proprement dit, est contenu dans le seul livre XVIII, dont le style, concis et relativement systématique, fait en grande partie l'intérêt. Au reste, c'est pour compléter ce compendium, et par souci d'équilibre et d'homogénéité par rapport aux autres traités étudiés, que nous avons intégré la matière rassemblée dans le livre XVII, consacré à l'arboriculture (y compris la vigne), et dans le livre XIX, qui intéresse les productions maraîchères et horticoles³¹³. S'il a disposé d'une documentation textuelle aussi vaste que variée pour rédiger ses notices agronomiques, le Naturaliste, qui n'était pas seulement un homme de cabinet, a connu directement plusieurs pays, géographiquement contrastés. Mu par cet appétit de savoir qui, comme on sait, lui sera fatal³¹⁴, Pline n'a pas manqué d'observer les particularités de ces régions en matière de ressources et de pratiques agricoles et, plus largement, d'en relever les caractéristiques spatiales³¹⁵. En Germanie, d'abord³¹⁶, où il débuta sous Claude son service militaire dans les milices équestres, expérience qui semble avoir laissé une trace profonde dans son œuvre, d'autant qu'il resta cantonné ensuite plusieurs années aux frontières N.-O. de l'Empire³¹⁷. Après cette mise en veille de sa carrière sous Néron, et le dénouement de la crise de 68-69 au profit des Flaviens, il aurait obtenu quatre procuratèles successives dans diverses provinces³¹⁸ : l'Afrique (71-72)³¹⁹, la Tarraconaise (73-74), la Belgique (75-76 ?). On n'oubliera

³¹² N. H. XVIII, 230 : *breviarium*.

³¹³ En suivant notamment l'exemple de J. KOLENDO et de R. MARTIN.

³¹⁴ Cf. le célèbre récit de la mort de Pline dans la baie de Stabies (le 24 août 79) : PLINE LE JEUNE, *Ep.* VI, 16. De nombreuses hypothèses ont été émises sur les circonstances et causes de ce décès : SERBAT 1986, p. 2075-77.

³¹⁵ Pline présente l'*H. N.* comme un recueil de faits précis, glanés dans tout le monde antique, une intention qui transparait dans le style même, très « pédestre » : SERBAT 1986, p. 2085.

³¹⁶ Cf. notamment XVII, 26 : « Quoi de plus renommé que les pâturages de Germanie ? Cependant, on rencontre le sable immédiatement sous la mince couche de gazon » : bon exemple de la façon dont Pline peut contredire les idées reçues par une observation (qui semble directe) à fondement scientifique, le sable, *harena*, étant rangé parmi les terres de rendement médiocre dans son propre classement agrologique des sols : cf. ANNEXE 3, « Index analytique... d'après Pline l'Ancien », s. v. *Harena*.

³¹⁷ Ses *Histoires*, écrites sous Vespasien, traitaient d'une actualité politique très proche et contenaient notamment des *Libri belli Germanici* qui témoignent de l'intérêt marqué porté par Pline aux événements de Germanie. Ils formaient aussi le sujet de deux autres livres rédigés plus tôt, une *Vie de Pomponius Secundus*, légat de Germanie Supérieure en 51, et vingt livres intitulés *Guerres de Germanie* : SERBAT 1986, p. 2077-80 (recension des études sur Pline historien) ; NAAS 2002, p. 86 ; M. P. ARNAUD-LINDET, dans LECLANT 2005 (dir.), p. 1748.

³¹⁸ Réalité et chronologie des procuratèles sont sujettes à discussions, exposées dans SERBAT 1986, p. 2073-74.

³¹⁹ Cf. XVII, 41 : « ... en Afrique, dans la Byzacène, cette plaine fertile (...) que les taureaux, quand elle est desséchée, ne peuvent labourer, nous l'avons vu (*vidimus*), après les pluies, fendue par un misérable ânon ». Il faut aussi rappeler la fameuse évocation des cultures d'oasis du Sud tunisien en XVIII, 188-189, « où toutes les plantes sont nourries les unes à l'ombre des autres », qui constitue l'illustration emblématique du principe des cultures simultanées. Avec une série de documents épigraphiques, ce texte a servi de base à une étude sur les conditions agraires et sociales liées à l'irrigation dans l'Afrique du Nord antique, la description de Pline renvoyant à une irrigation de jardins de palmeraie : PAVIS D'ESCURAC 1980, p. 177-181.

pas la Gaule Narbonnaise, que l'encyclopédiste - compliment s'il en est -, compare à l'Italie, notamment pour l'abondance de ses ressources :

« Par son agriculture..., par l'ampleur de ses richesses, elle est supérieure à n'importe quelle province et, pour résumer, elle ressemble plus sûrement à l'Italie qu'à une province. »³²⁰

C'est cependant dans l'ancienne *Provincia* que Pline débute sa carrière de grand commis de l'empereur (70), au moment où s'engage une importante réorganisation de ce territoire, nécessitée notamment par les conséquences de la révolte contre Néron. Mais la politique de Vespasien, que l'homme de confiance de l'empereur est chargé de mettre en œuvre, se situe dans la continuité des mesures prises par Octave-Auguste et ses successeurs immédiats. Du reste, c'est la *formula*, description administrative officielle de la province, contenue dans la nouvelle *lex provinciae* qu'Auguste avait promulguée qui devait servir de base à son propre tableau de la Narbonnaise dans l'*Histoire Naturelle*³²¹. De même, c'est dans la ligne des programmes de glorification de l'Empire et de mainmise tant matérielle qu'idéologique impulsés par le fondateur du principat³²², que s'inscrit le début de la période flavienne, marquée par une phase de reconstruction et d'expansion urbaine, assortie d'une nouvelle organisation du culte impérial, l'ensemble témoignant du degré de développement général de la Gaule méridionale au I^{er} siècle³²³. Comme en Bétique, province dont elle a été rapprochée, la romanisation économique de la Narbonnaise est passée principalement par la diffusion du modèle de la *villa*, qui s'est réalisée à partir de l'époque d'Auguste, les *villae* remplaçant les fermes coloniales dès la mi-I^{er} s.

³²⁰ N. H. XVIII, 31.

³²¹ N. H. III, 31-37. Cf. M. CHRISTOL, « Pline l'Ancien et la *formula* de la province de Narbonnaise », dans *La Mémoire perdue*, Paris, 1994, p. 45-63.

³²² Pour une vue d'ensemble : CLAVEL-LEVEQUE 1989, p. 125-154 ; 1990, *passim*. Sur un aspect particulier : *id.* et P. LEVEQUE, « Impérialisme et sémiologie : l'espace urbain à *Glanum* », *MEFRA* 94, 2, 1982, p. 675-698. Concernant la mainmise sur l'espace rural, on renverra en particulier aux centuriations du Languedoc, dont la connaissance et la signification ont été développées par M. CLAVEL-LEVEQUE dans de nombreux travaux (voir notre bibliographie générale). On ne peut manquer de citer également le dossier des documents cadastraux d'Orange qui a fait l'objet d'interprétations diverses depuis la publication de A. PIGANIOL, *Les documents cadastraux de la colonie romaine d'Orange*, Paris, 1962 : cf. en dernier lieu, G. CHOUQUER *et al.*, *Planification, vie et évolution d'un paysage centurié : le Tricastin et ses abords* (à paraître).

³²³ LEPELLEY, 1998 (dir.), p. 147.

de n. è.³²⁴. Cette période se caractérise également par de grands aménagements agraires pour la conquête des terres nouvelles en plaine, qui justifient la relation, fréquente, entre la mise en place de parcelles orthogonales et le drainage des zones basses³²⁵. Concernant les productions agricoles, la documentation reste encore fragmentaire, malgré les progrès notables apportés ces dernières années par les sciences du paléoenvironnement. Les réalités régionales de la production de céréales sont mal connues, bien que Pline fasse état d'un blé de qualité supérieure, récolté dans la moyenne vallée du Rhône, chez les Allobroges³²⁶. L'inventaire systématique réalisé par Jean-Pierre Brun pour le département du Var³²⁷ a permis de confirmer que la Narbonnaise n'a sans doute pas été une grande productrice d'huile, quand en revanche une expansion notable de la viticulture se produit à partir de 50 av. n. è. (en vallée du Rhône, dans le Languedoc central...³²⁸), qui se concrétisera dès le milieu du I^{er} siècle, avec le succès de l'amphore vinaire Gauloise 4, réservée au grand commerce exportateur³²⁹. Cet essor de l'économie vinicole en Narbonnaise méditerranéenne est attesté par l'archéologie (mise en évidence de fosses ou tranchées de plantation, fouilles de structures de production³³⁰, d'ateliers de fabrication d'amphores...³³¹), par l'épigraphie amphorique (*tituli picti*)³³², enfin par les textes - plusieurs

³²⁴ CLAVEL-LEVEQUE 2004, p. 92. Le rapprochement avec la Bétique a été suggéré par R. Syme (cf. LE ROUX 1998, p. 231), bien après COLUMELLE (I, *pr.* 20).

³²⁵ Dans le Sud biterrois, les aménagements du réseau impérial A correspondent à la bonification et à la conquête de nouveaux terroirs, à un moment de puissant développement économique (boom viticole) et d'expansion maximale de l'habitat dispersé, avec le réaménagement de plusieurs *villae* tournées vers les étangs (qui sont régularisés) et vers la mer : CLAVEL-LEVEQUE 2002, p. 4B-5B.

³²⁶ XVIII, 2. Cf. LEVEAU, SILLIÈRES, VALLAT 1993, p. 279. Parmi les données archéologiques qui indiquent un développement un peu plus tardif des cultures céréalières, il faut bien sûr mentionner les 16 moulins à eau de Barbegal, dont la construction, d'après les fouilles, remonte au II^e siècle de n. è., en liaison avec l'essor des campagnes arlésiennes et la mise en valeur des terres basses de la vallée des Beaux. En dernier lieu : LEVEAU 1996, 2004 et 2006.

³²⁷ J. P. BRUN, *L'oléiculture antique en Provence. Les huileries du département du Var*, Paris, 1986.

³²⁸ Pour cette région, voir CLAVEL-LEVEQUE 2004 (étude d'un échantillon de 36 sites du Biterrois où des activités viticoles sont assurées ou probables) qui se réfère notamment à VARRON, I, 7, 8 (cité plus haut), passage témoignant (en creux) de la présence d'une viticulture déjà bien implantée (p. 77).

³²⁹ *Id.*, p. 92.

³³⁰ Cf. la synthèse récente sur les locaux de pressurage et de stockage des produits de la viticulture et de l'oléiculture : J. P. BRUN, *Archéologie du vin et de l'huile en Gaule romaine*, Paris, 2005.

³³¹ Concernant les ateliers d'amphores vinaires, F. LAUBENHEIMER en a identifié 35 en Languedoc, vallées du Rhône et de la Durance, qui se développent précisément à partir de l'époque flavienne et dont un certain nombre devaient être rattachés à de grands domaines agricoles : *La production des amphores en Gaule Narbonnaise*, Paris, 1985. Pour la mise en évidence des structures infraparcellaires, il faut renvoyer aux travaux de P. BOISSINOT : « Pour une archéologie du champ », dans CHOUQUER 1998, p. 35-56 ; *id.* 1997 et 2000 ; voir aussi SAUVAGE 2001 (avec la bibliographie détaillée, p. 16) ; CLAVEL-LEVEQUE 2004.

³³² CLAVEL-LEVEQUE 2004, p. 86-87 ; 91-92.

notations de Pline l'Ancien, précisément, qui renseignent sur les cépages de qualité, sur leur localisation, sur les modes de conduite de la vigne, sur la vinification.³³³

Outre cette expérience directe du « terrain » à mettre à son crédit, Pline l'Ancien présente la particularité d'être, avec Pomponius Mela, le premier des géographes latins connus qui ait élaboré une synthèse des connaissances géographiques de son temps, laquelle restitue en partie les recherches et mises au point réalisées par des auteurs romains à partir du milieu du I^{er} s. av. n. è.³³⁴. Membre des cercles dirigeants chargés d'administrer le vaste empire, il est le seul auteur - avec Strabon et Ptolémée - à avoir tenté une géographie générale dont l'Antiquité nous ait transmis le texte dans sa totalité. Comme chez le Grec Strabon, la géographie n'y apparaît ni pratique ni théorique et répond à des objectifs qui sont, de façon inséparable, scientifiques et politiques ou, pour le dire autrement, la géographie est liée à une perspective d'action : il est important pour agir de connaître, voire de comprendre³³⁵. C'est dans ce même esprit, qui associe intelligence des faits et pragmatisme, que se trouve aussi la source de son œuvre historique, malheureusement perdue, ainsi que l'ensemble des livres de l'« *Histoire naturelle* ». Son objectif, il faut avoir garde de l'oublier, est celui d'un historien, ainsi que l'indique le titre de son encyclopédie : la Nature a une histoire, les activités des hommes aussi qui n'en sont pas disjointes dans la mentalité antique : elles en sont le prolongement. Parce que Pline veut expliquer les matières, les institutions, les techniques ou les pratiques de son temps, souvent il en fait également l'historique, citant et décrivant les réalisations jugées les plus mémorables dont ces usages ont permis l'exécution³³⁶. Tous ces principes de sélection et de traitement des thèmes, l'encyclopédiste ne les a pas oubliés en rédigeant ses livres d'intérêt agronomique. Pour retracer « l'histoire » de l'agriculture, Pline mêle ainsi aux considérations techniques et scientifiques des anecdotes qui puissent illustrer de façon vivante, mais aussi expliquer, la genèse, l'évolution et l'état présent de l'agriculture romaine.

³³³ N. H. XIV, 2 ; 7 ; 8 ; 13-14 ; 18 ; 68. Cf. aussi CELSE, IV, 12 (cru *allobrogicum*) ; COLUMELLE I, pr. 20 : « Nous faisons nos vendanges dans les Cyclades, en Bétique et en Gaule » : allusion claire aux principales régions exportatrices de vin en Italie vers 50 de n. è.

³³⁴ NICOLET 1988, p. 82-84. Pomponius Mela est l'auteur d'une *Chorographie* écrite sous Claude : cf. PRONTERA 2006, p. 81.

³³⁵ NICOLET 1988, p. 94.

³³⁶ Approche antique des *realia* et étude sur la nature, tension entre compilation et innovation définissent la perspective plinienne : NAAS 2002, p. 58-59 et 399 sq.

Plus de quatre siècles après la parution du monument scientifique de l'Antiquité classique, le dernier en date des experts agronomiques romains composa un ouvrage, transmis intégralement sous le titre *Opus agriculturae*, dont il faudrait situer la publication entre 460 et 480³³⁷. Selon toute probabilité d'ascendance gallo-romaine, Rutilius Taurus Æmilianus Palladius, qui a vécu au V^e siècle de n. è., possédait d'après son traité des domaines agricoles dans l'*ager Neapolitanus* et en Sardaigne, où il exploitait notamment des vergers³³⁸. Il a réservé une large place aux techniques de construction des bâtiments de la *villa*, qui fait aussi de son livre un manuel d'architecture rurale, particularité qu'il faut mettre au compte de l'importance nouvelle attribuée au secteur dominical. Pour les sources écrites, Palladius dépend d'abord de Columelle, qu'il cite nommément pas moins de 28 fois, puis de Gargilius Martialis, auteur au III^e siècle d'un *De arboribus pomiferis*, outre un ouvrage publié par Anatolios de Béryte au IV^e siècle, que l'agronome tardo-antique utilise quand il se réfère aux « Grecs »³³⁹. C'est ce dernier recueil qui fournit, avec un autre traité grec du V^e siècle, le plus gros des *Extraits d'agriculture (Peri georgias Eclogai)* de Cassianus Bassus Scholasticus, plus connus sous le nom de *Géoponiques*.³⁴⁰

À la lumière des recherches récentes, il apparaît que les écrits de Palladius sont loin d'être sans originalité, et sans spécificités³⁴¹. Parmi les aspects nouveaux qu'il est possible de déceler, figurent les signes de l'enracinement, désormais, des familles de notables italiens ou provinciaux

³³⁷ MARTIN 1976, p. XVI ; pour les détails, se reporter aux très riches commentaires de l'*Opus agriculturae* : *id.*, livres 1 et 2.

³³⁸ *Op. agr.* IV, 10 : « Martialis assure que le citronnier n'est jamais sans fruit chez les Assyriens. J'ai observé la même chose dans les domaines que je possède en Sardaigne et sur le territoire de Naples (*quod ego in Sardinia et in territorio Neapolitano in fundis meis comperi*), où le sol et le climat sont chauds, et où l'eau est abondante. ». Cf. MAGGIULI, « Palladio fra Sardegna e Gallia », *GIF*, XXXIV, 1982, p. 121-131.

³³⁹ MARTIN 1976, p. XXXII.

³⁴⁰ Certes, les *Géoponiques* citent aussi une série d'auteurs qui appartient à la tradition agronomique romaine - ou qui se situe dans son sillage - (Gordianus et Maximus Quintilius, actifs au III^e s.), mais il est écrit en grec. Nous avons exclu à regret ce recueil de notre *corpus* pour trois autres raisons. En premier lieu, si la compilation originale a été élaborée au VI^e s., le texte conservé est le fait d'un adaptateur et fut édité sous l'ordre de Constantin VII Porphyrogénète, c'est-à-dire au milieu du X^e s., en pleine époque byzantine. En deuxième lieu, constitués de courts chapitres traitant de sujets variés, les *Géoponiques* ne possèdent ni l'homogénéité, ni le côté souvent systématique des traités latins : ces caractéristiques de composition étaient à même de gêner les comparaisons. Enfin, et surtout, se posent des problèmes épineux d'attribution des différents extraits, qu'il n'était évidemment pas possible de chercher à résoudre dans le cadre de ce travail. Sur ces différents points, se reporter à : HEITLAND 1970, p. 460-462 ; MARTIN 1971, p. 22 ; FREZOULS 1980, p. 195 et note 26 ; GEORGOUDI 1990, p. 18-21.

³⁴¹ Comme avait déjà cherché à le montrer E. FREZOULS 1980 : « La vie rurale au Bas-Empire d'après l'œuvre de Palladius ». Sur les transformations de l'économie rurale dans l'empire romain, entre l'époque de Columelle et celle de Palladius : C. E. STEVENS, dans *The Cambridge economic History of Europe*, I, 1966, p. 92-124 ; MAZZA 1970, p. 187-246 ; CAPOGROSSI-COLOGNESI 1986 (avec une mise au point historiographique) ; VERA 1986. En dernier lieu, T. LEWIT, *Agricultural Production in the Roman Economy. A. D. 200-400*, Oxford, 1991 ; VERA 1995 ; LO CASCIO 1997 (dir.) ; PELLECUER, POMARÈDES 2001 ; GUYON 2001.

sur leurs *praedia*, réalité confirmée notamment par l'épigraphie³⁴². À cet égard, les travaux novateurs de Domenico Vera ont montré de façon précise en quoi l'œuvre de Palladius constitue bien une description des structures productives et des conditions d'exploitation propres aux domaines de l'Italie, et de certaines provinces occidentales, des IV^e et V^e siècles³⁴³. En outre, malgré une certaine « occultation » de la société rurale propre à l'*Opus*³⁴⁴ le savant italien, en reconsidérant les données relatives à la main-d'œuvre et au personnel de la *villa* palladienne, a pu montrer qu'elles renvoient à un mode d'exploitation bien différent de celui qui prévalait dans la *villa* « esclavagiste »³⁴⁵. Du reste, les modifications et les innovations qui marquent le lexique agronomique, l'évolution sémantique de termes aussi emblématiques que *fundus* ou *saltus* révèlent en eux-mêmes un changement notable des structures agraires d'un point de vue tant qualitatif que quantitatif³⁴⁶. Il peut être intéressant de s'arrêter sur le terme *praetorium*, que Palladius est le seul à employer pour désigner la résidence du maître. Pour en comprendre les implications, il faut rappeler que le verbe dont ce mot découle s'applique au personnage qui marche en avant, le chef militaire, celui qui a le pouvoir de prescrire, au sens fort du terme (caractère sacré). Dans son sens premier, *praetorium* désigne, comme on sait, la tente du général en chef, puis la résidence du commandant dans les camps légionnaires. Dans l'occurrence, son acception s'est renouvelée, qui renvoie au contexte administratif et institutionnel, ainsi qu'aux hauts personnages du Bas-Empire, dont *praetorium* sert à dénommer la fonction (sénateurs dotés de pouvoirs étendus)³⁴⁷. L'adoption de ce vocable, dont la référence est directe à une institution majeure, laquelle correspond, en même temps, à une structure territoriale de l'empire, suggère que de tels modèles de pouvoir, avec les mutations qui les affectent sur la longue durée, sont à même d'informer les

³⁴² Cf. l'étude de 60 inscriptions qui montre qu'à partir du IV^e s., le domaine rural sert souvent de lieu de sépulture aux propriétaires : LENGRAND 1996, *passim*. Dans le même sens : BALMELLE, VAN OSSEL 2001, p. 536-540 et 544-550.

³⁴³ VERA 1995, 1, p. 189-211 et 2, p. 331-356. Sur l'économie rurale et son contexte dans la période tardo-impériale, cf. en particulier GIARDINA 1986 (éd.), vol. 1 et 3. Études régionales sur les structures agraires : OUZOULIAS *et alii* 2001 (dir.), notamment les contributions sur la Gaule, p. 201-329 et 475-552, et sur l'Apulie (G. VOLPE), p. 331-353, avec l'importante bibliographie, p. 587-640. Voir aussi les éclairages apportés par le livre de D. P. KEHOE 1988, qui analyse les documents épigraphiques relatifs aux domaines impériaux de la vallée du Bagradas qui réglementent les obligations des exploitants. Bien que ces documents soient datés entre 116 et 182, ils peuvent servir de grille de lecture pour une époque plus tardive (si l'on évite les généralisations trop rapides : cf. p. 6-7). De fait, la fameuse *lex Manciana*, dont se réclame l'inscription d'Henchir Metich figure aussi, comme on sait, dans les tablettes Albertini, actes de vente de la période vandale. Pour l'Afrique tardo-antique et les questions liées à la concentration foncière et au colonat, cf. aussi VERA 1987 et 1992.

³⁴⁴ Pour une interprétation des « silences » de l'*Opus*, cf. GIARDINA 1986 et VERA 1999.

³⁴⁵ Cf. VERA, *art. cit.*

³⁴⁶ En s'appuyant sur une étude terminologique, L. CAPOGROSSI-COLOGNESI 1995 (« Dalla *villa* al *saltus* : continuità e trasformazioni ») situe vers le II^e s. de n. è. le passage de la *villa* à d'autres formes d'exploitation du grand domaine.

³⁴⁷ Cf. J. M. CARRIÉ, dans LECLANT (dir.) 2005, p. 1786, s. v. « Préfecture du prétoire ».

représentations des structures foncières - le grand domaine étant montré, dès l'origine, comme un lieu de pouvoir et de maîtrise du territoire par les grands *privati*.

Au demeurant, les caractères spécifiques du secteur « padronale » des propriétés rurales, surtout marqués dans la partie occidentale de l'empire, vont de pair avec les nouvelles modalités d'exploitation des espaces contrôlés, dont l'organisation territoriale se modifie profondément. En effet, entre le modèle aristocratique de la *villa*, qui prévaut entre le II^e s. av. et le II^e de n. è.³⁴⁸, et cette *villa* de l'époque tardive, des changements importants ont affecté les structures foncières, ainsi que la production agropastorale, dont le moindre n'est pas l'émergence puis l'affirmation du colonat³⁴⁹. La propriété foncière connaît une complexification fonctionnelle qui est liée à l'augmentation exceptionnelle de certains grands domaines mais, surtout, à l'accroissement global du patrimoine des gros propriétaires terriens³⁵⁰. Leurs superficies connaissant une augmentation substantielle, les « ensembles domaniaux » en sont venus à s'organiser en réseaux de *fundi*, qui correspondent dorénavant à des unités de production autonomes de taille modeste, vis-à-vis desquels la *villa* joue le rôle de centre de gestion³⁵¹. Domenico Vera a pu parler à son propos de tendance « autarchique »³⁵², allusion à l'*autarkeia* aristotélicienne, dont le fondement concret repose sur la complémentarité entre les différentes parties du territoire de la cité, la cité et son territoire formant un tout organisé en vue de son autonomie³⁵³. Le domaine tardo-antique peut être ainsi qualifié dans la mesure où il recherche une plus grande autosuffisance vivrière, d'où l'attention accordée à la complémentarité des terroirs, qui se marque par un développement de la polyculture et de l'élevage. Mais - et ce point est déterminant - la préoccupation

348 Surtout en Italie et dans les provinces méditerranéennes les plus romanisées : cf. J. P. VALLAT, dans LECLANT (dir.) 2005, p. 50, s. v. « Agriculture (Rome) ».

349 Ces changements sont exposés et analysés de façon approfondie par D. VERA 1986 (spc. p. 373-374 ; 381 ; 385 ; 405-408 ; 417 et 432) et *id.*, 1995. Sur la question, renouvelée, du colonat tardif, voir les mises au point récentes de J. M. CARRIÉ, « 'Colonato del Basso-Impero' : resistenza del mito », dans : LO CASCIO (éd.) 1997, p. 75-150 ; CARRIÉ, ROUSSELLE 1999, p. 611-614, 679-687 ; LECLANT (éd.) 2005, p. 528-529, s. v.

350 VERA 1986, p. 371.

351 Pour cette période, l'expression « grand domaine » continue d'être utilisée dans l'historiographie actuelle, à défaut d'une appellation plus spécifique ; on voit cependant émerger la notion d'ensemble domanial « particulièrement perceptible au V^e siècle [par l'archéologie], [qui] nous assure que toutes les installations indispensables au fonctionnement du domaine ne se concentrent pas nécessairement dans la *villa*. Celle-ci n'étant qu'un élément, certes primordial, d'un corps plus complexe » : PELLECUER, POMARÉDES 2001, p. 530 (sur l'adaptation de la *villa* en Narbonnaise). J. M. Carrié (entre autres) considère comme inadéquat et anachronique le mot « *latifundium* » appliqué à la propriété d'époque impériale, y compris à ses mutations tardives : CARRIÉ, ROUSSELLE 1999, p. 537. Sur ce débat, cf. ETIENNE 1995 (éd.).

352 VERA 1986, p. 374.

353 Par exemple ARISTOTE *Politique* 1, 2, 8. Cf. ROUGEMONT 1991, p. 132-133.

commerciale reste primordiale, les grands propriétaires fonciers étant d'ailleurs engagés eux-mêmes dans la commercialisation des produits.³⁵⁴

Original, l'*Opus agriculturae* l'est aussi du fait de sa composition, qui est fondée entièrement sur le calendrier julien (donc sur l'année solaire), trait qu'à notre sens il faut mettre en relation, de façon générale, avec l'importance attachée depuis le III^e siècle au « comput », et à son universalisation souhaitée - sinon réalisée - dans certains champs de la connaissance et secteurs de la vie pratique³⁵⁵. Parce qu'il écrit dans un monde où le pouvoir romain s'exerce depuis plusieurs siècles sur des domaines géographiques très diversifiés, Palladius a dû innover et trouver une technique de présentation pour une matière plus hétérogène, qui simplifie en quelque sorte l'espace par un temps régulé, auquel participe aussi les notices *de horis* venant clore chaque chapitre mensuel³⁵⁶. Par ailleurs, il est possible d'interpréter ce changement comme l'un des signes - et moyens - d'une plus grande efficacité du contrôle social qui implique, en particulier, une intériorisation de la contrainte. Sur le plan normatif, l'attribution des divers éléments de la production et des activités agricoles à chaque mois de l'année (ou période dans le mois) fait délibérément de l'*Opus* un « manuel » pratique, dont l'application peut donc être plus systématique. Le catalogue de Palladius a enfin la particularité de mettre en évidence l'intégration de l'agriculture et de l'élevage, comme unité économique, dans la réalité de la grande exploitation rurale³⁵⁷. S'il s'agit d'une permanence, que l'on observe avec des variantes tout au long de l'Antiquité, cependant on sait aussi que la complémentarité entre ces deux secteurs fondamentaux est particulièrement recherchée par les *domini* de l'époque tardive.³⁵⁸

³⁵⁴ CARRIÉ, ROUSSELLE 1999, p. 537-538.

³⁵⁵ A ce sujet : *id.*, p. 455 sq. (avec bibliographie) : dans la pratique, les computs étaient multiples (cf. le calendrier d'Edesse, qui outre le calendrier julien, en utilise deux autres, d'intérêt local) ; les tentatives d'équivalences avaient été surtout tentées dans le domaine de l'histoire (chronologies universelles).

³⁵⁶ Détermination des « heures » du mois qui selon toute apparence partent d'observations sur un *gnomon* servant de référent commun : voir MARTIN 1976, p. 207, note 23.

³⁵⁷ En effet, leur séparation - sur la légitimité de laquelle Varron s'interrogeait longuement - était surtout opérée par les agronomes antérieurs pour la commodité de l'exposé, généralement fondé sur une analyse distinctive des éléments de la production foncière : culture d'un côté, élevage de l'autre. Cf. *R. r.* I, 2, 12-21 ; II, *praef.* 4-5, et les remarques de E. GABBA 1988, p. 134-136. L'élevage, de pratique de subsistance, devient une unité économique soumise aux fluctuations pesant sur l'activité agricole aux quatre premiers siècles de notre ère : COLUMEAU 1991, p. 148 (étude d'après les vestiges osseux dans Sud de la France).

³⁵⁸ Pour la Gaule, citons par exemple les résultats recueillis par M. Leguilloux concernant la faune des *villae* du Var. Ils montrent que des établissements comme la *villa* des Laurons, dans la vallée de l'Argens, et celle de St Michel à La Garde connaissent à partir de l'état III (vers 250-300) une reconversion partielle significative. Sans exclure la culture, ces grandes exploitations se tournent vers l'élevage de gros bovidés (issus de ces méthodes de sélection prônées par les agronomes latins et importées d'Italie, dès le II^e s. de n. è.), tout en abandonnant l'oléiculture (cuves transformées en dépotoirs). Des constatations similaires valent aux III^e-IV^e siècles pour les *villae* de Mercin et Vaux (Aisne) et de Montmaurin : LEGUILLOUX 1989, p. 314-317.

§2 - Appartenance sociale et statutaire des *scriptores rei rusticae*

Nous ne pouvons clore cet aperçu biographique des auteurs de notre *corpus* sans nous interroger sur leur appartenance sociale et leur statut respectif. En effet, pas plus qu'une autre « discipline » à Rome, qui ne relève pas des deux plus « nobles » d'entre elles, philosophie et rhétorique, l'agronomie ne saurait s'envisager en dehors des contraintes sociologiques qui pèsent forcément sur les conditions de son avènement et de son développement (que ce soit dans un sens positif ou négatif)³⁵⁹. Du reste, aucun des ouvrages ni des auteurs considérés n'échappe à cette double contrainte : poids des normes et des usages sociaux, d'un côté ; subordination (plus ou moins subie) à la hiérarchie des savoirs, de l'autre. De cela témoigne par excellence, comme on verra, la préface du *De re rustica* de Columelle. Un point commun apparaît d'emblée : tous les *S. r. r.* sont, ou ont été, à un moment ou à un autre de leur existence, de grands propriétaires terriens et appartiennent, à ce titre, aux couches supérieures de la société romaine, au moins d'un point de vue économique. Quant à la place que les agronomes latins occupent dans le système des ordres, les différences que l'on observe à cet égard paraissent symptomatiques de l'évolution plus générale qui marque la définition et le rôle des élites socio-politiques entre la République et l'Empire romain tardif.

A. Des « notables »³⁶⁰

Homme nouveau, Caton, tout en accédant à la *nobilitas* par l'exercice des magistratures *cum imperio*, se range durablement parmi les chefs du pouvoir exécutif de Rome au lendemain de la guerre contre Hannibal. Ayant exercé un rôle politique considérable, le Censeur est appelé, comme on sait, à devenir une figure nationale de référence, celle du gardien des valeurs du *mos maiorum*³⁶¹, et c'est bien comme tel qu'il est donné dans les traités d'agronomie postérieurs au *De*

³⁵⁹ À ce sujet, cf. DAVID 2000, p. 222, note 11.

³⁶⁰ Nous reprenons le terme proposé par J. ANDREAU dans un article récent (2004), qu'il applique aux membres de l'aristocratie romaine ou de l'élite politique et sociale des municipes et des provinces : p. 71.

³⁶¹ Sur « La réaction catonienne », et ses limites, voir en dernier lieu la courte synthèse de DAVID 2000, p. 83-89 et, pour une vue approfondie sur la façon dont Caton est entré dans la légende : D. BOUCHÉ, *Le mythe de Caton : étude de l'élaboration et du développement d'un mythe à Rome, de la République au II^e siècle ap. J.-C.*, thèse soutenue en 1998, Presses Universitaires du Septentrion.

*agricultura*³⁶². En revanche, qu'il soit issu d'une famille de rang équestre ou qu'il appartienne à une lignée de nobles plébéiens³⁶³, M. Terentius Varro a connu une carrière politique sans grand relief, n'exerçant qu'une influence indirecte et limitée en se faisant un temps le conseiller de l'un des grands perdants des guerres civiles, Pompée³⁶⁴. Sur le strict plan des responsabilités publiques, en effet, Varron n'est pas allé au-delà de la préture (gérée vers 67) : par conséquent, si on fait de lui un *homo novus*³⁶⁵, n'ayant pas atteint le consulat, il n'appartiendrait pas, *stricto sensu*, à la *nobilitas*³⁶⁶. Par la suite, son retrait de l'action politique fut sans doute plus subi que voulu et la tâche de réorganisation des bibliothèques de la Ville, à lui confiée par César, a dû faire office de lot de consolation. De façon générale, à moins qu'ils ne fussent issus de familles déjà bien installées, la plupart de ceux qui, au I^{er} siècle av. n. è., consacraient leurs écrits à la recherche antique restèrent des personnages de second rang qui n'eurent guère de rôle sur le plan politique. Bien que Varron soit sans conteste le principal d'entre eux, son destin confirme cette règle générale. De fait, les disciplines subordonnées à la philosophie ou à la rhétorique, y compris désormais la jurisprudence, avaient cessé d'être un instrument majeur de promotion dans l'ordre politique et social. Néanmoins, il est nécessaire d'apporter deux nuances à ce diagnostic. D'une part, il faut compter avec l'un des effets de la concentration du pouvoir et de l'autorité à la fin de la République, qui fut de favoriser un processus de promotion parallèle permettant à certains de ces personnages de se faire les conseillers des grands. À cet égard, Varron représente un cas typique par le rôle qu'il joua, en particulier, auprès de Pompée, écrivant par exemple un manuel à son usage lorsqu'il brigua le consulat³⁶⁷. D'autre part, il n'est pas douteux que la production savante et la recherche érudite, exercées à un tel niveau, constituent, pour un sénateur prétorien, qui plus est richissime, l'une des formes de sa supériorité sociale. Dans cette mesure, Varron peut être considéré, pas seulement sur le plan intellectuel et culturel, comme l'un des représentants les plus éminents de l'élite aristocratique de la République tardive. Il est vrai qu'il la représente surtout en ce qu'elle fut, à cette la période, le groupe social qui paracheva la création d'une « culture latine gréco-romaine ». Se définissant comme une synthèse originale, celle-ci permettait de s'affirmer

³⁶² Parfois à ses dépens, comme chez Varron, mais le plus souvent comme modèle à suivre, son plus ardent thuriféraire étant Pline l'Ancien. Cf. en particulier *N. H.* VII, 190 et XIV, 44.

³⁶³ Le rattachement de Varron à la famille du vaincu de Cannes C. Terentius Varro, consul en 216, n'est pas assuré ; voir cependant Cl. NICOLET, *L'ordre équestre à l'époque républicaine (321-43 av. J.-C.)*, II : *Prosopographie des chevaliers romains*, Paris, 1974, p. 1031 sq. ; HEURGON 1978, p. X.

³⁶⁴ *Idem*, p. XIII ; DAVID 2000, p. 222.

³⁶⁵ ARNAUD-LINDET, dans LECLANT 2005 (dir.), p. 2249.

³⁶⁶ À la fin de la République, le consulat est le critère dominant qui « fait » la « noblesse » : cf. le chapitre introductif que Ch. Badel consacre à la question de ce « modèle républicain », lequel se perpétue sous le Haut-Empire : BADEL 2005, p. 14-56.

³⁶⁷ Pour les rapports entre Pompée et Varron en tant qu'homme de savoir : cf. R. ASTBURY, « Varro and Pompey », *CQ.* 17, 1967, p. 403-407.

cultivé, lettré et Romain, les modèles grecs étant davantage une source d'inspiration que d'imitation³⁶⁸, ainsi qu'on en trouve la confirmation à plusieurs reprises, et sous de multiples formes, dans les *Res rusticae*.

La situation de Virgile est plus originale puisque, sans parcourir la carrière des honneurs, sans être un homme de pouvoir, il y touche de très près, d'abord par l'intermédiaire d'Asinius Pollion, puis de Mécène. Ce dernier l'introduit auprès d'Octavien afin que celui qui passe, déjà, pour le plus grand poète de son temps apporte sa contribution - dans les *Géorgiques* précisément - à la politique de « restauration » qui va constituer la base idéologique du principat augustéen. Dès lors, la réussite du Mantouan résultera de la faveur que lui témoigna Auguste, qui le fit chevalier³⁶⁹ : c'est dire que la création et la déclamation poétiques constituent à l'évidence, dans son cas, une activité sociale de très haute volée. Sur le plan des ressources économiques, sa situation n'est en rien comparable à celle des ploutocrates de l'ordre équestre comme Mécène, mais Virgile a dû recouvrer les moyens de son indépendance financière avec la restitution de son patrimoine foncier ; il aurait en outre investi dans l'achat de biens fonciers et immobiliers une partie des 10 millions de sesterces reçus de ses protecteurs et admirateurs³⁷⁰. Sa position de poète quasi officiel s'est donc accompagnée de gratifications exceptionnelles³⁷¹. On sait du reste le rôle de Mécène, qui était d'assurer auprès d'Octave-Auguste les services, et donc de pourvoir à la sécurité matérielle, d'un cercle de lettrés (Horace, Tibulle, Ovide...) dont les productions devaient célébrer le retour de l'Age d'Or et les félicités promises par le nouveau régime.³⁷²

Bien que la place de Virgile soit absolument singulière dans le groupe des écrivains que nous considérons, elle annonce toutefois la configuration qui prévaut sous le Haut-Empire. En effet, au I^{er} siècle, aucun des experts en agronomie dont les œuvres sont parvenues jusqu'à nous ne dépassent l'ordre équestre. Cette particularité doit être imputée à la refonte de la composition des cercles dirigeants de Rome lors de la mise en place du principat – qui reste cependant très

³⁶⁸ Sur ce point : INGLEBERT 2005, p. 365.

³⁶⁹ DEMOUGIN 1988, p. 761.

³⁷⁰ Cf. *id.*, p. 131.

³⁷¹ JUVÉNAL rappelle non sans envie qu'au temps de Virgile « le salaire égalait le talent » (VII, 96). Cf. SALLES 1994, p. 50-51.

³⁷² JACQUES, SCHIED 1990, p. 39.

relative quant aux principes du recrutement³⁷³ - et, surtout, à partir du début de l'ère, à l'ascension, sur divers plans, des élites provinciales et des chevaliers.³⁷⁴

Columelle en est la parfaite illustration. Notable d'origine (sans doute) indigène³⁷⁵, il a accédé au rang de chevalier en s'acquittant d'un tribunat dans la légion. De fait, c'est au I^{er} siècle que se forge le système de promotion fixe des milices équestres³⁷⁶, mais les officiers sortant de la vie civile avait la possibilité - ou y étaient contraints, faute de vacature – d'y retourner après chaque grade³⁷⁷. Columelle a dû interrompre sa carrière militaire au bout de six ans, en quittant un poste souvent occupé par les rejetons de l'élite municipale souhaitant s'orienter vers l'administration impériale. Pour sa part, le Gaditain n'a pas cherché de promotion ultérieure, mais le début de son parcours est en tout point semblable à celui des chevaliers se destinant à une carrière civile, atteindre la deuxième milice étant vu, précisément, comme la pleine confirmation de leur adoption dans l'ordre équestre³⁷⁸. Cependant, dans le cadre censitaire de la société romaine, le mérite ne suffisait pas et l'appartenance au second ordre supposait d'abord un cens minimum, qui était de 400.000 sesterces (depuis Auguste)³⁷⁹. En outre, le cheval public était accordé par l'empereur en fonction d'une série d'autres critères, moins précis mais rédhibitoires qui tenaient, en dernière analyse, à la distinction (*dignitas*) de l'impétrant et de sa famille³⁸⁰. Dans cette perspective, l'irruption à la mi-I^{er} siècle d'un membre de l'aristocratie locale extra-italienne, espagnole en l'espèce, dans le cercle des agronomes romains doit être mise en parallèle avec l'essor économique des provinces ibériques, et plus particulièrement de la Bétique. De fait, comme l'a montré en détail Françoise des Bosc-Plateaux, il existe un lien tangible entre l'accroissement des fortunes et la promotion sociale, juridique et politique, mais aussi culturelle, des élites provinciales, laquelle passe d'abord par l'ouverture du *cursus honorum*, dont les Espagnols sont alors les principaux bénéficiaires³⁸¹. En ce qui concerne les chevaliers, la courbe

³⁷³ Jusqu'à Claude et, concrètement, jusqu'à Néron, les provinciaux qui accèdent au Sénat sont très rares : cf. A. CHASTAGNOL, *Le Sénat à l'époque impériale. Recherche sur la composition de l'assemblée et le statut de ses membres*, *Mélanges offerts à P. Boyancé*, Rome, EFR n°22, 1992, p. 40-46.

³⁷⁴ Pour l'aspect économique, voir le recensement des propriétés foncières connues des chevaliers sous les Julio-Claudiens, effectué par DEMOUGIN 1988, p. 85 sq. ; et pour la période suivante : G. PACI, « I cavalieri romani e la proprietà fondiaria dai Flavi ai Severi », dans DEMOUGIN *et al.* 1999, (éd.), p. 291-300.

³⁷⁵ DES BOSCS-PLATEAUX 2005, p. 628.

³⁷⁶ Pour la date et les modalités de fixation des *militiae equestres* : DEMOUGIN 1988, p. 286-298 ; NICOLET 1988a, p. 241-243.

³⁷⁷ DEVIJVER 1999, p. 241.

³⁷⁸ Cf. *id.*, p. 242.

³⁷⁹ DEMOUGIN 1988, p. 77-78, avec la n. 28.

³⁸⁰ *Id.*, p. 133 ; DES BOSCS-PLATEAUX 2005, p. 204-205.

³⁸¹ Notamment grâce à l'influence de Sénèque : DES BOSCS-PLATEAUX 2005, p. 115 et 289.

d'évolution de leur nombre suit de très près l'arc des exportations de produits alimentaires espagnols (huile, vin, conserves de poisson) sur le marché d'Ostie, entre les règnes d'Auguste et d'Hadrien, avec - il faut le noter - une très forte croissance sous les Julio-Claudiens³⁸². Etant donné l'importance de son patrimoine et les hautes protections dont il jouissait, Columelle aurait pu suivre sans peine l'exemple de certains de ses compatriotes, et continuer à exercer des activités publiques au service de l'Empire³⁸³. Néanmoins, le choix de se retirer précocement sur ses terres dans le dessein de les exploiter, tout en mettant par écrit des conseils et des méthodes pour les entrepreneurs agropastoraux, est conçu par lui comme un autre moyen de servir le régime impérial - il le laisse clairement entendre dans sa préface³⁸⁴. Dans ce tribut à *l'utilitas communis*, on reconnaît l'une des bases idéologiques de la pensée politique théorisée et mise en œuvre par Sénèque, héritier sur ce point de son père Le Rhéteur, et qui caractérisait de façon générale les Romains d'Espagne.³⁸⁵

Certes, les auteurs du Haut-Empire dont les écrits d'intérêt agronomique ont été conservés appartiennent tous deux à la classe équestre, mais ils ne se situent pas du tout au même niveau dans le système hiérarchique qui, superposé à l'organisation politique traditionnelle, régit les relations codifiées (sinon institutionnalisées) entre les membres des deux ordres supérieurs³⁸⁶. Leur position objective les séparait autant que le degré d'*existimatio* qu'elle était à même de leur assurer. Dès Auguste, l'exercice de responsabilités administratives de nature variée, à Rome et dans les provinces impériales, avait été confié à des chevaliers de haut rang, qui étaient nommés et révoqués au gré du prince, mais qui restaient le plus souvent en fonction de longues années³⁸⁷. Pline l'Ancien est un exemple-type qui cependant, par prudence, se retira de la vie publique pendant le règne de Néron, l'avènement de Vespasien lui rouvrant la porte des honneurs³⁸⁸. Bien connue, essentiellement grâce aux lettres de son neveu, sa carrière est en effet brillante, qui le conduit, en dernier lieu, jusqu'à la fonction la plus élevée à cette époque pour un chevalier, celle de préfet de la flotte de Misène³⁸⁹. Dès lors, on comprend peut-être mieux

382 *Id.*, p. 112-113.

383 Pour plus de détails : H. G. PFLAUM, « La part prise par les chevaliers romains originaires d'Espagne dans l'administration impériale », dans *Les empereurs romains d'Espagne (Madrid-Itálica, 31 mars - 6 avril 1964). Actes du colloque international du CNRS*, édité par A. Piganiol et H. Terrasse, Paris, 1965, p. 87-121.

384 En particulier I, *pr.* 8-10.

385 Sur ce point, voir DES BOSCS-PLATEAUX 2005, p. 291. Sur la notion d'utilité commune, voir Vol. 2, p. 214.

386 Sur le fonctionnement de ce système concernant l'ordre équestre : DEMOUGIN 1988, p. 750 sq.

387 JACQUES, SCHEID 1990, p. 100.

388 SERBAT 1986, p. 2073 ; DEMOUGIN 1988, p. 85.

389 Sur la carrière de Pline : H. G. PFLAUM, *Les carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire*, Paris, I, 1960, n° 45, p. 106-111 ; R. SYME, « Pliny the procurator », *Harvard Studies in Classical Philologie*, 73, 1969, p. 201-236, repris

pourquoi le Naturaliste dédaigne assez ostensiblement l'œuvre agronomique pourtant imposante de son prédécesseur immédiat. En effet, serait-il très fortuné, il n'y a rien de comparable entre le simple chevalier de souche provinciale, sans rôle officiel, qui consacre son temps à la gestion de ses terres, et le haut et puissant fonctionnaire impérial qui jouit de la confiance personnelle de l'empereur et de l'amitié de son fils Titus.³⁹⁰

Ce que l'on croit savoir de l'appartenance sociale et des fonctions du dernier auteur de notre *corpus* traduit les changements intervenus dans la composition des classes dirigeantes ayant accès aux plus hautes sphères du pouvoir ; elle confirme en tout cas la visibilité plus grande dans les représentations politiques de la noblesse sénatoriale, partenaire traditionnel du régime impérial. De fait, l'Empire romain tardif a fait disparaître l'ordre équestre pour réintroduire les sénateurs aux plus hauts postes publics en tant que « grand commis » de l'empereur³⁹¹. L'organisation de la société romaine se fonde désormais sur l'existence d'élites dominantes, romaines et provinciales, que définissent leur rôle au service de l'État et leur fortune, fondée essentiellement sur la concentration des patrimoines fonciers³⁹². De cette classe d'*honestiores*, Palladius, que les manuscrits qualifient de *vir illustris*, serait l'un des membres les plus éminents³⁹³, si tant est qu'on puisse l'identifier avec ce parent dont Cl. Rutilius Namatianus, haut fonctionnaire d'origine gauloise (*praefectus Urbi* en 414), dresse l'éloge dans son *Carmen de reditu suo (in Galliam)*³⁹⁴. Dès lors, la chronologie permet d'associer son nom à celui d'un haut personnage qui fut préfet du prétoire en 458. En d'autres termes, Palladius devait appartenir au corps des grands administrateurs territoriaux de l'Empire, et il faut sans doute l'imaginer à la tête de l'une

dans *Id.*, *Roman Papers*, II, Oxford, 1979, p. 742-773 ; SERBAT 1986, p. 2073-2075 ; NAAS 2002, p. 86-87. Sur les hautes fonctions équestres sous le Haut-Empire, cf. R. SABLAYROLLES, « *Fastigium equestre*. Les grandes préfectures équestres », dans DEMOUGIN *et al.* 1999 (éd.), p. 351-389.

³⁹⁰ Pline était parmi les collaborateurs les plus proches de Vespasien et entretenait des liens d'amitié avec le prince : SERBAT 1986, p. 2073 ; NAAS 2002, p. 87.

³⁹¹ Cf. C. LEPELLEY, « Fine dell'ordine equestre : le tappe dell'unificazione della classe dirigente romana nel IV secolo », dans GIARDINA 1986 (éd.), 1, p. 227-244.

³⁹² CARRIÉ, ROUSSELLE 1999, p. 651 sq.

³⁹³ Le titre de *vir illustris* signifie que l'agronome se situe au sommet de l'échelle hiérarchique des patrices, telle qu'elle existe au V^e s., qui comportait deux degrés inférieurs, *spectabiles* et « clarissimes », les familles « illustres » de Rome s'identifiant strictement aux familles patricio-consulaires. Cf. BADEL 2005, p. 381-383.

³⁹⁴ MARTIN 1976, p. XII-XIII. Cf. RUTILIUS NAMATIANUS, *Sur son retour* I, 182-216 (éd. J. Vessereau et F. Préchac, Paris, coll. Budé, 1961, 2^e éd.). Le poème, qui bénéficie actuellement d'un renouveau d'intérêt, est le récit de son périple de retour en Gaule, entrepris pendant l'automne 417 pour remettre en état ses domaines de Narbonnaise, saccagés par les Barbares. Sur le personnage, l'intérêt et les clefs de l'œuvre, cf. en dernier lieu WOLFF 2006 (spc. 230-232 : lecture de l'espace et description des paysages ruraux et urbains).

des deux préfectures d'Occident (Italie ou Gaules) : à ce titre, il était chargé de la conduite des affaires civiles, et en particulier de la gestion de l'annone.³⁹⁵

B. Fonctions du *scriptor rei rusticae* et public visé

Même s'ils sont bien autre chose, et qu'ils le sont restés au regard de la postérité (seuls Columelle et Palladius ne sont connus que pour avoir écrit un traité d'agriculture), les producteurs des textes agronomiques sont de grands propriétaires-exploitants dont la plupart entretenaient des rapports, souvent directs, avec le pouvoir central. Tous appartiennent aux couches dirigeantes et/ou privilégiées de la société romaine, italienne ou provinciale ; de celles, en tout cas, qui bénéficient à la fois du temps libre et des moyens financiers pour se consacrer à la composition littéraire et à l'étude. Cela n'a rien pour surprendre : à Rome, on le sait, les fonctions publiques sont assumées par une oligarchie détentrice, non seulement des moyens de production, mais encore des moyens de reproduction que constitue, en particulier, la culture écrite. Du reste, si les premiers textes littéraires de langue latine sont surtout le fait d'hommes n'appartenant pas aux ordres supérieurs de la société, mais qui ont mis leur calame au service des grands, une évolution inverse s'est dessinée dans le courant du II^e s. av. n. è. Suivant l'exemple des premiers Annalistes, les membres de la *nobilitas* se sont mis à écrire, notamment sous l'influence de groupes ouverts à l'hellénisme et aux activités intellectuelles et artistiques³⁹⁶, suscitant d'ailleurs du même coup des réactions de type national dans le domaine des lettres, dont le meilleur exemple est précisément fourni par Caton l'Ancien. A partir de là, quand on tente d'opérer des distinctions entre les auteurs de notre *corpus* selon la fonction de l'écrivain dans la société, on est conduit à répartir les agronomes en deux groupes principaux, à l'instar des lettrés romains en général : l'un qui se consacre entièrement à son œuvre, l'autre qui la considère comme un dérivatif à ses fonctions officielles. Prenant sur les loisirs que lui laissaient ses procuratèles pour tenter de réaliser la synthèse des connaissances de son temps, Pline l'Ancien relève de ce dernier groupe³⁹⁷ ; en revanche, Columelle, dont les textes ont un caractère

³⁹⁵ Cf. HUMBERT 1997, p. 373 ; CARRIÉ, ROUSSELLE 1999, p. 213-214 et 263.

³⁹⁶ Cf. SALLES 1994, p. 44-45.

³⁹⁷ Il se consacre à son œuvre durant ses loisirs et pendant la nuit : NAAS 2002, p. 86.

technique et spécifique plus marqué, appartient clairement au premier³⁹⁸. Toutefois, selon toute apparence, cette vocation littéraire résulte d'un choix personnel de l'auteur, qui aurait pu, s'il l'avait voulu, poursuivre une carrière au service de l'État. D'une manière plus précise encore qui prend en compte le procès affectant cette fonction de l'écrivain à partir de la fin de la République, on distinguera, à la suite de René Martin, entre les « amateurs éclairés », par ailleurs polygraphes, que sont les premiers agronomes latins et les véritables spécialistes, dont l'œuvre est entièrement et uniquement consacrée à la *rusticatio*, c'est-à-dire Columelle et Palladius³⁹⁹. Avec Caton ou Varron, en effet, l'ouvrage d'agronomie se lit - en grande partie - comme un véritable prolongement de leur action dans le domaine public ; avec Virgile succède à cette fonction publique une visée plus directement idéologique - d'où, en outre, la considération qui s'attache à la personne même de l'écrivain, honoré en tant que tel, dans la mesure où son talent est utilisé par la propagande politique⁴⁰⁰. Quand à la position de Pline l'Ancien dans cet ensemble, elle est unique, la science agronomique étant intégrée à l'*Histoire naturelle* comme une branche d'un savoir encyclopédique plus vaste, dont la portée politique, par conséquent, est à la fois plus générale et plus indirecte que les traités d'époque républicaine.

En tout état de cause, sous l'Empire, et en réalité dès la fin de la République, aucun préjugé ne s'attache plus à la fonction d'écrivain et les grands auteurs se recrutent en majorité dans les deux *ordines*⁴⁰¹. Encore que, s'il est loisible à Varron de publier un *De architectura*, il serait encore impensable qu'un homme de métier en fasse autant, eu égard non seulement à la hiérarchie des genres qui entache de discrédit les sujets d'une utilité directement pratique, mais aussi parce que toute activité technique - au sens étroit du terme - est assimilée à un travail salarié, plaçant celui qui l'exerce dans la dépendance d'autrui. Avec la publication du traité d'architecture de Vitruve, qui est un homme de l'art, un changement relatif se produit donc à l'époque augustéenne sur ce plan. Cependant, en aucune façon, les agronomes latins ne sont assimilables à des « techniciens », du moins au même titre que les écrivains romains rangés traditionnellement - et sans doute abusivement - dans cette catégorie⁴⁰² : l'architecte Vitruve,

³⁹⁸ Cf. DEMOUGIN 1988, p. 759.

³⁹⁹ MARTIN 1971, p. 46, note 3.

⁴⁰⁰ Cf. SALLES 1994, p. 49.

⁴⁰¹ SALLES, *loc. cit.*

⁴⁰² Cf. LANA 1984, p. 46-48.

précisément, et les *gromatici*, auteurs aux I^{er}-II^e s. de n. è. de manuels d'arpentage⁴⁰³. Pas un seul de nos auteurs n'a pratiqué les techniques en question en professionnel, ni en travailleur manuel. Il faut rappeler, s'il est besoin, la nature unique au sein de la société romaine de « l'agriculture », et son statut ambigu, constamment entretenu dans les sources, entre activité opérative pratiquée en réalité par des paysans modestes ou des esclaves, et source de richesse socialement dominante⁴⁰⁴. Or le dessein avoué des *scriptores* est de conseiller leurs pairs sur la façon de rentabiliser au mieux leurs domaines ruraux. Au vu des établissements décrits, ce public ciblé constitue une classe de grands propriétaires terriens qui semble, par le niveau de fortune, et la façon dont celle-ci est investie, relativement homogène, quand bien même elle est capable d'intégrer des échelles hiérarchiques de différente nature (sociale, politique...). Dans ce cadre général, on a pensé que Virgile et Pline représentaient des exceptions, en ne s'adressant pas au même public que les agronomes proprement dits. Le premier aurait destiné son poème en priorité aux vétérans des guerres civiles, désireux de mettre en valeur leur lot de terre, Mécène et Auguste attendant qu'ils fassent renaître l'autarcie économique de Rome⁴⁰⁵. Au vrai, l'acteur des *Géorgiques* n'est pas socialement très précis, et certains passages indiquent plutôt un paysan modeste, un petit propriétaire⁴⁰⁶. Néanmoins, une interprétation est possible qui voit dans celui-ci un personnage plus mythique que réel, à l'image de ces *prisci* qui manient aussi bien la charrue que le glaive et, tels Cincinnatus et ses quatre jugères dans l'*ager Vaticanus*, se contentent de cultiver un modeste lopin de terre excédant à peine ces *bina iugera* qui restent le symbole de l'austérité des temps jadis⁴⁰⁷. Il convient, en tout cas, de faire la distinction entre l'évocation lyrique du paysan qui travaille sans tunique⁴⁰⁸, « un symbole, la figure mythique de

⁴⁰³ Sur la rhétorique scientifique, les intentions et les destinataires de Vitruve, voir A. NOVARA, « Les raisons d'écrire de Vitruve, ou la revanche de l'architecte », *BAGB*, 1983, p. 286 sq. ; ANDRÉ 1984, *passim* ; *id.*, « La Rhétorique dans les Préfaces de Vitruve. Le statut culturel de la science », dans *Filologia e Forme letterarie*, Urbino 1987, p. 265-289 ; *Le projet de Vitruve : objet, destinataires et réception du De Architectura*, *Actes du Colloque International organisé à Rome*, 26-27 mars 1993, Ecole Française de Rome, 1995, en particulier la contribution de L. CALLEBAT : « Rhétorique et architecture dans le *De Architectura* de Vitruve », p. 31-46. Bien que la nature générale de l'œuvre de Vitruve fasse que les prescriptions ne sont pas énoncées du même point de vue, ni dans les mêmes termes que dans les traités d'agronomie, certaines d'entre elles concernent des objets communs aux deux pratiques. Le *De architectura* offre ainsi des compléments utiles, en particulier sur la construction de la maison rurale, sur les techniques hydrauliques et les observations hydrologiques, ou encore sur les moyens d'appréhender l'espace et les critères de choix qui prévalent pour les sites d'implantation des habitats. Les écrits gromatiques seront réunis en *corpus* au IV^e-VI^e siècles : L. TONEATTO, dans CLAVEL-LÉVÊQUE 1983 (dir.), p. 42-43.

⁴⁰⁴ Sur ce point, cf. par exemple KOLENDO 1992, p. 247-248 ; SCHIAVONE 2003, p. 96, 120-123.

⁴⁰⁵ Cf. SAINT-DENIS 1966, p. X-XIV. Sur l'autarcie comme mythe et réalité à Rome : VEYNE 2001, p. 131-162.

⁴⁰⁶ Cf. BRISSON 1980, p. 214-215. Voir du reste la réelle diversité sociologique des « paysans » dans les dernières décennies de la République : VALLAT 2004 p. 36.

⁴⁰⁷ PLINIE XVIII, 20 ; COLUMELLE I, *proem.* : *Quintius Cincinnatus... quatuor iugerum avitum herediolum redierit...*

⁴⁰⁸ *G.* I, 299.

l'homme vivant en harmonie avec la nature, et donc heureux, quelle que soit d'ailleurs sa condition sociale »⁴⁰⁹, et le public susceptible d'être concerné par les *Géorgiques* - comme par tous les textes étudiés - : d'emblée, il est défini par des paramètres extérieurs, objectifs, en premier lieu les possibilités d'accès au texte littéraire et savant. De surcroît, à y regarder de plus près, certaines parties du poème décrivent un tout autre monde : dès le chant I (50 sq.), se dessine la figure du riche propriétaire qui entend pratiquer sur ses terres une culture spécialisée⁴¹⁰. À partir des vers 460-475 du chant II, la figure de celui qui jouit de l'*otium* sur ses vastes domaines se précise, complétée par l'évocation d'une campagne jardinée et l'allusion aux *saltus* riches en gibier, tandis que les vers 515-522 livrent les éléments d'une exploitation agricole d'importance, bien pourvue en personnel (*socii, pecoris magistri...*), en bétail et en terroirs et productions complémentaires⁴¹¹. Enfin, tout le chant III est dévolu au grand élevage spécialisé, dont un tiers à l'élevage des chevaux, qui ne peut être le fait que de grands propriétaires possédant des écuries de course, sans compter le reste du livre qui évoque la chasse à courre : bref, une culture exclusivement aristocratique dont la « grande chasse » est l'une des composantes notoires⁴¹². Par ailleurs, l'image virgilienne se justifie aussi par l'aspect volontairement archaïsant des *Géorgiques* qui participe de cette poésie, « officielle ou du moins officieuse »⁴¹³, au service de la propagande augustéenne : « Il s'agit de camoufler le nouvel ordre social et politique, dont l'instauration s'amorce, sous la permanence de réalités qui remontent jusqu'à une antiquité légendaire »⁴¹⁴. En dédiant son poème à Mécène, Virgile, à travers lui, s'adresse en premier lieu à ceux qui forment, ou qui sont appelés à former, l'entourage du futur *princeps*. Par conséquent, le lecteur modèle prévu par Virgile n'est sans doute guère distinct socialement de ces sénateurs et de ces chevaliers protagonistes du dialogue varronien, groupes auxquels il faut ajouter les élites des municipes italiens ou des provinces déjà romanisées. Nous laisserons John Scheid conclure : « Un consensus s'est instauré aujourd'hui entre les commentateurs à propos des destinataires du poème. Nul ne songerait à identifier le public du poète aux paysans, et il est admis qu'il s'adressait à l'élite sociale et politique romaine »⁴¹⁵. Quant à Pline, ne déclare-t-il pas tout de go

⁴⁰⁹ BRISSON 1980, p. 216.

⁴¹⁰ R. MARTIN 1971, p. 160, note 1, qui signale avec raison le vocable *aequor* utilisé pour désigner ce grand domaine, terme caractéristique du lexique des agronomes romains en général.

⁴¹¹ Spc. *Géorgiques* II, 468 et 471 ; II, 517-522 (production de blé en quantité, plantations d'arbres fruitiers, oliviers, vignobles, forêts). Cf. MARTIN 1971, p. 131-133.

⁴¹² Tout cela a été très bien dit et analysé par R. MARTIN 1971, *loc. cit.* et p. 111-116.

⁴¹³ NICOLET 1988, p. 41.

⁴¹⁴ BRISSON 1980, p. 199.

⁴¹⁵ SCHEID 1990, p. 716, et note 58 pour les références.

vouloir écrire pour le peuple, *vulgu*⁴¹⁶ ? Toutefois, de façon générale, selon C. Salles, « les spécialistes qui ont composé des ouvrages d'agronomie s'adressent essentiellement à un public de propriétaires terriens et il ne faut certainement pas prendre au pied de la lettre Pline l'Ancien, lorsqu'il déclare à Titus dans la Préface de son *Histoire Naturelle* que son ouvrage est destiné 'au vulgaire et à la foule des cultivateurs et des artisans'. Il s'agit manifestement là d'une tournure emphatique destinée à opposer l'humilité des lecteurs ordinaires à la grandeur de Titus et les 'cultivateurs' et 'artisans' appartiennent à des milieux instruits ».⁴¹⁷

Reste que, après un siècle de guerres civiles, l'une des intentions du poème virgilien est sans nul doute de contribuer au rétablissement de l'équilibre social, comme de la prospérité agricole de l'Italie, notamment en proposant une véritable « théodicée » du travail de la terre en tant que fondement de toute existence réglée⁴¹⁸. Cependant, au-delà des circonstances particulières qui ont entouré la rédaction des *Géorgiques*, il s'agit d'un objectif partagé par tous les traités agronomiques romains - puisque tous relèvent sans ambiguïté d'une intention normative autant que normalisatrice. Ainsi ne sont pas exclues, dans la littérature agronomique d'expression latine les réflexions de nature éthico-politique, souvent mêlées à des considérations qui embrassent des aspects sociaux et économiques. L'ensemble ne se réduit donc pas à de simples ouvrages techniques dont l'objectif principal serait de décrire des protocoles d'opérations précis, de sorte que les normes agronomiques que leurs auteurs souhaitent diffuser soient facilement et largement appliquées. À des degrés divers, les prescripteurs savants que sont les *S. r. r.* s'intéressent à l'agriculture d'un point de vue tant pratique que spéculatif. L'expert ès agronomie répond en effet à des questions telles que : pourquoi un manuel d'agriculture, à quels objectifs répond-t-il, à qui est-il destiné, quelle est la place de l'activité agricole dans la société, l'agriculture est-elle une science, etc. ? Du reste, tous les livres sont précédés d'un préambule, sorte d'« avertissement au lecteur » plus ou moins long, plus ou moins élaboré, qui est censé expliciter les intentions de l'auteur. Mêlant considérations morales, arguments techniques et scientifiques, critères socio-économiques, jugements philosophiques et esthétiques, éléments du droit et de la législation agraire, jusqu'à en appeler aux traditions religieuses ou à l'histoire politique de

⁴¹⁶ PLINE, *N. H. præf.* 5 : *Humili vulgo scripta sunt, agricolarum, opificum turbæ, denique studiorum otiosis*. Analyse approfondie de cette déclaration : NAAS 2002, p. 46-53.

⁴¹⁷ SALLES 1994, p. 33, 189-198. Cette question a été examinée en dernier lieu par V. NAAS 2002, qui conclut à l'identique : le public de l'*Histoire Naturelle* devait disposer d'une éducation suffisante pour consulter une encyclopédie, privilège réservée à « une certaine élite » (p. 53).

⁴¹⁸ SCHEID 1990, p. 717.

Rome⁴¹⁹, les *proemia* les plus copieux (Varron, Columelle, Pline) sont construits selon un mode très sophistiqué et littéraire d'énoncé. A même de relever aussi bien des normes oratoires cicéroniennes que de la tradition d'un « genre » technico-scientifique, hérité notamment d'Archimède, ces prologues signalent bien la double nature de la *trattatistica* romaine dans le champ de l'agronomie.⁴²⁰

- II - L'AGRONOMIE ROMAINE, ENTRE AGRICULTURE ET ECONOMIE

Chez Columelle, l'*ars rustica* devient aussi la *rusticatio*⁴²¹ et correspond à ce qu'on appelle « l'économie rurale », en tant que science à part entière, qui comprend non seulement l'agriculture proprement dite, l'élevage, et tout ce qui concerne la gestion du domaine rural, comme le choix du mode d'exploitation ou les problèmes de main-d'œuvre, mais aussi toutes les disciplines auxiliaires propres à favoriser la maîtrise des réalités de l'exploitation agropastorale sur une grande échelle⁴²². Selon l'agronome de Gadès, cette « discipline universelle », reposant sur une véritable somme de savoirs, lesquels la rendent aussi difficile à apprendre qu'à pratiquer, exige par conséquent une grande faculté de jugement :

Nam illud procul vero est, quod plerique crediderunt, facillimam esse nec ulius acuminis rusticationem.

« Car on a tort de s'imaginer, comme certains l'ont cru, que l'économie rurale est la chose la plus facile, et qui demande le moins de discernement. »⁴²³

419 À titre d'exemple, cf. plus bas, IV^e Partie, Chap. II, Sect. II : « Etiologie et légitimation du *modus* ».

420 Voir CALLEBAT 1982, p. 704 et 708. Les préfaces de Columelle et de Pline sont celles qui répondent le mieux à cette définition, étant comparables à la préface du *De Architectura* de Vitruve à divers titres : ANDRÉ 1984, p. 375.

421 Dans les écrits de Cicéron, *rusticatio* correspondait plutôt à la « vie des champs » ; chez Columelle, ce premier sens subsiste mais se restreint à l'acception plus concrète d'« activités agricoles », à prendre au sens large : cf. *Rust.* XI, 1, 6.

422 Cf. MARTIN 1971, p. 45.

423 *Rust.* I, *pr.*

Il s'agit là d'une condamnation claire des positions exprimées, quatre siècles auparavant, par Xénophon dans son *Économique*, puis reprises et diffusées par Cicéron à l'époque tardo-républicaine⁴²⁴. Or, selon Columelle, elles se trouvent désormais partagées par ses propres contemporains - pour des raisons du reste tout à fait distinctes qui les justifiaient chez l'Athénien - et que l'agronome de Gadès, se faisant moraliste, entend dénoncer.

Dans une préface relevant du « manifeste », qui mêle aux thèmes de la satire romaine (indignation, dénonciation des vices du temps...) ⁴²⁵ un discours globalement conservateur sur le plan politique et social, l'auteur vilipende l'incurie générale qui règne dans les campagnes et se livre à une véritable réhabilitation de l'agriculture. Mais pour que le savoir de l'agriculteur et les travaux des champs en arrivent à être définis comme une « science » apparentée à la philosophie, et à être considérés comme perfectibles, voire capables de transformer de façon significative l'environnement et la vie sociale du genre humain, il a fallu qu'interviennent dans les siècles précédents d'importantes mutations, dans les faits et dans les représentations.

§1 - Signification de l' « agronomie » antique

Les *scriptores rei rusticae*, et leurs œuvres, se voient attacher communément la notion moderne d'agronomie, soit l'étude des lois et des principes qui permettent l'application des sciences à l'agriculture⁴²⁶. Bien que le vocable soit anachronique, il est apparu à un moment donné comme une appellation générique adéquate pour désigner des textes d'époque romaine traitant d'agriculture et de ce que les Latins appellent plus largement « les choses rustiques ». Avant d'accéder au sujet même de notre recherche, il ne nous a pas semblé inutile d'éclairer l'histoire et les sens de cette notion, d'autant que ce préliminaire peut contribuer à poser les jalons de notre propre réflexion. En effet, s'il s'agit pour nous d'identifier et d'analyser les critères au moyen desquels les agronomes romains appréhendent et représentent le paysage de la

⁴²⁴ Cf. MARTIN 1995.

⁴²⁵ Cf. LECLANT 2005 (dir.), s. v. « Satire romaine ».

⁴²⁶ LACHIVER 1997, p. 49, s. v.

grande exploitation rurale, encore faut-il se demander en quels termes et sous quel angle ceux-ci ont abordé les problèmes complexes relatifs à la *res rustica*.

Sur le plan sémantique autant qu'historique, l'évolution du substantif « agronomie » est des plus significatives : on repère son apparition à la fin du XIV^e siècle, chez Oresme, à côté d'« agronome », simple traduction, par l'intermédiaire du latin médiéval, du terme *agronomos* qui désigne, dans le monde grec antique, le magistrat chargé de l'administration rurale. Il faut cependant attendre le XVIII^e siècle pour que le mot emprunte son acception actuelle de théorie de l'agriculture, laquelle est donnée par l'abbé Delille, célèbre traducteur des *Géorgiques* de Virgile (1769). Son *Discours préliminaire* est un plaidoyer pour que les Français et, en particulier, les « gens de lettres » lisent, ou plutôt lisent mieux, ce modèle de poésie didactique, genre jusqu'alors injustement dédaigné.⁴²⁷

En réalité, la nécessité de redéfinir le contenu de la notion enregistre une formidable vague d'intérêt pour l'agriculture, initiée dès la première moitié du siècle. De manière tout aussi révélatrice, la réflexion sur les questions agricoles, qui nourrit également la pensée physiocratique⁴²⁸, donne lieu à une importante production littéraire et savante à partir de 1750, avec, en particulier, la centaine d'ouvrages du grand agronome Duhamel du Monceau. Du seul point de vue statistique, le résultat de cette véritable « mutation bibliographique » est impressionnant : 1214 ouvrages d'agronomie publiés au XVIII^e, contre 26 au XVI^e siècle⁴²⁹ ! Du reste, l'absence d'ouvrage notable au XVII^e siècle explique les rééditions périodiques du *Théâtre d'agriculture et Mesnage des champs* d'Olivier de Serres (1605) qui témoignent d'un besoin non saturé du public. Le « *Théâtre d'agriculture* est en somme le dernier traité d'agriculture générale avant la *Nouvelle Maison rustique* de Léger [1700]. Un siècle s'écoulera, entre 1600 et 1700, sans qu'aucun ouvrage d'envergure soit publié, à la seule exception de l'*Instruction pour les jardins fruitiers* de La Quintinie (1690) »⁴³⁰. Le public doit ainsi attendre la deuxième partie du XVIII^e siècle pour être informé des progrès techniques en agriculture, qui sont liés notamment aux découvertes en

⁴²⁷ Cf. PIGEAUD 1998, p. IX.

⁴²⁸ Dans *La doctrine économique de Columelle*, Paris, 1956, R. SUAUDEAU a montré naguère l'influence exercée par Columelle sur la pensée des Physiocrates - et singulièrement sur le chef de l'école française, François Quesnay. De cette théorie, fondée sur l'axiome du rendement infiniment croissant de la terre, l'agronome latin aurait donné une ébauche. Cf. en particulier *Rust.* II, 1 : *Licet enim maiorem fructum percipere, si frequenti et tempestiva et modica stercoratione terra refoveatur* : « Car les récoltes pourraient être plus abondantes, si la terre était en quelque sorte renouvelée par des engrais fréquents, adéquats et distribués avec modération. »

⁴²⁹ P. GAXOTTE, *Le siècle de Louis XV*, Paris, 1974, p. 411 ; P. CHAUNU, *La civilisation de l'Europe des Lumières*, Paris, 1971, p. 332.

⁴³⁰ A. J. BOURDE, *Agronomie et Agronomes en France au XVIII^e siècle*, cité par CHAUNU 1971, p. 331.

physiologie végétale et au début du machinisme⁴³¹. Or, de façon remarquable, alors que les *scriptores rei rusticae* ont joui d'un grand intérêt au XVI^e siècle, ils ne font plus l'objet d'aucune édition entre 1595 et la publication de la version annotée de J. M. Gesner : *Scriptores rei rusticae veteres Latini : Cato, Varro, Columella, Palladius* (Leipzig, 1735)⁴³². En réalité, l'impression d'ouvrages anciens, qui sont utilisés pour un usage pratique, suit le rythme des publications nouvelles sur l'agriculture, et c'est l'entreprise de J. G. Schneider, assortie de nombreux commentaires⁴³³, qui marque le véritable tournant dans l'histoire des éditions des *S. r. r.*⁴³⁴ Ce mouvement conduit logiquement aux éditions allemandes et scandinaves de référence procurées par H. Keil, V. Lundström et J. C. Schmitt, à la fin du XIX^e siècle⁴³⁵. Ce travail d'établissement critique des textes s'accompagne de diverses traductions, en France notamment. Ainsi, en 1864, la Collection Nisard (Didot éd.), rassemble en un seul volume les ouvrages d'agriculture de Caton, de Varron, de Columelle et de Palladius, sous le titre « Agronomes latins ». Dès lors, l'appellation devient courante en France pour désigner le groupe formé par ces quatre auteurs, les chercheurs, depuis R. Billiard, y adjoignant volontiers Virgile (pour les *Géorgiques*, voire les *Bucoliques*) et Pline l'Ancien, dont certains livres de l'*Histoire Naturelle*, en particulier les tomes XVII à XIX, sont consacrés à l'agriculture.⁴³⁶

De prime abord, cette désignation générique ne traduit fidèlement ni le statut social et littéraire des auteurs, ni le contenu des textes en question, quand « agronome » est entendu au sens actuel et strict du terme, lequel implique des compétences scientifiques et techniques en matière agricole, ainsi qu'une formation professionnelle. Or, nous l'avons dit, dans le domaine latin, les producteurs de manuels d'agriculture ne sont pas - uniquement - des techniciens, et encore moins des « professionnels » de l'agronomie, quand bien même Columelle en appelle à la constitution d'un véritable enseignement de l'*ars rustica*. À bien des égards - c'est l'aspect qui nous

431 CHAUNU, *cit.*, p. 331-333.

432 L'édition de la fin du XVI^e est due à F. Sylburg (Heidelberg). L'édition *princeps* est procurée en 1472 par G. Merula, à Venise (*Rei rusticae scriptores, Cato, Terentius Varro, Columella et Palladius Rusticus*), suivie par une édition française (P. Vettori, Lyon, 1541) : HEURGON 1978, p. LXIX ; CORTADELLA 1992, p. 33.

433 I. G. SCHNEIDER, *Scriptores rei rusticae veteres Latini*. (I : *Commentarius*), Leipzig, 1794-1797, éd. reprise au début du XIX^e.

434 Sur la lecture des agronomes par les propriétaires au XVIII^e : CAPOGROSSI 1982 (éd.), p. IX.

435 Teubner, Leipzig 1882-1902 ; Uppsala 1897-1940 ; Leipzig 1876 et 1898. Cf. HEURGON, *cit.*, p. LXX-LXXI ; CORTADELLA 1992, p. 34.

436 Par exemple : MARTIN 1971, p. IX ; KOLENDO 1980, p. 7.

retiendra ici -, les *S. r. r.* sont des théoriciens de l'économie⁴³⁷. Encore faut-il comprendre « économie » au sens large, et moderne, du mot et comme pensée autonome : de façon générale, « l'économique (production, échanges et consommation de biens, acquisition et conservation des patrimoines, pauvreté et richesse) n'est pensé que comme un élément de la vie sociale et collective, elle-même indissolublement liée, selon les Anciens, au cadre de la cité ou aux rapports de pouvoir et de protection ». ⁴³⁸

D'un point de vue historiographique, c'est à l'initiative de la recherche allemande que l'on doit les études de valeur historique sur les agronomes latins, Max Weber ayant été le premier à reconnaître l'intérêt majeur qu'ils représentent pour l'histoire de l'économie⁴³⁹. En effet, il appuie dans une large mesure son étude des fondements économiques du droit romain sur leurs traités⁴⁴⁰. Mais l'ouvrage fondateur qui, en 1906, marque vraiment le moment où l'on cesse de considérer ces textes comme des manuels techniques est celui du finlandais A. Gummerus. Les écrits agronomiques romains ont constitué les sources historiques à la base de ses analyses qui, associant vision « moderniste » et théorie du déclin, étaient centrées sur le passage de l'économie rurale « ouverte », dans le cadre de la *villa* esclavagiste, à l'économie domaniale « fermée » du Bas-Empire⁴⁴¹. Après un important hiatus de la recherche (à l'exception de R. Billiard dans les années 10-20), les études sur les réalités économiques et sociales de l'Antiquité vont réserver une place de choix aux experts agronomiques romains parmi les écrivains latins qui énoncent des vues sur l'organisation et la gestion des exploitations rurales⁴⁴². On considère au surplus qu'ils ont laissé les seuls véritables documents littéraires d'intérêt économique de l'Antiquité romaine, à telle

⁴³⁷ Cf. MARTIN 1971, p. X. Sur la place spécifique des agronomes au sein de la littérature « économique » des Grecs et des Romains : G. TOZZI, *Economisti greci e romani*, Milan, 1961, cité par K. D. WHITE 1973, p. 495. En ce qui concerne les problèmes économiques, avec les réponses que les agronomes latins y ont, ou se sont proposés d'y apporter, outre les nombreux chapitres de R. MARTIN, *op. cit.*, cf. la synthèse de C. NICOLET 1988a, p. 127-150 = « Il pensiero economico dei Romani », dans L. FIRPO (éd.), *Storia delle idee politiche, economiche e sociali*, I, Turin, 1982, p. 877-960.

⁴³⁸ NICOLET 1994, p. 22.

⁴³⁹ De façon générale, c'est en Allemagne que se développa d'abord le véritable intérêt de l'époque moderne pour les économies antiques : à ce sujet, voir le récent retour critique de A. SCHIAVONE sur le fameux débat entre interprétation « primitiviste » et analyse « moderniste » de ces économies : 2001, p. 59-65 et 76-77. Cf. aussi CARRIÉ-ROUSSELLE, p. 11-17 et 514-519, où sont résumées les thèses issues du clivage primitivisme/modernisme appliquées à l'Antiquité tardive, en dernier lieu les discussions de A. Carandini avec M. I. Finley ou C. Whittaker. Concernant les étapes fondamentales par lesquelles l'histoire économique de l'Antiquité a lentement conquis sa légitimité, entre le XVIII^e s. et la fin du XX^e s., se reporter aux « remarques historiographiques » de C. NICOLET 1988a, p. 12-40.

⁴⁴⁰ *Die römische Agrargeschichte in ihrer Bedeutung für das Staats- und Privatrecht*, Stuttgart, 1891.

⁴⁴¹ *Der römische Gutsbetrieb als wirtschaftlicher Organismus nach den Werken des Cato, Varro und Columella*, Leipzig, 1906. Nous avons pu lire la partie consacrée à Caton figurant, en traduction italienne, dans le panorama historiographique du XX^e siècle sur les structures agraires romaines proposé par L. CAPOGROSSI-COLOGNESI en 1982, dont l'introduction constitue une mise en perspective indispensable (p. VII-XXXIV). Voir aussi MARTIN 1971 p. 27-28.

⁴⁴² Cf. BILLIARD 1913 et 1928.

enseigne que C. Nicolet a proposé de classer leurs écrits parmi les quatre séries de témoignages les plus cohérents sur la pratique économique des Romains, outre les textes de type philosophique, politique et juridique⁴⁴³. Encore faut-il définir précisément « l'économie » dont il s'agit.

§2 - Importance des écrits grecs sur l'économie

En matière de concept, l'agronomie latine, à ce point de vue comme à d'autres, est en partie redevable à la pensée grecque, le mot lui-même étant d'origine grecque et connu des Romains sous la forme du pluriel neutre *oeconomica*⁴⁴⁴. Or, dans le répertoire des *auctores* cités (et effectivement utilisés) par les *S. r. r.*, figurent en bonne place les noms de Xénophon, d'Aristote et de Théophraste, écrivains d'un relief tout particulier dans le domaine en question⁴⁴⁵. Nous l'avons souligné, l'économie, en tant qu'analyse de l'ensemble des cycles de production des biens, de leur échange et de leur consommation, n'est pas établie, dans les sources écrites grecques et romaines, en véritable théorie, bénéficiant d'une existence indépendante et reconnue comme telle. À Rome, du reste, elle n'appartient pas aux disciplines enseignées dans le *cursus* des *artes* et elle ne fait l'objet d'aucun ouvrage spécifique⁴⁴⁶. En outre, quand des questions de type économique sont posées par les penseurs, notamment les juristes, la réflexion est souvent liée à des considérations philosophiques et morales. De façon schématique, la notion, connue par les Romains seulement dans un sens restreint, se scinde en économie domestique et en économie politique. Encore que l'on discute aussi de l'existence de « l'économie politique » en tant que concept constitué dans l'Antiquité grecque et romaine, et qu'il faille mieux parler d'« analyse des

⁴⁴³ MARTIN 1971, p. 19 ; NICOLET 1988a, p. 126-127.

⁴⁴⁴ *Idem*, p. 118 ; SCHIAVONE 2003, p. 47 sq.

⁴⁴⁵ Cf. les *indices* du livre XVIII de PLINE L'ANCIEN ; VARRON, *R. r. I*, 1, 8 : « ... parmi les philosophes (...) le socratique Xénophon, les péripatéticiens Aristote et Théophraste » ; la bibliographie de COLUMELLE en I, 1 : « ... Xénophon, le disciple de Socrate. (...) Aristote et Théophraste, l'un le maître, l'autre le principal disciple des péripatéticiens. »

⁴⁴⁶ NICOLET 1988a, p. 124.

richesses »⁴⁴⁷ : que l'argent utile à la sécurité et à la puissance des cités provienne d'abord de la possession et de l'exploitation des terres (*agri*), considérées comme la source d'enrichissement majeure qui fonde l'assise sociale et politique d'un Etat, est précisément un de ses lieux communs. Elle a trait, par conséquent, soit à l'administration de l'État, soit à celle des biens privés, « tout ce qui touche à la fortune personnelle, en quoi elle consiste, comment la gérer et l'augmenter. Et c'est par référence à l'ouvrage grec de Xénophon, qu'il avait traduit, que Cicéron donne cette définition du mot grec. »⁴⁴⁸

On notera cependant que ces deux volets de l'économie ne sont pas séparables pour Aristote :

« Or, un Etat est un ensemble de maisons, de terres et de richesses, qui puisse se suffire à lui-même pour assurer la vie dans le bien-être. (...) Ce pourquoi chaque chose existe et a pris naissance, c'est cela même qui constitue son essence ; de là il ressort clairement que, dans son principe, l'Economie (*oikonomikè*) est antérieure à la Politique : une famille (*oikia*) est, en effet, une partie d'un état. »⁴⁴⁹

La vision économique-politique des agronomes latins, qui devient plus explicite à partir du traité de Varron, est fondée sur une dialectique analogue, qui lie la prospérité de la *res publica* à la *res rustica*, à la mise en valeur de leurs terres par les chefs de famille⁴⁵⁰. Pourtant, si l'on considère l'économie au sens factuel, d'importantes mutations sont survenues entre l'époque d'Aristote et le moment où apparaît la littérature agronomique romaine, dont les productions, de surcroît, s'étendront d'un bout à l'autre de la latinité, jusqu'au V^e siècle. Parce que les spécialistes de l'agriculture se doivent d'enregistrer et de décrire des faits observés pour répondre à leur visée pratique et didactique, leurs écrits sont aussi d'amples recueils de données documentaires sur la vie économique et sociale de Rome et de son empire. Il peut donc y avoir des contradictions

⁴⁴⁷ Cf. FOUCAULT 1966, p. 179 : « [L'analyse des richesses] est à l'économie politique ce qu'est la grammaire générale à la philologie, ce qu'est l'histoire naturelle à la biologie. »

⁴⁴⁸ *Idem*, p. 118.

⁴⁴⁹ *Ec.* I, 1 1343 a.

⁴⁵⁰ Cf. VARRON, *R. r.* II, *pr.* 1-3 ; COLUMELLE, *Rust.*, I, *pr.* Voir aussi PLINE, *N. H.* XVIII, 15-19. Il faut renvoyer ici à CICERON, *spc. Off.* III, 15, 63 (citation d'Hécaton) « Car nous ne voulons pas être riches pour nous seulement, mais pour nos enfants, pour nos parents, pour nos amis, et avant tout pour l'État. Car ce sont les moyens et la fortune des particuliers qui font la richesse de l'État » ; *eod.* 6, 26 et II, 21, 73. Ainsi, comme Cicéron, les *S. r. r.* raisonnent « en Romain traditionnel, pour lequel l'action individuelle doit être au service de la collectivité » : SALLES 1994, p. 38. Sur cet aspect de l'« utilité », cf. GAUDEMET 1951, *passim* ; G. JOSSA, « *L'utilitas rei publicae* nel pensiero imperiale dell'epoca classica », *StudRom*, 11, 1963, p. 387 sq. ; HADOT 1970, p. 66 (et n. 1), 168-173.

entre le modèle économique-social auquel renvoient les prescriptions techniques, et l'idéologie que ces ouvrages expriment ou impliquent⁴⁵¹. L'une de ces contradictions parmi les plus notables se manifeste dès la préface du *De agricultura*, où le portrait du *bonus agricola bonusque colonus* dressé par Caton, « rustique et frugal, ennemi de toute spéculation économique et intellectuelle »⁴⁵², est démenti derechef par le contenu d'ensemble du traité. Mais une idéologie plus en phase avec les réalités socio-économiques se révèle avec éclat dans les *Rerum rusticarum libri* de Varron (surtout dans le troisième)⁴⁵³ : le modèle unitaire traditionnel se trouve contredit - de manière ostensible - par un idéal de distinction, où fortune (et signes de fortune), culture et loisirs, prennent une place prépondérante, venant disqualifier l'antique paradigme, lequel apparaît dès lors comme « un richiamo nostalgico di una felicità perduta »⁴⁵⁴. Or la formulation de cet idéal, qui n'est pas nouveau, mais qui prend une dimension inusitée, ne saurait demeurer sans effet sur l'énoncé des normes qui conditionnent l'aménagement du paysage fonciaire et sur le choix des éléments significatifs qui composent et entrent dans sa représentation textuelle.

Ces effets, au reste, il serait loisible d'en évaluer les prémices à partir du traité de l'Athénien Xénophon sur l'administration d'un domaine rural, où le mot « économie » est attesté pour la première fois, de façon hautement significative, dans le titre lui-même : *o Oikonomikos* (s. e. *logos*), vers 380 av. n. è.⁴⁵⁵. Via la traduction-adaptation faite par Cicéron trois siècles plus tard⁴⁵⁶, l'*Economique* constituera notamment l'une des sources importantes de Columelle⁴⁵⁷. S'il s'en inspire très largement dans le dernier livre du *De re rustica*, consacré à la gestion et à l'utilisation des réserves, tâches dévolues à « l'intendante », c'est en réalité sur un versant surtout théorique. On y perçoit nettement la reprise de thèmes empruntés au traité de Xénophon, mais ces thèmes et, en l'occurrence, les métaphores qui les illustrent, sont retravaillés pour s'adapter à un contexte social et politico-culturel bien différents, comme c'était déjà le cas dans les *res rusticae* de Varron⁴⁵⁸. Certes, des concepts et certains mots ou expressions sont tirés directement du grec mais, s'ils sont mis à contribution par les Romains, c'est afin de mieux définir le contenu de leur

451 Cf. MARTIN 1971, p. X.

452 GAILLARD 1995, p. 178. Pour une analyse de la préface du traité, cf. notamment LANA 1984, p. 139-142.

453 Sur ce point, voir plus bas, III^e Partie, Chap. II.

454 LANA, *op. cit.*, p. 42.

455 WARTELLE 1968, p. VII, n. 1.

456 Effectuée dans sa jeunesse (*De off.* 2, 87) et incluse dans un ouvrage perdu, les *Economiques*, dont le troisième livre était consacré à l'économie rurale : cf. COLUMELLE XI, 1.

457 Xénophon est cité nommément quatre fois dans le *de re rustica*, en XI, 1, 5 et 15 ; XII, *pr.* 1-6 et 3, 1-4.

458 Pour une analyse de ces métaphores, cf. plus bas, IV^e Partie, Chap. I, Sect. IV.

propre *ars rustica*, et les principes sur lesquels elle repose. L'*Économique* de Xénophon a ainsi fourni des outils intellectuels, dans la mesure où elle fait partie des œuvres de l'Antiquité gréco-romaine qui traduisent une certaine conceptualisation des problèmes économiques et, en tout cas, une prise de conscience de leur existence, dont la conséquence est une relative autonomie du discours⁴⁵⁹. Parmi ces œuvres, il faut aussi compter, dans le domaine grec, les *Revenus* du même Xénophon, la *Politique* d'Aristote, les *Economiques* du pseudo-Aristote - que les agronomes romains imputaient peut-être à Théophraste⁴⁶⁰. Dans les sources livresques des spécialistes romains, ces trois noms sont associés aussi bien à des traités techniques sur l'agriculture, la botanique ou la zoologie, qu'à des ouvrages sur l'économie domestique et/ou rurale à même d'être utilisés pour résoudre les problèmes posés par l'administration et l'exploitation d'un domaine agricole.

Néanmoins, on ne saurait emprunter des idées ni des recettes techniques sans distance critique. Pour paraphraser une célèbre formule de Caton, rapportée comme un oracle par Pliny l'Ancien, s'il s'agit d'avoir en vue les ressources du génie grec, il n'y a pas lieu de les assimiler à fond⁴⁶¹. Certes, Columelle souscrit par exemple aux principes d'ordre et de méthode énoncés par Xénophon, mais, contrairement à ce dernier, dès les premières lignes de son ouvrage, il déplore que l'économie rurale (*res rustica*) ne soit pas une discipline que l'on enseigne. C'est que l'agronome du I^{er} siècle ne veut établir de hiérarchie d'aucune sorte entre la gestion du patrimoine (*res familiaris*) et l'agriculture proprement dite : certes, la seconde est le moyen de conserver le premier, mais à condition précisément de la considérer comme une véritable science, un ensemble ordonné et raisonné de connaissances très diverses.⁴⁶²

⁴⁵⁹ NICOLET 1995, p. 92.

⁴⁶⁰ MARTIN 1971, p. 67 : « Il est vraisemblable que Columelle et Varron, lorsqu'ils citaient dans leur bibliographie le nom de Théophraste, avaient en vue l'ouvrage aujourd'hui attribué à Aristote (...). Si en effet ils l'avaient eux-mêmes attribué à Aristote, on ne voit plus à quel titre ils auraient cité Théophraste sur le même plan que Xénophon et Démocrite, c'est-à-dire parmi les auteurs s'étant occupés de problèmes d'économie rurale. » Sur ces problèmes, se reporter aussi à G. JACKSON, « Il 'de re r.' di Varrone : fonti 'Economico' di Teofrasto e storia degli studi dal Quattrocento », *Vichiana*, XVII, 1988, p. 33-80.

⁴⁶¹ PLINIE L'ANCIEN, *N. H.* XXIX, 27 (cité par ANDRÉ 2006, p. 29) : injonction d'ordre général, dont le contenu définit bien, néanmoins, la relation des auteurs du *corpus* agronomique romain à leurs précédents grecs.

⁴⁶² Pour plus de détails, cf. *infra*, p. 235 sq.

§3 - L'économie rurale selon les Latins : une rupture conceptuelle

S'il est bon de noter les parallélismes, il convient aussi de repérer les démarquages entre le domaine grec et le domaine latin et, surtout, de mettre en évidence l'originalité des solutions romaines. En outre, il faut garder à l'esprit la coïncidence des problèmes qui se posent dans l'administration d'une exploitation rurale en Grèce et à Rome et, par suite, la nécessaire analogie, dans certains cas, des réponses apportées de part et d'autre.

Les précautions à prendre sont les mêmes quand on se demande dans quelle mesure certains écrits grecs ont pu inspirer en partie - et plus ou moins directement⁴⁶³ - les réflexions économiques et sociales des agronomes latins. À première vue, leurs conceptions, à ce sujet, sont en parfait accord avec certains passages de la *Politique* d'Aristote. Même le *De agricultura* de Caton, où aucune dette n'est admise envers les précédents grecs (pas plus que latins, au reste⁴⁶⁴), est marqué, dans sa forme, par leur influence, et se fait l'écho de procédés techniques qui y sont décrits. En outre, certaines vues qui s'y expriment pourraient être imputées à Xénophon⁴⁶⁵. Enfin, au-delà des rapprochements ponctuels, les analogies observées entre traités d'agriculture romains et précédents grecs doivent être attribuées, d'une part, au contexte historique marqué par une ouverture de l'oligarchie romaine aux spéculations hellénistiques, d'autre part, au fait que l'« économie », en tant que concept, ne semble guère changer de sens entre le IV^e-III^e s. av. n. è. et l'époque de la *koïnè* gréco-romaine. C'est pourquoi, afin d'appréhender le champ sémantique

⁴⁶³ Sur la relation des agronomes latins à leurs sources, cf. la mise au point de K. D. WHITE 1973, p. 464 et suiv., à propos de Varron. Certes, K. D. WHITE rappelle que les auteurs romains, du type « encyclopédistes », se font une habitude de ne citer que les autorités les plus anciennes, qui ne sont souvent connues d'eux que de nom et de réputation, tandis que les auteurs réellement utilisés ne sont pas mentionnés (p. 468). Néanmoins, il met en garde contre l'hypercriticisme, au reste souvent fondé sur des reconstitutions fort hypothétiques, voulant que Varron, par exemple, ait eu recours exclusivement à des épitomés et à des compilations hellénistiques ou romaines. Au contraire, K. D. WHITE montre de façon convaincante que Varron a directement adapté Théophraste dans certains passages des *Res rusticae* : *op. cit.*, p. 469-478 (spc. 475-478), où sont repris les principaux arguments et les conclusions de J. E. SKYSGAARD, *Varron the Scholar...*, 1968.

⁴⁶⁴ Excepté des inconnus : Minius Percennius Nolanus et les Manlii (*De agr.* 151, 1 et 152).

⁴⁶⁵ On renverra pour une vue exhaustive à S. BOSCHERINI, *Lingua e scienza greca nel 'De agricultura' di Catone*, Rome, 1970. Selon F. LEO, deux traités de l'écrivain athénien, le *Maître de cavalerie* et *De l'équitation*, ont pu également inspirer la rédaction des premiers chapitres du *De agr.* : *Geschichte röm. Lit.* 1, p. 275, cité par GOUJARD 1975, p. XL. Ce dernier fait lui-même des parallèles avec l'*Economique* dans son commentaire. R. MARTIN note que Caton a été le premier Romain à écrire une « Economique » au sens où Xénophon emploie ce terme ; de fait, un tiers de l'ouvrage est consacré à la gestion du domaine proprement dite : tournée d'inspection du *dominus*, location des terres, etc. : 1971, p. 93 ; p. 87 et note 5. Cf. aussi K. D. WHITE 1971, p. 458. Dans le même sens, M. V. I. KUZISCIN émet l'hypothèse d'une rédaction du traité ultérieure au voyage de Caton en Grèce en 191 : « La date du *De agricultura* », *VDI*, 1966, p. 54-67, cité par MARTIN, 1971, p. 93, n. 3 et GOUJARD 1975, p. XXXIII, n. 1 ; selon ce dernier, toutefois, l'influence de ce séjour reste conjecturale.

de l'économie romaine, il nous semble pertinent de s'en rapporter aux définitions données originellement par les *Economiques*, œuvre attribuée à Aristote⁴⁶⁶. De fait, les *Économiques* sont comme la version abrégée et, pourrait-on dire, systématisée, des prescriptions et des analyses que Xénophon, dans son traité, place dans la bouche de Socrate. Le mot *oikonomia*, construit sur *oikos* et le verbe *némein*⁴⁶⁷, y est entendu essentiellement comme l'administration d'une fortune privée, dont les biens fonciers constituent le fondement. Pour cette raison, l'économie domestique s'intéresse en priorité, et au sens propre, à la gestion du domaine rural⁴⁶⁸. « L' 'économie' pour les Anciens [grecs et romains], c'est donc, au-delà de la signification étymologique qui nous rappelle opportunément le rôle de la "famille" (au sens large) comme unité de production et de consommation, l'étude ou l'art de la meilleure façon de tirer profit du sol (ce qui d'ailleurs va des techniques culturales au calcul de la rentabilité des investissements) et, dans ce domaine, on s'éloigne très difficilement du point de vue individuel du propriétaire d'un domaine. »⁴⁶⁹

En effet, l'économie doit se donner pour but l'augmentation du revenu - ce qu'Aristote nomme la *ketètikè* : « si la maison n'est rien - une coquille vide - sans l'activité pour laquelle elle a été construite, alors c'est à gérer cette activité que tend l'économie (...). La maison-organisme doit produire des bénéfices. C'est-à-dire générer du mouvement, produire. Laisser les choses en l'état ne convient pas, croître est un mot d'ordre »⁴⁷⁰. À la *ketètikè*, Aristote oppose la chrématistique, où la production et la multiplication des richesses ne sont plus liées à la notion d'utilité⁴⁷¹. Conformément à la tradition grecque (d'Hésiode à Xénophon), une valeur négative leur est dès lors attachée, dans la mesure où elles sont considérées comme des activités économiques de type parasitaire, tandis que le prêt à intérêt est encore plus sévèrement jugé⁴⁷². Si on souligne l'association récurrente de l'utilité (*utilitas*) et du profit (*fructus*), si on y ajoute la haute considération dans laquelle est tenue l'économie rurale ainsi que la primauté donnée à la richesse foncière, les analyses d'Aristote sont très proches des conceptions exprimées - les pratiques étant autre chose - par les agronomes romains, notamment par Caton et Columelle dans leur préface

⁴⁶⁶ WARTELLE 1968, p. XII, avance pour ce traité une date entre 325 et 275 av. n. è.

⁴⁶⁷ *Oikonomia*, mot composé de *oikos*, « maison », au sens « d'ensemble des biens » que la famille possède et d'un second élément, dérivé de la racine **nom*, signifiant « administration », « régulation », « organisation », qui a donné *némein*, « gérer », « diriger », « prendre soin de » : SCHIAVONE 2003, p. 47 ; WARTELLE, *cit.*, p. VII.

⁴⁶⁸ *Id.*, p. VIII.

⁴⁶⁹ NICOLET 1995, p. 93. Cf. aussi SCHIAVONE 2004, p. 120-121, selon lequel l'individualisme, élément indispensable de l'auto-représentation des couches dominantes romaines, découlait d'une « autarcie atavique ».

⁴⁷⁰ Cf. CAUQUELIN 1994, p. 144-145 (« Aristote en économiste »).

⁴⁷¹ Sur la chrématistique grecque : MARTIN 1971, p. 60-72.

⁴⁷² *Pol.* I, 2 1256 b 26 - 1258 b 2. Cf. FEUVRIER-PREVOTAT 1989, I, p. 330.

respective⁴⁷³. L'impératif aristotélécien de la « croissance » passe, entre autres, par la mise en œuvre de moyens adaptés : l'économie se définit, dès lors, comme une « technique d'action », *technè*, soit l'exercice d'une certaine technique dont la finalité est la production d'une œuvre. En l'occurrence, cette œuvre est le bien de la maison (*oikos*), par son acquisition d'abord, par sa mise en valeur ensuite⁴⁷⁴. Cependant, l'accomplissement de cette œuvre impose au maître certains devoirs : pour Aristote, outre l'application et le perfectionnement des instruments de gestion, l'autre aspect de l'économie, inséparable du premier, est le développement de la vie morale. Chez Columelle, l'économie rurale obéit à des ressorts similaires et poursuit le même but que l'économie domestique conçue par Aristote. Littéralement, c'est pour les « bons citoyens », le moyen le plus honnête et le plus digne d'un homme libre pour accroître sa fortune et augmenter son patrimoine (par opposition au commerce maritime et à l'usure).⁴⁷⁵

Toutefois, concernant le statut accordé à l'économie rurale, il s'est produit, sans conteste, une rupture conceptuelle d'importance entre les traités de Xénophon ou d'Aristote et la littérature agronomiques latine, et ce dès la fin de la République, avec les bases d'une véritable théorie de l'agriculture jetées par Varron⁴⁷⁶, avant que Columelle, on l'a dit, ne fasse franchir à la discipline un degré supérieur dans l'abstraction en revendiquant pour elle le nom de « science », *scientia*⁴⁷⁷. De fait, pour Varron, la « culture », *cultura*, est d'abord un « art », *ars*, puis « la science de » [quelque chose] :

... *scientia quae sint in quoque agro serenda ac facienda et quaeque terra maximos perpetuo reddat fructus.*⁴⁷⁸

Le mot est donc entendu dans un sens plus restreint et plus utilitaire que Columelle, lequel voit dans la *rusticatio* une « sagesse », *sapientia*, et une « discipline universelle », *universa disciplina*⁴⁷⁹.

⁴⁷³ Cf. MARTIN 1971, p. 67-68.

⁴⁷⁴ *Œc.*, VI, 1, 1344 b 27-1345 b 38. Voir en particulier les tâches telles que : acquérir, conserver, mettre de l'ordre, savoir quel usage faire de ses biens (VI, 1, 1344 b 27-33) : *Œc.* I, 1, 1343 a 8-9. Cf. WARTELE, *cit.*, p. 49.

⁴⁷⁵ *Rust.* I, *pr.* : ... *genus amplificandi relinquendique patrimonii. (...) Quae si et ipsae, eorum similia bonis fugienda sunt : superest (ut dixi) unum genus liberale et ingenuum rei familiaris augendae quod ex agricolatione contingit.*

⁴⁷⁶ *Spc. R. r.* I, 5, 3-4.

⁴⁷⁷ *Rust.* I, *pr.* : *Nam qui se hac scientia perfectum volet profiteri sic oportet rerum naturae sagacissimus...*

⁴⁷⁸ *R. r.* I, 3. Sur l'agriculture comme « art » et comme « science » chez Varron, cf. LANA 1984, p. 145-155.

⁴⁷⁹ *Rust.*, I, *pr.* Cf. LANA, *op. cit.*, p. 158-162.

De surcroît, quand les spécialistes grecs s'intéressaient surtout à l'énoncé des principes d'ordre et d'autorité indispensables à la bonne administration d'un domaine, les auteurs latins - Caton le premier - donnaient une place prépondérante aux savoirs et aux pratiques permettant de connaître, de construire et d'exploiter le paysage rural afin d'en tirer le maximum de bénéfices⁴⁸⁰. En conséquence, l'œuvre dont parle Aristote, pour les experts agronomiques romains, c'est également le paysage agricole, avec tous les éléments qui le composent, d'abord parce qu'il est chargé par excellence de cette valeur d'usage (du bon usage) par laquelle tout « bien » se définit⁴⁸¹, ensuite parce qu'il est vu et présenté comme le résultat de la participation croisée de l'homme et de la nature, dans l'élaboration de ce qu'on peut appeler une « œuvre commune »⁴⁸². Columelle, par exemple, dénonce la thèse de l'infertilité du sol, la nature étant douée selon lui d'une fécondité toujours renouvelée⁴⁸³. Mais pour en bénéficier l'homme, « animal terrestre », doit perfectionner la science agricole au risque, dans le cas contraire, de rompre l'antique contrat qui le lie à la nature.⁴⁸⁴

Avec la définition restreinte de l'économie, on revient au sens étymologique de l'agronomie (de *agros* et *némein*) qui, dès lors, qualifie de manière satisfaisante le *corpus* des *S. r. r.*. Au demeurant, les deux locutions génériques qui donnent son titre à chaque traité, c'est-à-dire *res rustica* (Varron, Columelle) et *agri cultura* (Caton, Palladius), lient pareillement, chez les Romains, ces deux volets essentiels, science agricole et économie domestique. Du côté des substantifs, *ager* désigne aussi bien un « champ » qu'un « domaine »⁴⁸⁵, tandis que, de l'acception juridique originelle de *res*, a découlé notamment son emploi patrimonial. Dans le langage classique (en particulier celui des agronomes, après Caton), *res*, et plus précisément *res familiaris*, s'applique au

⁴⁸⁰ *Rust., eod.* : « Qui est celui qui a jamais embrassé toutes les parties de l'économie rurale, au point de savoir toujours bien distribuer ses terres, pratiquer les labours et distinguer les différentes espèces de sols, etc. » Cf. le long passage suivant qui décline l'ensemble des connaissances que doit posséder l'agriculteur, y compris la « science pastorale », *scientia pastoralis*.

⁴⁸¹ Cf. XÉNOPHON, *Œc.* I, 8-15 (« Définition des biens »). Le paysage foncier est aussi pourvu d'une valeur marchande, étant un bien qui s'achète et se vend. Toutefois, ce thème est - assez logiquement - peu abordé, sinon pour dénoncer une « vue » sur lui qui ne serait que fruit de la concupiscence. Sur ces valeurs attachées au paysage : BRUNET, FERRAS, THÉRY 1993, p. 373 s. v.

⁴⁸² Pour cette définition du paysage : cf. BEGUIN 1995, p. 53.

⁴⁸³ Sur la vive opposition de Columelle à cette explication « rationnelle » des difficultés de l'agriculture italienne, voir l'analyse très suggestive de M. MAZZA, p. 184 sq.

⁴⁸⁴ *Rust.* I, *pr.* : ... *rerum naturam, quam primus ille mundi genitor perpetua fecunditate donavit (...) ut rupto naturae federe terrestre animal homo...*

⁴⁸⁵ ANDREI 1981, p. 16. Pour plus de détails sur les emplois du mot *ager* chez les agronomes latins, voir plus bas, IV^e Partie, Chapitre I et II.

patrimoine, soit l'ensemble des biens dont un père de famille peut disposer par testament. Le composé *res familiaris* désigne au départ le procès (*res*) ayant pour objet les biens de ce *pater familias*, avant de passer du contentieux au non contentieux, en donnant des locutions comme *rem administrare, rem gerere*, etc., qui renvoient à la garde et à la gestion du patrimoine⁴⁸⁶. Du côté des qualificatifs, *rustica*, qui détermine *res*, évoque ce qui est « de la campagne » en général (cf. l'énumération par Varron des activités lucratives englobées sous l'expression *res rusticae* : agriculture, élevage, *pastio villatica*). Quant à *cultura*, qui spécifie *ager*, le mot peut indiquer une mise en valeur non exclusivement « agricole » au sens strict.⁴⁸⁷

Dans le domaine latin, l'« agronomie » s'applique ainsi tant à l'administration intérieure d'un domaine rural qu'à la science des procédés à employer pour obtenir le plus grand rendement d'une terre, qu'il s'agisse de l'exploiter pour l'agriculture ou pour l'élevage. Certes, les agronomes romains ne s'entendent pas toujours pour circonscrire les limites de la *res rustica*, et les sujets qu'elle englobe. Mais cette hésitation même est significative : tous sont conscients qu'il ne s'agit pas seulement d'un exposé technique sur la pratique agricole. Au demeurant, les polémiques à ce propos traduisent davantage une évolution du régime agraire et du système agro-pastoral de la grande exploitation et, donc, des objets qu'il convient de considérer en priorité, qu'un désaccord de fond entre les auteurs sur les thèmes qu'ils se doivent de considérer⁴⁸⁸. Ainsi leur plan respectif comporte, diversement agencées, et dans des proportions variables, les mêmes composantes fondamentales qui, en dernière analyse, se ramènent aux deux domaines d'activité associés dans le concept d'agronomie.⁴⁸⁹

Reste à cerner l'impact de cette double logique de la littérature agronomique d'expression latine, comprise dans son évolution, sur la lisibilité du paysage foncier en tant qu'objet de discours. En effet, le sens même que nous venons d'attribuer à l'agronomie des Romains contribue à délimiter le cadre de notre propre investigation. L'étude de la représentation du paysage foncier, à partir des textes en question, ne saurait échapper à la logique qui a présidé à

486 THOMAS 1980 : « *Res*, chose et patrimoine... », p. 419-420.

487 Cf. ERNOUT, MEILLET 2001, s. v. *colere*.

488 Toutefois, comme le note K. D. White à propos des critiques formulées par Varron à l'égard de Caton et des Saserna, ce type d'argument n'est pas utilisé, du moins pas directement : « A modern agriculturist might have expected a very different critique, to the effect that Cato's sufficient farmer providing for all his requirements from his own resources is now out-moded ; that there has been a move in the direction of greater diversification and/or specialization during the interval between the two writers. (...) Cato is treated as a timeless authority, without regard for the conditions of farming in his day » : WHITE 1973, p. 482.

489 Pour la composition du plan des traités et ses principes, cf. MARTIN 1971, p. 119 sq.

leur composition et qui mêle au souci de bonne gestion, sous toutes ses formes, la transmission du savoir et du savoir-faire de l'agriculteur et de l'éleveur.

- CHAPITRE II -

FONCTIONS ET ASPECTS PRINCIPAUX DE LA NORME DANS LES TEXTES
AGRONOMIQUES DES ROMAINS

A priori, l'une des fonctions essentielles, commune à toutes nos sources, parce qu'elle est nécessairement à la base de la description de l'espace foncier, est la fonction référentielle, centrée précisément sur le contexte et visant à représenter le monde⁴⁹⁰. L'un des objectifs avoués des spécialistes romains de l'agriculture est en effet d'offrir une reproduction fidèle et documentaire des réalités multiples de la grande exploitation rurale tournée vers les productions commerciales. Néanmoins, parce qu'aucune étude de nature historique ne peut être menée à bien en portant sur un *corpus* considéré comme référent pur, il apparaît nécessaire de tenir compte des traits d'illusion que comporte nécessairement tout objet « littéraire » - ici, nous employons ce qualificatif à dessein. De surcroît, ces témoignages éditant des normes et des règles, ils posent a fortiori le problème de l'adéquation des mots à la réalité. En fait, relevant d'une catégorie textuelle commune, le discursif technique et intellectuel, les manuels d'agronomie romains mêlent de façon variable une vision idéale du domaine agricole, et de ses paysages, à de multiples éléments qui procèdent de l'observation des phénomènes et des objets intéressés par leur discipline. Les deux démarches sont étroitement imbriquées, si bien que l'espace du discours apparaît singulier, à la jonction du réel et de l'artificiel. L'une des marques de cette singularité tient à la tendance totalisante de la représentation, qui n'entend rien laisser au hasard, dont l'ambition est d'enserrer tout ce qui fait le paysage foncier dans les mailles du discours : ici, le singulier exprime l'aspect normatif de la représentation. De leur côté, les auteurs qui, objectivement, et en raison même des connivences linguistiques opérées par les textes, se confondent avec le *dominus* du domaine, semble détenir et exercer une omnipotence et une maîtrise quasi surnaturelles sur cet espace, en prévoyant chaque cas de figure et sa solution, ou mieux, ses solutions en fonction des circonstances prévisibles. Par conséquent, il serait réducteur de considérer les traités des agronomes romains comme de simples manuels pratiques, sans essayer de les envisager également comme de véritables élaborations conceptuelles, qui reflètent ce que doit être le monde, au moins autant que ce qu'il est.

⁴⁹⁰ CHARAUDAU, MAINGUENEAU 2002, p. 265, s. v. « Fonctions du langage ».

- I - DES MISES EN FORME VARIÉES DE L'ÉNONCÉ NORMATIF

Chacun des écrits constituant le *corpus* de l'agronomie romaine possède son originalité et ses particularités, qui se manifestent de prime abord dans leur diversité formelle. Cependant, il existe entre eux une cohérence évidente, imposée par le sujet et les thèmes traités. Une unité relative est également assurée par la catégorie de l'énoncé : il s'agit de discours. Si on entend « discours » dans son acception large, comme réalisation écrite d'une langue formant un tout de signification⁴⁹¹, le terme s'applique évidemment à tous les textes. Mais ce discours se comprend en l'espèce « comme ensemble d'énoncés en tant qu'ils relèvent de la même formation discursive », c'est-à-dire en tant qu'ils sont rapportables à un système de règles, historiquement déterminées. Cette notion foucauldienne de « formation discursive », nuancée par l'analyse du discours, s'applique à tout ensemble d'énoncés socio-historiquement circonscrit, qui sont à même d'être rapportés à une identité énonciative : ici, les énoncés relevant de la science agronomique des Romains⁴⁹². Tout en appartenant tous, en ce sens, à un même ensemble discursif, les écrits des agronomes latins se présentent sous des formes extrêmement variées.

§1 – Classement des écrits agronomiques par genre

Le *De agricultura* de Caton, les dialogues rustiques de Varron, les livres d'intérêt agricole de Pline l'Ancien, tous les textes du *corpus* enregistrent la parole d'un locuteur. Celui-ci, non seulement expose ses opinions sur un sujet, mais encore dit la norme dans le domaine en question, quelle que soit par ailleurs la distance établie entre le locuteur et ce qu'il dit - le discours à la première personne peut ainsi côtoier le style impersonnel -, quel que soit aussi le caractère de la transmission, immédiat ou différé (discours direct ; discours rapporté). Que l'auteur du traité

⁴⁹¹ BARTHES 1981, p. 9 ; GREIMAS, COURTES 1985, s. v. « discours », p. 102.

⁴⁹² Sur ces définitions, cf. CHAREAUDEAU, MAINGUENEAU, 2002, p. 270-271.

se confonde avec le locuteur de manière explicite (Varron, Virgile) ou non, il y a bien dans chaque cas discours, c'est-à-dire, en l'espèce, parole organisée qui développe un sujet particulier dans une certaine perspective. Cette définition générale se précise quand on cerne la visée des traités d'agronomie romains, laquelle, dans une première approche, consiste à poser et à enseigner les règles théoriques et pratiques de l'*ars rustica*. Par conséquent l'ambition apparaît, indissociablement, normative et didactique. Dès lors, les écrits des experts agronomiques romains ne présentent aucune réalité donnée sans, en même temps, la *représenter*, puisqu'ils exposent la conception de ce que *doit être* cette réalité. Certes, une telle représentation discursive a pour fondement la perception d'objets et d'événements existants mais - sans s'interroger ici sur le caractère même de cette perception - dans le même temps, elle se trouve mêlée à des opinions personnelles et/ou communes (la référence à la *doxa* y joue un rôle important, de légitimation notamment). De la sorte, aucune des « descriptions », inscrites comme telles dans les textes, ne saurait être considérée comme neutre.

Superficiellement, le facteur d'unification de l'ensemble des textes est, avant tout, le domaine de référence explicite : la *res rustica*. C'est pourquoi, s'il faut considérer chaque traité dans sa spécificité, il est cependant tout aussi nécessaire d'étudier les traits structurels communs qui les unissent et qui, au reste, sont à même de justifier le regroupement en un *corpus* opéré par la tradition philologique. Au-delà, deux facteurs principaux sont en état de les distinguer *a priori* les uns des autres. D'une part, la présentation formelle de surface qui permet de ranger chaque élément du *corpus*, pris comme un énoncé, dans un genre principal, en dehors de son caractère discursif fondamental et intrinsèque. D'autre part, le caractère autonome du texte (cas majoritaire), ou son insertion dans une structure discursive plus large : c'est le cas, unique, des trois livres de Pline au sein de *l'Histoire naturelle*.

Le premier élément discriminant se révèle opératoire pour au moins trois énoncés, la nature de chacun d'entre eux étant au demeurant assez complexe. Afin de visualiser cette complexité, le tableau suivant indique pour chaque auteur, avec certaines nuances, le genre principal auquel appartient l'énoncé :

Genre de l'énoncé	Narratif	Poétique	Discursif
CATON (<i>De agr.</i>)			
VARRON (<i>R. r.</i>)	(dialogique)		
VIRGILE (<i>G.</i>)		(didactique)	
COLUMELLE		(livre X)	(épistolaire)
PLINE (XVII-XIX)			
PALLADIUS		(livre XIV)	

Tab. I. 1. Classement des traités agronomiques latins selon le genre de l'énoncé (structure de surface).

La distinction entre catégorie narrative, poétique ou discursive est proche d'un autre classement proposé par R. Barthes, entre genre métonymique, métaphorique et « intellectuel » ou enthymématique, par référence aux raisonnements dits enthymèmes, construits sur la base d'opinions doxales⁴⁹³. En l'occurrence, l'une et l'autre classifications mettent en lumière des différences formelles au niveau des énoncés, bien que ceux-ci appartiennent tous, dans leur nature, au genre du discours « intellectuel », avec une forte composante technique, mais aussi une visée scientifique. Cet objectif scientifique, par exemple, n'est pas absent du traité de Caton, dans la mesure où il s'attache à la transmission d'un savoir qui n'est pas seulement un savoir-faire. L'ambition initiale de transmettre les préceptes agronomiques (*praecepta rei rusticae*) est d'ailleurs revendiquée jusqu'à Palladius, six siècles plus tard. En revanche, l'agronome tardo-antique entend débarrasser son enseignement des « scories » de la rhétorique (pas seulement à cause des effets de style, mais aussi en tant que l'*ars* de référence) et se pose comme un simple « formateur ». L'aspect scientifique existe, néanmoins, dans toutes les œuvres considérées, que l'auteur choisisse ou non de le mettre en valeur – et qu'il le fasse de façon plus ou moins rhétorique...⁴⁹⁴

⁴⁹³ Du grec *enthyméma*, ce qu'on a dans la pensée : cf. CICERON, *Top.* 54-55 ; QUINTILIEN, V, 10, 1-2 : « En effet, le mot enthymème... désigne tout ce qui est conçu dans l'esprit (*omnia menta concepta*)..., une proposition fondée en raison (*sententiam cum ratione*) » ; I, 10, 38 ; VIII, 5, 9 ; IX, 4, 57. Voir BARTHES 1981, p. 10, n. 1 ; PARÉREY 2005, p. 414, note 2.

⁴⁹⁴ La revendication explicite et positive est du côté de Varron et de Columelle ; Pliny l'Ancien veut s'adresser aux seuls « cultivateurs » (on a vu plus haut ce qu'il fallait en penser), tandis que Palladius refuse un enseignement (*doctrina*) qui serait « inintelligible aux lettrés eux-mêmes », *nec a disertissimis possit intelligi*. En conséquence, ce dernier opte pour un découpage de la matière en fonction des saisons, c'est-à-dire pour une méthode d'exposition qui se veut à l'opposé de celle de ses prédécesseurs, trop soucieux selon lui de rivaliser avec l'art rhétorique : *ne que enim formator agricolae debet artibus et eloquentia rhetoris aemulari quod a plerique factum est (...) Dicendum autem nobis est... de omni agricultura... suis tamen temporibus per universa distinctis* : *Opus agr.* I, 1-2.

Fondé sur des prémisses vraisemblables (et donc admise de l'opinion courante), l'enthymème est, précisément, un raisonnement rhétorique auquel les rhéteurs latins ont apporté des infléchissements notables⁴⁹⁵. En tant qu'un des instruments principaux de l'argumentation, celui-ci vise, pour agir sur l'auditeur ou le lecteur, à lui démontrer quelque chose⁴⁹⁶. A charge de s'adapter ces outils théoriques au sujet traité, le raisonnement enthymématique s'appuie sur les « lieux », ou procédures logiques générales de l'argumentation, telles que la définition (*finitio*), la division (*divisio*), la mise en parallèle (*comparatio*), la correspondance (*coniunctum*), la ressemblance (*similitudo*), etc.⁴⁹⁷ ; les plus efficaces des enthymèmes retenus par les Latins se fondant sur la contradiction et l'antithèse (*sententia ex contrariis*)⁴⁹⁸. Le rapprochement des contraires, qui est l'enthymème par excellence pour Aristote⁴⁹⁹, est posé comme un véritable principe de connaissance et de traitement de la matière par Columelle au début de son traité, la science agricole étant fondée sur une méthode rationnelle qui classe les phénomènes, après avoir reconnu et défini les relations qui existent entre eux, avec une visée d'objectivité et d'intelligibilité :

Recurrendum est igitur ad qualitatum inter se dissidentium quasi quasdam coniunctiones... nos discordantium comparationes tolerabiliter dixerimus.

« Il suffit pour cela de réunir les qualités les plus disparates... C'est ce que nous appellerions rapprochement des contraires ».⁵⁰⁰

Columelle se réfère au modèle des couples d'opposés, *sudzugias énantiotéton*⁵⁰¹. *Sudzugia*, qui signifie « union » dans les *Topiques* d'Aristote dénote une relation de termes⁵⁰², et en particulier

⁴⁹⁵ Par rapport à la définition aristotélicienne : « syllogisme rhétorique » (*Rh.* 1357a 22-23) ; cf. PARÉ-REY 2005, p. 413-414 et note 3. Voir A. CAUQUELIN 1994, p. 43, qui analyse le livre I de *La Rhétorique* d'Aristote en tant que texte de type enthymématique.

⁴⁹⁶ ACHARD 2006, p. 85.

⁴⁹⁷ PERNOT 2000, p. 86.

⁴⁹⁸ QUINTILIEN, VIII, 5, 9 : « ... on l'applique spécifiquement au trait tiré des contraires parce qu'il domine tous les autres ».

⁴⁹⁹ *Rh.* 1400b 2-32.

⁵⁰⁰ *Rust.* II, 2. Ces outils de la démonstration rhétorique sont diversement illustrés dans les écrits agronomiques romains. Varron, par exemple, fait usage de la *similitudo* (pour démontrer la valeur du maillage quinconcial dans les parcelles de plantation), mais il n'hésite pas parfois à emprunter à un autre modèle de déduction, dans des raisonnements de type géométrique : sur cela, *infra*, Sect. III et III^e Partie, Chap. III.

⁵⁰¹ En se référant aux *Graeci* : *Rust.* II, 2 « C'est ce que les Grecs appellent *sudzugias énantiotéton* ».

⁵⁰² *Top.*, 2, 7, 3. Repris dans le même sens par CICERON, *Top.* 3.

une paire⁵⁰³, tandis que l'adjectif *énantios*, « qui est en face de », et par extension, « opposé », « contraire », est formé à partir de *énantiotes*, « contradiction »⁵⁰⁴. Columelle a sans doute eu connaissance de cette méthode de raisonnement à travers les écrits de Cicéron, qu'il cite dans sa préface comme modèle d'éloquence. De même, pour l'utilisation de la *ratio* comme méthode analogique, J. C. Dumont renvoie à la *collatio rationis* du *De finibus*.⁵⁰⁵

Ainsi, au lieu de dérouler la pensée comme une démonstration scientifique ou dialectique, l'enthymème, souvent elliptique, est à la croisée entre la logique et la rhétorique, et toute sa force réside dans son efficacité pratique⁵⁰⁶. Une telle figure définit donc parfaitement la nature du discours agronomique des Romains, lequel n'a que peu à voir avec celui d'un traité de logique ou de mathématique. A commencer par le *De agricultura*, où il est possible de reconnaître des formes proto-enthymématiques au sens où, sans doute, ces formes n'étaient pas encore reconnues comme telles à Rome⁵⁰⁷. Le propre de l'enthymème est d'occulter une partie des raisons, de procéder par coups de force, de façon à ce que la conclusion se donne comme évidente. Serait-elle généralement masquée, par un mode déclaratif par exemple⁵⁰⁸, cette conclusion recèle bel et bien une intention normative⁵⁰⁹. Sans carence logique, l'enthymème est une forme de raisonnement déductif, où l'on part du vraisemblable, sinon du nécessaire, afin d'argumenter sur des choses précisément « discutables », des affaires humaines probables, et non certaines. Parce qu'elles pourraient être autrement⁵¹⁰, ces *res*, qui en tant que telles sont soumises à des visées normatives, constituent l'objet privilégié de ce type d'argumentation. Du moins à compter du moment où la rhétorique se substitue à des techniques de la parole relevant de la seule « force du verbe »⁵¹¹, qui sert à ordonner plus qu'à démontrer, et dont les écrits de Caton sont encore largement redevables.

⁵⁰³ Cf. ARISTOTE, *H. A.* 8, 15, 3 ; PLATON, *Phadr.* 71c ;

⁵⁰⁴ Cf. ARISTOTE, *De Interpr.* 11, 10 ; PLATON, *Phadr.* 105a ;

⁵⁰⁵ *Fin.* 3, 3 = DUMONT 1993, *comm. Rust.* III, 10.

⁵⁰⁶ Cf. *Rust. loc. cit.* : « La science doit précéder avec méthode et se borner à des classifications principales que l'intelligence saisit aisément, et que la langue peut définir avec exactitude (*artis officium est... ingredi in genera quae possunt cogitatione mentis et ambitu verborum facile copulari*). Sur l'enthymème défini par la nature particulière de ses prémisses et la force de conviction qu'il entraîne : PARÉ-REY 2005, 414-415.

⁵⁰⁷ En particulier dans sa préface. Pour l'histoire de l'introduction à Rome des règles de la rhétorique : ACHARD 2006, p. 73-107 ; PERNOT 2000, p. 11169.

⁵⁰⁸ Du style « les agriculteurs ont donc l'habitude de faire comme ceci ou cela », à la place d'une prescription directe : « que les agriculteurs fassent » ; « les agriculteurs doivent faire », ou « feront ».

⁵⁰⁹ Cf. PARÉ-REY 2005, p. 418.

⁵¹⁰ Sur ce point : *Id.*, p. 414 et 423.

⁵¹¹ ACHARD 2006, p. 27 sq.

Si tous les textes du *corpus* relèvent de ce genre enthymématique essentiel, il est loisible de les considérer aussi comme autre chose : récit dialogué (Varron), poème didactique (Virgile), discours épistolaire (Columelle). Cependant, la forme sous laquelle ces discours se présentent inscrit certains d'entre eux dans une catégorie « discursive » immédiatement visible au niveau de l'expression : tel est le cas des traités de Caton, Columelle, Pline et Palladius. En réalité, en rangeant globalement l'ensemble du *corpus* dans une catégorie discursive, puis en attribuant chacun de ses éléments à un genre, on aboutit à des structures emboîtées. En effet, d'un point de vue formel, le discursif intellectuel est parfois recouvert par l'un ou l'autre type, qu'il soit métonymique, comme chez Varron (récit) ou bien métaphorique (Virgile). On pourrait parler de niveaux de discours - ces niveaux étant appréhendés dans leurs relations tant distributionnelles qu'intégratives. Le rapport d'intégration est illustré par l'insertion d'un discours de type enthymématique dans un récit, par exemple (Varron). Quant à l'*Histoire Naturelle*, elle présente un facteur de différenciation singulier par rapport aux énoncés considérés, avec l'intégration des livres agronomiques dans une structure discursive supérieure. De cette spécificité, le texte tire forcément des caractères originaux. On citera par exemple, pour le contenu, l'exkursus scientifique sur l'astronomie et la météorologie, inclus dans le livre XVIII, et, pour la forme, le caractère synthétique et systématique de l'exposé. Quant au caractère principal de la représentation, il est globalement (verticalement) enthymématique. A cet égard, en effet, la somme de Pline l'Ancien est typique qui inventorie la réalité multiple, la recense et la décrit. Cependant, sur un plan horizontal, la structure textuelle se complexifie : comme l'a montré R. Gazich⁵¹², l'auteur de l'*Histoire Naturelle* enchâsse régulièrement entre les séquences normatives maintes historiettes édifiantes et représentatives. Tous les textes sont susceptibles d'une telle complexification structurelle du discours, d'un niveau à l'autre, en profondeur, quoique sur un même niveau linéaire, différents types de discours se succédant dès lors au sein d'un même texte. Selon ce modèle, une séquence narrative – récit d'un événement ou description illustrative - sera précédée, ou suivie, d'une séquence didactique, conformément à la structure (mini)récit/section(s) normative(s), récurrente chez Pline. Qu'ils fassent appel à l'*exemplum* ou au *miraculum*, les segments narratifs insérés dans son encyclopédie ont une fonction exemplaire au sens large : référence à un modèle connu, démonstration d'une règle par le recours à l'analogie ou, souvent, illustration par « l'extraordinaire »⁵¹³. Quant aux sections normatives qui leur sont périphériques, dont la tendance est à se dilater à proportion de l'intention morale ou moralisante

⁵¹² GAZICH 1988, spc. p. 42-52.

⁵¹³ *Id.*, p. 36. Sur la fonction du merveilleux et de la paradoxographie chez Pline, voir maintenant NAAS 2000, p. 243 sq.

du propos, elles viennent justifier et interpréter le nœud anecdotique et constituent le lieu privilégié d'intervention de l'auteur⁵¹⁴.

On se contentera d'en livrer ici un exemple :

1. Section normative d'ouverture :

« Je ne puis m'empêcher de rapporter un exemple pris dans l'antiquité, qui peut montrer que la coutume était de porter devant le peuple même des affaires touchant la culture, et comment se défendaient les hommes de ce temps-là. »

2. Section anecdotique :

« C. Furius Ctesimus, un affranchi, tirait d'un tout petit champ des récoltes beaucoup plus abondantes que ses voisins de très vastes propriétés ; aussi était-il très jaloux et soupçonné d'attirer les récoltes d'autrui par des maléfices. Cité en justice pour ce motif par Spurius Albinus, édile curule (...), il apporta au forum tout son matériel agricole et y amena ses gens, vigoureux et ... bien soignés, des outils fort bien faits (...), des bœufs repus. Puis il dit : 'voici mes maléfices, citoyens, et je ne puis vous montrer ni amener au forum mes nuits de travail, mes veilles et mes peines'. Aussi fut-il acquitté à l'unanimité. »

3. Section normative de clôture :

« Oui, c'est du travail, et non de la dépense, que veut la culture ; aussi nos ancêtres disaient-ils que rien ne fertilise mieux un champ que l'œil du maître. »⁵¹⁵

Les balancements de ce genre entre la norme et le « cas » caractérisent beaucoup de domaines savants et/ou normatifs, depuis que les Romains ont tenté de transformer progressivement en règles générales des comportements particuliers. Ce processus n'exclut pas, bien au contraire, les *exempla* puisqu'ils sont là pour fonder ponctuellement l'exposé théorique : c'est cette évolution que scandaient déjà les traités de Caton et de Varron, outre ce que l'on connaît des livres des Saserna ou de Scrofa.⁵¹⁶

Des disparités formelles que nous avons montrées, chaque traité tire une certaine originalité, dont la palme revient sans conteste aux *Géorgiques* de Virgile : dans son cas, la poésie

⁵¹⁴ GAZICH 1988, p. 37 et 40.

⁵¹⁵ XVIII, 41-43. Les éléments de ce texte sont éclairés par les analyses de R. GAZICH 1988, p. 38-39, 44-46 et 49-50. Voir aussi *N. H.* XVIII, 19-21 ; 36-37. Sur « l'œil du maître », se reporter *infra*, IV^e Partie, Chapitre I, Sect. IV.

⁵¹⁶ Cf. MOATTI 1997, p. 110-112.

prime, en d'autres termes l'auteur n'a pas eu à faire le choix du genre de son exposé, quand le sujet lui a été, selon toute apparence, fortement suggéré. A notre sens, il serait difficile et de toute façon peu pertinent, dans le cadre de ce travail, de présenter et d'analyser les aspects particuliers imprimés à la matière traitée par la forme poétique. Nous renvoyons donc à l'abondante bibliographie existante⁵¹⁷, non sans signaler toutefois l'efficacité spécifique que revêt en général le discours poétique : sémantiquement, c'est par excellence un discours figuratif qui, comme tel, est garant d'une forte efficacité communicative. Considérant ce type de discours de façon générale A. J. Greimas observe « que l'effet de sens qui s'en dégage [est], comme lorsqu'il s'agit du discours sacré, celui de la vérité. »⁵¹⁸

Ce sont les ouvrages de Varron et de Palladius qui retiendront notre attention dans la mesure où ces deux auteurs ont fait des choix formels très personnels, l'un relatif au genre (narratif), l'autre à la présentation superficielle de la matière (plan chronologique).

§2 - Énoncé normatif et choix stylistique : les dialogues rustiques de Varron

Il n'est pas anodin que les *Res rusticae*, tout en se présentant comme un livre de référence sur l'agriculture et l'élevage⁵¹⁹, soit un ouvrage qui, d'un point de vue formel, appartient en réalité au genre narratif⁵²⁰. L'auteur raconte une « histoire » au sens strict, avec ses événements et ses rebondissements, son prologue et son dénouement, avec son espace, son temps et, enfin et surtout, avec les paroles des personnages⁵²¹. Toutefois, le récit proprement dit occupe, quantitativement, peu de place relativement à la totalité du texte. En effet, la partie narrative, la plupart du temps réduite à des didascalies, éléments minimaux qui encadrent les dialogues, sert en quelque sorte d'écrin à la partie discursive, où se déploie l'instance descriptive dans une visée

⁵¹⁷ En particulier, ici, aux études de E. WINSOR LEACH 1980 et 1988.

⁵¹⁸ GREIMAS, COURTÈS 1979, s. v. « Poétique », p. 283.

⁵¹⁹ R. r. I, 1, 4.

⁵²⁰ De façon subsidiaire, il pose la question de la fiction, puisque Varron prétend faire le récit d'événements réels.

⁵²¹ « Each book, cast in the form of a dialogue, has its own appropriate setting and its own little drama » : Introduction à *Cato and Varro, On Agriculture*, Loeb Classical Library, p. XVI. Dans le premier livre, par exemple, après un chapitre faisant office de préface (adresse à Fundania, invocation aux dieux, bibliographie), le récit proprement dit, qui encadre le débat entre les protagonistes, s'ouvre en un temps et un lieu effectivement appropriés : « Lors de la fête des Semailles, j'étais venu au temple de Tellus, etc. » (I, 2, 1).

normative et didactique : elle lui est, à l'évidence, subordonnée. Au reste, dans le cadre de la représentation verbale, le domaine didactique est le seul où la narration se comporte toujours en auxiliaire de la description⁵²². Dans les récits, la description sert la narration, en revanche, dans le traité de Varron, c'est l'histoire qui est *ancilla descriptionis* : à ce titre, l'œuvre peut être qualifiée de "fiction didactique"⁵²³. En effet, dans les *Res Rusticae*, si l'histoire sert de cadre au dialogue, elle n'assume pas une fonction moins auxiliaire que les historiettes et anecdotes à même de ponctuer le discours dans l'ensemble du *corpus*. En revanche, par sa nature même, ce cadre narratif devrait tendre à "fictionaliser" le propos. Or, Varron parvient à rendre l'effet inverse en faisant croire qu'il rapporte des événements réels, et des dialogues qui se sont bel et bien tenus. D'ailleurs, des éléments supplémentaires sont là pour ancrer le lecteur dans cette impression : dédicace à « Fundiana » (la bien nommée), localisation spatiale et temporelle du dialogue, participation de personnages réels, souvenirs personnels, détails de la vie quotidienne, évocation d'événements historiques, descriptions géographiques, *exempla* localisés, etc. Dans cette perspective, le mode narratif vise plutôt à crédibiliser le discours en se donnant comme récit d'événements réels, et en assumant donc le rôle de référent externe. Le genre narratif dépend aussi de la forme dialogique que Varron a sans doute volontairement donnée à son ouvrage. En effet, le dialogue, simulacre rapporté d'un discours à plusieurs voix, comporte nécessairement des éléments encadrants de type narratif, tels que "dit-il", "reprit-il", pour les plus minimaux : par souci littéraire, Varron a pu souhaiter développer ces éléments. L'insertion du dialogue dans une histoire constitue un procédé apparemment superficiel, mais il évite une présentation qui serait une simple succession d'échanges verbaux, à l'instar d'un dialogue de Platon. L'utilisation par Varron de ce qui représente, sur le plan formel, un mode de découpage, une disposition mécanique commode – voire un moyen de différer l'ennui – pour un traité savant sur l'agriculture, s'inscrit de fait dans la lignée des dialogues platoniciens qui ont inspiré, au sein de la *koimè* gréco-romaine, une série d'œuvres se situant hors du cadre strict de la rhétorique.⁵²⁴

⁵²² Cf. GENETTE 1981, p. 163.

⁵²³ Selon l'expression employée par G. GENETTE (*loc. cit.*) pour qualifier les œuvres comme celles de Jules Verne (fictions semi-didactiques) qui font exception comme genre narratif, le récit étant en l'occurrence subordonné à la description.

⁵²⁴ Voir à ce sujet B. P. REARDON, *Les courants littéraires grecs des II^e et III^e siècles après J.-C.*, Ann. Litt. de l'Univ. de Nantes, 1971, p. 166-167 et 171-172 (exemples de Plutarque et Lucien).

Par ailleurs, le traité varronien se présente comme une pièce de théâtre où chaque élément dramatique est sciemment ménagé par l'auteur, de façon à opérer des transitions pleines de surprise, des coups de théâtre et où, surtout, chaque « comédien », à tour de rôle, a le loisir de « réciter » son morceau. De la sorte, les différents interlocuteurs n'apparaissent pas comme des délégués directs du locuteur, mais bien comme les acteurs d'une narration - quand bien même leur compétence reste à cet égard essentiellement linguistique⁵²⁵. En tout état de cause, cette nécessité structurelle dialogue-récit fonctionne aussi dans l'autre sens : on imagine mal comment exposer les règles de l'agriculture sur un mode narratif sans utiliser la forme dialogique. L'exposé théorique et technique étant décliné sur ce mode, dès lors le discours didactique se trouve nécessairement morcelé entre les différentes répliques des protagonistes. À l'opposé, les autres énoncés du *corpus* ne laissent apparaître qu'une seule voix, celle du locuteur. De surcroît, c'est au genre contradictoire du *sermo* que Varron a eu recours, ce qui induit, au moins, un échange d'opinions. Ainsi, à l'inverse de ses prédécesseurs, l'auteur des *Res rustica* a privilégié, selon toute apparence, la diversité des points de vue à travers un dialogue entre spécialistes de la *res rustica*. Néanmoins, la question de la véritable nature des dialogues mérite qu'on y regarde de plus près. La variété des intervenants suffit-elle, en effet, à assurer un véritable échange de points de vue, divergents au besoin ? Tout d'abord, il faut considérer le statut des interlocuteurs, à l'intérieur du texte. Or, on mesure rapidement qu'il n'est guère possible d'assimiler ces protagonistes aux personnages d'une fiction. Certes, certains d'entre eux sont personnalisés, par un nom particulier, mais ce nom renvoie, souvent, à un personnage « historique », contemporain de Varron : par conséquent, il est extérieur à l'univers fictionnel - c'est l'exemple symptomatique de Cn. Tremellius Scrofa. Cette extériorité se justifie par ailleurs en tant que procédé de légitimation sur le plan proprement discursif. Dans d'autres cas, les intervenants sont affublés d'un nom de fantaisie, qui fait sens, cette fois, en tant que nom-étiquette, procédé qui a pour effet non dissimulé de les réduire à une pure fonction d'exposition des thèmes formant la matière générale de l'œuvre. Au demeurant, Varron s'amuse à croiser les statuts : au livre II, Scrofa, « Truie », disserte sur les porcins, tandis que Vaccius, « Vache », présente la partie sur les bovins⁵²⁶. Bien que Varron participe lui-même au débat, quand l'un de ces protagonistes prend la parole, l'auteur-narrateur (qui est aussi un acteur de l'histoire) paraît s'effacer, et le discours ne semble plus rapporté, mais entendu directement par le lecteur : c'est l'effet subtil du style direct. Reste que ce dialogue est bien censé être « rapporté » par Varron. Il en résulte une ambiguïté savamment construite entre réalité et fiction, sur laquelle le polygraphe semble jouer avec un

⁵²⁵ Sur cet aspect : GREIMAS, COURTES 1985, p. 98.

⁵²⁶ R. r. II, 4 et II, 5.

malin plaisir. Il résulte de ces spécificités formelles que seul le contenu des dialogues échangés est susceptible d'une comparaison avec les parties normatives des autres textes du *corpus* - non sans certaines précautions. De fait, si une assertion de Scrofa peut être rapprochée d'une prescription de Pline, on n'aura garde d'oublier que l'opinion de (attribuée à) Scrofa passe par le filtre de l'auteur-narrateur ; dès lors, elle ne saurait être mise unilatéralement au compte, ni prêtée sans précaution au personnage historique Cn. Tremellius Scrofa. Sur le plan purement narratif, ce personnage, à l'instar de L. Cornelius Merula, a le même statut qu'un Minucius Pica (« Pie ») ou qu'un M. Petronius Passer (« Moineau ») qui, eux, sont les produits de l'imagination de l'auteur !⁵²⁷

Au-delà de ces raisons d'ordre « interne », le choix stylistique du récit reste à considérer et, surtout, celui du dialogue en style direct qui tient, d'une part, aux évolutions qui marquent la production intellectuelle romaine de l'époque et, d'autre part, à certains traits caractéristiques connus de l'œuvre du Réatin. Concernant le premier point, l'homologie est manifeste entre la mise en scène des échanges entre les personnages, qui ménage un déplacement dans le temps et dans l'espace, et la manière dont le sujet est traité qui privilégie un déplacement, une exploration méthodique, étape par étape, de la matière⁵²⁸. Par ailleurs, cette investigation théorique entend se présenter sous l'apparence d'une certaine impartialité, puisqu'elle soumet ses objets et ses questions au crible d'une analyse dialogique. Or celle-ci suit le modèle « égalitaire » des interlocuteurs réunis autour du narrateur, la participation de ce dernier étant une modalité reprise des dialogues (supposés) d'Aristote, dans la lignée duquel, a bien des égards, l'auteur des *Res rusticae* a entendu se situer⁵²⁹. D'une façon qui paraît des plus révélatrices, cet *aristotelius mos* tend à concurrencer le dialogue platonicien à la fin des années 50 av. n. è., moment crucial du processus qui, à Rome, tout en se marquant par la collecte des traditions et la rédaction des coutumes et usages, voit une place de plus en plus importante ménagée dans les ouvrages aux opinions d'un ou de plusieurs auteurs sur les questions traitées⁵³⁰. Dans l'espèce, la réunion et la rédaction de toute une série d'informations, transmises jadis par l'expérience et la mémoire,

⁵²⁷ Ces trois personnages au nom typique sont présentés au début du livre III (2, 2) ; seul Merula paraît avoir existé qui appartient à la famille des Cornélii, cf. GUIRAUD 2003, p. 58, n. 7.

⁵²⁸ Sur ce point, cf. plus bas, Sect. III. Pour mieux comprendre le fonctionnement textuel des *Res rusticae*, il serait utile d'examiner la façon dont Varron a exploré d'autres champs du savoir, la seule possibilité étant en l'occurrence d'établir une comparaison avec le *De lingua latina*. Dans cette perspective, voir l'étude extrêmement suggestive de M. BARATIN à partir du *De l. l.* dans *La naissance de la syntaxe à Rome*, 1989.

⁵²⁹ Cf. HEURGON 1978, p. XIX et XXV.

⁵³⁰ Sur ce point : MOATTI 1997, p. 110.

impliquent nécessairement des procédés de sélection qui, en l'occurrence, se manifestent de façon tangible et s'expriment dans des débats contradictoires⁵³¹. La coïncidence entre ce mouvement intellectuel et la « découverte » à Rome de dialogues d'Aristote, où seraient débattues des questions touchant notamment aux sciences pratiques (à la *praxis*)⁵³², prend un relief particulier si l'on songe que la majeure partie du *corpus* aristotélicien est composé de textes qui auraient été retrouvés, précisément, au I^{er} siècle av. n. è. Or leur publication a exigé un lourd travail d'harmonisation et, sans doute, de réécriture⁵³³, les dialogues perdus, quant à eux, n'étant plus connus que par les citations d'auteurs anciens dont, en particulier, Cicéron.⁵³⁴

Derrière le choix du dialogue aristotélicien par Varron, il y a donc un mouvement culturel de fond que traduisent aussi les phénomènes discursifs inhérents au dialogue, au discours rapporté direct⁵³⁵ : ironie, dramatisation, thématization⁵³⁶. Cette dernière propriété est très évidente dans les *Res rusticae* qui résulte de la variété des formulations concernant un même objet ou une même valeur⁵³⁷. Quant à l'ironie, toujours prête à se manifester⁵³⁸, elle agit, à la manière socratique cette fois, comme un principe de mobilité et de relance du débat, de même qu'elle permet chez Platon de franchir les différents degrés de l'échelle dialectique⁵³⁹. Le choix de la forme dialogique serait donc à relier au goût bien attesté de Varron pour l'ironie socratique et pour la satire, proprement romaine⁵⁴⁰, puisque ce sont parmi les traits constitutifs de ce genre⁵⁴¹.

⁵³¹ *Idem*, p. 114.

⁵³² Comme on sait, Aristote définit plusieurs types de rationalité, distinguant entre les sciences théorétiques, contemplatives, et les sciences pratiques qui concernent, comme la politique et l'éthique, le domaine de l'action humaine (*praxis*) ; enfin, les sciences poétiques, qui correspondent aux *téknaï* : PELLEGRIN 2005, p. 219.

⁵³³ *Id.*, p. 218.

⁵³⁴ CICÉRON, *Att.* 4, 16, 2 ; 13, 19, 4.

⁵³⁵ Le rapporteur fait mention (ou prétend faire mention) des mots mêmes employés par l'énonciateur cité, alors qu'il fait usage de ses propres mots dans le style indirect : CHARAUDEAU, MAINGUENEAU 2002, p. 191.

⁵³⁶ *Id.*, p. 193-194.

⁵³⁷ Que cette thématization soit le fait d'un seul interlocuteur ou de plusieurs. Voir notamment le thème de « l'imitation » qui est thématized en « imitation du voisin » et « imitation des Anciens » : plus bas, III^e Partie, Chap. I, Sect. II. GREIMAS, COURTES (1985, p. 394, s. v.) donnent l'exemple de la « liberté », dont la thématization peut être spatiale (évasion spatiale = embarquement pour une mer lointaine, par ex.) ou temporelle (évasion temporelle = figure de l'enfance, par ex.).

⁵³⁸ A plusieurs reprises, les interlocuteurs ne peuvent se regarder sans sourire : I, 2, 25 et 27 ; III, 2, 7 : *Appius subridens*.

⁵³⁹ REARDON, *op. cit.*, p. 171.

⁵⁴⁰ Cf. QUINTILIEN, 10, 1, 93.

⁵⁴¹ En outre, la satire a souvent constitué dans la littérature gréco-romaine un pont entre les deux formes présentes dans les *Res rusticae*, la narration et le dialogue : REARDON, *op. cit.*, p. 167.

En tant que mode énonciatif (le « je » du satiriste)⁵⁴² et mélange de thèmes (indignation, dénonciation des vices, caricatures, comédie sociale), la satire est bien un aspect – certes marginal – des dialogues rustiques de Varron démarqué d'une tradition ménippéenne qu'il a lui-même illustrée⁵⁴³. Cependant, c'est également là toute son ambiguïté et sa subtilité, le *sermo* s'interprète aussi bien comme « parole de l'éloquence » que comme « parole de la conversation »⁵⁴⁴ : les arguments échangés visent à convaincre les auditeurs d'abord, le lecteur ensuite. De sorte qu'en réalité, le dialogue se rattache, en même temps, à la conception de la rhétorique en tant que forme de la rationalité, par ce que le discours démontre - ou entend démontrer. Or ce souci de la preuve, et de sa démonstration, s'effectue parfois aux dépens de l'argument d'autorité. En définitive, la forme choisie par Varron n'est pas univoque : il renvoie à la conception « irénique » du dialogue idéal, en tant qu'échange constructif, conduit selon des règles, et cherchant à aboutir à un consensus. En tout état de cause, quel qu'il soit, le dialogue implique un mouvement dialectique entre identité et différence.⁵⁴⁵

La forme dialoguée donne ainsi au traité de Varron, au demeurant très structuré, un aspect original et ouvert. De fait, les *Res rusticae* comprennent des éléments d'ouverture, opposés au défini et au statique, que U. Eco juge inhérents à « l'œuvre ouverte », notion moderne qu'on ne saurait toutefois leur appliquer sans précaution. Leur forme est dynamique, par la narration et par le dialogue, et suggère un déplacement dans l'espace comme dans la matière traitée. Ce type d'énoncé exclut la vision privilégiée, univoque et frontale (très caractéristique de la forme discursive du *De agricultura*), incitant l'esprit du lecteur à se déplacer continuellement pour considérer les thèmes sous des aspects nouveaux. De tels traits doivent être contextualisés et mis en relation avec un monde extérieur troublé, en mouvement, qui exige créativité et inventivité à tout niveau, les poétiques de l'esprit, de l'*ingenium*, de la métaphore, tendant à mettre en valeur cette fonction « inventive » de l'homme⁵⁴⁶ manifestement promue par Varron. Mais la limite où achoppe cette clef de lecture tient précisément à la nature fondamentalement normative du

⁵⁴² Précisément parce que le comique ne se conçoit qu'en fonction de la personnalité individuelle, tout dialogue recèle des possibilités comiques : *id.*, p. 171.

⁵⁴³ Dans les 600 fragments conservés de ces *Satires Ménippées*, Varron se prête souvent à une condamnation de tout ce qui s'écarte du sens de la mesure. Se reporter à l'édition de J. P. CÈBE, *Varron. Satires Ménippées*, Rome, PUF 1972-1994.

⁵⁴⁴ Suivant les contextes, le vocable a pu présenter l'une et/ou l'autre acception : pour une étude lexicale à partir des définitions de Cicéron : MOUSSY 1996.

⁵⁴⁵ « Dialogue irénique » : notion théorisée par F. JACQUES, *L'Espace logique de l'interlocution*, Paris, PUF 1985. Cf. CHARAUDEAU, MAINGUENEAU 2002, p. 180, s. v. « Dialogue ».

⁵⁴⁶ Sur tout cela : ECO 1979, p. 15-40, spc. 20-21.

discours – au-delà de sa structure de surface. En effet, il s'agit peut-être d'échapper au canonique, pas à la norme, dont il faut redéfinir la nature et la fonction avec de nouveaux outils, peut-être d'autant plus efficaces qu'ils sont plus souples.⁵⁴⁷

De prime abord, le genre dialogique pourrait qualifier le traité de Columelle : recourant au style épistolaire, l'agronome du Haut-Empire a préféré se donner un interlocuteur, afin de répliquer aux questions que celui-ci est censé avoir soulevées. Ce choix de la forme *per epistulam* est courante chez les auteurs de textes médicaux d'époque hellénistico-romaine, lesquels préféreraient souvent recourir à la lettre plutôt qu'à la forme traditionnelle du traité⁵⁴⁸. Il s'agit d'une forme discursive particulière, où le locuteur et son destinataire unique sont explicitement installés dans l'énoncé sous la forme d'un « je » et d'un « tu ». En l'occurrence, les deux pronoms renvoient, respectivement, non seulement à l'auteur réel du traité, Columelle, mais aussi à un « lecteur » particulier, son correspondant, P. Silvinus, inconnu par ailleurs⁵⁴⁹. Par ce biais, l'énonciateur pose aussi - et sans doute d'autant mieux - sa parole comme parole magistrale, car c'est lui qui, toujours, possède les (bonnes) réponses, quand bien même il use de la *captatio benevolentia* à plusieurs reprises⁵⁵⁰. Ainsi, la nature épistolaire du traité de Columelle introduit nécessairement un aspect dialogique qui reste cependant très artificiel parce que entièrement unilatéral : c'est Columelle qui parle et prévoit, ou reproduit, les objections que son interlocuteur est censé lui avoir faites. Cette présentation formelle participe du caractère littéraire du traité mais ne saurait dissimuler son caractère fortement normatif, les intentions de l'auteur à cet égard ne laissant aucune place au doute. Sur le plan de l'application pratique des normes agronomiques, c'est cependant Palladius, l'agronome tardo-antique, au demeurant très démarqué de son prédécesseur du Haut-Empire, qui, en rompant avec la présentation thématique de la matière, a su trouver la solution formelle la plus efficace.

⁵⁴⁷ C'est Varron qui introduit la notion de *modus* dans la science agronomique romaine : cf. plus bas, III^e partie, Chap. I et II.

⁵⁴⁸ Voir à ce sujet les spécificités du genre mises en évidence par S. BOSCHERINI, « La dottrina medica comunicata *per epistulam* : struttura e storia di un genera », dans *Les textes médicaux latins comme littérature*, édité par J. Pigeaud, Nantes, 2000, p. 1-11.

⁵⁴⁹ Sur la fonction de Publius Silivius dans le traité de Columelle : CARROLL 1976, *passim*.

⁵⁵⁰ Par exemple en V, I : « Comme tu me demandes aussi toi-même, Silvinus, à titre d'ami, les préceptes relatifs aux mesures, je veux bien me rendre à tes désirs, pourvu que tu demeures convaincu que c'est plutôt le travail des géomètres que des gens de la campagne, et que tu m'excuses, si je fais quelque erreur dans une science que je ne maîtrise pas ».

§3 – Palladius : un temps normé

Le temps est l'un des biais qui permet d'évaluer le rapport au réel des écrits agronomiques des Latins. Le problème se pose en effet de la (re)présentation du temps, compte tenu de l'écart entre la temporalité réelle de l'activité agricole, au sens large, et la temporalité propre au discours. Le degré de « réalité » des énoncés sera forcément moindre que celui d'un récit historique, par exemple, parce que la représentation du temps y est en majeure partie non-événementielle, non fondée et soutenue par une série temporelle linéaire d'événements uniques à rapporter. Au contraire, le "compte-rendu", le "digeste" auquel se livrent les *S. r. r.* est le fruit d'une réalité multiforme, dans l'espace et dans le temps.

A. Une temporalité homogène : actions et *descriptio*

De façon générale, la déformation temporelle est intrinsèque à tout discours⁵⁵¹, le traitement du temps étant l'un des traits principaux qui différencient celui-ci de la réalité et il ne doit donc pas être considéré comme anodin. Pour les formalistes, le temps est le facteur central dans toute œuvre, car la nature des événements n'a d'importance qu'en fonction des relations - et principalement de la succession temporelle - qu'ils entretiennent entre eux⁵⁵². Cela est particulièrement vrai pour une œuvre de fiction ; toutefois le discours agronomique s'organise bien sur la base d'une déformation temporelle qui, du reste, est corrélée aux distorsions qui marquent aussi la représentation spatiale. Si ces deux types d'interprétations d'une réalité extérieure ont deux statuts différents, objectivement, la définition temporelle prime toujours dans un texte, car celui-ci s'énonce forcément dans le temps, et c'est à l'intérieur de cette durée que l'espace est représenté. En comparaison, dans une œuvre picturale, la dimension spatiale prévaut, dans la mesure où l'œuvre s'appréhende dans l'immédiateté ; elle correspond du moins à

⁵⁵¹ Sur la temporalité du discours : TODOROV 1981, p. 145-147.

⁵⁵² *Id.*, p. 145.

une vision simultanée des formes dans l'espace⁵⁵³. Les mots en revanche s'ordonnant dans le temps, sont aptes à traduire l'action, le mouvement.⁵⁵⁴

Les textes agronomiques latins, à des degrés divers, se situent à la charnière entre peinture et récit, dans la mesure où ils font une large place à l'instance descriptive – laquelle, en l'espèce, est souvent peu différenciée de l'instance prescriptive. En effet, l'effort discursif, dans ce cas, consiste en la relation d'objets et d'actes non pas accomplis une fois pour toute, à l'instar d'un récit, mais accomplis de façon coutumière ou encore *à accomplir*, suivant que l'on se place du point de vue descriptif ou prescriptif. Or cette nature du discours tient aussi au fait que les Romains, comme les Grecs, n'avaient pas isolé la spécificité des images par rapport à celle du langage, si bien qu'ils ne faisaient de distinction ni théorique ni pratique entre les objets, d'une part, qui se présentent spatialement dans une vision simultanée, et les actions, d'autre part, qui se succèdent dans le temps⁵⁵⁵. Il convient ici de rappeler la signification et la fonction assignée dans la culture gréco-romaine à la *descriptio*, et à son équivalent l'*ecphrasis*, car il existe à cet égard une grande différence entre Anciens et Modernes⁵⁵⁶. La particularité de l'*ecphrasis/descriptio* est de présenter en détail, et de mettre clairement sous les yeux ce qui est montré ; de fait, les Romains tenaient particulièrement à sa valeur informative et à sa capacité à donner l'illusion de la réalité. Cette figure rhétorique est donc entièrement déterminée par la qualité « visuelle » du discours, que celui-ci traite de lieux (par exemple chez les Latins : *topographia, descriptio regionum...*), de moments et de circonstances, d'êtres (personnages, animaux) ou de choses (plantes...), d'actions, enfin⁵⁵⁷. Contrairement à l'opposition narration/description de notre culture littéraire, la *descriptio* se rapporte donc aussi bien à la description de procès et de procédés, et précise les moyens matériels et les techniques mises en œuvre. Une telle définition s'applique on ne peut mieux à la série des notices techniques des traités d'agriculture, dont une composante importante est la description d'opérations dont les différentes phases semblent figées dans un "instantané". Les séquences descriptives des agronomes romains, même celles qui concernent des actions, ont ainsi la particularité de se constituer en « tableaux » statiques, quoi que segmentés. Ces tableaux

⁵⁵³ Cf. AYGON 1994, p. 49.

⁵⁵⁴ *Id., loc. cit.*

⁵⁵⁵ Cela en vertu de la doctrine de la *mimèsis*, car en tant que matériau et modes de celle-ci, les mots et les énoncés sont au discours ce que les couleurs et les formes sont à la peinture : CALAME 1991, p. 9-12 et 15-17 ; AYGON 1994, p. 49-50.

⁵⁵⁶ GENETTE 1981, p. 162 ; CALAME 1991, p. 13-14 ; AYGON 1994, p. 43 et 51.

⁵⁵⁷ CALAME 1991, p. 5-8 ; AYGON 1994, p. 42-43 et 46.

échappent parfois au fixisme, en particulier dans les *Géorgiques*⁵⁵⁸, les descriptions y étant plus « énergiques », par référence à l'*enargeia/evidentia*, qui, par l'énumération des qualités sensibles des objets par exemple, donne de l'éclat aux descriptions, et même l'illusion de la vision, effet recherché explicitement par le poète⁵⁵⁹. Quelle que soit la qualité « d'évidence » des différents textes étudiés, la nature propre de la *descriptio* antique contribue néanmoins à accentuer leur caractère normatif. En effet, les séquences descriptives ne sont pas déterminées par le thème traité (*forma* du domaine, *universus situs*, portrait du *vilicus*, procédé pour planter la vigne en quinconce, etc.⁵⁶⁰) mais par leur fonction, laquelle en l'occurrence vise à donner une image conforme, non de la réalité extérieure telle qu'elle est, mais de réalité normées, conçues comme idéales, ou simplement comme bonnes, correctes ou acceptables.

B. L'*Opus agricultura* : une structure temporelle originale ?

Dans les écrits agronomiques étudiés, le temps discursif obéit à une linéarité particulière, y compris chez Palladius qui, pourtant, organise sa matière selon un rythme "mensuel". Dans la réalité, le temps est pluridimensionnel, plusieurs événements ou activités sont susceptibles d'un déroulement simultané. Or, dans un texte, ceux-ci ne peuvent être mis que les uns à la suite des autres. De ce fait, une figure complexe se trouve projetée sur une ligne droite. Paradoxalement, le procédé apparaît encore plus évident dans l'*Opus agricultura*, où cette ligne droite est simplement segmentée en douze sections (hormis le chapitre introductif, de portée générale). Dans tous les autres traités, chez Caton par exemple, l'ordre est thématique et donc ouvert horizontalement. En revanche, chez Palladius, le temps du discours est organisé selon un ordre "calendaire", fermé horizontalement (il commence en janvier et se termine en décembre), mais ouvert dans chaque section verticalement.

⁵⁵⁸ En leur appliquant une conception moderne de la description, Lessing voyait précisément dans les *Géorgiques*, eu égard à leur intention didactique, des descriptions statiques et les excluait de la poésie : cf. AYGON 1994, p. 56, n. 61.

⁵⁵⁹ Cf. l'interpellation directe au lecteur : « Regarde ! ». Ces effets visuels sont ceux-là mêmes que définit QUINTILIEN, 8, 3, 62 et 70 ; 9, 2, 40. M. Aygon parle à propos de la poésie grecque et romaine de descriptions « narrativisées » : AYGON 1994, p. 49.

⁵⁶⁰ Pour ces différents thèmes, cf. plus bas, Chap. III (*forma*) ; II^e Partie, Chap. I, Sect. I (site de la *villa* chez Columelle) ; IV^e Partie, Chap. I, Sect. I (normes appliquées à la classe servile) ; III^e Partie, Chap. III.

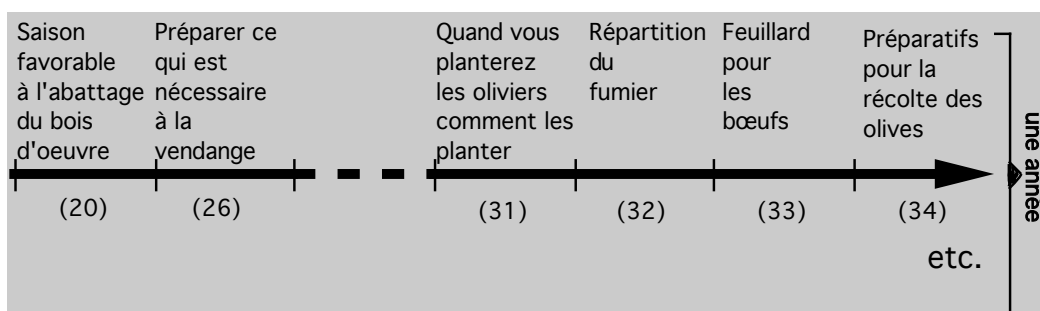


Fig. I.2. Structure temporelle du discours dans le *De agricultura*, où (20) = II, 20, etc.

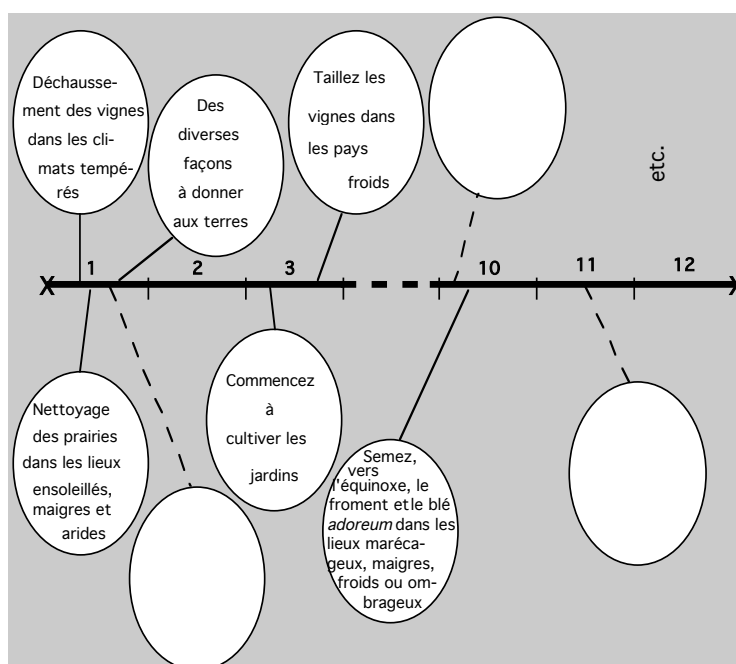


Fig. I.3. Structure temporelle de l'énoncé dans l'*Opus agriculturae*, où 1 = janvier, etc.

Dans l'*Opus agriculturae*, chaque "mois" pourrait recevoir un supplément d'activités. De même, dans les autres textes du *corpus*, le nombre des opérations ou des objets décrits, et projetés thématiquement (selon un ordre plus ou moins cohérent et hiérarchisé) sur l'axe linéaire de l'énoncé, pourrait être gonflé à loisir. À preuve, le traité de Columelle qui tend vers l'exhaustivité, quand le poème de Virgile aurait pu comporter un chant sur les jardins.

Il ressort de la comparaison entre les figures 1. 1 et 1. 2 que le rapport au temps est inversé chez Palladius. Dans le cadre chronologique théorique d'une année, les textes sont ouverts horizontalement et fermés verticalement (Fig. 1. 3. 1), tandis que la structure dans l'*Opus* est l'exact contraire (Fig. 1. 3. 2) :

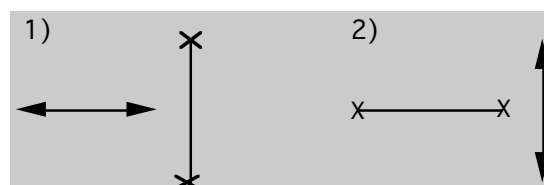


Fig. I.4. Structure temporelle comparée des textes du *corpus* (1) et de l'*Opus agriculturae* (2).

Toutefois, en inversant le schéma du mois de janvier, par exemple, on revient à la structure de la figure 1. 1. En effet, les activités afférentes sont potentiellement extensives :

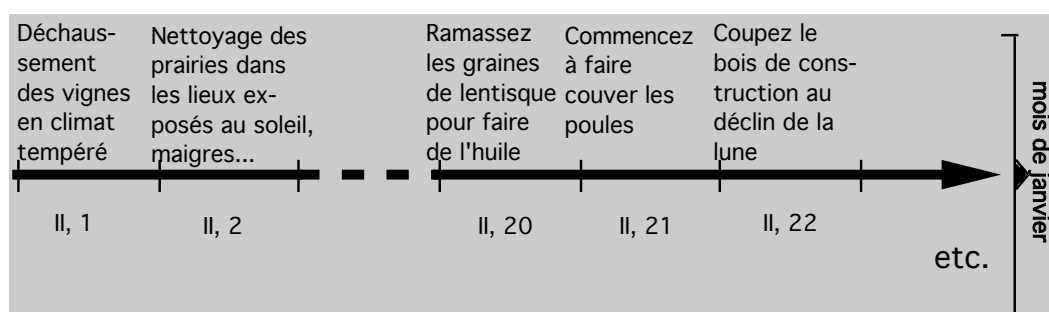


Fig. I.5. Structure temporelle du chapitre II de l'*Opus agriculturae*.

En conséquence, tous les énoncés sans exception sont ouverts, y compris le texte de Palladius. Seule différence, mais elle est notable : l'ouverture est ménagée pour chaque segment, et non aux deux bouts de l'axe linéaire de l'ensemble de l'énoncé. Cette structure inversée a le mérite de refléter avec davantage de fidélité la pluridimensionalité du temps dans la réalité. Cependant, segment par segment, celle-ci ne joue plus guère, puisque les activités et objets décrits/présents se succèdent abruptement les uns aux autres, alors que l'organisation thématique (plus ou moins efficace) qui prévaut dans les autres ouvrages assure plus de

cohérence au niveau de la surface textuelle. En outre, la structure choisie par Palladius se prête moins bien, en particulier, à la description d'objets qui, dès lors, a tendance à prendre l'aspect d'une "digression".

Cela explique le regroupement significatif des parties du discours qui échappent à la temporalité dans un chapitre liminaire, où les informations sont juxtaposées pour former une liste hétéroclite. Elle comprend des indications qui ne pourraient être temporalisées que par l'adoption du mode fictionnel. L'exemple paradigmatique à cet égard est « l'achat du domaine » qui, à la rigueur, peut être temporalisé selon l'échelle d'une vie, celle du propriétaire : des impératifs biologiques et économiques commandent de "planter jeune" pour ne pas attendre jusqu'à la vieillesse les bénéfices de l'investissement. Cependant, même localisée dans un chapitre mensuel, toute activité décrite recèle une dimension extra-temporelle. Ainsi, la plantation du figuier, au mois de mars :

« C'est le moment (*nunc*) favorable pour mettre en terre (*obruuntur utiliter*), lorsqu'elles bourgeonnent (*quum tumescunt*), les cimes de figuier, afin de se procurer du plant, si on n'en a pas une quantité suffisante. Pour qu'un même figuier (*ut etiam una ficus*) porte des fruits de différentes espèces, liez ensemble et tordez deux branches de figuier, dont l'un donne des figues noires et l'autre des blanches, afin de forcer leur germe à se confondre. Quand elles seront ainsi plantées (*obrut*), fumées, arrosées, accolez entre eux par une sorte d'alliance, les bourgeons naissent. Leur union communiquera au même fruit deux couleurs à la fois réunies et distinctes. »⁵⁶¹

Le contenu de cet extrait peut être réparti en trois classes distinctes :

1. Indication temporelle : « C'est le moment (i.e. le mois de mars)... les cimes de figuier ». Ce premier segment synthétise par avance toute l'opération à accomplir.
2. Justification : « Afin de se procurer du plant en quantité suffisante. »
3. Description d'un procédé : « pour qu'un même figuier... distinctes ». Ce troisième segment constitue à la fois un développement du premier, et une digression qui traite d'un moyen spécial ; du coup, à la première justification (la quantité) s'en ajoute une seconde, d'ordre qualitatif : « pour qu'un même figuier porte des fruits de différentes espèces. »

⁵⁶¹ *Op. agr.* IV, 10.

Il est donc nécessaire d'introduire une hiérarchie à l'intérieur de la séquence descriptive, dont dépendra également celle de la séquence justificative (ici, par exemple, la notion de quantité prime sur celle de qualité) :

- a) activité, ou procédé général et principal.
- b) activité, ou procédé secondaire, spécifique et/ou éventuel.

Par ailleurs, d'un point de vue formel, il y a imbrication des différentes séquences dans le discours, sans laquelle celui-ci n'aurait pas de sens. Ainsi, dans le premier segment textuel, le temps est indiqué par *nunc* (pour le mois de mars) et précisé par *quum tumescunt*, qui introduit déjà la description. Dans tous les textes du *corpus*, au demeurant, le temps est souvent évoqué ou indiqué par la notation des transformations cycliques de la nature. Toutefois, il est évident que sans la mention de la technique culturale (le marcottage, cf. *obruo* : recouvrir de terre), et de l'objet qu'elle concerne (les cimes de figuier), les indications temporelles n'auraient pas lieu d'être. On voit par là que la dimension temporelle est d'une grande importance mais, à l'instar des autres éléments normatifs de l'activité agricole, elle n'a, en elle-même, aucune espèce d'intérêt : sa valeur vient uniquement du rapport modulé avec l'un ou l'autre de autres paramètres retenus (ici : technique ou production concernée). Du reste, les prémices de la justification sont déjà contenues dans le premier segment textuel par l'emploi de l'adverbe *utiliter* (l'utilité étant l'un des principes majeurs qui fondent la *res rustica*), dont la signification est explicitée par la proposition introduite par *ut*.

D'après ces constatations, Palladius a privilégié la dimension temporelle aux dépens des autres critères normatifs/descriptifs pour des raisons d'utilité pratique, en calquant notamment le temps de son discours sur le temps réel, linéaire, des mois se succédant en l'espace d'une année. Ce « calque » reste cependant assez artificiel car, ponctuellement, la structure est similaire à celle qui, globalement, caractérise les autres énoncés. Parmi les critères normatifs, la localisation temporelle ne concerne pas dans la même mesure les opérations décrites et, encore moins, tous les objets. Le cas échéant, des exigences d'un autre ordre sont mises au premier plan. Toutes les déclinaisons et variations de la norme sont, en particulier, l'objet d'une visée taxinomique, caractéristique de l'ensemble des traités (quelle que soit son efficacité ou la forme qu'elle emprunte). Or ce type de formalisation des données nécessite la rupture avec la succession et la

simultanéité "naturelles" des événements, même lorsque l'auteur prétend la suivre au plus près, comme Palladius.

L'enchaînement des activités agropastorales dans l'*Économie rurale* n'obéit pas au même principe d'organisation que les autres traités, mais l'un comme les autres partagent une complexité de traitement de l'information, entre séquences normatives et séquences appréciatives. Pour les agronomes de l'époque classique, la déformation temporelle exigée par l'ordre thématique apparaissait, à l'évidence, plus rationnelle, plus pédagogique. Chez Palladius, la linéarité temporelle achoppe bien sur cet écueil : fragmenter encore davantage le discours, faire éclater la matière. Par conséquent, on pourrait voir dans ce principe de composition une régression par rapport à un type de pensée logique que Columelle avait porté à son zénith. Néanmoins, la trouvaille de Palladius est sans doute justifiable d'autres présupposés que la seule pédagogie, où doivent entrer en premier lieu des impératifs de gestion et de productivité. De fait, sur le plan des structures socio-économiques, le renversement de l'ordre temporel du discours, au moins apparent, ne révèle-t-il pas une transformation ? Dès lors qu'il y a division et spécialisation du travail dans les exploitations visées par Columelle, un calendrier global de toutes les facettes de l'agronomie ne représente qu'un intérêt secondaire⁵⁶². En revanche, la localisation temporelle des principaux types d'activités, dans le cadre restructuré du grand domaine tardo-antique, pourrait justifier dans l'*Opus* la séparation des parties consacrées à la viticulture, à l'oléiculture, à l'emblavage, etc., à tout moment de l'année agricole.

C. La spatialisation du calendrier agricole dans un traité d'époque tardive

Comme nous l'avons montré plus haut, le discours agronomique mêle une vision des choses spatialisante (statique), à une vision temporelle (dynamisante)⁵⁶³. Cette ambiguïté est inhérente à la représentation du paysage foncier, dans la mesure où, tout en s'arrêtant aux spécificités structurales, voire métriques, qui président à la composition et à la distribution de l'espace et des objets dans le paysage, les *S. r. r.* envisagent, dans un souci gestionnaire, leur

⁵⁶² Le calendrier des activités est rejeté en fin d'ouvrage (*Rust.* XI, 2 sq.). Sur la division du travail chez Columelle : *infra*, IV^e Partie, Chap. I., Sect. II.

⁵⁶³ Cf. notre II^e Partie, Chap. I et II.

devenir respectif dans le cadre de différentes séries chronologiques. D'où l'imbrication nécessaire entre gestion de l'espace et gestion du temps : un exemple particulièrement significatif de cette rencontre espace-temps est présent, précisément, dans l'œuvre de Palladius, sous l'espèce d'une forme précoce de spatialisation du temps. De façon générale, les traités d'agronomie des Romains s'attachent à rationaliser la gestion du temps pour rentabiliser l'exploitation. L'organisation rationnelle des activités agricoles est autorisée, mais aussi contrainte, par la régularité de certains phénomènes météorologiques ou astronomiques, tel le retour immuable des saisons, par ailleurs l'une des manifestations évidentes de l'ordre du monde.

Dans le domaine de l'agronomie, les savoirs liés au temps, savants ou empiriques, correspondent d'abord à des objectifs pratiques : organisation temporelle des activités⁵⁶⁴, mais aussi bonne orientation des parcelles et des habitations au sein de l'espace foncier⁵⁶⁵. Dans le premier cas, il s'agit d'occuper de façon utile, tous les moments disponibles, mais aussi d'anticiper et de prévoir les événements probables ou nécessaires⁵⁶⁶. Certaines tâches exigent la rapidité, d'autres un calibrage temporel toujours délicat. Selon Virgile, le risque d'une récolte de fol avoine est étroitement dépendant du moment choisi pour semer (qui exclut la précipitation comme l'ajournement)⁵⁶⁷. Si les Romains attribuent à chaque jour du mois une influence faste ou néfaste sur les actions humaines, les jours de fête n'en sont pas moins occupés par les activités qui ne sont pas formellement prohibées (fagotage du petit-bois par exemple).⁵⁶⁸

Comme les autres moyens de l'entreprise agricole, les ressources temporelles doivent être partagées de façon équitable, mesurée, entre les différents secteurs de l'exploitation, et la période fondamentale, mais aussi le rythme, de ce temps compté est l'année agricole, celui des éphémérides, dont l'échelle se déduit du mouvement de la Terre autour du Soleil. Dans les *Res*

⁵⁶⁴ B. Tilly résume bien les fonctions importantes du calendrier dans l'administration d'un domaine rural : « A calendar is an invention of the human mind, a device for measuring time by means of which it becomes possible both to record the past and to plan the future. In relation to agriculture, it is to be regarded as a practical division of the year with a *vue to distributing the various operations on the farm and to ensure that these are carried out in an orderly sequence related to the seasons*. The farmer needs to know by some calculation on which he can fully rely between what times the main activities on the farm should be carried out, when the seasons will come and go and for how long they will continue. So essential was this knowledge that there must have been a calendar in some form on every estate, for the guidance of the master, or in his absence, the *vilicus* » : TILLY 1973, p. 188 (souligné par nous).

⁵⁶⁵ Cf. PLINE XVIII, 326-339.

⁵⁶⁶ Par ex. G. I, 297 sq. : penser à cueillir les glands du chêne en hiver.

⁵⁶⁷ VIRGILE, G. I, 226.

⁵⁶⁸ VIRGILE, I, 266-286. Fagotage : cf. CATON, 101 ; VIRGILE, I, 266 ; PLINE, XVII, 136.

rusticae, ce calendrier solaire, qui précède le calendrier lunaire⁵⁶⁹, divise l'année en huit parties (deux par saison), soit des intervalles d'un mois et demi, auxquels correspond, à chaque fois, une série de travaux agricoles. À son époque, l'originalité de Varron était de présenter son calendrier sous la forme d'un ménologue, où les activités sont prescrites mois par mois⁵⁷⁰, tout en le fondant dans le cadre d'un parapegme qui combinait les dates du nouveau calendrier julien (établi dix ans avant la parution des *Res rusticae*) et les computs d'un calendrier astro-agricole⁵⁷¹. De la sorte, l'agronome actualisait, au profit des entrepreneurs agropastoraux, tradition romaine et héritage de la science hellénistique. La table d'observations astronomiques que celle-ci avait mise au point avait l'avantage de déterminer la date des travaux agricoles sur une base invariante, notamment à partir des données d'Eudoxe de Cnide sur la position zodiacale du soleil, d'après laquelle les périodes de l'année étaient déterminées⁵⁷². Toutefois, Varron conçoit le calendrier comme un élément, certes important, de sa taxinomie, et non comme le principe d'organisation de son discours sur les parties de l'agriculture, dont il constitue la quatrième et dernière section.⁵⁷³

Au total, outre le calendrier solaire, le système de repères chronologiques se décline dans nos textes selon trois modalités principales :

1- Le calendrier lunaire. Il est employé simultanément avec le calendrier solaire, alliance qui n'est pas pour simplifier le système de repères chronologiques nécessaires à l'organisation des activités agricoles. Pour les concilier, Varron divise le cycle annuel en six phases, d'après les cours de la lune et du soleil : préparation du fonds ; ensemencement (ou plantation) ; nutrition et germination ; récolte ; emmagasinement ; consommation.⁵⁷⁴

⁵⁶⁹ R. r. I, 37

⁵⁷⁰ Le ménologue restitué par B. TILLY, *cit.*, p. 207-208, sans les digressions et les explications introduites par Varron, se découpe en 8 périodes. La huitième, par exemple, correspond à la saison : *hiems*, au climat : *bruma*, aux activités : *de segetibus aqua deduci, terram sarire, vineas arbustaque putare*.

⁵⁷¹ Sur les almanachs rustiques, les repères temporels, en relation avec la gestion de l'espace et des activités, cf. aussi plus bas, II^e Partie, Chap. I, Sect. I, §1 : « Fonction et signification du calendrier astro-agricole ».

⁵⁷² Cf. HEURGON 1978, p. 152-153 ; TILLY, *cit.*, p. 188-189 ; SKYDSGAARD, 1968, p. 43 ; pour de plus amples détails : A. LE BCEUFFLE, *Le vocabulaire latin de l'astronomie*, Paris, 1973, p. 1035 sq. et *Id.*, "Quelques erreurs et difficultés astronomiques chez Columelle", *REL*, XLII, 1964, p. 324-333.

⁵⁷³ R. r. I, 27 à I, 36. Cf. HEURGON 1978, p. 122. Les autres sections sont : 1) Etude du domaine (I, 6, 1 à I, 16, 6) ; 2) Equipements, *instrumenta* = esclaves, bétail, outils, matériel de transformation et de stockage (I, 17, 1 à I, 22, 6) ; 3) Activités agricoles (I, 23, 1 à I, 26).

⁵⁷⁴ Cf. DE SAINT-DENIS 1969, p. 12.

2- Le calendrier stellaire. Les paysans romains avaient besoin de repères stables, afin de prévoir l'arrivée des phénomènes atmosphériques saisonniers et d'entreprendre leurs travaux. C'est pourquoi ils se fiaient à l'année sidérale, qui est marquée par les levers et couchers d'étoiles particulièrement brillantes. Les Pléiades, groupe de sept étoiles remarquables, situées dans la constellation du taureau, marque à ces moments des dates essentielles de l'agenda agricole⁵⁷⁵, tandis qu'on crédite la Voie Lactée créditée d'une grande influence⁵⁷⁶. Comme la plupart des peuples anciens, les Romains ne disposaient pas de calendrier civil fiable, du moins pas avant la seconde moitié du I^{er} s. av. n. è. Or, comparativement, le calendrier sidéral était beaucoup plus régulier que leur calendrier civil, lequel, jusqu'à sa correction par la réforme de César, induisait des distorsions importantes au bout de quelques années.⁵⁷⁷

3- Des séquences temporelles, sur moins ou sur plus d'une année, qui sont ponctuées par des temps forts de l'activité agricole, par des rythmes naturels ou conventionnels, dont le retour est périodique. Ainsi le rythme biennal de la jachère, les solstices, les saisons, les heures de la journée. Par exemple, Caton recommande l'abattage du bois d'œuvre pendant les six mois de l'année qui vont du solstice d'été au solstice d'hiver⁵⁷⁸. Le temps est marqué aussi par les signes que fournit le cycle de la végétation : l'orme se coupe à « une seconde époque, quand ses feuilles tombent »⁵⁷⁹ ; « le bois ne portant pas de graine sera mûr [à abattre] quand l'écorce se détachera »⁵⁸⁰. Les marqueurs temporels sont en réalité d'une grande diversité, ainsi une activité est à même d'en situer une autre.⁵⁸¹

Une ultime modalité existe : l'atemporalité, qu'impose souvent, sauf précision temporelle, le traitement thématique de la matière. Elle n'apparaît chez Palladius que dans le premier chapitre constitué, précisément, d'une série de sentences sans ancrage chronologique. Il est possible de repérer d'autres alternatives, en particulier entre le temps théorique et le temps réel, distinction

⁵⁷⁵ VARRON III, 16, 34 : « On pense que la première époque pour enlever les rayons de miel est le levée des Pléiades... la troisième après le coucher des Pléiades » ; PLINE, XVIII, 280 : « Les Pléiades influent particulièrement sur les récoltes, puisque leur lever marque le début de l'été, leur coucher, celui de l'hiver, et qu'elles embrassent dans un délai de six mois les moissons, les vendanges et la maturité de toutes les plantes ». Cf. LE BONNIEC 1972, *comm. ad loc.*, p. 292.

⁵⁷⁶ PLINE, XVIII, 281-282 et LE BONNIEC 1972, p. 292-293.

⁵⁷⁷ LE BONNIEC 1972, p. 36.

⁵⁷⁸ *De agr.*, 17.

⁵⁷⁹ *Loc. cit.*

⁵⁸⁰ CATON, 31.

⁵⁸¹ Ex. : à l'époque des semailles, il faut faire des trous pour les ormes dans une jachère. CATON, 27.

opérée par Varron, après les Saserna, qui prend en compte les « aléas » dans le calcul normatif de la rentabilité du travail. Le temps commande le choix des itinéraires à parcourir et donc, jusqu'à un certain point, l'emplacement et la structuration des éléments de l'agrosystème (aire près du grenier par exemple, pour gagner du temps). Il existe un lien très fort, logique, entre temps et cheminements⁵⁸². C'est que le temps, comme donnée intuitive, qualitative et changeante est largement contrecarrée par la concrétisation de son écoulement sous l'espèce d'un découpage abstrait et quantifiable. Il y a, affronté à une circularité temporelle, une linéarité du temps. Le souci normatif de comptabilité et de gestion du temps se traduit, dans les traités d'agronomie des Romains, par la recherche d'une *ratio temporis*⁵⁸³. Cette recherche trouve son aboutissement dans le traité de Palladius, dont la conception et l'utilisation du temps tendent à lui faire perdre son caractère qualitatif et changeant. Le découpage régulier et rationnel du temps de l'activité agricole repose sur la tentative de figer le temps en un *continuum* exactement délimité, quantitativement mesurable, rempli d'objets et d'actes également mesurables - en un espace pour ainsi dire. De fait, Palladius est celui qui pousse à son comble le principe de fragmentation temporelle, dont les éléments sont les plus semblables les uns aux autres qu'il est possible et, par conséquent, reproductibles⁵⁸⁴. Cette division régulière est caractérisée par un découpage mensuel général et, à la fin de chacun des douze chapitres, par le « tableau des mesures », exprimées en « pieds », et indiquées pour la durée des heures du mois correspondant. Les Anciens, on le sait, ne concevaient pas l'heure comme une unité de temps absolue, mais comme une division de la période d'ensoleillement ; c'est donc dans le cadre d'une telle représentation qu'il faut placer les tentatives pour régler, selon les saisons, la longueur de l'heure⁵⁸⁵. Parmi celles-ci, différents appareils et une horloge hydraulique pour effectuer le réglage des heures, qui sont attribués par Vitruve au mécanicien Ctésibios⁵⁸⁶. La terminologie employée dans le texte original de l'*Opus agriculturae* est significative de cette visée régulatrice. Pour le mois de janvier, par exemple : *Hic mensis in horarum spatio cum decembri mense convenit, quarum sic mensura colligitur. Hora I et XI pedes XXIX. Hora II et X pedes XIX. Hora III et IX pedes XV, etc.*. Ou pour le mois de février : *Hic mensis in horarum mensura cum novembri mense concordat, quas numeri ratione colligimus.*⁵⁸⁷

⁵⁸² Cela donne lieu à une intéressante image temporelle et spatiale chez Virgile : « Le travail revient pour le cultivateur suivant un cycle, et l'année se déroule en repassant sur ses propres traces » : G. II, 401-402.

⁵⁸³ PALLADIUS, XII, 23. s

⁵⁸⁴ Voir ci-dessous.

⁵⁸⁵ LLOYD 1990, p. 122.

⁵⁸⁶ VITRUVÉ, IX, 8, 2.

⁵⁸⁷ *Op. agr.* II, 23 et III, 34.

En comparant ces deux passages, on note que *spatium*, « espace de temps », s'emploie pour *mensura*, et réciproquement ; or la mesure renvoie dans ce contexte à une dimension spatiale et, en tant que telle, elle est traduite par une longueur métrique⁵⁸⁸. Il est intéressant de comparer cet usage de *spatium* avec sa signification temporelle chez Lucrèce, où le mot désigne la durée dont toute chose a besoin pour parvenir à maturité et réaliser ses potentialités ; c'est un délai rythmé par les saisons, un espace lié aux règles immuables de la Nature⁵⁸⁹. Mais, là où la notion exprimée par *spatium* chez le disciple d'Épicure relève exclusivement de la répétition cyclique des phénomènes, Palladius la fait entrer, quant à lui, dans la catégorie du temps humain⁵⁹⁰. En effet, si les séquences temporelles sont d'abord déterminées par des phénomènes naturels suffisamment réguliers, elles sont ensuite calculées avec l'unité fondamentale d'évaluation quantitative de l'espace, d'un espace à la mesure de l'homme : *pes*, le « pied ». Or ce sont les phénomènes naturels que sont, ici, la course du soleil et, - conséquence de celle-ci -, la hauteur des ombres correspondant à l'amplitude de chaque heure des jours du mois qui permettent de convertir concrètement le temps en espace mesurable, et qui fournissent un moyen pratique de connaître l'heure⁵⁹¹. Du coup, le rythme mensuel est homogénéisé à son tour, puisque les mois, considérés comme des grandeurs comparables en fonction de la durée des heures, sont mariés - ou opposés⁵⁹² - par couples. Lorsqu'il a besoin de souligner, ou de relativiser cette similitude, l'auteur fait appel à une terminologie référant toujours à l'espace. En effet, les mots employés pour indiquer la durée des heures désignent soit un « objet » visuel (image projetée par un corps : *umbra*) soit, potentiellement, une portion de l'espace physique (*mensura*, pour « durée »), ou des objets abstraits dans l'espace (*spatium*, *linea*). Toutes ces métaphores réfèrent à une dimension qui peut être mesurée concrètement, et confrontée à d'autres : l'« espace », la « mesure » ou l'« ombre » est « égale » (pour les heures des deux mois), ou bien la « ligne (de l'ombre) » « croît » et « décroît » de façon inversement proportionnelle (en décembre et janvier).

⁵⁸⁸ Le relevé des mois précédents fait appel à des expressions similaires : *Op. agr.* VII, 13 : Mois de juin : *Junius ac julius horarum sibi aequa spatia contulerunt* ; VIII, 10 : Mois de juillet : *Julii et junii horas par mensurarum libra composuit* ; IX, 14 : Mois d'août : *Augustum mains par solis cursus aequavit* ; XI, 23 : Mois d'octobre : *October martium similibus umbris sibi fecit aequari* ; XII, 23 : Mois de novembre : *Novembrem et februarium ratio temporis per horas dierum fecit aequales* ; XIII, 7 : Mois de décembre : *Decembrem januario in horis causa dispar adjunxit, quum linea simili ille augetur, iste decrescat.*

⁵⁸⁹ *Nat.* I, v. 184. Cf. GROS 1999, p. 55-56.

⁵⁹⁰ Cf. *id. loc. cit.*

⁵⁹¹ Le *gnomon*, style du cadran solaire qui produit cette ombre, est lui-même un instrument d'arpentage ; de plus il a une parenté pas seulement étymologique, semble-t-il, avec la *groma*, l'instrument de visée des *agrimensores*, cf. HEURGON, *La vie quotidienne chez les Étrusques*, Paris, 1961, p. 60 ; DILKE 1995, p. 75 = 1971, p. 66 ; CHOUQUER, FAVORY 1992, p. 65.

⁵⁹² Cf. XII, 7.

D'après ces données, qui mêlent mesures objectives et indices naturels, il ne convient pas d'opposer notion de l'espace et notion du temps chez les agronomes romains : valeur normative de l'espace et qualité relative du temps tendent à se fondre ensemble de façon à se compenser mutuellement, pour aboutir à une (re)présentation du monde qui ne ressortit ni à l'idéalité abstraite, celle de la *ratio numeris*, ni à la réalité complexe et subjective de la nature. Finalement, par le biais de l'analogie espace-temps, cette représentation participe partiellement des deux⁵⁹³. C'est ainsi que la *ratio*, en dernière analyse, s'applique à l'espace comme au temps pour offrir ces repères stables à partir desquels le propriétaire du domaine rural sera capable de se situer, mais aussi d'agir, dans une latitude mesurée et contrôlée, et pour le meilleur de ses intérêts.⁵⁹⁴

- II - UNE NORME AGRONOMIQUE PLURIELLE ET POLYVALENTE

Une première lecture a fait apparaître le caractère opératoire et globalisant de la notion de norme pour caractériser les textes du *corpus* : au-delà des diversités formelles que présentent les sources à notre disposition, toutes relèvent de ce concept unificateur qui harmonise le traitement des thématiques et donne son caractère essentiel au discours agronomique. Pour autant, la représentation de l'espace visible des *fundi* - ou des techniques aptes à générer ces formes agraires que Varron souhaite ouvertement intégrer aux règles des « mesureurs de champ » -, n'est pas assignable à une « norme » paysagère, constituée de préceptes qui seraient énoncés comme une série de règles mathématiques. Au demeurant, cette « norme » singulière de construction et d'organisation du paysage foncier, si elle nous intéresse au premier chef, est seulement l'une des manifestations de la NORME, en tant qu'élément constitutif du fonctionnement des écrits d'intérêt agronomique des Romains.

⁵⁹³ Voir à ce sujet les importantes remarques de F. HELGORSKY 1982a sur « norme et temps ». La notion de norme n'est pas un concept structural qui relève de la statique : les normes doivent s'envisager dans une synchronie dynamique ; étant des conventions dépendant plus ou moins d'usages sociaux, elles sont susceptibles de changements : p. 29-30.

⁵⁹⁴ Pour les significations et les autres usages de la *ratio* dans le *corpus* : *infra*, Sect. III.

Comment caractériser l'« attitude normative » des textes agronomiques d'expression latine, qui n'est pas univoque, et qui ne fonctionne pas sur un seul niveau – la prescription pure et simple d'un choix de pratiques et d'objets, imposés au détriment de tous les autres⁵⁹⁵ ? Modèle construit à partir de l'observation plus ou moins rigoureuse d'usages sociaux et individuels, puis codifié sous forme de règles auxquelles on doit se conformer : cette signification du mot, que nous avons emprunté à la sociolinguistique⁵⁹⁶, a servi de préalable à l'investigation. Outre les catégories également déterminées par les juristes et les philosophes, c'est la lecture attentive et réitérée des traités d'agriculture qui a permis de dégager les principales acceptions de la norme au sein du *corpus*. Dès lors, il est apparu que la portée de cette notion dépasse le recueil de prescriptions consignées dans des « manuels » à vocation utilitaire, les champs d'application de la norme au sein des énoncés étant très divers et, de plus, étagés. Cela va des filtres qui servent à établir une hiérarchie et des interrelations entre ces conglomerats d'objets disparates que constituent les paysages⁵⁹⁷ jusqu'au système de régulation des comportements sociaux ; mais ce sont aussi toutes les techniques formalisées, des plus élevées aux plus triviales : façon d'exécuter un rituel agraire ou manière la plus économique de distribuer leur nourriture aux oiseaux de basse-cour... Par ailleurs, la norme est capable d'être formulée selon des modes différents (impératif, déclaratif...) et elle englobe toute une variété de « fonctions » normatives - comme ordonner, habiliter, permettre ou bien défendre, abroger, etc. – fonctions que H. Kelsen a identifié et illustré dans sa *Théorie générale des normes*, où il consacre aussi des développements nombreux, non limités au droit, à la signification, à la validité, à l'efficacité des normes, et à leur rapport au langage⁵⁹⁸. Ces aspects nous ont aidé à mieux comprendre la structure des énoncés, et à circonscrire les sens de cette notion essentielle en contexte.

Deux niveaux normatifs, théoriquement distincts, caractérisent les textes de façon prégnante : une norme pratique et une norme idéologique. Ces deux volets de la norme agronomique recouvrent en partie une alternative qui différencie la description de la prescription.

⁵⁹⁵ Voir les définitions distinguant la « norme » du « normatif » dues au philosophe du droit H. Kelsen, fondateur de l'école juridique de Vienne : KELSEN 1996, spc. p. 1-3 et 367 ; cf. aussi HELGORSKY 1982, p. 1 et 8.

⁵⁹⁶ GREIMAS, COURTES 1985, p. 256 ; STROLL 1987, p. 14-17.

⁵⁹⁷ Pour cette définition des paysages : BERTRAND 1995, p. 88-92.

⁵⁹⁸ *Allgemeine Theorie der Normen* : KELSEN 1996, spc. p. 125 sq. Outre cet ouvrage fondamental, nous ont également servi de base pour explorer cette notion deux numéros de revue qui lui ont été consacrés : *Dialectica*, 41, 1-2, 1987 (perspective philosophique), en particulier les articles signés A. STROLL et G. G. GRANGER ; *Le Français Moderne*, 1982, n°1 : *La norme, concept sociolinguistique*, cf. F. HELGORSKY et J. M. KLINKENBERG. Les différentes acceptions de la norme, selon son champ d'application (société, droit, langage), on doit le rappeler, sont issues de la conceptualisation qu'en a donnée le sociologue E. Durkheim au début du XX^e siècle : CHARAUDEAU, MAINGUENEAU 2002, p. 402, s. v. « Norme ».

En effet, comme bien d'autres discours normatifs, les écrits agronomiques romains se caractérisent par deux types d'énoncés : la norme descriptive, qui *dit* des règles, d'une part, et la norme prescriptive, qui *pose* des règles, d'autre part.⁵⁹⁹

§1 - Norme pratique /descriptive

Au sein des énoncés, l'instance descriptive, tout en étant subordonnée à l'instance prescriptive (elle est englobée dans un discours globalement prescripteur), n'en est pas moins consubstantielle à la constitution de la norme agronomique. Cette norme objective est élaborée à partir de l'observation et de la systématisation sélective de formes d'organisation sociales et spatiales, et d'usages « agronomiques » (au sens large)⁶⁰⁰. Les premiers mobiles de cette sélection, quand ils sont invoqués, sont le plus souvent de nature fonctionnelle ou gestionnaire, que soient concernés le choix du site, l'aménagement, la distribution, la délimitation de l'espace foncier, ou encore les normes de production et d'exploitation. Pour garantir leur promotion et leur efficacité, les préceptes de portée pratique ont tendance à être formulés de façon précise et à être soutenus, de fait, par des séquences descriptives, qu'elles soient relatives aux actions ou aux objets : données chiffrées (dimensions du domaine, des structures minimales du champ, d'un parc à gibier...), normes de travail, opérations culturales indiquées en détail, règles de construction des bâtiments et des clôtures, orientation des cultures, quantité et nature des *instrumenta*, etc. Par ailleurs, la norme va des procédés les plus élaborés aux recettes de bonne femme, voire aux formules magiques, auxquelles certains agronomes comme Caton ou Palladius paraissent porter un crédit naïf – Varron, Columelle et Pline faisant preuve, quant à eux, d'un scepticisme plus ou moins virulent. En fin de compte, ce type de prescription appartient au champ des techniques opératoires au même titre que les autres procédés décrits, à cette différence près que ces recettes ne sont pas "vérifiables", puisqu'elles appartiennent au domaine de la croyance. Cette distinction

⁵⁹⁹ Cf. KELSEN 1996, p. 198-199. En linguistique, distinction due à A. MARTINET, *Éléments de linguistique générale*, Paris, 1967, cité par CHARAUDEAU, MAINGUENEAU 2002, p. 403.

⁶⁰⁰ Voir la définition de l'agronomie, *supra*, Chapitre I. Norme objective et relation avec la notion d'usage : HELGORSKY 1982, p. 1-8 ; KLINKENBERG 1982, p. 58 sq.

se manifeste nettement dans la façon dont ce type de pratiques et formules est battu en brèche, sur le mode de la dérision ou de la prudence.⁶⁰¹

Sur ce versant descriptif, quand la norme enregistre des pratiques, ou leurs résultats, elle se confond en général avec la normalité ou usage courant, exercé dans une communauté, à un moment et dans un espace donnés⁶⁰². En l'espèce, il s'agit majoritairement des méthodes et pratiques agricoles des milieux périméditerranéens ; néanmoins, à cet égard, la panoplie normative évolue en suivant le rythme et en se conformant au schéma de l'expansion romaine : tout en se démultipliant et en se nuancant (pour s'adapter à la pluralité géographique et humaine des territoires intégrés dans l'empire), elle est soumise à un processus d'homogénéisation. Dans ce cadre, la référence normative, à laquelle sont rapportées les observations et considérations sur les autres milieux, ainsi mesurés, s'identifie avec l'Italie, espace paradigmatique s'il en est. D'où l'« éloge de l'Italie », morceau de rhétorique et passage obligé du discours sur les choses rustiques, de Varron à Pline l'Ancien, les Romains étant montré comme un peuple d'agriculteurs qui a transformé le paysage italien en un vaste jardin⁶⁰³. Du reste, ce sont les coutumes et les usages locaux (ceux de l'Italie centrale, dans un premier temps), observés, recueillis, mais aussi et surtout évalués par les entrepreneurs agropastoraux, qui ont présidé à la constitution des normes de l'agronomie romaine (car il faut bien partir de quelque chose). Déjà, à cet égard, la forme du traité de Caton apparaît significative : elle permet d'appréhender la manière dont un *paterfamilias* soucieux de bonne gestion consigne, au fil des ans, dans des sortes de "carnets", des observations⁶⁰⁴ dont un certain nombre regarde des procédés nouveaux, telle la culture de l'asperge, par exemple. Par la suite, les acquis empiriques, d'une provenance de plus en plus variée, ont continué d'informer ce *corpus* normatif mais s'y sont mêlés, de façon avouée, les procédés qui étaient passés par le filtre des écrits savants (puniques, hellénistiques, latins) : ces deux types de ressources documentaires ont participé à la pondération et, parfois, au

⁶⁰¹ Dans la logique du système de normes qui régit le comportement des esclaves, Caton interdit au *vilicus* de consulter les diseurs de bonne aventure, mais il donne à ses lecteurs des recettes s'accompagnant de charmes et de gestes propitiatoires (*De agr.* 3,4 et 7) ; Varron cite des formules de guérison pour s'en moquer (I, 2, 27), mais l'on sait par ailleurs que les pratiques ancestrales les moins justiciables de la rationalité restent considérées par lui comme l'assise mystique de l'État (GROS 1998, p. 448). Columelle connaît les vieilles superstitions des campagnes mais se garde de les reprendre à son compte, ce qui correspond à l'état d'esprit des élites cultivées de son temps ; de même, Pline oscille entre le respect des croyances traditionnelles et un scepticisme prudent. Palladius, enfin, donne une série de recettes mi-pratiques, mi-magiques auxquelles il accorde un crédit certain : cf. ERNOUT 1964, p. 192-195 ; MARTIN 1988, p. 302-305.

⁶⁰² Cf. GALISSON, COSTE, *op. cit.*, s. v. *Norme*. Toutefois, le mode descriptif proprement dit a parfois l'ambition prioritaire de « faire voir » des réalisations, sans que l'auteur souhaite nécessairement leur reproduction : c'est en ce sens que P. FLEURY analyse la description de la fameuse volière de Varron : 2005, p. 287 sq.

⁶⁰³ Cf. VARRON, *R. r.* I, 1-7 ; VIRGILE *G. II*, 136-176 ; PLINE : voir *supra*, Chap. I. Analyse de ces éloges dans MARTIN 1971, p. 258 sq.

⁶⁰⁴ GOUJARD 1975, p. XXXIV-XXXIX ; HENTZ 1979, p. 152.

renouvellement des normes antérieures. Ce processus historique est d'ailleurs une sorte de modèle pour la démarche, à la fois intellectuelle et empirique, que les *S. r. r.* conseillent à leurs lecteurs. De fait, quand cela est jugé nécessaire, la norme pratique est en droit, ou doit (c'est selon), faire place au nouveau. Les pratiques rationnelles, justement parce qu'elles le sont, sont toujours susceptibles d'un réexamen approfondi et d'une actualisation, notamment en fonction de nouvelles contraintes économiques et productives. Sur le plan technique, la norme peut ainsi être discutée, voire remise en cause. D'où la fonction structurante, dans le discours, au même titre que l'anomalie, de l'erreur, autrement dit ce qu'il ne faut pas (ou ne plus) croire et ne pas (ou ne plus) faire. Ce nouveau est d'abord légitimé par les preuves d'efficacité qu'un procédé a données et, dans ce cadre, on voit intervenir la notion d'*experimentum*, l'expérimentation, qui devient d'autant plus importante que les possibilités d'essayer la même expérience dans plusieurs lieux s'accroissent⁶⁰⁵. « En agriculture, science appliquée, les mêmes observations mènent aux mêmes conclusions. Aussi l'expérience qui en des endroits éloignés les uns des autres enseigne les mêmes principes, y joue-t-elle un rôle déterminant »⁶⁰⁶. Cette analyse doit être précisée : certes, les normes agronomiques se constituent et se confirment par leur application dans des lieux nombreux et distincts ; mais la différence des *loci*, que de façon significative les experts romains s'attachent à classer de façon de plus en plus générique (*loci frigidi, aprici*, etc.), constitue aussi le critère principal de leur modulation. Concernant la valeur attachée à l'expérience sensible, on sait qu'elle est considérée comme le point de départ de la connaissance depuis Aristote mais, il est vrai, cette conception cohabite avec la croyance que l'observation puisse tromper. Cela justifie l'importance accordée au raisonnement logique à partir de Varron, qui est conçu comme une garantie contre les risques d'erreur, en l'absence d'élaboration d'une véritable méthode expérimentale. Il revient en effet à Varron d'avoir posé le principe en la matière : selon lui, l'expérimentation, ainsi comprise, est le seul moyen légitime pour corriger la norme, que celle-ci soit ancestrale et/ou locale.⁶⁰⁷

⁶⁰⁵ Le concept d'*experimentum*, à la fois expérience et expérimentation, est analysé par J. C. DUMONT 1993, dans son commentaire du livre III de Columelle, p. XIV- XVI.

⁶⁰⁶ HENTZ 1979, p. 159.

⁶⁰⁷ *R. r.* I, 18, 7-8 : « Les anciens agriculteurs, c'est en essayant (*temptando*) qu'ils ont établi la plupart de leurs principes (...). Quant à nous..., pour faire autrement, (nous devons) tenter certaines expériences (*experiantia temptare*), en suivant non le coup de dé du hasard (*aleam*) mais une méthode (*rationem*) ».

Pour autant, de cette « correction » ne naîtra jamais une « règle »⁶⁰⁸. De façon générale, la norme caractérise un acte conforme à ce qui est obligatoire, ou coutumier, et renvoie au rapport des sociétés avec des objets et leurs usages. Même retenue (en théorie) à son versant pratique, le champ sémantique et le domaine d'application de la norme sont donc plus larges que ceux de la « règle » - notion avec laquelle elle est en relation d'intersection pour ainsi dire. En effet, la règle se définit comme un énoncé qui prétend à une validité absolue et qui concerne le fonctionnement interne d'un système formel⁶⁰⁹. Or la norme n'implique pas, à l'instar des règles de la logique par exemple, des relations univoques dans lesquels chaque antécédent ne déterminerait qu'un seul conséquent. Le terme « règle » s'applique, par exemple, aux prescriptions énoncées par Columelle pour planter un terrain en respectant des directions et des intervalles constants, les normes métriques, elles, pouvant être variables suivant les situations⁶¹⁰. Cette différence entre règle et norme trouve aussi un écho dans les niveaux de langue utilisés, de façon évolutive, par les experts agronomiques romains. D'un côté, ceux-ci recourent à ce qu'il convient d'appeler une terminologie, de l'autre, à une nomenclature - donc à une langue plus réglementaire, où les mots n'ont souvent qu'une seule acception. En effet, la « nomenclature » est construite sur un principe de bi-univocité : à un objet correspond un seul nom et à un nom un seul objet, de manière à bannir toute ambiguïté. Par conséquent, les phénomènes de polysémie et d'homonymie lui sont, en principe, étrangers⁶¹¹. À partir de la fin du I^{er} s. av. n. è. , et surtout à l'époque alto-impériale avec Columelle, apparaissent dans le *corpus* de nettes tentatives pour dégager un ensemble de noms renvoyant spécifiquement au champ d'activité de l'agronomie (qu'elles soient réussies ou non étant un autre problème). C'est le cas, par exemple, du deuxième chapitre du livre III du *De re rustica* qui contient, à lui seul, toute une série de termes révélateurs : *appellare* (III, 2, 24) ; *appellatio* (2, 29) ; *cognominare* (2, 18) ; *denominare* (2, 30) ; *nominis* (2, 30) ; *nomenclatio* (2, 31) ; *vocabulum* (2, 30, 2 fois) ; *vocare* (2, 19 et 23) ; *vocitari* (2, 28). Ne sont toutefois concernés par la nomenclature ainsi comprise que des secteurs très techniques de l'agronomie romaine, pour laquelle il vaut donc mieux parler, en général, de terminologie, ou plus simplement de lexique. On insistera du reste sur l'enrichissement rapide et la grande profusion de ce lexique agronomique latin, sur son versant descriptif comme sur son versant prescriptif, qui témoigne des capacités d'observation et de réflexion, mais aussi d'aménagement

⁶⁰⁸ Il nous semble utile d'établir cette distinction, en raison de la récurrence des mots dérivés de *rego* dans le lexique agronomique : se reporter *infra*, III^e Partie, Chap. III, §4 : *L'édition de la norme agronomique dans le domaine des formes...*

⁶⁰⁹ Cf. KELSEN 1996, p. 546 ; GALISSON, COSTE 1976, p. 467 ; CHARAUDEAU, MAINGUENEAU 2002, p. 402.

⁶¹⁰ Cf. par ex. *Rust.* V, 3. Pour n'être pas indépendante à l'égard du phénomène, la norme a un aspect formel car elle est une contrainte préalablement proposée à une activité opérative : GRANGER 1987, p. 43.

⁶¹¹ GALISSON, COSTE 1976, p. 372-373, s. v.

et de mise en ordre, des spécialistes qui, dans leurs écrits, ont à la fois répercuté son usage et l'ont élaboré et affiné.⁶¹²

En fait, cet effort de création d'un langage spécialisé, comme il en existe dans le domaine gromatique, par exemple, est aussi l'indice que le discours ne repose pas sur un fonctionnement simple ni systématique, en vertu duquel il serait aisé, par exemple, de distinguer le "réel" de ce qui ne l'est pas. On ne saurait donc aboutir à un résultat tranché dans l'évaluation du degré de réalité des multiples aspects que les textes nous donnent à voir du domaine agricole romain, de sa configuration spatiale, de l'organisation de sa production, de ses acteurs, de sa gestion, etc. Le propos des experts romains est de dire, mais aussi de propager une norme et, dans cette perspective, la subtilité du discours consiste précisément à mélanger les éléments pris du réel à des éléments relevant de la déontologie (ce qui doit être). Pour être souvent de nature technique, les motivations des préceptes sont fréquemment de l'ordre des présupposés socioculturels – parfois exprès, parfois plus ou moins masqués⁶¹³. C'est dans cette confusion que se fonde l'objectivité de la norme agronomique qui, à ce titre, revêt un aspect proprement idéologique.

§2 - Norme idéologique /prescriptive

Le normatif conceptuel gravie tous les degrés de l'implicite et de l'explicite au sein des énoncés, pour atteindre la macronorme, niveau suprême dans la pyramide du système normatif. En l'espèce, la NORME relève d'une idéologie de l'ordre, entendu à la fois comme commandement et comme organisation, partis pris allant de soi, qu'il est bon à l'occasion de

⁶¹² Pour un aperçu et des exemples de mise en contexte du lexique agronomique dans le traité de Varron et de Columelle : *infra*, ANNEXE 1. De façon générale, le lexique évolue en raison de sa perméabilité à l'action des changements historiques, sociaux ou technologiques, et ce plus rapidement, en particulier, que la syntaxe : HELGORSKY 1982a, p. 26.

⁶¹³ Il convient de faire la différence entre les contenus explicites de légitimation et les contenus implicites (présupposés et sous-entendus), qui peuvent venir se greffer sur l'objet avoué de l'énonciation. Sur cette distinction entre présupposé et sous-entendu, deux types de contenus implicites qui s'opposent au contenu explicite, « posé », voir O. DUCROT, *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*, Paris, 1972, p. 173 sq.

rappeler, sinon de justifier⁶¹⁴. Cette idéologie fondamentale, on la voit fonctionner à plein chez un précurseur admiré - et critiqué - par les Romains : Xénophon, qui, dans son *Economique*, se fait le zélateur d'un système qui paraît poussé jusqu'à la manie chez Varron⁶¹⁵. En réalité, ce normatif conceptuel sous-tend l'énoncé de toutes les règles prescrites, qu'elles soient de nature générale ou particulière et ponctuelle⁶¹⁶. Par exemple, il vient étayer les arguments pour le choix d'implantation de la *villa* selon des critères de salubrité. De fait, ces choix relèvent en partie des théories d'Hippocrate, lesquelles s'appuyant sur la pensée analogique qui met le corps en relation avec les éléments constitutifs de l'univers et des saisons, insèrent les normes édictées dans un déterminisme environnemental et donc dans un ordre du monde⁶¹⁷. En ce qui concerne l'*agricolatio* comme science appliquée, une conception méthodique et calculée, la *ratio*, commande des pratiques "rationnelles", qui passe par une relative planification du travail et des processus productifs, garante d'une plus grande efficacité économique, mais aussi d'une esthétique du paysage cultivé, vu comme expression même de cette rationalité.⁶¹⁸

Par le biais de ces « discours de groupe » que sont les écrits agronomiques latins, la norme conceptuelle pose des clefs d'appréhension et de compréhension du monde et les donne pour universelles, quand elles participent, en l'occurrence, d'une vision qui est celle de l'oligarchie romaine⁶¹⁹. C'est le propre de la norme idéologique que d'être fondée sur un consensus universel, qui se veut de toute éternité et qui relève, au fonds, du conformisme social⁶²⁰. Ainsi oppose-t-elle le bon et le mauvais, le pur et l'impur, les « êtres » et les « choses ». Elle se justifie de façon interne par le recours à un certain type de vocabulaire et de style, par des manières de raisonner qui, à partir de Varron, sont issues de la rhétorique, ou influencés par la logique d'Aristote et sa définition des êtres par catégories. De fait, les classifications varroniennes prennent toute l'apparence de la science et de l'objectivité, quand bien même les esclaves sont

⁶¹⁴ Analyse de la notion d'ordre et de ses usages dans les textes : plus loin, IV^e Partie, Chap. I.

⁶¹⁵ Cf. *infra*, Sect. III, et IV^e Partie, Chap. I, Sect. IV.

⁶¹⁶ « Norms, without being prescriptions themselves, are used as the basis for prescriptions and then in subtle ways are 'converted' into precriptions » : STROLL 1987, p. 16-17.

⁶¹⁷ Cf. VARRON, I, 4, 5 ; COLUMELLE, I, 5 ; PALLADIUS I, 3 ; I, 4 ; I, 7 et I, 16. Pour l'influence des théories d'Hippocrate sur les écrits agronomiques et, singulièrement, la vision qu'ils présentent des zones palustres : TRAINA 1988, p. 101 sq. ; sur le système d'Hippocrate et sa réception à Rome : ANDRÉ 2000, p. 97 sq. Et se reporter *infra*, II^e Partie, Chap. I, Sect. I.

⁶¹⁸ Cf. VARRON, I, 4, 1-2 et I, 18, 8.

⁶¹⁹ « Discours de groupe », d'après la définition donnée par HELGORSKY 1982a, p. 21 : ensemble de documents dont la valeur pour l'historien tient aux déterminations socio-historiques, souvent répétitives et collectives.

⁶²⁰ Cf. *id.*, 1982, p. 8.

rangés dans les *instrumenta*, au même titre que les « chariots »⁶²¹. Les systèmes de classification, les visions du monde, les représentations communes partagées par les élites dominantes fondent ici le « pouvoir d'imposition » du discours agronomique romain qui, dès lors, fonctionne comme prescription de l'action des hommes, dictant conduites et manières de faire. C'est ce même pouvoir du discours qui « impose » au paysage foncier des propriétés (de rigueur, de beauté, d'efficacité...) destinées à être des signes de distinction matérielle et symbolique, capables de fonctionner socialement tant au niveau individuel qu'au niveau collectif.⁶²²

Au niveau de l'énoncé, l'ensemble des usages passés par le filtre de la norme est codifié et dispersé sous forme de prescriptions et d'interdictions, ce qu'il convient de faire et de ne pas faire, afin de se conformer au "bon" usage des "bons" agriculteurs (*boni agricola*), pour "bien" (*bene, recte*) construire et "bien" exploiter son domaine⁶²³. Dans ce cadre, les mots formés sur *rego*, en particulier, constituent fréquemment l'expression linguistique par laquelle s'énonce ce genre de prescription⁶²⁴. Le choix de tel ou tel type d'usage en vue de la constitution de la norme repose forcément sur des *a priori* d'ordre divers. En effet, la norme prescriptive, appréhendée à partir des traités d'agriculture des Romains, ressortit à une idéologie de l'unification conceptuelle au niveau collectif, à la pression d'un certain groupe social pour une conformité des productions⁶²⁵. En dehors de tout autre considération, ce groupe se définit comme celui qui applique lui-même, ou fait appliquer (et qui en est capable) les normes promues, lesquelles, sélectionnées au sein d'un ensemble de règles et d'usages, sont présentées d'emblée comme garante de la « qualité ». Dans cette perspective, la conformité (imposée ou proposée) se trouve souvent légitimée par des motifs autres que techniques ou pratiques ; ils sont d'ordre varié, et de valeur inégale : socioculturels, scientifiques, philosophiques, religieux, éthiques, politiques, économiques... Ainsi que l'écrit J. C. Dumont, par exemple, au-delà du rattachement de la pensée de Columelle à telle ou telle école (stoïcisme, pythagorisme...), ce qui importe est qu'il ait trouvé dans sa culture

⁶²¹ Voir plus bas, Chapitre III.

⁶²² Le verbe *ponere* et ses composés forment l'un des piliers de ce lexique normatif, cf. Varron qui parle de « forme imposée » par les *sationes* : se reporter plus bas, Chap. III. « Pouvoir d'imposition » de certains discours : CHARAUDEAU, MAINGUENEAU 2002, p. 466 s. v. « Prescrit ». Sur le pouvoir des sujets classant, qui classent les propriétés et les pratiques des autres : BOURDIEU 1979, p. 561 sq.

⁶²³ Adjectifs et adverbes guillemetés reprennent des termes employés par les agronomes eux-mêmes. Par exemple : CATON, *praef.* 2 : *bonum agricolam bonumque colonum* ; LXX, 1 : *Quid est agrum bene colere ? - bene arare*. Expressions équivalentes chez COLUMELLE : ... *bene positam vineam bonique generis et bono cultore nunquam non cum magno foenore gratiam reddidisse* (*Rust.* IV, 3) ; *prudentes agricolae* (II, 8 et 7) ; *doctissimus et diligentissimus agricola* (II, 15), opposés à *iners* ... *rusticus* (II, 14). Et les formes adverbiales comme *curiose* ou *scite* (I, 2), *bene, recte* (I, 3) vs *male* : *male colere censorium probum iudicabantur* (PLINE, XVIII, 11). Sur la notion de « bon usage » : KLINKENBERG 1982, p. 52 sq.

⁶²⁴ Ces termes sont aussi à même de référer à des modèles concrets géométriques : voir III^e Partie, Chap. I et III.

⁶²⁵ Pression du groupe social : HELGORSKY 1982, p. 8.

philosophique la justification de sa démarche⁶²⁶. Nous reviendrons sur ces différents aspects au cours de cette étude en nous interrogeant également, - puisque l'idéologie ne se réduit pas à sa fonction justificatrice⁶²⁷ -, sur la norme implicite qui est à même de se manifester, notamment, dans la dynamique symbolique que véhiculent tant les pratiques décrites que les images exploitées par le discours.⁶²⁸

Dans certains textes du *corpus*, la norme de nature prescriptive se confond parfois avec la loi des sociétés⁶²⁹ : c'est le cas des *leges* catoniennes, ou encore des stipulations de contrats cités par Varron⁶³⁰, où le terme *lex* intervient dans un contexte juridique au sens étroit. Cependant, la loi, en tant que concept, recouvre plus largement les considérations d'ordre idéologique, à la base même des prescriptions, et leur ajoute l'élément impératif, l'obligation dictée par une instance transcendante, qui peut s'identifier aux *auctores*, aux Anciens, à la Nature, aux dieux, à telle ou telle doctrine philosophique, etc⁶³¹. En général, les traités d'agriculture romains sont ainsi précédés d'une préface, dans laquelle l'auteur place son ouvrage sous l'égide d'une ou de plusieurs de ces entités référentielles.

Tout en insérant dans leur propre discours, avec plus ou moins de fidélité au texte original, des séquences tirées de leurs devanciers, Varron et Columelle ouvrent leur traité sur un catalogue de noms d'*auctores*, tandis que Pline fournit un *index* des sources qu'il a utilisées. Ces listes permettent de se faire une idée des œuvres disparues, d'un point de vue souvent plus comptable que qualitatif. Cependant une chose frappe d'emblée : sur le plan des données textuelles, les

⁶²⁶ DUMONT 1993, p. XIV.

⁶²⁷ Pour cela, voir CLAVEL-LEVEQUE 1984, p. 213, note 120, à propos du fonctionnement des jeux à Rome. Se reporter à notre IV^e Partie, Chap. I, Sect. IV.

⁶²⁸ Signalons d'emblée quelques aspects : la norme économique est celle de la rentabilité, qui implique des principes stratégiques et leur adaptation au contexte : cf. REEKMANS 1986, p. 259-273 et ANDREAU 2004, qui identifie et classe par catégories les paramètres présidant aux choix économiques des « notables » en se fondant essentiellement sur les auteurs d'agronomie, Caton, Varron et Columelle, *spc.* p. 77 sq. Sur l'aspect religieux, voir MARTIN 1988 qui considère le témoignage de chacun des agronomes. Chez Columelle, « la *rusticatio*... viene nuovamente inserita in una visione religiosa del mondo » : LANA 1984, p. 159 ; DUMONT 1993, p. XII sq. Sur le caractère idéologique de la propriété foncière à Rome, voir par exemple CAPOGROSSI COLOGNESI 1981 ; MENAGER 1989 ; KOLENDO 1995 ; SCHIAVONE 2003, p. 89 sq. A cet égard, il faut renvoyer à la préface de CATON, *pr.* 1-4 (cf. aussi PLINE XVIII, 19-21), analysée entre autres par LANA 1984 p. 139-142 ; E. GABBA, « Riflessioni sulla società romana fra III e II secolo a. C. », dans *Del buon uso della ricchezza. Saggi di storia economica e sociale del mondo antico*, Milan, 1988, p. 45 sq.

⁶²⁹ Voir KELSEN 1996, p. 27 sq.

⁶³⁰ Sur ces contrats, se reporter plus bas, II^e Partie, Chap. I. Pour une vue récente sur les contrats agraires : VALLAT 2003.

⁶³¹ Cf. KELSEN 1996, p. 36, qui part de la prémisse « pas d'impératif sans *imperator* ».

agronomes romains s'affirment largement comme les héritiers de l'agronomie grecque et hellénistique⁶³². L'héritage grec des agronomes latins, du moins les éléments de cet héritage à même d'être identifiés, offre un aperçu du cheminement des connaissances dans l'Antiquité et, particulièrement, entre culture grecque et culture romaine, ainsi que la façon de travailler des auteurs de cette période, la pratique qu'ils avaient des œuvres précédentes, et la sélection qu'ils opéraient dans cette constellation normative. Placés en tête de leur liste de sources par Columelle⁶³³ et par Pline⁶³⁴, *Les Travaux et les Jours* du grand ancêtre Hésiode occupe par exemple dans cette étioologie une place essentiellement symbolique⁶³⁵. En Grèce, les origines de la science agricole, qui n'est pas encore constituée en tant que discipline autonome, remontent au V^e s. av. n. è. Abordée de biais, par la botanique et la médecine (phytothérapie), elle était également liée à la spéculation philosophique. Les agronomes latins citent ainsi à plusieurs reprises le physicien Démocrite qui, selon la tradition, aurait écrit des *Georgika*⁶³⁶, ouvrage dans lequel il ne s'intéressait sans doute pas seulement à l'agriculture⁶³⁷. Il faut attendre le IV^e siècle pour voir apparaître les traités de spécialistes comme Xénophon, qui inaugure toute une lignée d'écrivains grecs intéressés par le sujet, et qui seront cités (sinon toujours utilisés), précisément, par les agronomes romains à partir du I^{er} s. av. n. è. En revanche, Caton, n'avoue aucune dette vis-à-vis de la Grèce, et son traité est rédigé en apparence sur la base de sa propre expérience et à partir d'un savoir "national". En réalité, l'auteur du *De agricultura* avait sans doute eu connaissance de certains écrits grecs, en particulier des œuvres de Théophraste⁶³⁸. A l'époque où Caton écrit, il n'est guère possible de supposer l'existence d'une agriculture de type spéculatif qui soit "purement" romaine, ou même italienne, dans la mesure où, sur le plan culturel et technique, il devait exister entre les aristocraties de souche latine et de souche grecque – a fortiori gréco-italique - des continuités ou des échanges réciproques. Pour ce qui est du secteur agricole et, plus largement, des techniques d'exploitation de la terre propres aux grands domaines ruraux du monde méditerranéen, il serait au reste bien difficile d'identifier et d'isoler des traits de culture

⁶³² Inventaire et analyse des sources grecques des agronomes latins : MARTIN 1971, p. 31-72 ; HENTZ 1979, p. 154 sq. ; AMOURETTI 1986, p. 225-238. Voir également ci-après.

⁶³³ COLUMELLE, I, 1.

⁶³⁴ PLINE, *N. H.*, *Indices* XVIII.

⁶³⁵ D'inspiration poétique et religieuse, le texte d'Hésiode s'intéresse cependant aussi à l'outillage et décrit des techniques et de pratiques agricoles. A titre d'exemple, voir l'article toujours utile de P. WALT, « Hésiode charron et géomètre », *REA*, XIV, 1912, p. 225-238.

⁶³⁶ Cf. WELLMANN, *Die Georgika des Demokritos*, Berlin, 1921, cité par DUMONT 1993 p. 93. Sur les références à Démocrite de Columelle, voir MARTIN 1971, p. 58 sq. Il convient de ne pas confondre le philosophe du V^e siècle avec le Pseudo-Démocrite, le fameux Alexandrin Bolos de Mendès, également cité par les agronomes latins.

⁶³⁷ Cf. AMOURETTI 1986, p. 229.

⁶³⁸ Pour sa dette probable vis-à-vis de Théophraste : GOUJARD 1975, p. XL, qui se réfère aux travaux de P. REUTHER, *De catonis de agric. libri vestigiis ap. graec.*, Diss. Leipzig, 1903.

"ethnique" ou "nationale". En tout état de cause, l'important ici est que Caton ait voulu situer son œuvre en dehors de tout précédent textuel, de toute norme antérieure, hormis les expériences d'entrepreneurs romains, connus pour avoir mis au point telle ou telle technique : il se présente ainsi, dans le domaine latin, comme l'*auctor* de sa discipline, le fondateur dont se réclameront du reste tous ses successeurs.

En prélude à son abrégé de la science agricole, Pline l'Ancien place un plaidoyer pour « la Terre, Mère de toutes choses », qui précède un historique de l'agriculture chez les anciens Romains⁶³⁹. La Nature, idéalisée, sert de norme référentielle absolue, tandis que l'accent est mis sur la faiblesse des hommes et sur leurs insuffisances : par contrecoup, tout le mal leur est imputable. Il n'en reste pas moins que l'humanité est partagée entre les "honnêtes gens" et les autres, ceux qui, coupables de démesure, ne savent pas mettre un frein à leurs passions : nous aurons l'occasion de revenir sur cet aspect manichéen du discours, que l'on retrouve en particulier chez Varron et chez Columelle. Confondue avec la divinité, la Nature de Pline, en tant que modèle de mesure, va même jusqu'à prévoir les remèdes nécessaires à ses maux. D'une façon qui apparaît - précisément - « paradoxale » de prime abord, elle est louable jusque dans ses excès, c'est-à-dire dans ses exceptions. On connaît le goût de Pline l'Ancien pour les données de nature doxographique, et, surtout, paradoxographique. Voilà qui pose le problème du rapport de l'*Histoire Naturelle* à la norme, l'encyclopédie plinienne semblant dans bien des cas, voire en principe, témoigner d'une inversion entre norme et exception⁶⁴⁰. Toutefois, si Pline accorde une grande importance aux « vingt mille faits dignes de remarque » qu'il a rassemblés dans son œuvre, les *mirabilia* et autres *admiranda* composent aussi l'une des catégories de connaissances qui a irrigué l'agronomie latine, et dont la matière a été en partie empruntée aux paradoxographes hellénistiques⁶⁴¹. En tout état de cause, on soulignera que la norme ne saurait donner une importance exagérée aux exceptions en négligeant les règles fondamentales, sinon à mettre en péril le système qu'elle concerne⁶⁴². Du reste, il faut bien voir que, dans l'optique stoïcienne, ces phénomènes que Pline se plaît à collecter - dont maintes catastrophes et monstruosité - sont le

⁶³⁹ N. H. XVIII, 1, 1 sq.

⁶⁴⁰ Pour cette question, nous renvoyons à V. NAAS 2002 (p. 2 et 237 sq.), qui l'a analysée en détail.

⁶⁴¹ Sur les trois types de savoirs puisés chez les Grecs : HENTZ 1979, p. 156-157. La littérature des Merveilles imprègne toute l'œuvre de Varron, grand passeur de la culture hellénique à Rome : l'un de ses *logistorici*, dédié à Gallus Fundanius, portait le titre *de admirandis* (ARNOBE, *adv. nat.* VI, 3), tandis que SERVIUS cite l'un de ses ouvrages *Qui Mirabilium inscribitur* (*ad Georg.* III, 113). Cf. MOATTI 1993, p. 336-33, n. 2.

⁶⁴² A ce sujet, cf. GALISSON, COSTE 1976, p. 376, s. v. « Norme ».

signe même de la diversité et de la richesse inépuisable de la nature. Dans sa définition de portée générale, Hans Kelsen pose une distinction radicale entre la nature, où règne le principe de causalité, et la norme, acte de la volonté humaine, dont le domaine d'application est la société⁶⁴³ : cette distinction serait peu compréhensible pour les Anciens, même pour les savants rationalistes que sont les experts agronomiques romains, Pline compris. Si l'on s'en tient au domaine des techniques, l'action humaine, selon le naturaliste, présente en effet les traits essentiels de toute action pensée par le Portique : elle est imitation d'un ordre naturel⁶⁴⁴. Il n'y a donc pas de hiatus entre cet ordre naturel et l'ordre qui prévaut dans la société, pas d'antinomie entre *natura* et *cultus*⁶⁴⁵ ; d'autant que Pline juge que, en favorisant la prospérité matérielle et les techniques, qui ne sont que le prolongement des bienfaits de la nature, l'impérialisme romain a secondé l'action de la providence⁶⁴⁶. Une telle conception semble remettre en question la notion même d'invention, en tout cas celle d'invention purement humaine. De façon significative, la nature est qualifiée de *provida*, en raison de son identification à la *ratio*, parce qu'elle « enseigne » l'humanité, en particulier dans le domaine des techniques agricoles, même si le « hasard » mécanique peut jouer son rôle. En réalité, l'homme croit trouver ce qu'il ne fait que redécouvrir : Jean-Marie André voit chez Pline une conception naturaliste de la civilisation qui, de la sorte, se trouve enserrée dans les normes et impossibilités de la nature⁶⁴⁷. Toutefois, ce naturalisme n'implique pas forcément une vue restrictive de la civilisation, l'homme étant capable de perfectionner la nature par les arts, à condition qu'il ne renie ni ne défie ses lois. Des thèmes similaires, et notamment le respect nécessaire des *fœdera naturae*, les règles éternelles de la Nature, en particulier les conventions qui régissent la formation des espèces, sont développés auparavant dans les *Géorgiques*⁶⁴⁸ : l'agriculture y situe l'homme (romain) par rapport au monde, dans le sens où celui-ci achève l'œuvre de la nature, son activité revenant à procurer les conditions les meilleures pour l'accomplissement de ses lois, par exemple la rencontre entre la plante et le sol convenable⁶⁴⁹. D'inspiration stoïcienne dans leurs grandes lignes, les vues exprimées par Columelle reposent sur un socle idéologique proche de celui de l'encyclopédie plinienne. Ainsi Columelle ne doute pas

⁶⁴³ C'est même ce qui la définit par opposition à la "loi naturelle" : la norme est le produit d'un acte de volonté : KELSEN 1996, p. 39 et suivantes.

⁶⁴⁴ ANDRÉ 1978, p. 10.

⁶⁴⁵ Voir une illustration de cette pensée chez Varron, qui associe dialectiquement forme naturelle et forme « culturale » (et donc culturelle) : *infra*, Chap. III.

⁶⁴⁶ ANDRÉ 1978, p. 11.

⁶⁴⁷ ANDRÉ, *loc. cit.*

⁶⁴⁸ Cf. I, 924 : « conformément aux lois fixées par la nature » : *fœdere naturæ*. La terminologie est lucrétienne : cf. LUCRECE V, 907 sq. ; voir GROS 1999, p. 56.

⁶⁴⁹ Pour Virgile, l'homme, agriculteur et éleveur, est nécessaire à la production et à la fécondation, « il est l'élément de la conjonction et de la transformation ; il est l'organisateur du désir » : PIGEAUD 1995, p. 265 (souligné par l'auteur).

de la fécondité de la Nature et de la raison divine dont le créateur de l'univers l'a dotée⁶⁵⁰. Par contraste, il se livre dans sa préface à une "analyse sociologique" de ses contemporains qui accumule les preuves du manque de volonté et de moralité des propriétaires fonciers, et qui insiste sur la rupture avec les valeurs essentielles illustrées jadis par ces autres modèles d'autorité, les *prisci*. La logique prescriptive en matière d'agronomie réclame en effet la caution des Anciens, comme de la coutume ancestrale - et ce en vertu d'une idéologie taillée sur mesure pour les destinataires, publics ou privés, des différents traités. De fait, la hiérarchie et le fonctionnement de la société romaine sont conditionnés par les *exempla* et le *mos maiorum*, les événements historiques ou légendaires significatifs et les grands exemples des plus prestigieux ancêtres, en matière de vie publique ou privée⁶⁵¹. Les normes relèvent alors d'un conservatisme qui, cependant, peut appuyer l'argumentation permettant d'introduire une innovation, dans la mesure où celle-ci s'inscrit dans le respect des principes de saine gestion, en particulier, attachés à cette idéologie fondée sur le passé. D'où un rapport souvent ambigu, dans les textes, entre "ancien" et "nouveau" - un rapport, aussi, variable, en fonction de la « réalité romaine » de l'époque, qui justifie ou non un refuge plus ou moins marqué dans les valeurs traditionnelles.⁶⁵²

De fait, la norme prescriptive et le discours qui l'édicte suivent une évolution complexe qu'il faut relier, en particulier, au fait que les experts agronomiques romains, qui écrivent et entendent propager des règles, font partie des couches dominantes (ou y sont étroitement liés) et partagent ses valeurs. En ce sens, l'idéologie que véhiculent leurs traités n'est pas immuable : elle est le fruit de l'adaptation de ces élites aux changements socio-historiques et elle en reflète les contradictions - du moins dans une certaine mesure, compte tenu de la capacité du discours à mettre en oeuvre des procédés pour les gommer. Dans le cadre des sociétés antiques qui érigent le conservatisme comme pilier de l'ordre social, la langue, la science, l'idéologie ne peuvent produire de l'inédit sans, en même temps, justifier leur existence par référence à un avant et/ou à un ailleurs qui jouissent d'une autorité incontestable. Comme produits de l'histoire, ces instances sont inséparable, néanmoins, en tant que systèmes, elles nécessitent d'être distinguées, dans la mesure où elles correspondent à des phénomènes distincts d'évolution des sociétés, et qu'elles ne

⁶⁵⁰ *Rust.* III, 10, 10 et *comm. ad loc.* ; cf. DUMONT 1993, p. XII.

⁶⁵¹ Cf. GROS 1999, p. 57 sq. qui étudie le temps et l'histoire chez Lucrèce en termes de critique radicale de cette vénération des générations antérieures.

⁶⁵² On pense par exemple à la mystique millénariste et à sa foi dans la *renovatio temporum* de la fin de la République, illustrée par l'annonce de l'Age d'Or dont Virgile se fait le chantre : sur cela, GROS 1999, p. 60.

progressent donc pas forcément en synchronie⁶⁵³. Par conséquent, il est difficile, en l'espèce, de repérer les variations qui les affectent d'un traité à l'autre. Dans ces discours de groupe constitués d'un mélange de synthèses plus ou moins habiles et d'innovations, le nouveau surgit-il pour remettre en cause le système ou, bien plutôt, pour le conforter, voire le perfectionner en l'adaptant à de nouvelles réalités ? La question paraît de pure forme, mais mérite qu'on tente d'y répondre sur la base d'un exemple précis. Comment expliquer, ainsi, la divergence d'opinions entre Xénophon et Columelle ? L'auteur de l'*Économique*, au début du IV^e s. av. n. è., prétend que n'importe qui peut pratiquer l'agriculture. Rien de plus facile : il suffit de savoir commander, ce qui, en revanche, n'est pas donné à tout le monde⁶⁵⁴. Sans nul doute, ce sont là des propos qu'un patricien romain, vivant à la même époque, aurait pu tenir. Or, la pensée de Xénophon, sur ce point du moins, est énergiquement contestée par Columelle, Romain d'origine espagnole du I^{er} s. de n. è., qui a recueilli tout l'héritage de la science agronomique punique, hellénistique et romaine depuis trois siècles et dont les normes valent pour un empire élargi aux dimensions du monde connu⁶⁵⁵. Parmi les changements notables qui ont affecté les valeurs partagées par l'aristocratie romaine, et romanisée, il faut mentionner celui, majeur, qui s'accélère pendant la période où se concentre, précisément, la première génération des traités d'agronomie romains, entre le II^e s. av. et le I^{er} s. av. n. è. Dans l'intervalle, les systèmes traditionnels de référence qui caractérisaient la société romaine, outre les sociétés italiennes, ont été battus en brèche par de nouveaux modèles d'identification fournis, en grande partie, par le monde hellénistique⁶⁵⁶. Se diffusant en Méditerranée, la culture hellénistique s'est adaptée aux réalités du pouvoir romain, tandis que la civilisation romaine s'étendait en Italie, et se transformait sous l'influence de l'hellénisme⁶⁵⁷. Un tel processus est visible dans le crédit dont jouissent les auteurs grecs chez les agronomes latins. Une première catégorie de sources qui, on l'a rappelé, traite de sujets de type « économique » y tient une place prestigieuse en raison de l'identité illustre des auteurs ou de l'importance des œuvres qu'ils ont écrites par ailleurs (Hésiode, Xénophon, Aristote, Théophraste). Selon René Martin, les thèmes qu'ils ont développés regardant la gestion d'un domaine rural, qui tournent autour des qualités d'organisation et d'autorité du propriétaire rejoignent ceux que l'on voit

⁶⁵³ DAVID 1997, p. 9.

⁶⁵⁴ Cf. XENOPHON, *Œc.* XXI : la technique pour planter, en particulier, est à la portée de tous ; cf. aussi XIX, 4 et la notice de CHANTRAINE 1971, p. 11-12.

⁶⁵⁵ COLUMELLE, I, *proem.* : *At ego, cum aut magnitudinem totius rei, quasi quandam vastitatem corporis, aut partium ejus velut singulorum membrorum numerum recenseo, verreo ne supremus ante me dies occupet, quam universam disciplinam ruris possim cognoscere.* « Pour moi, lorsque j'envisage cette science dans toute son étendue, et que je repasse dans mon esprit les diverses parties qui composent, comme autant de membres, ce vaste corps, je crains bien de voir arriver la fin de mes jours avant d'avoir pénétré dans toutes les branches de cette doctrine universelle. »

⁶⁵⁶ Cf. notamment DAVID 1997, p. 12-13.

⁶⁵⁷ Cf. INGLEBERT 2005, p. 85.

associés traditionnellement à l'idéologie romaine du *mos maiorum*, laquelle, à cet égard, n'est pas spécifique⁶⁵⁸. En réalité Xénophon, ayant exploité un domaine à Scillonte, en Élide, pendant vingt ans, il ne pouvait ignorer les difficultés de l'agriculture ; de plus, son traité est rédigé probablement pendant cette période (391-371), qui coïncide avec la formation d'un type d'économie rurale qui prendra son essor à partir de la deuxième moitié du siècle. Elle sera caractérisée par des exploitations à base partiellement esclavagiste, par les productions rentables et par une rationalisation appuyée sur un certain nombre de progrès techniques (pratique de l'irrigation, par exemple, attestée à Délos à l'époque hellénistique)⁶⁵⁹. D'une certaine façon, on peut juger que l'*Économique* constitue le moule conceptuel dans lequel vont être coulées les normes de réalisation de l'économie spéculative hellénistique. De sorte qu'il ne convient pas de l'opposer frontalement à la seconde catégorie d'auteurs grecs que l'on retrouve dans les listes dressées par les experts romains à partir de Varron. L'abondance de ces textes techniques disparus, souvent des monographies traitant d'un thème spécial, témoigne clairement du développement de cette agriculture à vocation commerciale⁶⁶⁰ - et de l'intérêt que sa promotion et son perfectionnement devait susciter chez leurs commanditaires.

Or, l'amélioration des performances productives en Grèce comme à Rome, passait autant par l'affinement et la diversification des pratiques agrotechniques que par l'impulsion et la direction données par l'entrepreneur agropastoral. Dans cette mesure, la contradiction est partielle, et n'est même qu'apparente, entre l'aristocrate athénien du IV^e siècle av. n. è. et le chevalier romain du I^{er} siècle. Pour l'agronome hispanique, l'agriculture est une science qui embrasse des connaissances quasi universelles, à l'opposé des vues exprimées par l'auteur grec. Tout en estimant que l'agriculture est négligée, il est persuadé de la possibilité des progrès de la technique agricole, comme Varron à son époque, et il plaide avec vigueur pour les expériences, qui viennent compléter les savoir-faire et les connaissances acquises. Il n'en ressort pas moins de ces deux œuvres écrites à quatre siècles de distance une permanence dans l'acceptabilité de la norme agronomique : bons usages et bons usagers - que ce soit ceux qui savent commander ou ceux qui savent aussi autre chose - sont définis par opposition aux "mauvais" usages à proscrire

⁶⁵⁸ *Op. cit.*, p. 71.

⁶⁵⁹ Cf. M. C. AMOURETTI, « L'agriculture dans la Grèce antique. Bilan des recherches de la dernière décennie », *Topoi*, 4, 1994, p. 69-93.

⁶⁶⁰ MARTIN 1971, p. 70-71; HENTZ 1979, p. 154-155.

et aux "mauvais" usagers⁶⁶¹. Or, ces incompetents, Columelle les assimile en dernière instance aux esclaves, rejoignant ainsi, certes dans un contexte différent, les positions de Xénophon⁶⁶². C'est que tous deux situent leur réflexion, et c'est fondamental, dans le cadre d'un système d'exploitation esclavagiste. Or ce système a connu des mutations importantes, si bien que chacun est conduit à l'envisager sous un angle normatif distinct⁶⁶³ : le premier mise principalement sur le rapport psychologique maître / esclave, le second y ajoute le rapport de compétence, qu'il place en priorité : le maître doit savoir et l'esclave doit savoir-faire (l'intendant se situant du reste entre les deux sur ce plan). De sorte que la divergence n'affecte pas des rapports sociaux qui, en aucun cas, ne sont remis en cause : elle concerne les modalités normatives qui doivent conditionner les comportements. De la même manière, chez les agronomes romains, les controverses, notamment celles qui se rapportent à des sujets aussi essentiels que les rapports de production, sont l'expression de variations dans la détermination de la norme, qui est là conditionnée par des objets et des paramètres sociaux dans la durée historique moyenne⁶⁶⁴ : à notre connaissance, elles n'atteignent pas le bien-fondé des principes eux-mêmes qui forment le socle du système.

C. Un double objectif : informer et uniformiser

Les traités d'agriculture romains répondent, à la fois, au besoin de faire connaître, de publier les us propres à une société et à une zone géographique - c'est l'instance descriptive - et à celui de les uniformiser, de les rendre conformes à une certaine vision, qu'elle soit de nature technique, économique ou culturelle, dans une visée prescriptive. De la sorte, les textes se constituent, pourrait-on dire, à la charnière de l'idée et de la chose, tout en n'apparaissant a priori prisonniers ni de l'une ni de l'autre. Tout en décrivant le déjà-là, le discours agronomique projette

⁶⁶¹ De façon générale, les textes prescriptifs rejettent les écarts, d'un côté comme de l'autre, et dans cette optique définissent souvent la norme de façon négative : KLINKENBERG 1982, p. 84.

⁶⁶² COLUMELLE, I, *prooem.* : *Nec post haec reor intemperantia caeli nobis ista, sed nostro potius accidere vitio, qui rem rusticam pessimo cuique servorum, velut carnifici, noxae dedimus.* « Loin d'attribuer à l'instabilité de l'atmosphère les maux dont nous nous plaignons, je pense qu'il faudrait en chercher la cause dans notre insouciance. Nous avons abandonné la culture de nos terres aux derniers de nos esclaves, qui les traite en véritable bourreau ».

⁶⁶³ Pour cet aspect, se reporter plus bas, IV^e Partie, Sect. II.

⁶⁶⁴ Si certains traits de norme sont d'une grande stabilité (par exemple dans le domaine de la morphologie agraire), les normes et usages peuvent se modifier assez profondément et rapidement sans que le « système » change : HELGORSKY 1982a, p. 36-37. Pour un exemple précis, voir la controverse sur le *modus* foncier entre Caton et Varron : *infra*, III^e Partie, Chap. I et II.

les données du réel dans une dimension virtuelle, dans un *ce qui serait* - si le monde et les hommes étaient conformes à la norme idéale de référence - quand bien même les experts romains savent à quoi s'en tenir, et qu'ils en tirent les conséquences, soit la prévision des a(gro)nomalies⁶⁶⁵. De fait, ils ne sont pas victimes de l'illusion du bon usage⁶⁶⁶, de même ils n'ont pas celle du « bon paysage », au singulier : Columelle sait bien que ce qu'il baptise *universus situs* est un modèle préétabli de ce qui est éminemment variable, mais aussi mouvant.⁶⁶⁷

Au niveau structurel des énoncés, le caractère nécessairement ambivalent des textes agronomiques romains tient notamment à la distinction entre deux notions principales, qui se combinent entre elles tout au long du discours : celle de DEVOIR et celle de POUVOIR, conjuguées avec la notion de faire. Ces notions sont ce que les sémioticiens nomment des structures modales, à savoir les valeurs prédicatives récurrentes qui déterminent le type de l'énoncé⁶⁶⁸. Ainsi, il est possible de distinguer un devoir-faire, assorti d'un devoir-ne-pas-faire, qui sont formulés sous la forme d'une prescription ou d'une interdiction⁶⁶⁹, lesquelles sont à leur tour actualisées dans les textes de façon variable. La norme revêt un aspect descriptif qui cherche à rendre compte de l'existence et du fonctionnement des usages en matière d'agronomie. Les valeurs modales identifiables sont alors celles du faire, du pouvoir-faire ou du savoir-faire (avec leurs contreparties : ne-pas-faire, etc.). Les écrits agronomiques latins ont ainsi pour particularité d'être fortement fonctionnels, dans la mesure où ils correspondent en grande partie à des séries d'énoncés de faire et, en définitive, à un FAIRE global. Ce procès est intrinsèque au projet agronomique, dont le but est d'opérer la transformation d'un donné par un changement perpétuel et contrôlé. Ce donné, qui constitue les conditions minimales à partir desquelles un tel projet acquiert sa raison d'être et peut se déployer, justifie que l'énoncé modal du devoir régisse aussi un énoncé d'état (devoir-être), que celui-ci traduise (le plus souvent) une nécessité ou une impossibilité. À la surface du texte, la manifestation de ce contrôle nécessaire s'opère de manière privilégiée par la conjugaison des catégories déontiques de la norme avec la catégorie du faire - devoir-faire, devoir-ne-pas-faire – qui s'exprime notamment par l'emploi de certains verbes ou

⁶⁶⁵ Voir par exemple ce que dit Columelle à propos de l'*universus situs*

⁶⁶⁶ Sur cette illusion : KLINKENBERG 1982, p. 52 sq.

⁶⁶⁷ Cf. *Rust.* I, 2. On sait que le paysage ne peut être appréhendé que dans sa dynamique, qui lui donne sa quatrième dimension : PITTE 2001, p. 19.

⁶⁶⁸ Dans l'organisation sémiotique des discours, les valeurs modales de vouloir, devoir, pouvoir et savoir jouent un rôle prépondérant et sont à même de porter aussi bien sur l'être que sur le faire : Cf. GREIMAS, COURTES 1985, p. 230-232 ; CHARAUDEAU, MAINGUENEAU, 2002, p. 384, s. v. « Modalité ».

⁶⁶⁹ Cf. GREIMAS, COURTES 1985, s. v. « Devoir » ; « Modalités » ; « Norme ».

syntagmes verbaux, tel *facere... oportet*, récurrent dans tout le *corpus*⁶⁷⁰. Ainsi, modes verbaux, catégories déontiques et fonctions normatives constituent des paramètres qui se combinent diversement pour conseiller, ordonner, défendre, obliger, etc.

Le tableau suivant présente quelques injonctions-types :

Défense Devoir-Faire	<i>Uti ne cupide emas, neve tua parcas visere</i> : « N'achète pas en cédant à l'envie, ne t'épargnes pas la peine de visiter toi-même. » ⁶⁷¹
Défense Devoir-être	<i>Ne calamitam siet</i> : « Qu'elle [la propriété] ne soit pas exposée aux calamités agricoles. » ⁶⁷²
Conseil ; défense Devoir-Faire	<i>Plerique aestate tota post singulos rores confodi iubent, alii vetant gemmantem</i> : « La majorité recommande de donner une façon à la vigne pendant tout l'été, après chaque rosée ; d'autres défendent de le faire quand elle bourgeonne. » ⁶⁷³
Ordre Devoir-Faire	<i>Et uti eo intrueas et circumspicias uti inde exire possis</i> : « Entres [dans la propriété] et examine comment tu peux en sortir. » ⁶⁷⁴ <i>Caveto alienam disciplinam temere contemnas</i> : « Garde-toi de mépriser à la légère les leçons d'autrui. » ⁶⁷⁵ <i>Sin armenta magis studium vitulosque tueri, / (...) saltus et saturi petito longiqua Tarenti</i> . « Mais si tu as plutôt le goût d'entretenir du gros bétail, (...) gagne les défilés boisés et la région lointaine de la grasse Tarente. » ⁶⁷⁶
Ordre ; obligation Devoir-Etre (Avoir)	<i>Uti bonum caelum habeat</i> : « Que le climat soit bon » = « Que [le domaine] jouisse d'un bon climat. » ⁶⁷⁷ <i>Ipsius autem praetorii situs sit loco aliquatenus erectorie et sicciore quam cetera</i> : « Quant à l'habitation du propriétaire, il faut en fixer l'emplacement [=qu'elle soit] en un lieu un peu plus élevé et plus sec que les autres. » ⁶⁷⁸
Ordre Devoir-Faire	<i>Pater familias ubi ad villam venit (...) fundum eadem die, si potest, circumeat</i> : « Que le maître quand il arrive à la ferme... fasse le tour de la propriété le jour même, s'il le peut. » ⁶⁷⁹ <i>Quare agite o proprios generatim discite cultus, / agricolae, fructusque feros mollite</i>

⁶⁷⁰ Cf. plus bas ANNEXE 1, s. v. « FACERE ».

⁶⁷¹ CATON, *De agr.* 1, 1.

⁶⁷² CATON, *De agr.* 1, 2.

⁶⁷³ PLINE, *N. H.* 17, 188.

⁶⁷⁴ CATON, *De agr.* 1, 2.

⁶⁷⁵ CATON, *De agr.* 1, 4.

⁶⁷⁶ VIRGILE, *G.* II, 195-196.

⁶⁷⁷ CATON, *De agr.* 1, 2.

⁶⁷⁸ PALLADIUS, I, 8.

	<i>colendo</i> : « Donc à l'oeuvre, cultivateurs ! Apprenez les procédés de culture propres à chaque espèce ; adoucissez, en les cultivant, les fruits sauvages. » ⁶⁸⁰
Ordre Devoir-Faire	<i>Cui vineta facere cordi est (...) genus surculi probatissimum domi conserat faciatque vitiarium...</i> : Qui a en tête d'établir un vignoble (...) qu'il mette en terre, chez lui, la variété de bouture la plus sûre et fasse une pépinière... » ⁶⁸¹
Obligation Devoir-Faire	<i>Scilicet omnibus est labor impendendus, et omnes/ cogendae in sulcum ac multa mercede domandae</i> : « Le fait est que tous [les arbres] exigent une dépense d'efforts ; tous doivent être plantés en ligne et domestiqués à grand frais. » ⁶⁸²

Tab. I. 2. L'énoncé de la norme agronomique : devoir-faire et devoir-être.

Concernant la double nature de la norme agronomique, descriptive/prescriptive, l'énoncé n'est pas découpé non plus de façon simple, selon une structure binaire. En effet, description et prescription sont à même d'appartenir au même « moment » syntaxique. Considérons par exemple la phrase suivante, tirée de l'*Opus agriculturae* de Palladius :

« Dans les régions chaudes proches de la mer, sèches, ensoleillées, plates, il faut commencer plus tôt tous les travaux viticoles. »

*Calidis, maritimis, siccis, apricis, campestribus locis omne opus vinearum maturius inchoetur*⁶⁸³.

Le texte original en latin induit une description appuyée sur l'observation par Palladius (ou l'une de ses sources) de faits, et d'usages réels : dans les plaines littorales, de climat sec et chaud, on observe que les agriculteurs ont l'habitude de débiter avant la période "normale" (i. e. une zone de climat plus tempéré) les opérations culturales dans les vignobles⁶⁸⁴. Or *inchoetur* est conjugué au passif impersonnel, avec un sujet indéterminé, forme traduite en général en français

⁶⁷⁹ CATON, *De agr.* 2, 1.

⁶⁸⁰ VIRGILE, *G.* II, 35-36.

⁶⁸¹ COLUMELLE, *Rust.* III, 4.

⁶⁸² VIRGILE, *G.* II, 61-62.

⁶⁸³ *Opus agr.* I, 6.

⁶⁸⁴ En liaison avec l'époque de la floraison qui se produit plus tôt. La floraison est en effet la date clef dans le cycle annuel de la vigne, la maturation (les vendanges) ayant toujours lieu une centaine de jours plus tard (PUISAIS 1984, p. 24). Cf. PALLADIUS, X, 11 : *Hoc mense locis tepidis maritimisque celebranda vindemia est, frigidis apparanda*. « Faites la vendange, ce mois-ci [septembre], dans les pays chauds et voisins de la mer, et préparez-la dans les pays froids. »

par "on" accompagné d'un verbe à la voix active. L'utilisation très courante dans nos textes de la voix passive a pour but évident de mettre l'accent sur l'action, et non sur l'agent de l'action, qui n'est pas même relégué ici au rang de complément (d'agent). Accent sur l'action, accent aussi, dans cet exemple et dans de nombreux autres, sur le temps et le lieu de l'action. Il y a des raisons pragmatiques à cette absence fréquente de sujet déterminé, ne serait-ce que le souci d'éviter les répétitions (d'où l'anacoluthie), d'autant que l'agent de l'action, dans ce type de notule, est toujours génériquement le même : l'*agricola*. Cependant, ce défaut d'acteur un tant soi peu personnalisé n'est-il pas aussi motivé, au fond, par la volonté d'instituer un modèle, de le diffuser et d'uniformiser des pratiques ? Celles-ci sont sélectionnées par l'énonciateur, dont la parole est toute-puissante et qui demeure, en définitive, le seul agent de l'action qu'il prescrit. Dans ces conditions, le choix fait par le traducteur se comprend qui, au lieu de "neutraliser" la phrase, au contraire, introduit un verbe indiquant la nécessité et fait donc passer le texte du type déclaratif (apparent) au type impératif ("il faut..."). Car il est peu contestable que Palladius, tout en décrivant une situation, donne dans le même temps un conseil. Ne serait-ce qu'en rapportant le fait, ne lui donne-t-il pas d'emblée son aval ?

Il convient donc de tenir compte des deux objectifs de la littérature agronomique des Romains, qui pourraient sembler parfois de poids égal mais dont le premier, en réalité, est toujours subordonné au second : informer et uniformiser. Cela suppose une sélection des expériences concrètes et des méthodes, afin qu'elles puissent prétendre à des applications générales, et l'utilisation de différents procédés discursifs propres à les imposer et à les rendre universelles (auprès des publics visés). En effet, d'abord il faut convaincre. Grâce à l'art d'argumenter ou à l'emploi d'un style performatif et du mode impératif, dont Caton use à l'envie. Ce mode d'expression privilégié des prophètes, de ceux qui parlent au nom d'une instance transcendante, ici utilisé pour donner des directives, revient à nouer un contact direct avec le destinataire. C'est ce que B. Malinowski a appelé la « communion phatique », dans laquelle prime le désir d'établir - et de maintenir - la solidarité intersubjective et, au-delà, la cohésion sociale du groupe⁶⁸⁵. Or, il est évident que l'intention phatique, si elle fonde en partie la démarche des experts agronomiques romains (avec des moyens différents : on songe aux dialogues entre amis

⁶⁸⁵ Dans sa version pure, ce type de communication ne fonctionne pas comme un moyen de transmission de pensée, mais consiste à créer une atmosphère de sociabilité où chaque parole vise à lier l'auditeur au locuteur, par une énonciation apparemment sans objet, ni but, ni message : cf. B. MALINOWSKI, « Phatic communion », dans J. Laver et S. Hutcheson (éd.), *Communication in Face to Face Interaction*, Harmondsworth 1972, p. 146-162.

de Varron et à l'interlocuteur modèle de Columelle) s'accompagne, en ce qui les concerne, aussi, de la délivrance d'une somme très importante d'informations. En l'espèce, les deux fonctions du langage, communion et communication, ne sont pas contradictoires, mais complémentaires. Ainsi, l'alternance des syntagmes de type déclaratif et de type impératif (sous ses différentes catégories : ordre, défense, nécessité, évidence), qui est souvent sans mobile décelable autre que stylistique, suggère en réalité la constance implicite de la prescription, y compris dans la description d'actions.

Au terme de notre investigation, le caractère indissociablement descriptif/prescriptif de la norme agronomique apparaît peu contestable, l'un ou l'autre aspect étant plus ou moins marqué selon les écrits considérés. En tout état de cause, cette norme ambivalente caractérise de façon générique la nature et le mode de fonctionnement des textes agronomiques latins. Dès lors, si on considère, ensuite, l'objet principal de notre étude, le paysage fonciaire, la norme se définit tout à la fois comme instrument et comme visée pour amener un paysage à faire jouer de manière réfléchie différents niveaux de réalité - l'écologique, le technologique, le social, l'économique, le juridique, l'esthétique, etc. La norme assume par conséquent une fonction de médiation, par le biais, notamment, d'une transformation matérielle, dont le résultat constituera l'armature de cette interaction. Elle tend à homogénéiser ces niveaux distincts, autrement dit elle permet d'assurer leur fonctionnement concerté, en les fondant sur un certain nombre de lois impératives, et ce dans une recherche d'équilibre, souvent difficile, entre l'anthropique et le biologique. En tant que cadre établi, la norme se traduit par une *normation* de l'espace, qui répond, par exemple, à des règles géométriques précises, en tout cas à une certaine régularité. On renverra, bien sûr, à l'étymologie, c'est-à-dire au terme technique *norma*, « équerre », outil, entre autres, de l'arpenteur romain, vu lui-même comme le « gardien de la norme » qui contraint les espaces pour les faire entrer dans le schéma rigoureux de la limitation⁶⁸⁶. C'est ce que traduit bien le sens de *normatio* dans les traités gromatiques, soit « la réduction à l'angle droit à l'équerre sur un plan... C'est cela qui permet la mesure des zones difficiles et imprime la puissance des aménageurs »⁶⁸⁷. L'équerre joue donc le même rôle vis-à-vis de l'angle droit que la règle à l'égard de la ligne droite : créer des conformes⁶⁸⁸. Mais la norme est aussi, en tant que processus, *normalisation*⁶⁸⁹. En effet, par

⁶⁸⁶ « Equerre » : VITRUVÉ, *De archit.* I, 1, 4. Cf. ERNOUT, MEILLET 2001, s. v. ; CHOUQUER, FAVORY 1991, p. 140.

⁶⁸⁷ CLAVEL-LEVEQUE 1994a, p. 22.

⁶⁸⁸ Voir le rapport entre *linea* et *rigor* chez les gromatiques : plus bas III^e Partie, Chap. III.

l'introduction de la fréquence dans les phénomènes d'une réalité plurielle et changeante, elle tente de rendre conformes et de fixer des éléments (paysagers et autres) à un type déterminé (morphologique, par exemple). De la même façon, une production est soumise à certaines règles qui tendent à réduire le nombre d'espèces d'un produit, à l'uniformiser, afin, en particulier, d'abaisser son prix de revient. Des aspects de standardisation sont donc nécessairement, et volontairement, impliqués par la norme agronomique, et les instructions regardant la « construction » du paysage agricole n'y échappent pas.

Pour autant, il convient de nuancer cette analyse par un autre caractère de la norme, au reste complémentaire du premier : pour mieux s'imposer dans les pratiques, elle doit autoriser l'adaptation à une multiplicité de situations.

Il existe ainsi toute une variété de critères récurrents permettant de relativiser les prescriptions normatives, si bien que agronomes romains sont capables de moduler toute règle posée en fonction d'un certain nombre de paramètres. Ce schéma représente une structure syntagmatique récurrente dans les textes étudiés :

1 : norme générale (ex. quantité de blé/jugère ; profondeur des tranchées).

2 : relativisation de la norme selon tel ou tel critère (ex. lieu, période, climat ; nature du terrain).

Par exemple, Columelle après avoir indiqué la quantité de blé barbu (*triticum*) et de blé vêtu (*adoreum*) à semer par jugère, précise :

« Nous sommes bien loin nous-même de nous conformer toujours aux chiffres que nous venons d'indiquer, puisqu'ils doivent nécessairement varier selon les lieux, les saisons et le climat. »⁶⁹⁰

⁶⁸⁹ La normalisation « consiste toujours à projeter sur la diversité qualitative fluctuante de la matière... un réseau rigide dont les mailles délimitent des entités fixées comme représentant... ce qui a valeur signifiante » : GRANGER 1987, p. 44.

⁶⁹⁰ COLUMELLE, *Rust.* II, 9 : *Nobis ne istam quidem, quam praediximus, mensuram semper placet servari, quod eam variat aut loci aut temporis aut caeli conditio.*

Autre exemple, la profondeur des tranchées pour planter la vigne qui varie selon le relief et le degré d'humidité du terrain :

« Une surface de plaine doit être creusée à une profondeur de deux pieds et demi, de trois pieds dans une région en pente, mais une colline plus abrupte doit être retournée jusqu'à quatre pieds de profondeur, (...). D'un autre côté, dans les vallées encaissées, il n'est pas bon de planter une vigne à moins de deux pieds de profondeur ; (...) à moins pourtant que la rencontre d'un écoulement dû aux marais, comme dans le territoire de Ravenne, n'interdise de creuser de plus d'un pied et demi. »⁶⁹¹

Si les normes, avec leurs critères de relativisation, ne se distinguent pas au niveau paradigmatique, ces éléments invariants se conjuguent, en revanche, dans une combinatoire syntaxique qui, elle, se révèle très diversifiée. Agissant en interaction, ces critères sont, pour les principaux, de l'ordre des contraintes naturelles : topographie, hydrologie, pédologie, climat, orientation, calendrier solaire et lunaire, type d'espèce cultivée ou d'élevage pratiqué. Mais s'y ajoutent des facteurs anthropiques de poids qui viennent complexifier la réglementation : métrologie, critères de productivité (temps et force de travail notamment), contraintes du marché, etc.⁶⁹²

La capacité d'adaptation des normes de l'agronomie romaine doit être telle que différentes méthodes ou solutions ne soient pas simplement correctes, ou incorrectes, mais soient considérées comme bonnes ou mauvaises pour des fins, voire des points de vue, variés⁶⁹³. Fondamentalement variable, donc, la norme est de plus fonction des aptitudes, des progrès ou des lacunes (estimés par le discours) de l'univers qu'elle définit. Voici par exemple Columelle

⁶⁹¹ COLUMELLE, III, 13 : *Campestris locus alte duos pedes et semissem infodiendus est, adclivis regio tris, praeruptior vero collis vel in quattuor pedes vertendus, (...). Rursus depressis vallibus minus alte duobus pedibus deponi vineam non placet ; (...) nisi si tamen scaturrigo palustris obvia, sicut in agro Ravennate, plus quam sesquipedem prohibeat infodere.*

⁶⁹² Sur les contraintes de ce type, cf. les travaux de KOLENDO, notamment 1973 et 1980.

⁶⁹³ Sur cet aspect : GRANGER 1987, p. 47. La norme n'assume-t-elle pas ainsi dans nos textes la fonction que V. Jankélévitch assigne, dans un tout autre cadre, à la pureté dans l'être - la comparaison qu'il établit entre géométrie et éthique ne laissant pas d'être significative pour notre propos : « (La pureté) ressemble... aux propriétés géométriques, qui ne dépendent pas de la réalisation d'une figure *hic et nunc*, sur le tableau noir où un maître dessine cette figure : car les théorèmes relatifs au triangle restent vrais, même s'il n'existe pas un seul triangle physiquement parfait dans la nature. Kant aurait dit que la pureté est, en ce sens, rationnelle ; mais comme on garde le droit de penser que *l'a priori* n'est pas forcément rationnel, nous nous contenterons de dire : *la pureté est une exigence normative et un idéal régulateur qui nous sert à mesurer et apprécier, du moins, le degré de notre impureté* » : V. JANKELEVITCH, *Le pur et l'impur*, Paris 1978 (1^e éd. 1960), p. 25, souligné par nous.

soucieux d'imposer et de transmettre aux générations suivantes une méthode qu'il estime injustement méconnue :

« Il faut transmettre la méthode (*ratio*) du défonçage (*pastinatio*) aux futurs agriculteurs non seulement de la nation italienne mais encore aux provinciaux puisque, dans les contrées lointaines, et presque hors de notre portée, cette façon de retourner la terre n'est pas du tout utilisée (*minime usurpatur*)... »⁶⁹⁴

Un idéal régulateur : comment mieux définir la fonction de la norme au sein de la littérature agronomique latine ? Dans l'absolu, en effet, un tel outil de rationalisation de l'espace et de l'exploitation reste une abstraction ; elle n'est donc utile qu'autant qu'elle constitue un système de repères, aussi bien sur le plan conceptuel qu'au niveau des pratiques. En somme, sa nécessité ne se justifie guère, dans le champ de ce qui est à la fois une « économie » et une science appliquée, fait de choix et de stratégies, que dans les écarts, sinon les exceptions, déterminées par rapport à elle.⁶⁹⁵

- III - METAMORPHOSES DE LA « RAISON » ET STANDARDISATION DES NORMES DE CATON A COLUMELLE

Les considérations qui vont suivre regardent la pratique savante des agronomes latins, et les objectifs qu'elle poursuit et qui l'oriente. La démarche des experts agronomiques, celle qu'ils préconisent à leurs lecteurs, et qu'ils sont les premiers à suivre, pourrait être résumée grâce à la célèbre formule d'Auguste Comte : « savoir, afin de prévoir et pouvoir »⁶⁹⁶. Dans l'occurrence, le pouvoir se fonde sur un effort lucide pour connaître et dominer un ensemble de contraintes

⁶⁹⁴ *Rust.* III, 13, 1.

⁶⁹⁵ « Dès lors qu'il s'agit de sciences de l'empirie... [il y a]... possibilité de choisir une stratégie dans la mise en rapport de l'opérateur et du formel » : GRANGER 1987, p. 43.

⁶⁹⁶ Eu égard à la visée normative des textes, toutefois, l'objectif est moins de *prévoir* des événements que de déterminer, et en même temps de justifier, la « correction » des procédures, comportements, configurations spatiales, etc., et de ramener leur acceptabilité, et légitimité, à des règles explicites. A ce sujet, cf. *id.*, p. 53.

propres au système de la *villa*, lequel passe notamment par l'établissement de rapports certains entre un espace physique particulier, et les agents spécifiques de l'action anthropique. C'est dans ces rapports que naît et se construit le paysage fonciaire, en tant que machine à produire et objet d'une maîtrise concrète et conceptuelle. À travers les traités des experts agronomiques romains, vus eux-mêmes comme les représentants d'une certaine catégorie sociale, et sur le fond d'une démarche générale qui vise la transformation contrôlée d'un donné jugé susceptible de connaissance et de description « scientifiques », il est possible d'appréhender l'histoire de la conscience d'une certaine réalité spatiale, sociale, technique et économique, et les caractères de sa représentation, dans ses aléas.

§1 - Prémices de l'agronomie rationnelle : apports et limites du traité de Xénophon

En tant que représentants ou porte-parole de l'élite sociale et économique, les auteurs romains de manuels agronomiques qui écrivent à la suite du traité de Caton manifestent un idéal du savoir raisonnable qui fédère deux missions : celle du savant et celle de l'homme d'argent et de pouvoir. Déjà, à cet égard, le traité de Xénophon est significatif qui rassemble les règles de gestion appliquées à un *oikos* clairement défini comme espace de commandement. D'où le rapprochement caractéristique avec le gouvernement de la *polis*, mieux développé encore, théoriquement, par l'auteur des *Economiques*⁶⁹⁷. La représentation du *kalos kagathos*, idéal politique de nature explicitement aristocratique, est fondée sur un lien organique entre les affaires de la cité et les affaires privées, dont la bonne marche respective est nécessairement le fait des hommes d'excellence.

⁶⁹⁷ Notamment ARISTOTE, *Œc.* I, 1, 2 [1343 a] ; I, 6, 3 [1344 b] ; II, 1, 1 et 2 [1345 b7].

Tout en la nuanciant, il convient de rappeler l'influence exercée sur les Romains par une certaine forme de pensée grecque : l'idéologie platonicienne⁶⁹⁸ - ou plus précisément, socratique. De fait, on a vu le poids des principes formulés par Xénophon, lequel justifie ses choix en plaçant son *Économique* sous l'égide de Socrate. Le philosophe est mis en scène dans un dialogue avec Critobule dès le début du livre I, où est définie « l'économie domestique », *oikonomias toiade*⁶⁹⁹. L'influence exercée par cette œuvre sur les écrivains latins s'explique en partie parce qu'elle fut traduite du grec par Cicéron⁷⁰⁰, qui partageait les vues de Xénophon sur l'agriculture, considérée comme une technique facile – un fait qui explique sans doute aussi sa pérennité et sa conservation, alors que toute la littérature agronomique hellénistique a disparu⁷⁰¹. Bien que Columelle ait pris sur cette question la position exactement inverse, c'est de cette traduction dont il se servira, en particulier pour composer son livre XII, *De l'intendante*. En apparence contradiction avec sa condescendance affichée pour les techniques agricoles, le polygraphe athénien avait énoncé certaines idées sur l'administration d'un domaine rural qui ont, sinon inspiré, du moins conforté, par toute une série d'arguments copieusement et méthodiquement exposés, des traits essentiels de la pensée et de la pratique agronomiques des Romains, sans doute dès le II^e siècle av. n. è.

A l'évidence, les prémices de l'agronomie rationnelle sont présentes dans l'*Economique*, avec en particulier de longs développements sur l'importance et la nécessité de l'ordre, que Socrate justifie par des mobiles utilitaires et - surtout - esthétiques :

« Or, il n'est rien au monde... d'aussi utile (*euchreston*) que l'ordre (*taxis*), ni d'aussi beau (*kálon*). »⁷⁰²

L'ordre s'exprime de façon très concrète dans la pratique de la localisation, du classement par catégorie et du dénombrement - ceux des objets mobiliers, en tout cas⁷⁰³. Selon le savant

⁶⁹⁸ Cf. MARTIN 1971, p. 100, à propos du mépris dans lequel sont tenues les activités techniques dans l'*Économique* de Xénophon – qui relève aussi, selon l'auteur, d'une superstructure intellectuelle du mode d'exploitation esclavagiste. Nous envisageons cependant ici des aspects plus larges de l'idéologie platonicienne.

⁶⁹⁹ *Œc.* I, 1.

⁷⁰⁰ Dans le *De off.* II, 87, il vante l'utilité des livres de Xénophon en général et de l'*Economique* en particulier.

⁷⁰¹ MARTIN 1995a, *passim*.

⁷⁰² *Œc.* VIII, 3.

⁷⁰³ *Œc.* VIII, 18-19 : « Comme il est bon que l'ensemble des objets soit rangé, comme il est facile de trouver dans la maison pour chacun d'entre eux une place pour l'y mettre qui convienne à chacun (...). Quel beau spectacle (*kálon phainesthai*), que des chaussures de toutes sortes alignées, quel beau spectacle que des vêtements de toutes sortes bien rangés [etc.] » ; cf. aussi III, 2-3 ; IV, 4 ; IX, 2 et 6-9 ; IX, 10 (inventaire écrit) ; enfin la série des comparaisons

grec, l'ordre qui préside à la gestion de l'*oikos* doit être immédiatement visible, en offrant au regard un « spectacle harmonieux », *eurythmon phainesthai*, expression reprise de Platon que celui-ci, en bon pythagoricien, appliquait à la musique⁷⁰⁴. Chez les Romains, cette notion d'ordre trouve également son application dans le rangement rationnel du mobilier et des pièces d'équipement de la ferme, dans la conservation et le stockage des produits agricoles, etc. Toutefois, de façon plus globale, c'est l'aménagement même des parcelles cultivées qui se conçoit sur la base de relations numériques, à l'image de l'univers pythagoricien, tout d'équilibre et d'harmonie. Dans ce domaine, une influence du philosophe de Samos, ou du moins une proximité entre son « rationalisme esthétique » et, en particulier, l'œuvre agronomique de Varron (et/ou Scrofa), a été signalée, à juste titre, par E. Sereni et par R. Martin⁷⁰⁵. Rien de tel, en ce qui concerne l'organisation de l'espace rural dans le traité de Xénophon, lequel n'aborde ce thème en relation avec l'agencement des cultures que dans le célèbre passage évoquant le « paradis » de Cyrus à Sardes, où les arbres sont plantés en ligne droite et séparés par des intervalles équidistants.⁷⁰⁶

En réalité, des notions telles que l'ordre (*ordo / taxis*) et l'utilité (*euchrèstia / utilitas*), demanderaient une analyse spécifique aux fins de dégager la signification précise des concepts grecs, et dans un contexte grec, par rapport aux concepts romains équivalents chez les *S. r. r.* Ainsi, pour Xénophon, « l'utilité » de l'agriculteur se juge en proportion des services que sa fonction est censée rendre à la cité⁷⁰⁷, alors que chez Varron, en particulier, l'utilité est d'abord, et directement, liée à une valeur économique : au profit du propriétaire d'un fonds privé, *fructus*⁷⁰⁸. Si l'auteur de l'*Économique* associe, certes, l'utilité aux fruits que produit une terre bien cultivée, il voit avant tout dans l'agriculture une occupation utile. En effet, cette dernière incite le citoyen à la vertu, contribue à sa bonne santé physique et lui laisse le temps de s'adonner à

légitimant l'ordre qui doit régner dans l'*oikos* : chœur cyclique, armée, trière, cité : VIII, 1-23. Sur ces métaphores de l'ordre et leur métamorphose chez Columelle : plus bas, IV^e Partie, Chap. I, Sect. IV.

⁷⁰⁴ *Œc.* VIII, 19. Cf. CHANTRAINE, comm. *ad loc.*, p. 71, note 1. Depuis la mi-XX^e siècle, la critique a tendu à rendre au pythagorisme une place majeure dans la formation du système platonicien : voir par exemple P. BOYANCE, « La religion astrale de Platon à Cicéron », *REG*, 65, 1952, p. 312 et sq. ; P. VIDAL-NAQUET, « Epaminondas Pythagoricien », dans *Le Chasseur Noir*, 1991, p. 110-112, et note 72.

⁷⁰⁵ SERENI 1964, p. 47-49 ; MARTIN 1971, p. 246. Sur le pythagorisme à Rome, cf. M. HUMM, « Les origines du pythagorisme romain », *Et. cl.*, 64, 1996, p. 339-353. Pour les modalités concrètes d'aménagement de l'espace rural, se reporter plus bas, III^e Partie, Chap. III.

⁷⁰⁶ Cité plus bas.

⁷⁰⁷ CHANTRAINE 1971, p. 10.

⁷⁰⁸ Cf. ci-après.

l'activité la plus honorable entre toutes, la politique⁷⁰⁹. Belle et utile, l'agriculture l'est, en fin de compte, en fonction de sa valeur sociale, parce qu'elle permet au *kalos kagathos* d'être ce qu'il est⁷¹⁰. Au demeurant, dans le monde idéal que représente la Perse dans l'*Économique*, la belle apparence de « l'homme de bien » (i. e. par excellence le Roi des rois) trouve un prolongement naturel dans l'aspect harmonieux de son jardin - jusqu'aux parfums qui se répondent...

« Lysandre admirait comme les arbres étaient beaux, plantés à égale distance, les rangées droites, comme tout était ordonné suivant une belle disposition géométrique, comme tant d'agréables parfums les accompagnaient dans leur promenade ; rempli d'admiration, Lysandre s'écrie : 'Vraiment, Cyrus, je suis émerveillé de toutes ces beautés, mais j'admire encore plus celui qui t'a dessiné et arrangé tout ce jardin.' Charmé d'entendre ces paroles, Cyrus répond : 'Eh bien, c'est moi qui ai tout dessiné et arrangé, il y a même des arbres, ajoute-t-il, que j'ai plantés moi-même.' Alors, suivant son récit, Lysandre tourne ses regards vers le roi (dont il sent le parfum), la beauté des colliers, des bracelets, de toute la parure qu'il porte, et il s'écrie : (...) 'C'est à bon droit, Cyrus, que tu me sembles heureux, car c'est à la vertu que tu dois ton bonheur.' »⁷¹¹

Ainsi le concepteur est-il plus admirable que son œuvre qui n'est de lui que le beau reflet. Sans doute n'est-ce pas sans lien, cette capacité de réflexion est attribuée de façon spécifique à l'espace horticole. Or, selon A. Cauquelin, le jardin antique n'est pas un germe de paysage. Il entretient avec la nature entière une relation dialectique de proximité et de conflit (bien signifiée par la clôture), et il livre essentiellement, dans ses répondants textuels (églogues, bucoliques, odes), les éléments du « champêtre » : arbre, source, grotte⁷¹²... Malgré tout, la description de Xénophon laisserait à penser qu'en Grèce (une Grèce métaphorique ici), le jardin, dont l'une des fonctions est d'être, comme il le sera pour les Romains, le répondant matériel de la vie sage⁷¹³, peut être donné - en même temps - pour autre chose qu'un modèle de naturalité.⁷¹⁴

⁷⁰⁹ Cf. en particulier XÉNOPHON, *Œc.* V, 1 ; V, 4 ; V, 12 ; V, 13 : « âme et corps bien trempés » ; V, 14-16 ; VI, 8-11. *Euchrèstia*, de *euchrèstos*, « d'un usage facile », se rapporte de façon spécifique à l'abondance de ressources, sens dialectiquement lié à celui d'usage commode et de « bon » usage : cf. ARISTOTE, *Œc.* 1, 6, 9 et *Pol.* 9, 7, 5.

⁷¹⁰ Sur le sens de l'expression *kalos kagathos* chez Xénophon : CHANTRAINE 1971, p. 55, note 3.

⁷¹¹ *Œc.*, IV, 21-24. Cf. CICÉRON, *De sen.* XVII, 59.

⁷¹² CAUQUELIN 2000, p. 51-56.

⁷¹³ *Idem*, *loc. cit.* Sur tous ces aspects du jardin romain : GRIMAL 1984, spc. p. 1-16 ; 303 sq.

⁷¹⁴ Par ailleurs, le texte de Xénophon offre l'exemple d'une appréciation polysensorielle du paysage qui n'est pas prépondérante chez les agronomes romains - à l'exception notable de Virgile.

Reste que, pour l'aristocrate Xénophon, il s'agit essentiellement de se « préoccuper » d'agriculture, de la même façon que le roi des Perses « se préoccupe »⁷¹⁵ de ses paradis ou de son armée, s'amusant parfois avant de dîner « à peiner à quelque travail guerrier ou champêtre, ou... à quelque autre exercice »⁷¹⁶. Et il est vrai que l'activité physique des « gens bien » est moins associée aux travaux agricoles proprement dits qu'aux exercices du corps et aux agréables moments de détente que permettent les séjours à la campagne :

« Et pour passer l'hiver avec un bon feu et des bains chauds, où est-ce plus facile que dans quelque campagne ? Où donc, pour passer l'été, jouit-on davantage qu'aux champs des ruisseaux, de la brise, des ombrages ? »⁷¹⁷

Aussi bien, le « métier » évoqué par Socrate n'est-il pas celui de cultivateur, mais celui de grand propriétaire foncier dont l'objectif consiste à administrer ses biens de façon à accroître ses revenus. Contrairement aux artisans qui, dans *l'Économique*, sont l'objet de comparaisons ambiguës avec les agriculteurs⁷¹⁸, Xénophon-Critobule n'a pas de place dans l'appareil de production : c'est lui qui le possède. D'où l'importance primordiale que revêt l'aptitude à commander les esclaves⁷¹⁹. « Pour Xénophon, la prospérité que dispense l'agriculture récompense moins une *épistémè* apprise qu'une *épiméléia* qui dépend de la qualité de caractère⁷²⁰. Il développe ainsi, à sa manière, l'ancienne thèse aristocratique - pindarienne - qui préfère les qualités données par la nature à celles acquises par la formation »⁷²¹. Pour être encore plus précis, il faut distinguer entre l'économie domestique et l'agriculture : c'est d'abord la première qui est définie comme une *épistémè*⁷²², savoir comportant un versant pratique, qui s'enseigne et s'apprend, et dont le but est de bien administrer et d'augmenter son patrimoine. La terre possédée en étant l'élément essentiel, puisqu'elle est donnée comme le moyen même de cette

⁷¹⁵ *Œc.* IV, 5 : *sunepimeleisthai*.

⁷¹⁶ *Œc.* IV, 24.

⁷¹⁷ *Œc.* V, 9.

⁷¹⁸ Pour la représentation platonicienne de la place des artisans dans l'espace de la cité grecque, par rapport à celle qui est occupée par les cultivateurs, se reporter à l'étude de P. VIDAL-NAQUET 1991, spc. p. 289-315, qui tient compte de la réalité du rôle politique et social des hommes de métier dans la Grèce du IV^e siècle. Cf. aussi SCHIAVONE 2003, p. 161-166, sur la dévalorisation du travail artisanal, et manuel en général, en Grèce et à Rome.

⁷¹⁹ *Œc.* V, 14-15

⁷²⁰ *Œc.* XX, 2 ; 6 ; 14.

⁷²¹ FOUCHARD 1989, p. 145.

⁷²² *Œc.* I, 1 ; VI, 4.

augmentation, l'agriculture est forcément une branche de cette *épistémè*, mais elle en relève uniquement quand elle est rapportée à « l'homme de bien » :

« Pour un homme de bien (*kalo kagathos*), il n'y a pas de travail (*ergasian*) ni d'art (*épistémè*) supérieur (*kratiston*) à l'agriculture (*georgian*). »⁷²³

Dans ce contexte exclusif, l'agriculture est considérée comme une occupation qui, certes, demande un certain savoir mais qui est, surtout, une direction ou une administration de tâches exécutées par le personnel servile⁷²⁴. « Pour acquérir le talent de commander il est bon, sans doute, d'en avoir été instruit, mais il faut surtout posséder d'heureuses dispositions naturelles et par-dessus tout être inspiré par les dieux »⁷²⁵. À l'opposé, les travaux agricoles résultent de la mise en oeuvre d'une technique (*technè*) élémentaire qui, elle, ne requiert nul apprentissage de la part du propriétaire de l'*oikos*⁷²⁶ - et pour cause. En ce sens l'*Économique* n'est pas une « agronomie » à la romaine, comprise comme l'ensemble indissociable des connaissances théoriques et des pratiques relatives à l'agriculture : l'ouvrage intéresse la gestion d'une « maison », au sens large où l'entend Xénophon et, dès lors, c'est l'autorité du maître de maison qui est vraiment mise à l'honneur.

Si une certaine interprétation de la philosophie socratique nourrit ainsi les conceptions exprimées par Xénophon, il convient aussi de mettre cette idéologie proprement aristocratique en relation avec les cadres politiques de la cité athénienne de la fin du V^e et de la première moitié du IV^e siècle, et avec le régime de la terre qui y prévaut. Or, ce régime reste lié de façon étroite à l'ordre politique, même si d'autres paramètres entrent en jeu pour le définir⁷²⁷. En revanche, à Rome, le régime de la terre, à l'époque où sont mis par écrit les préceptes agronomiques, ne serait pas (ou plus) lié de façon aussi exclusive à l'organisation politique⁷²⁸. Certes, cette évolution n'est pas radicale car le caractère imprescriptible et sacré de la propriété privée le cède

⁷²³ *Œc.* VI, 6.

⁷²⁴ FOUCHARD 1989, p. 144. Cf. *Œc.* IV, 4 ; 5 ; 10 ; 12 ; V, 1 ; 4 ; XII, 5 ; XIV, 2 ; XV, 6 ; 8 ; XX, 22.

⁷²⁵ CHANTRAINE 1971, p. 11. Le rôle des dieux dans l'*Économique* est à comparer avec la place encore accordée aux divinités chez Caton : toutefois, celles-ci, à condition d'être correctement honorées, garantissent la prospérité agricole plus qu'elles n'inspirent, par élection, le fidèle. Voir *infra*, IV^e Partie, Chap. I, Sect. III : « Topologie rituelle de l'espace foncier dans le *De agricultura* de Caton. »

⁷²⁶ Voir notamment *Œc.* V, 8 ; VI, 9 et XVI, 1.

⁷²⁷ Cf. la proposition de loi avancée à Athènes en 403 av. J.-C. pour limiter les droits politiques de tout citoyen qui ne possède pas un bien foncier : FINLEY 1975, p. 127. Sur les *Problèmes de la terre en Grèce ancienne*, voir le recueil édité par M. I. FINLEY 1973 et, en particulier, l'article de C. MOSSÉ, spc. p. 179-183.

⁷²⁸ Sur cette question : CAPOGROSSI COLOGNESI 1979, p. 313-365, avec les discussions p. 367-388 et *id.*, « La proprietà in Roma della fine del sistema patriarcale alla fioritura dello schiavistico », *La terra in Roma antica, Forme di proprietà*, I, Rome, 1981, p. 135-169. Cf. aussi CARANDINI 1980, p. LIV.

parfois devant certains intérêts collectifs qui suscitent des interventions de la cité, notamment concernant la répartition, la taille et l'usage des patrimoines. De plus, la classe politique n'est pas recrutée uniquement sur des critères économiques et elle n'est pas la seule qui doit posséder un patrimoine en terres. Pour être candidat aux magistratures suprêmes sous la République, il faut satisfaire à des qualifications qui ne sont pas distinctes de celles qui sont requises des chevaliers, en particulier les conditions censitaires, bien au-dessus du minimum pour appartenir à la première classe. Et les sénateurs qui forment l'oligarchie gouvernante ne sont pas plus propriétaires fonciers que les *equites* : la distinction des deux groupes est statutaire, et ne correspond à aucun moment à une classification de type économique⁷²⁹. Bref, on n'est pas sénateur parce qu'on est propriétaire (même si tous le sont et que sous l'Empire le *census* sénatorial doit être constitué de biens fonciers en Italie). Mais il faut surtout compter avec les changements dans les mentalités, et surtout, dans les pratiques enclenchées après la deuxième guerre punique : l'analogie entre les vertus de l'agriculteur et celles du citoyen-soldat valent encore, à la rigueur, pour le propriétaire d'un domaine à l'époque de Caton, même s'il s'agit déjà pour une terre de rapporter au maximum. En revanche, quand pour Cicéron la terre est idéologiquement « le capital noble » (mais, dans le contexte, en ce qu'elle couronne une carrière commerciale ou financière⁷³⁰), par ailleurs cela ne l'empêche pas d'affirmer explicitement qu'« il n'y a pas de lignées dans les propriétés », *praediorum nullam esse gentem*⁷³¹. Cela rappelle exactement ce que Varron écrit à propos de ce *nepos* qui, héritant d'une propriété stérile, chercherait à la conserver : il serait bon pour l'asile. Or, à notre sens, subsistaient encore chez Caton des indices - en particulier ceux que conservent les rituels agraires - de cette importance antérieure de la lignée et de la transmission du patrimoine foncier de père en fils⁷³². Cependant, surtout à partir du II^e s. av. n. è., l'infrastructure économique et sociale des deux ordres supérieurs se modifient. Certes, l'oligarchie gouvernante ne se définit pas comme une oligarchie financière et marchande (à l'instar de certaines cités puniques ou grecques), et des lois comme la *lex Claudia* de 218, mesure conservatoire, tentent de réprimer les évolutions en ce sens. Celles-ci n'en constituent pas moins la preuve que les sénateurs sont de plus en plus impliqués dans des activités lucratives de type commercial, qui dépassent d'ailleurs la commercialisation des produits de leurs domaines. En effet, les couches dominantes romaines s'enrichissent de plus en plus sur la base de valeurs d'échange et, désormais, le critère principal d'accès à la terre - ou plutôt, il faut le préciser, à la grande propriété - c'est l'argent : la terre s'achète et se vend à l'instar de n'importe

⁷²⁹ NICOLET 1994, p. 21-22, 32-34.

⁷³⁰ *De officiis* I, 151.

⁷³¹ *Pour Balbus* 25, 56, cité par J. ANDREAU, dans GIARDINA 1992, p. 235

⁷³² Cf. *infra*, IV^e Partie Chap. I, Sect. III.

quelle marchandise⁷³³. Certes, la terre, moyen mesurable d'afficher les sources de sa richesse, ne perd pas pour autant sa fonction de prestige, qui reste considérable⁷³⁴. Mais, précisément, sous couvert d'une distinction qui est le plus souvent formulée en termes politiques, juridiques et moraux, la détention d'un important capital foncier n'en est pas moins, et par excellence, un critère de distinction socio-économique : le fait de posséder des terres est un facteur d'ennoblissement (et potentiellement, sous certaines conditions, d'anoblissement), tout en constituant un placement excellent et peu risqué. Comme l'écrit avec raison J. Kolendo, les deux visées sont complémentaires : « Dans le contexte de l'économie des Anciens, la terre reste le meilleur – puisque relativement sûr – placement d'argent provenant de différentes sources. Deux facteurs – pragmatique et idéologique – se trouvent ainsi réalisés ensemble. Les gens riches acquièrent de grandes propriétés agricoles comme source de revenus relativement fixes, mais aussi pour maintenir ou gagner un prestige social. »⁷³⁵

Que ce prestige soit déjà garanti par le fait de détenir des terres - vastes, si possible - est indéniable⁷³⁶, mais ce rapport univoque à la terre est, précisément, celui que les experts agronomiques romains rejettent et combattent, dans la logique du système qui leur est propre. Dès lors, le *fundus* est conçu par eux, avant tout, comme une machine à générer du profit, *fructus* - à telle enseigne que si tel n'est pas le cas, il est recommandé de s'en débarrasser, serait-ce à perte.

Certes, une telle préoccupation constituait le sujet même de l'*Economique*⁷³⁷, puisque dès le préambule, l'« économie » est donnée pour l'art qui permet d'accroître ses revenus et ce, précise plus loin Socrate, par des « moyens honorables »⁷³⁸. À cette précision fait écho, dans le domaine romain, la préface du *De agricultura* de Caton qui établit une échelle d'honorabilité des sources de revenus pour les classes dominantes qui s'inscrit dans le cadre d'une certaine éthique de

⁷³³ CARANDINI, *loc. cit.* Cf. aussi FINLEY 1975, p. 126, 136 et 142-143. Exemples d'achat de domaines ruraux à des nobles romains par des affranchis, et vice-versa : ANDREAU, *loc. cit.*

⁷³⁴ D'où la recherche des grandes propriétés terriennes par les chevaliers et par de riches affranchis : J. KOLENDO 1995, p. 430. Voir à cet égard l'étude bien connue de P. VEYNE 1961, p. 213-247 = 2001, p. 13-56.

⁷³⁵ KOLENDO, *loc. cit.*

⁷³⁶ *Idem.*

⁷³⁷ Cf. CHANTRAINE, *cit.*, p. 6-10.

⁷³⁸ *Ec.* VII, 5.

l'aristocratie romaine⁷³⁹. Toutefois, dans le cas de Xénophon, cette « éthique » semble agir comme un frein, alors que Caton paraît en tirer de toutes autres conséquences : parce que l'agriculture est l'activité la plus digne pour « l'homme bien », *vir bonus*, la logique veut que celui-ci s'empare de tous les moyens techniques, financiers, juridiques, etc., afin d'en retirer le plus grand bénéfice possible. Pour Xénophon, il s'agit essentiellement, de faire un « bon usage » – au sens surtout moral de l'expression - de ce que l'on possède, soit l'ensemble du patrimoine domestique, tandis que, dans la discussion liminaire autour de la meilleure façon de gagner de l'argent, la valeur d'échange est clairement subordonnée à la valeur d'usage des biens qui composent l'*oikos*, en particulier celle de la terre⁷⁴⁰. Or il y a loin entre cette conception quasi négative du profit, qui consiste pour l'essentiel à éviter la dépense et à faire des économies, et la conception romaine volontariste des *S. r. r.*, manifeste dès le traité de Caton. Par conséquent, il y a loin aussi – nous semble-t-il – entre les méthodes et les procédés envisagés, et préconisés, de part et d'autre – sans même s'interroger sur leur mise en œuvre – pour tirer de l'exploitation des terres des revenus en argent, que se soit en termes conceptuels, comptables, techniques ou organisationnels.

Au demeurant, cette différence de degré, voire cette rupture, entre la conception grecque et la conception romaine concernant l'investissement intellectuel et méthodologique requis de la part du propriétaire d'un domaine rural ressort avec clarté quand on compare deux extraits, l'un tiré de *l'Économique*, l'autre des *Res rusticae*. Le premier contient une recommandation de Xénophon qui a sans aucun doute inspiré la version - pour ne pas dire *l'inversion* - de Varron sur le même sujet :

« Il ne faut pas exercer cette activité au hasard (*eikē*), mais avec discernement (*gnomē*), sans perte ni de temps ni d'effort – et donc avec plus de profit. » (*Œc.* II, 8).

« Pour cultiver la terre... nous devons... tenter certaines expériences, en suivant non le coup de dés du hasard (*alea*), mais une certaine méthode (*rationem aliquam*). » (*R. r.* I, 18, 8).⁷⁴¹

⁷³⁹ KOLENDO, *loc. cit.*

⁷⁴⁰ *Œc.* I, 8-14.

⁷⁴¹ Sur ce texte, et la valeur de l'expérience, articulée à celle de l'imitation chez Varron, voir aussi plus loin, III^e Partie, Chap. I.

Ici, on le voit bien, deux idéologies distinctes sont à l'œuvre, en particulier à travers le contraste sémantique *gnomè* / *ratio*. *Gnomè*, qui désigne la faculté de connaître et, par suite, la faculté de juger correctement ce qui est convenable, peut renvoyer du simple « bon sens » jusqu'à la « droite raison »⁷⁴². Mais il s'agit toujours d'une « faculté », au sens d'aptitude mentale : où l'on fait retour, une fois de plus, à l'*épimélèia*, à une disposition naturelle d'un individu, ou d'un groupe social - dont on devine qu'il ne s'agit pas de n'importe lequel -, et, par conséquent, à une qualité intérieure qui ne demande en principe pour s'actualiser, précisément, « ni temps, ni effort ».

Le terme latin *ratio*, beaucoup plus polysémique recouvre, à la rigueur, l'acception aristotélicienne de *gnomè*. Mais dans ce texte de Varron, la *ratio* s'applique de façon précise à l'*experientia*, l'essai de pratiques nouvelles : les expériences doivent être conduites selon une *ratio* à laquelle, une fois qu'elle sera déterminée, il s'agira de se tenir. L'agronome romain donne en exemple la démarche méthodique qui consiste, après des essais répétés de tel ou tel procédé de culture, à en évaluer les conséquences, c'est-à-dire les effets favorables en matière de rentabilité (que la quantité ou la qualité soit visée). Pour illustrer cette méthode, le Réatin l'applique à trois cas : profondeur d'une *pastinatio*, nombre de sarclages, report à une date plus tardive de la greffe du figuier⁷⁴³. Dans cette perspective, la « raison », étant au fondement des méthodes appuyées sur l'expérience, n'est en rien opposée à l'empirisme pratique dont elle contribue à légitimer les résultats.⁷⁴⁴

En tout état de cause, quelle que soit la signification contextuelle du mot *ratio* dans l'ensemble du *corpus*, elle n'est jamais donnée comme une faculté innée de bien juger (même si cette faculté, propre à l'être humain, est sous-entendue). *Ratio* y désigne tantôt la « raison » (« entendement »), le « calcul », le « rapport », la « méthode rationnelle », un « instrument d'analyse », un « principe explicatif », un « système », etc.⁷⁴⁵. Son acception générale l'apparente donc à un ensemble de principes et de règles, y compris les démarches suivies par l'esprit, sur lequel repose une pratique ; ces principes de rationalité, il s'agit de les acquérir, de les cultiver et

⁷⁴² *Gnomè*, « jugement réfléchi » : SOPHOCLE, *D. R.* 524. Pris absolument, « faculté de juger droitement » : ARISTOTE, *Nic.* 6, 11.

⁷⁴³ *R. r. loc. cit.*

⁷⁴⁴ Pour une comparaison, voir A. GONZALES « Le problème 25 de *La dioptré* d'Héron d'Alexandrie et l'empirisme pratique des arpenteurs romains », dans G. ARGOUD, J. Y. GUILLAUMIN (éd.), *Autour de « La dioptré » d'Héron d'Alexandrie*, Saint-Étienne, p. 323-343.

⁷⁴⁵ Cf. ETIENNE 1979, p. 208 : par ex. chez Columelle, « système » conciliant quantité, abondance du produit ou aussi noblesse de son goût (III, 2, 32 : *propositum est enim docere qua ratione vineae partiter feraces et pretiosae fluxurae* ; III, 7, 2).

de les suivre pour parvenir à un but : c'est une *ratio* pragmatique, orientée vers l'action. Du reste, *ratio*, c'est au départ le terme technique pour « calcul, compte », en d'autres termes l'acte de compter tel qu'on le pratiquait *matériellement* et par écrit⁷⁴⁶. Dès lors, la *ratio* fait bon ménage avec la *facultas* latine (< *facere*), dont Cicéron a précisé le sens, avant de l'opposer au sein d'une triade dialectique à deux autres notions *potestas* / *facultas* / *voluntas* - quelques décennies plus tard, Columelle s'en emparera pour définir les qualités de l'entrepreneur foncier et fonder son discours sur les conditions de rentabilité d'un domaine.

« Les *facultates* sont ce par quoi quelque chose devient plus facile, ou sans quoi quelque chose ne peut être exécuté. »⁷⁴⁷

Cette définition et cet emploi concrets de la *ratio* sont à la base de l'extension sémantique du terme, et de l'accroissement de son usage et de son application en tant que concept dans la langue latine et dans la pensée romaine. De surcroît, selon R. Martin, cette expansion serait liée intrinsèquement à l'essor du secteur économique dominant du monde romain : « Il faut probablement chercher l'origine [de l'esprit rationnel] dans le développement, dès les IV^e et III^e s. av. n. è., d'une économie de marché, orientée vers le profit, et animée par une classe d'entrepreneurs esclavagistes, à l'essor de laquelle est lié celui du rationalisme romain au premier siècle. »⁷⁴⁸

§2 - Le rôle central de Varron dans la définition et la constitution de l'*ars rustica*

Premier parmi les experts agricoles romains, Caton avait posé, d'emblée, l'impératif du profit et ce d'autant plus fortement qu'il était formulé comme une évidence⁷⁴⁹. « Le mot clé chez Caton est *quaestus* (ou *rem quaere*) qu'il emploie deux fois dès la préface du *De agricultura* »⁷⁵⁰. Au I^{er}

⁷⁴⁶ BENVÉNISTE 1969, I, p. 152.

⁷⁴⁷ CICÉRON, *De inventione* 2, 7, 24 et 1, 41, 27. Cf. FONTANIER 2002, p. 60, s. v.

⁷⁴⁸ MARTIN 1971, p. 82.

⁷⁴⁹ Voir *De agr.* 4, 1.

⁷⁵⁰ R. ÉTIENNE 1979, p. 212, note 17, qui ajoute « naturellement, il faut 'sanctifier' ce gain en l'associant à un idéal moral », c'est en effet la seule justification explicite – et liminaire – consentie par Caton. De la même façon,

siècle, il revient à Varron d'avoir explicité cette exigence économique comme on le fait d'une règle théorique. En outre, alors que dans le *De agricultura*, les occurrences de *fructus* renvoient encore, dans la plupart des cas, à la récolte, au fruit (au pluriel), aux produits de la terre, des arbres, d'un animal⁷⁵¹, chez son successeur, le mot prend sa pleine acception économique-juridique : droit de percevoir et de garder en propriété les fruits produits par la chose et jouissance de ces fruits, profit⁷⁵². Et, par extension, le bénéfice retiré de, le revenu - car il s'agit bien d'augmenter ce rendement du produit (*reditus*)⁷⁵³. Certes, concrètement, Varron met le concept en relation nécessaire avec l'une des préoccupations majeures de son devancier : le besoin de chiffrer. Quand bien même la rationalité économique et ses bases comptables évoluent de Caton à Columelle, ce souci demeurera celui de tous les agronomes romains, lesquels « ont sans cesse en vue l'établissement du prix de revient et son amélioration »⁷⁵⁴ :

*Summa spectanda, ne sumptus fructum superet.*⁷⁵⁵

Cependant, en nette rupture cette fois avec Caton, Varron associe à ce but utilitaire, une autre finalité vers laquelle doit tendre la mise en valeur du paysage foncier : l'agrément, *delectatio*. La nécessité prioritaire du profit, qui exige une vigilance constante dans la mise en œuvre rationnelle des moyens et des instruments de production, est ainsi comme contrebalancée par le concept de *voluptas*, auquel répond un sentiment de paisible hédonisme. Mais *utilitas* (*/fructus*) et *voluptas* (*/delectatio*) sont loin d'être contradictoires, dans le sens où les deux notions participent de la même idéologie de l'excellence, l'alliance de l'utilité et de la beauté (dans ce contexte, car sa formulation, on l'a vu, est bien plus ancienne) venant enregistrer les changements intervenus en un peu plus d'un siècle dans la définition des valeurs et des goûts partagés par les élites de la société romaine, et en particulier par les propriétaires de *fundi* (*agricolae*). Changements tout relatifs, d'ailleurs, car Varron est très explicite et - contrairement à

Columelle posera la question de l'honnêteté (cf. *bonesta*) du *quaestus* tiré des viviers avant de consacrer de longues notices à ce sujet (VIII, 16-17). Sur la question de l'oligarchie gouvernante romaine et de l'interdiction du *quaestus*, « gain », recherche de profit au premier chef par les voies de l'économie, que Polybe traduit par *chrèmastismon* (VI, 56, 3), cf. NICOLET 1994, p. 26-39.

⁷⁵¹ Cf. *De agr.* 1, 5 ; 5, 6 ; 93, 1 ; 150, 1 et 2. Voir PURNELLE 1988, p. 58.

⁷⁵² Cf. ERNOUET, MEILLET 2000, s. v. *fructus*. Se reporter plus bas, III^e Partie, Chap. II.

⁷⁵³ *Id.* ; ETIENNE 1979, p. 207.

⁷⁵⁴ PARAIN 1979, p. 59 ; NICOLET 1994, p. 34.

⁷⁵⁵ R. r. I, 53. Cf. CATON, 2, 6-7 (commenté *infra*).

Socrate qui, même dans l'*Économique*, ne saurait subordonner le Beau à l'utile - il ne s'agit aucunement d'inverser les priorités :

Hinc profecti agricolae ad duas metas dirigere debent, ad utilitatem et voluptatem. Utilitas quaerit fructum, voluptas delectationem, priores partes agit quod utile est quam quod delectat.

« Partant de là, les agriculteurs doivent tendre vers deux buts : l'utilité et le plaisir. L'utilité cherche le rapport, le plaisir veut l'agrément ; mais le premier rôle revient à ce qui est utile, avant ce qui est agréable. »⁷⁵⁶

Pour reprendre les termes de Piero Camporesi relatifs à un autre contexte, « l'estimation économique... a la priorité absolue sur l'exploitation esthétique »⁷⁵⁷. De fait, le plaisir (*voluptas*) est bien donné ici comme une autre forme d'exploitation - esthétique et secondaire (*delectatio*) - du paysage agricole, dans un exact parallélisme avec la relation de nécessité qui définit l'alliance fondamentale : *utilitas - fructus*.

Afin de parvenir à cette double finalité de l'exploitation, Columelle, après Varron, tout en recommandant la présence du *dominus* sur son domaine (cf. l'importance accordée à « l'œil du maître »)⁷⁵⁸, met en avant les connaissances scientifiques et techniques que celui-ci doit posséder, ainsi que ses représentants, en vue d'une plus grande efficacité. Pour s'en tenir ici à l'objectif de rentabilité, de façon schématique, l'une des méthodes préconisées par les experts romains consiste à mesurer l'espace, à dénombrer choses, bêtes et gens, puis à mettre ces quantités en équation. La comptabilité qui équilibre dépenses et recettes, la structuration rationnelle de l'espace, l'organisation cohérente du travail - dans laquelle la conception d'un temps abstrait, à partir des Saserna, joue un rôle fondamental : autant de moyens à la disposition du propriétaire-exploitant qui conditionnent le fonctionnement harmonieux du système de la *villa*. Ces moyens, il est possible, sinon de préciser le moment de leur apparition, du moins d'estimer la valeur et la place que leur accordent les agronomes romains et, dans une certaine mesure, le degré

⁷⁵⁶ R. r. I, 4, 1.

⁷⁵⁷ CAMPORESI 1995, p. 12, à propos de la façon de considérer dans l'Italie du XVI^e siècle le paysage-« pays » qui n'appartenait que de façon secondaire à la sphère esthétique, étant l'objet, selon l'auteur, d'une observation relativement dénuée d'épaisseur spatiale, d'échos affectifs, ou de visualisation interprétative et réfléchie. Grâce à la nature complexe et à la diversité générique des textes qui le composent, le *corpus* agronomique des Romains échappe, au moins en partie, à ces déficiences.

⁷⁵⁸ *Œc.* XII, 20 ; *PLINE*, *N. H.* XVIII, 48.

d'appropriation dont ils sont l'objet de leur part. Les premières étapes de l'évolution en la matière peuvent être appréciées globalement de la façon suivante :

A. Caton le calculateur

Qu'avec le *De agricultura*, Caton inaugure la série des manuels d'agriculture de la période républicaine et signe la plus ancienne œuvre en prose conservée de la littérature latine est déjà un fait extrêmement révélateur. En étant l'objet d'une mise en forme et d'une publication, l'agriculture et l'économie rurale connaissent un processus similaire à celui d'autres domaines de la culture (au sens large), et premier lieu la science du droit.

L'appropriation par les membres d'une élite sociale d'un certain nombre de techniques, que celles-ci soient proprement agricoles, économiques et financières, ou qu'elles relèvent d'autres champs de connaissances utiles à la gestion des domaines ruraux : telle paraît être l'une des significations majeures de l'apparition des manuels d'agronomie romains. Le progrès du savoir ne tient pas seulement, on le sait, à la découverte de nouveaux objets et à l'invention de théories explicatives, il est fortement dépendant de la connaissance - et donc de l'apprentissage et de la circulation du savoir. Il y a par conséquent un lien de dépendance logique entre l'accroissement des connaissances et les transformations qui sont dans l'ordre de l'histoire matérielle de l'abstraction. À cet égard, le traité de Caton s'inscrit, en tout état de cause, dans un mouvement déjà ancien de « publication » du savoir. Publication à bien distinguer de la distribution des supports matériels qui permettent sa diffusion⁷⁵⁹, laquelle, en l'espèce, restera en grande partie limitée à des groupes sociaux dont le critère de définition principal est le niveau de fortune et les possibilités d'accès à la culture écrite, et plus précisément à la lecture⁷⁶⁰. Pour autant, il est clair que l'apparition au II^e siècle des écrits romains dans ce domaine n'est pas seulement imputable à l'amélioration des possibilités, notamment techniques, dont dépendent la diffusion des livres et

⁷⁵⁹ Sur la distribution et la diffusion des livres sous l'Empire romain : SALLES 1994, p. 149-186.

⁷⁶⁰ Sur les conditions d'accès à l'écrit, à l'écriture, à la lecture : G. CAVALLIO, « Gli usi della cultura scritta nel mondo romano », dans G. Pugliese Carratelli (éd.), *Princeps urbium : cultura e vita sociale dell'Italia romana*, Milan, 1991, p. 171-251 ; SALLES 1994, p. 17-41, 189-219 ; INGLEBERT 2005 (dir.), p. 343-354.

leur reproduction (adoption et propagation du rouleau de papyrus), ou d'autres modes de promotion des œuvres littéraires (lectures publiques).⁷⁶¹

A Rome, le résultat de ce processus fut de faire éclater l'antique dualisme structural par lequel le pouvoir, et notamment le pouvoir normatif, était détenu et exercé uniquement par ceux qui possédaient et gardaient par devers eux le savoir - en particulier la connaissance magique, sacrée et religieuse, et la science du droit (jusque vers 300 av., les pontifes détiennent le *ius civile*)⁷⁶². Sous le rapport de la forme, il subsiste d'ailleurs dans le *de agricultura* des traces de la période antérieure, où le savoir, qu'il s'agisse de son élaboration comme de sa détention et de son application, était un savoir réservé. En effet, une analogie significative a été observée entre le style du traité de Caton et le ton iussif qui caractérise la langue du *ius* archaïque, qu'il s'agisse aussi bien du *ius divinum* que de la loi des XII Tables : « Le *De agricultura* de Caton montre que ce type de rédaction avait connu une certaine diffusion. Les impératifs y sont fréquents parmi d'autres modes. Dès le début, on lit : I. I *sic in animo habeto*. Il est inexact que Caton ait directement imité la loi des XII Tables⁷⁶³. Il a plutôt repris un procédé jurisprudentiel, qui avait lui-même la loi pour modèle »⁷⁶⁴. Cela confirme bien par ailleurs ce que l'on sait des caractères de la langue officielle au début de la République, parole forte, concise, concrète, entraînant l'action.⁷⁶⁵ Dans cette optique, les préceptes rituels consignés par Caton ne sont pas sans reposer sur une forme de pensée rationnelle⁷⁶⁶. Pour en cerner la nature et l'évaluer par rapport à la rationalité qui fonde le savoir et les procédés de l'agronomie romaine, il est utile de se référer à l'opposition établie par A. Schiavone, dans son histoire de la jurisprudence à Rome, entre la science juridique de la *nobilitas* et la science casuistique des pontifes. En effet, pour le chercheur italien, la connaissance et la pratique pontificales du *ius*, tout en correspondant à une rationalité « basse », « sans concepts ni abstractions », dont la force de vérité résultait essentiellement de sa soumission à un fond de religion et de sacralité, ne s'étaient pas moins constituée sur la base du

⁷⁶¹ Connu à Rome dès 280 av. n. è., le *volumen* l'emporte sur le *codex* (qui persiste pour les usages quotidiens) après 200 av. n. è. dans le domaine littéraire : INGLEBERT 2005 (dir.), p. 344-345, après A. J. BLANCHARD (éd.), *Les débuts du Codex*, Turnhout 1989. Sur les *recitationes*, nombreuses surtout à partir d'Auguste : cf. SALLES 1994, p. 93-110 ; INGLEBERT, *cit.*, p. 346.

⁷⁶² Cf. ACHARD 1994, p. 20-21 et 24 ; SCHIAVONE, dans GIARDINA 1992 (dir.), p. 109 et suivantes où l'auteur retrace le passage du prêtre-savant au noble-savant, qui s'effectue selon lui entre le IV^e et le III^e siècle av. n. è. Le premier pontife qui enseigne publiquement le droit, associant ainsi son public aux solutions qu'il formule, est aussi le premier *pontifex maximus* plébéien, en 280 av. n. è. : D. LIEBS dans LECLANT 2005 (dir.), p. 730.

⁷⁶³ *Contra* DAUBE, *Forms of roman legislation*, 1956, p. 94 (cité par l'auteur).

⁷⁶⁴ MAGDELAIN 1984, p. 2787.

⁷⁶⁵ ACHARD 1994, p. 27 et sq. : cf. la loi des XII Tables avec ses ordres au futur, tout aussi impérieux que l'impératif : « ... on conduira le débiteur au tribunal. S'il n'exécute pas le jugement... le créancier l'emmènera avec lui, lié et entravé, etc. », AULU-GELLE, XX, 1, cité p. 31.

⁷⁶⁶ Pour une vue détaillée : plus bas IV^e Partie, Chap. Sect. III.

«développement de modèles de réalisme empirique et de calcul distributif»⁷⁶⁷, lesquels rompaient avec les ressources habituelles de la mentalité archaïque. A notre sens, le rapprochement entre le caractère objectif dont sont empruntées les règles cultuelles énoncées par Caton et la rationalité spécifique de la science juridique pontificale pourrait être étendu à toute l'armature logique des prescriptions propres à son traité. Il n'y a pas là de quoi surprendre. D'abord parce que, dans l'ensemble, les « commandements » de Caton en matière d'agriculture ne sont guère motivés et apparaissent, de même que les pratiques rituelles, comme la manifestation d'une capacité exceptionnelle, assimilable en quelque sorte à la compétence sacerdotale détenue par les seuls *patres*. Ensuite parce que les deux types de norme, qu'elle soit religieuse ou profane, relèvent d'une même attitude mentale : la réalité, dans chacune de ses dimensions, est enregistrée à travers un réseau de règles.

L'apparition des ouvrages techniques agro-économiques, dans le domaine latin, marque par conséquent une nouvelle rupture : elle sanctionne l'appropriation par les couches dominantes, dont la base s'est élargie, des techniques de production et d'exploitation, ou des savoirs liés à ces techniques, ce qui permet à certains de maintenir, à d'autres de mieux asseoir, leur pouvoir économique d'abord, leur pouvoir tout court ensuite. De surcroît, pour fixer culturellement le nouveau privilège, les « bonnes » manières (de faire et de faire-faire) sont codifiées : leur fixation dans le discours confirme et rassure le nouvel ordre établi, à un moment où l'écrit est de plus en plus conçu par les groupes dirigeants comme un moyen efficace de codification et de normalisation, à l'instar de ce qui est survenu dans le domaine du droit.⁷⁶⁸

Caton, du fait même, sans précédent chez les Romains, qu'il compose un ouvrage exposant les moyens regardés comme les plus efficaces pour un propriétaire foncier de tirer profit de son exploitation agricole, semble faire table rase du mythe traditionnel qui vante la frugalité et le dévouement exclusif aux intérêts de la cité⁷⁶⁹. Dans sa courte préface, l'agronome convoque en effet le modèle éthique et civil du paysan libre qui vit en cultivant sa propre terre, mais n'est-ce pas pour mieux l'évacuer par la suite ? De fait, si la figure du paysan-citoyen-soldat, paradigme de la première Rome républicaine, est sollicitée, elle correspond moins - dans ce contexte précis - à

⁷⁶⁷ SCHIAVONE 1992, p. 114.

⁷⁶⁸ Pour la valeur attribuée à l'écrit à la fin de la République et son lien avec la codification du droit, cf. MOATTI 1997, p. 34 ; spc. 102-107 ; 109-115 ; 120 ; 123-130 ; 205-207.

⁷⁶⁹ NICOLET 1970, p. 24.

une réalité⁷⁷⁰ que, déjà, à l'apologie nostalgique que développeront plus tard les écrivains de l'époque de Cicéron⁷⁷¹. Dans ce cadre idéal, la vie rustique incite l'homme à la pratique des plus hautes vertus, qui assurent sa prospérité et, au-delà, celle de la patrie elle-même. Certes, le public visé par le *De agricultura* n'appartient pas à la catégorie sociale du « paysan », c'est-à-dire du petit propriétaire-exploitant et, dès lors, le discours possède un aspect nettement idéologique, puisqu'il prétend donner comme réalité ce qui est de l'ordre de la représentation. Pour autant, dans la mesure où il est délivré dans une version actualisée, ce message éthique et politique peut aussi conserver sa validité.

On sait que dans la mentalité aristocratique romaine, rares étaient les activités productives de quelque importance à être envisagées sans que l'abjection attachée au travail manuel fasse sentir ses effets négatifs, du point de vue des représentations comme de la vie matérielle et sociale⁷⁷². En réalité, seul le labeur individuel de l'agriculteur était vraiment valorisé, encore que, dans cette idéalisation, les aspects productifs demeuraient le plus souvent au second plan, dans cette « zone grise », identifiée par A. Schiavone comme la « zone de contact entre la nature et le travail humain organisé - le lieu où se créait dans les campagnes et dans les ateliers, à peu près toute la richesse sociale – (...) : un trou noir de la vie collective qu'il fallait accepter comme une nécessité élémentaire et immuable, mais dont les formes supérieures de la pensée n'avaient nul besoin de se soucier »⁷⁷³. Or, il nous semble que « l'exaltation idéologique de l'avisé propriétaire de *villa* »⁷⁷⁴ qui succède - en le côtoyant encore - au type moral du paysan-citoyen ne correspond pas seulement à un infléchissement de ce modèle idéal originel. A notre sens, il y a bien une mise en branle des « formes supérieures de la pensée », dont atteste la publication de l'un des premiers ouvrages en prose de la langue latine - qui n'est pas un traité de philosophie, si même il fut précédé par des livres d'histoire ou des manuels d'éloquence. De fait, ce « discours constituant » répond sans fard à des objectifs éminemment pratiques qui sont liés à la sphère du travail : le renouvellement et le perfectionnement des conditions de la production agricole dans le cadre précis du grand domaine (partiellement) esclavagiste. Sans aucun doute, celui-ci participait de cet

⁷⁷⁰ On rappellera cependant l'importance et le caractère soutenu du mouvement de distribution de terres, de colonisation et d'installation de citoyens ou « soldats-paysans » dans l'*ager Romanus* et au-delà jusqu'au moment où Caton commence à rassembler les éléments qui formeront son traité (env. 190 av. n. è.), mouvement dont le principe était d'une certaine manière fondé sur cet antique paradigme. Cf. NICOLET 1995, p. 270-280 ; DAVID 2000, p. 17-19 et 58-61.

⁷⁷¹ Et qui sera réactivée en particulier sous le règne de Trajan : SCHIAVONE 2003, p. 51.

⁷⁷² SCHIAVONE, *op. cit.*, p. 50.

⁷⁷³ *Id.*, *loc. cit.*

⁷⁷⁴ *Ibid.*

« espace mort de la civilisation humaine », mais il était envisagée - en même temps -, par les *S. r. r.* et par les grands propriétaires les mieux informés eux-mêmes, comme un espace d'expression et d'expérience privilégié de la rationalité économique et technique, telle qu'ils la concevaient et l'échafaudaient. Et effectivement, cette dernière supposait des conditions d'exploitation des hommes extrêmement dures, entre autres une organisation stricte et calibrée des espaces de repos et de vie quotidienne dévolus aux équipes d'esclaves ; ou encore un rationnement calculé de la nourriture, afin que les *instrumenta* « vocaux » puissent reconstituer en quantité suffisante leur force de travail⁷⁷⁵. Cela entraînait dans la logique du système : « La hiérarchie des tâches commandait l'importance des rations et cette proportionnalité entraînait dans un système prévisionnel. Certes celui-ci visait à accroître les rendements et donc les revenus tout en diminuant les investissements et les dépenses. (...) [L'étude] des rations alimentaires de la *familia rustica* d'après Caton montre le poids du modèle catonien... tant la ration relève de la raison, d'un ordre mathématique et d'une prévision planificatrice... »⁷⁷⁶

En définitive, le *De agricultura* enregistre et cristallise d'importantes mutations intervenues au sein de la société et dans l'économie romaines entre le III^e et le II^e s. av. n. è. En mêlant l'ancien au nouveau, son discours contribue à la réélaboration de l'idéologie des couches dominantes, laquelle justifie en particulier les gains accrus dégagés par les entreprises agricoles spécialisées dans les cultures intensives et menées selon des méthodes rationnelles en matière d'équilibre financier ou de gestion des ressources humaines, serviles ou autres. Caton, en ce sens, et non travesti - en partie - par la vulgate ultérieure, apparaît bien comme l'homme du

⁷⁷⁵ SCHIAVONE 2003, p. 51 qui sur ces deux aspects renvoie aux textes (CATON, 2, 7 ; 5, 1-5 ; 56-59 et COLUMELLE, I, 7-8 ; I, 9, 1-5) et aux restitutions archéologiques, en particulier CARANDINI 1988, p. 109 sq. ; cf. aussi *Id.* et S. SETTIS, *Schiavi e padroni nell'Etruria romana...*, Bari 1979, p. 57-58 : comparaison des cases de Settefinestre avec les cellules de Lambèse.

⁷⁷⁶ ETIENNE 1981, p. 75. R. Étienne a rapproché les rations de nourriture réservées aux esclaves de Caton à d'autres régimes alimentaires des pays méditerranéens caractéristiques de groupes sociaux voisins ou assimilables : la ration du soldat est fixée par Polybe à 4 *modii* de grain, qui est celle de l'esclave ordinaire. Les quantités sont également proches de celles que l'on connaît, à l'époque médiévale ou moderne, pour les soldats et marins des chiourmes du roi d'Espagne, les ouvriers agricoles de Provence, les journaliers de Sicile. Contrairement au bilan vitaminique qui dénonce des carences très importantes en vitamines A et C, le bilan calorique alimentaire indique que les esclaves des campagnes, s'ils étaient traités selon les normes de l'agronomie romaine, mangeaient à leur faim, sinon à leur convenance (3000 calories/jour, carences absolues et faim correspondant à moins de 2000 cal.). R. Étienne souligne avec raison que ce modèle catonien s'inscrit dans la longue durée des pesanteurs sociologiques en Europe occidentale : ce régime alimentaire est le prototype de celui que connaîtront pendant des siècles les classes dépendantes et laborieuses : *Id.*, p. 69-75.

renouveau⁷⁷⁷, sur le plan des pratiques au moins, son discours de légitimation explicite étant très réduit dans le *De agricultura*.

En l'occurrence, il s'agit de mettre par écrit et de divulguer une collection sélective de préceptes et d'usages, auparavant transmis oralement et/ou conservés à titre privé et transmis de père en fils⁷⁷⁸. De fait, l'ouvrage de Caton se présente comme une série de cas ayant souvent un caractère particulier et où l'expérience personnelle tient une grande place. C. Moatti met notamment cette promotion du document écrit, dans le domaine tant littéraire que politico-administratif, en relation avec un souci de contrôle social et politique accentué⁷⁷⁹. Dans cette perspective, il paraît assez significatif que, d'une façon ou d'une autre, les ouvrages de Caton possèdent le caractère d'une défense personnelle, l'expression maîtresse étant en l'occurrence « rendre compte », *reddere rationem*⁷⁸⁰. Du reste, *Les Origines* commençaient par ces mots : « Les hommes en vue et les personnages importants doivent rendre compte (*rationem exstare*) aussi bien de leurs loisirs que de leurs activités publiques »⁷⁸¹. On a là une vision proprement « comptable » de la rationalité, qui doit caractériser le comportement de l'homme public et, plus généralement, du citoyen. Or, à cet égard, Caton ne sépare pas vie publique et vie privée et, dans une certaine mesure, en écrivant le *De agricultura*, il rend compte de la façon dont il gagne ses revenus et, plus précisément, de la manière experte dont il tire profit de ses terres. Car pour le *bonus vir*, il ne suffit pas de cultiver la terre, encore faut-il le faire « bien ».⁷⁸²

Explorant la notion de *ratio* à partir du *De agricultura* pour en cerner l'acception primitive, A. Yon en a conclu que le *pro ratione* de Caton impliquait l'idée de proportion et de rapport, l'expression habituelle et ancienne étant *pro portione*, et celle de l'Ancien constituant un hapax. Le rapport, avant d'être mathématique, est comparaison qui institue des relations de même ordre entre deux ou plusieurs objets différents. En conséquence, le sens de *ratio* a dû être proprement

⁷⁷⁷ NICOLET, *op. cit.*, p. 24-25. On connaît par ailleurs le combat que mena Caton contre l'hellénisme et pour le renforcement des instruments anciens de régulation collective des rivalités aristocratiques. Pour une synthèse nuancée des modalités de la « réaction catonienne », qui s'exprima à la fois par l'énoncé théorique et par la pratique politique : DAVID 2000, p. 83-84 et sq., 263.

⁷⁷⁸ Sur ce processus concernant le droit : D. LIEBS, dans LECLANT 2005 (dir.), p. 730.

⁷⁷⁹ MOATTI 1997, p. 205-206.

⁷⁸⁰ Se reporter à l'analyse de E. BENVÉNISTE, « Le compte et l'estimation », 1966, I, p. 151-154, sur le cheminement du propre au figuré de *ducere*, qui passe par l'expression *rationem ducere*

⁷⁸¹ CICÉRON, *Planc.* 66.

⁷⁸² Rappelons notamment que les censeurs avaient le droit d'évaluer et de sanctionner les agriculteurs au regard des exigences de la « vertu », et que Caton lors de sa censure ne s'en priva pas : cf. NICOLET 1994, p. 34.

celui de rapport, qui a précédé l'acceptation technique de « compte ». Du reste, faire des comptes, établir la balance entre dépenses et recettes, c'est moins établir le calcul des deux colonnes que faire leur comparaison. Avant de s'assimiler au « compte », *ratio* serait donc le résultat de cet examen contradictoire et non l'évaluation numérique elle-même. Par conséquent, la notion primitive de *ratio* inclue l'idée de comparaison et de rapport d'où sortira le sens de « compte », puis de « calcul », et de « rapport » au sens géométrique⁷⁸³ : on vérifie bien dans cette évolution générale le destin de la *ratio* dans le *corpus* agronomique latin.

De fait, entérinant une recherche du profit qui existait sans doute depuis longtemps, la surveillance de ses intérêts économiques et financiers par le maître apparaît d'emblée dans le *De agricultura*, comme la règle. Elle passe avant tout par une rigoureuse vérification des comptes et une mise à jour des différentes pièces d'équipement de la ferme. Les tournées d'inspection périodiques du *dominus* qui doivent suffire, d'après Caton, à assurer cette bonne marche - d'abord comptable - de l'entreprise agricole⁷⁸⁴. Le rationalisme en matière d'agronomie se manifeste donc d'abord « par l'intermédiaire d'une planification de la gestion de l'économie rurale. La multiplication des lignes de compte - *rationes* - dans le budget de l'exploitation en est un indice éclatant »⁷⁸⁵. L'agronome, en effet, non seulement propose des évaluations quantifiées de plusieurs objets ou grandeurs : *instrumenta*, *opera*, superficies, capacités, prix⁷⁸⁶, mais il dresse dans le même but des inventaires exhaustifs, d'une utilité directement pratique, qu'il faut confronter aux divisions et subdivisions de Varron, souvent interrompues par des *item alia* et qui « valent surtout comme une suite de considérations ordonnées et critiques sur l'équipement de la ferme ». ⁷⁸⁷

Dans le *De agricultura*, l'emploi du mot *ratio*, encore essentiellement dans son acception comptable - dont dérive par métonymie son utilisation pour désigner les « affaires »⁷⁸⁸ -, autorise R. Martin à qualifier l'esprit dont fait montre Caton dans son traité de « mentalité d'homme d'affaire », autrement dit, à la fois, de calculateur et de négociateur. Au vrai, le propriétaire foncier produisant désormais pour le marché, peut être qualifié d'« exploitant agricole », ou de

⁷⁸³ YON 1933, p. 146-147.

⁷⁸⁴ *De agr.* 2, 1-2 et 5-6.

⁷⁸⁵ ETIENNE 1981, p. 66 ; cf. MARTIN 1971, p. 93.

⁷⁸⁶ Cf. les rations des esclaves, analysées par R. ETIENNE 1981, *passim*, et toutes les *rationes* du chapitre 2 (§ 5) du *De agricultura* : *ratio argentaria*, *frumentaria*, *vinaria*, *olearia* ; *ratio operum operarumque* : *art. cit.*, p. 76, note 10.

⁷⁸⁷ HEURGON 1978, p. XXXVII.

⁷⁸⁸ Cf. FONTANIER 2002, p. 98.

« chef d'entreprise »⁷⁸⁹, si on l'entend comme « acteur de l'économie et de la production d'espace, organisant le travail d'une ou plusieurs personnes en vue d'un profit »⁷⁹⁰. Caton met probablement l'accent sur l'aspect comptable, parce qu'il est le premier, dans le domaine latin, à décrire les conditions et à édicter les règles de l'économie rurale : or cet aspect constitue le fondement de toute rationalité économique. Par conséquent, l'agronomie romaine est génétiquement liée à un tel esprit rationnel et comptable, qui en outre a été ouvert par la conquête romaine aux spéculations hellénistiques, lesquelles ont eu à l'évidence un effet de stimulation et d'émulation, contribuant à amplifier cet esprit et les pratiques qui en découlaient. Dans cette perspective, les techniques et les savoirs nouveaux ou récemment développés, dont l'origine est variée, mais qui sont surtout répandus par les écrits grecs (car c'est la langue scientifique internationale), ont pour but principal de fournir des revenus de plus en plus importants aux propriétaires fonciers⁷⁹¹. De fait, la période qui précède la publication du traité de Caton est marquée par l'accélération des contacts, qui deviennent de plus en plus étroits, entre l'Italie et l'ensemble économique et culturel hellénistique, dont il résulte une compénétration « fructueuse », tant sur le plan des richesses, que sur le plan de la pensée et des techniques⁷⁹². Il faut insister ici sur les conséquences culturelles de la conquête, en particulier la victoire sur Carthage qui permet à Rome d'être en 189 la plus grande puissance méditerranéenne ; dès lors c'est la civilisation hellénistique qui s'adapte au cadre institutionnel et à la réalité du pouvoir romain, processus qui favorise la naissance d'une culture littéraire latine.⁷⁹³

L'influence de certains écrits grecs dans le *De agricultura*, qui a été mise en évidence depuis longtemps, reste cependant subreptice parce que l'un des buts de Caton est de faire ouvrage foncièrement romain. Du reste, si on s'en tient ici à la comptabilité et aux calculs économiques

⁷⁸⁹ MARTIN 1971, p. 85 et 90. Pour P. VEYNE, le concept d'« entreprise » ne saurait être valide dans ce contexte, car il en réserve l'usage aux firmes contemporaines. Bien que la démonstration sur ce point serve de départ à son étude sur « le mythe de l'autarcie à Rome », par ailleurs riche de vues très éclairantes sur les stratégies économiques des grands propriétaires romains, elle ne nous paraît pas déterminante, dans la mesure où il est toujours possible d'ajuster la définition d'une notion en fonction de l'objet d'analyse, un principe du reste que P. Veyne applique lui-même en précisant la signification de « l'autarcie », laquelle, dit-il, « au sens où nous l'entendons ici, ne s'oppose pas à l'économie d'échanges » : 2001, p. 136.

⁷⁹⁰ Définition donnée par BRUNET, FERRAS, THÉRY 1993, p. 187 : « L'entreprise agricole est souvent appelée exploitation ». L'essentiel à retenir pour nous est qu'il s'agit d'une unité économique orientée vers le profit, par ailleurs grand acteur de l'espace, notamment par l'implantation de son *établissement*, lequel obéit à des stratégies de profit (à ce sujet, voir plus bas, II^e Partie, Chap. I, descripteur « LOCALISATION »).

⁷⁹¹ Cf. NICOLET 1964, p. 25 ; CHEVALLIER 1993, p. 26.

⁷⁹² NICOLET 1964, p. 8.

⁷⁹³ INGLEBERT 2005 (dir.), p. 85, qui reprend ici la thèse d'E. GRUEN, *The Hellenistic World and the Coming of Rome*, 2 vol., Berkeley, 1984.

des propriétaires fonciers romains, il n'est pas nécessaire de supposer des emprunts extérieurs, puisque certaines activités dont les Romains s'étaient fait depuis longtemps les spécialistes avaient forcément recours à des méthodes de calcul, voire à des savoirs mathématiques élaborés : c'est le cas, en particulier, du bâtiment (architecture, techniques de chantier, construction de machines) et de l'arpentage⁷⁹⁴. D'abord dévolu en priorité aux comptes d'exploitation, ensuite étendus et perfectionnés pour s'appliquer à d'autres types d'évaluations, le nombre et la comptabilité sont en tout cas parmi les moyens fondamentaux dont disposent l'entrepreneur agropastoral et ses représentants afin de parvenir, en particulier, à une meilleure évaluation et une meilleure organisation des espaces et des activités, par conséquent à un maximum d'efficacité économique⁷⁹⁵. Il faut renvoyer ici au processus qui conditionne la relation entre nombre, comptage et développement de l'économie, tel que Georges Ifrah en a brossé les étapes, car cette évolution, tout en étant déjà en grande partie accomplie au moment où Caton rédige son traité, à l'évidence se poursuit et s'affine entre le II^e s. av. et le I^{er} siècle de notre ère dans le champ qui nous occupe.⁷⁹⁶

Quand, pour l'auteur du *De agricultura*, il est indispensable de parvenir, au-delà de l'équilibre budgétaire⁷⁹⁷, à un excédent des recettes, c'est que telle est pour lui la définition du profit. En effet, la recherche de cet équilibre passe en priorité, pour Caton, par un abaissement des frais au minimum et par la vente de tout ce qui peut l'être : *quæ supersint ut vendeant...*⁷⁹⁸. Il s'agit en priorité des moyens de production obsolètes, car l'exigence d'une balance favorable entre dépenses et recettes conduit à leur vente, dès lors que le coût de leur exploitation, de leur

⁷⁹⁴ Cf. INGLEBERT (dir.) 2005, p. 388.

⁷⁹⁵ Sur ces questions, voir en dernier lieu : MINAUT 2005, spc. 240 sq. (« Les comptes de Caton »).

⁷⁹⁶ « En apprenant à compter abstraitement et à grouper toutes sortes d'éléments suivant le principe de la base, l'homme apprend ainsi à estimer, évaluer et mesurer diverses grandeurs (poids, longueurs, aires, volumes, capacités, etc.). Il apprend également à atteindre et concevoir des nombres de plus en plus grands (...). Il put aussi élaborer plusieurs techniques opératoires (mentales, concrètes ou, plus tard, écrites) et mettre sur pied les premiers rudiments d'une arithmétique d'abord pratique avant de devenir abstraite et conduire à l'algèbre. La voie lui fut ouverte aussi à l'élaboration d'un calendrier et d'une astronomie, ainsi qu'au développement d'une géométrie axée d'abord sur des mesures de longueur, des aires et des volumes, avant d'être spéculative et axiomatique. Bref, l'acquisition de ces données fondamentales permit peu à peu à l'humanité de tenter de mesurer le monde, de le comprendre un peu mieux, de mettre à son service quelques-uns de ses innombrables secrets et d'organiser, pour la développer, son économie. » : IFRAH 1994, t. 1, p. 187. Les divers aspects de la « science agricole », y compris dans son volet gestionnaire, ont été énumérés dans le détail et de manière évolutive par A. CARANDINI, « *De villa perfecta* », dans CARANDINI 1985, I, spc. p. 107-111.

⁷⁹⁷ REEKMANS 1966, p. 260.

⁷⁹⁸ *De agr.* 2, 6-7 ; voir aussi 1, 5-6.

maintenance et des réparations excède leur *fructus*, leur rendement⁷⁹⁹. « L'insistance sur les mesures à prendre pour éviter des sorties d'argent (...) doit être expliquée dans le cadre d'un profit à faire. Il n'y a rien d'archaïque, ou de prodigue, chez les hommes qui comptaient en escomptant, ou en espérant, des prix plus élevés ; qui se donnaient la peine de recommander la vente du bétail et d'esclaves qui avaient fait leur temps, de vieux charriots... »⁸⁰⁰. Selon Pline l'Ancien, qui voit ce principe sous un jour favorable tout en proposant de l'améliorer, « le dernier mot de leur prévoyance [celle des Anciens] était de réduire les dépenses dans toute la mesure du possible »⁸⁰¹. Une telle conception est vérifiable chez Caton, mais, parce qu'elle doit s'appliquer à une grande pluralité d'objets, elle laisse place parfois à des pratiques contraires⁸⁰². De fait, malgré la position théorique *pater familias non emax*⁸⁰³, la volonté de réduire les dépenses, quand elle est en bute au choix entre production domaniale (*facere*) et achat à l'extérieur (*emere*), conduit paradoxalement à prononcer en faveur de l'investissement dans deux secteurs : équipements de la ferme, articles destinés aux esclaves⁸⁰⁴. En outre, la crainte des frais inhérents à l'entretien des *instrumenta*, et en particulier de l'*instrumentum vocale*, oblige à en appeler largement à des *operarii* et à des entrepreneurs de main-d'œuvre.⁸⁰⁵

Le recours à une main-d'œuvre salariée - en particulier dans les périodes d'intense activité agricole - s'explique par un facteur structurel : l'existence de périodes d'accalmies dans le calendrier rural, pendant lesquelles les esclaves risquaient de demeurer inoccupés. En l'occurrence, la répugnance des propriétaires vis-à-vis de l'inactivité constitue donc un ressort plus puissant que le désir de minimiser les dépenses. À condition d'examiner les sources à notre disposition avec beaucoup d'attention et dans les détails, à l'instar de ce que T. Reekmans a fait de façon exemplaire en traquant les mobiles précis des choix et stratégies économiques des entrepreneurs agropastoraux à travers une étude comparée des textes agronomiques latins, il est donc possible de lever une partie du voile sur la façon dont ceux-ci envisageaient les questions

⁷⁹⁹ Pour les différences observées chez Varron, Columelle et Pline concernant les dépenses : REEKMANS, *art. cit.*, p. 260-261 et 266-267.

⁸⁰⁰ FINLEY 1975, p. 144-145.

⁸⁰¹ N. H. XVIII, 39 : *Summum providentiae illorum fuit ut quam minimum esset impediti.*

⁸⁰² Cf. *De agr.* 2, 1-2 ; 2, 5-6 ; 4, 1.

⁸⁰³ *De agr.* 2, 7.

⁸⁰⁴ Par exemple : *De agr.* 135, 1-3 ; 162, 1.

⁸⁰⁵ REEKMANS 1986, p. 264 et 272.

qui se posaient à eux⁸⁰⁶. Par exemple la question du prix et de l'abondance de la main-d'œuvre – en l'occurrence des travailleurs serviles comparés aux travailleurs libres, métayers, fermiers ou salariés⁸⁰⁷. Il existe donc bien des « traces explicites », ou du moins discernables, de l'entrée de telles questions dans les calculs économiques des grands propriétaires, voire de leur prise de conscience des avantages que les conquêtes pourvoyeuses de captifs pouvaient leur apporter⁸⁰⁸. De fait, les mobiles lisibles derrière les options pratiques énoncées par les agronomes apportent des témoignages beaucoup plus sûrs et nuancés, d'autant qu'ils sont évolutifs, que des assertions comme celle d'Appien, rappelée par C. Nicolet : la préférence pour la main-d'œuvre servile s'expliquait parce que les esclaves étaient plus stables que la main-d'œuvre libre⁸⁰⁹. Au regard des données livrées, en particulier, par les traités de Caton et de Varron, il s'agit là d'une interprétation exacte mais elle est partielle, car la « stabilité » n'est pas souhaitable dans toutes les situations, certaines d'entre elles exigeant, au contraire, de la flexibilité. En outre, l'explication d'Appien ne vaut que pour l'époque où les citoyens pouvaient être enrôlés à tout moment pour la guerre. On peut voir d'ailleurs dans l'emploi d'ouvriers agricoles un élément favorisant plutôt le maintien d'une petite paysannerie libre dans les régions d'Italie où se développait, aux II^e et I^{er} siècles av. n. è., une agriculture spéculative fondée sur des cultures comme la vigne et l'olivier (on pense au Latium, à la Campanie, à l'Étrurie, ou encore, pour l'huile, à la Lucanie et à l'Apulie)⁸¹⁰. Ces productions imposaient en effet d'avoir recours à une main-d'œuvre abondante et facilement mobilisable, et les esclaves ne pouvaient y suffire⁸¹¹. Néanmoins, cette main-d'œuvre locale devait être concurrencée – voire remplacée – par des journaliers itinérants, les propriétaires de *fundi* ayant tout intérêt, dans ce cas, à recruter les travailleurs les plus pauvres et les plus

⁸⁰⁶ Sur les stratégies de profit des entrepreneurs fonciers, identifiées à partir des écrits agronomiques, voir maintenant : ANDREAU 2004.

⁸⁰⁷ Sur le travail non servile dans l'Antiquité, cf. P. D. A. GARNSEY (éd.), *Non-slave Labour in the Greco-Roman World*, Cambridge, en particulier les contributions sur l'Italie de GARNSEY 1980 et de J. E. SKYDSGAARD, p. 65-72. Voir la synthèse de P. A. BRUNT, « Labour » dans *The Roman World*, spc. p. 711-715, qui insiste sur l'importance des sources agronomiques pour la connaissance du travail agricole. En offrant surtout des données sur la main-d'œuvre servile, elles présentent sans doute un tableau déséquilibré par rapport à une réalité sociale plus complexe, sur laquelle elles livrent pourtant (avec les *Lettres* de Pline Le Jeune et les textes des juristes) des indications formelles (recours à des travailleurs et tenanciers de condition libre).

⁸⁰⁸ « Traces explicites » que C. NICOLET recherche dans l'une de ses études sur l'économie au II^e s. av. n. è., 1994, p. 34.

⁸⁰⁹ NICOLET 1994, *loc. cit.*

⁸¹⁰ Cf. BRUNT 2004, p. 10 sqq.

⁸¹¹ Cf. DAVID 1997, p. 119-120 ; BRUNT, *op. cit.*, p. 713 : « It was certainly uneconomic to rely on the labour of slaves, who had to be continuously maintained, unless they could also be continuously kept at productive work : this was well understood by the Romans ». Cette situation ne se limitait pas à l'Italie, des études régionales l'ont montré, cf. pour la Gaule et les provinces d'Afrique et d'Asie, C. R. WHITTAKER, dans P. D. A. GARNSEY (éd.), *op. cit.*, p. 73-99 ; pour l'Espagne, CURCHIN 1986, spc. p. 180-181, qui se fonde notamment sur les normes de travail énoncées par COLUMELLE, II, 12.

précaires⁸¹². De fait, le *De agricultura* témoigne clairement l'existence de ces équipes de travailleurs dirigées par des entrepreneurs de main-d'œuvre (*manicipes*) qui étaient employées à des tâches particulières, dangereuses, ponctuelles et/ou saisonnières⁸¹³. On constate donc, y compris chez Caton, la distance imposée à une position de principe - éviter les dépenses - par une contradiction interne que seul l'usage dévoile. C'est que l'usage est nécessairement le fruit d'un compromis, même si celui-ci, dans le *De agricultura*, Caton, n'est pas encore théorisé. Compromis entre de multiples exigences, qui sont à même d'être ramenées à quatre alternatives principales susceptibles d'une option préférentielle de la part du propriétaire foncier :

- production domaniale / investissement ;
- consommation domestique / vente ;
- stockage / commercialisation ;
- exploitation directe / location.⁸¹⁴

À la suite de Caton, les agronomes latins se prononcent plus ou moins explicitement pour l'un ou l'autre terme de ces alternatives. Il s'agit par conséquent de séparer ou de combiner l'action de trois objectifs principaux, qui conditionnent la ligne de conduite à adopter : poursuite du profit, prévention du risque et lutte contre l'inactivité, cette dernière impliquant la recherche d'une rentabilisation maximale du temps⁸¹⁵ - et, donc, ajouterons-nous, de l'espace.⁸¹⁶

À partir de ce texte référentiel en matière d'agronomie italienne, les successeurs de Caton vont se positionner d'une manière ou d'une autre - aucun ne reviendra, nonobstant, sur cet esprit globalement « comptable ». En revanche, on observe chez les auteurs ultérieurs une tentative manifeste pour perfectionner la mise en forme stylistique et/ou didactique de l'inventaire et du mode d'emploi agronomiques, ainsi que des temps et des espaces qu'ils concernent, et ce sur la base de concepts plus clairement définis. Le but est l'amélioration du système lui-même -

⁸¹² J. Kolendo rappelle le cas du bisaïeul de l'empereur Vespasien qui aurait eu sous ses ordres une équipe d'ouvriers-journaliers se déplaçant des montagnes arides de l'Ombrie jusqu'aux terres cultivées de la Sabine, dans l'espoir de compléter leurs maigres ressources : KOLENDO 1992, p. 263.

⁸¹³ Cf. aussi VARRON, *R. r.* I, 17, 2 : travaux dans les zones malsaines, mais on peut citer aussi la cueillette périlleuse du raisin planté *ad arbustum* : KOLENDO, *loc. cit.*

⁸¹⁴ REEKMANS 1986, p. 259 et sq.

⁸¹⁵ *Id.*, *loc. cit.*

⁸¹⁶ Sur cet aspect, voir plus bas, IV^e Partie, Chap. I, Section II.

système de la *villa* et socle normatif sur lequel il est appuyé - et son adaptation en fonction des évolutions techniques, économiques, etc. En ce sens, il convient de bien marquer une étape de cette évolution, en ne plaçant pas automatiquement Caton et les Saserna ensemble pour qualifier leur œuvre de « maison rustique », qui possède un caractère « primitif » par rapport aux exigences de l'agriculture proprement dite et qui serait fondée sur un catalogue de cas particuliers⁸¹⁷. En effet, J. Kolendo a largement démontré l'apport très novateur des Saserna dans ce domaine, en fondant son analyse sur la reconstitution d'une partie de leur traité à partir des fragments tirés de Varron et de Columelle.⁸¹⁸

B. Saserna : les normes de travail

La contribution des Saserna à l'agronomie romaine s'avère essentielle, dans la mesure où ils ont su isoler, en particulier, l'ensemble des catégories économiques liées à la production du travail. D'où l'établissement de formules qui leur ont permis de proposer des normes de travail chiffrées. Certes, celles-ci restent fondées sur l'expérience tirée de leur domaine rural, d'une superficie de 200 jugères, situé en Gaule Cisalpine et sans doute, aussi, d'une autre terre dans l'*ager Liguscus Montanus*. Toutefois, ces formules ont le mérite d'indiquer des *rappports* standard entre plusieurs paramètres : superficie (exprimée par l'unité de mesure, le jugère), nombre de travailleurs, temps de travail en journées (*opera*), type de plante cultivée. Elles sont par conséquent adaptables, jusqu'à un certain point au moins, à des exploitations d'une autre extension, sinon d'un autre type paysager.

Techniquement, les normes de travail (*Arbeitsbedarfsnormative*) « sono gli indici del fabbisogno di giornate lavorative per unità di superficie di una data coltura agricola »⁸¹⁹. Elles s'insèrent donc dans un « budget du temps » que, selon toute apparence, il revient aux Saserna d'avoir formalisé⁸²⁰, et qui est au fondement, au moins, de trois catégories de normes

⁸¹⁷ MARTIN 1971, p. 243, suivi sur ce point par MOATTI 1997, p. 221.

⁸¹⁸ KOLENDO 1973, *passim*.

⁸¹⁹ KOLENDO 1981, p. 35.

⁸²⁰ Pour les détails : *idem*, p. 49.

distinctes⁸²¹. Or, la prise en compte du facteur « temps » est révélatrice d'une différence de conception notable entre les fragments conservés du traité des Saserna et l'ouvrage de Caton. En effet, il existe bien des calculs concernant la main-d'œuvre chez ce dernier mais, précisément, ceux-ci n'intègrent pas le facteur en question. En outre, nous l'avons vu, le nombre des travailleurs n'est pas rapporté à l'unité de superficie. En partant des chiffres de Caton, Varron le souligne, aucun calcul proportionnel qui ne soit approximatif⁸²². En ce sens, les normes du *De agricultura* sont fondées sur une conception embryonnaire de la « productivité sociale » du travail et valent pour les exploitations, réelles pensent J. Kolendo, décrites par le Censeur. Du fait du mode de calcul et parce qu'elles relèvent de cas particuliers, elles demeurent difficilement généralisables. Le contrôle du travail, de même, est tout empirique puisqu'il s'effectue après coup : de façon tout à fait significative, le calcul des journées de travail intervient dans le bilan présenté par le *vilicus* à l'approbation du propriétaire. Pas de budget « prévisionnel » et planifié (et donc théorique) du temps de travail, mais une comptabilité au jour le jour des tâches effectuées : une *ratio operum operarumque*, calendrier du travail qui ne peut que difficilement avoir fonction de modèle. Toutefois, la vérification des travaux effectués et des « journées » afférentes, ainsi que l'intérêt évident porté aux normes de travail, même si elles n'ont pas le caractère précis apporté par les Saserna, témoignent d'emblée de la volonté d'un contrôle effectif de la main-d'œuvre.

À ce propos, nous ne voyons pas, pour notre part, que la mentalité du « policier » soit forcément incompatible avec celle de l'« entrepreneur »⁸²³ : on le sait, aucune stratégie d'entreprise qui n'intègre la question du contrôle des travailleurs⁸²⁴. Cette stratégie est seulement plus ou moins évidente, et il est vrai que l'Antiquité romaine, en matière de système économique, apparaît jusqu'au III^e siècle comme le paradigme historique du lien irréductible entre coercition

⁸²¹ Cf. KOLENDO 1973, p. 28, « budget du temps » reproduit de façon fragmentaire dans le traité de Columelle II, 12 : voir le tableau « Normes des travaux agricoles », *id.*, p. 29.

⁸²² *Infra*, II^e Partie, Chapitre II.

⁸²³ Cf. FINLEY 1975, p. 150 : « La direction et le contrôle de la main-d'œuvre constituent un thème qui revient souvent dans les écrits de l'Antiquité consacrés à la gestion d'un domaine (même si celui-ci est affermé), manifestement parce que le propriétaire foncier type ne vivait pas sur ses terres. De toute façon, on se préoccupait de l'honnêteté de la main-d'œuvre, honnêteté quant au plein emploi du temps de travail et dans le maniement de l'argent et des biens, plutôt que d'améliorer en qualité l'efficacité de la main-d'œuvre au moyen de meilleures méthodes de culture ou d'introduire des procédés permettant d'économiser du travail. C'est là le point de vue d'un policier, non d'un entrepreneur ». L'analyse de M. I. FINLEY a été largement nuancée par les études plus récentes sur la main-d'œuvre agricole et les opérations culturales, les traités d'agriculture romains n'étant plus regardés de façon aussi globale, sans distinction chronologique. Sur les méthodes de culture et les normes de travail, sur le problème du progrès économique et des techniques agricoles, on renverra en particulier aux travaux de J. KOLENDO, cités dans la bibliographie.

⁸²⁴ Cf. par exemple BRUNET, FERRAS, THERY 1995, p. 305, s. v. *Localisation* : « Outre l'organisation interne et la qualité de l'encadrement dans l'établissement, [l'amélioration de la productivité] passe... par la durée effective du travail [qui] est accrue dans les lieux où les travailleurs sont dominés, peu organisés, facilement licenciés, ou inquiets ; elle est réduite quand ils sont puissants. »

et production⁸²⁵. Dans cette optique, les préoccupations scientifiques et techniques dont les agronomes romains font montre concernant la gestion de l'exploitation rurale ne constituent-elles pas, précisément, le complément idoine au modèle fourni par Xénophon, où « l'entreprise apparaît (...) comme une sorte de caserne, dont le 'colonel' est le propriétaire : les règles qui font une armée efficace sont celles-là même qui font une économie rurale prospère »⁸²⁶ ? Le contrôle des travailleurs, impliqué par l'organisation esclavagiste, et plus largement par les objectifs de rentabilité, passe de fait, dès le premier manuel d'agriculture romain, par la *ratio*. D'après la double perspective dans laquelle s'inscrit la détermination des normes de travail, le type normatif catonien appartient à la première catégorie distinguée par J. Kolendo : les normes sont relatives à des exploitations réelles et correspondent à une région géographique et à un type de culture et d'économie agricoles spécifiques⁸²⁷. En revanche, si les normes établies par les Saserna ressortissent à un contexte géographique et économique précis, elles représentent un degré supplémentaire dans la généralisation des expériences. En effet, les formules de calcul qu'ils ont élaborées sont potentiellement reproductibles. Le type normatif se rattache donc, en l'occurrence, à une catégorie intermédiaire : les chiffres en eux-mêmes sont rigides et ne peuvent être repris que dans des domaines dont les caractéristiques sont similaires à ceux des Saserna. Quant aux rapports posés entre des nombres, qui traduisent la mesure de certaines grandeurs, ils sont à même de fournir des outils performants pour l'organisation et la maîtrise du travail.

C. La formalisation varronienne

Au I^{er} s. de n. è., le champ du savoir agronomique romain s'élargit, et ce de façon consciente et argumentée. Cette évolution prend place dans un procès plus général : comme l'a démontré et illustré C. Moatti dans *La raison de Rome*, l'espace de la pensée savante, à l'instar de l'espace géographique, s'élargit, se diversifie et se rationalise considérablement à partir du II^e av. n. è.⁸²⁸, d'où, en particulier, l'approfondissement des phénomènes de syncrétismes culturels,

⁸²⁵ SCHIAVONE 2003, p. 187-188. À ce sujet, voir plus largement les chapitres IX et X, où l'historien italien se livre à une réflexion nuancée sur l'esclavage, le travail et la question du progrès technologique dans la Rome antique.

⁸²⁶ MARTIN 1971, p. 64.

⁸²⁷ KOLENDO 1981, p. 48.

⁸²⁸ Concernant l'exemple emblématique du droit, cf. notamment E. GABBA, « Tendenze a l'unificazione normativa nel diritto pubblico tardo-repubblicano », dans G. Luraschi et M. Sargenti (éd.), *La Certezza nel diritto romano*, Padoue, 1987, p. 168 sq.

surtout entre Rome et la Grèce⁸²⁹. Corrélativement, l'accélération de la conquête, avec notamment ses conséquences sur le plan économique et l'ouverture culturelle qu'elle suppose, pèse sans aucun doute de son poids, d'une part, sur la représentation même du paysage rural, et d'autre part, sur la manière de prescrire et de pratiquer l'agronomie, ces mutations en l'occurrence étant précisément fort sensibles entre le manuel de Caton et le traité de Varron. Il s'agit d'une tendance à la formalisation qui se rencontre dans bien d'autres domaines à la même époque, notamment dans le droit, la langue ou encore l'architecture. En ce sens, l'analyse des œuvres individuelles que sont les traités d'agronomie romains, avec ce que l'on peut connaître par ailleurs de leurs auteurs, rend patentes et vérifiables les formes d'interaction entre histoire individuelle et expérience collective, de sorte que si chaque traité doit être saisi dans ses particularités, il n'est pas intelligible sans la prise en compte du contexte historique global.

On peut supposer aussi que la nécessité accrue de modéliser et, par conséquent, la recherche d'outils linguistiques et méthodologiques pour ce faire, a répondu à une diversification et une spécialisation croissantes, et bien réelles, du paysage agraire de la grande exploitation, liées notamment à la diversification des espèces cultivées. En effet, « il bel paesaggio... que viene esaltato da Varrone non è infatti certo quella immobile e uniforme realtà delle grandi piantagioni, ma l'articolarsi del vigneti, frutteti, campi a grano, oliveti, orti e colture ancor più specializzate, che si vengono sommando all'interno di unità poderali sempre più empie ad opera di proprietari che inseguono, in queste campagne urbanizzate, l'ideale accoppiamento della *voluptas* e dell'*utilitas* »⁸³⁰. Avec Varron, outre l'irruption d'une véritable vision esthétique du paysage rural, l'agronomie romaine franchit une autre étape fondamentale sur le plan intellectuel. Elle devient une *ars*, mot qui enregistre sa promotion en tant qu'activité concrète et qui renvoie, dans le même temps, à l'organisation du discours qui la concerne et à sa constitution en « une science à la fois expérimentale et théorique, dont les progrès concernent toute l'histoire économique et sociale à la fin de la République et à la veille de l'Empire. »⁸³¹

⁸²⁹ Les phénomènes de syncrétisme se font jour au cours du III^e s. av. n. è., compte tenu du développement considérable des contacts (déjà anciens) entre les Romains et la Grèce, et ils se traduisent par l'hellénisation des élites romaines, leur imprégnation de plus en plus marquée des divers aspects de la culture grecque : cf. P. GRIMAL, *Le siècle des Scipions. Rome et l'hellénisme au temps des guerres puniques*, Paris, 2^e éd., 1975, p. 86-126 ; VEYNE 1979, *passim*. Sur la notion de culture gréco-romaine, sa constitution et sa diffusion : INGLEBERT 2005 (éd.), p. 336 sq.

⁸³⁰ CAPOGROSSI COLOGNESI 1995, p. 196.

⁸³¹ HEURGON 1978, p. X.

C'est dans cette perspective qu'il faut placer, entre autres, la contribution des savants grecs, tel en particulier Xénophon qui faisait de l'économie domestique une *épistémè*, mais aussi la science agronomique la plus récente, cette fois déclarée - et éclatante : des 49 noms d'auteurs grecs que Varron énumère, la plupart seraient postérieurs à Xénophon, d'époque alexandrine ou romaine⁸³². Certes, il faut bien voir que Varron recopie une liste toute faite, dont il n'a pas dû pratiquer tous les auteurs, et que ceux qu'il a utilisés directement, parmi les savants grecs, sont surtout Aristote et Théophraste, notamment pour leurs ouvrages de zoologie et de botanique⁸³³. Mais ces auteurs présentaient l'avantage, apprécié par le Réatin, d'offrir « certaines choses utiles et communes » aussi bien à l'agronomie qu'à la « philosophie » (à prendre au sens large que les Anciens donnaient à ce terme)⁸³⁴. Et de fait, avec Varron, on ne saurait parler de l'influence des seuls agronomes : c'est une part importante du savoir grec et hellénistique que l'érudit a assimilé, sélectionné, réapproprié, avant de la transmettre au monde romain⁸³⁵. C'est de façon directe que le jeune Varron était entré en contact avec la plus haute culture grecque du moment : entre 84 et 82, c'est-à-dire au plus fort de la lutte entre les marianistes et Sylla, il avait choisi de quitter l'Italie, profitant sans doute de cet exil forcé pour effectuer un séjour d'études à Athènes. Là, il suivit les cours d'un platonicien de la grande tradition, Antiochos d'Ascalon, expérience qui représenta certainement une étape capitale dans la formation du savant « polymathe ». On sait que la polymathie, savoir embrassant le plus grand nombre de connaissances possibles, se fonde en Grèce comme à Rome sur l'acquisition préalable du raisonnement, c'est-à-dire de la dialectique qui, comme théorie, sert de liens entre les sciences et, comme méthode, les a structurées, voire constituées⁸³⁶. Dans ce cadre, l'enseignement d'Antiochos, qui soutenait la prééminence de la connaissance spéculative contre le scepticisme triomphant de Philon de Larissa, autre grand représentant de l'Académie, devait exercer sur sa pensée un ascendant durable. À la même époque, le Lycée et le Portique se positionnaient aussi sur ce terrain rationaliste, la propre doctrine d'Antiochos mêlant du reste avec éclectisme l'une et l'autre école,

⁸³² R. r. I, 1, 8-9. Cf. CHANTRAINE 1971, p. 17 ; HEURGON 1978, p. XVIII.

⁸³³ On dénombre dans les deux premiers livres des *Res rusticae* quelque trente citations d'Aristote, dont les deux tiers sont tirés de l'*Histoire* et de *La génération des animaux*, ainsi que de nombreux emprunts à l'*Histoire* et à *La cause des plantes* de Théophraste : *Idem*, p. XXIX.

⁸³⁴ Cf. R. r. I, 5, 2, à propos des livres de Théophraste : *...libri tam idonei iis agrum colere volunt quam qui scholas philosophorum ; neque eo dico quod non habeant et utilia et communia quaedam.*

⁸³⁵ Cf. GROS 1998, p. 442 et sq. sur « l'annexion systématiques » des textes des Grecs (essentiellement) à la fin de la République, entreprise dont Varron est l'un des acteurs majeurs.

⁸³⁶ Sur cela, se reporter à l'article d'I. HADOT 1997, p. 39-40, qui se fonde notamment sur CICÉRON, *De Oratore* I, 187-188.

sur fond de platonisme orthodoxe⁸³⁷. Une doctrine de ce genre a pu être en partie à l'origine, dans les *Res rusticae* - comme dans d'autres écrits de Varron - d'une nouvelle manière de penser et de présenter la matière, qui se traduit, en l'espèce, par le rattachement de l'ensemble des méthodes et réalités de l'exploitation agricole romaine à des normes conceptuelles. Mais ces dernières sont le résultat d'une fusion entre des notions romaines et des concepts grecs, qui ont été l'objet d'une « traduction » romaine, en réalité ethnocentrique⁸³⁸. Quand on envisage, par exemple, le problème du rapport entre le *logos* et la *ratio*, il n'est pas douteux que l'usage du premier chez les penseurs grecs a dû peser sur la détermination du contenu de la *ratio*, comme notion philosophique, dans les textes latins⁸³⁹. De fait, c'est au I^{er} siècle av. n. è. que la *ratio* devient à Rome un terme majeur de la philosophie ; dès lors, les occurrences du mot se multiplient, il devient polysémique et, surtout, il est érigé en un concept, un concept proprement romain, un « concept organisateur » comme le souligne Pierre Gros⁸⁴⁰. Faculté discursive, capacité de discerner et de relier les causes et les objets dans l'espace, comme dans le temps⁸⁴¹ : c'est la manière dont Cicéron, en particulier, la définit, qui fait de ce principe de discernement propre à l'humain le moyen de mener sa vie en toute connaissance de cause - le champ d'application de la *ratio*, ainsi comprise, étant dès lors susceptible d'extension à des actions ou à des objets plus spécifiques, et donc à des disciplines opératives :

« [La bête] s'adapte à cela seulement qui lui est présent dans l'espace et dans le temps, car elle a fort peu le sens du passé et de l'avenir. L'homme, au contraire, parce qu'il participe à la raison (*ratio*), grâce à elle discerne les enchaînements, voit les causes des choses ; leurs prodromes, et pour ainsi dire leurs antécédents ne lui échappent pas, il rapproche les analogies ; aux choses présentes, il relie et rattache les choses futures, ainsi il embrasse

⁸³⁷ Cf. P. BOYANCÉ, *Études sur la religion romaine*, 1972, p. 280 sq. ; JERPHAGNON 1989, p. 214.

⁸³⁸ Cf. par exemple le point de vue exprimé par H. INGLEBERT 2005, p. 85 : « L'intégration de certains apports grecs permit aux Romains du dernier siècle de la République de fixer de manière critique leur mémoire et leurs traditions. Cet effort de redéfinition identitaire et antiquaire, qui élimina de nombreuses traditions romaines au nom de la raison grecque devenue romaine, ne signifiait pas une hellénisation systématique... ». Pour les sources grecques des *Res rusticae* et les apports ponctuels que l'on a relevé : cf. notamment J. HEURGON 1978, p. XXVIII-XXXIII.

⁸³⁹ Sur la « raison grecque », voir les études réunies dans J. F. MATTEI (éd.), *Les origines de la raison en Grèce ancienne*, Paris, 1990. Il manque une étude particulière sur la façon dont la pensée grecque a pu être sollicitée pour contribuer au renouvellement de l'agronomie latine et de sa conception en tant que, tout à la fois, entreprise, science et discours rationnels.

⁸⁴⁰ GROS 1998, p. 447. Statistiques de *ratio* dans YON 1933, p. 111 : elles sont plus nombreuses chez les prosateurs, notamment les écrits techniques et savants, que chez les poètes et dramaturges = Caton, *De agr.* : 8 ; Varron, *R. r.* : 14 ; *Ling. Lat.* : 72 ; Virgile : 7 ; Plin l'Ancien : 362. A comparer avec : *Rhét. à Herennius* : 173 ; Lucrèce : 221 ; Vitruve : 331 ; Sénèque, prose 312, tragédies 9 ; Tacite : 48.

⁸⁴¹ Cf. FONTANIER 2002, p. 98-99.

aisément de son regard le cours de toute la vie et, pour la mener, prévoit ce qui est nécessaire. »⁸⁴²

Or on ne pourrait mieux décrire, nous semble-t-il, la démarche intellectuelle, visant l'action nécessaire et efficace, que les personnages du dialogue varronien préconisent expressément, et que les agronomes ultérieurs reprendront à leur compte.

Par ailleurs, il faut relever dans les *Res rusticae* le choix délibéré d'une certaine forme de discours, où « dialogue », règles de la rhétorique, art de la composition et modes de raisonnement rationnels sont introduits pour structurer et normaliser la science et les pratiques agricoles romaines, y compris les connaissances et procédés locaux que Rome a faits siens, ou que les Romains ont rencontrés dans les territoires conquis. Chez Xénophon, les principes du travail de la terre étaient exposés selon une sorte de « maïeutique », d'après laquelle il suffisait d'ouvrir les yeux et de faire preuve de bon sens pour les acquérir⁸⁴³. Dès lors, on comprend mieux pourquoi Varron, quant à lui, ne choisit pas le modèle du dialogue socratique, mais le *mos Aristotelius* où l'auteur, bon connaisseur de la matière traitée, assiste en personne au débat dont les différents interlocuteurs, d'emblée présentés comme des spécialistes des questions considérées, jouent chacun leur partie en virtuose⁸⁴⁴. Dans ce cadre, la *ratio* s'inscrit comme catégorie de la logique pour fournir l'argument pertinent ou les linéaments d'une démonstration rigoureuse⁸⁴⁵. Bon élève de Varron à cet égard, Columelle nie que le « gros bon sens », *pinguis Minerva*, soit une qualité suffisante pour pratiquer l'agriculture : c'est là une réfutation très claire des positions de Xénophon sur la conduite d'un domaine rural, lesquelles avaient été relayées à Rome par Cicéron.⁸⁴⁶

Du reste, l'entreprise agricole, qui vise en priorité le profit, ne saurait reposer sur le « hasard »⁸⁴⁷. Dans cette optique, les positions exprimées par les *S. r. r.* attestent une idée de la

⁸⁴² CICÉRON, *De officiis* 1, 4, 11 (trad. Testard), cité par FONTANIER 2002, p. 98.

⁸⁴³ *Œc.* XV, 10 ; XVIII, 10 ; XIX, 14. Cf. CHANTRAINE 1971, p. 15-16.

⁸⁴⁴ Cf. HEURGON 1978, p. XLV. R. MARTIN 1971, p. 217, examine en outre la différence de structure du dialogue dans chacun des trois livres des *Res rusticae*.

⁸⁴⁵ Cf. CICÉRON, *Topiques* 2 : « L'argument est une *ratio* qui donne confiance en une chose douteuse » ; *De finibus* 5, 4, 10 : *necessaria mathematicorum ratione*. Cf. FONTANIER 2002, p. 100.

⁸⁴⁶ *Rust.* I, *pr.* 33. Sur cette « Minerve épaisse », cf. aussi plus bas, Chapitre III. Pour l'opposition entre les conceptions de Xénophon sur l'agriculture, relayées à Rome par Cicéron, et celles qui sont exprimées par Varron, voir en dernier lieu l'analyse de R. MARTIN, 1995, *passim*.

⁸⁴⁷ *R. r.* I, 18, 8.

gestion qui passe aussi par des procédés « rationnels », au sens étymologique du terme. La *ratio*, dans son acception concrète de « calcul » (< *reor*, « je compte ») d'abord, comme instrument d'analyse ensuite⁸⁴⁸, est systématisée et sert à la mise au point des opérations aptes à assurer une utilisation optimale de la force productive, et du « paysage » lui-même, en tant que lieu d'interaction du cadre naturel avec une volonté et des techniques⁸⁴⁹. Par exemple, les *Res rusticae* intègrent un esprit de géométrie pour la disposition des plantations, que R. Martin attribue à Cn. Tremelius Scrofa, mais qui, dans l'état de nos connaissances, se trouve exprimé, et diffusé, par Varron⁸⁵⁰. Plus généralement, la raison est exaltée dans la mesure où s'impose une vision de la réalité subordonnée à la faculté de juger et d'agir conformément à certains principes.

L'un d'entre eux, parfois formellement exprimé, notamment dans la notion de *modus*, transparait dans les textes, et, à travers ceux-ci, dans la pratique agronomique : c'est le l'analogie, qui suppose l'existence d'un rapport de dépendance entre les choses et les phénomènes⁸⁵¹. Il est possible de voir dans cette recherche analogique une influence de la logique du Portique qui dégage les implications des rapports de nécessité entre des phénomènes⁸⁵². Ces rapports, il s'agit de se donner les moyens de les connaître, de les nommer et de les décrire, voire de les chiffrer, enfin d'opérer en conséquence. Dans cette perspective, le modèle fondiaire élaboré par Varron se lit bien comme un « système dynamique », avec les contradictions et les adaptations nécessaires qu'implique l'expression - proche de l'oxymoron. Entre physique et anthropique, entre structurel et fonctionnel, l'entreprise agricole s'assimile à un exercice de corde raide, une quête constante de l'équilibre, autrement dit de la *mesure*. Art bien tempéré, l'agronomie des Romains se constitue en forgeant des outils conceptuels, à vocation pratique, qu'elle légitime sous l'aspect de principes idéologiques. La *ratio* devient ainsi la « Raison » et le *modus*, la « mesure en toutes choses ». De fait, maître mot dans le langage des agronomes latins à partir du moment où Varron l'introduit au I^{er} siècle av. n. è.⁸⁵³, *modus* est une notion polysémique, difficile à définir

⁸⁴⁸ Cf. MARTIN 1971, p. 245 et 247.

⁸⁴⁹ BEGUIN 1995, p. 48.

⁸⁵⁰ MARTIN 1971, p. 243-246. Pour une position plus nuancée : WHITE 1973, p. 463. Le rôle majeur joué par Varron dans le développement de la science et de la culture romaines en général paraît en soi suffisant pour que nous nous attachions à souligner certains aspects fondamentaux de l'évolution de l'agronomie latine perceptibles dans les *Res rusticae*, sans nous interroger sur ce problème d'attribution.

⁸⁵¹ Cf. *Rust.* II, 2, 2-3 (voir *infra*).

⁸⁵² À ce sujet, cf. BRUNSCHWIG 1978a, *passim*. De fait, la science, pour les stoïciens, consiste à découvrir les lois qui régissent les relations entre les diverses parties du monde : BRUN 1992, p. 49-61 ; JERPHAGON 1993, p. 192-194.

⁸⁵³ Pour une vue précise : III^e Partie, Chap. I et II.

hors contexte qui, de façon générale, a pour fonction de concilier différents ordres de contraintes mais qui désigne aussi la « modération » propre à assurer, ou à rétablir, l'ordre⁸⁵⁴. Le *modus* intervient en particulier dans le calcul du rapport le plus harmonieux possible entre contraintes naturelles et facteurs humains, à l'intersection desquels se situe et se constitue, précisément, le paysage rural. Quand les réalités observées se traduisent en grandeurs mathématiques, alors le *modus* est le résultat de la mesure des quantités. Pour certaines opérations, notamment celles qui concernent le calcul des superficies, il y a une assimilation préalable de la grandeur physique à la grandeur mathématique. Celle-ci est représentée par un nombre, grâce au choix d'une grandeur particulière de même espèce : l'unité de mesure (jugère). Dès lors, le calcul consiste à rechercher combien de fois la grandeur à mesurer contient cette unité. Il existe d'autres étalons, notamment pour la mesure du temps : ainsi le travail est-il évalué en journées. Dans ce cadre, le *modus* est obtenu au terme d'équations qui combinent les étalons de mesure dont les experts antiques sont à même de disposer. En l'absence d'instruments adéquats, la « mesure » n'apparaît pas toujours comme la mesure mathématique, c'est-à-dire qu'elle n'est pas exprimée par un nombre abstrait qui vient caractériser une grandeur, après qu'elle a été précisément mesurée. D'où, par exemple, la remarque de Pline à propos de l'évaluation agrologique des sols :

Nec gravis aut levior iusto deprenbenditur pondere. Quod enim pondus terrae iustum intellegi potest ?

« On ne peut pas non plus déterminer la pesanteur ou la légèreté d'après un étalon de poids, car quel étalon de terre pourrait-on prendre ? »⁸⁵⁵

Après avoir fourni certains indices pour reconnaître les types de sols dont il souligne que la valeur n'est pas universelle⁸⁵⁶, Pline tire de cette impossibilité la conclusion suivante :

Omnium rerum sunt quaedam in alto secreta et suo cuique corde pervidenda.

« En toute chose, il est des secrets profondément cachés et c'est à l'intelligence de chacun de les pénétrer. »⁸⁵⁷

C'est, sur un plan général, l'affirmation de la capacité humaine à comprendre les phénomènes naturels, à les maîtriser et à en tirer le meilleur parti ; c'est aussi, en l'occurrence, un

⁸⁵⁴ Cf. BENVENISTE 1966, 2, p. 123 sq. : « * *med-* et la notion de mesure ».

⁸⁵⁵ XVII, 27.

⁸⁵⁶ Voir en XVII, 25-28, les expressions telles que *non ubique ; nec semper ; nec... ubique*.

⁸⁵⁷ XVII, 29.

plaidoyer pour l'adaptation des méthodes prescrites aux conditions locales d'exploitation. Or tout est question d'équilibre, car le défaut d'une terre peut-être compensé heureusement par une qualité⁸⁵⁸. Dans le vocabulaire pédologique, cette notion d'équilibre s'exprime parfaitement dans la terre dite « médiocre », *mediocris*⁸⁵⁹ - celle qui, participant du bon et du mauvais, reçoit l'approbation des agronomes latins pour ses vertus « tempérées ».

Fondamentalement, le *modus* s'entend comme concept, outil méthodologique opératoire, qui permet de « peser » les solutions suggérées par les réalités particulières. Sur le plan concret, il correspond à une certaine « manière » de faire, exprimée par l'adverbe *quomodo* : dès lors, les critères qui entrent dans sa détermination sont d'un degré de précision variable, et s'actualisent de façon différente, suivant les objets auxquels ils se rapportent et la diversité des situations. Ce grand principe de mesure vient compléter en ceci l'expérience et la raison qu'il exprime le point d'équilibre entre deux quantités, à l'instar du fléau d'une balance. Il s'agit ainsi de « moduler » le procès de division intrinsèque à la *ratio* romaine, qui pourrait aboutir à une réduction de la réalité, notamment de la réalité paysagère. Non seulement la modération permet l'évaluation concertante de certains phénomènes qu'il est nécessaire de prendre en compte dans le cadre de l'exploitation agricole, mais elle constitue le moyen pour en tirer le meilleur parti possible. Au-delà, les expériences sont traduites en termes généraux et les diverses causes sont rapportées, autant que possible, à des causes primordiales. Comme l'agriculteur, qui ne se contente pas de s'inspirer des Anciens, ni des voisins, mais également de ses propres expériences, l'homme de l'art entend prendre du recul vis-à-vis des règles jugées obscures ou incommodes, comme celles de Caton par exemple, ou du caractère incomplet de formules, comme celles des Saserna⁸⁶⁰. Cette évaluation exige des essais opérés selon une méthode de calcul rigoureuse (*ratio aliqua*) et non au petit bonheur (*non alea*)⁸⁶¹. De cette manière, des enseignements généraux sont à même d'être tirés des résultats livrés par l'expérimentation - du moins dans une certaine "mesure". C'est pourquoi la *ratio* ne s'oppose nullement, ici, à l'empirisme, puisque celui-ci est conçu comme l'un des

⁸⁵⁸ Entre autres exemples, cf. *N. H. loc. cit.* : « On confie avec plus de sûreté à des terres salées bien des plantes, qui craignent moins ainsi les dégâts des insectes parasites. »

⁸⁵⁹ Pour les principaux types de sols et de reliefs chez PLINIE, voir *infra*, ANNEXE 3. Sur la *mediocritas* comme notion stoïcienne : THOMAS 1995, p. 302 et note 10.

⁸⁶⁰ VARRON, I, 18, 8.

⁸⁶¹ I, 18, 4-6.

moyens de la connaissance, et de l'action⁸⁶². Parmi la dizaine d'acceptions contextuelles de *ratio* identifiables dans le troisième livre du *De re rustica* de Columelle (qui à lui seul contient 32 occurrences de ce mot !), nombreuses sont celles qui attestent la conception et la réalité du lien *ratio - experimentum*⁸⁶³. Certes, la *ratio* selon Columelle, ce peut être la raison divine dont le créateur de l'univers a doté la Nature ; un raisonnement, ou certaines formes de raisonnement comme l'analogie ; la rationalité de l'agriculture théorique en général, celle d'une démarche économique, ou technique. Mais plus concrètement, c'est aussi la rationalité d'une méthode ou d'une procédure technique, ou celle de la justification d'une recette technique, ou encore des résultats chiffrés d'un calcul⁸⁶⁴. De la sorte, empirisme et raison se combinent pour instaurer, de façon consciente, un ordre réfléchi parmi les choses. En ce sens, la cohérence de l'ordre établi par le discours agronomique des Romains résulte, pourrait-on dire, d'un « surcodage ». En effet, ce discours vient ajouter sa logique aux codes culturels fondamentaux (codes du langage, de la perception, de la pratique) qui, d'entrée de jeu, ont fixé les schémas empiriques présidant à cet ordre⁸⁶⁵ : « en fait, il n'y a, même pour l'expérience la plus naïve, aucune similitude, aucune distinction qui ne résulte d'une opération précise et de l'application d'un critère préalable »⁸⁶⁶. La description/prescription du *fundus*, de son espace et des activités qui s'y déploient, est ainsi proposée dans un cadre qui enserme d'emblée le paysage agraire et ses acteurs dans une logique - dans un *logos*⁸⁶⁷ - et qui, de surcroît, vient justifier cette belle ordonnance.

En tout état de cause, si l'on considère les acquis de l'agronomie romaine, on observe que la forme, dans les *Res rusticae*, est au moins aussi importante que le contenu. « Ainsi la description (...) décrit-elle moins les chose que leurs liaisons. C'est une description organique, une

⁸⁶² Cf. COLUMELLE III, 10 : *Nos autem primo rationem secuti, nunc etiam longi temporis experimentum* : « Quant à nous, qui avons pris pour guide, au départ, le raisonnement et, désormais aussi une longue expérience acquise... ». L'empirisme définit la démarche scientifique des péripatéticiens - pour Aristote, toute connaissance commence avec la sensation (JERPHAGON 1993, p. 150) - comme celle des stoïciens. Sur la différence de conception de ces deux empirismes, cf. BRUN 1992, p. 33-34.

⁸⁶³ Ces différents sens sont énumérés par J. C. DUMONT, 1993, p. XII-XVI. Cf. *Rust.* III, 2 ; 3 ; 5 ; 6 ; 7 ; 9 ; 10 ; 13 ; 15 ; 17 ; 18 ; 21.

⁸⁶⁴ III, 15 : *regionis annonae operarumque ratio nos docebit* : « le calcul du cours du vin dans la région et du coût de la main-d'œuvre nous enseignera [si cette prescription est avantageuse]. »

⁸⁶⁵ FOUCAULT 1966, p. 11.

⁸⁶⁶ *Idem*.

⁸⁶⁷ Par référence au double sens du mot en grec, "raison" et "parole". Cf. BARATIN 1989, p. 214 : selon les stoïciens, le *logos* est la matière phonique caractérisée, à la fois articulée et porteuse de signification ; à ce titre, elle est le premier terme dans la série *logos / lexis / phonê*. Une autre marque du stoïcisme est l'identification avec le *Logos*, raison divine immanente au Cosmos : DUMONT, *cit.*, p. XII (qui donne des références chez Columelle) ; pour cette notion, voir HADOT 1970, p. 148-149, avec les implications politiques à l'époque des Gracques ; on retrouve des implications analogues sous l'Empire : ANDRE 1982, p. 11. Pour les références à Zeus-Logos dans le *corpus* stoïcien : I. VON ARNIM, *Stoicorum Veterum Fragmenta*, Stuttgart, 1968, I. 102 ; II. 580 ; II. 937 ; II. 1061 sq.

fantastique mise en ordre ». A. Cauquelin parle ici de l'œuvre du Stagirite⁸⁶⁸, dans laquelle on peut penser que Varron a trouvé, directement ou non, le principe de la « chaîne » constructive et argumentative qui autorise la liaison d'éléments épars, parties du texte ou fragments de réalité. Cela concerne aussi bien les constituants du paysage, puisque Varron en offre la première vision, ou plutôt construction, raisonnée⁸⁶⁹. La mise en œuvre de ce principe aboutit, au-delà du recueil de « lois » à la Caton, à une mise en ordre elle-même normative et cohérente de la *res rustica*⁸⁷⁰ : tel est, à notre sens, le progrès décisif (dans l'amélioration du système par lui prôné) à mettre au crédit du Réatin. Avec Varron, les traités d'agriculture romains sont désormais caractérisés par une double démarche (plus ou moins marquée selon les cas), qui combine, d'une part, le recours à des critères fondamentaux nettement formulés et, d'autre part, l'évaluation et l'adoption de différentes manières de faire⁸⁷¹, susceptibles d'être pesées et discutées sur la base de ces critères. Cette approche « expérimentale » (fondée sur l'expérience empirique) prouve assez la nature pragmatique et relativement ouverte, non figée, de la norme agronomique, et ce d'autant que le contenu perceptible de la notion évolue d'un traité à l'autre. En ce qui concerne le calcul des forces productives et des paramètres qu'il doit intégrer, nous schématiserons cette évolution de la façon suivante :

CATON	normes non ou peu généralisables	domaine rural réel
SASERNA	normes rigides généralisables	domaine rural réel
VARRON	principe théorique des normes souples généralisables	domaine rural-type
COLUMELLE PLINE PALLADIUS	normes souples généralisables	domaine rural-type

Tab. I.3. Progrès de la généralisation des normes agronomiques de Caton à Palladius

⁸⁶⁸ CAUQUELIN 1994, p. 105.

⁸⁶⁹ *Infra*, Chapitre III.

⁸⁷⁰ On peut mettre en parallèle, par exemple, l'entreprise de Polybe à l'égard des institutions romaines analysées à partir de concepts grecs (NICOLET 1964, p. 11 sq.).

⁸⁷¹ Dont les mobiles ne sont pas uniquement dictés par le contexte économique et technique : sur ce point, *infra*.

Un tel schéma évolutif se vérifie pour les normes de travail, mais il est susceptible d'application à d'autres réalités et d'autres problématiques, de manière toutefois pas toujours aussi systématique, ni aussi évidente. Avec des nuances, il trouve une traduction dans le système des normes pédologiques et agrologiques, dans les règles présidant à la morphologie paysagère⁸⁷² et, en définitive, dans la conception même du *modus*⁸⁷³. La description paysagère elle-même n'échappe pas à cette progression, puisque sa rationalisation théorique par Varron est la condition de sa présentation sous la forme d'un tableau cohérent et synthétique par Columelle qui, tout en s'inscrivant dans la représentation du domaine idéal, vient en quelque sorte « illustrer » l'analyse systématique du Réatin⁸⁷⁴. Il faut y ajouter la modulation par Columelle des formules saserniennes en fonction des caractères du terrain. Car il s'agit d'un processus analogue : l'application pratique d'un principe théorique énoncé par Varron. Du reste, ce passage par l'abstrait visait à universaliser des expériences concrètes. On le voit en ce qui concerne l'évaluation des forces productives : Varron non seulement s'approprie les « outils » fournis par ses devanciers mais, surtout, il s'attache à les perfectionner et insiste sur la nécessité de les amodier au nom, pour ainsi dire, du principe de réalité. Les normes doivent être modulées selon certaines variables peu réductibles (dans l'état des techniques et des sciences de l'époque) telle, en particulier, la qualité du sol. Dans le même sens, la mesure intervient pour déterminer les multiples critères de choix impossibles, ou difficiles, à évaluer de façon précise, qui commandent la pratique agricole au sens large, l'*ars rustica*. Dès lors, cette dernière participe à ce que Columelle nomme le bon sens (*pinguis minerva*)⁸⁷⁵, à l'expérience des Anciens ou des « voisins » (pratiques locales). De façon générale, la norme doit être nuancée par l'habitude, ou la coutume locale : *consuetudo*, *habitus*, *mos*⁸⁷⁶. En effet, les principes d'une bonne agronomie sont établis et perfectionnés par l'expérience (*experientia*) et acquis par l'imitation (*imitatio*)⁸⁷⁷. Ne faut-il pas mettre cette volonté d'assouplir la norme au moins partiellement sur le compte de l'extension territoriale de Rome, qui impose la recherche de solutions adaptables à différents types de terroirs ? Ces règles ne seront pas oubliées par les successeurs de Varron. Virgile, par exemple, sans livrer de données chiffrées pour l'organisation du travail, rappelle cependant à ce sujet le rôle de la tradition locale :

⁸⁷² On peut constater une progression qui va en ce sens : plus bas, II^e Partie, Chap. II.

⁸⁷³ Sur le *modus*, cf. *infra*, III^e Partie, Chap. I et II et IV^e Partie, Chap. II.

⁸⁷⁴ Se reporter aux textes figurant dans l'ANNEXE 2, p. 33 sq.

⁸⁷⁵ *Rust.* I, *prooem.*

⁸⁷⁶ Cf. par exemple, VARRON I, 8, 6-7 : *Hac consuetudine in Italia utuntur Uriatini. Hac ideo varietas maxime quod terra cuius modi si refert...*

⁸⁷⁷ *R. r.* I, 18, 7 et 8. Se reporter *infra*, III^e Partie, Chapitre I.

Ac prius ignotum ferro quam scindimus æquor, ... prædiscere ... cura sit ... patrios cultus habitusque locorum.

Columelle, après avoir énoncé le principe des « variations locales », calcule le nombre des journées de travail pour le labour selon la pédologie et le relief⁸⁷⁸, tandis que Palladius retient la leçon selon laquelle :

Operarum ratio unum modum tenere non potest in tanta diversitate terrarum ; et ideo soli et provincia consuetudo facile ostendet, qui numerus unamque rem faciat, sive in surculis, sive in omni genere satorum.

« On ne peut fixer un seul *modus* concernant la quantité des travaux dans une si grande diversité de terroirs : l'usage attaché au sol et à la province indiquera aisément le nombre de jours que demande chaque tâche, tant dans les plantations que dans les différents types d'emblavures. »⁸⁷⁹

In fine, l'étalon de mesure, c'est l'homme. On ne s'en étonnera pas, puisque l'homme est justement à l'origine du paysage en tant que système qui chevauche le naturel et le social. Naturel finalisé, le paysage est le lieu du mélange contingent entre les hommes et le monde ; mais de ce contingent, les agronomes romains font une nécessité de nature historique, et c'est là où réside l'une des expressions de l'idéologie dans leur discours – car, comme chez Xénophon, il ne s'agit pas de n'importe quel « homme ».

On ne saurait conclure, par conséquent, sans dire un mot de la finalité sociale de cette entreprise de codification qui vise à conserver le meilleur des connaissances et des savoir-faire pour les rendre plus efficaces et en faire des instruments qui permettront d'agir dans le présent. Or à l'origine de ce type d'entreprise, on décèle une évolution conforme à celle esquissée par G. E. R. Lloyd pour l'époque hellénistique - car une telle évolution se confirme dans la période ultérieure -, qui voit la rencontre de plus en plus nette entre savants et/ou techniciens et hommes de pouvoir⁸⁸⁰. De fait, selon C. Préaux, c'est « avec Alexandre [que] commence

⁸⁷⁸ *Rust.* II, 4.

⁸⁷⁹ PALLADIUS I, 6 et VII, 2, où l'agronome fait dépendre la productivité du travail de l'expérience et de la qualification de la main-d'œuvre.

⁸⁸⁰ LLOYD 1990, p. 13-16.

l'exploitation méthodique des savants et des philosophes au profit de l'efficacité royale, [car] le savoir donnera au roi une *prévoyance* imitée de la *providence* divine, vertu génératrice de sécurité pour lui et pour ses peuples »⁸⁸¹. A l'instar des rois hellénistiques, les membres de la classe dirigeante romaine ont bien compris l'intérêt qu'il y a à acquérir auprès des hommes de savoir des connaissances et des moyens utiles pour l'exercice ou la manifestation de leur pouvoir, en vue notamment de la maîtrise des territoires et des populations. Dans ce processus, la littérature agronomique représente un cas assez particulier de la production des textes techniques romains, puisqu'il n'y a pas rencontre, mais bien identification, dans la majorité des cas, entre experts en agronomie et hommes de pouvoir. Dans la mesure où leur producteur n'est pas un « professionnel », au même titre que Vitruve⁸⁸², ces textes offrent un terrain d'observation privilégié pour cerner les motivations de grands propriétaires fonciers romains, qui écrivent pour leurs pairs, dans le but de les informer et de les conseiller. Si les élites urbaines de l'Italie péninsulaire jusqu'aux notables romanisés des provinces n'ont pas tous accès au plus haut niveau des responsabilités politiques, il est bien évident qu'ils exercent tous un « pouvoir » dominant, qu'il soit de nature sociale, économique et/ou culturel. Ils sont donc, au même titre que les hommes d'Etat, avides d'informations qui puissent les aider à le conforter. Faute d'entretenir des relations directes avec la recherche scientifique la plus poussée, ils constituent assurément un public potentiel pour la littérature qui, au moins, la « vulgarise ».

Dans son réexamen du problème des sources des *Res rusticae*, K. D. White indique clairement ces deux modes de diffusion du savoir scientifique et technique, et leur chronologie. Il rappelle que les auteurs anciens qui ont traité de sujets d'ordre scientifique sont connus pour l'avoir fait à deux niveaux différents, le niveau proprement scientifique, qui concerne la recherche créative originale, et le niveau « populaire »⁸⁸³, qui caractérise un grand nombre de manuels et de commentaires destinés à la consommation d'un public plus large. En revanche, le fait que très peu de travaux de recherche aient survécu à l'Antiquité est largement dû à la taille limitée de leur lectorat. À l'inverse, la forte demande d'information du public cultivé concernant

⁸⁸¹ C. PREAUX, *Le monde hellénistique*, Paris, 1978, tome I, p. 213 ; voir aussi p. 214-238 (souligné par l'auteur).

⁸⁸² Encore que Vitruve puisse être également considéré comme un homme de pouvoir, à un rang relativement subalterne, il est vrai : « Qu'il soit identifiable ou non au *praef. fabrum* Mamurra, Vitruve est à coup sûr un chevalier qui servit dans les états-majors » : NICOLET 1988, p. 252. Cf. aussi GROS 1998, p. 447, qui fait le lien entre sa condition sociale et le type de rationalité présente dans le *De architectura*.

⁸⁸³ Etant donné le caractère assez impropre du terme en l'occurrence, nous le mettons entre guillemets. En effet, il n'existe pas de public "populaire", au sens actuel du mot pour ce type de littérature, et l'on peut même étendre la restriction à toute la littérature écrite, qui, par définition, est lue par des lettrés. Or, excepté certains esclaves et affranchis, ces lettrés se confondent principalement avec les classes supérieures de la société romaine, membres de la *nobilitas*, ordre équestre, bourgeoisies municipales : cf. SALLES, *cit.*, p. 22-35.

le développement scientifique fut remplie par des écrivains d'un genre différent, les vulgarisateurs et les auteurs d'épitomés. C'est à la fin de la période hellénistique que le marché pour cette production s'est trouvé accru par la rencontre entre la culture latine et la culture grecque, dans la foulée de la conquête romaine en Orient. À partir de ce moment, les conditions étaient propices pour que les écrivains romains, à leur tour, entreprennent de satisfaire plus largement la demande du public romain éduqué³⁹⁵. Varron, du fait de sa personnalité exceptionnelle, a eu la possibilité d'emprunter les deux voies, celle des créations originales et celles des synthèses. Avec Plin l'Ancien, il occupe une place particulière dans le *corpus* : tous deux sont des savants, du type des érudits, qui assument en outre un rôle très important dans la rencontre entre science et pouvoir. Ces deux domaines de compétence sont auxiliaires pour leur projet agronomique ou « économique », comme le signale, par exemple, la fonction de bibliothécaire de Varron, laquelle lui a sans doute permis de présenter un *index* impressionnant de sources grecques en tête de ses *Res rusticae*⁸⁸⁴. Rôle carrefour, donc, du Réatin, qui non seulement se réfère explicitement à la science hellénistique dans son manuel d'agronomie, mais utilise et met en pratique ses enseignements. À l'encontre, les emprunts possibles de Caton sont cryptiques, car il ne veut paraître tenir ses compétences que de ses pères, de ses amis ou de sa propre expérience. Une telle distorsion est particulièrement symptomatique d'une mutation de la valeur attachée à la culture comme critère de distinction au sein des classes dominantes romaines - d'autant plus marquée s'agissant des éléments d'origine hellénique intégrés à la culture romaine, dont la structure est par ailleurs originale. Cependant, étant donné la connivence entre savoir et pouvoir, qui préside d'emblée à la production des écrits agronomiques romains, il paraît superflu de se demander si, avec Varron, un modèle scientifique ou, avec Columelle, un modèle philosophique, succèdent au modèle politique proposé par Caton dans la préface du *De agricultura*.

Pour toutes ces raisons, les conceptions des agronomes latins ne sont manifestement pas débitrices des seuls calculs individuels : elles appartiennent en propre à des groupes sociaux dont les membres possèdent une fortune foncière capable de s'actualiser dans la forme d'exploitation de la *villa*, avec comme type privilégié, le modèle dit intensif. Dès lors, les membres de l'oligarchie gouvernante et de l'ordre équestre, puis de façon prépondérante les élites municipales italiennes et les notables provinciaux – en priorité ceux qui entraient dans l'ordre sénatorial et investissaient

³⁹⁵ WHITE 1973, p. 467.

⁸⁸⁴ SUETONE, *Cesar* 44, 4.

en Italie -, constitue le public privilégié auquel s'adresse des écrits qui proposent de rationaliser de telles exploitations⁸⁸⁵. Capables de faire des investissements, disposant de surplus en suffisance, engagés dans des activités agricoles et artisanales parfois de grand rapport impliquant des intérêts commerciaux importants dans l'espace périméditerranéen, étaient concernés tous ceux qui étaient en mesure de mettre en œuvre, et à l'épreuve, à différents niveaux, cette *ratio* agissante et organisatrice promue par les élites intellectuelles et politiques du I^{er} siècle - dont le but avoué était, *in fine*, de préserver leur pouvoir.⁸⁸⁶

⁸⁸⁵ Outre les cas assez bien connus des fortunes foncières des sénateurs romains, commencent à être mieux cernés les cas d'ascension sociale des membres de l'élite urbaine et municipale, fondée d'abord sur leur richesse en terres. De l'étude des patrimoines des élites locales italiennes, il résulte qu'environ 140 propriétés sénatoriales connues sont situées dans les zones viticoles, quand la majeure partie des surfaces plantées en vignes appartiennent à des décurions, lesquels ont une fortune dépassant le cens minimal permettant l'entrée dans la curie (ex. de Côme), certains possédant même l'équivalent du cens exigé pour les sénateurs de Rome : cf. CÉBEILLAC-GERVASONI 1998, p. 140-147. On citera en exemple la *gens* coloniale latine des Paconii de Cales dont R. Compatangelo a rappelé la trajectoire jusqu'au I^{er} siècle av. n. è. Déjà investis dans la production de céramique à vernis noir au III^e siècle, on les retrouve au I^{er} s., impliqués dans des activités agricoles et artisanales, et le grand commerce de l'Orient méditerranéen. Le mieux connu (par l'épigraphie et les lettres de Cicéron), Q. Paconius Q. f. Lepta, possédait au moins deux domaines : outre la propriété sur le territoire de Cales que suppose sa charge municipale, une *villa* sur le Mont Petrino, près de Sinuessa. Cicéron paraissant négociier pour lui un contrat pour les *munera regionum* de César en 45 av., le vin a dû être la production principale de ses exploitations campaniennes : *CIL* X 4654 = *ILS* 5779 ; CICÉRON, *Fam.* V, 20, 4 ; VI, 19, 1-2 : COMPATANGELO-SOUSSIGNAN 1999, p. 10-11, 32 et 52 (après P. ARTHUR, *Romans in Northern Campania*, Londres, 1991).

⁸⁸⁶ Cf. P. GROS 1998, p. 444, qui parle de l'attitude à la fois systématique et empirique d'une « société non dupe », intellectuellement très évoluée.

CHAPITRE III
 QUELQUES PRINCIPES ET MODALITÉS DE REPRÉSENTATION
 DU PAYSAGE FONDAIRE

Quand les interlocuteurs des dialogues rustiques de Varron posent et définissent les thèmes qui doivent constituer le contenu d'un ouvrage d'agriculture, *agri cultura*⁸⁸⁷, la forme du domaine (cf. *solo fundi... quæ sit forma*⁸⁸⁸) constitue l'une des questions principales, combien signifiante, mise à l'ordre de la discussion. De fait, Varron, en introduisant cette notion dans le lexique de l'agronomie latine, ne se donne-t-il pas, de la sorte, un outil conceptuel réellement opératoire pour penser l'espace, et notamment, pour le géométriser⁸⁸⁹ ? Grâce à l'auteur des *Res rusticae*, en tout cas, la description du paysage fonciaire apparaît méthodiquement organisée, avec une nette progression des exercices de partition et de hiérarchie, où sont distingués genres, espèces, mixtes et autres classes d'objets. L'affinement de la terminologie, et la mise au point de procédures de classification, loin d'être un véhicule de l'abstraction purement théorique, offre le moyen de nuancer l'analyse, tout en donnant une représentation plus simple et plus lisible - de mieux adapter, par conséquent, la discipline aux besoins de la pratique.⁸⁹⁰

s

C'est ainsi que l'édiction des normes agronomiques prend place dans un cadre spatial spécifique, un ensemble cohérent, préalablement défini par ses caractères les plus généraux, mais aussi rempli par un inventaire raisonné des éléments signifiants pour l'agronome romain, où une géographie descriptive et, pour ainsi dire, « cartographique » (découlant de la notion de *forma*), intervient comme figuration et analyse des lieux⁸⁹¹. Au demeurant, la nature descriptive/prescriptive du discours agronomique latin implique tout à la fois un mode de perception et de connaissance de l'espace, et une géographie pratique visant au contrôle et à la

⁸⁸⁷ R. r. I, 2, 12 sq.

⁸⁸⁸ R. r. I, 6, 1.

⁸⁸⁹ A ce propos, cf. MARTIN 1971, p. 243-246 ; REGGI 1999 p. 130 sq.

⁸⁹⁰ Autre exemple d'utilisation de la *divisio in genera* qui va dans le même sens : le juriste Q. Mucius Scævola y a recours afin d'adapter la jurisprudence romaine à des réalités de plus en plus complexes, liées en particulier à la multiplication des pratiques monétaires : cf. M. TALAMANCA, « Développements socio-économiques et jurisprudence romaine à la fin de la République », *Studi in onore di Cesare Sanfilippo*, vol. 7, Milan, 1987, p. 775-791, spc. 782 ; FEUVRIER-PREVOTAT 1990, t. 1, p. 282-293.

⁸⁹¹ Géographie descriptive et cartographie sont les deux courants majeurs de la géographie, en Grèce comme à Rome, illustrant un même effort pour représenter le monde connu sous forme plus ou moins graphique : LECLANT 2005 (dir.), p. 975, s. v..

mise en valeur des territoires. L'approche, dès lors, n'est pas loin de ce que les Anciens appellent chorographie, géographie « régionale » dotée d'une fonction programmatique et normative. La maîtrise de l'espace foncier et sa gestion rationnelle, conditions d'un agir efficace, passe désormais par l'énumération et la mise en équation systématique des caractéristiques spatiales, quantitatives et qualitatives du bien-fonds (données topo-climatiques et pédo-agrologiques ; superficie des unités de production, formes de délimitation...), avec le recensement de la main-d'œuvre, du cheptel, de l'outillage et des infrastructures - sans compter leur évaluation comptable sur laquelle avait d'emblée insisté le Censeur.

- I - INVENTORIER⁸⁹²

Sur le versant explicitement réaliste de la représentation agronomique, la « géographie » du *fundus* est à la fois l'objet et le cadre d'un inventaire minutieux. Celui-ci énumère et décrit en classes codées par des noms, parfois ordonnées et hiérarchisées, l'ensemble des lieux concrets - avec leurs différenciations, leurs caractéristiques, leur organisation - dans lesquels s'inscrivent et se déroulent les multiples activités impliquées par l'entreprise agropastorale. Cependant, avant d'examiner avec précision le contenu des inventaires proposés par les agronomes de Rome, il convient de s'interroger sur la notion même d'« inventaire ». Cette notion, en effet, s'inscrit dans la perspective plus large des progrès tangibles, sur le plan tant conceptuel que matériel, de l'organisation des savoirs à la fin de la République, et singulièrement dans les décennies 60-30 av. n. è.⁸⁹³. L'inventaire, dans ce cadre, implique une volonté de fixation et de codification par l'écrit qui était d'actualité dans maints secteurs de la vie sociale et de la culture, et d'abord dans le droit⁸⁹⁴. Nous ferons appel à certaines données et analyses que Claudia Moatti a rassemblées dans son livre *La raison de Rome*, lequel traite abondamment de ce thème et réserve, à ce titre, une place importante à l'un des auteurs de notre *corpus*, Varron, par ailleurs figure emblématique de la

⁸⁹² Nous nous plaçons ici sur le plan du principe de l'inventaire agronomique : pour les objets et les éléments qui le composent effectivement, se reporter *infra*, II^e Partie.

⁸⁹³ Cf. GROS 1998, p. 443-444.

⁸⁹⁴ La question de la réglementation de la loi par l'écrit est posée dans le *de oratore* de Cicéron, tandis que son *de arte civili in artem redigendo* présentait peut-être un projet de systématisation : MOATTI 1997, sp. 125 et 358, n. 58 et 59.

période. Si la notion d'inventaire s'applique, moyennant certaines nuances, à l'ensemble des écrits agronomiques romains, elle est particulièrement indiquée pour lire l'œuvre entière de Varron. Dans tous ses ouvrages, celui-ci se livre à un catalogue organisé du monde romain, recourant en particulier à sa forme la plus explicite, l'énumération, assortie de notations appréciatives. Les *Res rusticae* recensent par exemple les terres d'Italie en évaluant leur taux de fécondité⁸⁹⁵, collectent les mots du vocabulaire agricole, de la métrologie agraire, livrent aussi des indications chiffrées sur les mesures des terres ou leur taux de production⁸⁹⁶. En réalité, mieux que de le cantonner à des listes clairement lisibles sur tel ou tel sujet touchant l'agriculture, c'est à l'ensemble de son traité qu'il convient d'appliquer le terme d'inventaire, pourvu qu'on l'élargisse à la signification qu'elle prend dans le champ de la production intellectuelle et culturelle – mais aussi dans le champ politique - de la fin de la République.

§1 – Le couturier des choses rustiques

Ce souci d'inventaire, que Varron exprime dans plusieurs de ses ouvrages, n'est pas sans lien avec la tâche que César lui confie entre 48 et 44 : celle de constituer une bibliothèque publique à Rome afin de « rassembler », *digerere*, les livres latins et grecs dans un seul lieu⁸⁹⁷. L'objectif est comparable à l'une des missions du livre, telle que la conçoit l'élite intellectuelle à laquelle Varron appartient : publier les archives de la pensée, les centraliser en un lieu et, surtout, les ordonner⁸⁹⁸. Claudia Moatti souligne à juste titre la prégnance de l'esprit unificateur qui, cherchant à lutter contre la dispersion et l'oubli, anime nombre d'entreprises culturelles et politico-administratives de la Rome républicaine de cette période, toutes présidées par l'idée de

⁸⁹⁵ R. r. I, 6, 2. Cf. MOATTI 1997, p. 121.

⁸⁹⁶ Ces chiffres faisant penser pour certains à des données officiellement collectées : MOATTI, *loc. cit.* Cf. R. r. I, 2, 6-7 ; 10, 1-2 ; 25, 3 ; 44, 2.

⁸⁹⁷ SUETONE, *Cæs.* 44, 4 : *bibliothecas Græcas Latinasque quas maximas posset publicare, data Marco Varrone cura comparandarum ac digerendarum* ; voir aussi PLINE, VII, 115 ; XXXV, 2, 10 ; ISIDORE DE SEVILLE, *Origines* VI, 5. Cf. PAULY-WISSOWA, *Real-Encyclopädie*, s. v. « Bibliotheken », col. 417 sq. Des éléments nouveaux comme le calendrier ou les bibliothèques publiques sont à replacer dans le programme urbain de César, lesquels marquent, de différentes façons, une volonté d'emprise sur le temps et l'espace, cf. J. M. RODDAZ dans HINARD 2000 p. 815 ; J. CELS SAINT-HILAIRE, *La République romaine*, Paris, 2005, p. 174-175 ; ACHARD 2006, p. 11 et 249-251.

⁸⁹⁸ MOATTI, *op. cit.*, en part. p. 122 ; GROS 1998, p. 443.

« digeste »⁸⁹⁹. Et de citer, en particulier, dans un chapitre qu'elle intitule « codification et archivage », le projet césarien de publier la matière du droit civil. À ce propos, Suétone écrit des lignes significatives qu'on mettra en regard, sur certains points, avec celles que Varron adresse à son épouse Fundania, au premier livre des *Res rusticae*⁹⁰⁰. Les deux démarches révèlent un souci commun de rassembler un savoir dispersé : César veut réunir la « multitude éparsée des lois » (*diffusa legum copia*) ; Varron, quant à lui, déclare que son âge avancé l'incite à *sarcinas conligere*, une expression toute faite⁹⁰¹. Ce familier des jeux de mots la charge, à notre sens, d'une signification métaphorique pour exprimer l'intention même de l'ouvrage, c'est-à-dire la nécessité, avant de quitter cette vie, de « réunir » un « bagage » constitué d'une multitude d'éléments épars⁹⁰². Le verbe *colligere*, ou *conligere*, est d'ailleurs utilisé s'agissant de la collecte des sources écrites, autant que matérielles, réunies et commentées, que sont les *monumenta*, avatars des actes accomplis par la communauté, ainsi conservés, où les générations présentes et à venir trouveront les moyens et les raisons d'agir⁹⁰³. Cicéron l'emploie, en particulier, pour qualifier les ouvrages de Caton et désigner l'une des nombreuses activités intellectuelles auxquelles il s'adonne dans sa vieillesse, lui faisant dire : *omnia antiquitatis monumenta colligo*⁹⁰⁴. Il s'agit donc de rassembler des documents existants, tangibles, ce qui correspond, en grande partie, à l'enjeu des *Res rusticae* - enjeu qui n'est pas gratuit, comme on s'en doute.

En revanche, dans le domaine romain, l'œuvre agronomique de Caton fonde par le texte, et par la publication de ce texte, un type de savoir dont auparavant la plupart des éléments

⁸⁹⁹ *Digestus* ou *digestum* n'apparaît dans la langue juridique qu'au II^e s., mais le verbe *digerere* est déjà utilisé dans le même sens par CICÉRON, *De inv.* I, 49 ; NICOLET 1988, p. 191-192. Sur les inventaires administratifs aux origines de l'Empire romain : *id.*, p. 185-199.

⁹⁰⁰ SÜETONE, *Cas.* 44, 3 : *Cæsar destinabat ius civile ad certum modum redigere atque immensa diffusaque legum copia optima quaque et necessaria in paucissimos conferre libros.* Cf. MOATTI, *op. cit.*, p. 123-125 et 357. VARRON, *R. r.* I, 1, 2-4 : *quoniam emisti fundum, quem bene colendo fructuosum cum facere velis, meque ut id mihi habeam curæ roges, experiar ; et non solum ut ipse quoad vivam quid fieri oporteat ut te moneam, sed etiam post mortem (...) Quocirca scribam tibi tres libros indices, ad quos revertare, si qua in re quaeres quem ad modum quidque te in colendo oporteat facere : « du moment que tu as acheté un fonds de terre, puis que tu veux, en le cultivant bien, le rendre productif, et que tu me demandes de m'en occuper, j'essaierai ; en sorte que non seulement de mon vivant je te donne des conseils sur ce qu'il convient de faire, mais encore après ma mort. (...) En conséquence, j'écrirai à ton intention un manuel en trois livres, auquel tu puisses te reporter, si tu cherches sur tel ou tel sujet comment tu dois faire chaque chose en le cultivant. »*

⁹⁰¹ I, 1, 1. Cf. CICÉRON, *Verr.* 4, 40 ; SALLUSTE, *J.* 97, 4 ; TITE LIVE 21, 47, 2 ; 22, 30, 14 ; JUVENAL 6, 146. « Plier bagage », expression d'origine militaire prise ici au figuré : HEURGON 1978, *comm. ad loc.*, p. 93.

⁹⁰² Le couple oppositionnel /unification/vs/dispersion/ constitue l'un des axes idéologiques - donnant lieu à des applications très concrètes - qui structurent la pensée agronomique des Romains : pour l'analyse de quelques exemples révélateurs, se reporter à notre IV^e Partie, en particulier Chap. I, Sect. II et Sect. IV. C. MOATTI (1997, p. 219) relève la récurrence des vocables utilisés, en particulier par Cicéron ou son neveu (*de orat.* I, 42, 187-19 ; Q. CIC. *Comment. petit.* 1, 1), dans des textes qui se proposent de rassembler d'une manière ordonnée des connaissances ou des règles par ailleurs éparpillées : *concludere, conglutinare, digere ; distributio vs dissolutus ; disolvus...*

⁹⁰³ D'après la définition de P. GROS 1999, p. 59, qui insiste avec raison sur la visée pratique de toutes ces entreprises.

⁹⁰⁴ *De senec.* 38. Cf. aussi *De orat.* II, 12, 53. Sur les *monumenta* : MOATTI, *op. cit.*, p. 115-117.

étaient appris sur le tas et transmis oralement – encore qu’une partie de ces connaissances devaient être mises à la disposition d’un nombre restreint de lecteurs par le biais d’écrits à usage privé. Quoi qu’il en soit, c’était un savoir réservé, qui concernait les bases matérielles principales du pouvoir des couches dominantes. De fait, l’exemple de Caton dédiant à son fils un ensemble de traités sur des sujets formant ce qu’il concevait comme les compétences indispensables à la pratique des responsabilités aristocratiques n’était sans doute pas isolé, ces sortes d’encyclopédies à usage familial ne devant pas être rares dans les milieux de la *nobilitas*, les leçons et les exemples de sa classe et de sa famille étant les premiers cadres de l’usage réglé de la parole et de l’éducation du jeune noble⁹⁰⁵. Comme l’écrit avec pertinence Jean-Michel David, Caton réaffirmait ainsi que « le père de famille constituait la seule source de connaissance et de vérité dans ce rapport qu’il établissait avec son fils, en lui confiant ces instruments inséparables de science et d’autorité et dont il inscrivaient la légitimité dans l’unité de la lignée agnatique »⁹⁰⁶. D’un autre côté, le fait de publier ce savoir opératif est un geste qu’il faut lier, à notre sens, à la situation particulière de Caton, *homo novus* qui entend affirmer publiquement son appartenance à la communauté détentrice de ce savoir (on peut rapprocher son geste de celui de Cicéron qui, au I^{er} siècle, divulgue sous forme de dialogues le savoir rhétorique). Manifestant cette intention, tout en prolongeant le modèle autoritaire et élitiste des manuels familiaux, et leurs formes d’énonciation, le *De agricultura* se présente comme une collection de préceptes, où l’apport personnel de l’auteur, qui s’exprime à l’impératif, et délivre des conseils d’allure aphoristique, joue un grand rôle et semble aller de soi.

Certes, la composition du *De agricultura*, recueil d’instructions pratiques où s’accumule la matière paraît proche, à certains égards, de la tradition orale, constituée par sédimentation⁹⁰⁷. Auprès des traités d’agriculture romains ultérieurs, et des propres discours du Censeur, il suscite une impression de confusion et de désordre, due à l’hétérogénéité apparente du contenu et à l’absence de plan d’ensemble⁹⁰⁸. Toutefois, on a fait pièce de la thèse du « brouillon » publié après la mort de Caton : c’est bien lui qui a donné la dernière main à son ouvrage, paru de son

⁹⁰⁵ PERNOT 2000, p 118-119.

⁹⁰⁶ DAVID 2000, p. 84. Remarques du même genre à propos du traité médical de Caton, dédié à son fils, et des notations sur la santé dans le *De agricultura* : « Le *paterfamilias*, maître du domaine, de la famille, des esclaves... possède un savoir ancestral ; il sait tout... les signes annonciateurs des saisons et des intempéries, les symptômes des maladies du cheptel » : ANDRÉ 2006, p. 91.

⁹⁰⁷ Sur ces caractéristiques des premiers ouvrages en langue latine : MOATTI, *op. cit.*, p. 109-110.

⁹⁰⁸ Cf. MOATTI 1997, p. 220-221. Le diagnostic concernant le manuel d’agronomie de Caton nous paraît cependant trop sévère qui insiste sur son aspect fragmentaire et ses nombreux repentirs et digressions, ce qui permet à C. Moatti de valoriser d’autant l’apport des écrivains du I^{er} siècle. Il faudrait s’interroger sur la propre logique de Caton et rappeler que certaines traditions orales - la plupart sans doute – sont extrêmement structurées.

vivant⁹⁰⁹. L'important est donc qu'un auteur du I^{er} siècle ait éprouvé la nécessité, non seulement de compléter l'apport de Caton et des Saserna par des sources grecques et puniques, mais de doter d'une organisation rationnelle la matière renfermée dans des écrits dont certaines remarques des *Res rusticae* indiquent que Varron les considérait, pour sa part, comme des catalogues sans ordre véritable et marqués par le mélange des thèmes. Mettre de l'ordre à tous égards : délimiter la matière (pour Varron, tous les auteurs [latins ?] ont commis des erreurs dans la détermination de ce qui relève de l'agriculture)⁹¹⁰ ; en distinguer les parties ; la systématiser en lui donnant un début et une fin ; enfin, la traiter en respectant un plan. Si « pour un Romain écrire, c'est d'abord rassembler », à l'époque de Varron et de Cicéron, ce processus d'agrégation est conçu comme une construction en deux étapes : un « rassemblement désordonné », puis une « organisation rationnelle », les écrivains du dernier siècle de la République se voulant comptables de la seconde.⁹¹¹

L'expression *sarcinas colligere* employée par Varron dénote bien l'action de rassembler - mieux même, elle suggère celle d'« assembler » des choses diverses destinées à former un tout cohérent. De fait, *conligo* (*cum, ligo*) ne signifie pas seulement « réunir », mais aussi « lier ensemble », et le verbe connote donc, en outre, l'idée d'une liaison logique ou ordonnée⁹¹². En quelque sorte, Varron entend se faire ici le *sarcinator*, le « raccommodeur » ou, mieux, « couturier » de la science agronomique⁹¹³. La comparant à la broderie ou à la charpenterie, Denys d'Halicarnasse fait appel au même genre de métaphore pour faire l'éloge de la « composition » (*synthesis*) qui, au-delà du choix des matériaux, possède sa propre efficacité stylistique⁹¹⁴. En d'autres termes, l'agronome entend se préoccuper tant de l'ordre logique que de l'agencement concret de la matière éparse qu'il a rassemblée, pour aboutir à une synthèse

⁹⁰⁹ HENTZ, p. 151-152.

⁹¹⁰ R. r. I, 2, 28. C'est un phénomène général de la période : les savants grecs et romains qui ont des prédécesseurs récapitulent leurs acquis et soulignent souvent leurs « erreurs » (les géographes, par exemple : NICOLET 1988, p. 70). Étant donné la chronologie de la production littéraire à Rome, il est logique que ce phénomène prenne surtout de l'ampleur à partir du I^{er} s. av. n. è. Sur le problème de l'« erreur » que Varron reproche à Caton d'avoir commise, et qui relève en fait d'une inadéquation des méthodes de l'Ancien au temps présent : plus bas, III^e Partie, Chap. II.

⁹¹¹ Cf. MOATTI 1997, p. 219-220.

⁹¹² Cf. CICÉRON, *Or.* 168 : *id expectant aures, ut verbis conligetur sententia*. Autre connotation : celle d'une réunion économique, d'un condensé, un emploi qu'on trouve appliqué de façon significative au livre d'Histoire : *id.* 120 : *annorum septingentorum memoriam uno libro conligavit*.

⁹¹³ Comme on sait, *sarcinae* désignent surtout les hardes et effets personnels du soldat, qu'il doit lier ensemble pour les transporter ; le diminutif au pl. *sarcinulae* est employé pour le trousseau d'une jeune fille, c'est-à-dire les différentes pièces dont il est composé : cf. JUVENAL 3, 161.

⁹¹⁴ DENYS D'HALICARNASSE *Comp.* VI, 2, 8 ; 6, 2-3, cité par MOATTI 1997, p. 224.

originale aisément assimilable par le lecteur⁹¹⁵. Sur ce dernier point, c'est bien ce que l'on constate au fil de l'ouvrage, qui est tissé d'annonces et de rappels du plan que Varron va suivre, et des divisions qu'il va opérer⁹¹⁶. La volonté de recueillir les données essentielles de l'agronomie, impliquée par la formule *sarcinas conligere*, est confirmée plus bas, quand Varron annonce que les sujets divers (*res dispersae*), traités par Magon en 28 livres, lui se propose de les exposer « plus brièvement encore » (*quo brevius*), en trois livres⁹¹⁷. En conséquence, chez Varron comme chez le biographe de César, se lisent la recherche d'une sobriété synonyme d'efficacité (: *in paucissimos libros / tres libros indices ; tribus libris*), et l'idée de choix à effectuer (dans les lois d'une part : *optima et necessaria* ; dans les savoirs et les usages agronomiques de l'autre : *quid fieri oporteat ; quem ad modum quidque te... oporteat facere*)⁹¹⁸ – en fonction, certainement, des tâches de l'heure. Certes, l'entreprise ainsi définie indique aussi l'intention de divulguer des connaissances dans un large cercle, un cercle qui n'a pas vocation, cependant, à s'étendre au-delà de certaines limites. En effet, le statut et le profil social de ce lectorat potentiel sont plus que suggérés par l'identité des dédicataires⁹¹⁹, et par la qualité des destinataires privilégiés de Varron, qui déclare s'adresser, en particulier, à ses *necessarii*⁹²⁰.

Enfin, parce qu'il sera fixé avec précision par l'écrit (Suétone : *ad certum modum redigere* ; l'agronome insiste sur la forme écrite de son exposé : *scriberem, scribam*), ce savoir sera sauvegardé. Varron exprime le souhait de ne pas voir ce qu'il sait disparaître avec lui : âgé de 80 ans, le vieillard annonce sa mort prochaine, donnant un caractère quasi posthume à des conseils dont la valeur pérenne doit être assurée par l'écrit, à l'instar des livres sibyllins qui, « après tant d'années », sont encore l'objet de consultations⁹²¹. Une telle référence, placée en tête du traité de Varron, revêt sans doute plusieurs significations. Mais elle n'est sûrement pas sans lien avec l'impressionnante liste d'auteurs grecs qu'il place quelques lignes plus bas : elle l'introduit, en même temps qu'elle lui sert de caution. De fait, les livres sibyllins représentent l'exemple d'un savoir grec, ou plus précisément gréco-étrusque, mêlé au passé le plus ancien de Rome - pour le

⁹¹⁵ Voir de même la définition de leur projet par VITRUVÉ (IV, *praef.* 1) ou, plus tard, par BALBUS : *multa velut scripta foliis et sparsa artis ordini illaturus recollegi* : « je rassemblai l'abondant matériau de mes notes éparses pour les mettre dans un ordre méthodique » (trad. J. Y. GUILLAUMIN 1996, p. 27 = La. 93).

⁹¹⁶ Par exemple : R. r. II, 1, 12. Intérêt des auteurs du I^{er} s., et celui de Varron en particulier, pour la *dispositio* : MOATTI 1997, p. 222. De la même manière, Columelle jalonne son exposé de *partitiones* et de *divisiones* tout en soignant les transitions, en signalant les enchaînements logiques et en rappelant le plan général à la fin des grandes articulations, qui justifie le passage à la suivante : DUMONT 1993, p. XII, à propos du livre III.

⁹¹⁷ R. r. I, 1, 10-11.

⁹¹⁸ Sur ces deux objectifs du projet césarien : MOATTI, *op. cit.*, p. 356, n. 49.

⁹¹⁹ Sa femme Fundiana (I, 1, 4) ; Turranius Niger (cf. GUIRAUD 1985, p. 81, n. 26) et Pinnius, propriétaire d'une luxueuse *villa*, ami et voisin de Varron en Sabine (III, 1, 1 et 9).

⁹²⁰ R. r. I, 1, 3. Idée de rendre public le droit civil : MOATTI, *op. cit.*, p. 124.

⁹²¹ R. r., *loc. cit.*

plus grand bénéfice de la Cité⁹²². Après l'effort de Caton pour valoriser l'apport latin et italique dans le domaine de l'agronomie⁹²³, Varron met en exergue la qualité des emprunts faits aux Grecs, tout en insufflant l'idée qu'ils sont le fruit d'une interprétation et d'un choix adéquats de la part des experts romains – en cela comparables aux exégètes officiels des oracles de la Sibylle. Du reste, Varron lui-même écrit dans le *De lingua latina* que la consultation des sibyllins est un rite grec « intégré », géré par les plus hautes autorités de Rome, qui pour l'exécuter s'en remettent aux pontifes et aux décevirs.⁹²⁴

De même que la fondation de bibliothèques permet la réunion physique d'ouvrages, mais aussi d'objets d'art ou de portraits, la publication de sommes « littéraires », rassemblant et synthétisant plusieurs strates de savoirs, puisés à différents types de sources, exprime la volonté de sauvegarder la mémoire, tout en la mettant en ordre. La collecte de documents anciens par les antiquaires participe également de ce processus. On a souligné le goût de Varron, illustré à plusieurs reprises dans les *Res rusticae*, pour le parler ancien, les archaïsmes, les mots et expressions vieillies⁹²⁵. Parce qu'il fait partie intégrante de la quête proprement « érudite » de l'antiquaire qui cherche à remonter le temps malgré l'altération de la langue, cet intérêt pour les mots du passé n'a rien d'anecdotique. La conception de l'herméneutique antiquaire, censée donner accès à un lieu demeuré intact, met l'accent sur la continuité de la matière, la *res*. C'est ainsi que Varron définit une méthode « scientifique », prélude à une action qui ne doit rien au hasard, consistant à laisser parler les choses, la matière même⁹²⁶. D'après Claudia Moatti, il faut entendre de la sorte le titre donné aux *Antiquités des choses divines et humaines*, et c'est aussi, pensons-nous, l'un des sens qu'il convient d'attribuer aux *res* des *Res rusticae*. La méthode que Varron met en œuvre dans ses *Antiquités*... est la méthode généalogique, qu'il qualifie de « travail de piste »⁹²⁷. Or, la métaphore est proche de l'image qui rend compte du procédé d'investigation

⁹²² Sans doute venus de Grande-Grèce mais introduits à Rome par le souverain d'origine étrusque Tarquin le Superbe (AULU-GELLE, I, 19), ces recueils de prières et d'oracles étaient conservés dans le temple de Jupiter Capitolin : R. BLOCH, *Les prodiges dans l'Antiquité classique*, Paris, 1963, p. 91 sq. Il est intéressant de noter que leur consultation est liée aux phénomènes d'angoisse suscités par les catastrophes, et qu'elle constitue une interrogation sur les sacrifices expiatoires requis. Le premier examen suivi de « prescription » correspond à une disette, en 496 av. n. è. : ANDRÉ 2006, note 23, p. 631-632.

⁹²³ Quoi qu'il en dise, le modèle d'agriculture spécialisée qu'il propose traduit pour une part l'assimilation des expériences économiques de tradition hellénistique qui étaient présentes physiquement sur les territoires concernés par son traité, ou à proximité, en Campanie ou en Lucanie par exemple : cf. COMPATANGELO-SOUSSIGNAN 2000, p. 14. Autres références, plus bas, III^e Partie, Chap. II.

⁹²⁴ *De lingua latina* VII, 88. Cf. BLOCH, *op. cit.*, p. 120 sq. ; ANDRÉ, *loc. cit.*

⁹²⁵ Cf. COLLART 1954, p. 321 sq. Pour les *Res rusticae* : HEURGON 1978, p. XLIX.

⁹²⁶ MOATTI, *cit.*, p. 144-145. Rappelons la définition de Varron qui fonde l'opposition classique entre *res* et *verba* : « la chose elle-même, *res*, [...] n'est pas le mot, *verbum*, ni la conception, *conceptio*, du mot dans l'esprit. » Cf. FONTANIER 2002, p. 39 ; 102-103.

⁹²⁷ *L. l.*, V, 5. Cf. MOATTI, *loc. cit.*

et d'exposition des *Res rusticae* : une « course », avec son point de départ - et sa ligne d'arrivée. Ces deux points sont reliés entre eux par les étapes que représentent les « divisions naturelles » (*naturales divisiones*) de l'agronomie, lesquelles forment la *compositio* de la matière, la classification de celle-ci n'étant pas considérée comme extérieure à elle, mais comme la manifestation de ses articulations et de sa logique internes.⁹²⁸

Plus largement, l'antiquariat, dont Varron est le représentant le plus éminent, révèle l'aspiration d'une société qui après avoir accumulé des données veut, précisément, en faire l'inventaire⁹²⁹. Or, avec l'inventaire, le savoir se fait « déploiement » en exprimant, par le langage, la maîtrise de la nature, des terres et des hommes. Cette démarche, que C. Moatti qualifie de « spatialisante »⁹³⁰, s'applique tant à la conception qu'à la fabrication matérielle des ouvrages : leur préparation suppose, avec une recherche constante des détails, l'usage de fiches, de notes innombrables, enfin de sources écrites dont la liste - fort nombreuse dans les *Res rusticae* - est consignée et les auteurs authentifiés⁹³¹. Échappant à la « masse éparse », le savoir sort de l'anonymat, il est individualisé et fait l'objet de distinctions quant à ses « sources ». Ainsi Varron distingue trois « racines », *radices*, à ses connaissances agronomiques : l'expérience personnelle, les lectures et les informations recueillies oralement auprès des experts⁹³². C'est un bon exemple d'un phénomène plus général : Varron met en valeur une forme de savoir conditionnée par l'accès aux documents, à côté (et parfois en place) de la forme traditionnelle de la culture, fondée sur l'appel à un fonds commun « reçu des pères »⁹³³, lequel dans le domaine agronomique, est - et surtout sera - représenté par Caton. Introduits et mis au point à Rome au I^{er} s. av. n. è., ces procédés dotent les informations recueillies d'une cohérence nouvelle qui autorise, sans doute, une meilleure compréhension des choses, à un moment où celles-ci se complexifient et se diversifient : c'est, à tout le moins, le cas des « choses rustiques ».

Sous les Flaviens, Pline l'Ancien reçoit cet héritage, en use de façon systématique et perfectionne certains aspects : sur le plan formel, par exemple, il adjoint à son œuvre une table des matières détaillée (*index*)⁹³⁴, laquelle favorise une lecture non linéaire, et donc pragmatique,

⁹²⁸ R. r. I, 1, 11 ; I, 3. Sur la manière dont les auteurs du I^{er} s. av. n. è. appréhendent la matière (*res*) des disciplines considérées comme des « arts » : MOATTI, *cit.*, p. 224-226.

⁹²⁹ MOATTI, *op. cit.*, p. 121.

⁹³⁰ *Loc. cit.*

⁹³¹ Liste d'auteurs en R. r. I, 8-9. Comparer avec VITRUVÉ VII, *præf.* 11-15. Savoir si ces auteurs ont été consultés directement ou non constitue un autre problème.

⁹³² R. r. I, 1, 11. Cf. HEURGON 1978, p. XXVI ; MOATTI 1997, p. 117.

⁹³³ À ce sujet, cf. MOATTI, *op. cit.*, p. 120.

⁹³⁴ Sur la fonction de l'*index* : N. H. *præf.* 33. La méthode de Pline l'Ancien est expliquée par son neveu : PLINE LE J., *Ep.* III, 5. Cf. MOATTI, *cit.*, p. 222 et 357, n. 51.

de sa vaste encyclopédie. Si l'*Histoire Naturelle* se veut un inventaire exhaustif et universel des connaissances et des ressources du monde romain, qui transparaît dans le souci d'accumuler, et surtout de quantifier les données, la tentative apparaît plus directement politique qui prend son sens dans le rapport de Pline à l'Empire romain⁹³⁵. Dressé comme « un livre de comptes », - marqué selon Valérie Naas par l'esprit de comptable et d'archiviste du fonctionnaire de l'Empire -, l'inventaire se fait sous le signe de l'économie (chiffrée), mais il est d'abord géographique. En effet, Pline n'a pas seulement tenté une synthèse des savoirs géographiques de son temps : dans l'*Histoire naturelle*, la géographie, associée à la cosmographie, constitue selon Claude Nicolet le « cadre mental (à la fois géométrique et politique) qui permettra de saisir et de classer un inventaire de la nature entière »⁹³⁶. Dans cet inventaire, une place de choix est réservée à l'agronomie. D'une part, parce qu'elle est du ressort d'un savoir plus général, qu'il soit lié à l'explication des phénomènes naturels, ou qu'il puise dans l'astronomie, la météorologie, la botanique, la théorie des éléments, etc. D'autre part, parce cette science et les usages qu'elle préconise sont à la base du secteur prédominant de la production et de l'économie. Pour Pline, l'agriculture est le fondement de la vie humaine, tous les biens provenant, en fin de compte, de la terre qui produit l'essentiel des ressources, celles des habitants comme celles des gouvernants de l'empire⁹³⁷. Pline faisant par ailleurs l'éloge du régime impérial, qui permet au bien-être de progresser, l'inventaire économique de l'*H. N.*, qui se clôt sur la hiérarchie des ressources de l'Italie, est dialectiquement lié à la réalité politique de l'Empire et au rôle dominateur de Rome.⁹³⁸

§2 – L'*ars rustica* comme système

Quand l'*Histoire Naturelle* s'achève sur un bilan stylisé des richesses de l'Italie, les *Res rusticae* s'ouvrent sur un tableau qui se veut objectif des avantages naturels et des plus belles productions de la Péninsule. Faisant appel à la théorie des climats et à la géographie d'Eratosthène, qui situe l'Italie dans le monde, les considérations des interlocuteurs s'appuient sur l'observation d'une carte affichée sur le mur du temple de Tellus⁹³⁹. A partir de là, l'inventaire des ressources et performances agricoles illustre, autant qu'il justifie, la situation privilégiée (dans la zone « tempérée ») de l'Italie, et sa vocation de modèle pour les autres pays. En matière d'agronomie

⁹³⁵ NAAS 2002, p. 432-433.

⁹³⁶ NICOLET 1988, p. 94.

⁹³⁷ Cf. NICOLET 1988a, p. 128-129.

⁹³⁸ NAAS 2002, p. 433.

⁹³⁹ R. r. I, 2, 3-4. Le dialogue est censé avoir lieu en 59 av. n. è.

romaine, l'inventaire des choses, des usages et des règles implique donc, sur la base de l'observation des réalités et de la réunion des connaissances, une sélection, une organisation et une analyse, tout cela étant fixé par l'écrit et destiné à la publication⁹⁴⁰. Il convient de faire mieux connaître et, si possible adopter par les entrepreneurs fonciaires, qui forment l'élite sociale et sont les principaux détenteurs de la terre dans les campagnes de l'Italie et des provinces, les fondements et les méthodes de l'*ars*, mais aussi les conditions de viabilité (environnementales, économiques...) d'une exploitation agricole. De fait, l'intention exprimée d'emblée par Varron est réaffirmée un peu plus loin, lorsqu'il définit l'agriculture comme une *ars*, « une matière qui forme un système »⁹⁴¹ et qui, dès lors, peut - et doit - être présentée selon une organisation rationnelle. Cela nécessite un préalable : la détermination des éléments du système.

L'agriculture se définit d'abord par défaut, c'est-à-dire par ce qu'il en faut dissocier dans la logique de Varron, qui est en partie celle d'un « ingénieur agricole », préoccupé des problèmes de rendements, d'équipement et de main-d'œuvre⁹⁴², et en partie celle d'un théoricien-philosophe, dont les « tableaux », qui valent avant tout comme « suites de considérations ordonnées et critiques »⁹⁴³, s'opposent aux inventaires mobiliers sèchement utilitaires de Caton. On écartera par exemple de l'inventaire les méthodes de conservation ou de préparation culinaire des produits qui, à notre sens, dans la logique comptable de Caton, trouvaient parfaitement leur place au sein des thèmes relevant de l'économie domestique d'un grand domaine rural⁹⁴⁴. Une fois opéré ce travail de détermination du contenu de la matière, l'agriculture est définie, de façon positive, comme une *ars*. Le terme, selon nous, renvoie plus précisément à un objet théorique de connaissance qui autorise l'étude systématique des réalités propres à l'entreprise agropastorale dans le cadre spatial des *fundi*, cette analyse étant fondée sur une division de la matière en parties

⁹⁴⁰ Cf. MOATTI, *op. cit.*, p. 124.

⁹⁴¹ Cette définition, C. MOATTI la propose précisément pour la notion d'*ars* quand elle est appliquée à l'agriculture par Cn. Tremelius Scrofa dans les *Res rusticae* (I, 3) : *op. cit.*, p. 222 et 224-234.

⁹⁴² HEURGON 1978, p. XXVII.

⁹⁴³ *Id.*, p. XXXVII.

⁹⁴⁴ R. r. I, 2, 28 (recettes ; salaisons) : cf. *De agr.* 162. Caton n'est pas le seul à s'intéresser à ces aspects qui occuperont aussi une large place dans les textes d'époque impériale. On reconnaît désormais l'importance de ces techniques de transformation et de conditionnement ; à ce sujet, voir D. GARCIA et D. MEEKS (dir.), *Techniques et économies antiques et médiévales, le temps de l'innovation*, Paris, 1997 : au lieu de se pencher sur les grandes inventions, déjà étudiées ailleurs, les auteurs se sont intéressés à des innovations, en apparence plus modestes, mais dont l'impact sur l'économie a été déterminant, comme précisément les modes de conservation des aliments ou la mouture. Quant à Varron, il veut surtout départager théoriquement les sujets et J. HEURGON note ainsi qu'au livre II (4, 3 et 10 sq.), consacré à l'élevage, il accordera toute leur importance aux jambons dans l'économie domestique (*comm. ad loc.*, p. 119) ! Dans le même sens, voir le rejet de certains thèmes inclus par les Saserna dans leur traité, comme l'exploitation des carrières (d'argile), ou l'hygiène et la médecine humaines (prophylaxie contre les punaises, soins du corps et formules magiques à but thérapeutique) : VARRON R. r. I, 2, 25-28.

principales, ou génériques, susceptibles de subdivisions diverses⁹⁴⁵. Cependant, la « discipline » (*disciplina*) agricole, telle qu'elle est conçue et exposée dans les *Res rusticae*, est bien un « système » dans la mesure où elle possède un « début » et une « fin », *initium et finis*⁹⁴⁶. Le premier est relié à la seconde par une série de principes et de connaissances techniques et scientifiques, coordonnés et enchaînés, qui expliquent ou justifient un ensemble sélectif de pratiques et d'usages. Enfin et surtout, ces principes, savoirs et savoir-faire convergent tous vers un seul un but, *meta*, le profit : *fructus*, donc vers une perspective d'action que la *ratio* opérative prendra en charge.⁹⁴⁷

Cet objectif à atteindre suppose la maîtrise agronomique de l'exploitation rurale, laquelle est précisément mise en forme et orientée par le discours. Elle constitue une opération normative complexe qui consiste à montrer et à prescrire comment administrer un espace, physique et social, afin d'en exploiter au mieux toutes les potentialités pour l'agriculture et/ou l'élevage. Un tel enjeu suppose que soient connues, en particulier, les caractéristiques spatiales, l'armature et la composition du paysage foncier : superficie, reliefs et altitudes, nature des sols, hydrographie, qualité de l'eau et de l'air, types de climat, éléments de structuration comme les voies de circulation, les clôtures ou les réseaux d'adduction et d'évacuation des eaux. En tant que partie intégrante du cadre matériel et de l'environnement de l'Homme et de ses œuvres, ces lieux concrets du travail de la production agricoles correspondent à l'une des principales acceptions du concept de « nature » dans l'Antiquité grecque et romaine, à côté de la nature au sens philosophique et scientifique et d'une nature « imaginaire », ou du moins artificiellement reconstruite⁹⁴⁸. C'est ainsi que la nature se présente comme l'un des concepts par lesquels il est possible, ou mieux nécessaire, d'appréhender la représentation du paysage dans les écrits

⁹⁴⁵ R. r. I, 5, 1 et 3. En I, 1, 11, Varron annonce et résume bien sa méthode d'exposition : « j'entreprends d'exposer cette matière en trois livres... en excluant de ce premier livre ce qui, à mon sens, ne fait pas partie (*non arbitror pertinere*) de l'agriculture. C'est pourquoi, je montrerai d'abord ce qu'il faut laisser de côté (*quae secerni oporteat ab ea*), puis je développerai mon sujet en suivant les divisions naturelles (*naturales divisiones*). »

⁹⁴⁶ R. r. I, 5, 1. Rappelons que Cicéron interprète la systématisation de la philosophie par Aristote et les Académiciens comme une science (*ars*), avec une classification des matières (*ordo rerum*) et une division de la discipline en parties (*descriptio disciplina*) : MOATTI 1997, p. 233 (avec références).

⁹⁴⁷ Cf. R. r. I, 3-4, 1 : « Donc », dit Agrasius, « nous avons précisé de quelle sorte sont les activités qu'il fallait disjoindre de la culture. Instruisez-nous maintenant des choses qu'on doit savoir pour cultiver, si elles constituent un art (*ars*) ou quelque autre chose, et quelle est la ligne de départ d'où cet art prend son élan vers le terme de sa carrière (*et a quibus carceribus decurrat ad metam*) (...) Il se fonde sur les mêmes éléments premiers (*principia*) dont, selon Ennius, le monde est fait, l'eau, la terre, l'air et le soleil. Voilà ce qu'il faut étudier avant de répandre des semences qui, dès le moment où elles lèvent, sont la promesse de fruits (*Haec enim cognoscenda, priusquam iacis semina, quod initium fructuum oritur*). Partant de là, les agriculteurs doivent tendre vers deux buts (*Hinc projecti agricolae ad duas metas dirigere debent*) : l'utilité et le plaisir. L'utilité cherche le rapport (*fructum*), le plaisir veut l'agrément ; mais le premier rôle revient à ce qui est utile (*priores partes agit utile est*)... ». Sur la *ratio*, se reporter plus haut, Chap. II, Sect. III.

⁹⁴⁸ R. MARTIN, Préface à *La nature et ses représentations dans l'Antiquité*, 1999, p. 7-8.

agronomiques romains, y compris dans le poème de Virgile⁹⁴⁹ et dans les trois livres extraits de « *l'Histoire Naturelle* ». Tous ces ouvrages - et pour cause - n'ignorent ni l'idée, ni le mot, lequel y est présent (à des degrés divers) dans ses différentes acceptions⁹⁵⁰. Selon le premier des trois sens que nous venons de mentionner, la nature désigne ce qui apparaît indépendant des œuvres humaines, un sens qui n'est pas sans lien avec l'acception philosophique de la nature. De fait, comme la *physis* grecque, celle-ci recouvre ce qui, dans un être ou une chose, est « inné » par opposition à ce qui est acquis, *natura* procédant de *natus*⁹⁵¹. Ce lien, du reste, Varron, en bon linguiste, le souligne d'emblée.⁹⁵²

Dans l'exposé introductif que Varron consacre au sol du *fundus* (*de solo fundi*), la nature désigne le réel perçu et observé, mais considéré théoriquement comme en dehors de (ou du moins antécédente à) la volonté et de l'action créatrice des hommes. Une telle définition se situe dans la ligne d'une tradition qui remonte en particulier à Aristote, l'un des fondateurs d'une physique et d'une « histoire naturelle » élaborées à partir des observations sur les objets et les êtres vivants, lesquels sont distingués de l'« artificiel » produit par l'homme⁹⁵³. Ce sens est aussi contenu dans le dérivé *naturalis* qui sert à qualifier l'un des caractères de la « forme » de l'espace foncier.

⁹⁴⁹ Comme dans les *Bucoliques*, Virgile établit un rapport étroit entre la nature et l'homme, notamment parce qu'il est présenté comme l'interprète de celle-ci à travers toute une série de signes, y compris ses murmures et ses bruissements divers qui dans la description du paysage sont traduits par des effets d'harmonie imitative : *Numquam imprudentibus imber obfuit : aut illum surgentem vallibus imis aerae fugere grues... aut arguta lacus circumvolitavit hirundo et veterem in limo ranae cecinere querellam.* (« Jamais le grain n'a causé de dommage sans qu'on fut averti : quand il monte... les grues l'ont déjà fui des hauteurs de l'air dans le fond des vallées... ou l'hirondelle criarde a voltigé autour des étangs, et les grenouilles dans la vase ont chanté leur vieille plainte ») : G. I, , 373-378. Pour la relation entre homme, nature et paysage dans les *Bucoliques* voir par exemple : A. THILL, « La singularité virgilienne des *Bucoliques* », dans VIRGILE 1993, p.18-22.

⁹⁵⁰ Cf. ANDRE 1975 ; NAAS 2002, p. 224 sq.

⁹⁵¹ *Physis* est un nom d'action construit sur la racine **bhu-* qui paraît impliquer l'idée de venir à l'être, de croître et de se développer. Quant à *natura*, son acception la plus courante, pour ses premiers emplois (début du II^e siècle av. n. è.), est celle de « caractères innés », « dispositions résultant de la naissance » : BRISSON 2005, p. 1503 et 1506.

⁹⁵² *Formae cum duo genera sint, una quam natura dat, altera quam sationes imponunt, prior, quod alius ager bene natus, alius male, dicam prius fundus bene consitus est, alius male, dicam prius de naturali...* « Pour la forme, il en existe deux genres, l'une qui vient de la nature, l'autre qu'imposent les plantations, la première parce qu'un champ peut être bien ou mal né, la seconde parce qu'un domaine peut être bien ou mal planté : je parlerai d'abord de la forme naturelle... » : R. r. I, 6, 1. Pour les principaux sens de « nature », lesquels ne recoupent que partiellement les trois définitions dégagées par R. Martin pour l'Antiquité gréco-romaine, cf. DELORT, WALTER 2001, p. 19-20.

⁹⁵³ Cf. DELORT, WALTER, *op. cit.*, p. 60 et voir ci-après. Cf. aussi le chiasme en VARRON, R. r. III, 1, 4 : *divina natura dedit agros, ars humana aedificavit urbes...*

- II - DECRIRE ET EXPLIQUER

Dans nos textes, la forme du paysage est en grande partie l'expression d'une distribution ordonnée d'éléments naturels, ou résultant de l'*ars*, qui sont logés dans des lieux appropriés, et ce en grande partie grâce à l'intervention humaine. De telle sorte que le rapport entre ces lieux et les êtres (hommes, animaux, végétaux) est avant tout affaire d'économie, ou de pédagogie. Bien qu'elles soient soigneusement identifiées, aucune des composantes de ce paysage « logique » ne vaut vraiment par elle-même : toutes sont des signes, des facteurs de causalité ou de signification organisant le discours, et ces lieux signifiants sont autant de cadres pour les savoirs, les pratiques et les aménagements de l'homme⁹⁵⁴. La représentation de ces éléments passe par des procédures qui vont de la simple évocation à des descriptions plus élaborées qui prennent la forme de véritables raisonnements.

§1 – la *forma*, catégorie-clef d'une « démonstration mixte »

La partie réservée dans le livre I des *Res rusticae* au « sol du *fundus* » offre un cas exemplaire d'un tel paysage « logique ». Elle s'appuie, notamment, sur la notion de *forma* qui constitue, d'abord, l'une des catégories fondamentales de lecture et de représentation du paysage foncier. Dans cette perspective, *forma* est couplée à deux reprises avec un terme de signification proche : *species*. Il n'existe rien de tel chez Caton où, en matière de « forme paysagère », on se heurte à la même aporie qu'en matière de forme agraire⁹⁵⁵. Ni *forma* ni *species*, ni aucune autre notion équivalente, n'appartiennent au vocabulaire du *De agricultura*.

⁹⁵⁴ Sur tout cela : CAUQUELIN 2000, p. 36-43.

⁹⁵⁵ Sur l'absence de mot à même d'exprimer la notion de forme agraire chez Caton : *infra*, III^e Partie, Chap. I.

A. Une « présentation développée » du paysage fonciaire

Bien que, dans certains passages, le paysage soit évoqué en tant qu'aspect qui s'offre à la vue dans le *De agricultura*, il n'est pas pris en compte comme objet de réflexion et sa représentation s'exprime exclusivement sous la forme de conseils pratiques sur les éléments paysagers susceptibles de signification aux yeux de l'entrepreneur agropastoral⁹⁵⁶. Les éléments de l'environnement naturel et social importent dans le regard de l'exploitant ; non seulement eux, mais aussi - il faudrait dire surtout - ce que leur apparence laisse percevoir, à un instant T, de la rentabilité d'un domaine rural et, plus précisément, chez Caton, du processus productif dont celle-ci dépend. D'où l'importance majeure du *quo modo* et du « faire », synthétisée dans l'injonction au propriétaire d'opérer régulièrement un « tour du domaine » afin de constater la « manière » dont il est exploité, ce qui a été fait, n'a pas été fait, doit être fait... : *Ubi cognovit quo modo fundus cultus siet, operaque quae facta infectaque sient*, etc. Cet « état » des lieux et des activités vaut avant tout autre considération, et constitue le préalable à la *ratio operum operarumque*⁹⁵⁷. En effet, l'aménagement et l'exploitation dont le paysage fonciaire est l'objet ne valent qu'autant qu'ils sont subordonnés à des objectifs économiques :

« Une propriété suburbaine, surtout si l'on ne possède que celle-la, qu'on l'aménage (*paret*) et qu'on la complante (*conserat*) de manière qu'elle soit la plus productive possible (*sollertissimum*). »⁹⁵⁸

Ici, un seul mot, *paret* traduit remarquablement, de façon précise et combien économique, le lien fondamental, pour le domaine, entre le fait de « paraître » productif et la nécessité d'« être soumis », pour cela, à des normes extérieures d'organisation, celles qu'imposent semailles et (surtout) plantations⁹⁵⁹. Au style concis et elliptique de Caton, qui valorise le signifié, s'oppose, pour ainsi dire, la « présentation développée » (*demonstratio explicata*) de Varron. C'est l'expression que Vitruve utilise pour définir les objectifs de l'architecte en tant qu'auteur technique :

⁹⁵⁶ Cf. en particulier *De agr.* 1, 2-4 et 7 ; 6 ; 9 ; 34,2 ; 35, 1 ; 151, 2.

⁹⁵⁷ *De agr.* 2, 1-2.

⁹⁵⁸ CATON 8, 2.

⁹⁵⁹ Voir ERNOUT, MEILLET 2001, s. v. *pareo*.

*Ea (architecti scientia) nascitur ex fabrica ac ratiocinatio. (...) Ratiocinatio autem est quae res fabricatas... demonstrare atque explicare potest.*⁹⁶⁰

En vertu de cette définition, le manuel de Caton possède, dans l'ensemble, les traits des textes techniques dans lesquels la *demonstratio* prend un caractère essentiellement pratique et fait passer, en quelque sorte, la théorie (*ratiocinatio*), dont elle procède pourtant, au second plan. Certes, l'auteur des *Res rusticae* dégage, lui aussi, les éléments paysagers porteurs de sens du point de vue de l'expert en agronomie. En revanche, il tente d'élaborer, au préalable, une véritable « théorie » du paysage fonciaire, au sens plein où Vitruve définit la *ratiocinatio* : non seulement « faire voir » mais « expliquer ».⁹⁶¹

<p>I, 6,1-5</p> <p>Forma</p> <p>Species</p>	<p><i>Igitur primum de solo fundi videndum haec quattuor, quae sit forma, quo in genere terrae, quantus, quam per se tutus. Formae cum duo genera sint, una quam natura dat, altera qua sationes imponunt (...): dicam prius de naturali. Igitur tria genera sint a specie simplicia agrorum, campestre, collinum, montanum (...). Propter haec tria fastigia formae discrimina quaedam fiunt sationum...</i></p>	<p>« Donc d'abord, en ce qui concerne le sol de la propriété, il faut examiner quatre points, quelle en est la forme, la qualité de la terre, les dimensions, et les défenses dont elle est munie par elle-même. Pour la forme, il en existe deux genres, l'une qui vient de la nature, l'autre qu'imposent les plantations (...); je parlerai d'abord de la (forme) naturelle. Il y a donc, d'après l'aspect qu'elles présentent, trois genres simples de terres, en plaine, en colline, en montagne (...) En raison de ces trois sortes d'altitudes déterminant la forme des cultures... »</p>
<p>I, 7, 1-2</p> <p>Forma</p> <p>Species</p>	<p><i>Quod ad hanc formam naturalem (...) optimum agrum esse qui sub radice montis situs sit et spectet ad meridianam caeli partem. (...) de forma cultura hoc dico, quae specie fiant venustiora, sequi ut maiore quoque fructu sint.</i></p>	<p>« Pour ce qui est de cette forme naturelle (...) la meilleure terre est celle qui, située au pied d'une montagne, regarde au midi.(...) Quant à l'action de la culture sur la forme, je soutiens que ce qui a un aspect plaisant est en conséquence d'un meilleur rapport. »</p>

Tab. I.4. Une catégorie-clef de la description paysagère chez Varron :
la *forma* (R. r. I, 6 et 7)⁹⁶².

⁹⁶⁰ *De arch.* I, 1, 1. Le texte de Vitruve sert de point de départ à une étude comparative de trois descriptions d'objets complexes dues à Caton (le pressoir), à Varron (la volière) et à Vitruve (la baliste) : Ph. FLEURY 2005, spc. p. 277 et 287.

⁹⁶¹ Nous nous référons ici aux qualités de l'architecte-auteur décrites par VITRUVÉ I, 1, 3 : « ... dans tous les domaines... il y a deux aspects : ce qui est signifié (*significatur*) et ce qui signifie (*quod significat*). Ce qui est signifié c'est le projet (*proposita res*) duquel on parle ; ce qui le signifie, c'est une présentation développée selon les méthodes scientifiques : *demonstratio rationibus doctrinarum explicata*. »

⁹⁶² Le texte qui forme la base de notre analyse est cité en entier dans l'ANNEXE 1, p. 33-34.

Développée, la *demonstratio* de Varron est aussi complète qui a le mérite de s'appliquer non seulement aux réalisations humaines mais, solidairement, aux objets naturels. Elle forme aussi le cadre logique de présentation de ces « variables » paysagères dont nous tenterons de faire l'inventaire dans la partie suivante. Cette double nature de la représentation paysagère est inscrite dans le contenu même des vocables utilisés, dont le choix joue un rôle considérable dans la démonstration de Varron. C'est le cas, au premier chef, de *forma*, qui fonctionne à la fois comme notion logique et comme concept à part entière⁹⁶³. Revêtu d'une double fonction, le mot, polysémique, n'est pas aisé à définir dans le contexte. Le premier sens que l'on retiendra reste ambivalent : « contour » qui circonscrit la matière et la définit. Cette signification dérive de l'acception concrète de « moule »⁹⁶⁴ : c'est donc la forme formante et la forme formée. De là vient la distinction introduite par la philosophie antique entre forme apparente distinctive, expression de la substance, du contenu, et forme apparente, superficielle, souvent la belle forme, la beauté d'une forme⁹⁶⁵. Coordonné à cette notion, le vocable *species* est présent dans ses deux acceptions principales, soit pour dénoter l'apparence du paysage, soit pour en ordonner la description. On connaît le sens usuel, « aspect », « apparence » (spc. « belle apparence, beauté ») – ce substantif désignant primitivement la « vue », et « l'aspect qui s'offre à la vue » (**specere* : « regarder »). Ainsi compris, le terme s'oppose à *res*, « réalité »⁹⁶⁶. C'est cette *forma/species* du paysage fondiaire qu'il convient « d'examiner » (cf. *videndum*), en premier lieu, pour en apprécier l'apparence, peut-être, mais avant tout pour en supputer le potentiel. Cependant, la langue philosophique a enrichi la signification de *species*, capable de qualifier la substance même, ou du moins ce qui la détermine⁹⁶⁷ ; dès lors, la notion correspond à celle de *forma* (grec *eidos*) en tant que forme dont dépend la qualité substantielle d'une chose. Est présent aussi dans l'exposé de Varron le sens supplémentaire d'« espèce », subdivision du genre qui définit une chose par rapport à une autre : les deux acceptions ne sont donc pas sans lien. De sorte que le contenu et l'association des deux concepts forme et aspect (/espèce) attestent l'intérêt de Varron pour le paysage à la fois comme objet perçu et comme objet de représentation.

Dans cette optique, le processus de démonstration à l'œuvre admet un certain degré d'abstraction et de complexité qui joue sur les concepts, sans aller jusqu'au pur mécanisme

⁹⁶³ Catégorie logique : voir ci-après.

⁹⁶⁴ Cf. COLUMELLE VII, 8, 7 : *caseus... buxeis formis exprimitur*.

⁹⁶⁵ Cf. FONTANIER 2002, p. 60-61.

⁹⁶⁶ Cf. ERNOUT, MEILLET 2001, p. 640, s. v. ; FONTANIER 2002, p. 106-107.

⁹⁶⁷ VICTORINUS, *Adv. Ar.* I, 9. Cf. FONTANIER *loc. cit.*

logique. De fait, on a affaire à une démonstration « mixte », où le raisonnement collabore avec l'observation pour construire une description *explicata*⁹⁶⁸. Conformément à l'un des sens de *demonstrare* : « montrer », « mettre sous les yeux »⁹⁶⁹, Varron donne à voir la forme du *fundus* en faisant appel de manière explicite au vocabulaire de la vision (*video, species*), donc à la capacité de la rhétorique latine à mettre en œuvre une conception générale de la fonction du texte littéraire dans l'Antiquité romaine, celle de transformer le lecteur en spectateur⁹⁷⁰. Pour autant, comme il y a des façons de faire normatives, il y a façons de voir. Si bien que cette image verbale n'est pas issue directement de la vision concrète, de l'observation du réel ; elle n'est donc pas pure description, ou description immédiate d'un paysage⁹⁷¹. D'emblée, elle est incluse dans un exposé et un raisonnement manifestés comme tels. Cette observation-démonstration s'exerce en effet par le biais d'un schéma, que le terme *forma* est à même de dénoter. Ce schéma, qui ordonne la vision, s'appuie sur une géographie « physique », le cadre, ou pour mieux dire, la trame étant fournie par les formes étagées du relief, avec une attention particulière aux effets du climat, du couvert végétal, du mouvement de l'air, au caractère ouvert ou non du paysage, dans chaque « genre d'altitude » considéré. De sorte que le zonage envisagé par Varron se situe exactement entre ce que la géographie moderne appelle le macroclimat, d'une part, comme ensemble des caractères climatiques communs expliqués par la circulation atmosphérique, les traits généraux de la topographie et des altitudes, et le microclimat, d'autre part, lequel dépend du macroclimat mais aussi du couvert végétal, de l'exposition, du confinement⁹⁷². Or cette trame naturelle est aussitôt remplie, dans la ligne d'une géographie appliquée et donc descriptive, des multiples résultats de l'activité humaine par excellence, l'agriculture. Cette chorographie⁹⁷³, par l'évaluation prospective des territoires (ou terroirs) fournit des éléments stratégiques en vue d'une « mise en situation »

⁹⁶⁸ Voir la définition et l'illustration chez Macrobe des « démonstrations mixtes » par ARMISEN-MARCHETTI, 2005, spc. p. 207-215.

⁹⁶⁹ Cf. FRUYT 2005, p. 20 sq.

⁹⁷⁰ Cf. CALAME 1991, p.3.

⁹⁷¹ Du moins dans l'acception « narrative » de la description (*ekphrasis*), car *descriptio*, comme on sait, désigne aussi la division de la matière en parties propre à la méthode inductive que les Romains ont privilégiée : MOATTI 1997, p. 233 ; PERNOT 2000, p. 285

⁹⁷² Pour ces définitions : ARCHAEOEMEDES 1998, p. 270-271. Cf. ANNEXE 1, p. 33-34. Voir aussi plus bas, II^e Partie Chap. I, descripteur « LOCALISATION ».

⁹⁷³ Chorographie peut se dire d'un écrit de géographie régionale : STRABON, II, 5, 1. Selon l'utilisation que Strabon fait du mot, la "chorographie" correspond à une géographie descriptive détaillée à grande échelle, à des descriptions exhaustives de paysages spécifiques : NICOLET 1988, p. 80 (p. 12, 120, 268 et 272 pour les occurrences dans la *Géographie*). En dernier lieu PRONTERA 2006, p. 77 sq., qui rappelle la distinction entre chorographie (selon l'usage polybien) et « géographie » au sens d'Ératosthène, avec ses prémisses mathématico-astronomiques et physiques. La géographie analytique et stratégique, mais aussi la relation géographie/rhétorique caractérisent d'autres sources romaines qui permettent, par comparaison, d'éclairer les aspects spécifiques de l'approche agronomique : cf. par exemple, RAMBAUD 1974 ; BERTRAND 1989 ; MALOSSE 2006 ; SABLAYROLLES 2006, spc p 359 sq.

potentielle de tout projet agronomique⁹⁷⁴. En cela, il s'agit aussi d'une « démonstration » portée par une logique interne, comme par une logique externe, ce qui correspond bien à sa double nature, entre généralisation théorique et prise en compte des données sensibles, concrètes. Dans cette démonstration mixte, en effet, l'observation (quels que soient les filtres par lesquels elle passe) fournit les éléments de base du raisonnement, qui procède par généralisation. On s'autorise du constat que le climat est lourd dans les plaines ouvertes d'Apulie, et de l'impact de ce paramètre sur la nature et l'aspect des cultures, pour étendre ces données particulières aux mêmes « genres » de situations. Pour construire son schéma abstrait/concret du paysage fonciaire, Varron fait sien et endosse des données issues de l'observation du réel, d'une part, de méthodes d'organisation de la matière, d'autre part. Il procède à une classification à partir de certaines « catégories », au sens où l'entend la langue philosophique depuis Aristote : les attributs les plus généraux imputables au sujet considéré, qui permettent de recueillir sur lui le plus de données qu'il se peut, et de les ordonner rationnellement.⁹⁷⁵

1) La *forma*, catégorie descriptive

Rappelons d'abord le système de classification général de la matière dans lequel s'inscrit, et qui vient servir, la description/démonstration paysagère de Varron⁹⁷⁶. Sans se perdre dans le singulier des espèces, d'autant qu'il dispose selon les critères actuels de classification, d'un nombre d'informations limitées, l'agronome, de façon plus ou moins rigoureuse, procède à une classification descendante, à l'instar de la plupart des taxinomies anciennes⁹⁷⁷. Celle-ci part de la « population » entière (ensemble des objets considérés : *res rusticae*), et cherche à en donner une représentation claire et synthétique, en opérant des partitions (*partes*) successives, en vertu de critères à deux ou plusieurs modalités. Varron énumère d'abord les classes principales, dont la plus importante, au regard de notre recherche, est la *cognitio fundi*, elle-même divisée en deux genres : le premier qui se rapporte au « sol de la terre » ou « sol du *fundus* » (*solum terrae* ; *solum fundi*), le second aux bâtiments (*villa* et étables).

⁹⁷⁴ Voir BRUNET, FERRAS, THÉRY 1993, p. 238, s. v. « Géographie ».

⁹⁷⁵ JERPHAGNON 1993, p. 136.

⁹⁷⁶ Varron adopte ici un système analogue à celui qu'il a usé pour la langue latine en appliquant les principes de la grammaire de Denys Le Thrace qui préconisait une approche rationnelle de la matière où la description passe par une classification : MOATTI 1997, p. 231.

⁹⁷⁷ BRUNET, FERRAS, THÉRY 1993, p. 110.

Le premier genre est lui-même formé de quatre sous-classes, qui sont à la fois des objets concrets et des objets de connaissance :

- forme (*forma*)
- genres des terres (*genera terrae*)
- dimensions (*quantus*)
- « défenses » (*tutelae*)

Chacune de ces questions est distribuée en genres et sous-genres, qui regroupent des objets en fonction d'un caractère commun essentiel (ex. plaine et montagne appartiennent au genre « relief »). Les rapports établis entre les qualités attribuées à des genres différents sont en général de nature oppositionnelle (plaine chaude/montagne fraîche). Pour nous en tenir à la forme, dont deux genres principaux sont distingués, « naturel/donné » et « cultural/imposé », le premier donne lieu à une division hiérarchique à trois étages :

FORMA

1) Premier genre : Forme naturelle

2) Genres simples / genres mélangés

Plaine colline montagne / (plusieurs caractères)

3) Modalités

Ex. Plaine « ouverte »

D'après ce schéma, on voit bien que la *forma*, en tant que catégorie principale de description hiérarchique, sert à construire une grammaire du paysage fondiaire, dès lors objet d'étude et de réflexion – du moins dans un premier temps, car la réflexion répond à des objectifs immédiats d'évaluation et ultérieurs, de mise en valeur. On a rappelé que *forma* oscille entre le sens de forme « substantielle » et celui de forme « superficielle ». Dans la dernière acception, le vocable, de prime abord, est synonyme de *species*, « aspect extérieur » qui permet de distinguer et d'identifier trois « genres » topographiques simples (*tria genera sint a specie simplicia agrorum : campestre...*). Toutefois, dans cet emploi, la polyvalence de *species* transparait également puisqu'elle est ici ce qui révèle le substrat, les qualités intrinsèques d'un terrain (est-ce une plaine ; son altitude est-elle élevée ? ...). En outre, la *species*/espèce est une subdivision du genre *forma naturalis* par laquelle se détermine la différence spécifique d'une chose (ici un type de relief). Or Varron

réserve l'épithète « naturel » à la morphologie que le terrain (*ager*) possède « de naissance »⁹⁷⁸. Dès lors, cette morphologie est d'abord topographique : ce sont les formes du relief qui se divisent en quelques genres simples et mixtes et, plus précisément, les altitudes (*fastigia*), dont dépendent les caractères du climat.

C'est l'efficacité de cet exposé sur le « sol du *fundus* » que d'être capable d'ordonner aussi bien des connaissances que des observations sur un ensemble d'éléments relevant de la « nature » et du contrôle des hommes, lesquels, diversement combinés composeront à chaque fois une *species* particulière. Mais, concernant la *forma* de second genre distinguée par Varron (celle qui résulte la technique agricole), une remarque s'impose. De fait, cette « forme des cultures » reste insécable, l'exposé à son propos se réduisant au commentaire explicatif autour d'un exemple paradigmatique : la plantation quinconciale. Il semble que le caractère « naturel » de la forme ait suscité une description, exhaustive et synthétique, de caractère scientifique, tandis que l'aspect « artificiel » (au sens propre) de la seconde forme appelait un autre type de démonstration, non pas fondée sur la description mais sur l'argumentation. C'est la rhétorique de la régularité qui vient en effet fonder le discours sur les bienfaits économiques et esthétiques de cette modalité de plantation, imposant un parti pris qui tranche avec la nature, a priori généraliste et ouverte, de la vision du « paysage naturel », capable d'accueillir un large éventail de productions et donc de stratégies⁹⁷⁹. Dès lors, au sein des formes « culturelles », il s'agit bien d'opérer une sélection, et cette partialité révèle que les formes en question ne sont pas « imposées » par n'importe qui, n'importe où, ni dans n'importe quelles conditions.

2) La *forma* : substance et accidents

Est-ce un hasard ? Les quatre angles sous lesquels le polygraphe considère le bien-fonds semblent s'inspirer, de façon plus ou moins rigoureuse, des quatre principales « catégories » (*katégoria*) définies par Aristote que sont la substance (*ousia* ; *substantia*), la qualité (*poïon* ; *qualitas*), la quantité (*poson* ; *quantitas*) et la relation (rapport à d'autres individus du même genre : *pros ti* ; *relatio*)⁹⁸⁰. Résultant de l'effort de la raison pour unifier dans un concept les multiples aspects du réel, les catégories sont à même de fonctionner autant comme des notions purement logiques

⁹⁷⁸ R. r. I, 6, 1 : *quod aliud ager bene natus est, aliud male.*

⁹⁷⁹ Chaque « modalité » est mise en relation avec un objectif de production possible dans le cadre du grand domaine rural : cf. texte cité dans l'ANNEXE 1, p. 34 (I, 6, 2 sq.).

⁹⁸⁰ Le répertoire des catégories d'Aristote figure dans les *Topiques* I, 9 et dans un petit traité intitulé tardivement les *Catégories*, qu'Andronicos de Rhodes a mis à l'honneur et commenté depuis le I^{er} s. av. n. è. : R. BODÉÛS, dans LECLANT 2005 (dir.), p. 427-428. Cf. aussi JERPHAGNON 1993, p. 136.

que comme des modes de l'être de l'objet considéré. En tant que catégories logiques, elles permettent d'aller par étapes successives (*via* les termes moyens : genres et espèces) du général ou universel jusqu'au particulier : on vient de montrer comment⁹⁸¹. En tant que mode de l'être, elles révèlent les traits généraux qui le structurent. Ces catégories se divisent en deux classes fondamentales : une première et unique, la « substance », qui représente un principe concret⁹⁸² ; une seconde, qui comprend toutes les autres, soit les « accidents », ou modalités extérieures⁹⁸³. Dans ce cadre, il y a primat du concept de *forma*, auprès duquel les trois autres objets ont valeur d'attributs.

D'après les distinctions catégorielles introduites par Varron, le « sol du *fundus* »⁹⁸⁴ sera déterminé principalement par quatre caractères généraux, irréductibles entre eux. Le bien-fonds est d'abord à envisager en tant qu'il est (ce que nous appellerions) un paysage, un modelé, à la fois expression d'un substrat et réceptacle d'autres formes (forme donnée/forme imposée) ; ce paysage s'inscrit d'autre part dans une portion de territoire mesurable (en termes de qualité et de quantité), et circonscrite (cf. *genus terrae* ; *quantus* ; *tutelae*). Identifiable à la substance du paysage foncier, ou du moins à l'expression de cette substance, la *forma* est son mode d'être principal. Les autres caractères ne lui sont pas moins nécessaires, même si leur liste n'est pas forcément exhaustive. Ils s'interprètent comme des « accidents » qui viennent en décrire les traits extérieurs, susceptibles de changements. Ces accidents caractérisent de façon individuelle et concrète chaque *fundus*, dont la « consistance »⁹⁸⁵ est d'abord fonction de sa forme naturelle, immanente, donnée, dont découle (à travers les *genera agrorum*) la « forme des cultures ». De sorte que cette dernière, en réalité, participe des deux modes de l'être : elle est également nécessaire et également accidentelle. En effet, d'un côté, les *fastigia* (sous-genres de la forme naturelle) « déterminent la forme des cultures », d'un autre côté, les *sationes* « l'imposent ». Or les procédés de plantation (qui structurent de façon privilégiée le paysage agraire de la *villa perfecta*)⁹⁸⁶, objets de la séquence suivante, apparaissent de fait éminemment évolutifs qui résultent principalement (ici) de l'action humaine. Ils sont étroitement dépendants des mutations objectives (« progrès » des techniques et des savoir-faire...) et, de façon inséparable, de l'évolution des catégories sociales de perception et

⁹⁸¹ Cf. p. 219 sq.

⁹⁸² Les substances sont « responsables de l'être » : *An.* II, 4, 415b 14. Pour les substances comme outils logiques et comme catégories ontologiques, cf. en particulier ARISTOTE, *Cat.* 5 ; *Met.* Z, 1 et L, 1.

⁹⁸³ GOBRY 2000, p. 72-73.

⁹⁸⁴ Cf. *solum terrae*, « sol d'un terrain » ; voir l'un des sens dérivés de *solum* : *res soli, solifundium* : ERNOUT, MEILLET 2001, s. v.

⁹⁸⁵ Cf. le sens de *substancia* chez Sénèque, où le mot apparaît pour la première fois : consistance matérielle d'une chose et le substrat qui assure cette consistance. Une chose *est* dans la mesure où elle *a* de la substance : SENEQUE, *Nat. Quaest.* 1, 15, 6 ; *Epist.* 113, 4-5. Cf. FONTANIER 2002, p ; 112.

⁹⁸⁶ Cf. REGGI 1999.

d'appréciation, avec l'avènement du « beau », (presque) à part égale avec « l'utile ». De telle sorte que la « forme des cultures », en conférant au paysage foncier son aspect visible (*species*), achève de le définir en l'inscrivant dans le rythme et les vicissitudes du temps humain.⁹⁸⁷

B. La *forma* : un mot pour « paysage » ?

Pour la commodité de l'analyse, nous avons parfois employé *forma* pour paysage et vice-versa. Est-ce bien légitime ?

Varron s'attache à définir la *forma fundi* en introduisant une dichotomie théorique entre forme naturelle et forme engendrée par l'activité des hommes dans les terres semées et plantées⁹⁸⁸. Il faut sans doute y reconnaître un écho de la physique d'Aristote qui distingue, parmi les êtres, ceux qui existent par nature et les autres, qui sont les produits de l'art⁹⁸⁹. Au regard de cette distinction aristotélicienne entre nature et art, les objets considérés par Varron sous l'espèce de la *forma* sont des objets mixtes. Ainsi, la notion de dichotomie convient bien à la manière dont l'agronome tarde-républicain définit la forme du *fundus*, au sens où le mot s'emploie en logique : division d'un seul genre en deux espèces qui en recouvrent l'extension. D'abord posé, le principe de forme bifurquée est illustré dans la séquence suivante, qui passe en revue les différentes productions végétales et animales qu'on doit privilégier selon la diversité des « formes naturelles », soit, ici, essentiellement, les conditions de climat, de relief et d'altitude propres au site où le domaine sera établi⁹⁹⁰. Par conséquent l'agronome romain en faisant appel au système à la fois classificatoire et explicatif des catégories, à portée universelle, livre aux entrepreneurs agropastoraux une clef de lecture des paysages, à la fois théorique et pragmatique, à partir des éléments généraux de leur structuration et des contraintes majeures, physiques et environnementales, qui pèsent sur leur « formation ». Mais, indissociablement, Varron montre en

⁹⁸⁷ On notera que la *forma naturalis* n'est pas pour autant « statique », Varron prenant soin, en particulier, de faire sentir l'impact du changement des saisons dans chaque étage topoclimatique : I, 6, 2 sq. En tant que « substance », la *forma* est du reste soumise à un principe de mouvement : cf. ARISTOTE, *Phys.* II, 1, cité ci-après.

⁹⁸⁸ I, 6, 1. Il convient peut-être de distinguer les verbes *sero* et *consero* (et de même *situs* et *consitus*) qui n'interviennent pas dans le même contexte et suggèrent que la forme culturale concerne en priorité les terres plantées d'arbres et de vignes, qu'elle soient ou non également semées en céréales. Cf. *quod aliud bene consitus est, aliud male* (*loc. cit.*)

⁹⁸⁹ ARISTOTE, *Phys.* II, 1 : « Parmi les êtres en effet, les uns existent par nature, les autres grâce à d'autres causes ; c'est par nature qu'existent les animaux et leurs membres, les plantes et les corps simples, comme la terre, le feu, l'eau, l'air. (...) Tout être naturel, en effet, a en lui-même un principe de mouvement et de repos, les uns selon le lieu, d'autres selon la croissance et l'amoinissement, d'autres quant à l'altération. Par contre, un lit, un manteau et les objets du même genre..., c'est-à-dire comme produits de l'art, ne possèdent aucune tendance propre au changement, si ce n'est par accident. »

⁹⁹⁰ R. r. I, 6, 2-6.

quoi et comment ils sont les produits de l'action humaine, les *genera agrorum* étant considérés d'erechef, dans la variété de leurs manifestations, par l'œil de l'expert qui les corrèle systématiquement avec les productions préférentielles des grands domaines à vocation commerciale.⁹⁹¹

Dans ce contexte, la « forme » est un concept, abstrait et précis, qui guide la description et structure une représentation synthétique de ce qu'il est difficile d'appeler autrement que « paysage ». En outre, comme « aspect des lieux » que l'œil embrasse du regard, la *forma/species* correspond à l'un des sens de notre « paysage », perçu dans la matérialité de ses formes. Enfin, en fonctionnant comme catégorie descriptive dans un discours élaboré, elle y ajoute la distance (culturelle, intellectuelle) prise par rapport à la vision quotidienne unilatérale de l'espace (celle du paysan par exemple)⁹⁹². Dans l'exposé de Varron, le donné (« nature ») et l'imposé (« [agri]culture ») constituent, du point de vue de la forme, un binôme essentiel. S'ils sont séparés, ce n'est qu'utilité théorique, dans la mesure où, de leur conjugaison, naîtra une somme qui sera variable *hic et nunc*, un paysage singulier, créé et né des « genres de terrains », des « formes de la culture » et, surtout, des relations conditionnelles que les uns et les autres entretiennent. De sorte que le concept de *forma* réunit les deux composantes majeures et interactives qui, dans de nombreuses définitions modernes, font le paysage. Pour n'en prendre qu'une, citons celle que propose Jean-Robert Pitte dans l'avant-propos de son *Histoire du paysage français* : « L'expression observable par les sens à la surface de la terre de la combinaison entre la nature, les techniques et la culture des hommes »⁹⁹³. Comment mieux définir la *forma* varronienne ?

Une importante réserve doit cependant être formulée, qui va certes amoindrir la portée de cette belle coïncidence sémantique : il ne s'agit aucunement pour Varron (par ailleurs grand homme de culture) d'envisager le « paysage » en général. Le propos de l'agronome du I^{er} siècle est de trouver un concept organisateur pour appréhender et apprécier, dans sa réalité plurielle, une réalité donnée, contemporaine, celle du cadre physique et écologique des *fundi*, avec les modes d'interventions spécifiques de l'homme dans cet espace : productions végétales et animales, signes d'appropriation (*tutelae*), schématisation propre à satisfaire une contemplation esthétique, etc. Varron fabrique individuellement une représentation du milieu à l'usage d'une

⁹⁹¹ Pour la suite du texte de Varron (I, 6, 2 sq.) cf. *infra*, ANNEXE 1, p. 33-34.

⁹⁹² Cette distance du regard est la condition *sine qua non* de la conscience paysagère, notamment selon A. ROGER 1997, p. 26-27, qui se réfère ici à M. de la SOUDIÈRE, « Regards sur un terroir et ailleurs. Le paysage à l'ombre des terroirs », *Paysage et aménagement*, sept. 1985, p. 21.

⁹⁹³ PITTE 2001, p. 19.

collectivité, celle des propriétaires de domaines ruraux soucieux de rentabilité, et cette représentation vise à la maîtrise de l'environnement dans ce cadre unique et précis. En cela, sa description est aussi un modèle d'action, qui invite à ordonner la diversité de cet espace sensible, à le peupler aussi de symboles de soi et de son appartenance sociale, à en faire le lieu de sa prospérité et de sa sécurité⁹⁹⁴. Bref, il s'agit d'une lecture particulière orientée, d'un paysage, ou plutôt d'un type de paysage agraire. Elle concerne, certes, l'un de lieux majeurs de la production agricole, au moment (et sans doute à l'endroit) où Varron rédige son traité d'agriculture, toutefois, elle ne recouvre ni la diversité des formes d'exploitation rurale ni celle des campagnes du monde romain. Concept construit dans un souci bien défini, la *forma* n'est donc pas un mot pour signifier le « paysage » en soi, elle s'applique ici, de façon exclusive, à un type de paysage rural, susceptible de variations dans le temps et l'espace, le paysage fonciaire.

N'en témoignant pas moins d'une vision et d'un traitement véritablement complexes des problèmes agronomiques tels qu'ils se posent dans un espace donné, le concept varronien de *forma* souligne l'imbrication inévitable de deux réalités « morphologiques » (mais l'on a vu que le sens de *forma* ne se réduit à la surface) dans le paysage, dont l'une dépend intimement du système de culture⁹⁹⁵. Mieux encore, cette définition revient à en prescrire la nécessaire harmonie, laquelle résultera de la juste adéquation entre terroirs et espèces cultivées et exploitées, avec les formes d'utilisation des parcelles qui leur sont propres. Ainsi l'introduction de la notion duale de *forma* justifie d'emblée la modulation des normes édictées en fonction des « lieux », de la variété physique et humaine de chaque situation et des conditions locales d'exploitation. Certes, il y a un déterminisme naturel qui définit la qualité de l'*ager* (exprimé par l'alternative « est ou n'est pas »), en revanche le pouvoir du propriétaire-exploitant est clairement mis en avant, c'est-à-dire son aptitude à imposer - ou non - une « bonne » forme au *fundus*, qui « peut être bien ou mal planté ». De fait, afin de parvenir à une forme souhaitable, à la « belle » forme, c'est-à-dire à une morphologie qui soit en accord avec l'exigence normative des experts agronomiques romains, l'entrepreneur agricole se doit de faire travailler et façonner ses champs selon des méthodes qui ne s'improvisent pas, qui résultent donc d'un acquis, mais d'un acquis que l'on considère sans sectarisme. Varron, adepte de la maxime *in diem vivimus*, fait partie de ces penseurs qui accueillent et trient (ici les méthodes les plus rentables et les paysages idoines) à mesure qu'ils découvrent⁹⁹⁶. Une telle démarche relève bien de la *ratio* dont se revendique

⁹⁹⁴ A ce sujet : CORBIN 2001, p. 12.

⁹⁹⁵ Sur la dépendance entre paysage complexe de la campagne cultivée et système de culture : LEBEAU 1979, p. 46.

⁹⁹⁶ GROS 1998, p. 444-445.

l'auteur des *Res rusticae*. En effet, il le souligne à plusieurs reprises, à la diversité des méthodes empiriques, doit suppléer une *ratio* tournée vers l'action, comprise comme méthode de gestion globale capable de relier entre eux objets et problèmes inhérents à l'exploitation d'un domaine rural - qu'ils soient d'ordre structurels ou accidentels...⁹⁹⁷

Cette emprise de la *ratio*, comprise en particulier comme faculté discursive qui permet de « discerner » et de « relier »⁹⁹⁸, témoigne de l'influence plus générale des catégories de la grammaire, de la rhétorique et de la philosophie sur la prose de Varron, son vocabulaire et ses idées. Mais si la logique issue d'Aristote, où le langage exprime une pensée capable de décrire objectivement le réel, est dans l'exemple que nous venons de voir le moule, en quelque sorte, du « rationalisme pratique » des Romains, il serait réducteur de ne retenir que cet aspect de leur culture. Pierre Gros le rappelle opportunément, il existait tout un pan spéculatif et un usage ésotérique et symbolique de la culture, que l'on retrouve notamment dans les quatre niveaux de compréhension (*gradus*) du sens et de l'origine des mots dans le *De Lingua latina*, le quatrième grade (*adytum et initia regis*) étant utilisé de façon cryptique dans les livres de Varron ou dans ses réalisations plastiques, telle la volière décrite au livre III des *Res rusticae*⁹⁹⁹. De sorte que le caractère rationnel/utilitaire de la *forma* varronienne n'exclut pas la possibilité de plusieurs niveaux de signification dans ce mot-clef et dans la démonstration dont elle constitue le centre.

C. *Forma* et *Italia picta*

Du côté de la rationalité pratique, la *forma*, comme schéma directeur de la description normée du *fundus*, fait penser aux deux fonctions assignées à la « carte », ou au « plan », par les Romains¹⁰⁰⁰ : celle de figuration et d'enregistrement de l'espace conquis, approprié, qui contient des informations diverses : découpage du territoire, caractéristiques essentielles des terres,

⁹⁹⁷Voir DANGEL 1995, p. 29-33.

⁹⁹⁸ cf. CICÉRON, *De Off.* 1, 4, 11.

⁹⁹⁹ GROS 1998, p. 448 qui cite *L. l. V*, 7-8.

¹⁰⁰⁰ Le terme *forma* s'applique généralement à la carte, par exemple celle de Sardaigne déposée dans le temple de Mater Matuta en 174 av. n. è. (TITE-LIVE, XIX, 28, 10) ou au plan (plan des aqueducs : *CIL* VI, 1261) : NICOLET 1988, p. 159 sq. ; MOATTI 1993, p. 32, et note 4. Le mot a un usage spécialisé dans le domaine de l'arpentage où il désigne le document graphique officiel sur lequel sont reportées, en particulier, les mesures proportionnelles aux distances mesurées et qui est établi pour préparer ou enregistrer les assignations de terre aux colons : FRONTIN Th. 15 =BEHREND'S 1998, p. 54-55. Cf. P. SAEZ FERNANDEZ, « Estudio sobre un inscripción cadastral colindante con Lacimurga », *Habis*, 21, 1990, p. 205-227 ; CLAVEL-LEVEQUE, « Un plan cadastral à l'échelle. La *forma* de bronze de Lacimurga », *Estudios de la Antigüedad*, 6-7, 1993, p. 175-182. Des propriétaires privés pouvaient faire dresser des *formae* de leurs terres mais elles étaient sans valeur juridique : MOATTI, *loc. cit.*

distances, superficies...¹⁰⁰¹ ; et celle d'inventaire, de recensement des ressources (naturelles, humaines), - à l'usage de ceux qui s'en sont rendus maîtres. Dans cette conception, la carte revêt un rôle d'archivage et de gestion, dans une perspective, juge Joël Thomas, plus conservatrice que fondatrice (exploratoire)¹⁰⁰². Or, la *forma* de Varron réunie les deux visées : c'est précisément dans les limites de ce schéma carto-graphique, aux paramètres modulés (et modulables) en fonction des *genera agrorum*, dont les potentialités et les spécificités sont ainsi mieux évaluées, reconnues, maîtrisées, que pourra se mener à bien chaque projet agronomique.

Dans la partie introductive du livre I, l'éloge de l'Italie et de ses richesses, à partir d'une carte exposée dans le temple de Tellus relève d'un souci analogue, élargi à l'espace italien, et au-delà¹⁰⁰³. Tout en discutant de géographie à propos des divisions en zones climatiques de l'*Orbis Terrae* établi par Eratosthène au III^e siècle, et en se demandant si un pays au monde est mieux cultivé, les protagonistes de la scène « contemplent » une *Italia picta*, carte murale peinte, sans doute, sur un mur du portique devant le temple de Tellus (*spectantes in pariete pictam Italiam*)¹⁰⁰⁴. D'après ce témoignage direct, on imagine que Varron a vu des représentations cartographiques de la péninsule¹⁰⁰⁵, et qu'elles ont influé sur les modalités de sa description du *fundus*, à l'instar des *formae* cadastrales qu'il aurait pu consulter ou faire établir, quand il avait en charge la distribution de l'*ager Campanus* avec Tremelius Srofa. Au reste, les mêmes mots désignent dans l'Antiquité les oeuvres géographiques, qu'elles soient littéraires ou graphiques. Cartographie et textes sont ainsi en étroite relation. C'est ce dont témoignent aussi l'œuvre proprement géographique de Strabon ou celle, moins spécialisée, de Pline l'Ancien, qui calquent leurs descriptions sur les itinéraires ou les périples, en usant d'un vocabulaire très visuel et en énumérant les lieux selon des lois topographiques. L'objet des agronomes n'est pas celui des géographes, mais Pline traverse ces deux régions du savoir qui, dans son encyclopédie, sont au moins dans un rapport de proximité matérielle ; au-delà, on a vu que le naturaliste intègre toute la matière de son encyclopédie, y compris l'agronomie, dans un cadre géographique.

¹⁰⁰¹ Voir le contenu des *formae* d'assignation : MOATTI 1993, p. 35 sq., et aussi plus bas III^e Partie, Chap. I.

¹⁰⁰² C'était sans doute l'une des fonctions de la fameuse carte d'Agrippa : THOMAS 2006, p. 102. Sur celle-ci, voir NICOLET 1988, p. 103-131.

¹⁰⁰³ R. r. I, 2, 1. Pour l'inventaire : avantages naturels, richesse humaine et agricole : I, 2, 4-7

¹⁰⁰⁴ R. r. I, 2, 1. Selon C. Nicolet, il s'agit à n'en pas douter d'une carte, qu'elle soit en vue cavalière ou autre, et non d'une image allégorique : NICOLET 1988, p. 110 et 268, n. 20. L'*Italia picta* de Varron et des syntagmes comme *orbis pictus*, *itineraria picta*, ainsi que le mot *tabula*, capable de dénoter aussi bien une carte qu'un tableau, démontrent les liens entre carte et peinture : *id.*, p. 253, note 48 ; cf. A. et M. LEVI, *Itineraria picta : contributo allo studio della Tabula Peutingeriana*, Rome, 1967.

¹⁰⁰⁵ Cf. PLINE, N. H., III, 45 qui, après avoir décrit la silhouette cartographiée de l'Italie, cite Varron pour des distances.

Or, chez Varron, se dessine une tendance similaire : la représentation du *fundus* comprend les deux versants caractéristiques de la science géographique dans l'Antiquité : cadre physique et/ou mesures, et descriptions. L'ordre d'exposition des thèmes lui-même, dans le premier livre, paraît tributaire de cette séquence qui fait succéder à la *forma* et au *modus* tout ce que le domaine contient, choses, bêtes et gens. Un peu comme si une carte du *fundus* se voyait apposer des *commentarii*. La fonction mnémotechnique des écrits agronomiques, compilations de savoir-faire, textes de type cumulatif tendant vers l'exhaustivité, rappelle la forme de ces « commentaires ». Le système carte + commentaires est représentatif des *formae* cadastrales, et de la carte d'Agrippa¹⁰⁰⁶, qui étaient accompagnées de "dossiers écrits aide-mémoire" ; c'est du moins leur sens d'après Vitruve et les auteurs géomatiques, dont les ouvrages techniques s'apparentent aussi au type de l'aide-mémoire dans une version élaborée¹⁰⁰⁷. De même, la présentation d'une carte de l'Italie au début des *Res rusticae* fait en sorte que le reste fasse figure de vaste commentaire, qui explique et justifie la richesse agricole de l'Italie, et le rôle majeur qu'y prennent les exploitations rurales menées de façon rationnelle. Ces *upomnemata* complètent ou prennent place dans une carte verbale du *fundus* où, à l'instar du paysage italien "intégralement cultivé", nature et culture se mêlent en harmonie¹⁰⁰⁸. Dès lors, chaque *forma*, cadre harmonisé de la production agricole des grands domaines, est appelée idéalement à s'intégrer dans la *forma* de l'Italie, elle-même incluse dans la carte d'Eratosthène¹⁰⁰⁹, schéma qui définit les contours de l'*oekoumène* et qui demeure, au moins jusqu'aux contemporains d'Auguste, le fondement de la vision du monde des Latins.¹⁰¹⁰

¹⁰⁰⁶ NICOLET 1988, p. 269.

¹⁰⁰⁷ Les arpenteurs utilisaient par ailleurs des formulaires visant la mémorisation de typologies liées à des catégories de domaines, à des distances, à des orientations, à des superficies, etc., qui sont l'indice de la relation entre leur activité de praticien et de formateur : BEHRENDIS *et al.* 2000, p. 105, note 119. (comm. HYGIN Th. 90).

¹⁰⁰⁸ VARRON, *R. r.* I, 2, 3 : *tota sit culta. Upomnemata* : PTOLÉMÉE, I, 18, 2.

¹⁰⁰⁹ *R. r.* I, 2, 3 : « ... étant donné que le globe terrestre (*orbis terrae*) est divisé par Eratosthène en deux parties (*duas partes*)... et que l'Italie est située (dans la partie septentrionale)... ». Outre la carte d'Agrippa, la plus célèbre carte faisant partie du cadre monumental de Rome est la *forma Urbis Romae*, réalisée à l'initiative de Septime Sévère et placée dans le temple de la Paix : DE CHAISEMARTIN 2003, p. 167.

¹⁰¹⁰ Et qui structure l'exposé géographique de Strabon : NICOLET 1988, p. 74-76. En dernier lieu : BIANCHETTI 2004 et 2006, p. 36 sq.

§2 - Une démonstration géométrique : l'aire de battage

L'aire à battre le blé est une structure pour laquelle Varron conseille une forme « ronde », *rutunda*, et quelque peu bombée, *extumida*, « gonflée », « enflée »¹⁰¹¹. Le texte fournit immédiatement la clef de cet hapax dans le *corpus* agronomique des formes : il importe que l'eau puisse s'écouler le plus rapidement et le plus aisément possible hors de l'aire. Et Varron d'édicter une règle formulée comme une loi de géométrie :

Omne [itinere] porro brevissimum in rutundo e medio ad extremum :

« Tout chemin dans un cercle est le plus court qui va du centre à la circonférence. »¹⁰¹²

Ici, l'aire et le parcours de l'eau qui la traverse (*iter*) sont assimilés - de façon plus ou moins explicite et plus ou moins rigoureuse - à des objets abstraits géométriques (un segment de droite inscrit dans un cercle) à propos desquels Varron énonce une loi universelle. Cet énoncé implique un type de démonstration purement logique qui rompt avec la manière adoptée par les *S. r. r.* pour énoncer ou expliquer le bien-fondé de la norme : de façon générale, ils font appel aux méthodes de raisonnement de type inductif et aux formes de démonstration de la rhétorique, comme la *similitudo* par exemple¹⁰¹³. Certes, Columelle indique des formules mathématiques pour calculer la superficie de parcelles ayant des formes variées, notamment celle d'un champ circulaire et demi-circulaire, mais son exposé n'est pas destiné à démontrer la nécessité d'une norme (en tout cas pas directement), aussi bien l'agronome ne justifie pas l'insertion de ces figures dans son inventaire, qui comprend en outre un carré, un rectangle, un trapèze et un hexagone.¹⁰¹⁴

Pour mieux comprendre l'assertion de Varron, on mettra en évidence les principales propriétés spatiales de l'aire qui, telle qu'elle est décrite par les agronomes romains, n'est pas une surface plane, mais un espace circulaire convexe. Cette calotte sphérique (classée, en géométrie,

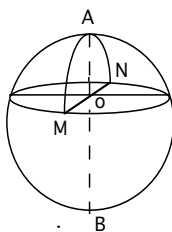
¹⁰¹¹ *R. r. I*, 51 : « L'aire (*aream*)... il faut qu'elle soit de préférence ronde (*rutundam*) et un peu renflée en son milieu (*et mediam paulo extumidam*), en sorte, s'il pleut, que l'eau ne stagne pas et puisse s'écouler hors de l'aire par le plus court chemin (*et quam brevissimo itinere extra aream defluere possit*) : or tout chemin dans un cercle est le plus court qui va du centre à la circonférence. » (trad. J. HEURGON).

¹⁰¹² *Loc. cit.*

¹⁰¹³ Se reporter *infra*, III^e Partie, Chap. III.

¹⁰¹⁴ *Rust. V*, 1-2. Analyse de ces formules dans DILKE 1995, p. 59-62 = 1971, p. 51-55 ; voir aussi l'introduction et le commentaire de J. Y. Guillaumin à la compilation intitulée *De iugeribus metiendis* dans le *corpus* agrimensorique, dont les sources sont Columelle et Palladius (*II*, 11) : GUILLAUMIN 1996, p. 108-110 et 198-217.

dans les solides de révolution) correspond à la partie de la surface d'une sphère comprise entre un plan, qui coupe la sphère, et l'un de ses pôles (A) :



Chaque portion de cercle tel que MAN tracé sur la calotte sphérique a comme pôle A, une des extrémités du diamètre AB de la sphère, perpendiculaire au plan de base de la calotte. Varron énonce une loi relative à la base de la calotte, soit un cercle dont tous les points de circonférence sont équidistants du centre O. En effet, tous les segments de droite limités par le centre et un point du cercle (tels que OM et ON), c'est-à-dire les rayons, sont égaux ; ce qui ne serait pas vrai dans le cas d'une figure quadrangulaire.¹⁰¹⁵

À notre connaissance, l'appel à un raisonnement de type déductif qui pose un principe théorique - pas forcément démontrable - valant comme généralité¹⁰¹⁶, et d'où découle les autres propositions, est fort rare dans le *corpus*. Son usage paraît d'autant plus révélateur qu'il vient justifier et expliquer un choix morphologique. Certes, Varron y a recours à une autre occasion dans les *Res rusticae*, mais il s'agit, cette fois, de mettre en évidence le caractère naturellement rationnel, et donc économique, des cellules de la ruche édifiées par les abeilles. En effet, celles-ci, souligne Varron, « ont des institutions comme les hommes, une royauté, un gouvernement, une société organisée »¹⁰¹⁷ :

[Non] in favo sex angulis cella, totidem, quot habet ipsa pedes. Quod geometra exagonon fieri in orbi rotundo ostendunt, ut plurimum loci includatur.

« Chaque cellule d'un rayon a six angles, ce qui fait autant de côtés que l'abeille a de pattes. Remarquons qu'il est démontré par les géomètres qu'un hexagone inscrit dans un cercle y occupe plus de surface [qu'un polygone de moins de côtés]. »¹⁰¹⁸

¹⁰¹⁵ cf. plus bas.

¹⁰¹⁶ LLOYD 1993, p. 138-144 ; MOATTI 1997, p. 231-241.

¹⁰¹⁷ R. r. III, 16. Au sujet du modèle représenté par « la société naturelle des abeilles » dans l'Antiquité romaine, voir notamment GRIMAL 1989, p 101 sq. ; PIGEAUD 1995, p. 286-291, à propos de VIRGILE, G. IV, 149 sq.

¹⁰¹⁸ R. r. III, 16.

Cet extrait de l'exposé consacré à l'apiculture au livre III donne un bon aperçu du caractère encyclopédique du savoir varronien, et de la façon dont il est utilisé dans une logique d'aménageur, avec ici le croisement entre observations de caractère entomologique et démonstrations géométriques. L'allusion que le polygraphe fait ici à l'étude géométrique des polygones réguliers dont on calcule la surface fait inmanquablement penser aux méthodes qu'Héron d'Alexandrie exposera au I^{er} siècle de n. è. dans ses *Metrica*. Notons que Columelle indique comment mesurer la surface d'un champ hexagonal de 30 pieds de côté (89 m env. : *Rust.* V, 2). Toutefois, comme dans les textes du *corpus* gromatique qui concernent les polygones réguliers, la source de Columelle n'est pas héronienne dans la mesure où les problèmes sont traités sous forme arithmétique¹⁰¹⁹. Sans doute, l'allusion de Varron aux calculs des géomètres n'intervient-elle pas par hasard dans ce contexte, puisque les abeilles sont montrées en tout point comme un modèle en matière d'organisation sociale et de rationalisation du travail. Ces deux aspects essentiels dans la gestion d'une exploitation rurale apparaissent dès lors étroitement dépendants de la perfection morphologique des constructions. Or, c'est précisément dans ce domaine que les « méliturges » déploient cet « art » et cette « raison » - *hic ratio atque ars* - qui entrent dans la définition même de l'agronomie, comme savoir et comme pratique, d'après Varron.¹⁰²⁰

C'est encore à l'enseignement des *geometra* que Varron fait appel en ce qui concerne la forme de l'aire, même si l'énoncé paraît à cet égard peu rigoureux dans son vocabulaire et dans sa formulation. Du reste, il est difficile d'évaluer ce que les élites cultivées de la fin de la République connaissaient des *Éléments* d'Euclide et de la géométrie en général, les ouvrages de langue grecque n'ayant pas été traduits en latin. Par rapport à l'époque hellénistique, il semble que l'intérêt théorique en la matière se soit affaibli, les applications pratiques de cette science étant néanmoins importantes dans plusieurs domaines (bâtiment et arpentage en particulier). Certaines grandes figures du temps, comme Cicéron, César et Varron ont partagé un intérêt certain et des compétences dans cette discipline.¹⁰²¹

Pour autant, la démonstration de l'agronome, en toute rigueur, aurait dû porter sur le fait que, dans une forme autre que circulaire, le centre n'est pas à une distance égale de tous les

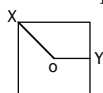
¹⁰¹⁹ Cf. DILKE 1995, p. 62 = 1971, p. 54 ; GUILLAUMIN 1996, p. 107-108.

¹⁰²⁰ Cf. aussi *R. r., loc. cit.* : *volucres, quibus plurimum natura ingenii atque artis tribuit.*

¹⁰²¹ Cf. le *De mensuris* et/ou *De geometria* attribué à Varron par la tradition. La géométrie euclidienne offrait en outre un modèle d'organisation et de démonstration pour d'autres matières : LLOYD 1990, p. 49-54 ; MOATTI 1993, p. 231-233 et les notes, p. 388 ; INGLEBERT 2005, p. 388.

points des côtés de la figure¹⁰²². Comme on sait, la surface d'un cercle nécessite la même portion d'espace qu'un carré, moins les angles : par conséquent, l'eau de pluie qui tombe au centre de cette surface s'écoulerait au-dehors de façon non seulement plus rapide¹⁰²³, mais surtout plus uniforme que ne l'autoriserait une surface quadrangulaire. Ce caractère d'uniformité est à peine suggéré par l'adjectif *rotundus* qui, en dehors de sa première acception, « qui a la forme d'une roue », signifie aussi, au figuré, « poli », « dont tous les éléments sont bien équilibrés ». Néanmoins, Varron, comme tous les agronomes latins, insiste sur l'importance de bien niveler et tasser le sol de l'aire, de peur que le déplacement des animaux chargés de fouler au pied les gerbes de blé, comme celui de la herse ou du traîneau qui les remplacent le cas échéant¹⁰²⁴, ne finissent par l'effondrer. La bonne qualité et la propreté du grain sont également préservées grâce à un enduit à base d'amurque qui empêche la formation des crevasses, par lesquelles se faufilent herbes folles et vermine¹⁰²⁵. Il faut noter d'ailleurs, , avec la récurrence des prescriptions regardant le « lissage » des surfaces, cet équilibre, à tout niveau, entre les éléments de construction ou de structuration de l'espace, qu'il soit bâti ou libres. Varron, pour sa part, insiste sur le chemin « le plus court », *brevissimum*, qualificatif qui contient l'idée de rapidité dans le temps comme de brièveté dans l'espace. Pour asseoir le bien-fondé de son conseil, le Réatin est conduit à adopter le « style » d'une règle de géométrie, mais qui serait traduite en termes courants. En effet, *iter*, en particulier, a le sens bien concret de « chemin ». À cet égard, l'emploi du mot dans le *corpus* gromatique est éclairant : « Les *itinera* qualifient des chemins qui traversent des secteurs naturels », rappelle Jean Peyras, mais il ajoute que ceux-ci « sont susceptibles, tout au plus, de constituer cette 'transversale' (*percurrens rigor*) qui veut, modestement, signaler l'empreinte de l'Homme »¹⁰²⁶. L'agronome romain, en conséquence, n'adapte-t-il pas une formule théorique à une réalité de terrain qui s'exprime par l'emploi de *iter*, équivalent du *rigor* gromatique (géodésie), en tant que modèle matériel de la *linea* (géométrie) ? ¹⁰²⁷

¹⁰²² Tel que $OX > OY$:



¹⁰²³ Car cette vitesse dépend, outre la distance du centre du cercle à la périphérie, de la hauteur $h = OA$ de la calotte sphérique.

¹⁰²⁴ VIRGILE, *G.* I, 180 commence ainsi la partie consacrée à cette surface : « L'aire avant tout doit être aplanie (*aequanda*) à l'aide d'un grand cylindre » (voir le tableau **Tab. II.2**, à CLba). Sur le battage : VARRON, I, 52, 1-2 : *tribulum* ; *traba*.

¹⁰²⁵ Cf. CATON, 91 et 129 ; VARRON, I, 51, 1 ; COLUMELLE, II, 19 ; PALLADIUS, I, 36 et VII, 1.

¹⁰²⁶ PEYRAS 1995, p. 43, à propos de La 309 sq. : « Des lieux suburbains et des différents chemins de ceux qui se rendent dans les *regiones*... »

¹⁰²⁷ Voir la définition du *rigor* agrimensorique (« la droite que l'oeil suit entre deux points, comme une ligne ») et celle de la *linea* (qui correspond à la définition euclidienne) dans BALBUS, La 98-99 = GUILLAUMIN 1996, p. 43-45. Varron avait donné lui-même une définition de la ligne : AULU-GELLE, I, 20, 8.

D'un autre côté, c'est l'exactitude de la formule dans son ensemble qui est douteuse : « tout chemin dans un cercle qui va du centre à la circonférence » n'est pas *forcément* le plus court (peut lui être inférieure une ligne joignant deux points de la circonférence). La bonne formulation serait du type : « Dans un cercle, tout chemin partant du centre est le plus court qui va en droite ligne à la circonférence ». Or, dans la phrase originale, il n'y a pas de mot apte à traduire « en droite ligne ». Certes, *porro* qui signifie, adverbialement et au sens local, « en avant, au loin », implique dans les rapports logiques l'absence de solution de continuité, l'idée de perpétuation¹⁰²⁸. Toutefois, quand bien même on tient compte de cette dénotation de *porro*, l'énoncé est loin d'avoir l'évidence d'un postulat euclidien¹⁰²⁹. Comme *iter*, le mot s'entend concrètement et suggère que, l'aire étant bombée et circulaire, l'eau ne s'y accumulera pas, ni ne stagnera ici ou là, car elle est rapidement - et directement - évacuée du centre du cercle vers son pourtour. L'impératif pratique restant prépondérant, la primauté des figures rectilignes et angulaires qui caractérisent en général la morphologie agraire et l'architecture rurale dans les manuels d'agronomie romains tolère, en l'occurrence, une exception notable. Nonobstant cette harmonie morphologique, ce sont les préoccupations de rentabilité qui dictent, avant tout autre considération, l'aspect de l'aire : le blé à battre doit être préservé de l'humidité pour que la récolte ne soit pas gâtée et les profits qu'en escompte le propriétaire gravement compromis¹⁰³⁰. Néanmoins, en l'espèce, il est remarquable que Varron ait jugé bon d'appuyer son conseil sur une explication purement logique, où l'on reconnaît la fameuse « méthode géométrique » (*more geometrico*), issue des *Éléments* d'Euclide, qui a inspiré certains auteurs romains de l'époque républicaine, Cicéron, César ou l'ami de Varron, l'énigmatique Nigidius Figulus.¹⁰³¹

En tant que modèle de démonstration systématique d'un *corpus* de connaissances, la méthode servira sous l'Empire à structurer des disciplines, telles que la médecine (Gallien) et l'astronomie (Ptolémée)¹⁰³². De son côté, la morphologie obvie, rectilinéaire et quadrangulaire, n'appelle pas, sauf exception¹⁰³³, des démonstrations de cet ordre. Soit elle est dictée comme une évidence, avec parfois un luxe de détails techniques et des règles pour le calcul des surfaces ou le

¹⁰²⁸ Cf. par exemple, COLUMELLE II, 4 : *Eum [agrum] porro an recte aretur, frequenter explorare debet agricola* ; CICÉRON, *Cato Maior*, XIII, 43 : *Saepe audivi a maioribus natu, qui se porro pueros a senibus audisse dicebant*.

¹⁰²⁹ Définition des « postulats » et autres propositions euclidiennes : LLOYD 1990, p. 50-54.

¹⁰³⁰ Cf. VARRON, I, 57, 2, et les recommandations de VIRGILE pour la confection de l'aire (*loc. cit.*). Voir ANNEXES, le tableau **Tab. II. 2** [CLba], p. 46.

¹⁰³¹ Sur l'importance de Nigidius Figulus dans la vie intellectuelle de l'époque césarienne : GROS 1998, p. 449. Il faut noter que Archytas de Tarente, qui avait fait progresser la mise en ordre scientifique de la géométrie avant Euclide, figure dans la bibliographie des *Res rusticae* : HEURGON 1978, p. 98-99 et note 28 ; LLOYD 1990, p. 48.

¹⁰³² MOATTI 1997, p. 389, note 33.

¹⁰³³ A notre sens, Varron dissimule sous une image concrète (le boisseau de noix) une démonstration géométrique pour fonder son discours sur la perfection des vignes en quinconce : *infra*, III^e Partie, Chap. III.

creusement des structures, soit elle s'appuie sur différentes catégories d'arguments : la tradition qui la légitime *ipso facto*, des critères esthétiques, les contraintes technico-productives, ou encore la rationalité économique et comptable.

En conséquence, le recours à une justification puissante, de caractère scientifique (la règle géométrique), édictée et soutenue par la méthode de démonstration la plus rigoureuse, qui possède en outre sa propre valeur heuristique, n'est-il pas lié à l'originalité de la forme circulaire dans la structuration de l'espace foncier prônée par les *S. r. r.* - à son caractère proprement « anormal » ?

- III- CLASSER

Dans le discours des agronomes, la relation au monde extérieur se manifeste par deux grands biais. D'une part, par le truchement de l'intertextualité proprement dite, c'est-à-dire la référence à d'autres textes, qu'elle soit explicite ou non. D'autre part, par la référence au "monde naturel", compris comme "le paraître selon lequel l'univers se présente à l'homme comme un ensemble de qualités sensibles"¹⁰³⁴. En ce sens, la relation au monde naturel et à ses objets définit en grande partie la démarche des experts agronomiques antiques, dont l'un des problèmes principaux est d'aboutir à une représentation simple, mais non simplificatrice, des rapports entre l'homme et son environnement. D'où la recherche de catégories généralisables qui puissent à la fois homogénéiser les énoncés, servir de cadre à la classification du monde, et constituer des classes d'êtres ou de choses aptes à rendre compte d'une réalité plurielle et complexe. Cette quête se traduit dans l'ordre du discours par le recours à ce qui est un procédé d'exposition et une décomposition de la matière en composants ou "genres", simples et mixtes. Quand Varron l'applique avec constance, Columelle y voit la seule méthode apte à structurer le discours scientifique.

Certes, la méthode est avant tout utilitaire : elle s'insère dans la visée normative des traités, les prescriptions en étant tout à la fois simplifiées et d'une portée pratique accrue. Par exemple,

¹⁰³⁴ GREIMAS, COURTÈS 1985 , s.v. « Monde naturel ».

les différents sols identifiés par Varron et ses successeurs sont classés en genres (*terrae genera*), chaque genre étant ensuite reconsidéré, en rapport avec d'autres types de facteurs : espèce cultivée, contexte hydrologique, etc. La typologie raisonnée des sols se trouve ainsi liée aux principales contraintes agrologiques, dont les relations sont codifiées et permettent d'opérer au sein de la réalité, naturelle et anthropique, des combinaisons performantes au regard des objectifs de l'agronome.¹⁰³⁵

Par conséquent, les experts agronomiques romains ne se contentent pas d'énoncer un certain nombre de techniques : ils tentent à la fois de définir leur discipline et de déterminer les instruments méthodologiques et discursifs qui permettent une meilleure appréhension des réalités auxquelles ils sont confrontés. Jusqu'à un certain point - c'est visible à partir du traité de Varron -, ils « réfléchissent » leur savoir et les caractères de sa divulgation.

§1- Principes : simplifier, nommer, dénombrer

A partir du I^{er} s. av. n. è., les agronomes latins se mettent en position de passer au crible l'héritage technique qu'ils ont reçu. Dès lors, la façon dont ils conçoivent leur enseignement s'exprime en termes épistémologiques, dans la mesure où se fait jour une interrogation sur les méthodes et sur les résultats des calculs, ou des expériences, menés par eux ou par leurs devanciers.

Les explications longues et argumentées données par Columelle sur les fondements de son *ars*, et sur les mobiles qui ont présidé à la rédaction de son manuel, en sont un autre indice révélateur. En arguant que l'on ne saurait s'en remettre au seul « bon sens », *pinguis Minerva*¹⁰³⁶, l'agronome rompt avec l'une des représentations traditionnelles que les Romains proposent d'eux-mêmes, c'est-à-dire une certaine répugnance à la spéculation intellectuelle¹⁰³⁷. En reprenant dans sa préface l'expression qui, non sans complaisance dans l'autostéréotype, dépeint

¹⁰³⁵ Pour une vue exhaustive de ces combinaisons à partir du traité de Columelle et de l'encyclopédie de Pline, se reporter *infra*, ANNEXE 3.

¹⁰³⁶ « Minerve épaisse ». L'expression suggère qu' « on ne peut trop attendre d'agilité de cette ingéniosité lente, tout au plus peut-elle se convertir en bon sens » : GAILLARD 1995, p. 28.

¹⁰³⁷ *Rust. I, pr. 33* : *Potest enim nec subtilissima nec rursus, quod aiunt, pingui Minerva res agrestis administrari. Nam illud procul vero est, quod plerique crediderunt, facillimam esse nec ullius acuminis rusticationem.*

chez Horace le campagnard¹⁰³⁸, Columelle entend combattre l'idée que, de ses propres carences, l'on puisse faire vertu¹⁰³⁹. Il est important, après Jacques Gaillard, de rapprocher la formule d'une série de termes du vocabulaire éthico-politique et philosophique, comme la *gravitas* ou la *constantia*, « aptitude à rester d'une seule pièce, massif comme un monolithe », qui sont ordinairement des qualités liées à l'*auctoritas*¹⁰⁴⁰. Tout en stigmatisant de façon topique l'excès de légèreté et de raffinement des Grecs, Columelle condamne en revanche cette « inertie » chez ses compatriotes, coupables selon lui de ne pas mettre activement à profit les avancées scientifiques propres à faire de l'agriculture l'activité économique la plus rentable. Il s'agit pour lui de souligner la somme d'expériences accumulées par les anciens Romains et les progrès accomplis par chaque génération, sur le plan des savoirs et des techniques. Sur cette base, c'est la constitution d'un *corpus* de connaissances et de pratiques, à la fois varié et ordonné, qui doit placer l'*ars rustica* bien au-delà de la capacité individuelle et innée du propriétaire-exploitant à bien juger et à bien agir.

La revendication, pour l'agriculture, du statut de véritable savoir permet de placer la science de l'agronome dans l'ensemble des connaissances, selon le modèle offert par Vitruve pour l'architecture, qui est suivi également par certains manuels d'arpentage, où l'art du géomètre est rattaché à la cosmogonie, à la cosmographie, à la géométrie mathématique ou à l'astronomie¹⁰⁴¹. Se dessine ainsi la figure d'un *pater familias* versé dans un grand nombre de disciplines¹⁰⁴², dont l'astronomie et la météorologie, savoirs cultivés par tout « honnête homme » du reste, mais dont Columelle fait un savoir auxiliaire (et auxiliaire) pour la pratique de l'agriculture, puisqu'il ne s'agit pas d'atteindre au génie théorique d'un Médon ou d'un Eudoxe, célèbres astronomes grecs des V^e et IV^e siècles¹⁰⁴³. Néanmoins, des clartés dans ces deux disciplines sont le moyen, dans un premier temps, de prévoir, dans un deuxième temps, d'agir avec efficacité : présager du temps qu'il fera, connaître la marche des saisons, établir le calendrier

¹⁰³⁸ HORACE, *Serm.* II, 2, 3 : *crassa Minerva* ; CICERON, *De amic.* V, 19.

¹⁰³⁹ GAILLARD, *op. cit.*, p. 29.

¹⁰⁴⁰ *Idem*, p. 28.

¹⁰⁴¹ Cf. GROS 1982, p. 669-674 ; CALLEBAT 1982, p. 709-710 ; ANDRE 1985, p. 376-379 ; FERRARI PENA 1992, p. 205-206. *Corpus agrimensorum* : La 61 ; 1811-184 ; 187-188 ; 393-395 ; cf. NICOLET 1988, p. 163 et 284, n. 12.

¹⁰⁴² Cf. I, *pr.* 28 : *...tam multarum tamque multiplicium rerum... ; ...tam varia, tam vastæ scientiæ...*

¹⁰⁴³ I, *pr.* 32. Cf. aussi PLINE XVIII, 24 : « Nous parlerons aussi des constellations (*sidera*) et nous donnerons les signes terrestres indubitables (*siderumque ipsorum terrestria signa indubitata*) qui leur répondent car les auteurs qui jusqu'ici ont traité ces questions avec un peu de soin (*diligentius*) semblent avoir écrit pour n'importe qui sauf pour des agriculteurs (*agricolīs*) ». L'astronomie et la mesure du temps faisant de toute façon partie du bagage de l'honnête homme dans la Rome classique. De l'intérêt pour ce champ du savoir à Rome témoignent par exemple les œuvres de Marcianus Capella et de Varron lui-même, en particulier ses *Disciplinarum libri* : CHEVALLIER 1993, p. 8.

des travaux agricoles en toute connaissance de cause¹⁰⁴⁴. L'objectif de Columelle est de bâtir le profil intellectuel du propriétaire « éclairé », en proposant un idéal de perfection pour l'agronomie savante, sur le modèle de la discipline noble entre toutes, la philosophie¹⁰⁴⁵ :

Nam qui se in ac scientia perfectum volet profiteri, si oportet rerum naturae sagacissimus.

« Quiconque veut se donner pour avoir atteint la perfection de cette science (l'agriculture), doit avoir approfondi la nature des choses. »¹⁰⁴⁶

Columelle use de l'expression consacrée que les Latins utilisent pour décrire l'objet de leur œuvre scientifique, *rerum natura*¹⁰⁴⁷, dont la signification est proche du syntagme grec *peri physeôs historia*, « enquête sur la nature », le développement de la culture grecque à Rome ayant provoqué une expansion du sens initial de *natura* qui a absorbé les acceptions de *physis*¹⁰⁴⁸. C'est ainsi que l'agronome impérial rejoint la façon commune dont la majorité des savants de l'époque hellénistique, puis romaine, légitimaient leurs recherches en physique¹⁰⁴⁹. Comparable à la physique, l'agronomie est donc une véritable « science » et une science noble ; de fait, la physique constituait, avec la logique et l'éthique, l'une des trois branches de la « philosophie », elle-même située au sommet de l'échelle des *artes*, selon le modèle hiérarchique du canon des connaissances que Posidonius avait imposé (mais qui ne sera fixé définitivement qu'au III^e siècle de n. è.)¹⁰⁵⁰. En insistant sur la somme des connaissances que doit maîtriser le propriétaire d'un domaine, l'expert agronomique du Haut-Empire en fait un argument nouveau pour valoriser l'activité agricole¹⁰⁵¹. Sans exclure l'*ars*, qui articule les fondements théoriques de l'agronomie aux connaissances techniques et aux savoir-faire, Columelle utilise davantage le mot *scientia*, qui revient par cinq fois dans sa préface¹⁰⁵². À cette évolution terminologique correspond une

¹⁰⁴⁴ I, *pr.* 22-23.

¹⁰⁴⁵ *Rust.* I, *pr.* 4. Cf. LANA 1984, p. 159-161, 165.

¹⁰⁴⁶ *Rust.*, I, *proem.*

¹⁰⁴⁷ On renverra au *Peri Physeôs* d'Epicure et à Lucrèce qui, dans le *De Rerum Natura* incite le lecteur à développer la méthode qui cherche à déceler les causes générales en prenant appui sur les phénomènes, les *species naturae*, que la nature donne à voir : cf. M. SERRES, *La naissance de la physique dans le texte de Lucrèce*, Paris, 1977 ; LECLANT 2005 (dir.), p. 1292-1293.

¹⁰⁴⁸ Cf. LLOYD 1990, p. 7. Dans cet usage, *natura* et *physis* s'appliquent à la totalité des êtres et des phénomènes, ce sens étant celui qu'ont retenu les « philosophes » après Platon : BRISSON 2005, p. 1506.

¹⁰⁴⁹ Par une justification d'ordre philosophique : LLOYD 1990, p. 8.

¹⁰⁵⁰ Qui distinguait en outre les *artes vulgares et sordides*, les *artes ludicrae* et les *artes pueriles* : I. HADOT, *Arts libéraux et philosophie dans la pensée antique*, Paris, 1984, p. 270 sq. Sur la signification des changements qui affectent la chaîne des arts libéraux et sur sa valeur au plan de la légitimité intellectuelle et sociale, cf. pour l'époque républicaine : MOATTI 1997, p. 302-307 ; sous l'Empire : INGLEBERT 2005, p. 349 sq. Analyses détaillées à partir des sources : LANA 1984, *spc.* p. 38-53 et 96-116.

¹⁰⁵¹ Cf. LANA 1984, p. 158 sq.

¹⁰⁵² Cf. *Rust.*, I, *proem.* : *Sola res rustica, quae sine dubitatione proxima et quasi consanguinea sapientiae est.* « L'agriculture, la science qui se rapproche le plus de la sagesse et qui est même intimement liée avec elle ». Cf. aussi *pastoralis scientia ; vastae scientiae.*

nouvelle conception du contenu, en même temps que du statut social et, pour ainsi dire, académique de l'agriculture. Columelle se déclare en effet pour une "professionnalisation" de sa discipline, dans la mesure où elle requiert, d'après lui, une formation et un apprentissage spécifiques auprès de spécialistes, à l'instar, précisément, du savoir des agrimensurs :

Mensurarum et numerorum modum rimantes, placita disciplina consecantur magistrum. (...) Sola res rustica... tam discentibus egeat quam magistris.

« Ceux qui veulent apprendre les règles de calcul et de l'arpentage ont soin de choisir le maître le plus capable de les en instruire. [...] L'économie rurale est la seule... qui n'ait ni disciples, ni maîtres qui l'enseignent. »¹⁰⁵³

En appelant une telle professionnalisation, Columelle se situe dans la logique des mutations qui ont marqué la gestion de grands domaines ruraux depuis l'époque du *De agricultura* de Caton¹⁰⁵⁴. L'agronome de Gadès s'en prend ainsi à l'incompétence des intendants serviles pour souligner la nécessité d'avoir, à tous les niveaux de la hiérarchie sociale du *fundus*, un personnel compétent et conformé à sa tâche, développant ainsi les instructions de Varron et les appuyant sur de nouveaux arguments¹⁰⁵⁵. Il faut voir là une recherche de l'expertise, qui se traduit par l'acquisition d'un nombre de connaissances étendues par le propriétaire, par la formation du personnel administratif et technique du domaine, ou, le cas échéant, par le recours à des spécialistes¹⁰⁵⁶. Une telle position est bien illustrée par le début du chapitre V, où l'auteur du *De re rustica* démontre qu'il a de solides bases d'arpentage, tout en soulignant que cet art est pratiqué par une corporation à laquelle il laisse le soin d'exercer un savoir spécialisé, transmis dans des écoles. Du reste, à une période un peu plus tardive, on voit se dégager dans les manuels des arpenteurs « non seulement le portrait idéal d'un type social, l'expert (...) mais aussi une

Pour le rapport entre *scientia* et *ars*, et la définition de ces notions, cf. VARRON, *R. r.* I, 3, et HEURGON 1978, comm. *ad loc.*

¹⁰⁵³ *Rust., loc. cit.*

¹⁰⁵⁴ Sur les modalités concrètes de cette « professionnalisation de l'agriculture », cf. A. CARANDINI, « De villa perfecta », dans *Settefinestre* 1985, 1, p. 107 sq. qui donne plusieurs exemples significatifs dans différents secteurs.

¹⁰⁵⁵ Cf. *R. r.* I, 17, 3 : *operarios parandos esse... ad agri culturam dociles* : « il faut se procurer des travailleurs... qui soient capables d'apprendre l'agriculture » ; I, 17, 4 : *Qui praesint esse oportere qui litteris <atque> aliqua sint humanitate imbuti...* « Ceux qui commandent doivent savoir lire et écrire et avoir une certaine instruction... »

¹⁰⁵⁶ Certes, I. Lana note que, dans sa préface, « Columella tace il fatto che la proprietà individuale si era molte ingrandita (...), in ogni caso al proprietario sarebbe stato impossibile provvedere direttamente alla conduzione : era necessario servirsi di persone di fiducia appositamente addette a tale compito. Avviene ora, se ci è lecito il paragone, alle grosse proprietà quanto era avvenuto alla macchina dello stato nel suo complesso : enormemente ingranditosi, nelle sue varie branche amministrative, doveva per forza servirsi di personale tecnico fornito di competenze particolari ». Sur le plan de l'énoncé des normes, cependant, les instruments de contrôle et les moyens de production sont systématiquement renforcés et rentabilisés - moyens objectifs de répondre à l'extension de la taille des exploitations.

conception évoluée des rapports entre savoir et pouvoir, dont témoigne par exemple l'extraordinaire développement de l'*agrimensura* ». ¹⁰⁵⁷

Dans ce contexte, qui mériterait d'être approfondi et dont nous avons à peine esquissé ici les grandes lignes, la remise en cause du « bon sens » suggère la capacité à réfuter l'évidence sur la base d'une approche critique de l'empirisme, ou encore des explications de nature théologique et métaphysique des phénomènes. À la pluralité empirique, Columelle, dans la suite de la formalisation varonienne, substitue expressément l'unification rationnelle, qui est le propre de l'*ars*. *Experimentum* et *ratio*, savoir sur le monde et *ars* se rejoignent qui autorisent la transformation de la nature selon des normes précises. En effet, l'expérimentation, qui revient à valider les acquis, permet d'approfondir la connaissance nécessaire de la nature.

Coluere, quorum a nobis nunc ratio tractabitur, non vulgari modo, verum, ut adhuc fecimus, et vetustis et postea inventis omni cura perquisitis causaque rerum et ratione simul eruta.

« C'est d'agriculture dont nous allons traiter maintenant rationnellement, non pas sur le mode vulgaire, mais comme nous l'avons fait jusqu'ici, en recherchant avec le plus grand soin les usages anciens et les découvertes modernes, et en mettant en lumière à la fois les causes et les raisons des faits. » ¹⁰⁵⁸

La quête doit aller au-delà des corps infiniment divers - et donc « innombrables » - vers des genres élémentaires, qui seront susceptibles d'ordonner la pensée comme la diversité concrète :

Neque enim artis officium est, per species, quæ sunt innumerabiles, evagari. ¹⁰⁵⁹

Dans les textes agronomiques romains, les classifications et leurs fondements sont plus ou moins perceptibles, y compris chez les trois auteurs affichant clairement des prétentions à cet égard : Varron, Columelle et Pline l'Ancien. Bien qu'ils opèrent selon des modalités diverses, au principe de leurs classements figure toujours le besoin de déterminer le caractère commun à des objets ou à des espèces, de façon à les regrouper dans des unités plus générales, selon de larges groupes qu'impose l'évidence (on va de l'individu visible au genre abstrait). Une telle simplification, fondée sur le modèle aristotélien de connaissance et d'investigation, n'a rien de

¹⁰⁵⁷ MOATTI 1993, p. 102.

¹⁰⁵⁸ N. H. XVIII, 24. Trad. A. Le Bœuffle légèrement modifiée.

¹⁰⁵⁹ COLUMELLE, *Rust.* II, 2.

« simpliste » : au contraire, elle cherche à rendre compte de façon claire et économique de la complexité des phénomènes : « Non pas schématisant à grands traits de barres verticales, mais foisonnante au contraire, car la simplicité respecte les détails, est attentive à toutes les formes de différences. (...) La simplicité, c'est aussi la complexité, l'acceptation des minimes différences qui s'entrecroisent, s'enchevêtrent. Non pas la complication qui est affaire de rhétorique et qui d'une certaine façon est toujours linéaire. Puis l'élément général accepte bien des variations ; le lieu naturel est à la fois élémentaire - composé d'un des quatre éléments - et à la fois singulier. Pour la terre, elle est roc ou plaine, marécage ou forêt, montagne sèche ou neigeuse... ».¹⁰⁶⁰

Certes, la portée scientifique (au sens où nous l'entendons actuellement) de cette « simplification du monde » reste limitée, notamment parce qu'elle est fortement dépendante de la théorie des quatre éléments¹⁰⁶¹. Or, cette théorie est fondée sur une intuition immédiate, non critiquée, qui, faisant du monde un composé d'« éléments » caractérisés par des « attributs », se réduit à une systématisation de la perception. Toutefois, si elle reste redevable de conceptions où la psychologie humaine est projetée inconsciemment sur les phénomènes naturels, cette réflexion (au sens propre) menée sur les principes au fondement d'une pratique s'inscrit dans une étape fondamentale de l'histoire de l'abstraction, en particulier parce qu'elle n'est plus, ou plus seulement, débitrice des explications théologiques et qu'elle s'affranchit du « pourquoi », pour tenter de comprendre le « comment ». La généralisation « réductrice », par exemple dans l'exposé de Columelle sur la viticulture au livre III, si elle met en exergue les points importants, ne nuit pas pour autant à la diversité. Là où il faut envisager une pluralité de cas ou de variétés, la présentation par espèces est toujours suivie par une réduction aux genres qui oriente les préceptes rationnels de choix. Dans sa présentation, Jean-Christian Dumont souligne en outre le niveau culturel et la formation rhétorique dont témoigne la conduite de l'exposé du chevalier hispanique¹⁰⁶². Le recours aux couples de qualités opposées utilisées pour les réductions aux genres révèle peut-être le pythagorisme de l'auteur, ils signalent en tout cas un type de pensée analogique (*ratio*) qui explique les phénomènes d'après un modèle macrocosmique et qui implique la conviction que la nature est connaissable, laissant donc le champ libre à l'observation et à l'expérience.¹⁰⁶³

¹⁰⁶⁰: CAUQUELIN 1994, p. 91-92. Ces combinaisons multicrières sont particulièrement visibles dans l'usage des taxinomies pédologiques : se reporter aux ANNEXES, p. 70 sq.

¹⁰⁶¹ Voir ci-après.

¹⁰⁶² DUMONT 1993, p. XI-XII.

¹⁰⁶³ *Id.*, p. XIII-XIV.

Par ailleurs, la réflexion des *S. r. r.* sur leur propre discipline est envisagée sous l'angle historique ou mythico-historique, d'où une périodisation que ponctuent, en particulier, les étapes du progrès humain dans la maîtrise de l'environnement¹⁰⁶⁴. Chez Virgile, par exemple, le progrès est en partie dépendant des transformations d'ordre matériel, mais il relève aussi de l'abstraction. Le poète note ainsi le rôle du dénombrement et de la dénomination dans l'émancipation des hommes soumis à la volonté de Jupiter qui, en mettant fin à l'âge d'or, a fait de la relation de l'homme avec la nature un combat quotidien pour la survie. Dans les *Géorgiques*, en effet, la disparition de l'âge d'or est liée intimement à l'émergence des techniques, et surtout à la première d'entre elles, l'agriculture.¹⁰⁶⁵

Tunc alnos primum fluvii sensere cavatas ; / navita tum stellis numeros et nomina fecit.

« Alors pour la première fois, les fleuves sentirent les troncs creusés des aunes ; alors le navigateur dénombra et dénomma les étoiles ». ¹⁰⁶⁶

Ces vers synthétisent les deux aspects caractéristiques du génie humain : d'un côté, les savoirs pratiques qui constituent des réponses élaborées face aux nécessités naturelles et qui autorisent, en l'occurrence, la confection d'objets flottants. De l'autre, la conceptualisation du rapport au monde, qui passe par la comptabilité et la désignation congrue des objets. Or, le lien est clairement établi entre les deux aspects : c'est le navigateur qui nomme et dénombre les étoiles. Qui les distingue par conséquent : « distinguer » et « dénommer » s'effectuent selon des critères et des opérations analogues. De la sorte, noms et nombres sont conçus comme les outils primordiaux pour traduire le monde extérieur et répondre, en particulier, aux besoins de l'intelligence technicienne qui sans cesse divise, abstrait et mesure. En liant étroitement nom et nombre, Virgile explique la comptabilité qui, au-delà d'un certain chiffre, suppose une conception abstraite des nombres, et ne se conçoit pas sans le langage articulé, ne serait-ce que

¹⁰⁶⁴ Il était de tradition que l'auteur d'un manuel didactique commence par retracer l'origine de l'art qu'il allait traiter, le plaçant souvent sous un patronage héroïque ou divin : NOVARA 1993, p. 29 ; cela allait parfois jusqu'à camper les grandes étapes, plus ou moins historiques, de son évolution. Ces passages obligés sont souvent l'occasion de réflexions sur l'époque contemporaine, dont les aspects nostalgiques n'excluent pas l'affirmation d'un progrès romain de l'histoire. Cf. notamment VARRON, *R. r.* II, Praef. 1 ; II, 1, 2-9 ; III, 1, 1-8 ; Cf. GUIRAUD 1985, p. 83 sq.

¹⁰⁶⁵ NOVARA 1993, p. 26.

¹⁰⁶⁶ *G. I.*, 136-137. Ces vers contrastent exactement avec la première annonce virgilienne de l'âge d'or dans la *IV^e Bucolique* qui dépeint prophétiquement les bienfaits accompagnant la croissance du premier né de la *gens aura*, son arrivée à l'âge d'homme étant marquée par la disparition des techniques, précisément celle de la navigation, les échanges commerciaux étant devenus inutiles quand la terre est spontanément productive : « Lors le marchand renonce et le pin sur les flots ne va plus naviguer ; tout croît en toute terre » (38-39), cité par A. NOVARA 1982, *loc. cit.* Sur les trois annonces de l'âge d'or dans l'œuvre de Virgile et leur signification selon la succession chronologique : *Id., passim.*

pour désigner les nombres¹⁰⁶⁷. L'aspect créateur du langage manifeste la raison humaine et lui permet d'exprimer une pensée qui, sans la parole, serait comme une intention coupée de l'acte¹⁰⁶⁸. La représentation de cette étape fondamentale de l'évolution humaine se réfère non seulement à la fonction expressive du langage, qui signifie le monde, mais également à sa fonction magique, en l'occurrence à la puissance symbolique du nom et du nombre : les connaître, les prononcer de façon exacte, c'est la possibilité d'exercer un pouvoir sur l'être ou la chose désignés, ou auxquels un chiffre est attribué.

Plus précisément, ici, le nombre est vu lui-même comme la condition d'accès à une véritable compréhension du monde. De telles conceptions révèlent une influence plus ou moins diffuse de la doctrine pythagoricienne qui fait des nombres les principes de toute chose¹⁰⁶⁹. On connaît l'ascendant du pythagorisme à Rome même, attesté dès le début du II^e siècle av. n. è., et qui revient en force au dernier siècle de la République, dans ses aspects tant rationnels que mystiques, tant pratiques que spéculatifs¹⁰⁷⁰. Aucun des auteurs notables du temps ne l'a ignoré, d'autant que ses enseignements se mêlaient aux principaux courants philosophiques, notamment l'Académie et le Portique¹⁰⁷¹. Un autre indice de cette influence est suggéré par l'association originelle établie, dans ces vers des *Géorgiques*, entre le nombre et la connaissance des astres¹⁰⁷². Nombreuses et considérables sont les finalités pratiques et sociales que revêt semblable repérage dans les civilisations antiques, notamment pour le contrôle de l'espace, sur terre comme sur mer, puisqu'il permet de s'orienter lors des déplacements. Les Romains, en ce domaine, ont utilisé leurs propres connaissances où celles que leur léguèrent le Proche-Orient et la Grèce, à la fois

¹⁰⁶⁷ Cf. IFRAH 1994, p. 9 : « Compter... exige d'abord une technique avancée du nombre, puis, pour la mémorisation et la communication sociale, l'élaboration d'un instrument linguistique (le nom de nombre)... »

¹⁰⁶⁸ Sur le rapport entre langage et connaissance des choses, sur le rôle du langage dans la représentation de la pensée, rapport et rôle qui, selon M. Foucault, se modifient profondément à l'âge classique (l'âge précédent étant celui de la similitude) : FOUCAULT 1966, p. 48-59 ; 92-136. On peut regretter que, dans cette archéologie, l'Antiquité ne soit traitée que sous l'angle de l'héritage qu'elle a légué à la pensée médiévale.

¹⁰⁶⁹ Cf. ARISTOTE, *Mét. A*, V, 985 b : « Ainsi, trouvant que (les) choses modèlent essentiellement leur nature sur tous les nombres, et que les nombres sont les premiers principes de la nature entière, les Pythagoriciens en conclurent que les éléments des nombres sont aussi les éléments de tout ce qui existe, et ils firent du monde, considéré dans son ensemble, une harmonie et un nombre. Puis, prenant les axiomes qu'ils avaient évidemment démontrés pour les nombres et pour les harmonies, ils les accommodèrent à tous les phénomènes et à toutes les parties du ciel, aussi bien qu'à l'ordonnance totale de l'univers, qu'ils essayaient de renfermer dans leur système. » (trad. M. Conche).

¹⁰⁷⁰ Cf. GROS 1998, p. 449.

¹⁰⁷¹ MOATTI 1997, p. 178 ; INGLEBERT 2005 (dir.), p. 378-379 ; L. BRISSON, dans LECLANT 2005 (éd.), s. v. « Néopythagorisme ».

¹⁰⁷² La relation originelle entre nombre et science des astres est conforme à l'histoire des nombres : « Ce sont d'abord des soucis de comptables mais aussi de prêtres, d'astronomes-astrologues... qui ont présidé à l'invention des systèmes de numération » : IFRAH 1994, p. 14. Sur l'application privilégiée de la connaissance du nombre au *cosmos* chez les Pythagoriciens et la réduction des mouvements des astres à des rapports numériques : MATTEI 1993, p. 85-88.

pour organiser le territoire où ils vivaient et pour explorer les terres qu'ils convoitaient¹⁰⁷³. Cette science fut donc considérée très tôt comme un instrument au service des puissants, une mutation quantitative et qualitative se produisant durant la période hellénistique, avec les débuts de la géographie astronomique, les progrès suivants accompagnant l'expansion de Rome et contribuant, à leur manière, à justifier les prétentions œcuméniques du pouvoir romain à l'époque précédant immédiatement l'instauration du Principat. C'est ce dont témoignent les oeuvres de Posidonius et de Varron ou, sous une forme plus politique et symbolique, celles de Virgile¹⁰⁷⁴. Du reste, tout autorisant les cheminements, l'orientation est une position, un moyen d'ancrage dans un lieu défini par des paramètres intangibles¹⁰⁷⁵. Or, cette tension paraît consubstantielle à la pensée agronomique des Latins, dans son évolution, par la nature même de son projet, qui est affirmation d'un certain nombre de normes, et leur application dans un espace de plus en plus différencié, et par la conception du monde qui s'y affiche, d'abord conquérante et dominatrice, puis intégratrice et conservatrice.

Opérées grâce à l'invention du nom et du nombre et à leur adoption sous la forme de signes conventionnels par une communauté, la désignation et la comptabilité des objets conditionnent, pour Virgile, la compréhension et la maîtrise effectives des phénomènes : en leur inventant un nom et en les comptant, le navigateur découvre, voire crée, les étoiles. Or ce principe, illustré à l'aube du Principat par le récit virgilien de l'origine des *artes*, on le retrouve concrètement au cœur même des classifications des écrits agronomiques, qui fonctionnent toujours parallèlement aux nomenclatures, élaborées un peu plus tôt par Varron. Ce souci de l'inventaire qui soit, plus qu'une liste et plus qu'une mise en ordre - une appropriation, discursive, réelle et symbolique, des objets et des lieux relevant de la discipline agronomique, se prolonge à l'époque impériale, dans l'entreprise quasi encyclopédique de Columelle¹⁰⁷⁶. Et de façon encore plus systématique chez Pline l'Ancien, qui se veut l'historien de la nature entière.

¹⁰⁷³ Le mode d'appropriation du territoire par les Romains relevait de modalités différentes de celles ayant présidé à la naissance de la cartographie chez les Grecs, car il passait davantage par une communication terrestre ; or les voies, à la différence des routes maritimes, possédaient leurs propre système de repérages (par les bornes milliaires). D'où un intérêt moindre pour la cartographie selon J. THOMAS 2006, p. 101, avis qu'il faut nuancer à notre sens : l'intérêt s'exprimait différemment et impliquait d'autres usages de la carte et d'autres types de réalisations cartographiques.

¹⁰⁷⁴ Sur tout cela : NICOLET 1988, p. 41-42 ; 69-95.

¹⁰⁷⁵ On renverra à l'orientation selon la rose des vents des zones fonctionnelles au sein de l'*ager*, qui s'effectue à partir d'un centre, *ombilicus* : cf. « La croix dessine l'*ager* : pratique et symbole (Plin., 18, 326-333) », *La Lettre de Pallas*, 1, janv. N. 20. Sur la conception centripète du système de repérage dans l'espace des Romains, les distances étant calculées à partir du *mundus* central de l'*Urbs*, elle-même placée au centre de l'Empire : THOMAS, *loc. cit.*

¹⁰⁷⁶ Ce type de classements étant fondés sur un découpage progressivement emboîté de l'espace visible, délimitation et dénomination, classification et nomenclature des ensembles s'accomplissent nécessairement de pair. En d'autres termes, l'espace de l'organisation et celui des noms, du langage et du discours se recouvrent infailliblement : à ce sujet, cf. FOUCAULT 1966, p. 238-245.

On a souligné plus haut son travail à la foi d'archiviste et de comptable qui tient en partie du relevé administratif d'un fonctionnaire de l'Empire.¹⁰⁷⁷

§2 – Objets : le règne des mixtes

Les classes d'êtres et de choses décelables dans les manuels d'agriculture romains ne sont pas neutres : elles opèrent des catégorisations, et donc des différenciations, qui n'échappent pas aux déterminations idéologiques, plus ou moins prégnantes selon les objets considérés, et plus ou moins perceptibles. Elles semblent moins comptables des notions génériques qui autorisent la lecture raisonnée des paysages - telles que la configuration des lieux (*situs loci, locorum status*), la météorologie et le climat (*calus*), la pédologie et les propriétés agrologiques des sols (*terra genera*) ; l'hydrologie (*aqua*)...¹⁰⁷⁸ - que du regroupement des outils et des hommes, par exemple, dans une même classe d'*instrumenta*.

Toutefois, les catégories sémiques génériques comme la "terre" ou "l'eau", si elles peuvent être considérées comme neutres, dans la mesure où elles sont de simples virtualités qui possèdent diverses possibilités de manifestation discursives, en revanche, au niveau de l'inscription de chacune de ces unités dans l'énoncé, des déterminations interviennent qui les chargent de sens¹⁰⁷⁹. De fait, quand les agronomes latins parlent de "terre humide" puis de "terre sèche", par exemple, c'est au niveau de ces sèmes contextuels qu'il faut chercher les articulations fondamentales, qui sont à la base des classifications opérées : (terre) humide /vs/ (terre) sèche. Les sèmes fondamentaux sont donc définis grâce aux relations oppositionnelles que leurs déterminants entretiennent, et ce à plusieurs niveaux¹⁰⁸⁰. Ce principe d'organisation, qui à la fois distingue, combine/oppose et hiérarchise, est un élément structurant au niveau global des énoncés. En amont de leur détermination contextuelle, les sèmes génériques s'organisent en des syntaxes discursives particulières, variables en fonction des textes et des thèmes abordés. Des

¹⁰⁷⁷ Cf. *supra*, Sect. I. Voir NAAS 2002, p. 416-417 ; 432-433, après G. B. CONTE, « L'inventario del mondo. Forma de la natura e progetto enciclopedico nell'opera di Plinio il Vecchio », dans *Generi e lettori... l'enciclopedia di Plinio*, Milan, 1991, p. 95-144.

¹⁰⁷⁸ Analyse de ces catégories descriptives plus bas, II^e Partie.

¹⁰⁷⁹ Le discours ici est entendu comme agrégat des énoncés partiels qui le constituent. L'homogénéité du discours-énoncé est ainsi assurée par la récurrence de faisceaux de catégories sémiques : GREIMAS, COURTES 1985, p. 37.

¹⁰⁸⁰ Pour un exemple, cf. *infra*, II^e Partie, Chap. I, Sect. II : « référents géographiques » (lexique comparé de la fécondité dans un texte de Cicéron et chez les agronomes).

articulations préférentielles, établies selon les perspectives spécifiques de l'agronome, sont cependant observables. Le rapport topographie/climat par exemple. Dans le cadre de la bipartition varronienne du paysage fondiaire, on a vu que la "forme naturelle" relève essentiellement des conditions du relief, de l'altitude (*fastigium*)¹⁰⁸¹ et du régime atmosphérique et climatique propre aux différents étages que le regard de l'agronome distingue, c'est-à-dire la plaine, la colline et la montagne, *campus, collis, mons*. Ces trois types de reliefs correspondent aux "genres simples", *simplicia*¹⁰⁸². Mais il y a, en outre, les zones intermédiaires qui participent de l'un et de l'autre : elles se rattachent au quatrième genre, où se produit une *societas*¹⁰⁸³ des genres. Certes, le raisonnement varronien, dans sa logique, veut qu'une certaine forme impose un certain type de culture, selon les conditions propices d'altitude et de climat. Toutefois, il est aussi en mesure de systématiser la gradation du relief et celle, préférentielle, des cultures, du bas vers le haut, en vue d'une meilleure maîtrise des contingences qui président à l'établissement des domaines ruraux et à leurs stratégies de production.

1) Influence de la théorie des quatre éléments : les sols

Varron développe son étude de la "terre", et bâtie sa classification des types de sols comme un prélude nécessaire aux énoncés prescriptifs ultérieurs. L'analyse préliminaire se fonde sur le principe des trois degrés de qualité d'une chose : presque pur, moyen, très mélangé¹⁰⁸⁴. Au départ, en effet, la qualité de la terre est déterminée, dans sa nature et ses effets, par sa combinaison variable avec une espèce particulière, comme l'argile, le sable, la pierre, etc...¹⁰⁸⁵. La classification s'affine ensuite en introduisant, notamment, deux autres séries de propriétés, suivant qu'un type de terre est humide, sec ou moyen, d'un côté, et maigre, gras ou moyen, de l'autre¹⁰⁸⁶. Ces catégories sont plus ou moins présentes dans les autres textes du *corpus* mais,

¹⁰⁸¹ R. r. I, 6, 2 ; comparer COLUMELLE, I, 2.

¹⁰⁸² *Ibid.* Les trois grands types de reliefs que Varron distingue, si on y ajoute la vallée (*vallis*), sont les plus couramment cités et décrits par les agronomes. A cet égard, voir le relevé statistique des types de terrains opéré à partir d'un "échantillon" du traité de COLUMELLE (I - IV, 1) : plaine = 20 occurrences ; colline = 23 ; montagne = 5 ; vallée = 6 : il s'agit des différents vocables qui renvoient à ces quatre types paysagers ; ainsi *campus, planus* et *planities* dénotent-ils la plaine ; voir *infra*, ANNEXE 3.

¹⁰⁸³ R. r. I, 6, 4.

¹⁰⁸⁴ R. r. I, 9, 3.

¹⁰⁸⁵ « On emploie le mot terre en trois acceptions : commune (*communis*), propre (*propria*) et mélangée (*mixta*) ; commune... ici la pierre (*lapis*), le sable (*harena*) et toutes les autres choses de ce genre sont comprises dans l'énoncé du nom... un troisième emploi est celui dans lequel on parle d'une terre qui est mélangée... comme une terre argileuse (*argillosa*) ou pierreuse (*lapidosa*) et ainsi de suite... » (R. r. I, 9, 1 -2).

¹⁰⁸⁶ R. r. I, 9, 4 et 5.

hormis chez Columelle, ils sont présentés de façon moins systématique, en l'absence d'une méthode globale de classification.¹⁰⁸⁷

Or l'étude de la « terre » dans les *Res rusticae* - le traité de Varron est du moins le plus explicite à cet égard – est elle-même partie intégrante d'une appréhension globale des éléments constitutifs de la matière physique. Dans ce cadre, la relation à l'univers extérieur intègre une tentative d'explication de ses fondements, que Columelle, un siècle plus tard, juge nécessaire pour tout expert en agriculture soucieux de découvrir "la nature des choses", *rerum natura*. Ainsi, les parties du discours qui concernent la météorologie, la botanique ou encore la pédologie sont éventuellement appuyées par des théories d'ordre scientifique relevant de ce que les Grecs et les Romains appellent la "physique", soit l'étude des constituants ultimes de la matière¹⁰⁸⁸. Par conséquent, la classification varronienne des sols est au point de rencontre entre les « causes » et les « espèces » (au sens lucrétien : phénomènes).

Donné comme la figure même de l'expert, Cn. Tremelius Scrofa commence par fonder la science agricole et par asseoir la description physique du domaine rural sur ces éléments premiers¹⁰⁸⁹ que sont l'eau, la terre, l'air et le soleil : *aqua, terra, anima et sol*. Dans ce système d'explication du monde, le soleil est assimilable au feu en tant qu'agent de toute évolution¹⁰⁹⁰ ; il est l'élément moteur, l'énergie qui anime, transforme et fait évoluer de l'un à l'autre chacun des trois autres éléments. Bien que concurrencée, la théorie des quatre éléments - air, eau, terre et feu - reste prépondérante dans la pensée occidentale jusqu'à l'apparition de la science moderne¹⁰⁹¹. D'origine sans doute empédocléenne¹⁰⁹², avec un contenu de nature uniquement physique, elle est ensuite redéfinie par Pythagore¹⁰⁹³. Les relations entre les éléments vont se décliner, dès lors, selon une rigueur toute mathématique, puis c'est à Aristote qu'il reviendra d'opérer la synthèse et de donner la version définitive de la théorie, qui donnera lieu à différentes interprétations suivant les écoles¹⁰⁹⁴. Au demeurant, en tant que constituants physiques ou en tant que symboles, ces

¹⁰⁸⁷ Cf. ANNEXE 3, p. 75-76.

¹⁰⁸⁸ LLOYD 1990, p. 19.

¹⁰⁸⁹ Cf. PLATON, *Timée* 56b : « Il faut concevoir tous ces éléments dans une telle petitesse que, quelle que soit l'espèce à laquelle ils appartiennent, nous ne pouvons les discerner un à un... »

¹⁰⁹⁰ Cf. BRUN 1992, p. 53.

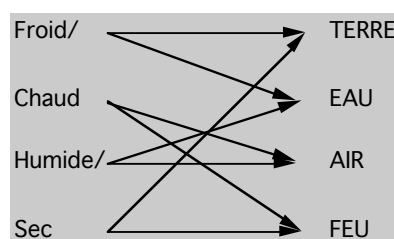
¹⁰⁹¹ Cf. MATTEI 1993, p. 88-89.

¹⁰⁹² Cf. EMPEDOCLÈ, *fr.* 6 : « La quadruple racine de toute chose ».

¹⁰⁹³ Cf. VITRUVÈ dont le préambule du livre VIII (*pr.* 1) consacrée à l'hydraulique présente la théorie des quatre éléments : « Pythagore... Empédocle, Epicharme, d'autres physiciens aussi et philosophes (*alii physici et philosophi*) posèrent l'existence de quatre principes : l'air, le feu, la terre, l'eau dont la connexion étroite produit suivant le schéma fixé par la nature, les qualités conformes à la diversité des espèces ». Cf. CALLEBAT 1973, comm. *ad loc.*

¹⁰⁹⁴ ARISTOTE, *Cael.* I, 2-4.

quatre principes sont présents chez la plupart des grands penseurs grecs¹⁰⁹⁵ ; chez les Romains, la théorie influence en particulier fortement le discours médical, d'Hippocrate à Galien¹⁰⁹⁶. On sait que les doctrines hippocratiques alimentent de façon expresse les textes agronomiques romains depuis Varron¹⁰⁹⁷. Par ailleurs, la place qu'il réserve au feu/soleil indiquerait une inspiration de la cosmologie stoïcienne où le feu est assimilé au *logos* dont il est le nom physique¹⁰⁹⁸. Cependant, selon ses propres dires, l'agronome-savant a pris connaissance de l'existence de la théorie des quatre éléments par le poète du III^e siècle av. n. è., Ennius, qui se disait lui-même pythagoricien¹⁰⁹⁹. Quels que soient les relais de transmission véritables, il paraît logique que les agronomes romains, au moins à partir de Varron, aient connu cette doctrine fondamentale, puisqu'ils ont recueilli l'héritage de la science grecque, puis hellénistique, ainsi qu'en témoigne, on l'a vu, les sources qu'ils énumèrent en tête de leur traités ou auxquelles ils font allusion dans le cours du texte. Par le biais de cette théorie, les faits d'ordre physique étaient susceptibles de réduction à un petit nombre de principes fondamentaux, les quatre éléments étant eux-mêmes la complexification de deux essences primordiales parmi les quatre termes de deux couples d'opposés primitifs :



Le connaissant, les experts agronomiques romains devaient être d'autant plus enclins à utiliser ce schéma ordonnateur du monde sensible qu'il offrait notamment une méthode opératoire pour structurer leur propre exposé. De fait, il livrait des possibilités de simplification et de systématisation intéressantes pour aborder dans leur globalité les phénomènes naturels

¹⁰⁹⁵ Cf. en particulier PLATON, *Timée* 55c et suiv., où Platon attribue un solide à chaque élément, le cinquième élément étant la quintessence qui est le monde lui-même, symbolisé par le pentagone. Voir MATTEI 1993, p. 89-95.

¹⁰⁹⁶ LLOYD 1990, p. 19 ; BOMPIANI 1995, p. 20. (cf. Vitruve, 8)

¹⁰⁹⁷ Voir Plus bas II^e Partie, Chap I.

¹⁰⁹⁸ Les trois autres éléments correspondent aux états dans lequel le feu peut se trouver : gazeux, liquide, solide : BRISSON 2005, p. 1505.

¹⁰⁹⁹ R. r., I, 4, 1 et HEURGON, 1978, comm. *ad loc.*

indispensables à connaître pour une bonne pratique de l'agriculture. C'est ce que souligne Scrofa en guise d'introduction :

Eius principia... Haec enim cognoscenda, priusquam iacias semina.

« Les éléments premiers... Voilà ce qu'il faut connaître avant de jeter des semences. »¹¹⁰⁰

Qu'il s'agisse des différentes catégories de terre, comme on l'a vu, ou bien des questions liées au climat, aux "météores", ou à l'exposition des cultures et des bâtiments, à l'hygiène etc., ces deux alternatives fondamentales froid/chaud, humide/sec, sont structurantes dans les énoncés¹¹⁰¹. Les déterminations à même de structurer, mais aussi d'argumenter scientifiquement l'édition de la norme agronomique sur un grand nombre de sujets, relèvent ainsi des articulations traditionnelles de la physique, qui sont elles-mêmes au fondement de la théorie des quatre éléments.

Lorsque Columelle en appelle à la théorie pour justifier sa classification des sols, puis sa préférence pour les terrains dont les qualités sont équilibrées, c'est à la métaphore médicale qu'il a recours. Car entre les quatre éléments, les quatre humeurs et les quatre tempéraments, nous apprend-t-il, il y a équilibre, tous étant représentés dans la même "mesure", de sorte que se trouve assurée la bonne santé du corps :

In corporibus quoque nostris..., quorum bona valetudo calidi et frigidi, umidi et aridi, densi et rari certo et quasi examinato modo continetur.

« Notre corps, dont la bonne santé tient à une proportion déterminée et faisant pour ainsi dire poids égal de chaud et de froid, d'humide et de sec, de dense et de rare. »¹¹⁰²

¹¹⁰⁰ R. r., I, 4, 1.

¹¹⁰¹ Cf. *infra*, II^e Partie, notamment Chap. I, Sect. I, descripteur « CLIMAT ».

¹¹⁰² *Rust.* III, 12. Cf. DUMONT 1993, p. 54 ; BIOMPANI, *op. cit.*, p. 21.

B. *Mediocritas* et « semi-voix »

Comme la bonne santé, la bonne terre résulte d'un « juste équilibre » (*modus examinatus*), concept-clef s'il en est du discours agronomique romain¹¹⁰³ auquel répond, en miroir, sur le plan classificatoire, la catégorie des mixtes, particulièrement prisée, dont l'avantage - tant dans la réalité il en existe peu de "purs" comme le savent bien les agronomes - réside dans sa capacité à opérer des connections transversales pour traduire la combinatoire des dispositifs naturels. Le relief est donné, au sein de cette combinatoire, comme l'élément prépondérant, parce qu'il joue précisément le rôle d'articulation entre les principales allures d'un paysage¹¹⁰⁴. Or, en affinant l'analyse du relief, on constate que la plaine, par exemple, ne vaut pas comme « simple » : une des qualités principales qui lui est attachée, un caractère uni, dépourvu d'aspérités, qui s'exprime dans l'emploi du terme *aquor*¹¹⁰⁵, doit être contrebalancée par une pente relative. Particulièrement recherchée pour les emblavures, la plaine sera en effet légèrement décline, afin de permettre l'écoulement des eaux. D'un autre côté, cette déclivité ne sera pas trop forte, pour éviter les frais d'équipements en matière de drainage. Ainsi, la catégorie du mixte permet en l'occurrence d'exprimer dans l'ordre du discours la jonction idéale terrain plat/terrain montueux pour l'implantation du domaine rural.

1) L'Italie, pays du milieu

L'idéal du « meilleur terrain » en rejoint un autre qui fait dire à Pline :

« Caton regarde encore comme le meilleur terrain celui qui s'étend en plaine, du pied d'une montagne en direction du midi, ce qui est l'exposition de l'Italie entière ».

Le Naturaliste insiste souvent dans ses préfaces sur la *maiestas* de Rome dont le fondement est la situation géographique privilégiée de l'Italie, cette excellence même situant Rome et l'Italie

¹¹⁰³ Se reporter plus bas, III^e Partie, Chap. I et II ; IV^e Partie, Chap. II.

¹¹⁰⁴ BEGUIN 1995, p. 37.

¹¹⁰⁵ Cf. VIRGILE, I, 50 : *Ac prius ignotum ferroquam scindimus aquor...* : "Avant de fendre avec le fer une plaine qui nous est inconnue..."

au centre d'un monde qu'elles doivent dominer¹¹⁰⁶. Or le thème de l'éloge de l'Italie appuyé sur l'argument climatique apparaît à la toute fin de l'époque républicaine, précisément dans les *Res rusticae* de Varron.¹¹⁰⁷

De fait, l'éloge de l'Italie¹¹⁰⁸ qui ouvre le premier livre des *Res rusticae* de Varron est la matrice d'autres *laudes Italiae*, notamment dans notre *corpus* ; il a fait l'objet d'analyses sur ses fonctions et significations, économiques ou idéologiques, et sur la carte dont il est le commentaire¹¹⁰⁹. Ici, nous nous bornerons à signaler quelques éléments de la description, indices de l'importance attachée à la notion de *mediocritas* – qui provient d'abord de la référence à la carte d'Eratosthène pour situer la position de la Péninsule dans le monde, puis dans l'Europe. En effet, selon Joël Thomas, chez les Latins, la carte du monde rend compte, précisément, de la projection de cet idéal d'équilibre et d'harmonie propre à la culture romaine, et plus largement gréco-romaine. Dans la mesure où elle est corrélée à celle des climats qui place l'*oekoumène*, la terre habitée, entre deux pôles marqués par l'excès, l'un brûlant, l'autre glacial¹¹¹⁰, cette représentation du monde valorise les pays situés dans la *mediocritas* entre des extrêmes¹¹¹¹. Mais à l'intérieur même du monde connu, sont filées des hiérarchies analogues. De fait, en le fondant sur la division par Eratosthène du globe terrestre en deux parties, septentrionale et méridionale, qui détermine deux zones habitées d'inégale valeur au regard des productions agricoles, l'auteur de *Res rusticae* cherche à donner une base scientifique à son raisonnement qui justifie par l'argument climatique l'extraordinaire fécondité d'un pays où aucune terre n'est laissée à l'abandon. La première *pars*, à laquelle appartient l'Italie, est plus salubre et plus tempérée, les jours et les nuits y suivent un rythme régulier ; à l'opposé, la zone correspondant à l'"Asie"¹¹¹², continentale et moins salubre, est marquée par la démesure : les conséquences de « l'extrême Nord » s'y font sentir, le jour succédant à la nuit de six mois en six mois, comme la belle saison à

¹¹⁰⁶ PLINE, *N. H.* XVII, 36 ; cf. aussi III, 40.

¹¹⁰⁷ NICOLET 1988, p. 126-127 et 208-209.

¹¹⁰⁸ *R. r.*, I, 2, 3-6.

¹¹⁰⁹ Le plus ancien des éloges est celui de POLYBE, II, 15, 1 ; DENYS D'HALICARNASSE, I, 36-37 concerne la période immédiatement postérieure aux *laudes* de Varron et Virgile, mettant en exergue la capacité de l'Italie à se suffire à soi-même, et la clémence de son climat. Eloge de Virgile : II, 136-176. Cf. HEURGON 1978, p. 102, note 4 ; MARTIN 1971, p. 264-269, note entre autres que l'exkursus virgilien parle d'autres pays et d'autres ressources que l'agriculture : élevage, fleuves et mines (p. 266) ; NAAS 2002, p. 427-432 (comparaison avec les éloges de PLINE, III, 6 et XXXVII, 77). Se reporter en particulier aux nombreuses notations de C. NICOLET, spc. 69-95 ; 103-131 ; 207, 223 et 226. Voir Récemment, pour la relation entre système d'Eratosthène et pouvoir politique à Rome : BIANCHETTI 2004, p. 247 sq.

¹¹¹⁰ Cf. I, 2, 4 : « Ces régions (*regiones*) [d'Asie] sont situées entre le cercle (*circulum*) septentrional et le pôle (*cardinem*), où le soleil jusqu'à six mois de suite n'apparaît pas. »

¹¹¹¹ Cf. THOMAS 2006, p. 104.

¹¹¹² I, 2, 4.

l'hiver qui est presque éternel (*paene sempiternae hiemes*). La situation climatique de l'Italie par rapport aux pays d'Asie nourrit une représentation dichotomique qui confronte « bonne » et « mauvaise » saison, jour et nuit, qui est surtout attentive aux alternances ordonnant leur succession. Ainsi la notion d'un rythme temporel « mesuré » ou non¹¹¹³ vient compléter la division manichéenne de l'espace pour expliquer ici l'exceptionnelle fécondité, là l'absence de productivité et d'activité. Au vrai, les effets d'un climat excessif empêchent toute navigation, ajoute Varron, car, dit-on, la mer est gelée (*dicunt... mare congelatum*), ce qui achève le tableau d'un pays non seulement invivable pour un méditerranéen mais encore tout à fait inapte à l'agriculture comme production et comme activité économique, qui suppose commerce et échanges. Dans ce schéma bipolaire, le pays où il fait bon vivre est celui où l'on pratique la « sieste », *meridies*, soit la division du jour par une petite nuit ; qui traduit bien l'idée de division en parties équilibrées, adaptées au rythme biologique de l'homme. Tout ce passage montre, dans le jeu d'oppositions et d'équivalences qu'il établit, que la mesure doit s'appliquer à l'espace comme au temps. Ainsi la corrélation nuit+hiver/jour+été est mise en parallèle avec la situation des zones où règnent l'un ou l'autre des éléments de l'alternative. La situation à l'extrême Nord est synonyme de démesure : des saisons, du climat, du temps lui-même (dimension de l'éternité), des éléments (flots gelés), de l'espace lui-même, marqué intrinsèquement par l'excès. Ce tableau répulsif permet de valoriser et de définir, par contraste, la zone opposée.

En dernière analyse, la propension à la « mesure » a pour raison l'ordre même de la Nature puisque la prégnance ultime des éléments premiers sur les phénomènes explique *in fine* la faiblesse productive de l'Asie : « Si le soleil ou la nuit régnaient perpétuellement, le souffle du feu ou le froid (*flammeo vapore aut frigore*) feraient périr tous les fruits de la terre »¹¹¹⁴. Ainsi Varron est-il en droit d'affirmer que les deux parties du monde correspondent essentiellement à la « nature des choses » : *orbis terrae divisus sit in duas partes... maxime secundum naturam*¹¹¹⁵. Or, l'Italie appartient à la meilleure partie, à tout point de vue. Conclusion à peine implicite, qu'il est à peine besoin de formuler : la supériorité de l'Italie et donc de Rome est dans l'ordre des choses...

2) Une taxinomie « scientifique » : les *instrumenta* de Varron

¹¹¹³ I, 2, 5 : « Pour moi, ici, où la nuit et le jour reviennent avec mesure (*modice*)... »

¹¹¹⁴ Citation d'un vers de Pacuvius : I, 2, 5.

¹¹¹⁵ *Ibid.*, §4.

Un usage particulier de la catégorie du mixte, qui dans l'ordre du discours exprime la combinaison idéale, et en même temps opératoire, entre deux genres, est fourni par un autre passage célèbre des *Res rusticae*. Quand Varron aborde la question des moyens permettant de pratiquer l'agriculture, il rappelle une première distinction opérée entre les hommes et les éléments sur lesquels ils s'appuient¹¹¹⁶. En revanche, une seconde distinction tripartite, à laquelle il accorde sa préférence, est ramenée à un genre unique, celui des *instrumenta*. L'agronome pose un seul critère distinctif, celui de la « voix », de la capacité « vocale » pour être précis, entre les objets qu'il se propose d'identifier, puis d'étudier. Cette propriété, de prime abord, ne semble introduire aucune hiérarchie qualitative autre que technique, pour ainsi dire, entre les trois *partes* : les premiers instruments sont vocaux, les deuxièmes semi-vocaux, et les derniers muets.¹¹¹⁷

Quæ res alii dividunt... in tres partes, instrumenti genus vocale et semivocale et mutum, vocale, in quo sunt servi, semivocale, in quo sunt boves, mutum, in quo sunt plaustra.

« On divise... cette étude... en trois parties : selon que le matériel est vocal (doué de la voix), semivocal (à moitié doué de la voix) et muet ; vocal, où sont les esclaves ; semi-vocal, où sont les boeufs ; muet, où sont les chariots. »

Les esclaves partagent donc une faculté avec les bœufs¹¹¹⁸ à l'exclusion des *plaustra*, caractérisés par leur incapacité vocale. Certes, les bêtes ne la possèdent qu'à demi, de façon imparfaite. Cependant, le résultat d'une telle classification, qui revient à réduire la main-d'oeuvre servile à une fonction, celle d'outil, est aussi de la renvoyer de façon plus subtile, et peut-être d'autant plus forte, du côté de l'animalité. En effet, outre leur appartenance à la catégorie « instrument », les esclaves ne sont caractérisés et distingués qu'en fonction d'une faculté animale, dont ils ont l'avantage (pour celui qui les emploie) de jouir totalement¹¹¹⁹. En effet, la "voix" n'est justement pas la parole (*verbum*)¹¹²⁰, un des traits les plus pertinents pour caractériser l'identité de l'homme libre dans la culture gréco-romaine. Mieux, le rattachement par ce biais de l'espèce « esclaves » à l'espèce « bœufs (animaux domestiques) », et non à une figure de la sauvagerie, par exemple (que l'on trouve par ailleurs), implique bien le rôle utilitaire et ciblé des

¹¹¹⁶ R. r. I, 17, 1 : « J'en viens maintenant aux moyens de pratiquer l'agriculture (*agri quibus rebus colantur*). Certains les divisent en deux parties, les hommes et les éléments sur lesquels ils s'appuient (*in homines et adminicula hominum*) »

¹¹¹⁷ VARRON, I, 17, 1.

¹¹¹⁸ En réalité avec l'ensemble des « quadrupèdes » de la ferme : VARRON, I, 20, 1.

¹¹¹⁹ Ce matériel est collectif, le discours niant de façon banale son identité et son individualité à l'esclave ; toutefois ce pluriel fait sens aussi dans la logique comptable du domaine, qui réfléchit par « unité d'œuvre » et par effectif : cf. plus bas III^e Partie, Chap. I et I.

¹¹²⁰ *Verbum* est à rapprocher de vocables signifiant « mot », « nom », issus de **wer-dh-* : ERNOUT, MEILLET 2001, p. 723, s v.

servi au sein du domaine rural. Leur intégration dans un espace considéré comme un haut lieu de civilisation, où l'on pratique l'activité par excellence du genre de vie civilisé selon la conception romaine, le travail de la terre¹¹²¹, ne s'y justifie qu'à ce titre, et non parce qu'ils possèdent quelqu'un des traits constitutifs de l'humanité.

Les articulations que Varron établit entre les *instrumenta* muets, semi-vocaux et vocaux prennent toute l'allure d'un énoncé rationnel. De fait, ces distinctions sont calquées sur le modèle taxinomique du discours scientifique de type aristotélicien que suppose l'utilisation du mot-pivot *instrumentum*. Or, dans ces "instruments", sont rangés une chose et deux êtres ou encore une chose, un animal et un être humain. Une telle classification montre que les oppositions telles que : homme/animal, ou bien être animé/être inanimé, définitions dont fait usage la science et la philosophie grecque et romaine - et du reste Varron lui-même -, sont inopérantes dans le contexte¹¹²². Bien plutôt, si elles fonctionnent comme modèle classificatoire, c'est en étant totalement vidées de leur contenu. Sur ce plan, ces distinctions fondamentales sont même implicitement niées. En outre, la distinction fondée sur un critère "vocal" repose, à la rigueur, sur une réalité observable en ce qui concerne les objets situés aux deux extrêmes de la hiérarchie. Mais, en réalité, au sein de la gradation opérée, muet/semi-vocal/vocal, le terme intermédiaire n'est pas vérifiable : un bœuf n'a pas une demi-voix. Elle ne se justifie donc que par la volonté d'établir une similitude pseudo-scientifique entre les trois objets considérés. L'intention, sérieuse au fond, n'exclut pas le caractère apparemment plaisant de cette énumération. Ainsi, la classification que propose Varron apparaît dépendante du cadre du propos et du style de l'auteur, tout en étant, en même temps, déterminé par la culture et les intérêts qu'il représente, outre les structures sociales, économiques et juridiques qui déterminent les modalités d'exploitation du grand domaine à son époque et les formes de représentations qui sous-tendent le système esclavagiste.

De sorte que le mixte, ici, joue un rôle éminemment idéologique puisqu'il n'a d'autre utilité que de rattacher artificiellement les esclaves aux chariots pour mieux les « réduire » au genre « matériel ». Sur un plan symbolique et pratique, cette utilité est grande, cependant, aux yeux de

¹¹²¹ Cf. ce que dit P. Grimal de l'idéal de la *villa* selon Varron : « ce qui distinguait ces grands seigneurs... c'était leur richesse, l'étendue matérielle de leurs terres mais aussi l'élégance de leur vie... leur jardin surtout, où se trouvait réuni et comme symbolisé tout ce qui constituait l'essence de la civilisation romaine » : GRIMAL 1984, p. 369. Plus généralement, sur les éléments définissant la vie civilisée, et leur évolution, dans la culture gréco-romaine : JACOB 1991a, en particulier p. 30 et 159-163. Sur l'agriculture comme marqueur de la civilisation romaine, cf. entre autres VARRON III, 1, 4-5.

¹¹²² Pour la distinction être animé/être inanimé, voir par exemple CICERON, *Ac.* II, 37.

celui qui classe. Il convient donc de faire une distinction, à notre tour, entre sujets qui classent et objets classés car dans cette distinction s'éprouve la valeur sociale de la rationalité romaine. La question de l'efficacité de cette rationalité-là, réelle ou non, ne peut donc être considérée sous le même angle que le progrès déterminé par la *ratio*, dans la période préaugustéenne en particulier, sur le plan conceptuel, scientifique, ou technique (même s'il s'agit des deux faces d'un même rationalisme).

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

L'aspect de codification inhérent aux traités d'économie rurale des Romains a conduit à s'interroger sur un certain nombre de mécanismes de production, caractéristiques de composition et formes de raisonnement qui, dans leur variété, autorisent à les définir, en priorité, comme des oeuvres normatives. Dans cette perspective, l'objectif de cette première partie a été de définir la nature générale de ce discours et d'en cerner les conséquences potentielles sur la façon dont est produit l'ensemble des croyances, connaissances, opinions et stratégies dont le paysage foncier est le réceptacle.

Certes, tous les écrits concernés ne se rattachent pas au même « genre », au sens que prend le mot dans la tradition littéraire, chacun possède ses particularités et dépend du contexte dans lequel il a été produit ; mais tous sont construits autour d'une ou de plusieurs représentation(s) commune(s) : en premier, précisément, celle de « l'agronomie » en tant qu'étude systématique des problèmes que posent la gestion d'un domaine agricole. De fait, la conduite des bien-fonds est une « économie » qui se compare à la conduite d'un Etat : l'homme utile à sa patrie est nécessairement bon gestionnaire de ses terres ; capable de mener à bien ses propres affaires, il est, du même coup, jugé apte à gérer celles de tous. De la sorte, des éléments relèvent dans nos sources de cette « analyse des richesses », qui apparaît, sur le modèle de la chrématistique, comme partie intégrante de la réflexion sur le monde, qu'il s'agisse de l'aborder du point de vue « agronomique », philosophique ou moral. Cette relation entre la conduite des affaires de la cité et celle du domaine foncier, qui constitue la base idéologique de l'*Économique* de Xénophon, laquelle est reprise dans les textes agronomiques rédigés sous la République que sous l'Empire, avec des variantes importantes, qu'il faut lier aux mutations des structures de l'économie rurale et à la différence des contextes institutionnels et politiques. Là où par exemple Varron insistait d'abord sur l'enrichissement individuel des propriétaires¹¹²³, Columelle met l'accent sur les intérêts d'un groupe que mobilise la volonté de servir l'État et l'empire.

Concrètement, pour exposer les questions qui leur sont posées, les *S. r. r.* ont recours à différents dispositifs linguistiques. Les données oscillent principalement entre trois registres, et

¹¹²³ A ce sujet, voir aussi plus bas, III^e Partie, Chap. II.

sont « mises en scène » dans trois grands types de séquences¹¹²⁴, lesquelles coïncident avec les premiers de façon plus ou moins rigoureuse et souvent se côtoient ou se mêlent à la surface du texte : registre prescriptif, registre descriptif, outre les sections réservées aux différentes formes de l'argumentation. Mais le récit, qu'il soit fictionnel ou factuel, s'introduit aussi, par différents biais, dans l'ensemble du *corpus* considéré. Ces éléments narratifs se manifestent de façon différenciée au sein des énoncés : évocation de phénomènes naturels qui se déploient dans le temps ou d'un processus historique, insertion d'une anecdote ou d'une légende, d'un fait extraordinaire, récit d'une invention. Tous ces éléments entrent dans la visée normative du discours, quand il sont jugés significatifs ou propres à le crédibiliser. Si, de façon plus ou moins importante, les « curiosités » et les *exempla* forment l'un des types de savoirs que les agronomes romains se sont appropriés pour enrichir leur argumentaire¹¹²⁵, il en est d'autres qui relèvent d'une approche technique et/ou raisonnée des questions dont ils ont à traiter : principes généraux d'économie rurale ; expériences accumulées dans le domaine agricole dont il s'agit de faire une synthèse adaptée aux besoins du moment. S'y ajoutent les connaissances venues des sciences de la nature, que celles-ci soient constituées ou non en tant que disciplines : botanique, zoologie et médecine alimentent les prescriptions, mais les auteurs sont conduits à constituer et à organiser leurs propres bases de données, en matière de pédologie par exemple. De son côté, dans une approche globale de l'*ars rustica* et de ses objets, Varron crée des concepts opératoires pour appréhender spécifiquement les réalités des paysages du grand domaine, qu'elles relèvent de la nature ou des hommes, la notion de *forma* étant capable d'exprimer leur alliance, que l'on souhaite la plus performante possible. Dans l'optique d'un projet « agronomique » dont ces paysages sont les lieux, et qu'ils doivent (idéalement) exprimer, cet accord réfléchi des deux *formae* varroniennes, qui implique une grande attention aux conditions locales (du climat, en particulier) et un perfectionnement des techniques (de plantation par exemple), doit s'effectuer dans le respect des « lois de la nature »¹¹²⁶, d'où l'importance accordée à la connaissance des « causes », des « éléments premiers » dont découlent à la fois la régularité et la complexité des phénomènes.

¹¹²⁴ « Mises en scène » : nous reprenons l'expression de P. CHAREAUDEAU, *Grammaire du sens et expression*, Paris 1992, p. 635 : elle s'applique aux modes d'organisation du discours, définis comme des procédés de mise en scène de l'acte de communication, en tant qu'ils satisfont à certaines finalités : décrire, raconter, argumenter...

¹¹²⁵ Cf. HENTZ 1979, p. 156-157.

¹¹²⁶ Voir l'étude récente montrant que les méthodes d'agriculture intensive préconisées par les agronomes romains induisent une approche environnementale soucieuse de la préservation des ressources en eau et du contrôle des phénomènes d'érosion : KRON 2005, *passim*.

Grâce à l'adoption de certains procédés discursifs (principes de taxinomie, techniques rhétoriques...), ces connaissances se combinent de façon de mieux en mieux articulée, et permettent de cerner les éléments explicatifs majeurs (aux yeux des *S. r. r.*) du paysage fonciaire, ceux qui influent sur la configuration spatiale des exploitations rurales : héritages historiques, aspects géographiques et environnementaux, caractères topoclimatiques, nature des sols, hydrologie, spécificités des plantes et des animaux, objectifs productifs, morphologie et métrique agraires, objets architectoniques. Autant de données dont les relations diverses, abordées de façon systématique ou lacunaire, apparaissent complexes, parfois difficiles, du fait de l'imbrication, ou du partage, entre facteurs naturels et facteurs humains¹¹²⁷. Ce système de corrélations offre l'avantage de présenter le paysage des *fundi*, ainsi doté d'une relative plasticité, sous des physionomies plurielles. À ceci près que ces éléments variables sont l'objet d'un choix partiel, et qu'ils sont examinés sous un certain angle, bref ils sont objets de normes.

Avec une précoce et abondante littérature ayant pour objet l'*agri cultura*, les Romains se sont donné les moyens de choisir et d'ériger au rang de norme certaines façons de concevoir et de pratiquer l'élevage et la culture des terres - dans le cadre précis du système de la *villa*. La situation historique particulière, dans laquelle naît et se poursuit l'écriture d'un savoir qui concerne le plus important domaine de production de l'époque considérée, fait certainement de cette littérature savante et technique un cas d'espèce où la norme prescriptive joue un rôle particulièrement puissant, d'autant plus puissant qu'elle se dote - quand cela est nécessaire - de moyens intellectuels pour éviter les généralisations (trop) réductrices. Par définition, le progrès en matière normative dans l'agronomie latine débute avec Caton - d'abord avec la mise par écrit de ses règles, ensuite, R. Martin l'a montré, par l'introduction de la *ratio* dans la gestion économique et financière du domaine agricole¹¹²⁸. L'ouvrage de Varron, publié un siècle et demi plus tard, quant à lui, est pétri d'un esprit d'ordre et de rigueur qui caractérise en priorité le théoricien de l'agronomie, attaché à délimiter, à diviser et à traiter de façon systématique la matière étudiée. Les deux traités, par conséquent, constituent des étapes majeures de l'objectivation du savoir dans le champ de cette science appliquée. La démarche respective des deux *scriptores*, leur façon d'envisager et de traiter des procédés de construction du paysage fonciaire, inséparables de son exploitation, ressortit, en gros, à deux tendances complémentaires, l'une pratique, l'autre théorique. L'évolution qui rend compte de la succession d'une tendance à

¹¹²⁷ Sur ces différents éléments et leur poids respectif dans la représentation du paysage fonciaire, cf. *infra*, notre Deuxième Partie.

¹¹²⁸ Cf. MARTIN 1971, p. 92. Au conseil principal de XENOPHON - savoir commander - Caton ajoute qu'il s'agit aussi de savoir compter. Les deux compétences se complètent d'ailleurs à merveille, ainsi que le suggère la reddition de compte imposée *aequo animo* au *vilicus* par le maître lors de sa visite d'inspection du domaine (*De agr.* 2, 1-6).

l'autre est tributaire des changements intervenus dans les décennies qui séparent les traités respectifs de Caton et de Varron. Dans beaucoup de domaines majeurs de la vie sociale, politique et culturelle, ils se caractérisent par l'élaboration de concepts qui permettent de mieux appréhender le monde et, surtout, d'avoir prise sur lui¹¹²⁹. Cette conscience normative des producteurs des textes agronomiques, présente dès l'origine, justifie les jugements sociaux sur les différentes normes de réalisation possibles de la technique agricole, qui se font au nom d'arguments très divers et selon des modalités évolutives : respect des règles religieuses, conformité au droit et aux lois, expérimentation pratique, autorité des Anciens et des « bons auteurs », connaissances scientifiques, ou encore sentiment du plaisir et de la beauté, etc.

A partir du I^{er} s. av. n. è., les sources indiquent une prise de conscience de plus en plus manifeste et importante de l'efficacité pratique et théorique de la « raison », qu'il convient de rapprocher du rôle qu'elle acquiert dans la sphère politique, en même temps que s'accroît la politisation des activités intellectuelles et la reconnaissance de leur efficacité dans ce domaine¹¹³⁰. Ce constat est à étendre, à notre sens, au domaine économique, et d'abord au secteur de l'économie rurale où sont engagées les élites dominantes. Le rôle de l'*otium* comme soutien et cadre de la carrière des honneurs est bien connu ; or ce cadre est précisément celui des demeures de campagne que Varron décrit dans le troisième livre des *Res rusticae*¹¹³¹ : celles-ci sont les centres d'une sociabilité dont les paramètres sont variés, la politique, le loisir, les dialogues philosophiques n'excluant pas l'échange d'informations sur les meilleurs moyens de faire fructifier ses propriétés, ni la surenchère dans les signes ostensibles de la supériorité sociale et économique¹¹³². Par conséquent, au-delà de son rôle d'instrument de mesure du niveau d'acceptabilité des objets et réalités visés par le projet agronomique, la norme, dont le contenu et l'énoncé sont eux aussi rationalisés, est clairement un instrument d'appropriation des moyens (de tous les moyens) à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs choisis. Sa raison ultime est le *fructus*, parce que celui-ci est la condition nécessaire pour les notables de l'empire - dont la fortune doit légalement rester fondée sur la terre - de stabiliser, et si possible d'accroître, leur patrimoine, en somme de préserver leur pouvoir.

¹¹²⁹ Le principe de rationalisme universel (notion stoïcienne de la *Recta Ratio*) apparaît à Rome en même temps que la philosophie politique et que l'art de la rhétorique, dès lors ses implications sont multiples dans la structuration des savoirs, de l'analyse des lois, de la pensée politique, etc : NICOLET 1964 : p. 48-49 ; 159-188.

¹¹³⁰ Cf. MOATTI 1997, p. 159.

¹¹³¹ Voir ce que P. Grimal écrit sur l'idéal « urbain » de la *villa* selon Varron : « le cadre politique est urbain. Aussi les jardins qui conciliaient les élégances de la ville et la présence de la terre, étaient-ils, autour de la maison de maître, la *villa pseudo-urbana*, le signe visible que propriétaire continuait à participer à la communauté culturelle romaine », l'auteur ayant souligné auparavant « le changement de point de vue total depuis Caton » : GRIMAL 1984, p. 367 et 369. Sur l'*otium* (cicéronien), *id.*, p. 360-365 ;

¹¹³² Cf. plus bas, III^e Partie, Chap. II.

Pratique, la visée des agronomes romains est, de façon indissociable, normative et donc politique, qui expose les règles rationnelles de gestion et de production agricole dans le cadre d'un modèle d'exploitation rurale que la conquête romaine avait et continuait de diffuser tout autour de la Méditerranée. Une telle entreprise supposait une description/prescription raisonnée et systématique de l'espace du grand domaine qui, malgré leur appartenance à une aire géographique commune, devait tenter d'intégrer la variété des situations particulières. On pense à la synthèse de Strabon qui, à l'instar de la carte générale du monde conçue à l'initiative d'Agrippa, se veut description scientifique de la terre, et compte-rendu d'un « état du monde » (au début du règne de Tibère)¹¹³³. Or le géographe y déclare à titre préliminaire ses intentions politiques puisqu'il destine son oeuvre aux gouvernants romains : « la géographie, pour lui, est certes la science de l'appropriation de la terre par l'homme, l'inventaire de sa demeure, de ses ressources et des traces qu'il y a laissées. Mais cette géographie est proprement "politique" ; c'est aux "gouvernants" qu'elle s'adresse primordialement pour leur permettre de mieux gouverner. (...) La géographie n'est spécialement ni pratique ni théorique (mathématique), ni publique, ni privée : mais tout cela à la fois, parce qu'il faut connaître pour agir, et sans doute comprendre pour obéir »¹¹³⁴. Toutes ces remarques qui valent pour la géographie et les intentions de Strabon, s'appliquent quasiment mot pour mot à l'une des évolutions que connaît la science agronomique romaine, étant entendu que celle-ci aussi a des commanditaires publics et privés, des "dirigeants", maîtres de domaines dont les dimensions et la valeur, mais aussi la diversité, motivent de la même façon ce besoin d'exploration et de "mode d'emploi" rationnels. Caton l'Ancien avait déjà jeté les bases (solides) de l'inventaire et des méthodes, quand Varron les a homogénéisées et incluses, en outre, dans les paramètres stables et souples à la fois d'une « géographie » du *fundus*, selon une démarche qui correspond bien à cette « obsessions de l'espace »¹¹³⁵ caractérisant les dernières décennies de la République et l'époque d'Auguste, moment où les esprits conçoivent un monde tout entier régi par Rome.¹¹³⁶

¹¹³³ Cf. NICOLET 1988, p. 18.

¹¹³⁴ *Id.*, p. 93-94.

¹¹³⁵ *Id.*, p. 18.

¹¹³⁶ Cf. GROS 1999, p. 59-60.

Et quid quaeque ferat regio.

Précepte des Anciens : Columelle, VII, 16.

DEUXIEME PARTIE

DE L'INVENTAIRE À L'AMÉNAGEMENT DU PAYSAGE
DANS LES TEXTES AGRONOMIQUES ROMAINS

INTRODUCTION DE LA DEUXIEME PARTIE

Dans la partie précédente, nous avons montré que l'idée de nature - et de ce qui est naturel - joue un rôle déterminant dans la vision et la description, à la fois intellectuelle et matérielle, de l'apparence visible du *fundus*, autrement dit - au sens étymologique et coutumier du terme - de son paysage¹. Il semble pertinent de tenir compte de cette catégorisation fondamentale proposée par Varron entre les formes organiques et les « figures imposées » par la « culture », dont l'une des expressions optimales, sur le plan économique et esthétique en particulier, est représentée par la plantation quinconciale². De fait, c'est une voie toute tracée pour l'analyse : avant d'aborder d'autres formes plus subjectives d'appréhension et de représentation du paysage fonciaire, il faudra s'intéresser aux modalités de description de ses attributs naturels, comme aux effets concrets des techniques agricoles mises en œuvre dans le cadre de l'exploitation savante des terres, telle qu'elle est prescrite par les agronomes romains.

Du reste, la représentation par les experts agronomiques latins des principales composantes du paysage de la grande exploitation agricole n'est pas homogène. Outre les structures bâties dont le cas est particulier, ce sont surtout les éléments « naturels » de l'environnement qui sont l'objet de définitions et de tableaux descriptifs détaillés, rendant compte de leurs propriétés et de leur combinatoire, encore que ces descriptions soient parfois schématiques ou allusives³. En revanche, pour ce qui est des formes engendrées par l'activité agricole ou qui, produits du travail humain, lui servent de cadre, les *S. r. r.* indiquent et commentent plutôt des modes d'exécution. Tout en apparaissant comme le fruit d'une longue expérience, ils doivent être selon eux les moyens d'un aménagement rationnel du paysage rural - parfois au prix d'adaptations, voire de ruptures, données comme nécessaires.

¹ Paysage au sens coutumier du terme : ensemble des formes et des modelés visibles à la surface du sol, « sens assez voisin de celui de morphologie » : CHOUQUER 2000, p. 189.

² Cf. *R. r. I*, 7, 2.

³ Comme nous avons déjà eu l'occasion de le préciser dans l'introduction générale, « naturel » est souvent un qualificatif ambigu quand il s'applique à des espaces, à des processus ou à des objets de l'environnement susceptibles, en réalité, d'être partiellement sous le contrôle des hommes : c'est pourquoi il est ici guillemeté.

En somme, le *fundus* est d'abord décrit dans ses grandes lignes de façon relativement statique, ou mieux de façon « stable », « topographique »⁴ - non sans des tentatives de caractère « chronographique » pour restituer aussi bien la succession des situations météorologiques et leur impact sur le paysage, que le « temps » en tant que durée, qu'elle soit historique ou abstraite et mesurable. Parallèlement, le *fundus* est présenté comme le lieu d'un système de production, et donc, d'un procès permanent dont la maîtrise passe par l'édiction minutieuse de protocoles d'opérations qui, sans rien laisser au « hasard »⁵, doivent permettre de l'exploiter dans les conditions les plus profitables.

Formes naturelles et formes agraires (au sens général du terme) ne sont cependant distinguées qu'après que Varron les a rangées dans une seule et même classe, celle de la « forme », concept unique pour désigner le modelé d'un relief ou le dessin des champs et des haies. C'est dire que les agronomes de l'Antiquité ne réduisent le paysage foncier ni à un dispositif naturel, ni à un outil de production agricole. Au stade même de « l'inventaire » des objets, pratiques, structures et processus qui le composent et dont il est le résultat, les *S. r. r.* sont amenés à décrire chaque élément sous l'angle de l'interdépendance nécessaire et complexe entre facteurs naturels et action anthropique. Rien de moins binaire, par conséquent, que leur appréhension du paysage rural. De fait, si leur approche oppose souvent par couples certains concepts, notamment afin de mieux comprendre - et faire comprendre - les réalités de la grande exploitation agropastorale envisagée dans son espace propre, elle se caractérise par un effort constant pour les considérer de façon dialectique. Parmi les points fondamentaux soumis à ce type d'examen chez Varron figurent ainsi, au premier rang, tous ceux qui relèvent de la *cognitio fundi*, et en particulier les relations plus ou moins conditionnelles entre ce qu'il appelle la forme « donnée » et la forme « imposée ». C'est en tenant compte de cet aspect explicitement « raisonné » du discours agronomique des Romains que nous tenterons de montrer et de clarifier, dans l'exposé suivant, les liens réciproques multiples établis entre les objets qui font l'inventaire du paysage foncier.

⁴ Sur la compétence de Varron en matière de topographie, cf. CICÉRON, *Ac.* I, 3, 9 qui le loue d'avoir expliqué *sedem regionum locorumque*. Description des lieux, topographie et toponymie participent de la collecte des documents matériels à laquelle s'adonnent les érudits romains dès les *Origines* de Caton, Varron ayant particulièrement enrichi ce genre par son approche critique, ses enquêtes personnelles et l'exploitation de sources écrites antérieures. À ce sujet, voir MOATTI 1997, p. 115-120.

⁵ Cf. VARRON, *R. r.* I, 18, 8.

CHAPITRE I
LES ÉLÉMENTS DE « L'INVENTAIRE » PAYSAGER :
DÉFINITION ET COMBINATOIRE⁶

Mettre en évidence les modalités de description du paysage à partir du *corpus* des textes agronomiques romains impliquait d'abord la mise au point d'une méthode formelle d'étude du discours permettant la collecte et l'organisation d'une grande masse d'informations, puis l'établissement de comparaisons quantitatives entre ces données⁷. La première étape visait à déterminer les objets, envisagés dans leur combinatoire, ainsi que les angles d'approche à partir desquels les textes considérés structurent la description du paysage foncier.

Ce type d'analyse suppose le choix et le découpage préalables des textes en unités étudiables (et donc comparables), dont on doit définir la nature. Certes, les sources qui composent le *corpus* des *S. r. r.*, y compris les livres XVII à XIX de Pline l'Ancien, relèvent d'une culture et d'une civilisation commune et ont, globalement, le même objet d'étude et de prescription. Cependant, pour la validité de l'analyse, il a fallu trouver des solutions à certains problèmes pratiques délicats, comme la taille inégale des traités (par exemple Virgile traite son sujet en quatre « livres », Palladius en douze). Quant à la nature des unités de base, d'emblée il a paru peu envisageable de partir des vocables relatifs aux multiples dimensions du paysage décrit par les *S. r. r.* Outre sa lourdeur, une telle opération semble peu pertinente étant donné la diversité des genres et des styles littéraires représentés, sans compter la longue période de temps qui sépare le premier du dernier des manuels d'agriculture romains (sept siècles)⁸. Au surplus, il

⁶ Se reporter aux tableaux et graphes de l'ANNEXE 2.

⁷ Un aspect particulier, la statistique linguistique appliquée aux textes anciens est l'objet de certaines études réunies dans *Le nombre et le texte* 1988 (p. 81-132 ; 152-179 ; 277-284 et 345-357). De façon générale, il faut déplorer depuis une vingtaine d'années un repli progressif des sciences du langage qui ne favorise pas les voisinages disciplinaires avec les sciences humaines, malgré la qualité des travaux réalisés et l'intérêt indéniable que représente la linguistique pour l'étude des sources historiques, notamment en ce qu'elle implique une attention soutenue aux nuances de l'expression : cf. A. KRIEG-PLANQUE 2004.

⁸ Cf. P. HAMBLENNÉ 1980, p. 165 : « ... la complexité des questions abordées par les polygraphes qui les bâtirent [les traités latins d'agriculture], leurs vocabulaires spéciaux, leur style disparate et souvent obscur, le volume ou la densité de ces œuvres... font hésiter l'éditeur ou l'exégète soucieux de voir lui-même les fruits d'un travail ardu ». Il est de fait que l'hétérogénéité terminologique, stylistique et générique des œuvres concernées rendait nécessaire une

n'est guère de passage parmi ces ouvrages qui échappe au sujet traité et il n'entraîne pas dans notre projet de limiter l'étude à un seul ouvrage d'agronomie, ni à un aspect particulier de la description. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le rappeler, le paysage est une totalité et c'est bien ce qui ressort, au demeurant, de la lecture de nos sources.

Dans ces conditions, nous nous sommes orientée rapidement vers une technique de recherche privilégiant l'analyse de contenu, à partir d'unités phraséologiques qui correspondent à autant de segments textuels de longueur équivalente. Cette technique a consisté en deux opérations principales :

- une catégorisation thématique de la documentation textuelle intéressant l'étude des modalités de description du paysage foncier.
- le traitement quantitatif de ces données.

Le premier travail a nécessité une lecture attentive et réitérée des écrits agronomiques latins, en vue de dégager, pas à pas, les catégories thématiques opératoires. Pour cela, nous avons identifié les catégories privilégiées par le *S. r. r.* eux-mêmes, en tentant d'établir leur liste, de les définir, de les comptabiliser et de procéder à leur rangement dans deux types de rubriques, intitulées « descripteurs » et « modalités ». Un descripteur ou une modalité regroupe des éléments de nature parfois différente, dans la mesure où ces éléments apparaissent étroitement et fréquemment corrélés dans les textes de référence ; c'est le cas, par exemple du descripteur codé CL = CLIMAT-EXPOSITION-MÉTÉOROLOGIE-SALUBRITÉ. Il s'agit de demeurer au plus près des classements taxinomiques et des règles d'ordonnement, plus ou moins perceptibles ou explicites, qui structurent les énoncés descriptifs. Dans cette phase de la recherche, en effet, l'objectif n'est pas de lutter contre les pièges référentiels qu'on se doit d'éviter au stade de l'analyse proprement dite.

L'élaboration et l'exploitation de la base de données textuelles décrivant les éléments constitutifs de la représentation agronomique du paysage foncier est le fruit d'expérimentations successives quant au choix des descripteurs et de leurs modalités. Ces essais ont répondu à

opération de désambiguïsation – voire de lemmatisation – des unités lexicales, laquelle aurait encore compliqué la stabilisation du *corpus* d'étude, base des comparaisons.

plusieurs exigences, tel que l'homogénéité du relevé ou la souplesse relative des variables. Ils ont débouché finalement sur une classification principale, organisée en six descripteurs propres à décrire de façon unitaire l'ensemble des données livrées par le *corpus* des références.

Néanmoins, si l'application de cette grille avait pour vocation initiale de s'appliquer à l'ensemble, y compris au traité de Palladius, les limites de cette étude ont restreint les possibilités de recension et d'analyse des données, si bien que le choix d'un échantillon a finalement été arrêté aux écrits agronomiques produits entre le début du II^e siècle av. n. è. et l'époque d'Auguste, soit les œuvres de Caton, Varron et Virgile (d'où sont extraits 1572 segments textuels). Toutefois, la présentation des descripteurs se fait sur la base de tout le *corpus*, auquel nous avons appliqué la même grille de lecture, ce qui enrichit et précise à la fois leur contenu.

Une certaine cohérence du point de vue des processus évolutifs a plaidé en faveur des traités rédigés avant l'affirmation du régime impérial. On constate le recul progressif de l'économie agricole de l'Italie au I^{er} siècle de n. è. (avec des nuances régionales), qui est supplantée dans certains secteurs rémunérateurs par l'Espagne (Bétique, Tarraconnaise) et la Gaule méridionale, où l'agriculture était tournée vers l'exportation⁹. Ce changement dans les sources d'approvisionnement de Rome et des grandes villes méditerranéennes indique une mutation des structures de l'économie, caractérisée par un marché relativement concurrentiel, mais aussi par un certain dirigisme et le poids des domaines impériaux, qui auraient augmenté la part de produits agricoles échappant à la commercialisation. Du point de vue des structures foncières, le Haut-Empire est marqué en Italie par deux phénomènes importants, dont le caractère général est toutefois démenti dans beaucoup de cas : la concentration foncière et l'abandon rapide de zones agricoles propères à la fin de la République¹⁰. De leur côté, les deux derniers siècles de la République, jusqu'au début du Principat augustéen, sont marqués par le rythme accéléré et la complexité des mutations à l'œuvre dans la société, l'économie, la politique ou la culture, qui sont étroitement liées à l'expansion territoriale de la Cité et à son ouverture sur l'espace méditerranéen, d'où l'intérêt d'un examen détaillé des trois œuvres qui balisent cet

⁹ La viticulture reste cependant prospère selon A. TCHERNIA 1986, p. 221 sq. L'évolution vers le modèle extensif du grand domaine, avec monoculture céréalière accompagnée d'élevage, commencera à se faire jour vers la fin du I^{er} siècle de notre ère, dans le Salento, par exemple : MANACORDA 1995, p. 187-190 ; COMPATANGELO-SOUSSIGNAN 1999, p. 107-108.

¹⁰ Cf. RICCI dans GIARDINA 1986 (éd.), 3, p. 83-88 ; A. CARANDINI, dans *L'Italie d'Auguste à Dioclétien*, Rome, EFR, 1994, p. 167-174.

intervalle¹¹. On connaît les changements parfois considérables, quoique inégaux, qui affectent les réalités agraires, le régime de la propriété et de l'exploitation, qui pèsent sur les modalités d'occupation du sol, de mise en valeur de l'espace agricole et sur celles de la production agropastorale : à cet égard l'époque de rédaction du *De agricultura* représente une césure significative, avec l'affirmation du système de la *villa*. Le même système prévaut toujours à l'époque de Varron et de Virgile mais il a connu des modifications sensibles, par exemple la spécialisation accrue, en même temps que la diversification des productions (place de l'élevage), ou encore l'introduction d'une architecture résidentielle alliant beauté et confort qui atteste la mise en place de nouvelles valeurs culturelles¹². Ces éléments extérieurs ont dû peser sur la représentation du paysage fondaire et la façon d'édicter les normes de son aménagement et de sa gestion, de même que sur leur contenu.

Enfin, on notera que, s'il s'est beaucoup dilaté et diversifié entre Caton et Virgile, l'espace référentiel des écrits concernés reste principalement italien. Au I^{er} s. de n. è., au sein d'un empire élargi par la conquête et pacifié, un décentrement se produit : le poids des provinces, de certaines d'entre elles du moins, dans l'espace référentiel, se fait plus prégnant. Ces mutations correspondent à la réalité en ce qui concerne les zones de production des denrées agricoles, et les lieux d'origine des élites sociales, politiques et intellectuelles. On a montré que Columelle est lui-même un exemple de cette évolution, marquée en l'occurrence par l'importance croissante de l'Espagne au sein de l'empire romain et des élites hispaniques dans les cercles dirigeants de Rome¹³. Ainsi l'agronomie d'époque impériale veillera à intégrer les provinces, « le monde entier » dirait Pline, dans un inventaire raisonné des savoirs et des réalités de la grande exploitation agricole, orienté par une conscience économique de l'Empire.¹⁴

¹¹ Voir en particulier les « cinq points d'innovation irréversible » que A. Schiavone voit se dessiner à partir de la mi-III^e s. av. n. è., qui vont déterminer les caractères fondamentaux du « système de l'économie impériale » et marquer un tournant dans la vie collective surtout après la deuxième guerre punique : SCHIAVONE 2003, p. 70 -72.

¹² Contexte exposé plus bas, III^e Partie, Chap. II. Pour une vue synthétique région par région des résultats de l'archéologie rurale en Italie, interprétés de façon prudente, avec une bibliographie récente : VALLAT 2004, p. 37 sq.

¹³ Se reporter plus haut, Chap. I, Sect. I.

¹⁴ Cf. NAAS 2002, p. 398 (à propos de Pline).

- I - LES DESCRIPTEURS PAYSAGERS : LOCALISER, STRUCTURER, AMENAGER
L'ESPACE FONDAIRE

Aux différentes classes thématiques sont rapportées les informations contenues dans des segments textuels de longueur identique définie arbitrairement : 8 lignes de texte = 1 occurrence¹⁵. Comme il a été dit, le comptage des occurrences ne s'effectue pas sur une base lexicale mais thématique, c'est-à-dire à partir des contenus, qu'ils soient exprimés par un seul mot ou par un syntagme plus ou moins long. Ce n'est donc pas la fréquence de certains vocables qui sera calculée mais celle des sujets privilégiés par les experts agronomiques romains.

Avant de lire et de commenter les tableaux et les histogrammes qui classent quantitativement les variables, qui décrivent et étudient leur comportement, il est nécessaire d'exposer plus précisément le contenu des types de données, descripteurs et modalités, qui documentent les différents caractères.¹⁶

La « description » du paysage fonciaire consistant à le représenter dans son ensemble et en détail par l'énumération de ses caractères concrets et de ses qualités perceptibles, il s'est agi d'extraire des traités d'agriculture romains les segments de texte constituant les éléments d'une telle description. Toutefois, en même temps qu'ils les décrivent, en choisissant pour objets privilégiés les faits perçus par l'expert agronomique comme significatifs, les *S. r. r.* s'efforcent de repérer les paramètres généraux (facteurs naturels et anthropiques) qui conditionnent la physionomie et la dynamique (productive, en particulier) de ce paysage. Certains traités se

¹⁵ Cette longueur provient en réalité du calcul du nombre de lignes moyen par paragraphe (du texte latin) dans l'édition principalement utilisée des trois traités analysés ici (Les Belles-Lettres, CUF). Dans les tableaux de dépouillement (**Tab. II.1.1 à II.1.3**), nous avons respecté, pour la notation des références, les désignations conventionnelles : par exemple, CATON, *De agr.* 3, 3 ou VARRON, *R. r.* I, 57, 2. Virgile est à part puisque les vers sont numérotés de cinq en cinq : chaque ensemble de 8 lignes est dès lors noté entre deux points-virgules, mais seuls les vers ou groupe de vers à l'intérieur de cet ensemble qui informent le caractère concerné sont spécifiés. Par exemple à l'intersection de LO et -cu, « ;**II, 10-11**; » représente un segment textuel pris dans l'ensemble des vers II, 8-15 (= 8 lignes), ou encore : « **III, 275, 276-278** » sont les vers renseignant le caractère CLpe qui appartiennent à l'ensemble III, 271-278 (= 8 lignes) compté comme **une** occurrence.

¹⁶ D'un point de vue pratique, afin de simplifier les entrées des tableaux de fréquence (**Tab. II.3.1 à II.3.6**), les descripteurs sont codés par deux lettres majuscules, les modalités qui les spécifient par deux minuscules. En tout état de cause, on renverra aux exemples de segments textuels qui renseignent chaque caractère dans le tableau **II.2**.

signalent ainsi par le souci évident d'offrir une sorte de grille, ou de protocole de lecture de l'espace foncier, qu'il soit de nature plutôt théorique (Varron), ou de visée plutôt pratique (Palladius). C'est la raison pour laquelle la description des objets frise parfois « l'effet de liste », à l'exception notable de Virgile, chez lequel l'utilité et la force de la description tiennent (précisément) à ce qu'elle bénéficie de la puissance d'évocation propre au génie poétique. Cependant, quelle que soit la façon dont ils procèdent, les *S. r. r.* proposent une lecture « intelligente » du paysage foncier, au sens où ils tentent souvent de livrer, à travers l'observation des apparences, des outils d'appréhension et de compréhension des structures et des processus dont ces faits proviennent et qui sont à même de les transformer.

Au cours de l'étude, ces objets, structures et processus sont répartis en une demi-douzaine de descripteurs, dont chacun relève principalement d'une ou de deux des trois classes suivantes :

Classe de descripteur :	CL Climat, Exposition, Météo, Salubrité	DI Dimensions	HY Hydraulique, Hydrographie Hydrologie	LO Localisation	LI Limites	MO Morphologie
Descripteur sitologique						
Descripteur diachronique						
Descripteur technique et fonctionnel						

Tab. II.4. Nature des descripteurs de la base de données textuelles relative au paysage foncier

- Les **descripteurs sitologiques (CL, HY, LO)** décrivent les éléments qui déterminent l'emplacement approprié d'un objet ou d'une activité, tant du point de vue de ses caractéristiques physiques ou biologiques (topographie, altitude, sol, eau, climat, qualité de l'air, végétation) que de critères spatiaux et environnementaux, lesquels ne sont pas seulement « naturels ».

- **Les descripteurs diachroniques (CL)** regroupent les éléments descriptifs qui tentent de traduire la dimension temporelle du paysage, dont les composantes sont envisagées dans la durée (notamment celle de l'année agricole) afin de suggérer leur dynamique.
- Les **descripteurs techniques et fonctionnels (DI, LI, MO)** concernent les informations relatives aux lieux, aux objets, aux structures et aux formes du paysage considérés sous l'angle technique et/ou fonctionnel.

1) CLIMAT-EXPOSITION-METEOROLOGIE-SALUBRITE (CL)

Les spécialistes de l'exploitation agropastorale ne pouvaient qu'être préoccupés par l'insalubrité, dans la mesure où celle-ci suppose une relation nécessaire entre les conditions du milieu et les pathologies humaines et animales, lesquelles risquent de mettre en péril l'entreprise ou, du moins d'augmenter les coûts de production. Aucun traité, par conséquent, qui ne fasse l'impasse sur ce problème, qu'il s'agisse des terres ou des bâtiments, et les passages qui lui sont consacrés sont importants, en quantité et, surtout, en qualité.

a. Apport des agronomes romains aux questions sanitaires et ouverture à la science d'Hippocrate

Avant que la médecine hippocratique ne s'impose, au I^{er} siècle av. n. è., dans les cercles savants, ce sont les problèmes de salubrité générale et d'hygiène publique – ou, pour mieux dire, domestique - qui priment à Rome, où la construction rurale, en tant que noyau de l'urbanisme romain, pèse d'un poids déterminant dans la mise au point et la transmission des normes de santé, lesquelles concernent de façon unitaire la *familia*, au sens large, et le cheptel¹⁷. Devançant puis accompagnant les écrits des architectes et des hydrauliciens romains, les traités d'agronomie jouent un rôle primordial dans le processus de publication de telles normes qui les précisent, les

¹⁷ Le syncrétisme entre pathologie humaine et pathologie animale s'inscrit précisément dans la tradition rurale et annalistique latine : ANDRÉ 2006, p. 148, 273-276 et 641, note 44.

confirment et les affinent¹⁸. Dès l'abord, Caton recommande d'implanter le *fundus* en des lieux salubres, en vertu des principes de la médecine traditionnelle, patriarcale et empirique, dont le *De agricultura* offre une bonne illustration, le Censeur ne possédant (ou n'entendant posséder ?), selon J. M. André, aucune culture hippocratique¹⁹. Adeptes de la théorie coaque de l'infection, Varron est encore plus catégorique pour qui les conditions sanitaires déterminent l'achat ou la vente du domaine de manière absolue, avis qui suggère une conception de l'espace foncier comme organisme sain ou malade²⁰. De fait, l'intérêt porté par l'agronome Varron à la science hippocratique ne fait aucun doute, notamment à l'un de ses volets, qui consiste à situer tous les problèmes d'anthropologie et de santé dans le cadre de la nature²¹. En sont tirées des solutions pratiques qui inspirent explicitement les notices du Réatin sur les mesures prophylactiques destinées à protéger les habitats²². De surcroît, ce rationalisme hippocratique, faisant aller de pair recherches sur les maladies et étude des facteurs environnementaux, envisageant donc l'être humain comme produit de son milieu, inscrit ce *corpus* médical dans le développement de la géographie descriptive, à laquelle les écrits agronomiques des Latins ont également leur part.²³

D'après nos agronomes, les vertus « hygiéniques » de l'environnement sont déterminées par les données physiques : avant même l'eau et le sol²⁴, c'est l'air qui détermine la salubrité d'une

¹⁸ De façon générale, les textes scientifiques et techniques des Romains, et au premier chef les traités d'agriculture, constituent une source essentielle pour l'étude de la médecine à Rome, de son histoire et de ses spécificités : ANDRÉ 2006, p. 15.

¹⁹ *De agr.* 1, 3 : *Si poteris... loco salubri (siet)*. ANDRÉ 2006, p. 274. C'est sous le patronage de Caton l'Ancien, en tant que tenant emblématique des préjugés vieux romains, que PLINE L'ANCIEN place son réquisitoire anti-hippocratique (prologue du livre XXIX), lequel restitue assez fidèlement l'opinion aristocratique dominante du II^e s. av. n. è. à l'égard, non de la médecine, mais de la « profession médicale », taxée de charlatanerie et définie comme une pratique antiromaine et étrangère : *id.*, p. 28-35 et 90 sq.

²⁰ Cf. *R. r.* I, 12, 2 ; voir aussi I, 4, 3-5. La « salubrité » est considérée dans ce traité d'agronomie tant du point de vue de la « bonne santé » des terres que de la « vie des cultivateurs » : ANDRÉ 2006, p. 160.

²¹ ANDRÉ 2006, p. 18. Le *Corpus* hippocratique a dû être inclus par Varron dans son programme de constitution des fonds grecs pour la bibliothèque publique de Rome voulue par César : *id.*, p. 105.

²² Voir en particulier l'évocation de l'épidémie de Corcyre, en 67 ou 49 av. n. è., que l'*imperator* Varron a combattu par des mesures préventives, précautions sanitaires qu'il propose d'appliquer dans les domaines ruraux en cas d'insalubrité sectorielle : *R. r.* I, 4, 3.

²³ À ce sujet, voir en dernier lieu J. F. STASZAK, *La géographie d'avant la géographie. Le climat chez Aristote et Hippocrate*, Paris 1995. La profondeur des analyses réunies dans la collection hippocratique (V^e-IV^e s. av. n. è.) a exercé une influence sur la pensée, pas seulement médicale, dès l'époque hellénistique, suscitant de nombreux commentaires et autres travaux d'érudition : J. JOUANNA, C. MAGDELAINE, dans LECLANT 2005 (dir.), p. 1065-1066, s. v. « Hippocrate de Cos ». Pour une vue détaillée des aléas qui marquent l'intégration de l'encyclopédie hippocratique dans la culture littéraire et scientifique romaine à partir du II^e s. av. n. è., cf., en dernier lieu, ANDRÉ, *op. cit.*, p. 25-49 et surtout 97-145.

²⁴ Le sol, lorsqu'il est « amer » ou « salé », est jugé insalubre. VIRGILE, II, 238-247 indique une technique pour le reconnaître qui consiste à mélanger cette terre avec de l'eau douce dans un panier ou un tamis : les gouttes d'eau qui

région, condition *sine qua non* pour un établissement viable. La première exigence en matière sanitaire est donc de choisir à bon escient le site d'implantation du domaine et, surtout de la *villa*. Y contribuera d'abord un examen du « ciel » :

[*Prædium*] *uti bonum cælum habeat, ne calamitosum siet.*²⁵

Pour Caton et ses contemporains, le terme *cælum* renvoie à l'atmosphère terrestre, à l'idée d'un « climat » déterminé, avec ses exhalaisons particulières, une relation sur laquelle insistera Varron, comme d'autres prosateurs scientifiques de la génération cicéronienne, et qu'il enrichira, en recourant à la notion hippocratique de « lieu », défini par ses coordonnées astrales, ses vents et son hydrologie²⁶. Mais le meilleur moyen pour estimer la qualité de l'air reste encore de considérer la « mine » de ses futurs voisins. Celle-ci n'est pas fraîche ? À coup sûr, l'endroit n'est pas sain²⁷ ! Pour éviter toute erreur, Caton et Columelle conseillent de fréquenter le lieu où l'on entend s'établir et d'observer les habitants avec attention²⁸. Quant à Palladius, se faisant plus explicitement l'écho de la théorie climatique, il développe avec précision ce déterminisme géographique fondé sur le principe de ressemblance et de réciprocité entre les hommes et le milieu dans lequel ils vivent :

« On juge que l'air d'un endroit est sain, lorsqu'il ne s'y trouve pas de vallées profondes, ni de brouillards épais ; lorsqu'à l'aspect des habitants, on remarque qu'ils ont la tête dégagée d'humeurs, la vue en bon état, l'ouïe nette, la voix pure et claire. Ces indices annoncent la salubrité de l'air, les signes contraires prouvent que le climat est pernicieux. »²⁹

passeront à travers l'osier auront une « saveur caractéristique [qui] sera un indice : leur amertume (*amaror*) fera grimacer ceux qui la goûteront. » Cf. aussi COLUMELLE, II, 2 ; PALLADIUS, I, 5.

²⁵ CATON, I, 2. Même usage de *cælum* : par exemple TITE LIVE, 22, 2, 11 : *paluster caelum*, « air (atmosphère) des marais ». Pour le principe de salubrité : COLUMELLE, I, 2 ; PALLADIUS, I, 2 : *Primo igitur eligendi et bene colendi agri ratio, quattuor rebus constat, aere, aqua, terra, industria.*

²⁶ Le *cælum* englobe à la fois l'atmosphère et le microclimat : ANDRÉ 2006, p. 107-108, 153, 160. Cf. R. r. I, 4, 3 : *aliquo loco* (texte fondé sur la théorie hippocratique de l'infection, commenté plus bas).

²⁷ Ces méthodes, en tout cas, recourent aux conseils hippocratiques et ils s'inscrivent dans le cadre plus général de la théorie climatique et anthropologique des races (facies et teint des habitants, vents dominants, secteurs célestes), mentionnée pour la première fois par Cicéron, plus nettement par Lucrèce (VI, 1106 sq. : concept de la différence du *color et facies hominum*) et que retranscrita, à son tour, Vitruve. A propos de ce dernier, J. M. André rappelle que le déterminisme géoethnographique débouchait sur une géopolitique de l'impérialisme : ANDRÉ 2006, p. 165-166.

²⁸ *De agr.* 1, 2 : *Vicini quo pacto niteant id animum advertito : in bona regione... bene nitere oportebit ;* COLUMELLE, I, 4.

²⁹ PALLADIUS, I, 3 : *Aeris igitur salubritatem declarant loca ab infimis vallibus libera et nebularam noctibus absoluta, et habitatorum considerata corpuscula, si eis color sanus capitis firma inseritas, inoffensum lumen oculorum, purus aditus, et si fauces commeatum liquidæ vocis exercent. His autem contraria noxium cæli illius spiritum confitentur.* Comme l'écrit G. BOMPIANI dans sa préface (p. 22), « c'est sur la continuité entre physique et mental, extérieur et intérieur, que se fonde la théorie

Dans les *Géorgiques*, l'importance accordée à la détermination, à la « certitude » du lieu (cf. *certis locis*), n'est pas non plus sans analogie avec la pensée qui s'exprime dans *Airs, eaux, lieux*, traité dont la fortune et l'ascendant sur « l'imaginaire culturel » des Anciens, et au-delà, furent, selon Jackie Pigeaud, considérable. En effet, s'y trouve synthétisée toute la doctrine d'Hippocrate relative à l'influence des saisons et du paysage sur le caractère et la physiologie des habitants sous forme de similitude (ou, parfois, d'opposition)³⁰. Par ailleurs, la vision optimiste de l'être humain qui s'exprime dans le poème virgilien, qui le présente comme le principal agent de la découverte des *artes*, indispensables à l'amélioration de son existence, peut également être rattachée à cette « science de l'homme » hippocratique qui, au-delà du déterminisme climatique, postule la capacité pour celui-ci de modifier les traits liés au milieu naturel, par ses usages, *nomos*³¹. C'est là définir avec assez d'exactitude, nous semble-t-il, l'*ars rustica*, tel que le conçoivent expressément ses promoteurs romains à partir du I^{er} siècle av. n. è. Cette croyance en l'activité intelligente (*prudencia*, mélange d'expérience et de prévision) qui constitue l'une des bases de leur art, conduit les experts agronomiques à tenter de cerner la nature ambivalente de l'air, et à répertorier ses multiples actions, tant sur les hommes que sur les bêtes et les denrées. Sur le versant négatif, la conception qui est généralement au fondement des prescriptions en la matière charge l'atmosphère de substances nocives, chariées par les vents, ou exhalées par la terre et les eaux croupissantes (et, de façon secondaire, par les matières en décomposition ou les déjections). De la qualité de l'air ainsi définie, dépend le choix de l'endroit où sera construite la *villa*, laquelle devra tourner le dos au cours d'eau, s'il en existe un à proximité, parce qu'il risque de dégager des vapeurs malsaines pendant la saison chaude³². L'eau claire est en effet jugée sans danger et l'on estime inquiétantes

climatique, c'est-à-dire la science qui étudie l'influence du climat sur le caractère des peuples (ou mieux, la conviction profonde... que la ressemblance entre nature du sol et nature d'un peuple soit *en même temps* un rapport de cause à effet). » (Souligné par l'auteur). C'est bien cette détermination réciproque que le texte de Palladius suggère. Comparer par exemple HIPPOCRATE, *Aër*: 3-4 et 24 = *Airs, eaux, lieux*, trad. P. MARECHAUX 1996, p. 50-55 et 98-102.

³⁰ VIRGILE, I, 60-61. PIGEAUD 1998, p. 281-282 et 1998a, p. XIV-XV. Sur l'origine hippocratique d'une certaine pensée virgilienne et sur la tradition climatologique qui les relie : I. BORZSAK, « Von Hippokrates bis Vergil », dans *Vergiliana. Recherches sur Virgile*, Leiden, 1971 (non consulté) ; ANDRÉ 2006, p. 148-149, 152-153, 160.

³¹ Et « par le régime politique en vigueur » - donc par la façon dont le pouvoir est exercé dans un lieu donné - : J. JOUANNA, C. MAGDELAINE (*op. cit.*, p. 1065), selon qui il s'agit, en outre, de la première attestation conservée de l'opposition, et d'une analyse des interactions, entre *nomos* et *phusis*, articulation qui trouve bien des échos dans le *corpus* agronomique romain.

³² R. r. I, 12, 1 : *Sin cogare secundum flumen aedificare, curandum ne adversum eam ponas ; bieme enim fiet vehementer frigida et aestate non salubris*. Cf. COLUMELLE I, 4 et 5, qui n'exclut pas la proximité d'un cours d'eau, à condition que les bâtiments le dominent, mais proscribit aussi formellement le voisinage des marais ; PLINE, XVIII, 35 ; PALLADIUS, I, 8.

uniquement les eaux stagnantes, « pesantes » et « méphitiques », celles qui proviennent en premier lieu des étangs et des marais, ou qui ont leur source dans les terrains miniers.³³

De la sorte, à la jonction de ces trois éléments, air, eau, terre, potentiellement insalubres, le risque pathologique, pour la *villa*, est accru en milieu paludéen :

« Il conviendra d'éviter la présence de sites marécageux, et de tourner [la *villa*] en sens opposé (...), parce qu'il se développe de minuscules organismes vivants que l'œil ne peut saisir, et qui, à travers l'atmosphère, pénètrent à l'intérieur du corps, par la bouche et les narines en suscitant des maladies sévères. »³⁴

En effet, d'après Varron, les conditions propres aux nappes d'eau en fermentation favorisent la génération spontanée des *animalia quaedam minuta*, dès lors considérés comme les causes directes des « maladies périlleuses », dans lesquelles il faut reconnaître (notamment ?) la malaria³⁵. Concernant l'étiologie de ces maladies liées à l'insalubrité, on notera que la théorie qu'il expose dans son *Agronomie* constitue une exception notable parmi les textes antiques, puisque la plupart mettent en cause une corruption de l'air³⁶. Pour Varron, la pollution hydrologique est spécifique, et non pas déclenchée par un virus céleste qui « corrompt » les milieux humides³⁷. Les « petits animaux » sont eux-mêmes les vecteurs de l'agent pathologique, l'air n'étant que le truchement qui lui permet de pénétrer dans les voies respiratoires³⁸. En énonçant « l'hypothèse

³³ PALLADIUS, I, 4 : *Aquae vero salubritas sic agnoscitur. Primum ne a lacunis aut palude ducatur ; ne de metallis originem sumat ; sed sit perspicui coloris, neque ullo aut sapore aut odore vitietur.* Mephitis, déesse des exhalaisons pestilentiennes, qui peut les neutraliser si on la prie : VARRON, *L. l. V*, 49 ; PLINE L'ANCIEN, II, 208 ; *mephitis*, exhalaison venant du sol : VIRGILE, *Enéide VII*, 84.

³⁴ R. r. I, 12, 2 : *Avertendum etiam, siquam erunt loca palustria (...) quod <arescunt> crescunt animalia quaedam minuta, quae non possunt oculi consequi, et per aera intus in corpus per os ac nares perveniunt atque efficiunt difficilis morbos.* (Trad. d'après J. M. ANDRÉ 2006, p. 161). Sur ce texte, cf. PIGEAUD 1998a, p. 161-162 (qui se réfère notamment à J. H. PHILLIPS, « On Varro's *animalia quaedam minuta* and etiology of disease », dans *Transactions and Studies of the College of physicians of Philadelphia*, ser. 5, vol. 4, 1982, p. 12-25) ; ANDRÉ, *op. cit.*, p. 160-162.

³⁵ *Difficilis morbos* est une « allusion importante à la malaria » : HEURGON 1978, comm. *ad loc.*, p. 134, note 4. Cf. aussi R. r. I, 4, 3-4. Humidité et chaleur sont les conditions de la génération spontanée, théorie aristotélicienne qui est aussi à l'arrière-plan des descriptions de pathologies paludéennes chez les Latins : ARISTOTE, *G. A. III*, 762a 18 sq. ; LUCRÈCE, V, 797-798. Voir PIGEAUD, *loc. cit.*, et ANDRÉ 2006, p. 167.

³⁶ En particulier VIRGILE, *G. III*, 478 : *morbus caeli*. Outre le célèbre passage sur la peste du Norique, dans les *Géorgiques*, la théorie de la pollution de l'air comme cause des maladies, et notamment de la « peste », est exposée dans certains textes du *Corpus hippocratique*, chez Lucrèce, chez le Pseudo-Galien, etc. Cf. pour les références : PIGEAUD 1998a, p. 158-162. VITRUVÉ attribue quant à lui la *pestilentia* aux *bestiae palustres* : I, 4, 11-12.

³⁷ ANDRÉ 2006, p. 160.

³⁸ L'infection étant respiratoire, le processus microbiologique se concilie avec le processus paludéen microscopique : *id.*, p. 162.

microbienne », dans un texte que Jean-Marie André n'hésite pas à qualifier de « révolutionnaire », les *Res rusticae* attestent, comme dans d'autres digressions capitales, les théories médicales et la contribution décisive de leur savant auteur à l'épidémiologie³⁹. Revendiquant de façon explicite le caractère scientifique de sa démarche, qui doit inspirer tout *dominus* soucieux de ses intérêts, voire de sa vie⁴⁰, Varron est le premier écrivain latin à fournir une explication de type « rationnel » à l'insalubrité des marais, qui vient se substituer au tabou religieux de la *pestilentia*⁴¹. De fait, le phénomène de la « malaria », qui depuis longtemps avait été associé aux régions marécageuses, en était venu à être pratiquement confondu avec les humeurs pestilentielles⁴². Le trait commun à beaucoup de régions d'Italie, en particulier la plaine du Pô, la basse vallée du Tibre et ses méandres, le secteur des marais Pontins, était l'insalubrité qui rendait nombre de zones impropres à l'exploitation agricole, du moins sans la mise en oeuvre de moyens adéquats c'est-à-dire, essentiellement, de systèmes de drainage⁴³. Or, si les sources attestent une recrudescence de la malaria à partir du I^{er} s. av. n. è. dans l'Étrurie méridionale, ailleurs cette maladie infectieuse subsiste au mieux à l'état chronique (étés, automnes chauds) pendant toute l'Antiquité⁴⁴. Ainsi la *pestilentia* constitue-t-elle non seulement un risque pour le *fructus*, mais pour l'existence même du

³⁹ Il est admis que Varron a consacré un traité spécifique aux problèmes de santé et de médecine au livre VIII de ses *Disciplinae*, qui sont perdues. Mais son ouvrage d'agronomie contient des données importantes et ses satires sont riches de remarques fragmentaires sur le sujet : ANDRÉ 2006, p. 158-161 et 626-627.

⁴⁰ Voir en R. r. I, 4, 3-4, les antonymies qui structurent le texte, notamment, entre *scientia (domini)* et *alea* ; *diligentia*, *potestas* et *natura*. A l'instar de Cicéron, Varron croit à l'efficacité de la prévision à base expérimentale qui peut éliminer les facteurs de risques locaux. De façon plus générale, sa démarche - qui aussi bien sous-tend plusieurs analyses dans les *Res rusticae* -, s'inscrit dans la « théologie naturelle » qu'il a élaboré, laquelle revient à déceler sous la fonction des dieux, les phénomènes « physiques » par l'exégèse rationnelle des phénomènes, leurs signes visibles et leurs causes : *id.*, p. 159-160.

⁴¹ Discrimination du droit ancien entre lieux « malsains, pestilents » et lieux « salubres » : *Digeste*, XLIII, 23 ; CICÉRON, *De divinatione* I, 79 (ANDRÉ 2006, p. 69).

⁴² TRAINA 1988, p. 94 et 102. Dans son *De arch.* I, 4, VITRUVÉ cerne nettement l'origine paludéenne de la « pestilence » : la « malaria », « mauvais air » de la vallée du Tibre ancien : *id.*, p. 167.

⁴³ Cf. BRAUDEL, *La Méditerranée. L'espace et l'histoire*, 1985, p. 27 : « Et la plaine, quand elle est de bonnes dimensions, est restée longtemps le domaine des eaux divagantes. Il a fallu la conquérir sur les marais hostiles (...), exorciser la malaria. Conquérir les plaines à l'agriculture, ce fut d'abord vaincre l'eau malsaine. » Sur les systèmes de drainage, se reporter *infra*. Pour les problèmes entraînés par ces bonifications d'envergure, voir l'étude consacrée au drainage du lac Fucin, qui permet de préciser l'articulation entre terres privées et publiques, dans la meure où une partie des frais engagés pour cette entreprise impériale voulue par Claude étaient assumés par des particuliers à qui les terres drainées furent concédées : LEVEAU 1993, *passim*.

⁴⁴ Dans ses *Origines*, CATON a expliqué le toponyme de *Graviscae*, en Étrurie, par l'idée d'un microclimat « malsain » (*gravis*) : SERVIUS, *Énéide* X, 184 ; PLINÉ, *N. H.* III, 51 (ANDRÉ 2006, p. 69) : situation locale qui persiste pendant plusieurs siècles puisque, six cents ans après, Rutilius Namatianus, lors de la première étape de son voyage, se plaint de l'odeur d'un marais qui accable le bourg de *Graviscae*, malgré ses environs attrayants : *De reditu suo* I, 281-285. PLINÉ LE JEUNE, *Ep.* V, 6, 2, évoque aussi l'air chargé de miasmes de la plaine côtière étrusque. Voir J. HEURGON, *La vie quotidienne chez les Étrusques*, Paris 1961, p. 126 sq. ; TRAINA 1988, p. 107 ; NICOLET 1995, p. 99. Or, toute l'histoire de Rome prouve que la « pestilence » recouvre dans la majorité des cas les fièvres paludéennes : ANDRÉ, *loc. cit.*

propriétaire et des exploitants⁴⁵. Il est donc logique qu'elle soit prise en compte par les traités d'agronomie qui la rangent parmi les nombreux obstacles objectifs à la rentabilité - et à la pratique même - de l'agriculture⁴⁶. Face au danger qu'elle représente, Varron, comme les *auctores* ultérieurs, proposent deux stratégies différentes, somme toute complémentaires : d'une part, éviter autant que faire se peut les lieux pestilentiels ; d'autre part, prendre des mesures prophylactiques inspirées des théories hippocratiques, tout en faisant appel à l'observation attentive des signes révélateurs d'une menace morbide : émanations fétides, chaleur excessive, vent délétère...⁴⁷

De façon générale, c'est en effet la pathologie de l'air qui sert de révélateur à l'environnement malsain, les mauvaises odeurs en étant la manifestation la plus perceptible⁴⁸. De même, ce n'est pas tant la pollution de l'eau que l'on redoute que son odeur et les effluves malsains qu'elle produit. La croyance dans ces exhalaisons putrides, susceptibles de s'infiltrer partout (directement ou *via* les *animalia minuta*), y compris dans les corps qu'elles corrompent et affaiblissent, s'inscrit dans une théorie des miasmes, laquelle a dominé toute l'Antiquité et bien au-delà⁴⁹. Dans la logique de cette théorie, qui donne lieu à des digressions sur les pathologies observées dans les lieux mal drainés ou mal exposés, la maladie est attribuée en premier lieu à la respiration d'un air infecté, d'où l'association privilégiée entre « vapeurs » nauséabondes et risque pathologique⁵⁰. Certes, ces miasmes, on s'efforce plutôt de leur échapper que de les combattre. Mais il est difficile de les éviter totalement, d'où des pratiques aménagistes destinées à évacuer et à renouveler les eaux, quand elles sont trop abondantes ou sans exutoire, et, surtout, à faire circuler l'air.⁵¹

⁴⁵ VARRON, I, 4, 3-4 ; COLUMELLE I, 3 : *Nec rursus pestilenti quamvis feracissimo pinguique agro domino ad fructus pervenire. Nam ubi sit cum orco ratio ponenda, ibi non modo perceptionem fructuum, sed et vitam colonorum esse dubiam, vel potius mortem quaestu certiorum.*

⁴⁶ Cf. TRAINA 1988, p. 102.

⁴⁷ R. r. I, 4, 4 et I, 12, 3. Voir aussi PLINE, XVIII, 33 ; COLUMELLE I, 5, 6 ; PALLADIUS I, 7, 4 ; *Géoponiques* II, 3, 2. Primauté hippocratique du vent, susceptible de répandre des effluves nocifs : ANDRÉ 2006, p. 166-167. En revanche, à l'instar du *pestilens locus*, la « forte chaleur » (*aestus*) n'est pas un paramètre hippocratique, mais appartient en propre à l'ancienne épidémiologie romaine, dont témoignent les premiers annalistes : *id.*, p. 68-70 ; 107-108.

⁴⁸ R. r. I, 4, 4 : *odore quem... eructat... fundus...*

⁴⁹ Elle perdure jusqu'au milieu du XIX^e siècle : DELORT, WALTER 2001, p. 282-284, qui s'appuient notamment sur l'ouvrage de A. CORBIN, *Le miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social, XVII^e-XIX^e siècles*, Paris, 1982.

⁵⁰ Sur les causes et modes de transmission des maladies selon les Romains, avec le rôle accordé aux facteurs environnementaux, voir en dernier lieu ANDRÉ, *op. cit.*, spc. p. 59-69, 147-197, 273-316.

⁵¹ Voir par exemple l'insistance de COLUMELLE sur la nécessité de renouveler constamment l'eau de mer dans les lagunes artificielles : VIII, 17. Sur le drainage et les marais dans l'économie du grand domaine, se reporter plus bas, modalités « dr » et « mr ».

Quand il est sain, l'air est indispensable non seulement à la santé des gens et des bêtes, mais encore à la préservation des locaux, qu'il s'agisse des pièces d'habitation, ou des étables, entrepôts et greniers⁵². Cette exigence se combine notamment avec des règles d'emplacement, en fonction de la topographie et de l'exposition :

« Il faut éviter que la *villa*... [soit construite] dans le creux d'une vallée (*convalli cava*), mais plutôt dans un lieu élevé (*sublimi loco*) : ainsi l'aération (*perflatum*) dissipe plus facilement les miasmes hostiles (*adversarium*) qui peuvent s'y introduire. En outre, illuminée tout le jour par la clarté du soleil, elle est plus salubre (*salubrior est*). »⁵³

Aux risques sanitaires liés aux miasmes, s'ajoutent les problèmes engendrés par les nuisibles, par la moisissure, outre la chaleur qui sévit dans le monde méditerranéen⁵⁴. Les *S. r. r.*, qui en sont bien conscients, énumèrent donc une série de normes qui concernent les lieux de stockage abritant des denrées périssables, ou qui ont besoin de finir de sécher, c'est-à-dire les grains et les fourrages⁵⁵. Tous conseillent d'observer une vigilance extrême quant à la situation, la construction, la ventilation et l'orientation de ces locaux. À l'exception notable de Caton, lequel n'attache d'intérêt à la conservation des céréales que dans la perspective de spéculer sur les fluctuations du prix des grains, par le stockage des surplus dans les greniers du domaine⁵⁶. Or les greniers sont particulièrement susceptibles de contamination par les charançons, *curculiones*⁵⁷. Ces coléoptères, qui s'attaquent aux grains, aux légumes et au bois, sont combattus de manière préventive, par un torchis mêlé d'amurque ou par la bonne exposition du bâtiment, mais il existe d'autres recettes, fondées sur le traitement des graines elles-mêmes ou encore sur les phases de la lune⁵⁸. Ainsi, afin de préserver les fèves :

⁵² VARRON, COLUMELLE et PLINE attestent l'utilisation de greniers souterrains (silos), surélevés ou de plain-pied : pour une analyse détaillée et les références, cf. l'article très complet de N. DUPRÉ 1991, p. 206 sqq., qui étudie la question du stockage des produits à la lumière des découvertes archéologiques dans le bassin de l'Ebre.

⁵³ VARRON, 12, 3.

⁵⁴ DUPRÉ 1991, p. 205.

⁵⁵ Cf. COLUMELLE, I, 6 ; PALLADIUS, I, 32.

⁵⁶ CATON, 2, 7. DUPRÉ, *loc. cit.* On sait qu'en dehors des taux bas imposés par les autorités romaines pour la vente des grains sur le marché de Rome, de très fortes fluctuations caractérisaient les prix du commerce libre : CELS SAINT-HILAIRE, *La République romaine*, Paris, 2005, p. 49.

⁵⁷ *De agr.* 92 : *Frumento ne curculio noceat.*

⁵⁸ L'amurque, dérivé de l'huile d'olive à usages multiples, désigne soit l'eau de végétation elle-même contenue dans la pulpe et dont est séparée l'huile, soit les résidus de la décantation, composés encore d'huile et de pulpe : BILLIARD 1928, p. 268 ; AMOURETTI 1986, p. 155 et 193. Cf. CATON 7, 4 ; 117 et 118 ; COLUMELLE 12, 49.

« Voici encore un autre procédé [contre les charançons], dont nous avons également reconnu l'utilité par notre propre expérience. On cueille les fèves avant le jour, et pendant que la lune décroît ; puis on les fait sécher dans l'aire, on les bat, on les vanne, et on les porte dans le grenier avant que la lune commence à croître. Avec ces précautions, les fèves seront à l'abri des charançons. »⁵⁹

Considéré par Varron comme l'un des principaux points qu'il faut examiner à propos de chaque espèce, l'état sanitaire des bêtes n'est pas moins surveillé que l'intégrité des fruits, grains et fourrages⁶⁰. Rappelons que la bonne santé du cheptel est de grande importance dans la mesure où elle est, avant tout, la garantie de l'investissement consenti pour son acquisition. C'est ainsi qu'elle constitue une clause conditionnelle majeure dans les contrats de vente des animaux d'élevage consignés par Varron⁶¹. Que leur santé soit mise en péril par un mal endémique (local) ou un mal épidémique, les conséquences seront désastreuses pour les revenus tirés de l'élevage et pour les cultures elles-mêmes, par manque de fumier ou d'animaux de trait⁶². De l'importance que revêtent dans l'économie foncière les bêtes de labour, exclues de l'alimentation carnée, atteste l'expression qui servait à désigner l'art vétérinaire dans le *De medicina* de Caton : « médecine pour les boeufs »⁶³. Celle-ci trouve sa place dans le *De agricultura*, mais la conception de la santé, globale, dépendant du bon vouloir des dieux, qui associe bétail et *familia*, apparaît moins dans les préceptes de médecine spécifique que dans la liturgie protectrice pratiquée sur le domaine⁶⁴. Cependant, cette médecine empirique et autarcique, insérée sociologiquement dans la famille et spatialement dans les *fundi*, n'exclut pas les remèdes, qui font une grande place à la

⁵⁹ *Sed et illud, quod deinceps dicturi sumus, experti præcipimus. Silente luna fabam vellito ante lucem. Deinde cum in area exaruerit, confestim, prius quam luna incrementum capiat, excusam refrigeratamque in granarium conferto. Sic condita a curculionibus erit innoxia.* COLUMELLE, II, 10.

⁶⁰ Par exemple, au sujet des brebis : *De alteris quattuor rebus deinceps dicam, de pastione, fetura, nutritatu, sanitate.* R. r. II, 2, 7. Se reporter aussi à la rubrique CLIMAT... / pâturages, élevage (CLpe).

⁶¹ *Quod enim alterius fuit, id ut fiat meum, necesse est aliquid intercedere neque in omnibus satis est stipulatio aut solutio nummorum ad mutationem domini. In emptione alias stipulandum sanum esse, alias e sano pecore, alias neutrum* : « Car pour que passe en ma propriété ce qui était le bien d'autrui, il est nécessaire que j'ajoute quelque chose et la promesse de payer, ou le versement du prix ne suffit pas dans toutes les ventes à opérer le transfert de propriété. Il faut que l'acheteur promette par stipulation, tantôt que la bête est saine, tantôt qu'elle est issue d'un troupeau sain, tantôt il n'aura à stipuler ni l'un ni l'autre. » R. r. II, 1, 15 (cf. aussi II, 2, 6). La garantie de santé de la bête, promesse du vendeur, représente le deuxième type de *stipulatio* (avec celle de l'acheteur relative au paiement) qui est venue se greffer sur la vente de bétail primitive au comptant : GUIRAUD 1985, comm. *ad loc.*, p. 93.

⁶² Cf. LACHIVER 1997, p. 715, s. v. « Épizootie ».

⁶³ PLINE L'ANCIEN, N. H. XXV, 4. ANDRÉ 2006, p. 90.

⁶⁴ *Id.*, p. 91. Pour plus de détails sur les rituels protecteurs chez Caton, se reporter *infra*, IV^e Partie, Chap. I, Sect. III.

médication végétale (simples), mais aussi à la magie rurale, avec ses antidotes étranges et ses formules incantatoires.⁶⁵

Au siècle suivant, la thérapeutique a progressé vers une conception qui veut soustraire la maladie à la fatalité divine et vers une pratique fondée sur l'observation, base des conjectures rationnelles⁶⁶. Dans les *Res rusticae*, la médecine vétérinaire, ainsi comprise, a toute sa place dans les compétences du propriétaire-exploitant, ou de son *magister pecoris*, qui se doivent de reconnaître les symptômes des diverses maladies capables d'affecter le bétail et leurs paillatifs⁶⁷. A ce propos, Jean-Noël Robert souligne surtout l'évolution dans la démarche de pensée, quand bien même les ingrédients utilisés n'ont pas forcément connu de changements substantiels en un siècle⁶⁸. A l'instar des affections qui frappent les humains, les maladies du bétail sont imputées principalement à des causes d'ordre météorologique et/ou climatique, ainsi qu'à divers phénomènes d'altération qui affectent soit les bêtes elles-mêmes, quand une blessure n'a pas été nettoyée par exemple⁶⁹, soit leurs lieux de stabulation. Certains locaux deviennent malsains en raison d'un air corrompu, de l'humidité⁷⁰, ou de l'infestation des litières par des nuisibles, maux contre lesquels on lutte notamment par des fumigations, aux vertus censément désinfectantes, insecticides ou désodorisantes.⁷¹

Aux problèmes d'hygiène sont étroitement corrélées les données climatiques, qui conditionnent à bien des égards la rentabilité de l'exploitation. De façon plus précise, plusieurs considérations relatives au « climat » entrent en ligne de compte au regard des objets principaux

⁶⁵ *Id.*, p. 94-96.

⁶⁶ Ces méthodes font écho à la doctrine hippocratique de l'expérience et de la prévision, comme chez Cicéron qui en retient essentiellement un positivisme centré sur l'idée d'observation causale et d'action préventive : cf. ANDRÉ 2006, p. 107-113.

⁶⁷ VARRON indique la façon d'établir un diagnostic à partir de l'observation de l'animal : « Les signes d'un mal comme la fièvre occasionnée par la chaleur ou le travail sont : la bouche ouverte, la respiration entrecoupée et le corps brûlant. Voici le traitement qui doit être mis en usage : on baigne l'animal (etc.). Il en est de même pour les maladies chez les autres espèces : chacune a ses causes et ses indices... » R. r. II, 1. Le *magister pecoris* porte toujours sur lui un livre d'instructions et les médicaments nécessaires pour les premiers soins car *de sanitate sunt multa* (II, 2, 20). Cf. aussi VIRGILE, III, 440 sq. : « Je vais aussi t'apprendre les causes et les symptômes des maladies, *causas et signa morborum* [...]. Cependant, il n'y a pas de traitement plus efficace que, etc. » Il serait intéressant d'étudier dans cette médecine la part qui revient au remède populaire, parfois efficace, et celle qui correspond à un transfert des méthodes de la médecine humaine savante vers la médecine animale (Varron prescrit la diète, les saignées...).

⁶⁸ ROBERT 1985, p. 278.

⁶⁹ *Géorg.* III, 441-444 : « La gale hideuse (*turpis scabies*) s'attaque aux brebis quand une froide averse ou le rude hiver avec ses blancs frimas les ont pénétrées jusqu'au vif de la chair, ou lorsqu'après la tonte la sueur, faute d'être lavée, s'est collée à leur corps, et que les ronces épineuses l'ont écorché. »

⁷⁰ R. r. II, 2, 7 : *Uligo lanam corrumpit ovium, sed etiam unguulas, ac scabra fieri cogit* ; II, 2, 18 (urine).

⁷¹ Cf. *Géorg.* III, 414-416 : fumigation de cèdre et de *galbanum* pour chasser les chélydres des étables.

qui, dans la perspective d'un aménagement normatif du paysage fonciaire, sont tour à tour recensés, décrits et analysés par les *S. r. r.* Il s'agit d'abord du *fundus*, du domaine dans son ensemble et, à l'occasion, des « parties » qui le composent, de quelque nature qu'elles soient. Au stade inférieur de l'organisation et de l'aménagement, l'intérêt se focalise sur les bâtiments de ferme, sur les clôtures, sur les zones cultivées, avec les opérations agrotechniques dont elles sont le lieu, sur les prés et les lieux d'élevage et de pacage, enfin sur les espaces boisés. Notices et instructions concernent les phénomènes que la langue latine réunit sous le terme *caelum*, lequel, outre l'atmosphère terrestre, désigne le climat d'une région et plus exactement, l'état du ciel. Plus largement, « le ciel des Romains est à la fois atmosphérique, astronomique, astrologique et mythologique. Le paysan romain y trouve le temps qu'il fait, ou qu'il va faire, un calendrier commode pour ses différents travaux, des 'prédictions' concernant les périodes néfastes, et des divinités à invoquer pour en obtenir les faveurs. »⁷². Nous avons déjà eu l'occasion de le rappeler, les auteurs du *corpus* agronomique latin ne sont pas des « paysans ». Cependant, la façon dont ils parviennent à formuler des prescriptions qui tiennent compte de cet acteur fondamental de l'environnement qu'est le climat passe à l'évidence par l'observation empirique des phénomènes atmosphériques. Mais il faut distinguer, à ce sujet, deux catégories d'analyse, qui n'appartiennent pas au même niveau de savoir⁷³. La première est plutôt du ressort des croyances et traditions populaires, et s'y inscrit tout ce qui relève d'une lecture au quotidien des signes délivrés par la nature, vus dans leur singularité, dans un but pratique. La seconde se fonde sur des connaissances raisonnées et organisées, sinon toujours vérifiables : un volet « astronomique » permet de rythmer de façon régulière l'année agricole selon les saisons ; un volet « météorologique », enfin, vise à l'exploitation systématique des variations climatiques.

b. Fonction et signification du calendrier astro-agricole

La science astronomique de tradition « empirique », c'est-à-dire fondée sur l'observation et la description, fournit aux experts agronomiques latins des données sûres pour la mise au point de listes de préceptes distribués selon une nécessité chronologique (rythme saisonnier, bimestriel,

⁷² LUNAI-PIGOTT 1991, p. 239.

⁷³ Cf. à ce sujet PLINÉ, XVIII, 206 : « Il faut avouer que l'agriculture dépend surtout du ciel, et le fait est que Virgile recommande d'étudier avant tout les vents et les caractères des constellations, et de les observer comme font les navigateurs. Tentative ardue, immense, que de vouloir unir la divine science du ciel (*caelestem divinitatem*) à l'ignorance rustique (*inperitia rusticae*), mais il faut l'entreprendre à cause de l'énorme profit (*grandi emolumento*) qu'en tire l'humanité. » (Trad. LE BONNIEC). Sur ce texte, cf. PIGEAUD 1998a, p. XXI-XXII.

mensuel...). Parce qu'ils se fondent sur l'enregistrement de certains phénomènes célestes (durée du jour et de la nuit, des saisons...) qui dépendent essentiellement du mouvement apparent du soleil et des levers et couchers héliques d'étoiles remarquables⁷⁴, les almanachs rustiques des Romains dont font état leurs traités d'agronomie relèvent de l'astronomie des parapegmes⁷⁵. Comme ils offraient le moyen de segmenter l'année selon une base constante, indépendante des calendriers civils multiples et variables, ces computs astronomiques avaient rapidement été utilisés à des fins pratiques et sociales⁷⁶. De la sorte, ils furent à la base d'almanachs agricoles, gravés puis écrits, qui indiquaient le rythme des activités, souvent associé à des prévisions concernant les événements atmosphériques saisonniers.⁷⁷

Du reste, ces vade-mecum sont bien montrés dans nos textes comme l'une des ressources dont dispose l'entrepreneur agropastoral, ou ses représentants, pour optimiser l'emploi de la main-d'oeuvre, des équipements et de l'outillage, pour assurer l'efficacité des travaux, pour savoir quand entreprendre les activités dans les différents secteurs de l'exploitation, quand semer ou moissonner, etc.⁷⁸ :

« Quand la Balance (*Libra*) aura fait égales les heures du jour et du sommeil, et qu'elle partage déjà le monde (*orbem*) par moitié entre la lumière et les ombres... semez, cultivateurs, les orges dans les campagnes (*campis*) jusqu'à la fin marquée par les pluies (*imbrem*) de l'intraitable solstice d'hiver (*brumae intractabilis*). »⁷⁹

⁷⁴ En vertu du fait que « nous pouvons, malgré l'état incertain du ciel (*dubio caelo*), connaître d'avance les saisons, le jour de la moisson et le temps des semailles ; quand il convient... d'abattre en temps voulu le pin dans les forêts. Ce n'est pas en vain que nous guettons le coucher et le lever des constellations et les quatre saisons différentes qui se partagent également l'année. » VIRGILE, *G.* I, 252-256. À la latitude de Rome, les étoiles remarquables sont la Couronne, la Lyre, l'Aigle, Arcturus, la Vendangeuse : LE BONNIEC 1972, p. 35.

⁷⁵ L'une des deux manières dont la science hellénistique a abordé l'étude du ciel, la seconde ayant eu recours à l'utilisation de modèles géométriques : B. VITRAC, dans LECLANT (éd.) 2005, p. 261 et sq. Mais l'observation des astres était depuis longtemps à la base de l'organisation des travaux agricoles chez les Latins : LE BONNIEC 1972, p. 36.

⁷⁶ B. VITRAC, *loc. cit.* Ces calendriers astro-météorologiques apparaissent de bonne heure dans le domaine latin comme l'atteste PLAUTE, *Rudens* 71, cf. LE BONNIEC, *loc. cit.* L'agronomie punique en avait également connaissance : voir par exemple la façon dont Magon indique le laps de temps durant lequel il est permis de planter les amandiers : *ab occasu Arcturi ad brumam*, PLINE XVII, 128 et 131 (HEURGON 1976, p. 153).

⁷⁷ Sur les parapegmes, voir A. LE BCEUFFLE, *Le vocabulaire latin de l'astronomie*, 1973, p. 1035 sq. ; LE BONNIEC 1972, p. 32-37.

⁷⁸ Cf. VARRON, *R. r.* I, 36 : « Les prescriptions [réparties en fonction du calendrier solaire] que je viens de dire doivent se trouver écrites et affichées dans la *villa*, surtout pour que le *vilius* les connaisse. » Pour le début de telle ou telle activité, se reporter aussi aux indices chronologiques fournis par les astres et les constellations recensés dans *Géorgiques* I, 208-230.

⁷⁹ VIRGILE, I, 208-210.

Cet extrait du livre I des *Géorgiques* contient les deux catégories principales d'indications qui devaient être contenues dans les almanachs rustiques des Latins, quand ceux-ci n'étaient pas de simple ménologies, listes des travaux recensés mois par mois⁸⁰ : données astronomiques (certaines traduites par des marqueurs temporels conventionnels comme le « solstice d'hiver », *bruma*)⁸¹ et indices météorologiques. Toutefois, c'est Varron qui offre, à l'époque tardo-républicaine, le premier exemple de véritable calendrier agricole, lequel doit prendre pour base un document déjà existant⁸². Mais l'érudit, fidèle à sa manière, élabore une sorte de « mixte » entre tradition et modernité en actualisant ce parapegme, chaque début et chaque fin des périodes astronomiques étant convertis par de savants calculs en dates de l'année julienne⁸³. De même, Varron choisit de subdiviser par quatre les quatre saisons de l'année romaine préjulienne pour aboutir à un découpage en huit « intervalles » de 45 jours environ, dont les termes sont marqués par des phases stellaires, les équinoxes et les solstices, enfin par l'arrivée du Favonius, annonciateur du printemps. Ce dernier élément renvoie, on peut le penser, à une strate antérieure du calendrier agricole romain, fondée sur l'observation d'événements météorologiques de grande régularité qui constituaient autant de points de repère pour le paysan. Précisément parce qu'elles sont assises sur des repères astronomiques stables et sur des dates issues du nouveau calendrier civil de Rome, qui avait vocation universelle, ces prescriptions agronomiques forment un guide général, potentiellement utilisable à n'importe quel moment de l'année et partout dans l'empire. À condition, cependant, que ces préceptes soient modulés - les *scriptores* le soulignent - suivant les lieux et les productions dominantes de chaque exploitation⁸⁴ ; les différences régionales, liées en

⁸⁰ Exemples de *menologium rusticum* dans *CIL* 6, 2305 et 2306 ; A. DEGRASSI, *Inscr. Italiae* 13, 2, 1963 : *Fasti anni Numani et Iuliani*, p. 286 sq. Cf. R. CHEVALLIER, « Le calendrier rustique de Sainte-Marie Majeure à Rome. Recherche sur les ménologies », *AB*, LXXXII, 1976, p. 245-252.

⁸¹ Cf. COLUMELLE VII, 3, 11 ; XI, 2, 94 : *solstitium brumale* ou *hibernum*. *Solstitium* désigne une époque de l'année en même temps qu'une position : comme l'indique le nom latin, le Soleil se trouve en un point de l'écliptique où il semble « stationner » durant quelques jours.

⁸² SKYDSGAARD 1968, p. 43 (cf. R. r. I, 34 : *Sexto intervallo... scribunt oportere...*). Calendrier de Varron : R. r. I, 27-36. Voir A. LE BŒUFFLE, *op. cit.*, p. 1109 sq. ; HEURGON 1978, *comm. ad loc.*, p. 152 sq. ; transcription sous forme de liste des prescriptions de Varron : TILLY 1973, p. 207 sq. ; ROBERT 1985, p. 213-216.

⁸³ La réforme du calendrier par César et Sosigène, qui fondait les divisions de l'année civile sur le cours du soleil, avait eu lieu, comme on sait, dix ans plus tôt, cf. R. r. I, 28, 1 : ... *ad dies civiles nostros qui nunc sunt...* Par exemple, le commencement du printemps correspondait au 7 février, puisqu'il était situé 22 jours après l'entrée du soleil dans le Verseau, laquelle avait lieu le 16 janvier de l'année julienne.

⁸⁴ Cf. VIRGILE, I, 216-222 : « ... revient annuellement la culture du millet, lorsque le Taureau brillant aux cornes dorées ouvre l'année... Mais si tu travailles la terre en vue de récolter le froment ou l'épeautre robuste, et si tu ne vises que les moissons à épis, attends le coucher matinal des filles d'Atlas et la disparition de l'étoile de Cnossos, de la Couronne ardente, etc. »

particulier à la topographie, aux facteurs climatiques, au régime des vents, apportant des nuances, parfois importantes, au rythme saisonnier des activités agricoles.

Par exemple, concernant les semailles, Varron prescrit de respecter le « moment favorable » (*tempus idoneum*), associé au lieu idoine (défini par son sol, son climat...), enfin de procéder en fonction du type de semence à partir duquel l'espèce est produite :

« Il importe de connaître dans chaque domaine (*agro*)... la saison (*tempus*) où chaque plante pousse le plus facilement. [...] Il faut examiner dans ces différents cas [genres de semence] ce qu'il faut faire, à quel moment et en quel lieu (*tempore locoque*). »⁸⁵

L'articulation entre gestion du temps annuel et gestion de l'espace agraire s'exprime aussi à travers le rythme même des activités agropastorales pratiquées (éventuellement) sur un même domaine. En effet, l'exploitation de ses différents secteurs productifs peut être considérée d'une façon simultanée (dans un même intervalle de temps), ou d'une façon successive (d'un intervalle à l'autre), avec une fréquence et une régularité variée selon les productions concernées. Ainsi, au sein du calendrier varronien, « les prés » font l'objet de soins pendant plusieurs périodes de l'année : février-mars (nettoyage), mars-avril (clôture), avril-juin (arrosage), etc. Entre juin et juillet (4^e intervalle), par exemple, les travailleurs interviendront tout à la fois dans les emblavures (moisson, labours), dans les champs de légumineuses (semailles) et dans les vignobles (hersage).

En toute rigueur, le calendrier julien, qui donnait à l'année une durée exacte, rendait sans objet l'utilisation des parapegmes⁸⁶. Nonobstant l'étape intermédiaire représentée par le « ménologe-parapegme-calendrier civil » des *Res rusticae*, il faut croire que les cultivateurs romains trouvaient encore une raison d'être à ces « fichiers » astro-agricoles puisque, toujours présents chez Columelle et Pline⁸⁷, ils ne tomberont en désuétude qu'après le I^{er} s. de n. è., pour

⁸⁵ R. r. I, 39. Par exemple, pour le deuxième genre de semence : « Le moment favorable... sera au printemps, en automne et au lever de la Canicule, et ce ne sera pas le même en tout lieu et pour toute espèce, neque omnibus locis ac generibus idem. Dans un lieu sec, maigre et argileux, c'est le printemps qui est favorable, d'autant qu'il est moins humide ; dans une terre bonne et grasse, en automne, etc. » (I, 40, 3). Voir aussi la restriction apportée à certains travaux de la 6^e période, qui prend en compte la température, I, 34 : « ces opérations, dans un certain nombre de régions où les grands froids (*frigoria asperiora*) viennent plus tôt, se font de préférence au printemps. »

⁸⁶ LE BONNIEC 1972, p. 37.

⁸⁷ COLUMELLE, XI, 12 ; PLINE, XVII, 136 ; XVIII, 201, 320.

disparaître - en tant que tels - du traité de Palladius⁸⁸. C'est que les mouvements des astres gardaient leur valeur d'indicateurs météorologiques, certaines phases stellaires et constellations (le Bouvier, Orion, les Pléiades, la Canicule, etc.), en particulier, étant associées à un type de « temps » déterminé.⁸⁹

c – *Organisation temporelle des activités et pronostics : une météorologie normative*

Selon les experts agronomiques romains, le cultivateur doit « pouvoir prévoir »⁹⁰, c'est-à-dire anticiper des événements, essentiellement météorologiques, puis organiser d'avance les travaux (à plus ou moins longue échéance) et prendre les dispositions nécessaires en fonction de ce qui a été prévu. En bref, il doit être prévoyant, prévoir avec efficacité. Pour ce faire, il dispose de nombreux indices et signes délivrés par la nature (ou les dieux), qu'il doit savoir reconnaître et déchiffrer⁹¹. Parmi eux, figurent en bonne place les données météorologiques qui jouent un rôle prévisionnel majeur, qu'elles soient regardées comme des « avertissements » ou comme de simples repères pour l'action. En effet, avant même d'en appeler à la science des pronostics, il est possible de recourir à différentes sortes d'« indicateurs », d'origine naturelle ou sociale, qui permettront de répartir les activités tout au long de l'année. Chacune de ces méthodes a son « ordre » propre⁹², mais celui-ci repose toujours sur le même principe : la distinction établie entre conditions favorables et conditions défavorables⁹³.

Les écrits agronomiques des Romains se font l'écho d'observations accumulées de phénomènes météorologiques qui sont en partie à l'origine de cette répartition, leurs récurrences et leurs variations ayant été mémorisées, et longtemps transmises par la tradition orale. De façon

⁸⁸ Cf. notamment *Opus agr.* VII, 9, où le rôle prévisionnel dévolu à la Canicule (*canicula* ; *sidus aridum*) est désigné comme une croyance exotique qui, « selon les Grecs » (*Graeci asserunt*), permet aux « Égyptiens » (*Aegyptios*) de sélectionner les semences pour l'année suivante.

⁸⁹ LE BONNIEC 1972, *loc. cit.*

⁹⁰ VIRGILE, G. I, 252-253 : *praediscere possumus*.

⁹¹ *Id.*, 351-354 : « Pour nous permettre de connaître à des signes certains les chaleurs et les pluies et les vents qui poussent devant eux les frimas, le Père < des dieux > (*Pater*) a lui-même établi quels avertissements..., quel signe, etc. » ; voir aussi la façon dont PALLADIUS désigne la divinité : *Ipse poli rector, quo lucida sidera currunt...* (XIV, 21).

⁹² Par exemple celui qui est fondé sur les phases de la Lune : *ipsa dies alios alio dedit ordine Luna felicitis operum*, « la Lune elle-même a rangé les différents jours favorables aux différents travaux » (G. I, 276-277).

⁹³ On notera que cette distinction est à l'origine et au fondement même de l'almanach romain qui portait le nom de *Fasti*, parce qu'il indiquait, précisément, la liste des jours de l'an, fastes et néfastes : cf. A. DUBOURDIEU, dans LECLANT 2005 (dir.), p. 389.

plus générale, cette mémoire correspond au trésor des expériences millénaires accumulées par les paysans européens. Du reste, c'est le propre d'une société rurale qu'une expérience fondée sur l'observation empirique de la longue durée des phénomènes. Elle ressortit à un savoir de l'ordre de la croyance, qui s'exprime souvent dans des proverbes dont beaucoup, d'ailleurs, ont été corroborés par la science actuelle.⁹⁴

Le recours à cette météorologie de nature prévisionnelle intervient, nous l'avons souligné, de deux façons différentes :

- 1) comme l'un des moyens - immédiats - pour savoir quelle activité entreprendre au jour le jour. Ainsi, selon Virgile :
« Si parfois une pluie froide (*frigidus imber*) retient chez lui le cultivateur (*agricola*), il peut faire à loisir bien des travaux qu'il lui faudrait ensuite précipiter par beau temps (*caelo sereno*). »⁹⁵

- 2) comme réservoir de signes dont l'observation permettra de faire des pronostics sur « le temps qu'il fera ». Ces prévisions météorologiques, à leur tour, constitueront des indicateurs d'activité ou aideront à affronter des difficultés potentielles (le lendemain, la saison suivante...). Dans ce cas, il s'agit pour ainsi dire d'une météorologie prévisionnelle à double détente.

Cependant, il faut bien voir que les événements météorologiques ne sont qu'une partie des éléments qui, soit favorisent l'organisation des activités à plus ou moins long terme, soit autorisent les pronostics. Afin de visualiser le contexte dans lequel s'insèrent ces données, nous présentons ci-dessous une synthèse des vers consacrés par Virgile à ce thème :

- 1) Phénomènes naturels et distinctions temporelles conventionnelles permettant la rationalisation des activités (*Géorgiques* I, 259-315) :
 - météorologie quotidienne : « le temps qu'il fait »
 - jours de fêtes et jours ouvrables (calendrier civil)⁹⁶

⁹⁴ Cf. VIRGILE, *G.* I, 175 : *Possum multa tibi veterum praecepta referre...* Véracité des dictons : DELORT, WALTER 2001, p. 133.

⁹⁵ *G.* I, 259-260, suit la liste de ces travaux « d'intérieur ».

⁹⁶ I, 268-269 : *Quippe etiam festis quaedam exercere diebus fas et iura sinunt, nulla religio vetuit...* « Oui, même les jours de fête, les lois divines et humaines autorisent certaines besognes : aucune prescription religieuse n'a jamais interdit de... » Suit une liste d'activités, toutes extérieures cette fois, mais non proprement agricoles (curer les fossés, construire une haie...). On reconnaît les deux classements qui se superposent dans le calendrier romain, entre : a) jours fastes et néfastes, lesquels s'opposent du point de vue de « ce qui est permis par les dieux », et b) jours *profesti* et jours *festi*, pendant lesquels on doit en principe abandonner les activités profanes, sous peine de souillure. Ce que

- jours favorables et défavorables du cycle lunaire
- alternance entre le jour et la nuit, l'aube et le crépuscule⁹⁷
- alternance des saisons.

2) Éléments signifiants pour les pronostics météorologiques : « le temps qu'il fera » (I, 351-463)⁹⁸ :

a- Météorologie :

- température
- pluviosité
- force du vent
- nébulosité
- arc-en-ciel
- tonnerre.

b- Astres :

- étoiles (filantes, éclatantes)
- Lune (phases ; éclat)
- Soleil (aspect à son lever et à son coucher).

c- Mer (mouvements, sons)

d- Animaux (comportements) :

- oiseaux, surtout (cris, attitude à terre et en vol)
- domestiques (bovins, porcs)
- grenouilles (chant), fourmis.

Il est essentiel de noter que les différents phénomènes recensés par Virgile pour servir de base aux pronostics météorologiques ne sont pas énumérés de façon sèchement utilitaire, à l'instar de notre liste. Au contraire, ils sont insérés dans de véritables « scènes », auxquelles le paysage agraire, avec ses modelés, sa végétation, sert de cadre, et dans lequel le cultivateur est inclu d'emblée. En effet, c'est lui qui décrypte les éléments porteurs de signification : par conséquent le paysage, en particulier dans sa dimension « météorologique », prend sens sous son regard.

Les experts agronomiques romains font ainsi du « temps qu'il fait » un indicateur d'activité à court terme. En effet, ils s'interrogent sur l'opportunité de procéder à certaines opérations culturales sous un « ciel » ou sous un autre, dans la perspective d'une rentabilisation du temps (durée). Du reste, il est toujours possible de se livrer à des occupations d'importance secondaire

PALLADIUS récuse de façon moins précautionneuse : *necessitas feciis caret* (I, 6). Chez l'agronome du Bas-Empire, tous les jours paraissent bons du moment que le temps est favorable aux travaux prévus par son calendrier.

⁹⁷ I, 287 sq. : « beaucoup de travaux se font mieux » la nuit, au petit matin : travaux d'extérieur dans les champs et les prés (critères climatiques: fraîcheur, humidité, rosée) ; d'autres sont caractéristiques de la veillée à la ferme, ne nécessitant pas la lumière du jour.

⁹⁸ Voir aussi PLINE, XVIII, 340 sq. : indices délivrés par les astres, la mer, les animaux...

quand les conditions extérieures sont défavorables, les jours de pluie ou par mauvais temps. Comme Virgile, Caton prescrit de cantonner les esclaves à des travaux d'entretien ou à des tâches artisanales et domestiques⁹⁹. En ce qui concerne les activités agricoles, souvent délicates, « le temps qu'il fait » autorise ou interdit le geste à accomplir, soit parce que les travaux prévus sont impossibles à exécuter, soit parce que les circonstances seraient néfastes à la production. De façon générale, le temps pluvieux empêche de travailler à l'extérieur et un certain nombre d'opérations doivent être remises à plus tard. Par exemple, quand règne une trop grande sécheresse et que le sol a été humecté d'une pluie légère, le sol prend l'aspect d'une terre dite « cariée », *cariosa*. Il faut alors éviter de le labourer, de peur que le champ ne produise aucune récolte pendant trois années de suite¹⁰⁰. Dans le même ordre d'idée, Virgile enjoint de ne pas retourner la terre lorsque sévit le gel et que souffle le vent du nord, car tous deux la durcissent¹⁰¹. Autre exemple : les boutures d'ormes, de pin et de cyprès ne sont déterrés qu'en l'absence de pluie et de vent¹⁰². En revanche, le vent peut représenter un signal positif : il est recommandé d'arracher le bois quand il souffle du sud, ou de semer les oignons par vent d'est ou de sud.¹⁰³

Siège des météores, le « ciel » est aussi celui des luminaires, le soleil et la lune, lesquels constituent ces « facteurs cosmologiques »¹⁰⁴, parmi toutes les autres contraintes extérieures de l'environnement, que les exploitants de la terre doivent subir, sans pouvoir intervenir sur leur cours, mais dont ils peuvent aussi tirer profit, y compris en décryptant les signes qu'ils offrent, à l'instar des autres éléments du monde¹⁰⁵. En effet, les agronomes romains leur prêtent non seulement des qualités prévisonnelles, mais aussi une influence certaine sur la pousse des plantes

⁹⁹ *De agr.* 2, 3 : *Cum tempestates pluvia fuerint, qua opera per imbrem fieri poterint...* ; 39 : *Vbi tempestates mala erunt, quid fieri possit* (titre).

¹⁰⁰ En vertu d'un processus que M. Gorrichon a bien résumé : « Ouvert par le soc dans ces conditions, le sol perd le peu d'humidité qu'il retenait, durcit, refuse le labour suivant ou, tout au moins, par la résistance qu'il oppose au passage de l'araire, rend le travail des bœufs pénible et lent, inefficace aussi, puisque les mottes ne s'effritent pas et que le tracé du sillon est très irrégulier. » GORRICHON, 1976, p. 125. Or, on le verra, l'irrégularité dans le tracé des sillons est plus qu'une erreur, une faute, pour les agronomes latins (*infra*, Chap. II). Cf. CATON, 3, 6 : *Terram cariosam cave ne ares, neve plostram neve pecus inpellas. Si ita non caveris, quo inpuleris, trienni fructum amittes* ; 31, 2 ; COLUMELLE, II, 4 : la terre *cariosa*, selon le nom que lui donnent les paysans, résulte d'une période de sécheresse après laquelle est survenue une bruine qui n'a fait que mouiller le sol en surface ; PALLADIUS, II, 3. Voir aussi notre ANNEXE 3, « Index analytique des principales unités de sol... », (p. 94) s. v. *cariosus*.

¹⁰¹ VIRGILE, II, 315-317 : *Nec tibi tam prudens quisquam persuadeat auctor tellurem Borea rigidam spirante movere. Rura gelatum claudit hiems...*

¹⁰² PLINE, XVII, 74 : « Chose singulière, il n'y a danger que ce jour-là, s'il a bruiné si peu que ce soit ou s'il y a eu du vent. »

¹⁰³ CATON, 31, 2 : « En arrachant orme, pin, noyer ou autre bois, l'abatte au décours de la lune par vent de sud », ce que l'on ne fait pas lorsque le bois est gelé (37, 4). Pour les oignons : PALLADIUS, III, 24.

¹⁰⁴ *Id.*, *loc. cit.*

¹⁰⁵ Cf. VIRGILE, I, 463 : *solem quis dicere falsum audeat ?* : « qui oserait dire que le soleil est trompeur ? »

et sur la génération des animaux¹⁰⁶. Par la lumière et la chaleur qu'il dispense le soleil est censé assurer la cuisson féconde de la terre et favoriser la croissance des végétaux¹⁰⁷. Mais que cette chaleur soit modérée, car la sécheresse est un fléau redouté¹⁰⁸. Cependant, pour les experts romains, l'agriculture est surtout « sous l'influence de la lune »¹⁰⁹. L'un des principes fondamentaux est d'effectuer les semailles peu avant la pleine lune, quand sa face éclairée par le soleil diffuse le maximum de clarté, favorisant la montée et la synthèse de la sève, ainsi que la germination¹¹⁰. Du cours ou du décours de la lune dépendent donc la quantité et, particulièrement, la qualité des produits récoltés :

« [Les oignons] qu'on sème au décours de la lune sont plus petits et plus âpres. »¹¹¹

Selon Caton, des précautions analogues commandent l'abattage du bois d'œuvre, afin qu'ensuite il soit moins attaqué par les vers :

« Si ce n'est à l'interlune et quand la lune est réduite de moitié, ne touchez pas au bois d'œuvre, celui que vous arracherez ou couperez sur pied dans les sept jours suivant la pleine lune, sera exploité dans les meilleures conditions. »¹¹²

Les différentes phases de la lune provoquent des phénomènes qu'il s'agit de connaître, mais dont l'action reste cependant davantage constatée qu'expliquée¹¹³. Seul Pline se livre à une analyse

¹⁰⁶ Dans ce domaine, il convient de séparer les croyances naïves, non vérifiées, des connaissances scientifiquement avérées concernant l'impact de certaines radiations planétaires ou cosmiques, variables dans un temps circulaire ou linéaire : cf. DELORT, WALTER 2001, p. 131 et sq.

¹⁰⁷ Sur l'impact réel des activités solaires, *id.*, p. 131-132.

¹⁰⁸ Cf. notamment VIRGILE, I, 107, 110 et 180.

¹⁰⁹ Cf. LUNAIIS-PIGOTT 1991, p. 239 : « C'est à [la lune] que les Romains attribuent le rôle le plus important et les influences les plus fortes. » Sur le même sujet, voir aussi l'article ancien, mais toujours utile, de E. TAVENNER : « The Roman farmer and the moon », *Transactions and Proceedings of the American Philological Association*, 49, 1918, p. 67-82. On rappellera que l'année romaine la plus ancienne comportait dix mois correspondant aux phases de la lune, mars étant le premier mois de l'année qui marquait la reprise des travaux agricoles : A. DUBOURDIEU, dans LECLANT 2005, p. 389.

¹¹⁰ On sait aujourd'hui que « la lune réfléchit et donc polarise la lumière solaire, après que son sol a absorbé certaines radiations, et agit aussi bien sur la croissance des plantes que sur (...) les fécondations, les naissances... » : DELORT, WALTER 2001, p. 132.

¹¹¹ PALLADIUS, III, 24. Parmi d'autres exemples, il s'agit de l'illustration du principe énoncé notamment par APULEE, dans ses *Métamorphoses*, XI, 1, 2 : « Les êtres inanimés sont vivifiés par la divine influence de sa lumière et de sa puissance tutélaire, (...) les individus mêmes, sur la terre, dans le ciel et dans la mer, s'accroissent de ses gains et la suivent docilement dans ses pertes... »

¹¹² CATON, 37, 4. Même précepte chez THEOPHRASTE, *H. P. V*, 1, 3 : le bois d'œuvre doit être coupé à l'interlune car, ainsi, il ne risque pas de pourrir. Pour la même raison, on doit essarter un terrain inculte au décours de la lune : VITRUVÉ, VIII, 1.

approfondie des causes supposées d'un tel ascendant, en tirant parti de ses bonnes connaissances en astronomie. En l'occurrence, si les conclusions que l'encyclopédiste en retire ne sont pas vérifiées par la science d'aujourd'hui, elles ont l'intérêt de montrer le type de raisonnement analogique qui reste à l'honneur dans de nombreux textes scientifiques grecs ou romains et qui caractérise également les écrits agronomiques¹¹⁴. De surcroît, quand bien même « le raisonnement qui se donne une allure de logique impeccable est fondé sur des croyances superstitieuses, telle celle qui voit dans la lune l'astre de l'humidité... Et c'est bien un usage méditerranéen que d'associer humidité et froid »¹¹⁵, ces croyances ont un impact réel, et non négligeable, sur les formes d'appréhension du paysage agricole et sur la prescription des modalités spatiales et temporelles de sa gestion et de son aménagement.

Certes, les données météorologiques et astrologiques permettaient de déterminer les pratiques en fonction de l'influence du ciel - réelle ou supposée - sur le domaine terrestre. Mais, à cet égard, les agronomes antiques font le départ entre les manifestations fréquentes et régulières, auxquelles ils réservent une place substantielle et positive, et celles qui sont rares et soudaines, comme les orages. De fait, malgré la finesse des observations empiriques, les moyens d'estimer la probabilité des événements atmosphériques les plus aléatoires, leur intensité et leur qualité, étaient en réalité très réduits. De la sorte, les phénomènes atmosphériques de brève échéance, difficiles à prévoir, sont vus plutôt comme un facteur de risque que de stabilité. C'est l'une des significations qu'il faut attribuer au jugement lapidaire de Cicéron sur l'agriculture : « l'agriculture n'est régie ni par la raison ni par le travail, mais c'est un domaine très instable, régie par le vent et les tempêtes »¹¹⁶. Orages, fortes pluies, vents violents : les « météores » sont conçus comme

113 Voir cependant les données d'ordre mythologique dont Virgile tire argument pour justifier les « fastes » du mois lunaire en *G.* I, 276-283 : *Quintam fuge, pallidus Orcus Eumenidesque satae...*

114 PLINE, XVIII, 275-277 : « Quand la lune est nouvelle, elle est très chaude en été, froide en hiver. Inversement quand elle est pleine, elle rend les nuits fraîches en été, tièdes en hiver. La raison en est évidente... C'est que l'été, quand la lune est nouvelle, elle parcourt nécessairement avec le soleil une orbite très voisine de la terre, et elle s'échauffe par le feu solaire qu'elle reçoit de tout près ; mais quand elle est nouvelle en hiver, elle est nécessairement lointaine, puisque le soleil lui aussi s'éloigne ; de la même manière, quand elle est pleine en été, elle s'éloigne nécessairement de nous, étant en position avec le soleil, mais en hiver elle se rapproche de nous en suivant la même orbite que l'été. Donc, elle est humide par elle-même, toutes les fois qu'elle est froide, elle congèle d'une façon incroyable les gelées qui tombent à cette époque. »

115 LE BONNIEC 1972, p. 291 à propos de *N. H.* XVIII, 277. Sur ce type de croyance, cf. aussi APULEE, *Met.* I, 3, 1 : *lunam despumari* ; XI, 2, 3 : « Toi qui répands ta lumière féminine sur tous les remparts, nourris de tes humides rayons (*udis ignibus*) les semences fécondes... »

116 Étant entendu que la véritable portée de ce verdict ne saurait s'apprécier en dehors du contexte - polémique - où il est prononcé, c'est-à-dire dans les *Verrines* III, 127.

l'affirmation « du principe désintégrateur de la surprise et de l'excès »¹¹⁷. De fait, en tant que tels, les agronomes romains en font souvent des acteurs négatifs de la dynamique paysagère. Virgile se montre le plus optimiste puisque, d'après lui, « jamais le grain n'a causé de dommage sans qu'on fût averti » ; pourtant les dégâts causés par les orages violents imposent une vigilance accrue et l'observation des astres¹¹⁸. Ces événements n'en demeurant pas moins difficilement prévisibles, Pline les regroupe sous le vocable de « tempêtes » et leur attribue une puissance hors norme :

Tempestates vocamus, in quibus grandines, procellae ceterae similia intelleguntur, quae cum acciderint, vis maior appellatur.

« On appelle tempêtes les grêles, les ouragans et les autres phénomènes semblables : lorsqu'ils surviennent, ils reçoivent le nom de *force majeure*. »¹¹⁹

La nature inéluctable de ces phénomènes, au pouvoir de contrainte exceptionnel, les situe à l'exact opposé des principes qui, précisément, doivent conduire la gestion d'un domaine rural selon Varron, ennemi du « hasard », *alea*, et selon Columelle, apôtre de l'*industria* et de la « juste mesure », *modus mensuraque*. D'où aussi les rituels propitiatoires et leurs formulaires précis indiqués par Caton, avant l'affirmation, à tous les niveaux, de la *ratio* organisatrice (et plus seulement calculatrice) au fondement de la science et de la pratique agronomiques des Romains¹²⁰. À cet égard, cependant, la démarche de Palladius se distingue nettement de ses devanciers par la place qu'il accorde à une méthode que résume bien le titre du long chapitre 35 du livre I : *de antidotis*. Si le principe de prévoyance garde son importance dans l'*Opus agriculturae*, il n'apparaît pas fondé en premier lieu sur l'observation minutieuse des « phénomènes célestes », astronomiques et météorologiques, dont Virgile, puis Columelle et surtout Pline faisaient grand cas, et qui permettaient d'anticiper, parfois à long terme, les actions adéquates sur des bases éprouvées. De fait, l'expert agronomique du Bas-Empire en appelle à des procédés de nature clairement magique, qui visent à « se préserver » contre les dangers imminents¹²¹, et même à « dissuader » les forces hostiles, par crainte des dommages qu'elles feraient subir aux cultures. Ses *remedia agri et*

117 BOMPIANI 1996, p. 18. Météore, du grec *meteoros*, phénomène atmosphérique dont le caractère changeant (préfixe *meta*) est signifié dans son nom même. Plus tard, on distinguera les météores gazeux (ex. vent), aqueux (ex. pluie), lumineux (ex. arc-en-ciel) et électriques (ex. foudre).

118 G. I, 373- 374 : *nunquam imprudentibus imber obfuit* ; I, 311-337.

119 Selon le naturaliste, « Ils proviennent de constellations malfaisantes (*borridis*) ... : Arcturus, Orion, les Chevaux, par exemple. » N. H. XVIII, 278. Sur ces constellations « malfaisantes », cf. LE BONNIEC 1972, p. 267 et 305-306.

120 Sur ces principes, et sur les rituels catoniens, se reporter *supra*, I^{ère} Partie, Chap. II et *infra*, IV^e Partie, Chap. I, Sect. III.

121 I, 35 : *quum malum viderit imminere* [grêle].

horti sont soutenus par la croyance en la possibilité d'exercer une action directe ou à distance (spatiale, temporelle) soit sur les objets à protéger, soit sur les « ennemis » à combattre¹²². Ce retour à un type de préceptes, dont Varron et ses porte-paroles se moquaient et qu'ils appelaient « remèdes de bonne-femme » dans les *Res rusticae*, doit être imputé, comme le suggère R. Martin, à l'évolution générale de la mentalité religieuse à Rome¹²³ – à celle des élites intellectuelles, en tout cas. Quoi qu'il en soit, il est intéressant de noter qu'à l'instar des traités précédents, les événements météorologiques - nébulosité, grêle gelée - sont présentés comme les fléaux les plus redoutés, ceux qui nécessitent par conséquent les contre-offensives les plus impressionnantes.¹²⁴

Ce dont témoignent aussi les mesures immédiates de Palladius, c'est de la relative impuissance des cultivateurs face à des phénomènes météorologiques de grande ampleur, ou de grande portée. Même les entrepreneurs agropastoraux qui disposaient des connaissances savantes dont les *S. r. r.* se font l'écho - en astronomie, notamment - ne pouvaient souvent, à l'instar des simples paysans, que prendre acte des événements atmosphériques. Et la rationalité, dans ce cas, intervenait pour minimiser les risques et les dégâts par des mesures techniques préventives ou correctives, ou encore pour tirer les conséquences les moins nocives de chaque aléa en matière d'organisation du travail. Dans l'arsenal de cette logique préventive, il faut mentionner en particulier des procédés en matière de distribution spatiale des cultures qui atteignent un degré de raffinement assez élevé. Il s'agit des conseils relatifs au peuplement du vignoble par classes, selon les variétés de cépages¹²⁵. Ceux-ci tiennent surtout compte des excès climatiques éventuels qui peuvent de mille manières venir contrarier le développement des raisins et en altérer l'intégrité¹²⁶. En effet, la mise en terre d'espèces distinctes est un moyen de lutter contre les risques de perte intégrale, car il est peu probable que toutes les espèces cultivées aient à souffrir d'aléas météorologiques de nature opposée, comme des pluies violentes et un ensoleillement torride.¹²⁷

122 Sur l'aspect religieux du traité de Palladius, cf. MARTIN 1988, p. 303-305. Comme l'a bien vu R. Martin, ces remèdes, de nature mi-technique mi-magique, reposent sur des croyances relevant de l'animisme (p. 304). Choses et phénomènes naturels sont en effet dotés d'une puissance et de sentiments anthropomorphiques, sur lesquels il est possible d'agir par des moyens qu'on emploierait contre des adversaires humains.

123 *Art. cit.*, p. 305.

124 I, 35 : *nebulas ; grandinem ; gelu ; grandini ; nubes inimica, etc.* Exemple de mesure prophylactique : envelopper une meule d'étoffe rouge, lever des haches ensanglantées *contra caelum minaciter*... Figurent dans le même chapitre des procédés contre un nombre exhaustif de nuisibles.

125 Cf. VARRON, I, 25 ; COLUMELLE, III, 20 et PALLADIUS, III, 9. Informations rangées en CLIMAT, EXPOSITION... / partition (CLpa).

126 Cf. COLUMELLE, *loc. cit.* : *...mille tempestatum iniurias*...

127 *Loc. cit.*

d. Des données météorologiques au service d'une « phénologie »

Dans les sources romaines en général¹²⁸ et, on vient de le constater, dans le *corpus* agronomique en particulier, la météorologie n'apparaît pas, à l'instar de l'astronomie ou de la géographie, comme une science autonome, qui dispose de capacités de vérification et de réfutation. Néanmoins, chez les *S. r. r.*, la météorologie n'est pas seulement l'objet de notations pratiques, mais trouve aussi sa place en tant qu'étude raisonnée des phénomènes atmosphériques, à la façon dont la préconise, en particulier, Hippocrate¹²⁹. De fait, plusieurs séries de préceptes révèlent une tentative pour construire un modèle à partir d'une réduction ou d'une simplification des données météorologiques, lesquelles ne servent plus à dire ce qui advient dans la courte durée, mais à caractériser tel ou tel « climat », défini par un nombre limité de paramètres. Certes, ces recherches « climatologiques » apparaissent dans nos textes à un stade pré-scientifique, en l'absence d'instruments de mesure et d'observation, et de formes propres d'expérimentation. De plus, il ne s'agit pas pour les spécialistes romains de l'agriculture de dégager les lois qui régissent les données atmosphériques, mais d'indiquer leur incidence, en particulier, sur la maturation des plantes. Plus largement, la tentative pour répertorier les influences de certaines catégories climatiques sur les phénomènes périodiques de la végétation et du règne animal (phénologie) contribue à la mise en place d'un ensemble paysager complexe, dans lequel des relations sont établies entre qualités climatiques des lieux et organisation spatiale des terroirs et des productions, laquelle dépend elle-même de pratiques agropastorales spécifiques.

Les textes agronomiques latins marquent en effet une nette conscience de l'impact du climat, plus exactement des « aptitudes climatiques » des lieux (ou données topoclimatiques) sur la rentabilité de l'exploitation. D'où l'importance qui leur est attribuée pour fixer les modalités d'aménagement et de composition du paysage rural. Cet intérêt pour les données climatiques s'exprime de façon différente : sèche et rapide chez Caton, savante chez Varron, Columelle et Plinius, récurrente et utilitaire chez Palladius.

Quant aux *Géorgiques*, la longueur et la qualité des passages consacrés à la description des phénomènes diachroniques, ou du moins mouvants dans la durée, démontrent que l'art poétique

¹²⁸ Pour les références : CHEVALLIER 1993, p. 13.

¹²⁹ Cf. GAUDIN 1970, p. 332.

de Virgile est nourri non seulement par la science astronomique grecque mais aussi par un don d'observation et une connaissance de l'environnement naturel en tout point exceptionnels¹³⁰. Ils montrent aussi combien de tels phénomènes sont propices aux développements lyriques, alors qu'ils se prêtent difficilement, comme on sait, à l'établissement d'un modèle théorique. Il faut lire en particulier le passage étonnant sur la venue des vents, dans le premier livre, venue annoncée par toute une série de signes que Virgile a su admirablement décrypter. On mesure là toute la différence avec les traités techniques et ce qu'un style, qui pousse la langue jusqu'à une limite pour ainsi dire musicale, est capable d'apporter à la description du paysage. Allant bien au-delà (mais sans les oublier) des objectifs pragmatiques et normatifs auxquels elle répond en général chez les *S. r. r.*, la description de Virgile, qui s'effectue en l'occurrence sur le mode narratif, suggère la mobilité à la fois dans le temps et dans l'espace. Elle s'appuie sur l'évocation d'un paysage sonore (craquement, bruit, murmure, clameur) et sur l'emploi d'images qui arrivent à synthétiser les deux dimensions du mouvement : ressac, vols d'oiseaux, tournolements d'éteules et de feuilles mortes, étoiles filantes...¹³¹

Rien de tel chez Caton, dont le discours explicite n'est pas non plus de type scientifique. Reste qu'il identifie et isole un certain nombre d'éléments atmosphériques d'une importance jugée décisive, à juste titre, pour l'agriculture - la nébulosité, par exemple. De Varron à Pliny l'Ancien, la prise en compte des données climatiques est nettement plus systématique - et systématisée, pourrait-on dire, dans la mesure où elles suscitent expressément un intérêt théorique. On cherche à classer les phénomènes par catégories, à les combiner et à en faire les éléments déterminants d'une rationalisation de l'espace et des pratiques concrètes. Sont prises en compte, dans ce schéma, les manifestations régulières caractéristiques de tel ou tel climat. Et l'on pourrait presque aller jusqu'à parler, en l'espèce, d'un modèle archaïque de simulation, dans la mesure où les prescriptions sont modulées en fonction même de la variation des paramètres

¹³⁰ Toute la seconde moitié du chant I, en particulier, sur la valeur des signes astronomiques est inspirée d'Aratos, poète hellénistique qui a donné une forme versifiée aux *Phénomènes* d'Eudoxe : BRISSON 1966, p. 257 ; B. VITRAC, dans LECLANT 2005 (dir.), p. 262, s. v. « Astronomie grecque ».

¹³¹ *G. I.*, 356-392 : « Dès que pointent les vents, les violentes petites passes de la mer commencent à secréter. Un craquement sec se fait entendre sur les sommets des montagnes, ou bien les plages retentissent au loin du bruit du ressac. Le murmure des bois insiste. Déjà l'onde tourmente les carences cintrées. C'est l'instant où les plongeurs reviennent à tire d'aile au milieu de la plaine marine, et par une clameur, accueillent le rivage où les foulques s'ébattent sur la terre, où le héron abandonne sa cachette dans les marécages pour voler très haut dans les nuages. Tantôt encore, quand une tornade menace, tu verras des étoiles tomber dans le ciel et filer en laissant derrière elles, dans l'ombre de la nuit, de longues traînées de flamme blanchissante ; tu verras la paille légère tournoyer et des brassées de feuilles mortes, ou bien quelques plumes flottantes s'affoler à la surface de l'eau, etc. »

climatiques identifiés. Cela signifie qu'il y a eu, en amont, une observation sur ce qui se passe quand tel ou tel critère change.

Intervenant pour relativiser l'une ou l'autre recommandation ou pour déterminer l'espèce végétale la mieux appropriée, quels sont les paramètres météorologiques jugés essentiels qui contribuent à caractériser un climat « local » ? De façon générale, on relève une demi-douzaine de catégories :

- la température, le « chaud » et le « froid » (qui provoque les gelées) ;
- les précipitations, pluie, grêle, neige ;
- l'intensité et la direction du vent. On craint sa violence qui sème la dévastation dans les terres plantées ;
- la nébulosité (densité des nuages ; brouillards) ;
- l'insolation ;
- le degré d'humidité atmosphérique¹³² ;
- il ne faut pas oublier la rosée, phénomène de condensation de la vapeur d'eau des couches inférieures de l'atmosphère qui affecte le sol et les végétaux à la fin de la nuit.¹³³

Dans le livre que Columelle consacre à la culture de la vigne, une notice synthétique permet de se faire une idée plus précise de la nature des phénomènes pris en compte par les *S. r. r.* et de la façon, aussi, dont ces données sont utilisées dans leurs textes normatifs. Structuré par un système d'associations et d'oppositions très finement articulé entre aspects ou effets du climat, le passage témoigne du progrès dans la modélisation sinon du « temps », du moins de ses éléments constitutifs, tant sur le plan conceptuel que sur le plan de la présentation formelle. Cette description raisonnée est précédée d'un avertissement significatif lancé au propriétaire d'un vignoble, laquelle, en réalité, doit être d'une application générale pour l'entreprise agricole : *non ignorabit dominus loci plus posse qualitatem caeli*, « le maître de l'endroit n'ignorera pas que la nature du climat a la plus grande influence »¹³⁴. Pour être plus exact, cet exposé qui permet d'appréhender le prisme complexe des phénomènes dits « célestes » prend place dans la partie initiale où

¹³² Qui est évalué de façon empirique : même si le degré hygrométrique de l'air ne saurait être calculé comme aujourd'hui, il faut toutefois souligner l'identification de ce facteur et le fait qu'il soit considéré comme conséquent.

¹³³ Moment où ces corps froids sont exposés à l'air. Cf. LACHIVER 1997, p. 1476.

¹³⁴ *Rust.* III, 1, 6.

l'agronome du Haut-Empire évoque une méthode de sélection des espèces viticoles en fonction du comportement particulier (*habitus*) de chaque variété et des conditions locales (*regionis statu*). Cette situation « régionale », dans le contexte, se compose principalement des catégories de sols, des types de relief et des particularités climatiques des lieux.¹³⁵

On décèle ici une influence très nette du principal inspirateur de Columelle, Virgile. Celui-ci fait précéder toutes les prescriptions du premier chant des *Géorgiques* - lesquelles ont à voir avec l'organisation du monde, son orientation et sa distribution¹³⁶ -, par un conseil préalable d'ordre général qui, aux facteurs locaux physiques et climatiques, mêle l'héritage humain et son impact sur l'espace agraire :

« Avant de fendre avec le fer une plaine qui nous est inconnue, ayons soin d'étudier au préalable les vents, le climat qui varie d'une ciel à l'autre (*varium caeli morem*), les modes de culture traditionnels et les dispositions ancestrales des terrains (*patrios cultusque habitusque locorum*), les productions que donne chaque région (*regio*), et celles qu'elle refuse. »¹³⁷

C'est aussi, inséparablement, une façon de définir le paysage foncier comme un produit économique et culturel intégré dans un système social fortement enraciné dans le temps et dans l'espace : on reconnaît précisément là un « scénario » paysager correspondant aux sociétés agraires stables, tel que l'a défini R. Bertrand¹³⁸. De cette invitation à prendre en compte la complexité des réalités paysagères, la notice de l'agronome de Gades et, de façon plus large, l'ensemble du livre III de son traité constituent une tentative. Cet essai, qui s'applique à la viticulture, passe d'abord par une étude des variables climatiques à même de déterminer (en grande partie) le choix du cépage à cultiver. Regroupés par catégories, et hors les articulations entre termes antagoniques ou sympathiques, les paramètres considérés par Columelle sont les suivants :

¹³⁵ Pour l'articulation espèce/climat/relief, par exemple III, 1, 5 : « ... convient à la plaine (*campo*) l'espèce qui endure sans dommage brouillards et gelées blanches (*nebulas pruinaeque*), aux coteaux (*colli*) celle qui supportera sécheresse et vents (*siccitatem ventosque*). »

¹³⁶ PIGEAUD 1998, p. X-XI.

¹³⁷ G. I, 50-54.

¹³⁸ BERTRAND 1995, p. 104.

Nature du phénomène	Variétés climatiques et atmosphériques	
Température sens explicite : sens implicite :	<i>frigidus</i> <i>calidus</i> <i>calores</i> <i>gelicidium</i> <i>pruina</i>	froid chaud chaleurs gelée ¹³⁹ givre
Humidité de l'air	<i>siccus</i> <i>siccitas</i> <i>roscidus</i>	sec sécheresse chargé de rosée, humide
Précipitations avec tension atmosphérique	<i>pluvia</i> <i>grandinosus</i> <i>placidus</i>	pluies sujet à la grêle tranquille
Circulation de l'air	<i>ventosus</i> <i>tumultuosus</i>	sujet au vent agité
Nébulosité	<i>nebulosus</i> <i>caligo</i> <i>serenus</i>	couvert tout état sombre de l'atmosphère et, en part., brouillard serein
Condensation	<i>continui rores</i> <i>pruina</i>	rosées continues givre (glace formée par les gouttellettes de brouillard au contact de l'air froid) ¹⁴⁰

Tab. II. 5. Variétés climatiques conditionnant le choix des cépages
(COLUMELLE, III, 1, 7).¹⁴¹

Considérées comme faisant partie intégrante des conditions propres à chaque « région » (*regionis statu*)¹⁴², les caractéristiques climatiques comptent elles-mêmes parmi les critères majeurs de localisation. À cet égard, en effet, les auteurs envisagent l'ensemble des qualités du site

¹³⁹ Comme on sait, *gelicidium* est formé à partir de *gelu*, « gel », terme qui possède comme en français deux acceptions, grand froid et eau gelée. Sur ce double sens, VIRGILE joue avec subtilité dans ces vers des *Géorgiques* d'une grande puissance évocatrice : « L'hiver alors tient les campagnes bloquées par le gel (*rura gelu tum claudit hiems*), et ne permet pas au plant mis en place d'enfoncer dans la terre sa racine englée (*concretam radicem*). » (II, 317 ; voir aussi III, 442 ; VARRON, *R. r.* I, 45, 2 ; CATON 40, 1). Cependant, plutôt que l'abaissement de la température atmosphérique que peut dénoter *gelu*, *gelicidium* (*gelu, cadō*) se limite selon nous à en exprimer le résultat, c'est-à-dire la congélation de l'eau sous forme de gelées, de verglas. Cf. CATON, 65, 2 ; VARRON, I, 55, 2 [cueillette des olives] : « Le doigtier... écorce les branches et les laisse sans protection contre le gel (*gelicidium*) » ; COLUMELLE II, 8, 3 : *Octobris seminare convenire... ut prius convalescant radices frumentorum, quam hibernis imbribus aut gelicidiis pruinisve infestentur*.

¹⁴⁰ Une autre signification possible de *pruina* est « gelée blanche », soit la fine couche de glace produite par la congélation de la rosée au printemps et en automne, cf. COL. III, 1, 5 (cité *supra*).

¹⁴¹ « Aux climats froids ou couverts, il associera des vignes de deux espèces : soit précoces... , soit à grain ferme et dur, dont les grappes ont leur défloraison à l'époque des brouillards et s'amollissent bientôt sous l'effet des gelées et du givre comme celui des autres sous l'effet des chaleurs. Également, à un climat sujet à vents et tempêtes, il affectera avec assurance les mêmes vignes tenaces à grain dur ; à un climat chaud, en revanche, il confiera des espèces plus tendres et plus fécondes. À un climat sec, il destinera celles que les pluies et rosées continues font pourrir et à un climat humide, celles qui souffrent de la sécheresse ; à un climat à grêle celles qui ont les feuilles dures et larges afin de mieux protéger leur fruit. Il n'est pas d'espèce que n'accepte une région tranquille et sereine... » (Texte établi et traduit par J. C. DUMONT, 1993).

¹⁴² On l'a rappelé plus haut, dans ce contexte, la région est définie par le relief, le sol et le climat (*Rust.* III, 1, 6).

d'implantation « normal » du *fundus*. En outre, ce descripteur préside à l'analyse, non seulement du domaine dans son ensemble, mais de chacun des espaces qui doivent coexister au sein de ce paysage foncier. Ce dernier combine le plus souvent des terroirs complémentaires et impose, de ce fait, une attention spécifique aux relations ductiles et multiples entre terre(s) et « ciel(s) ». Plus que ses prédécesseurs, Palladius a systématisé ces rapports par le recours méthodique à la notion ambivalente de *locus*, qui a précisément pour avantage de réduire la dichotomie terre/ciel. Cette notion plastique de « lieu » est le plus souvent spécifiée par un qualificatif qui en dénote la température ou le degré d'humidité : sont ainsi discriminés des *loci temperati, citri, frigidi, aprici*, etc. Il faut relever cette primauté accordée, en particulier, à la température et la corrélation qui est établie - à juste titre - entre ce facteur et les variations de la nébulosité et de la pluviosité, de grande conséquence pour les activités agricoles¹⁴³. Même si le contexte permet en général de trancher¹⁴⁴, une analyse de l'emploi de *locus* dans l'*Opus agriculturae* montre que les syntagmes restent en eux-mêmes ambigus (par exemple *loca sicca*). La notion de *locus* est donc à même de renvoyer tant à un « micro-climat », à l'échelle du *fundus* ou de l'un de ses terroirs, qu'à des unités pédologiques ou topographiques.¹⁴⁵

En définitive, les caractéristiques climatiques sont primordiales pour définir la plus ou moins grande diversité des lieux qui composent la structure spatiale du système foncier, mais aussi leur aptitude à y être intégré¹⁴⁶. Dans la mesure où les agronomes latins conseillent de sélectionner les productions en fonction des particularités climatiques locales (toujours variables), le climat apparaît globalement comme un facteur déterminant de la dynamique de l'organisation du paysage foncier sur le long terme.

Néanmoins, certains éléments de structuration de l'agrosystème ne sont pas mis expressément en relation avec les données climatiques alors que, dans la réalité, il existe un lien parfois très direct entre les uns et les autres. C'est le cas des espaces cloisonnés par des haies, déterminés en partie par la nécessité de protéger certaines cultures de la violence des vents¹⁴⁷. De même, si les fossés de drainage sont associés par les *S. r. r.* à des repères saisonniers, ils sont

¹⁴³ À ce sujet, cf. DELORT, WALTER 2001, p. 141.

¹⁴⁴ Cf. PALLADIUS, IV, 9 : *Eas tamen in sulcis disponemus, si loca sicca sunt, inter medios sulcos ; si humida, in summitate sulcorum.* « On alignera [les racines d'asperges] au milieu des tranchées, si le lieu est sec, et sur l'ados, s'il est humide » : le lieu ici réfère plutôt au sol.

¹⁴⁵ Par exemple, PALLADIUS, IV, 10 : *in montanis et frigidis locis*, « dans les pays montagneux et froids. »

¹⁴⁶ Par exemple, VIRGILE évoque, de façon négative, le « froid Auster dans les forêts » : G. IV, 261.

¹⁴⁷ LACHIVER 1997, p. 932, s. v.

rarement corrélés directement à des descripteurs climatiques. Or le degré de pluviosité est décisif dans ce domaine. En effet, les précipitations, lorsqu'elles sont abondantes, nécessitent que l'on creuse des rigoles pour chasser l'eau en excès ; elles obligent également au curage périodique des fossés déjà existants¹⁴⁸. Caton, toutefois, consacrant un chapitre autonome au sujet (12 lignes), associe météorologie et entretien de canaux de drainage, recommandant l'évacuation des eaux au début de l'automne, « quand il commencera à pleuvoir », et pendant toute la saison d'hiver.¹⁴⁹

Les bâtiments prévus pour les hommes ou les animaux constituent l'un des thèmes connectés à des prescriptions relatives au climat. Elles comprennent l'édiction de normes thermiques : par exemple, il convient de préserver du froid les chevaux et de faire du feu, l'hiver, dans l'écurie¹⁵⁰. La nécessité de maintenir la chaleur dans les locaux qui abritent les bestiaux à la saison froide peut aussi expliquer la morphologie des bâtiments ; ainsi des bergeries basses, plus longues que larges prévues par Columelle¹⁵¹. Dans bien des cas, l'idéal est le lieu tempéré, ni trop froid en hiver, ni trop chaud en été, conformément au principe de mesure présidant à l'activité agricole et aux lieux où elle s'exerce¹⁵². D'où l'exploitation de toutes les ressources que la nature met à disposition, combinée, le cas échéant, avec la recherche de techniques artificielles afin de parvenir au moyen terme adéquat. Cela implique éventuellement des déplacements d'un lieu à un autre, notamment d'une pièce à une autre, au gré de la mauvaise ou de la belle saison.

Un tel principe préside à un autre changement de lieu, opéré aussi sur une tout autre échelle : la transhumance. Fondé sur la complémentarité des ressources saisonnières, le transfert des troupeaux entre les pacages d'été et d'hiver est pratiqué afin d'économiser le fourrage¹⁵³. Il

¹⁴⁸ Chez VIRGILE, tâche réservée, sans plus de précision, aux jours de fête : *G. I, 269 : rivos deducere nulla religio vetuit.*

¹⁴⁹ CATON, 155 : *Per hiemem aquam agro depellere* (titre) ; 155, 1 : « Il faut que les esclaves sortent avec des pelles-bêches et des pioches pour ouvrir des rigoles d'écoulement (*incilia*), conduire l'eau dans des dérivation (*aquam diducere in vias*) et faire en sorte qu'elle s'en aille des champs en culture (*et extra segetem curare oportet fluat*) » (cf. LEVEAU, SILLIÈRES, VALLAT 1993, p. 85). Voir aussi VARRON, I, 36 (huitième intervalle du calendrier agricole) : faire écouler l'eau qu'il peut y avoir dans les terres ensemencées (entre fin décembre et début février).

¹⁵⁰ Type de référence que l'on trouve à la fois sous le caractère CLIMAT... / pâturages, élevage (CLpe) et CLIMAT... / bâtiments (CL/ba).

¹⁵¹ COLUMELLE, VII, 3 : *Humilia facere stabula, sed in longitudinem potius quam in latitudinem porrecta, ut simul et hieme calida sint.*

¹⁵² Cf. VARRON, *R. r.* III, 16, pour l'emplacement des ruches : *Esse oportet aere temperato, neque aestate feruido neque hieme non aprico.* Comme on sait, le climat tempéré, comme celui qui règne en Italie, est regardé de façon générale par les Romains comme un facteur déterminant de la richesse économique fondée sur l'agriculture : cf. par ex. *Ibid.* I, 2, 4 : « ... l'Italie est plus propice à l'agriculture... parce que notre zone est plus tempérée (*temperatior*) que la zone continentale. »

¹⁵³ Dans les régions méditerranéennes où la production d'herbe est faible en été, la transhumance est aussi l'un des modes de renouvellement de la fertilité, puisqu'elle revient à éloigner de façon temporaire une partie du troupeau en surnombre vers des pâturages d'été, situés plus haut ou plus au nord. De la sorte, on dispose le reste de l'année d'un cheptel dont l'effectif est à même d'absorber la production des « pâturages rapprochés », la biomasse pâturée sur le

concerne aussi bien les ovins et les caprins que les bovins qui hivernent près du littoral, avant de rejoindre les *aetiva* à la belle saison :

Pascuntur armenta commodissime in nemoribus, ubi virgulta et frons multa ; hieme cum bibernant secundum mare, aestu abiguntur in montes frondosos.

« Il est très avantageux de faire paître le bœufs dans les bois, où il y a beaucoup d'herbes et de feuilles ; lorsque qu'ils hivernent au bord de la mer, on les conduit, l'été, sur les montagnes couvertes d'arbres feuillus. »¹⁵⁴

Mais Varron énonce aussi les avantages de cette pratique pour le bien-être des troupeaux sur la base de critères climatiques et vante ainsi « la coutume (des) bergers d'Apulie qui (en raison de la chaleur) conduisent leurs troupeaux dans les monts sabins par les chemins de transhumance »¹⁵⁵. Il s'agit de préserver les animaux des conséquences des étés secs et brûlants propres, en particulier, à l'Italie méridionale.

*e. « Car il importe de connaître dans un domaine l'orientation de chaque lieu »*¹⁵⁶

L'action et l'influence, favorables ou néfastes, attribuées à la lumière et à la chaleur émises par le soleil, ainsi qu'aux vents, font fréquemment l'objet d'un court développement qui vient appuyer les prescriptions en matière d'exposition des bâtiments ou des parcelles cultivées. Les *S. r. r.* sont attentifs à la direction de l'espace vers laquelle est disposé un lieu, qui dépend surtout de l'orientation, c'est-à-dire de la situation par rapport aux points cardinaux.

L'orientation joue ainsi un rôle substantiel dans le cadre climatique, et l'importance que l'agronomie latine accorde à ce thème découle notamment des fortes différences dans les durées d'insolation en Italie, pays qui s'articule essentiellement autour de grands reliefs montagneux. De

salus étant ensuite transférée d'une façon ou d'une autre sur l'*ager* (notamment par le parage de nuit sur les jachères) : MAZOYER, ROUDART 2002, p. 295-297.

¹⁵⁴ VARRON, II, 5, 11 ; PALLADIUS, IV, 11, ajoute aux arguments « alimentaires » des considérations sur la température et l'exposition : *his armentis hieme maritima et aprica loca, aestate opaca paremus ac frigida, montana maxime...*

¹⁵⁵ R. r. III, 17, 9 : *ut Appuli solent pecuarii facere, qui (propter aestus) per calles in montes Sabinos pecus ducunt* ; voir aussi II, 1, 16 ; II, 2, 9 ; II, 10, 5-9 ; COLUMELLE, VI, 22 : *Eiusmodi armentum maritima et aprica hiberna desiderat ; aestate opacissima nemorum et montium, elata magis quam plana pasqua.*

¹⁵⁶ VARRON I, 39, 1 : *Nam refert in agro ad quam partem caeli quisque locus spectet.* (Le contexte est celui des semailles).

plus, à l'instar des Grecs, les Romains sont surtout sensibles à l'effet de la latitude sur le climat, donc de l'inclinaison apparente du soleil. Au reste, orientation et exposition se lisent comme des notions proches, la première étant, en réalité, incluse dans la seconde. Car l'« exposition » ne préjuge pas de l'objet (direction, astre, vent, relief, couvert végétal...) à l'action duquel est soumis tel espace, libre ou construit, du fait de sa localisation. Concrètement, la liaison est claire entre orientation et exposition : telle pièce d'habitation, orientée de telle façon, subira les effets pernicious du vent du nord ou bénéficiera de la chaleur bienfaisante du soleil. Les indications dans ce domaine peuvent être accompagnées de justifications variées, imputant en particulier une action négative ou positive à l'une ou à l'autre orientation. Mais dans ces considérations de type climatique, on passe facilement du registre pédagogique à l'intention idéologique et politique :

Idem agrum optimum iudicat ab radice montium plantie in meridiem excurrente, qui est totius Italiae situs...

« Caton regarde encore comme le meilleur terrain celui qui s'étend en plaine, du pied d'une montagne en direction du midi, ce qui est l'exposition de l'Italie entière... »¹⁵⁷

En outre, se traduisant dans chaque traité par des séries de recommandations, le thème de l'orientation se trouve souvent corrélé avec d'autres facteurs (climatiques, topographiques...) qui, comme elle-même, relèvent des *naturalia*, les « conditions naturelles »¹⁵⁸. À commencer par la *positio* du domaine dans son ensemble, à propos de laquelle Palladius se montre extrêmement précis¹⁵⁹ :

« Quant à l'exposition (*positio*) du domaine qu'il s'agit de choisir, elle doit être la suivante : dans les régions froides (*frigidis provinciis*), il doit être exposé (*obpositus*) à l'est ou au midi, pour éviter qu'il ne soit glacé de froidure, ce qui se produirait si ces deux expositions (*partibus*) lui étaient fermées (*exclusis*) par l'obstacle de quelque montagne (*alicuius magni montis obiectu*), puisque le soleil ne touche jamais les versants nord et ne parvient que l'après-midi sur les versants occidentaux ; dans les régions chaudes (*calidis provinciis*), en revanche, l'exposition (*pars*) au nord doit être plutôt recherchée, etc. »

¹⁵⁷ PLINE, *N. H.* XVII, 36.

¹⁵⁸ PALLADIUS, I, 6, 1.

¹⁵⁹ *Op. agr.* I, 7, 3.

La méthode la plus remarquable afin de localiser et d'orienter convenablement terroirs et habitats est longuement exposée au livre XVIII de l'encyclopédie plinienne : elle consiste à matérialiser au sol une rose des vents et à procéder sur cette base à un aménagement général raisonné de l'*ager*. La détermination des directions cardinales y est complétée, selon un schéma exactement superposable, aux différentes directions des vents dominants, dont l'action est jugée primordiale sur la maturation des plantes ou des arbres, voire sur la fécondité des troupeaux. Les effets sont non moins assurés sur l'hygiène et le confort des pièces d'habitation, des étables ou des greniers¹⁶⁰. Les textes contiennent d'autres recettes pratiques, d'une application plus ponctuelle - et sans doute plus courante -, qui permettent d'orienter en particulier les « unités morphologiques minimales » et les objets vivants du paysage agraire¹⁶¹. Par exemple, on tendra une perche au milieu du sillon ou entre les fosses de plantation afin de vérifier la fidélité d'un tracé à la direction déterminée. Il est aussi conseillé de marquer à la sanguine la partie des jeunes oliviers tournée vers le midi, lesquels pourront ainsi être replantés de la même façon que dans la pépinière, un brusque changement d'orientation risquant de leur être fatal.¹⁶²

Toutefois, les spécifications interviennent surtout pour définir les orientations les plus favorables à une espèce cultivée et, en particulier, à la vigne et à l'olivier. Soit l'orientation indiquée se rapporte au secteur du ciel vers lequel est tournée la parcelle, et concerne dès lors les cultures situées sur des côtes ou au moins des terrains en pente¹⁶³, soit elle détermine le sens des alignements des ceps ou des arbres dans un champ :

« Il faut que la face des rangées [d'oliviers] soit tournée vers le point d'où souffle le vent Favonius [Ouest], afin qu'il les rafraîchisse en été. »¹⁶⁴

Concernant la vigne, Virgile se contente de rejeter l'ouest, autorisant ainsi toutes les autres orientations : *neve tibi ad solem vergant vineta cadentem*¹⁶⁵. Caton, moins succinct, ne détermine pas

¹⁶⁰ Analyse du passage, *infra*, III^e Partie, Chap. I, Sect. II.

¹⁶¹ Concernant les « unités morphologiques minimales », se reporter plus bas, III^e Partie, Chap. III

¹⁶² VIRGILE, G. II, 268 : *mutatam ignorent subito ne semina matrem* ; II, 269-270 : même procédé pour les plants de vigne : « ...ils indiquent leur orientation (*caeli regionem*) de manière à les replacer chacun dans sa position. » ; COLUMELLE, V, 9.

¹⁶³ Cf. BIILLIARD 1928, p. 169 sq. ; KOLENDO 1973, p. 58 (« L'orientation du vignoble »).

¹⁶⁴ COLUMELLE, V, 9 : *in Favonium dirigi ordines convenit, ut aestivo perflatu refrigerentur*.

¹⁶⁵ G. II, 298. Cf. II, 270-271 : *qua parte calores Austrinos tulerit, quae terga obverterit axi* : « celui-ci exposé aux souffles chauds de l'Auster, celui-là tourné vers le pôle Nord. » Le rejet de l'ouest viendrait du fait que Virgile se fonde sur les expériences de la Gaule cisalpine : KOLENDO 1973, p. 59.

exactement les lieux propices à la viticulture par rapport aux points cardinaux mais d'après le degré d'ensoleillement, aspect qu'il juge le plus important avec la catégorie de sol. Cependant, c'est la manière de prescrire qui doit retenir l'attention : ne s'en remettant pas à une seule formule, il module ses conseils d'après les variétés de vignes cultivées. Il distingue trois classes de cépages, dont la première (petite et double Aminée, eugénée, petite helvole) exige un lieu « exposé au soleil » (*ostentus soli*), par opposition à la deuxième, dont les espèces (grande Aminée, Murgentine, etc.) doivent être plantées dans un terrain *nebulosior*, comparatif qui renvoie concrètement à un ciel « plus nuageux », mais qui est sans doute à comprendre ici au sens figuré : « plus obscur ». De façon logique, la troisième classe est composée de toutes les autres variétés (miscelles surtout) qui supportent tout type de terroir (*quamvis agrum*), c'est-à-dire tout type d'exposition¹⁶⁶. Le verbe *ostendere* est employé le plus souvent pour indiquer que l'on place quelque chose de manière à le soumettre à l'action du soleil et des vents dominants (ou, dans les propositions négatives, pour l'y soustraire)¹⁶⁷. Dans les deux cas, les formules suggèrent des orientations préférentielles implicites. Sur le sujet, Columelle est à la fois plus prolixe et plus précis qui rappelle d'abord les opinions divergentes, et apparemment contradictoires, de ses prédécesseurs, notamment les Saserna qui avaient eu le mérite de concevoir et d'indiquer l'ordre successif de ces orientations (la meilleure à l'est, ensuite celle au midi, etc.)¹⁶⁸. En réalité, l'Espagnol suggère qu'elles se complètent car ses devanciers n'envisageaient pas forcément le même contexte géographique, ou ne posaient pas le problème dans les mêmes termes¹⁶⁹. De sorte qu'il est conduit à fonder ses prescriptions sur des orientations cardinales qui, en outre, sont pondérées par les caractéristiques thermiques des différents terroirs : en effet, il semble bien que Columelle s'inspire sans l'avouer de Démocrite qui module ses normes selon la température, chaude, tempérée ou froide¹⁷⁰. De plus, le Gaditain considère la question spécifique des vents qui,

¹⁶⁶ *De agr.* 6, 4, repris par VARRON, I, 25, 1 : *Qui locus optimus vino sit et ostentus soli, Aminneum minusculum... seri oportere.*

¹⁶⁷ Cf. VIRGILE, *G.* II, 261 : *supinatas Aquilonis ostendere glaebas* : « exposer les mottes retournées à l'Aquilon. »

¹⁶⁸ Leurs conseils avaient donc, selon J. KOLENDO, un caractère « plutôt universel » : 1973, p. 58.

¹⁶⁹ *Rust.* III, 12 : « Il existe un ancien désaccord sur le secteur du ciel auquel les vignes doivent faire face (*cuius quam regionem spectare debeant vineae*), Saserna préconisant d'abord le levant, puis le midi, enfin le couchant, Tremellius Scrofa jugeant le sud la meilleure orientation, Virgile condamnant explicitement le couchant [...], Democrite et Magon faisant l'éloge de la région septentrionale du ciel parce qu'ils estiment que les vignes qui lui sont exposées deviennent plus prolifiques, bien qu'elles soient inférieures par la qualité du vin. Il nous est apparu que le mieux est de prescrire que, dans les régions froides, les vignobles soient exposés au midi, tournés vers l'orient dans les pays modérément chauds, si toutefois ceux-ci ne doivent pas souffrir de l'Auster et de l'Eurus comme le littoral en Bétique. Mais si, au contraire les régions étaient soumises aux vents susdits, il vaudra mieux que les vignes s'offrent à l'Aquilon et au Favonius ; quant aux provinces torrides, comme l'Égypte et la Numidie, il sera plus juste de les mettre en face du seul nord. » Voir PALLADIUS, I, 6 et II, 13.

¹⁷⁰ Cf. *Géoponiques*, V, 1, 4.

s'ils fonctionnent aussi dans ce passage comme indications de directions (Aquilon, nord-nord-est ; Auster, sud ; Eurus, est-sud-est ; Favonius, ouest)¹⁷¹, y jouent un rôle, négatif ou positif, du fait leurs qualités propres : vitesse, fréquence et, surtout, capacité ou non à tempérer les conditions climatiques régionales.

Axes concrétisés par des haies, des plantations d'arbres, des chemins, des structures en élévation ou des fossés, les lignes de séparation ou de communication au sein de l'*ager*, plus ou moins visibles, n'apparaissent pas directement concernées par l'exposition ou l'orientation. En réalité, elles suivent la direction indiquée pour les surfaces qu'elles délimitent éventuellement. Ainsi les fossés creusés autour de la parcelle pour drainer une plantation de vignes, ou encore les *marginis* hauts de deux pieds qui bordent le terrain horticole dans les lieux humides¹⁷². La question de l'orientation des enclos, en particulier, n'est pas abordée directement, lors même que ce thème aurait pu être traité si on se réfère à la façon dont Vitruve prescrit de construire les enceintes des villes, en veillant à leur orientation¹⁷³. Les lignes de délimitation matérialisées peuvent individualiser des espaces qui, à leur tour, sont susceptibles d'une subdivision interne, notamment en vertu d'une orientation distincte. L'*hortus*, par exemple, doit être protégé par une clôture dont Palladius indique les « genres » : murs de briques faites de boue séchée, murs maçonnés, enceinte de pierres sèches superposées, fossés, haies de ronces¹⁷⁴. Or, selon l'agronome du V^e siècle, quand l'eau naturelle stockée dans le sol est insuffisante, il devient nécessaire de laisser durant la moitié de l'année une partie de la terre du jardin en « repos » (non ensemencée, mais bêchée ou piochée). Cette croyance¹⁷⁵ donne lieu à une rotation annuelle, la pratique de l'assolement étant

171 DUMONT 1993, *comm. ad loc.*, p. 55, n. 15. Sur l'importance des vents dans la situation des vignobles, se reporter aussi plus bas.

172 PALLADIUS, I, 34, 7.

173 Mais, il est essentiel de le souligner, l'urbaniste envisage le cas d'une cité dont la conception et la construction sont en l'occurrence entièrement planifiées : *De arch.* I, 4. Si cela n'est pas possible pour le *fundus*, en revanche, on peut rapprocher les critères d'élection d'un site de fondation urbaine aux conditions favorables à l'implantation d'une *villa*, qui apparaissent à bien des égards analogues. Comparer notamment avec VARRON, *R. r.* I, 12. Construction de la ferme chez VITRUVÉ : *De arch.* VI, 5.

174 *Opus agr.* I, 34, 4 : *Munitionis multa sunt genera. Alii luto inter formas clauso parietes figulatos ex partibus imitantur. Quibus subpetit, macerias luto et lapide excitant. Plerique sine luto congesta in ordinem saxa componunt. Nonnulli fossis spatia colenda praecingunt (...). Alii spinarum plantas et semina in munitione disponunt.* Seuls les deux premiers éléments de la liste sont inspirés des *Géorgiques* de Démocrite qui avait étudié avec un soin particulier le problème des clôtures : R. MARTIN, *com. ad loc.*, p. 154, note 9.

175 D'après M. MAZOYER et L. ROUDART (2002, p. 308), c'est une erreur de croire qu'en climat méditerranéen, le système de la jachère permette d'emmagasiner dans le sol l'eau de pluie tombée pendant la durée du « repos », au profit des plantes cultivées par la suite. Le peu d'eau stockée s'évapore pendant l'été tandis que, durant le reste de l'année, les eaux de pluie peuvent ruisseler, stagner en surface et s'évaporer, ou encore s'infiltrer dans le sous-sol. La terre en jachère est en particulier très desséchée à la veille des semis d'automne. À moins que ce précepte concerne des régions qui ne connaissent pas un climat chaud et sec en période estivale (ce que Palladius ne précise pas), l'utilité

liée expressément à l'orientation différentielle des deux portions du terrain, l'une cultivée en hiver, l'autre en été¹⁷⁶ :

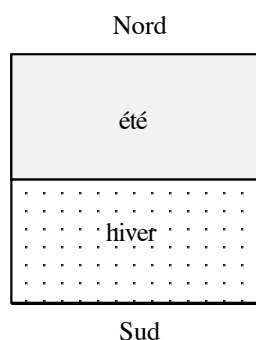


Fig. II.1. Division de l'espace horticole en deux soles orientées : *Op. agr.* I, 34, 3.

En revanche, la direction des lieux concerne au premier chef les édifices construits : orientation des différents corps de bâtiments qui constituent la *villa* et, surtout, exposition des pièces, selon la fonction qui leur est dévolue. Le souci d'orienter au mieux les entrepôts, remises et ateliers de la *pars rustica* et de la *pars fructuaria*, aussi bien que les pièces de la *pars urbana*, témoignent de la volonté de préserver l'hygiène et/ou le confort, quand d'autres moyens ne permettent pas de les acquérir par des voies plus artificielles. Pour les mêmes raisons, les étables¹⁷⁷, comme les écuries et les bergeries¹⁷⁸, seront de préférence exposées au sud afin que les bêtes n'aient pas froid :

*In villa facienda stabula ita, ut bubulia sint ibi, hieme quæ possint esse caldiora.*¹⁷⁹

de ne pas mettre en culture une partie de l'espace horticole obéirait donc, en réalité, à d'autres motifs. C'est ainsi qu'il faut sans doute lier ce précepte à celui qui figure plus bas, dans le même chapitre : « Le jardin doit être divisé en deux parties (*partes sane horti sic dividendae sunt*) : celle qu'onensemencera en automne doit être piochée au printemps ; celle où nous déposerons les semences printanières, il faudra le bêcher en automne ; dans l'un comme dans l'autre cas, le terrain ainsi travaillé bénéficiera d'une véritable cuisson, due soit au froid, soit au soleil » : *Op. agr.* I, 34, 7. Cf. aussi *Rust.* XI, 3, 9 et 11 : Columelle ne distingue pas les semis d'automne des semis de printemps d'un point de vue spatial, seulement en fonction du calendrier des travaux.

¹⁷⁶ *Illud quoque custodies in hortis quos umoris natura non adivat, ut dividas partes et hieme ad meridiem, aestate ad septentrionem spatia colenda conuertas.* La recommandation n'apparaît dans aucune autre source connue et provient peut-être du *De Hortis* de GARGILIUS MARTIALIS : MARTIN 1976, *com. ad loc.*, p. 154, notre 8. Ces types de données sont classés dans CLIMAT... / partition (CLpa) et CLIMAT... / culture (CLcu).

¹⁷⁷ PALLADIUS, I, 21.

¹⁷⁸ COLUMELLE, VII, 3.

¹⁷⁹ VARRON, I, 13, 1. COLUMELLE prévoit, quant à lui, deux bouveries, d'orientation distincte, l'une pour l'hiver, l'autre pour l'été (I, 6).

De même, l'orientation des ruches est soumise aux conditions jugées nécessaires à la bonne santé des abeilles : elles seront tournées vers le levant d'hiver (sud-est), chaleur tempérée et lumière matinale étant censé rendre les ouvrières plus actives¹⁸⁰. Quant aux pièces d'habitation du maître et de sa famille, à l'époque impériale, leur orientation va jusqu'à suivre la marche des saisons, du moins dans les *villæ* jouissant d'un certain luxe, comme le précise Columelle : appartements d'hiver, avec chambres à coucher exposées au sud-est et salle à manger à l'ouest ; appartements d'été, où les unes font face au sud et l'autre au sud-est¹⁸¹. De son côté, Varron reproche déjà à certains de ses contemporains de se préoccuper de l'exposition de leur salle à manger, au lieu de veiller à ce que la cave regarde bien le nord¹⁸², et les celliers à huile le sud¹⁸³. Élément caractéristique de la vie quotidienne des Romains de condition aisé, les bains privés sont également orientés avec soin car, selon Palladius :

« Il faut placer cette salle du côté où la chaleur se fera le plus sentir, et dans un lieu à l'abri de toute humidité qui refroidirait les fourneaux. Elle aura en hiver des fenêtres au midi et au couchant, afin d'être, pendant tout le jour, échauffée et éclairée par le soleil. (...) Les salles d'été tireront leur jour du nord, et celle d'hiver du midi. »¹⁸⁴

Éclairage par la lumière naturelle, lutte contre le froid et l'humidité : autant de nécessités qui influent sur l'orientation des constructions destinées à l'habitation et à l'exploitation. À un moindre degré, cette orientation peut être conditionnée également par la direction et la force des vents dominants, auxquels les bâtiments tournent en principe le dos. De fait, si les vents peuvent être qualifiés en bonne ou mauvaise part, il convient le plus souvent de s'en protéger, en raison de leur nature (froide, humide), de leur vitesse ou de leur fréquence, et ce par des moyens appropriés. Quand il n'est pas possible de profiter d'un écran naturel (relief, végétation)¹⁸⁵, il faut

180 Cf. VARRON, III, 16 : *...ut spectet potissimum ad hibernos ortus* ; COLUMELLE, IX, 7 : *observa tamen ad hibernum orientem componi debebunt, ut apricum habeant apes matutinum egressum, et sint experrectiones...*

181 *Rust.* I, 6. Cf. PALLADIUS, I, 9 et I, 12.

182 L'orientation au nord, surtout en pays chaud, maintient une fraîcheur et une obscurité constantes qui favorisent la conservation du vin : GORRICHON 1976, p. 57.

183 *Quo hi laborant ut spectent sua aestiva triclinaria ad frigus orientis, hiberna ad solem occidentem, potius quam, ut antiqui, in quam partem cella vinaria aut olearia fenestras haberet, cum fructus in ea vinarius quaerat ad dolia aera frigidiorum, item olearia calidiorum* (R. r. I, 13, 7). Les produits alimentaires en général sont stockés dans des salles exposées au sud afin de rester au sec, une atmosphère aqueuse favorisant la fermentation microbienne.

184 PALLADIUS, I, 40. Cf. COLUMELLE, I, 6.

185 Cf. PALLADIUS, I, 5, 5 : la propriété pourra se situer en terrain montagneux, à condition qu'il s'agisse « d'une montagne protégée par le rempart d'un sommet plus élevé et abritée d'une manière ou d'une autre des vents mauvais », *mons alterius culmini defensus obiectu et a molestioribus ventis aliquo liber auxilio*.

élever des murs, aménager le paysage (haies, rideaux d'arbres), voire protéger directement les cultures (paille ou autres matières servant à couvrir la vigne par exemple)¹⁸⁶. Selon Virgile, il faut abriter les ruches des vents car ils risquent d'empêcher les abeilles d'y rapporter leur provende¹⁸⁷. Palladius apporte à ce problème une solution plus explicite en préconisant l'élévation d'un mur autour du rucher, au cas où le pays serait venté¹⁸⁸. Enfin, Columelle souligne le danger que représente le vent du nord, froid et violent, lequel justifie la présence d'un *aedificium* à l'arrière des ruches, le critère de la productivité constituant, là comme ailleurs, l'argument de poids pour justifier les frais d'investissement.¹⁸⁹

Si l'Aquilon et le vent d'est sont réputés néfastes aux zones apicoles de façon absolue, en revanche, il est bien des situations qui ne peuvent s'apprécier qu'au niveau local, l'action bénéfique ou nuisible du vent ne dépendant pas forcément de sa direction. De surcroît, un vent jugé mauvais pour une espèce cultivée sera considéré bon pour une autre, ou encore son action s'appréciera selon les objectifs de production. De ce caractère ambigu et complexe des vents, témoignent parfaitement les conseils de Palladius relatifs à la situation du vignoble. Alors qu'il dénonce les effets du Vulturne, ou de « tout autre mauvais vent local » (*flatu aliquis regionis inimicus*) qui brûle (*exurit*) la vigne, il préconise l'exposition au vent du nord ou du sud, dont les effets, contraires, favorisent ou bien la quantité ou bien la qualité du vin - au plus grand bénéfice de l'exploitant :

« L'aquilon féconde (*fecundat*) les vignes exposées à son souffle (*sibi obiectas*), le vent du sud les ennoblit (*nobilitat*) : ainsi pouvons-nous choisir d'avoir beaucoup de vin, ou d'en avoir du bon. »¹⁹⁰

En l'occurrence, Palladius a sans aucun doute tenu compte des prescriptions générales de Columelle, mais l'allusion au « vent régional » rappelle l'insistance de Pline sur l'intégration des paramètres locaux. En effet, l'exposé de Columelle sur ce sujet montrait que l'orientation des vignes, selon lui, était surtout subordonnée à l'influence prêtée aux vents. Ceux du midi (*Auster*) ou du sud-est (*Eurus*) étaient opposés à l'Aquilon, vent soufflant du nord, ou au Favonius, arrivant

186 PALLADIUS, I, 7, 4 : *vitem tegamus straminibus vel limde quaesitis*.

187 G. IV, 8-10 : *Principio sedes apibus statioque petenda, quo neque sit ventis aditus (nam pabula venti / ferre domum prohibent)*.

188 *Op. agr.* I, 37, 7 : *altus paries*. Autres motifs : nuisances olfactives et protection contre les voleurs.

189 COLUMELLE, IX, 7 : *semper aedificium sit post apiarium, quod Aquilonis ipsa domicilia, quamvis aedificio protegantur...*

190 *Opus agr.* I, 6, 7. Cf. COLUMELLE, III, 2.

de l'ouest. Il est vrai que ces derniers ont le pouvoir de minimiser l'impact du climat qui règne dans les régions du pourtour méditerranéen, comme la Bétique, dont Columelle était originaire. L'opinion de Pline, quant à elle, est encore plus nuancée puisqu'il refuse de fixer une règle universelle : l'exposition du vignoble par rapport aux vents doit être déterminée de manière à éviter leurs inconvénients et à profiter au maximum de leur influence bénéfique. Or, les conditions et les coutumes locales, dans chaque cas, constituent selon l'encyclopédiste une source essentielle d'information et un guide sûr pour les pratiques :

« Dans la province de Narbonnaise, en Ligurie et dans certaine partie de l'Etrurie, planter des vignes face au *circius* passe pour maladresse, obliquement à ce même vent pour habileté¹⁹¹. Il tempère en effet les étés de ces contrées, mais il souffle en général si violemment qu'il emporte les toits. »¹⁹²

Enfin, Pline entend que la sélection d'une orientation soit liée non seulement au climat en général, et aux vents en particulier, mais encore au caractère du relief et du sol¹⁹³, principe qu'il expose dans une formule économique :

Ad soli naturam, ad loci ingenium, ad caeli cuiusque mores dirigenda sollertia est.

Que l'exposition ne tienne pas forcément à l'orientation se vérifie bien avec les rayons solaires qui sont à même d'être occultés par des obstacles : relief, végétation naturelle ou plantations d'arbres, édifices et clôtures. Par conséquent, l'exposition est appréciée tant par rapport à la position du soleil dans le ciel qu'en fonction du degré d'ensoleillement. De là, l'insistance récurrente sur les conséquences préjudiciables de l'« ombre », la méfiance à son égard étant d'autant mieux marquée que, dans ce milieu méditerranéen, les contrastes sont très forts entre ombre et soleil.

¹⁹¹ Même principe dans le passage du *De arch.* consacré à l'orientation des voies urbaines : « On doit éviter de faire les alignements des voies publiques dans la direction des vents afin qu'à leur arrivée ils se brisent sur les angles des immeubles... » VITRUVÉ, I, 6, 8.

¹⁹² N. H. XVII, 21 : *In Narbonensi provincia atque Liguria et parte Etruriae contra circium serere imperitia existimatur, eundemque obliquum accipere providentia. Is namque aestates ibi temperat, sed tanta, plerumque violentia, ut auferat tecta.* Le *circius* est un vent froid et sec qui correspond au *cers* de Narbonne et au *mistral* de la Provence - ce dernier peut être violent au point d'arracher les jeunes pousses ; en revanche, il empêche la chaleur de faire trop grossir les grains et de diluer le moût (ANDRE, 1964, p. 119).

¹⁹³ N. H. XVII, 20.

« Quand les hommes et les boeufs ont ainsi peiné à retourner la terre, ils ont encore à subir... les méfaits de l'ombre, *umbra nocet.* »¹⁹⁴

Contre l'avis de Caton, Varron dénonce ainsi l'effet des lignes d'arbres (ormes et peupliers) qui, à moins qu'elles ne soient placées du côté du nord, projettent des ombres sur les champs. Or l'ombre, selon Virgile, entrave la fructification¹⁹⁵. Toutefois, il convient de préserver sur le domaine des lieux ombreux, ainsi que des ombrages (écrans et couverts végétaux), en particulier dans les pâturages, afin de protéger les animaux de la chaleur et du rayonnement direct du soleil :

« Au plus fort de la chaleur, cherche une vallée ombreuse (*umbrosam vallem*), soit que le grand chêne de Jupiter au tronc antique y étendent ses branches immenses, soit qu'un sombre bosquet y projette l'ombre sacrée (*nigrum... sacra nemus accubet umbra*) de ses yeuses fournies. »¹⁹⁶

En conséquence, dans certains cas, la vision positive de l'ombre est responsable d'un paysage fonciaire relativement arboré, y compris la zone de l'*ager* qui peut être complanté d'arbres et d'arbustes, espacés en plein champ ou échelonnés en bordure de parcelle, selon que le propriétaire le juge utile (Varron et Virgile, on l'a vu, y sont plutôt opposés)¹⁹⁷. Cependant, les agronomes romains opposent aux lieux jouissant d'une obscurité absolue ou relative, les lieux dégarnis d'arbres, *loca aperta ab umbra*, lesquels sont donnés comme particulièrement adaptés à la culture céréalière, caractéristique d'un paysage de champs ouverts¹⁹⁸. On notera que les termes appartenant à la famille d'*aperio*, souvent associés au groupe lexical formé sur *purgare*, dénotent l'action de nettoyer et de mettre à découvert un espace destiné à la culture, que ce soit par débroussaillage, brûlis, épierrement, dessouchage, désherbage ou travail du sol¹⁹⁹. Du point de

¹⁹⁴ G., I, 121. PLINE décline les méfaits propres à chaque espèce d'arbre (XVII, 89).

¹⁹⁵ Cf. *De agr.* 6, 3 ; R. r. I, 24, 3 ; G. I, 156 : « Les ombrages qui obscurcissent ton champ » ; 190-191 ; II, 55-56 : influence néfaste sur la croissance du blé.

¹⁹⁶ G. III, 331-334 (élevage des moutons et des chèvres). Le rucher sera placé quant à lui à l'ombre d'un palmier ou d'un grand olivier : G. IV, 20.

¹⁹⁷ Les arbres préservés pour leur ombrage côtoient les arbres fructifères et fourragers et ceux qui fournissent du bois, tous étant également utiles par la matière organique dont ils enrichissent le sol : MAZOYER, ROUDART 2002, p. 303.

¹⁹⁸ *De agr.* 34, 2 ; de même 6, 1 : (localisation des terres à blé) *ubi ager crassus et laetus sine arboribus eum agrum frumentarium esse* ; 8, 1 et 46, 1.

¹⁹⁹ Cf. PALLADIUS, II, 10 ; CICERON, *Tusc.* 5, 65 : *immissis cum falcibus, purgaverunt et aperuerunt locum* : « envoyés avec des faucillons, ils nettoyaient et mirent à découvert l'emplacement ». Notons que « l'ouverture » se fait soit aux dépens de la nature, soit aux dépens des ennemis : TACITE, *An.* 1, 56 : *aperta populatus*, « ayant ravagé la rase

vue de la localisation topographique, le *locus apertus* qualifie en général la plaine²⁰⁰. De la même manière, le lieu « ombreux » constitue un indice sitologique : ainsi, Caton conseille de planter la saulaie dans un endroit humide et ombrageux. Ces indications qui, à première vue, ne concernent pas le relief, suggèrent en se combinant un certain type de paysage, exactement un fond de vallée.²⁰¹

2) DIMENSIONS (DI)²⁰²

Sous le titre « DIMENSIONS » sont regroupées les informations relatives au mesurage agraire, qu'il s'agisse de mesures de surface ou de longueur. Elles fournissent des indications sur les dimensions (superficies et distances) des espaces différenciés compris à l'intérieur du *fundus*, jusqu'à la superficie du domaine lui-même : jardins et parcs, vergers, terres ensemencées et plantées, prés, pâturages et bois. Peuvent être concernées les caractéristiques de taille des artefacts²⁰³ qui structurent, ou qui appartiennent au paysage foncier : édifices et ouvrages (hydrauliques en particulier), murs de clôture, fossés et talus...²⁰⁴

Les mesures de longueur sont exprimées par le pied et ses multiples entiers (*pes* : $\pm 0,29$ m)²⁰⁵, ainsi que par les divisions du pied : demi-pied, paume (*palmus* : 1/4 de pied, soit 0,07 m environ) et doigt (*digitus* : $\pm 0,02$ m). Elles interviennent pour évaluer, par exemple, la hauteur d'un mur de clôture, la largeur d'un canal traversant la *villa*²⁰⁶ et, surtout, les structures minimales du champ, toujours soigneusement calculées : fosses de plantation, tranchées destinées à accueillir les semences, intervalles. En outre, les normes de construction édictées par Caton ou

campagne ». Ce type de collusion sémantique entre conquête des terres et soumission des populations caractérise plusieurs mots et locutions employés par les agronomes latins.

²⁰⁰ Cf. CAESAR, C. I, 71, 1 : *in loco aequo atque aperto*, « sur un terrain égal et découvert ».

²⁰¹ Cf. VIRGILE, G. III, 331 : *umbrosam vallem*.

²⁰² Pour une analyse plus approfondie de ce thème : plus bas, III^e Partie.

²⁰³ Au sens où l'entend notamment la géographie culturelle : structures et objets artificiels par lesquels les hommes médiatisent leurs rapports avec ce qui les entoure. Voir à ce sujet P. CLAVAL, 2003, notamment p. 5 ; 97-98 ; 135 sq.

²⁰⁴ Cf. CATON, 15, cité dans le **Tab. II.2** : DIMENSIONS / clôtures (DIcl).

²⁰⁵ Valeur du pied standard : 29, 57 cm.

²⁰⁶ VARRON, III, 5.

les descriptions architecturales de Varron, au livre III des *Res rusticae*, comprennent des mesures chiffrées relatives aux bâtiments²⁰⁷, parfois aux équipements permettant le stockage, la transformation et le traitement des produits agricoles, comme le broyeur à olives par exemple²⁰⁸. Sont répertoriées non seulement les notations exactes, chiffrées, mais encore les considérations générales formulées par les agronomes romains, telle que :

« C'est une question très importante que la situation des bâtiments de ferme, leurs dimensions... »²⁰⁹

Le relevé tient compte également des passages où sont comparées des grandeurs, où se manifeste le souci de la proportion, en particulier des relations équipolentes entre la *villa* et l'étendue du domaine car, de ce que les terres produisent, dépendent en effet l'amplitude et l'entretien des bâtiments abritant personnel servile et équipement, bêtes et récoltes.²¹⁰

Enfin, un grand nombre de données spécifiques sont vagues ou relatives. Varron précise qu'un *leporarium* atteint les 40 jugères (± 10 ha), dans un domaine où la production est principalement fondée sur les élevages fermiers à caractère spéculatif²¹¹. En revanche, pour les lieux de stabulation des bestiaux, les conseils se bornent en général à rappeler qu'ils doivent être suffisamment amples pour que les bêtes ne risquent pas de se blesser entre elles²¹². Le problème de l'étendue des pâturages n'est pas non plus abordé sinon, chez Varron encore, par le biais du nombre de têtes par troupeau²¹³. Les deux questions sont indissociables car l'extension des terrains de pacage conditionne, comme on verra, celle du cheptel. La question se pose dans le cadre d'une gestion rationnelle du bétail : outre la réforme des animaux vieux ou malades, elle concerne surtout sa reproduction contrôlée qui consiste à proportionner le nombre des mâles à l'effectif des femelles²¹⁴. Dans ce but, Columelle, puis Palladius, conseillent ainsi de veiller au

²⁰⁷ Cf. CATON, 14, 2 et 4 ; VARRON, III, 6.

²⁰⁸ Broyeurs pour une olivette de 120 jugères, cf. CATON, 3, 5 ; 21, 1 ; 21, 2 et 4.

²⁰⁹ VARRON, *R. r.* I, 4, 4 : *per magni interest ubi sint posita villa, quanta sint...*

²¹⁰ *R. r.* I, 11, 1.

²¹¹ *R. r.* III, 12 et 13. En III, 9, dans le même contexte, VARRON précise par exemple que les *cavea* destinées aux poules doivent avoir dix pieds de long sur cinq de large (pour 200 volatiles).

²¹² VARRON, II, 5, 14. COLUMELLE toutefois est plus précis, prescrivant pour les bœufs un emplacement d'une largeur de neuf à dix pieds (2,50 à 3 m environ), afin qu'ils puissent s'étendre et que les bouviers circulent aisément autour d'eux : *Rust.* I, 6.

²¹³ Cf. *R. r.* II, 2, 20 ; 3, 9-10 ; 4, 22 ; 5, 18 ; 10, 10.

²¹⁴ *R. r.* II, 5, 17 et 18.

rythme des saillies : annuelles ou biennales selon que l'on dispose de pâturages étendus ou non²¹⁵. Les références géographiques (toponymiques) liées aux dimensions ou au vocabulaire du mesurage agraire sont en nombre restreint dans les traités agronomiques. Varron mentionne, à côté des mesures de surface spécifiquement romaines, des unités propres à la Campanie et à l'Espagne :

« Dans l'Espagne Ulérieure, on mesure en *inga*, en Campanie en *versus*, chez nous, dans le territoire romain et latin, en *ingera*. »²¹⁶

À l'occasion, l'antiquaire rappelle également la législation agraire romaine et, notamment, la stipulation de la *lex de modo* limitant la possession à 500 jugères²¹⁷. Le modèle géographique intervient encore pour illustrer le propos de l'auteur, lorsque celui-ci indique certaines pratiques conditionnées par les coutumes ou encore par les structures foncières locales. Ainsi du sarclage manuel effectué après le passage de l'araire qui scarifie le sol sans le retourner, et dont l'éventualité dépend, précisément, de la dimension des terres mises en culture, en d'autres termes du coût de revient global de l'opération²¹⁸ :

« Certains agriculteurs dont les emblavures ne sont pas tellement étendues (*non tam latas*), comme en Apulie et dans des domaines de ce genre, ont l'habitude de faire herser par des sarclours les mottes de terre trop grosses. »²¹⁹

215 COLUMELLE, VI, 24 et PALLADIUS, VIII, 4 qui le cite : *Uni tauro quindecim vaccas Columella asserit posse sufficere... Si abundantia pabuli est in regione qua pascimus, potest annis omnibus in foetoram vacca submitti ; si vero indiget hoc genere, alternis temporibus oneranda sunt...* : « Columelle dit que quinze vaches peuvent suffire à un taureau... Si le pays abonde en pâturages, on pourra faire couvrir les vaches tous les ans ; mais si on en manque, elles ne doivent être saillies que tous les deux ans... »

216 R. r. I, 10, 1 : *In Hispania ulteriore metiuntur ingis, in Campania versibus, apud nos in agro Romano ac Latino ingeris*. À ce sujet, voir F. FAVORY, « La part de l'indigène et du vernaculaire dans les textes des arpenteurs romains », *Études rurales*, n° 167-168, juillet-déc. 2003.

217 VARRON, I, 2, 9. La notice insère cette donnée dans un contexte qui n'est pas neutre, comme on le verra IV^e Partie, Chap. II.

218 Cf. MAZOYER, ROUDART 2002, p. 288.

219 VARRON, R. r. I, 29, 2 : *qui segetes non tam latas habent, ut in Apulia et id genus praediis, per sartores occare solent, siquae... grandiores sunt glebae*. Cette information apparaît dans un passage où sont énoncées les normes concernant le labour à bras ; cf. KOLENDO 1968, p. 54 : « Varron nous dit dans son traité que les propriétaires des exploitations moins grandes que celle d'Apulie, emploient pour l'*occatio* des ouvriers travaillant à la houe. Il ne s'agit pas pour lui de propriétés paysannes. Le traité de Varron, présenté sous forme de dialogue entre quelques sénateurs et chevaliers, concerne précisément les exploitations de ces deux groupes sociaux. Il parle de *villae* de dimensions moyennes qui jouaient, comme l'a déjà fait remarquer V. I. Kuziscin, un rôle important dans la vie économique de l'Italie au premier siècle av. n. è. »

3) HYDRAULIQUE/HYDROGRAPHIE/HYDROLOGIE (HY)

a. *Corpus, lexique et thèmes hydrologiques*

Les notices consacrées à l'eau tiennent une place notable dans les textes agronomiques des Romains²²⁰. Avec Vitruve, avec Frontin²²¹, avec Sénèque²²², les *S. r. r.*, outre Pline l'Ancien²²³, offrent les données les plus abondantes sur ce thème dans la littérature latine antique²²⁴. À la jonction de l'époque républicaine et impériale, la contribution majeure est celle de Vitruve, qui consacre une partie de son traité d'architecture aux questions d'hydrologie et d'hydraulique²²⁵. Outre les détails techniques, l'architecte se prête d'ailleurs à des considérations d'ordre scientifique qui ne sont pas sans analogies avec les notices de Pline, ce qui laisse supposer une source commune²²⁶. En outre, son exposé, s'il relève d'une perspective différente de l'angle d'approche propre à l'expert en agronomie, n'en a pas moins inspiré Palladius aux livres I et IX de *l'Economie rurale*.²²⁷

L'ensemble des questions liées à l'eau, *aqua*, à sa circulation et à sa nature, ainsi qu'à sa consommation et à ses différents usages, constituent un sujet largement abordé, décrit et pensé, sous couvert de ce que l'on pourrait appeler, au vu de la qualité et de la quantité des normes édictées en la matière, une véritable politique, savante et avisée, de l'eau. Dans son analyse du *De*

²²⁰ Comme en atteste le nombre de modalités qui spécifie HYDROLOGIE, dont certaines sont particulièrement bien documentées : se rapporter pour preuve aux tableaux **Tab.II.3.3.**, **Tab.II.3.4.**, et aux histogrammes **Hist.II.1.3.**, **Hist.II.2.0**

²²¹ *De aquis*, qui tient beaucoup du « rapport » administratif puisque Sextus Julius Frontinus fut *curator aquarum* de Rome en 97. Cf. CALLEBAT 1973, p. XXIV-XXVI.

²²² Aux livres III et IV des *Naturales quaestiones*, dont l'inspiration est plus spéculative que technique : CALLEBAT, *loc. cit.*

²²³ Cf. aussi *N. H.* II et XXXI.

²²⁴ Voir en particulier, pour CATON et VARRON, les références enregistrées sous HYDRAULIQUE... / bâtiments (HYba), notamment dans les tableaux **II.1.1** et **II.1.3**.

²²⁵ Notamment tout le livre VI.

²²⁶ CALLEBAT, *loc. cit.*

²²⁷ Selon L. Callebat, « les confrontations possibles entre le texte de Palladius et celui de Vitruve établissent clairement que Palladius s'est borné à transcrire, d'une manière presque littérale, les données du livre VIII du *De architectura* ou celles de l'épître de Cetus Faventius » : CALLEBAT 1973, p. XXVI. Cependant, l'intérêt réside dans le choix que Palladius a opéré dans les données vitruviennes et dans la façon dont il les a utilisées. Cf. notamment *Op. agr.* I, 16-17 ; I, 31 et 40.

architectura de Vitruve, dont nombre de conclusions s'appliqueraient aussi bien au *corpus* des *S. r. r.*, L. Callebat souligne l'effort tenté par les langages techniques latins pour cerner les éléments et les objets de la description. Il se traduit notamment par la délimitation de champs restreints de représentation entre des dénominations *a priori* synonymes. Sans doute n'est ce pas un hasard si on trouve une application exemplaire de cet effort dans le lexique hydrologique, où le mot *aqua* « est appliqué à l'eau, saisie essentiellement comme masse liquide, géographiquement localisable, dotée de qualités particulières (eaux froides, eaux chaudes, sulfureuses...), cependant que *umor* sert à définir l'eau comme élément liquide ou principe humide diversement manifesté : vapeur, humidité, sucs de la terre... »²²⁸. Parce que le milieu méditerranéen, en particulier, impose une attention spéciale au repérage et à l'utilisation circonspecte des eaux, les observations et recommandations qui les concernent sont extrêmement variées, d'autant qu'il s'agit d'un élément qui existe, soit à la surface terrestre et dans le sol, soit dans l'atmosphère, sous trois états différents, le plus souvent transitoires, dont l'agronomie antique a bien identifié les manifestations : état liquide, état solide (neige et glace), état gazeux (vapeur d'eau)²²⁹. En outre, les prescriptions en la matière sont rarement isolées, cet élément essentiel à l'agriculture, et tout simplement à la vie, étant corrélé aux nombreux autres éléments qui font le paysage, en tant qu'espace non seulement habité et aménagé, mais aussi ressenti et représenté (on pense à l'imaginaire qui nourrit la représentation des lieux marécageux, par exemple). Bien que le thème de l'eau soit rarement associé à la description des seuls aspects « naturels » du paysage foncier, parmi ceux-ci il est surtout mis en relation avec les formes de son relief, la nature de ses sols, les questions qui ont trait au climat et à la météorologie. Au reste, le « cycle de l'eau », dans quatre des cinq phases qui le composent, est proprement météorologique : il est lié à des phénomènes qui se produisent dans l'atmosphère. De cette interaction entre terre et ciel rend bien compte l'acception ambivalente de l'expression employée, surtout par Palladius, pour désigner les endroits où la présence de l'eau se fait sentir, sous forme de liquide ou de vapeur : les *loci humidi*, qui dénotent aussi bien la nature du terrain que l'état de l'atmosphère. Mais ce sont surtout deux formes de manifestation de l'élément liquide, prises en charge, comme L. Callebat le souligne, par des dénominations spécifiques, qui structurent les représentations de l'eau : « l'humide, l'eau qui sourd, et l'eau qui ruisselle »²³⁰. D'un côté, cette distinction s'exprime dans une terminologie assez

²²⁸ CALLEBAT 1982, p. 715. Pour des occurrences de (*h*)*umor*, cf. *infra*, ANNEXE 3, « Index analytique des principales unités de sols... », s. v. *Humidus*.

²²⁹ LOUP 1974, p. 7.

²³⁰ Pour reprendre l'un des titres de l'article de M. Cl. PINGAUD 1984, p. 180, qui analyse les formes de présence de l'eau dans le paysage et son rôle dans les représentations sociales des paysans creusois.

riche qui désigne notamment tous les types de terrains humides, qu'ils soient bons ou mauvais dans l'échelle agronomique : prairies, marais, fonds humides. D'un autre côté, un vocabulaire plus restreint et plus précis : sources (dont la connotation positive transparait dans des expressions comme « eaux jaillissantes »)²³¹, torrents, rivières et fleuves.

De manière générale, les sources agronomiques contiennent peu de descriptions qui regardent l'hydrographie d'ensemble du domaine agricole. Toutefois, dans l'aperçu que Columelle donne de ce qui serait pour lui le paysage fondiaire idéal, figurent aussi les éléments essentiels de son portrait hydrographique. La description y adopte en partie l'étagement du paysage et des terroirs que suit la descente des eaux vives (cf. *aquas salientes*) nées dans les hauteurs, vers les cours d'eau ou les canaux d'irrigation justement distribués qui mènent au coeur de la propriété et, au-delà, vers un « fleuve navigable »²³². On peut sans doute reconnaître dans ces « eaux jaillissantes » une de ces sources à gros débit qui furent en général à l'origine des canalisations rurales antiques, quand celles-ci ne recueillaient pas les eaux de plusieurs points d'eau plus modestes ou que la *villa* ne disposait pas d'un barrage qui permettait l'accumulation de grandes quantités d'eau.²³³

b. L'eau : un critère de localisation sélectif

Hormis ce genre de tableau synthétique que Columelle est le seul à dresser de façon aussi complète, les données récoltées renseignent à peine sur la localisation préférentielle des masses (lacs, étangs, mares) et des cours d'eau. La présence d'une source saine (terrains aquifères) entre dans la série des principales recommandations pour l'implantation du domaine, mais elle n'est pas absolument déterminante, les agronomes romains proposant les moyens de pallier son absence²³⁴. Pour l'essentiel, les données hydrographiques - points d'eau ou cours d'eau naturels – existent en tant que critères de localisation, des champs cultivés et de leurs annexes (jardin, bois, pâturages,

²³¹ COLUMELLE, I, 2.

²³² *Quod si voto fortuna subscriperit, agrum habebimus salubri caelo, uberi glebae, parte campestris, parte alia collibus... ; terrenisque aliis ac cultis, atque aliis silvestribus et asperis, nec procul a mari aut navigabili flumine... Tum rivos decurrentes in prata et hortos et salicta, villaeque aquas salientes demittant (Loc. cit.).*

²³³ Cf. SILLIÈRES, VALLAT 1993, p. 209-210.

²³⁴ Ou les moyens de la découvrir, cf. PALLADIUS, IX, 8 : *de aqua invenienda*, titre d'une notice où il est notamment conseillé d'observer le *terrarium genus*, quantité et qualité de l'eau étant distinguées selon qu'il s'agit d'argile, de sable, de terre noire, de gravier ou de « pierre rouge » (*saxum rubrum*).

élevages spécialisés), mais avant tout de l'habitat, que l'eau coule explicitement près des bâtiments, ou qu'elle la traverse la zone résidentielle²³⁵ :

Cum habeam sub oppido Casino flumen, quod per villam fluat liquidum et altum marginibus lapideis, latum pedes quinquaginta septem, et e villa in villam pontibus transeatur.

« J'ai en bas de la ville de Casinum, une rivière, profonde et limpide, qui coule à travers ma villa, entre deux bordures de pierre ; elle a cinquante-sept pieds de large²³⁶, et il faut des ponts pour passer d'un côté de la villa à l'autre. »²³⁷

Dans le cadre d'une localisation « hydrographique » référentielle, en tant qu'une des procédures d'ancrage externe du discours, Varron entretient aussi ses amis de la villa d'Axius, près du « lac Vélin »²³⁸. Toutes les indications qui relèvent d'une localisation dans l'espace, espace-type ou espace référentiel, sont donc retenues, en particulier quand elles conditionnent les pratiques associées à l'eau. Plutôt que l'intérieur du domaine, c'est la région immédiatement attenante qui est concernée par la présence d'une rivière ou d'un fleuve. Comme Columelle notamment le précise, ils jouent un rôle essentiel comme axes de communication, fonction qui peut être également assurée par la mer : *quo deportari fructus, et per merces invehi possint*²³⁹. Toutefois certaines situations à proximité d'un cours d'eau²⁴⁰ ou du littoral sont plus directement liées à l'exploitation du milieu. Ainsi Varron fait-il état des *villae maritimae* qui pratiquent l'élevage en viviers de certains poissons de mer ou mollusques.²⁴¹

²³⁵ Voir HYDRAULIQUE... / culture (HYcu), HY / bois, forêt (HYsi), HY / pâturages, élevage (Hype) et HY / bâtiments (HYba).

²³⁶ Soit 16,5 m environ.

²³⁷ VARRON, III, 5. Rappelons que dans les textes des *S. r. r.*, le mot *villa* désigne généralement les bâtiments de résidence et d'exploitation et non le domaine rural.

²³⁸ *R. r.* III, 2, ou encore VIRGILE, I, 481 : *fluviorum rex Eridanus*, associé aux *silva* : données rassemblées sous HY / référents géographiques (HYrf).

²³⁹ *Loc. cit.* ; CATON, 1, 3 *siet ... aut mare, aut amnis*.

²⁴⁰ Voir *infra*.

²⁴¹ *R. r.* III, 2. Sur les *villae maritimae*, cf. en dernier lieu X. LAFON, *Villa maritima. Recherches sur les villas littorales de l'Italie romaine (III^e s. av. - III^e s. ap. J.-C.)*, Paris-Rome 2001. Afin de compléter les sources écrites sur la pisciculture (VARRON III, 17 ; COLUMELLE VIII, 16), on pourra se reporter à l'article de J. Kolendo qui exploite les sources iconographiques représentées par les images de viviers et d'*ostriaria* (parcs à huître) sur des flacons en verre d'époque romaine. Elles donnent des indications sur la morphologie des installations (division des viviers en compartiments), corroborées par Varron (*loc. cit.* : *piscina loculata*) et archéologiques : KOLENDO 1976, en particulier p. 148-158. Sur la mode de l'élevage en viviers (réputée luxueuse), cf. CICÉRON, *Att.* I, 18, 6-19, 6 et 20, 3 ; PLINÉ, IX, 80. Ce type de données alimente aussi les rubriques HYDRAULIQUE... / pâturages, élevage (Hype) / bâtiments (HYba).

Parce que les terrains aqueux requièrent des infrastructures adaptées lorsqu'ils sont mis en valeur²⁴², les informations qui leur sont relatives, tout degré d'humidité confondue, se comptent en assez grand nombre. Concernant les eaux stagnantes, il faut tenir compte aussi des représentations : étant réputées dangereuses et pathogènes à cause des vapeurs qu'elles dégagent, elles sont l'objet de notules qui en signalent les dangers et de prescriptions particulières, touchant notamment le type de main-d'œuvre qu'on se risque à y envoyer²⁴³. Favorables à certaines espèces végétales, les marais ne sont en effet pas exclus des zones de culture et de pâturage : il existait une « agriculture palustre »²⁴⁴. Ces espaces sont surtout voués à un type de production primaire, la végétation spontanée (« les plantes des marais ») permettant, par exemple, la confection de litières pour les bœufs et les moutons (*De agr.* 37). Mais il est également rentable de produire et de traiter dans les domaines viticoles une plante comme le jonc, afin de fournir des jongs et des liens aux vignes. Enfin, Pline et Columelle citent des vignobles établis dans les marais Pontins ou près de Ravenne.²⁴⁵

La mention d'une masse d'eau, ou de ses abords (rives d'un cours d'eau, rivages de la mer), du caractère hydromorphe du sol (mouillères), permet de souligner les besoins en eau de plusieurs plantes, en même temps qu'il situe leur lieu de production préférentiel. De la même façon, les *S. r. r.* signalent les élevages exigeants en eau ou associent une espèce herbacée ou ligneuse (cultivée ou forestière) aux bords des rivières²⁴⁶. Caton conseille notamment d'y planter des sommités de peuplier et une cannaie et, autour, du saule grec, l'aire de culture de cette essence se situant sur des sols humides, voire inondés, on l'a vu, pour le jonc²⁴⁷. Bien des productions nécessitent au reste le secours de l'eau : par exemple, l'asperge²⁴⁸ ou le lin, qui exige un sol humide et très riche. Selon Columelle, certaines variétés de vignes ont besoin d'être alimentées

²⁴² Cf. VIRGILE, I, 113 : drainage des champs dans un fonds marécageux.

²⁴³ Cf. entre autres VARRON I, 6, 6 ; I, 12, 2 ; II, 4, 4 ; II, 4, 8 ; II, 8, 5 ; III, 10 ; III, 11. Les informations de ce genre sont fédérées sous le caractère HYDROLOGIE / marais (HYmr). Voir les passages répertoriés en -mr dans les tableaux **Tab. II. 1.**

²⁴⁴ TRAINA 1988, p. 103 sq., avec références chez les agronomes et Pline.

²⁴⁵ COLUMELLE, III, 13 ; PLINE, XIV, 34. Se reporter plus bas, §2, modalité « marais » (mr).

²⁴⁶ VIRGILE, II, 414, « Le roseau sur les bords des cours d'eau » ; PALLADIUS, I, 37, 3 : « En ces lieux [rucher] doit arriver l'eau d'une source (*fons*) ou d'un ruisseau (*rivus*) paisible, susceptible de former, en traversant (*transeundo*) le terrain, de petits bassins (*lacunas humiles*)... »

²⁴⁷ *De agr.* 6, 3 : *ripae aut locus umectus cacumina populorum arundinetum* ; *id.* 47 ; VARRON, I, 23, 4 sq. ; COLUMELLE, IV, 32 ; PLINE XVII, 144. *Salicta* : CATON, 6, 4 et 9 : « On doit planter des saulaies dans les mouillères, les endroits humides ombragés, près des rivières » ; cf. VARRON, I, 23, 4 sq. ; COLUMELLE, V, 7 et *De arb.* 29, 1 ; PLINE, *N. H.*, XVII, 28 et 141. Le *Larousse agricole* conseille plutôt pour le saule une exposition ensoleillée (1981, p. 799).

²⁴⁸ CATON, 161, repris par PLINE, XIX, 147-148, selon lequel le terrain le plus favorable à l'asperge est d'ailleurs celui des jardins de Ravenne, en Gaule Cispadane, sur l'Adriatique (XIX, 150). En réalité l'asperge demande plutôt un sol sableux, frais mais bien drainé, ni humide, ni calcaire (FAVORY, LEEUW, 1995, p. 82).

par une humidité suffisante tirée des lieux alentours²⁴⁹. Parmi les céréales, le *siligo* (blé commun) convient à un lieu traversé d'eaux courantes. Quant à la mer, Varron évoque les vignes que l'on exploite à proximité ; Virgile, les rivages (*litora*) où prospèrent les myrtes ; Palladius les citronniers, qui se plaisent dans les régions maritimes (*loci maritimi*), où l'humidité est constante.²⁵⁰

c. Le système hydraulique fondiaire : une description fragmentée

Au sein de cette thématique générale, l'hydraulique a trait à la gestion de l'eau qui revêt une grande importance dans le cadre de l'agriculture soignée, souvent pratiquée en climat méditerranéen, prônée par les spécialistes romains. La rationalité économique est poussée très loin dans ce domaine, jusqu'au recyclage des eaux impropres à la consommation (usées ou malsaines), lesquelles font l'objet d'un contrôle et même d'une exploitation, soit pour un usage domestique, soit pour un usage agricole²⁵¹. Sont concernés par ce descripteur les ouvrages hydrauliques et les éléments de structuration de l'espace agraire, comme les fossés destinés à l'assainissement des terres, les mêmes pouvant faire office de clôtures²⁵². Il s'agit avant tout de veiller à la régularisation de l'écoulement des eaux par irrigation et, surtout, par drainage, d'assurer leur desserte et leur évacuation au moyen de canalisations. À cet égard, les textes, parfois peu précis, ne permettent pas toujours de savoir si les systèmes décrits sont utilisés pour l'une ou l'autre fin, ce qui conduit à penser que le même réseau pouvait servir, à l'occasion, aussi bien au drainage qu'à l'irrigation²⁵³. En bref, nous avons relevé toute construction « de main d'homme » et toute technique en liaison avec l'eau : captage, stockage, distribution, utilisations.²⁵⁴

²⁴⁹ *Rust.* III, I.

²⁵⁰ *R. r.* I, 7, 6 : vigne sur la mer à Smyrne ; *G.* II, 111 ; *Opus agr.* IV, 10.

²⁵¹ Cette rationalité hydraulicienne est surtout à mettre à l'actif de Palladius. De façon plus générale, elle doit être mise en relation avec l'attention spéciale portée, à son époque, aux équipements de la *villa* et des espaces attenants, ainsi qu'aux usages de l'eau, sanitaires notamment. Cf. PALLADIUS, IX, 11, sur le soin qu'on doit apporter à la construction des réservoirs, qui est le gage même de leur rentabilisation : *diligentis erit aquarum receptacula fabricari, ut copiam vel inops vena procuret*. PALLADIUS I, 17 (emploi domestique et irrigation) : « Quand vous pourrez employer l'eau courante (*fluens adhiberi*), si elle n'est pas saine (*salubris*), il faudra la réserver pour les lavoirs et la culture des jardins. » (Pour d'autres exemples, voir plus bas).

²⁵² Cf. HYDRAULIQUE... / clôtures (HYcl) et HY / structures fossoyées (HYfo).

²⁵³ Toutefois certains traits spécifiques des structures fossiles permettent aujourd'hui de distinguer entre l'une et l'autre vocation : morphologie, arborescence et faciès sédimentaire des fossés, cf. BERGER 2006, p. 38-39.

²⁵⁴ Utilisée par les agronomes eux-mêmes, l'expression suggère que le réseau hydraulique, dans le mode de représentation des Romains, est bien vu comme un « système artificialisé (anthroposystème)... directement contrôlé par l'homme dans le court terme. Il en délimite la forme, la profondeur, l'orientation, le tracé et en assure

Les infrastructures hydrauliques explicitement mentionnées ne sont pas très nombreuses dans l'ouvrage de Caton mais, dans l'énumération du matériel utile à l'exploitation, certains ustensiles, arrosoir, seau à eau²⁵⁵ et roue hydraulique²⁵⁶, sont les indices de l'existence de puits, cette roue à eau étant sans doute « une poulie à gorge fixée au-dessus d'un puits et permettant d'en tirer de l'eau avec un *situlus aquarius* »²⁵⁷. Le Censeur, en effet, indique qu'il doit y avoir près de la ferme un bon réservoir, *bonum aquarium*²⁵⁸. S'il ne s'agit pas d'un lac naturel, ce sera un volume : un puits pratiqué dans le sol pour recueillir les eaux d'infiltration, ou bien un bassin (*lacus, piscina*), une citerne (*cisterna*), afin de stocker l'eau pour l'alimentation, humaine et animale, ou en vue d'irriguer les zones de culture proches, jardins, vergers, en particulier²⁵⁹. D'une manière générale, les *auctores* recommandent plutôt la présence d'eaux vives à proximité de la *villa*, et en priorité celles d'une source. C'est seulement à défaut, selon Varron, que l'eau sera tirée d'un puits creusé dans la cour, à moins qu'elle ne soit conservée dans une citerne couverte :

*Si omnino aqua non est viva, cisternæ faciendæ sub tectis et lacus sud dio, ex altero loco ut homines, ex altero ut pecus uti possit.*²⁶⁰

Il ajoute deux bassins à ce dispositif, l'un situé dans la cour extérieure, utilisé pour le trempage des lupins, l'autre dans la cour intérieure, qui fait office d'abreuvoir²⁶¹. Il faut souligner ici un point important : on n'observe guère de séparation, qu'elle soit matérielle ou conceptuelle, entre les aménagements hydrauliques intégrés à l'habitat ou à l'environnement domestique et

l'entretien », mais ces structures sont fortement soumises aux contraintes naturelles, surtout dans la longue durée : BERGER, *loc. cit.*

²⁵⁵ *De agr.* 10, 2. Cf. Seaux d'usage courant, en bois cerclé de fer : MALISSARD 2002, p. 29.

²⁵⁶ *Id.* 11, 3 : *rota aquaria*. L'archéologie a mis au jour des traces de roue hydraulique : voir R. GUERY, G. HALLIER : « Réflexions sur les ouvrages hydrauliques de Marseille antique retrouvés sur le chantier de la Bourse », *L'homme et l'eau en Méditerranée...*, 1987, p. 270.

²⁵⁷ GOUJARD 1975, comm. *ad loc.*, p. 159. VITRUVÉ décrit des machines de translation verticale de l'eau plus complexes (*De arch.* X, 14).

²⁵⁸ CATON, 1, 3.

²⁵⁹ Sur l'importance du « jardin irrigué » dans l'économie domaniale : CATON, I, 7, qui le place en deuxième position, après la vigne. Irrigation et arrosage des jardins : COLUMELLE, XI, 3 ; PLINÉ XIX, 60 ; PALLADIUS, I, 34. Le terrain horticole doit parfois être drainé à l'aide de fossés qui l'environnent si sa nature (marécageuse) l'exige : *quod vitandum est, quia horto subducit humores, nisi forte locus palustris colatur.*

²⁶⁰ *R. r.* I, 11, 2. Cf. COLUMELLE, I, 5 et PALLADIUS, I, 16. *Aqua viva* désigne toute eau qui ne provient pas de réserves artificielles : cf. SÉNÈQUE, *Nat.* III, 3. Certains habitats ne bénéficiaient pas de points d'eau, en particulier ceux qui étaient situés sur les plateaux. Ils devaient alors disposer d'un *impluvium* (bassin de réception des eaux de pluie) et d'un réservoir d'eau : MAZOYER, ROUDART, *op. cit.*, p. 304-305.

²⁶¹ *R. r.* I, 13, 3. Cf. COLUMELLE, I, 6 et PALLADIUS, I, 31.

ceux qui sont liés à l'espace et aux activités agropastorales²⁶². Toutefois, comme nos textes le suggèrent, poser la question en ces termes constitue peut-être un faux problème. De fait, certaines données archéologiques indiquent des connexions entre les uns et les autres - par exemple, entre un fossé agraire et une canalisation participant à l'évacuation des eaux usées et/ou pluviales d'une *villa* sur la territoire de Béziers.²⁶³

De façon générale, les notations relatives aux équipements hydrauliques agricoles s'insèrent dans les parties consacrées à l'irrigation et, surtout, à la maîtrise des zones humides par collecte des eaux excédentaires dans et sur le sol de la parcelle²⁶⁴. En effet, les experts agronomiques s'intéressent d'abord aux opérations de drainage, intérêt d'ailleurs corroboré par les données archéologiques provenant du bassin occidental de la Méditerranée, lesquelles attestent l'importance des techniques romaines en la matière²⁶⁵. Les textes associent ces aménagements à certaines productions et pratiques culturelles, à des zones particulières qui, de façon impérative, doivent être asséchées ou irriguées²⁶⁶. Par exemple, les domaines situés près des agglomérations urbaines, caractérisés par un paysage horticole, lieu d'une « spécialisation suburbaine intensive »²⁶⁷. C'est Columelle, l'agronome originaire d'Hispanie, qui fournit la description la plus précise de la technique du drainage des terres. Deux types de conduits différents sont distingués, selon la nature du terrain : d'une part, des fossés larges et ouverts ; d'autre part, des canaux souterrains, profonds de trois pieds (un peu moins d'un mètre), dont les parois sont consolidées

²⁶² Dans son étude sur les aménagements hydrauliques du bassin de l'Ebre, N. Dupré note que leur destination - domestique ou agricole - est souvent difficile à déterminer : DUPRÉ 1997.

²⁶³ GINOUEZ 1995, p. 172 (vaste site rural de La Domergue dont l'existence pourrait remonter au I^{er} s. de n. è.).

²⁶⁴ Cf. PERREY 1981, p. 5.

²⁶⁵ Voir en dernier lieu les travaux de J. F. Berger, marqués par des approches novatrices : BERGER, JUNG 1996 ; BERGER 2001 et 2006 ; *Id. et al.* 2003 (cf. ci-après). Des exemples sont signalés dans la synthèse de LEVEAU, SILLIÈRES, VALLAT 1993, p. 84, entre autres les vastes systèmes de fossés de drainage liés à la troisième génération des réseaux centuriés de la Gaule Narbonnaise.

²⁶⁶ Les systèmes irrigués d'époque romaine sont restés longtemps mal connus, d'autant qu'il n'est pas toujours facile de les attribuer de façon sûre aux Romains, notamment dans les zones arides : soit il existait auparavant une technique hydraulique indigène, soit l'ingénierie arabe leur a succédé. Sur ce problème, qui se pose notamment en Andalousie, voir MARTI 1989, p. 428-435 ; LEVEAU, SILLIÈRES, VALLAT, *cit.*, p. 83-84. Pour un exemple du maintien, parallèle au système romain, de l'organisation antérieure : J. PEYRAS, « Paysages agraires et centuriations dans le bassin de l'Oued Tin (Tunisie du nord) », *Antiquités africaines*, XIX, 1983, p. 209-253. Des découvertes récentes témoignent de l'existence de petits réseaux d'irrigation en contexte domanial dans la haute et moyenne vallée du Rhône : cf. les études citées par BERGER 2006, p. 38.

²⁶⁷ LEVEAU 1987, p. 46. Se reporter au caractère HYDRAULIQUE... / culture (HYcu).

par des pierres ou du gravier²⁶⁸. Autant que les terres cultivées et jardinées, l'élevage requiert des apports réguliers en eau, assurés notamment par des *canales* où vont s'abreuver les troupeaux :

« Je te prescrirais de mener tes troupeaux aux puits et aux étangs profonds boire l'eau qui court dans les canaux d'yeuse. »²⁶⁹

Varron explique comment diriger l'eau, par un système de canaux ouverts, jusque dans l'espace clos du colombier :

« On y fait arriver l'eau [dans la volière] par le moyen d'un conduit (*per fistulam*), ou, ce qui est encore mieux, on l'y fait serpenter dans de petits canaux assez étroits (*per canales angustas serpere*) pour être d'un nettoyage facile. Trop de largeur fait qu'ils se salissent trop vite, et occasionne une déperdition d'eau (*diffusa aqua*). »²⁷⁰

Ces élevages spécialisés exigent ordinairement une alimentation en eau très pure. L'apiculture entre autres : s'il n'y a pas d'eau courante, l'eau d'une source ou l'eau tirée d'un puits sera acheminée jusqu'à l'emplacement des ruches, où elle se déversera dans un bassin de deux ou trois pieds de profondeur.²⁷¹

L'aménagement hydraulique de l'espace foncier n'est pas traité de façon globale, comme un thème spécifique, il est évoqué le plus souvent de manière partielle ou indirecte. Rares sont les exposés détaillés sur les moyens de résoudre concrètement l'ensemble des problèmes d'adduction, de stockage et de captage des eaux destinées à la desserte des champs et de la *villa*. Sans nul doute, il s'agit là d'une spécialité placée hors du champ des *res rusticae* proprement dites, qui ne relève pas des compétences de l'agronome, a fortiori lorsque les infrastructures concernées sont situées hors du périmètre du domaine rural, ce qui peut être le cas des barrages, par

²⁶⁸ COLUMELLE, II, 2 ; cf. VIRGILE, I, 113-117 ; I, 322-327 ; I, 370-373 ; PLINE, XVIII, 47 et 179 ; II, 8 et 21 ; PALLADIUS, VI, 3 ; X, 3 et XII, 7.

²⁶⁹ VIRGILE, III, 330 : ...*ad puteos aut alta greges ad stagna iubebo currentem ilignis potare canalibus undam.*

²⁷⁰ R. r. III, 5 ; cf. aussi III, 11.

²⁷¹ Entre 0,60 et 0,90 m environ : VIRGILE, IV, 18-19 et 25-27 ; VARRON, III, 16 ; COLUMELLE, IX, 5 ; PALLADIUS, I, 37.

exemple²⁷². En outre, quand bien même, selon Columelle, l'entrepreneur foncier a tout intérêt à bien connaître les nombreuses disciplines nécessaires à la bonne marche de l'exploitation, il n'est pas toujours utile qu'il fasse étalage de ses connaissances, surtout quand elles sont classées du côté de ces savoirs pratiques socialement peu valorisés. En revanche, dans son traité d'architecture, dont la perspective est tout autre²⁷³, c'est en ingénieur que Vitruve a consacré à ces questions plusieurs notices, d'un caractère technique marqué, qui édictent des règles générales pour assurer l'alimentation en eau des zones habitées.²⁷⁴

De ces données vitruviennes, cependant, Palladius s'est largement inspiré, et c'est de façon autonome qu'il a traité les principaux sujets relatifs au système hydraulique foncier, en particulier des modes de stockage de l'eau, qu'il résume au début de son ouvrage²⁷⁵. Qu'il concentre ces données dans la partie introductive, cela tient d'abord à l'organisation de son texte, la plupart des informations qui ne sont pas liées à une date du calendrier agricole étant regroupées au chapitre I²⁷⁶. Toutefois, d'autres éléments sont rattachés, parfois de façon quelque peu artificielle, à l'un des mois qui constituent les douze chapitres suivants. C'est le cas d'une série

²⁷² Par ailleurs, les habitats ruraux devaient parfois bénéficier de certains complexes hydrauliques (aqueducs, bassins de retenue, conduites) destinés aux grandes agglomérations, l'eau acheminée vers la ville étant captée en cours de route : cf. DUPRÉ 1997.

²⁷³ Sur ce point, voir GROS 1982 et LANA 1984, p. 94-107, qui parle de la « *prospettiva culturale nuova e rivoluzionaria* » de Vitruve.

²⁷⁴ Le développement de l'archéologie préventive et spatiale pallie aujourd'hui largement les lacunes de la documentation textuelle ou épigraphique et permet de vérifier les données livrées par les travaux de carto- et photo-interprétation. Il y a une dizaine d'années, dans son article consacré aux aménagements des habitats du bassin de l'Ebre (DUPRÉ 1997, p. 715 sq.), N. Dupré regrettait que les travaux hydrauliques d'époque romaine en Espagne – et ailleurs – aient été longtemps mieux connus pour les cités que pour l'espace agraire (cf. aussi MARTI 1989, p. 429). Or, la découverte de nouveaux sites archéologiques – et la redéfinition même de cette notion –, le développement des sciences de l'environnement et l'intérêt central porté à la question en contexte agraire permettent désormais une meilleure connaissance, tant de l'approvisionnement en eau des établissements ruraux, que des structures hydrauliques à l'échelle domaniale. Récemment, voir la Table ronde organisée à Pézenas (Hérault) sur *La « petite hydraulique » d'époque romaine dans les villae... de Gaule Narbonnaise* (= HYDRAULIQUE 2003) ; le dossier sur les *Aqueducs de la Gaule méditerranéenne*, dans *Gallia*, tome 62, 2005, qui présente un bilan des recherches et comprend des articles sur aménagements hydrauliques, paysage rural et *villae* ; enfin l'étude exhaustive consacrée à la *villa* gallo-romaine du « Vernai » près du Marais du Grand Plan (limite Nord de la Narbonnaise) : la création de la *villa* impose des transformations majeures au milieu environnant, notamment la mise en place de drains très divers et de moyens de lutte contre le risque fluvial et la remontée des nappes aquifères : BERGER *et al.* 2003, p. 169. De fait, il faut insister en dernier lieu sur les nouvelles démarches et méthodes mises au point par les chercheurs, au premier rang desquels F. BERGER et Ph. LEVEAU (v. Bibliographie), qui reposent sur une exploitation géoarchéologique et paléoenvironnementale systématique des traces agraires dont l'objet d'étude principal est, précisément, le fossé bordier qui délimite les anciennes parcelles. Le faciès pédosédimentaire de ces fossés renseigne notamment sur la chronologie, l'état de l'hydrosystème, le fonctionnement des réseaux parcelaires, les formes d'exploitation du sol, etc. Toutes données susceptibles d'apports décisifs dans le domaine de l'histoire agraire : par exemple, elles ont conduit à remettre en cause les interprétations fondées sur les sources historiques en démontrant l'existence d'une technologie hydraulique antérieure à la colonisation romaine en Gaule transalpine, la datation de ces réseaux gaulois identifiés étant, en réalité, très proche des premières attestations de l'utilisation du drainage par les Romains (IV^e s. av. n. è.) : BERGER 2006, p. 38-41.

²⁷⁵ Cf. *De arch.* VI, 7 et 12-15 pour les réservoirs, puits et citernes.

²⁷⁶ *Opus agr.* I, 4 (salubrité) ; 16-17 (citernes) et 31 (bassins).

concernant l'eau, qui va de la recherche des sources jusqu'aux conduits hydrauliques, en passant par le creusement des puits, paragraphes inclus dans le chapitre IX, sous prétexte que le travail du sourcier doit s'effectuer dans le courant d'août.

D'un autre côté, on sait que l'agronome du V^e siècle s'est davantage préoccupé d'architecture rurale que ses devanciers - et des procédés mêmes de construction des édifices. Or, l'apport majeur des Romains en matière d'ingénierie hydraulique dans les campagnes a été, précisément, l'emploi de la maçonnerie de mortier pour garantir la solidité des réservoirs, c'est-à-dire des lieux de stockage de l'eau²⁷⁷. On en trouve donc la confirmation explicite dans ces notices initiales qui insistent surtout sur les modalités de construction des citernes et des bassins de façon, en particulier, à en garantir l'étanchéité²⁷⁸. Ces réservoirs sont clos de murs solides et l'eau de source ou de pluie y est amenée par des tuyaux d'argile, pour des raisons d'hygiène, souligne l'auteur : *salutare erit aquas illuc per tubos fictiles duci*²⁷⁹. On a là l'exemple d'une information qui peut être recoupée par des renseignements épars recueillis dans les autres traités. Ainsi, dans la partie vouée à la qualité de l'eau, Columelle avance que l'eau de pluie est excellente, surtout quand on la fait passer à travers des tuyaux de terre cuite qui la conduisent dans une citerne couverte²⁸⁰. Cependant, l'un des aspects originaux de l'ouvrage de Palladius est la place qu'il accorde à l'architecture des bâtiments et des ouvrages liés au confort et à la bonne santé physique des habitants (en premier lieu du propriétaire). Dans le même sens vont les injonctions répétées de l'agronome du V^e siècle sur la nécessité de disposer d'une « eau exempte de toute souillure », *omni labe pollutionis aliena*, appuyée sur l'édiction de méthodes et d'indices pour s'en assurer et sur un florilège d'arguments empruntés à la science médicale²⁸¹. Du reste, même la partie consacrée aux « conduites d'eau », qui ne contient en particulier aucune allusion à l'irrigation des terres, se conclut sur la meilleure méthode pour obtenir de l'eau potable et salubre et semble se rapporter

²⁷⁷ LEVEAU, SILLIÈRES, VALLAT 1993, p. 83.

²⁷⁸ Cf. l'importance des bassins pour l'irrigation, le réservoir au surplomb des parcelles permettant de les arroser quotidiennement par temps sec : PALLADIUS, I, 34 : « Si vous n'avez pas d'eau de source (*fons*), creusez un puits (*puteus*) ; ou si vous ne pouvez y parvenir, construisez sur une partie élevée du sol un réservoir (*piscina*) que la pluie remplira d'eau, afin que votre jardin soit irrigué pendant les chaleurs de l'été. » Voir LEVEAU, SILLIÈRES, VALLAT 1993, p. 211.

²⁷⁹ I, 17.

²⁸⁰ *Rust.* I, 5. Cf. aussi PLINE 31, 57 ; VITRUVÉ VIII, 6, 10. Aux plus anciens drains directement creusés dans le sol et remblayés à l'aide de pierres succédèrent les canalisations en poterie, louées par Vitruve et les agronomes, leur utilisation devant être surtout fréquente pour l'irrigation des jardins, les citernes et l'abduction des eaux sales, comme on le constate à Herculaneum et Pompei : PERREY 1981, p. 6 ; MALISSARD 2002, p. p 161-162 et 205-206. PALLADIUS IX, 11 et PLINE, XVI, 224 mentionnent également des *tubuli* en bois, forme d'adduction à vocation probablement plus rustique.

²⁸¹ *Opus agr.* I, 4 ; IX, 8, 10 et 11.

avant tout à la desserte de l'habitat²⁸². De fait, si la notice intitulée *de aquaeductibus* concerne en premier lieu les ouvrages maçonnés de grande ampleur, avec ponts et siphons²⁸³, Palladius y soutient surtout les mérites des canalisations en terre cuite, donc les modalités de sa distribution²⁸⁴. De prime abord, on serait tenté de mettre en rapport la description d'un aqueduc rural dans le traité de Palladius avec l'importance des équipements de certaines grandes *villae* aristocratiques de l'Antiquité tardive dont le caractère monumental s'exprime aussi par les dimensions souvent remarquables des aires thermales²⁸⁵. Pourtant, la façon dont le sujet est traité

282 *Idem*, IX, 11 : « Pour conduire l'eau d'un lieu à un autre, on a recours à des ouvrages de maçonnerie (*forma structili*), à des canaux de bois, à des tuyaux de plomb ou d'argile (...) [Si l'aqueduc] traverse un terrain plat, qu'il adopte une pente insensible d'un pied et demi sur soixante ou cent pieds de longueur, pour faciliter l'écoulement. S'il rencontre une montagne, on dirigera l'eau sur les flancs, ou on la fera passer par des souterrains (*speluncas*) construits au niveau de la source. Si c'est une vallée, on élèvera des piliers (*pilas*) ou de arcs (*arcus*) jusqu'à la hauteur du plan que l'eau doit suivre, ou bien on la fera descendre dans la vallée au moyen de tuyaux de plomb, qui lui permettront de remonter ensuite, quand elle l'aura traversée. Mais il est plus utile et plus sain que l'eau soit conduite par des tuyaux d'argile (...). La pire des méthodes (*ultima ratio*) est d'employer des tuyaux de plomb : ils rendent l'eau nocive (*aquas noxias*), parce que le plomb usé par le frottement produit de la céruse qui nuit au corps humain. » (Trad. de l'éd. Panckoucke modifiée)

283 De façon générale, toutes les grandes *villae* ne possédaient pas un aqueduc, mais les techniques et orientations nouvelles de l'archéologie permettent de disposer de données de plus en plus nombreuses et précises dans ce domaine. Naguère, l'étude systématique de l'environnement des *villae* dans la Somme, si elle avait révélé de nombreux puits, n'avait pas permis de constater la présence d'aqueducs ruraux. Selon R. Agache, ces grandes *villae* devaient pourtant disposer d'un système complexe de canalisations (cf. le site d'Aubigny) : AGACHE 1978, p. 342. L'inventaire dressé par J. G. Gorges en Espagne mentionne des restes d'aqueduc rural et une toponymie afférente : GORGES 1979, p. 86. Depuis lors, les multiples études de terrain ont dévoilé nombre de vestiges liés aux exploitations rurales. Pour la péninsule ibérique, se reporter aux résultats des recherches sur les aqueducs recensés dans LEVEAU, SILLIÈRES, VALLAT, 1993, p. 210-212. En ce qui concerne la desserte des terres agricoles, il est assez logique de retrouver les traces d'aménagements hydrauliques les plus fréquentes et les plus variées dans des régions à plus faible pluviométrie et soumis à des sécheresses estivales, où les besoins en eau pour l'irrigation sont importants. Pour une étude de cas, voir l'enquête sur les modes de distribution et d'utilisation de l'eau pour l'agriculture autour de Caesarea de Maurétanie : LEVEAU 1987. En dernier lieu, se reporter à la synthèse d'A. TREVOR HODGE, *Roman aqueducts and water supply*, Londres, 2^e éd. 1995, et au dossier de *Gallia*, cité plus haut, notamment les articles de S. MAUNÉ, J. L. PAILLET, Z. SEKHARI, « Les aqueducs de la *villa* de Vareilles à Paulhan (Hérault), I^{er} s. av. J.-C. - III^e s. apr. J.-C. » ; V. DUMAS *et al.* : « Aqueducs et structures hydrauliques de la *villa* de Richeaume I à Puylobier (Bouches-du-Rhône). »

284 Sur les techniques de conduite et de distribution de l'eau vers les espaces privés : MALISSARD 2002, p. 155-221.

285 « Palladius est le seul, parmi les agronomes anciens, qui accorde aux *balnea* une place aussi importante » : MARTIN 1976, p. 172. Cf. les deux grands paragraphes consacrés aux bains en I, 39-40, dont l'agronome recommande chaudement la construction si l'eau est en quantité suffisante (*si aqua copia patiatur*) car leur usage « est agréable et excellent pour la santé », *voluptati plurimum conferat et saluti* (I, 39, 1). Pour l'ampleur des thermes, voir par exemple le cas d'un certain nombre de *villae* de type aulique datées du V^e s. dans la péninsule Ibérique, recensées dans LEVEAU, SILLIÈRES, VALLAT, *op. cit.*, p. 221. Pour une vue détaillée, l'étude d'AGUILAR SAEZ 1991 (panorama des vestiges de bâtiments à fonction agricole des *villae* de la Péninsule Ibérique qui tient compte des structures résidentielles) présente notamment le cas de « La Sevillana », grande *villa* à mosaïques géométriques du milieu du IV^e siècle, fouillée par ses soins : à 20 m de la partie résidentielle, un édifice de dimensions imposantes réunit dans un même volume architectural fonction thermique (hipocaustes, baignoires et piscines) et fonction de stockage, une telle symbiose étant documentée par ailleurs en Hispanie (p. 275-279) ; cf. de même VOLPE 2001 : exemples de *villae* « centres directionnels » des Pouilles dont la *villa* de Porto Saturo, avec ses fontaines monumentales et sa grande installation thermique (2001, p. 347-348). Concernant les sources textuelles, on renverra aux bains vastes et luxueux de sa *villa* d'Avitacus décrits par SIDOINE APOLLINAIRE, *Ep.* 2, 9 (MARTIN, *loc. cit.*). Il faut faire un parallèle entre l'importance des thermes privés et celle des thermes publics, dont l'évolution a été mise

par Palladius, qui met l'accent sur la préservation de la pureté de l'eau captée à sa source (*caput*), n'est pas sans faire penser à une autre évolution qui, malgré un conservatisme d'ensemble, marque l'architecture des maisons privées, entre le III^e et le V^e siècle de notre ère²⁸⁶. Il ne s'agit pas seulement des changements constatés dans le nombre des pièces et les dimensions des édifices, mais aussi dans leur nature : en l'occurrence, le développement des installations sanitaires que sont les bains et les latrines.²⁸⁷

Quant à l'emploi de l'eau comme source d'énergie, une mention de Pline l'Ancien, sans la conseiller de façon expresse, atteste l'existence et l'utilisation d'une *mola aquaria* pour le pilage de l'amidonner dans la majeure partie de l'Italie. Il existe un seul passage, et tardif, qui recommande sa construction dans le *corpus* agronomique²⁸⁸. Or, l'interprétation de la notice de Palladius faisait problème, du fait de l'usage limité qui semblait être attribué au moulin hydraulique, c'est-à-dire le recyclage des eaux usées provenant des bains, au cas où elles seraient surabondantes ! Que ces eaux de rebut permettent de moudre le blé et, soulignait l'agronome, d'économiser ainsi l'énergie humaine ou animale - voilà qui paraissait pour le moins paradoxal²⁸⁹. Heureusement, la difficulté a été levée grâce à une nouvelle lecture du texte (légèrement modifié) proposée par P. Hamblenne, au terme d'une recherche d'ordre lexicale et technique²⁹⁰. La locution *fusura balnearum* ne réfère pas aux tuyaux d'écoulement des bains, mais à la dérivation qui capte l'eau en

en lumière dans plusieurs travaux récents (par ex. Y. THÉBERT, *Therms romains d'Afrique du Nord*, Rome, BEFAR 315, 2003). Parmi les programmes monumentaux, on rappellera celui de Dioclétien à Rome qui met en chantier des Thermes considérés par P. Gros comme « l'aboutissement de l'évolution des grands établissements balnéaires des II^e et III^e s. ». En effet, souligne-t-il, « la reproduction du modèle romain apparaît plus que jamais comme le gage de la continuité du pouvoir malgré sa fragmentation apparente » : P. GROS 2005, p. 219.

²⁸⁶ Toutefois, la qualité des eaux elle-même influe sur le débit moyen d'une adduction (calcifications dans les conduites et le *specus*) : MALISSARD, *op. cit.*, p. 193.

²⁸⁷ Parmi d'autres études, voir l'article de M. POLFER sur l'habitat rural dans la partie occidentale de la cité des Trévires (IV^e-V^e s.) : les modifications de plan et l'agrandissement des bains, ainsi que l'apparition des latrines, sont précisément les rares signes d'innovations dans les reconstructions et réparations des parties résidentielles des *villae* au IV^e s. (2001, p. 88-93). C'est à P. VAN OSSEL, dans sa synthèse sur la Gaule du Nord, qu'il revient d'avoir signalé des évolutions allant en ce sens : 1992, p. 121-130. Pour une vue rapide à partir des résultats archéologiques et pour le nouveau (?) rapport à l'hygiène, voir aussi CARRIÉ, ROUSSELLE 1999, p. 536-537 ; 294-302 (avec la bibliographie, p. 793-794 ; p. 781-784).

²⁸⁸ N. H. XVIII, 97 : *maior pars Italiae nudo utitor pilo, rotis etiam quas aqua verset obiter*. Voir aussi VITRUVÉ 10, 5.

²⁸⁹ Dans son édition des deux premiers livres de Palladius, R. Martin indiquait les difficultés posées par ce passage, tout en avançant une autre interprétation : MARTIN 1976, comm. *ad loc.*, p. 175-176. Sur la problématique du moulin à eau en général, avec résumé historiographique, aire de diffusion, chronologie, sources textuelles et archéologiques : M. C. AMOURETTI 1986, p. 242-244 et 246-249 : au cours du IV^e siècle de notre ère, le moulin à eau aurait évincé le « moulin à sang » à Rome même, son utilisation devenant dominante au VI^e siècle. Se reporter aussi à la monographie de P. L. VIOLLET, *Histoire de l'Énergie hydraulique. Moulins, pompes, roues et turbines de l'Antiquité au XX^e siècle*, Paris (Presses de l'École nationale des ponts et chaussées), 2005.

²⁹⁰ HAMBLENNÉ 1980, p. 169-172.

amont de ceux-ci et sur laquelle, précisément, sera installé le moulin domestique. D'où la traduction suivante :

« S'il y a abondance d'eau, les dispositifs [les biefs, les canaux] qui amènent celle-ci aux bains doivent en plus recevoir un moulin, de manière à ce que, quand on y aura installé des meules fonctionnant avec le courant, les grains (y) soient broyés sans recours de la force animale ou humaine. »²⁹¹

A l'époque de Palladius, il semble donc que la force motrice de l'eau soit devenue dominante pour faire tourner les moulins des grands domaines. On plaçait ordinairement dans le courant du IV^e siècle le moment où elle remplace progressivement les sources d'énergie utilisées précédemment. Cependant, une chronologie plus haute doit être envisagée, comme y invite le dossier des seize moulins de Barbegal repris par Philippe Leveau, il y a plusieurs années. Alimentés par l'un des aqueducs d'Arles, qui s'arrêtait au bord de la vallée des Baux, les moulins de Barbegal constituent « un exemple exceptionnel d'utilisation de l'eau pour l'énergie ». La fouille a montré que l'ouvrage résulte d'un remaniement complet du système, intervenu dès le début du II^e s. de n. ère, avec le détournement d'un conduit pour alimenter spécifiquement les moulins. Il faut mettre le fonctionnement précoce de ces meuneries en relation avec une mise en valeur agricole du territoire d'Arles, permise par un réseau de canaux assurant le contrôle de l'eau, où la céréaliculture aurait été pratiquée dans le cadre d'une production de type domanial.²⁹²

On conclura de cet examen des sources agronomiques latines que la majorité des données qui concernent l'hydraulique fonciaire se focalise sur la manière dont l'eau est stockée et dont elle est distribuée, ou évacuée, par tout un système « capillaire » hiérarchisé. Un vocabulaire nombreux et diversifié atteste la présence de ce potentiel hydraulique au sein de l'espace agraire : *fossæ, aquarii sulci, fistula, elices, collicia, deductoria*, etc.²⁹³ Toutefois, ce complexe hydraulique, que les

²⁹¹ *Opus agr.* I, 41 : *Si aqua copia est, (aquae) fusura balnearum debent et piscina suspicere, ut, ibi formatis aquariis molis, sine animalium vel hominum labore frumenta frangantur.* Texte établi et traduit par P. HAMBLENNE 1980, p. 172. Exemple d'énergie hydraulique en contexte domanial : cf. G. MANIÈRE 1986, « Le moulin d'Averanede... », p. 458-459, 466-471 : vestiges de meule tournante appartenant au complexe d'une *mola aquaria*, avec sa retenue, qui se sattelissent avec la grande *villa* de Marquêfave, elle-même bien alimentée en eau par gravité naturelle.

²⁹² Cf. LEVEAU 1995, p. 377 sq. ; 1996 ; 2006, p. 249-251. Pour un autre exemple : M. BELL, « An Imperial Flour Mill on the Janiculum », dans *Le ravitaillement en blé de Rome et des centres urbains des débuts de la République jusqu'au Haut-Empire*, Rome-Naples, 1994, p. 73-89. Voir aussi LLOYD 1990, p. 127 sq. pour les aspects techniques.

²⁹³ BILLIARD 1928, p. 90 : « Les canaux, appelés d'un terme générique *sulci aquarii, fossæ*, portaient également dans la technologie du drainage, des noms particuliers : *elices* - c'étaient les rigoles primaires - et *colliquia* ou *collicia*, les

textes restituent de façon fragmentée, mériterait une étude particulière permettant, en particulier, de préciser le lexique grâce à une analyse contextuelle et de lever certaines incertitudes concernant la nature construite des infrastructures et l'importance respective accordée à la desserte et à l'évacuation, à l'habitat et à l'espace rural.

4) LIMITES (LI)

a. *Maillage, délimitation et « limites » fondiaires*

La limite, en tant que partie extrême où se termine une surface ou une étendue, s'entend en l'occurrence dans son acception commune : ligne qui sépare un terrain d'un autre, deux espaces contigus. Le descripteur « LIMITES » a donc trait à l'ensemble des éléments à même de participer au maillage de l'espace foncier, c'est-à-dire à sa partition selon une structure en réseau, étant entendu que le sens du mot « réseau » est restreint ici à une série de lignes de séparation, ou de communication, de différente nature, dont nous ne percevons guère les connexions et les articulations²⁹⁴. Le fait est que le discours agronomique romain se fonde en général sur une méthode d'analyse thématique qui contribue, en les passant tour à tour en revue, à isoler les sujets principaux les uns des autres (situation de la *villa*, localisation des cultures, clôtures du domaine...). Il donne ainsi l'image d'un espace qui, s'il connaît et fait l'objet de partitions entre lieux contigus, apparaît souvent, par le procédé même de la description, comme un espace cloisonné, sinon morcelé. L'exemple symptomatique est la division de la matière entre agriculture et élevage quand, dans la réalité, ces deux secteurs vont ensemble, y compris spatialement dans le jeu savant entre protection des cultures et parcage du bétail sur les jachères.²⁹⁵

fossés servant de décharge aux premières ». Cf. COLUMELLE II, 8 : *ut patentes liras crebrosque sulcos aquarios, quos nunulli elices vocant, faciamus, et omnem umorem in colliquias atque inde extra segetes derivemus*. Pour la définition des *colliciae*, chargées de conduire les eaux pluviales hors des champs, cf. aussi P. FEST. 101, 11-13. *Collicia* et *elices* seraient deux graphies différentes du même mot : ERNOUT-MEILLET 2001, s. v.

²⁹⁴ Sur la notion de réseau appliquée à l'analyse des formes du paysage, cf. CHOUQUER 2000, p. 133-142.

²⁹⁵ Concernant la répartition de la matière entre agriculture et élevage dans les traités de Varron, Virgile et Columelle, cf. MARTIN 1971, p. 214.

D'après nos textes de référence, cette trame du paysage va de la parcelle d'exploitation jusqu'à l'unité globale d'organisation, c'est-à-dire le domaine, dont la délimitation (*finēs*) est à même de constituer un sujet en soi, dont Varron, par exemple, traite de façon prioritaire à travers la question des « défenses » du bien-fonds. Sur les confins, comme à l'intérieur de l'espace foncier, la trame paysagère se concrétise et se marque sur le terrain de diverse manière : barrières et obstacles plus ou moins difficiles à franchir ; plantations de bordure dont la fonction n'est pas prioritairement défensive (buissons, arbres) ; marqueurs d'appropriation symboliques, mais non moins péremptoires (bornes, lignes d'arbres), etc.²⁹⁶

Parmi les informations contenues dans les segments textuels alimentant le descripteur « LIMITES », il est possible de distinguer globalement deux catégories. D'une part, les sujets liés au maillage et à la délimitation de l'espace foncier et surtout au problème de la sauvegarde de son intégrité spatiale (ou de l'une de ses parties). D'autre part, les tracés et objets strictement et expressément désignés comme limites, ou marqueurs de limites. Dans cette catégorie, une place prépondérante revient aux données qui concernent la localisation des barrières de différentes nature qui signalent ou défendent des limites, la façon de les construire, leur type morphologique, leurs fonctions complémentaires.

Dans la première catégorie, il faut inclure le réseau viaire et le réseau hydrographique, que les experts agronomiques romains associent au contrôle du périmètre des *fundi*. Tout d'abord, routes et voies d'eau peuvent être liées à une limite de façon organique²⁹⁷. Ensuite, elles font partie de la trame visible du paysage foncier et, en cela, elles ont un rôle structurant essentiel. Toutefois, contrairement aux indications fournies par les traités gromatiques, chemins, routes et rivières ne sont pas mentionnés en tant que marqueurs éventuels de limites de propriété²⁹⁸. Les textes agronomiques s'intéressent aux réseaux de communication par terre et par eau d'une autre façon, et pour une raison directement associée au *fructus* : *multum conferre agris iter commodum*²⁹⁹. Globalement, il s'agit de savoir comment profiter au mieux (mais sans dommage) de la circulation

²⁹⁶ Dans le *corpus* gromatique, le mot *finēs* décrit des limites non orthogonales, dont les lignes peuvent ne pas être droites. Il se rapporte à un paysage hétérogène, dont les limites, en particulier, sont formées ou marquées par des éléments paysagers ou par des monuments divers : PEYRAS 1995, p. 43.

²⁹⁷ Cf. VARRON, *R. r.* I, 14, 3 : fossés-limites associés aux voies publiques et aux rivières. Voir *infra* l'analyse du chapitre des *Res rusticae* sur les « défenses » du domaine.

²⁹⁸ Cf. SICULUS FLACCUS, Th. 109-111 et 114 = CLAVEL-LEVEQUE *et alii*, 1993, p. 37-41 (voies qui font limites) ; 47-49 (limites marquées par des ruisseaux).

²⁹⁹ COLUMELLE, I, 3.

des produits et des informations. Dans cette perspective, l'attention des *scriptores* se focalise sur quatre points : la qualité, la nature (si c'est une voie, est-ce une voie publique ?) et le degré de fréquentation des routes et voies d'eau, le nombre de dessertes aboutissant au site, la distance qui sépare l'établissement de ces réseaux³⁰⁰. Enfin, le rapport avec l'extérieur oscillant toujours entre « ouverture » et « fermeture », la question de la protection des limites de propriété est mise en relation récurrente avec la réglementation relative à la circulation des personnes, des animaux et des biens, les voies de passage et d'accès faisant à ce titre l'objet d'un contrôle rigoureux. En effet, s'il y a des dérogations à la clôture du domaine, celles-ci doivent être strictement réglementées.

Dans le même sens, les *S. r. r.* ne mentionnent les bornes que dans les notices où sont évoquées les relations avec les propriétés voisines, toujours susceptibles d'empiètements, fortuits ou non³⁰¹. En effet, Varron le dit explicitement, les bornes constituent une alternative peu sûre aux clôtures construites en dur³⁰². De son côté, l'auteur gromatique Sicculus Flaccus insiste précisément sur la possibilité pour les voisins de « brouiller les limites » dans les terres labourées, mais aussi dans les terres plantées, en passant l'araire ou en creusant dans l'espace inculte laissé entre les parcelles afin de « discerner » la limite³⁰³. Les risques d'empiètement sont donc l'une des questions principales connectées au thème du « voisinage », que le latin désigne notamment par *adfinitas*, substantif qui décrit en l'occurrence la situation de deux propriétés limitrophes³⁰⁴. Varron range ce thème dans une catégorie plus générale, de nature spatiale, et qui comprend tout ce qui, en étant en dehors de l'espace foncier, en est proche ou contigu³⁰⁵ :

« Reste une seconde partie qui est en dehors du domaine (*quae est extra fundum*), car la région attenante (*appendices*) importe, et grandement, à la culture de celui-ci, à cause du voisinage (*adfinitatem*). Elle se divise en autant d'espèces : si les environs (*vicinia regio*) sont peu sûrs ;

³⁰⁰ Par ex. CATON, I, 3 : « qu'il y ait à proximité (*prope*) une ville importante (*oppidum validum*) ou la mer ou un cours d'eau où circulent des bateaux (*amnis qua naves ambulat*), ou une bonne route fréquentée (*via bona celebrisque*) » ; VARRON, I, 16, 1 : « [si les environs] sont tels qu'il y a intérêt à y exporter nos produits, ou à importer de là les choses dont nous avons besoin ; (...) si les routes et les cours d'eau nécessaires au transport, ou bien n'existent pas, ou bien ne sont pas en état... »

³⁰¹ Cf. PLINE, *N. H.* XVIII, 17.

³⁰² Se reporter plus bas.

³⁰³ SICULUS FLACCUS, Th. 115-116 = CLAVEL-LÉVÊQUE *et alii* 1993, p. 52-53.

³⁰⁴ Cf. CICÉRON, *Tull.* 14 : *cui fundo erat adfinis M. Tullius*.

³⁰⁵ Cf. en particulier le caractère LIMITES / environs (LIen) dans les tableaux de l'ANNEXE 3.

(...) s'il y a quoi que ce soit dans les domaines limitrophes (*confinibus fundis*) qui soit nuisibles ou utiles à nos champs. »³⁰⁶

Parmi ces facteurs utiles ou nocifs figurent les « voisins » eux-mêmes, lesquels sont le plus souvent considérés comme une source d'ennuis possibles, sinon certains : s'assurer de leur « caractère » avant de s'établir est donc l'une des précautions à prendre afin d'éviter de perdre son temps en disputes et en procès, inutiles et coûteux³⁰⁷. Un autre facteur, plus objectif, et qui regarde directement notre sujet, a trait à l'anthropisation du milieu : eu égard au but invariable qui est le sien, le profit (*fructus*), Varron attache une grande importance à la façon dont sont plantées les terres attenantes. Les espèces végétales que l'acquéreur souhaite cultiver n'entreprendront-elles pas une « incompatibilité naturelle » avec les essences présentes sur les confins ?³⁰⁸ Non seulement il n'est pas question d'envisager une baisse de la production dans ces zones limitrophes, mais leur surface utile elle-même ne saurait être réduite, par quelque phénomène de « stérilisation » ou de « régression » que ce soit. Il est clair ici que l'ensemble de l'espace foncier, jusque dans ses marges, doit être l'objet d'une exploitation raisonnée, laquelle implique en particulier la préservation de ses potentialités agricoles. De ce rapport conditionnel entre centre et périphérie, l'une des sentences agronomiques de Palladius fait dépendre la prospérité même de l'exploitation :

*In agro periclitantur interiora, nisi colantur extrema.*³⁰⁹

Si l'existence et l'intégrité³¹⁰ spatiales du *fundus* découlent des facteurs naturels et de l'utilisation des forces productives³¹¹, elles sont donc aussi dépendantes des relations humaines et

³⁰⁶ R. r. I, 16, 1. Tous les points qui concernent les *appendices* sont développés dans la suite du texte (I, 16, 2-6).

³⁰⁷ Sur les voisins et la *vicinia regio*, se reporter aussi plus bas, descripteur « LOCALISATION » et modalité « environs ».

³⁰⁸ R. r. I, 16, 6 : « Il importe aussi pour qu'un domaine rapporte (*ad fundi fructus*), de savoir comment le voisin a planté les terres limitrophes (*in confinio*). Si en effet à la limite (*ad limitem*), il y a une chênaie, on aurait tort de planter de l'olivier le long de ce bois, car il y a une telle incompatibilité naturelle (*contrarium natura*) que les arbres non seulement produisent moins, mais encore prennent la fuite, en sorte qu'ils se penchent en arrière à l'intérieur du domaine (*fugiant, ut introrsum in fundum se reclinent*), comme a coutume de le faire la vigne à côté d'un plant de légumes. De même que pour les chênes, le voisinage de grands noyers, plantés serrés, frappent de stérilité la lisière d'une propriété (*finitimae fundi*). »

³⁰⁹ *Op. agr.* I, 6.

³¹⁰ Nous employons le terme à dessein : « l'intégrité » représente pour les juristes l'un des critères majeurs de définition du *fundus* : cf. ULPIEN 69 *ad edictum Dig.* 50, 16, 60 *pr.* : *Locus est, non fundus, sed portio aliqua fundi, fundus autem integrum aliquid quidem est.* (cité dans CLAVEL-LEVEQUE *et al.* 1998, *Frontin...*, p. 83).

des institutions, comme le droit régissant la propriété foncière. Le descripteur « LIMITES » comprend ainsi des données sur les règles en vigueur dans certains accords de type contractuel, telles les *leges catonianae*³¹². Caton reproduit en effet les stipulations des contrats de vente et de louage des revenus ou des travaux du domaine à des particuliers. Il faut citer ici les clauses contenues dans le contrat de « location » des *pabula* d'hiver, pâturages stricts et clos, prés secs ou irrigués (*pratium siccum, inriguum*)³¹³, dont la surface est précisée d'emblée dans le « cahier des charges » (*qua vendas fini dicito*)³¹⁴. La convention réserve certaines prérogatives au *dominus*, lors même que « l'acheteur » est entré en jouissance du pâturage, dont deux des servitudes rustiques traditionnelles : droit de pâture pour une paire de boeufs et un cheval (*domino pascere recipitur*) ; droit de passage (*iter*) et de transport (*actus*) pour certains produits (légumes, bois, eau)³¹⁵. Concernant la *servitus itineris* à travers un bien-fonds, un passage de Siculus Flaccus montre bien le strict contrôle auquel sont soumises les « ouvertures » (*ianuae*) pratiquées par les « maîtres des domaines » (*domini villarum*), lesquelles sont munies de « portes » (*portae*) et gardées en permanence par des esclaves chargés de filtrer les passants³¹⁶. Toutes ces précautions sont inspirées par un principe que l'on retrouve plus tard exprimé par Celse, et dans le *Digeste*, selon lequel les servitudes prédiales sont exercées en vue de causer le moins de dommages possibles au domaine rural concerné et à ses productions³¹⁷. Ici, la responsabilité est partagée globalement entre le propriétaire et « l'acheteur », mais c'est le *dominus* qui dicte ses exigences³¹⁸ : outre les droits qu'il conserve sur sa parcelle, il définit la surface à pâturer, décide du terme de la « location », du

311 Toutes les maximes de Palladius sont insérées dans un chapitre intitulé *De industria, et necessariis ad rura sententis* (I, 6).

312 *De agr.* 144-150 : « Formulaire de Caton », *leges venditioni et locationi dictae*, datés du courant du II^e s. av. n. è. Cf. ANDREAU 1987, p. 148 sq. ; contrats agraires : VALLAT 2003. On sait que le mot *lex* ne recouvre pas seulement le sens de loi, mais aussi celui de clause, de contrat (*lex dicta ; lex contractus*), par lequel notamment un propriétaire fixe les conditions de vente, ou de location, de ses terres.

313 CATON, 149 : (*Lex pabulo*) fixation de la surface ouverte au pâturage ; laps de temps autorisé pour la jouissance du pâturage selon que le pré est sec ou irrigué ; quantité et nature du bétail ; droits réservés au propriétaire ; dédommagements en cas de préjudices causés par « l'acheteur » ou par le propriétaire. Voir aussi VARRON, *R. r.* I, 20 ; COLUMELLE, VI, *Praef.* 2. La « location » n'existait pas telle qu'on la connaît aujourd'hui et d'un point de vue lexical, on ne distinguait pas encore clairement la vente de la location : GOUJARD, 1975, comm. *ad loc.*, p. 300 ; ROBERT 1985, p. 184.

314 Il s'agit bien de la superficie et non de la durée à pâturer : GOUJARD, comm. *ad loc.*, p. 301.

315 L'*iter*, d'une largeur de 2 pieds (60 cm env.), permettait le passage individuel (piétons ; cavaliers) ; l'*actus*, de 4 pieds, autorisait le passage des bestiaux et des véhicules : JUSTINIANUS, *Inst.* 2, 3 ; *Dig.* 8, 1 : *iter est ius eundi... actus est ius agendi ; eod.* 3 et 43, 19. GOUJARD, *loc. cit.* ; CLAVEL-LEVEQUE *et al.* 1993, p. 69, note 69.

316 SICULUS FLACCUS, *Les conditions des terres*, Th. 123 = CLAVEL-LEVEQUE *et al.* 1993, p. 74-77.

317 *Dig.* I, 8, 9 ; cf. BIONDI, *Le servitù prediali nel diritto romano*, 2, Milan, 1969, p. 300.

318 Cf. ROBERT 1985, p. 186.

nombre et de la qualité du bétail admis au pâturage³¹⁹. Les clauses suivantes prévoient cependant les dédommagements prévus au cas où le propriétaire ou « l'acheteur » auraient subi un préjudice, à cause du bétail ou des bergers de l'un ou de l'autre. Dans toutes les *leges*, c'est la seule fois où il est fait mention d'un préjudice causé par le *dominus*³²⁰. C'est dire la gravité qu'on prêtait aux déprédations dont se rendaient coupables les troupeaux dans les terres agricoles³²¹. On retrouve d'ailleurs le même genre de stipulation dans les baux de location partiaire dont Varron rappelle les termes. Celle-ci interdit le pâturage des capridés dans les limites du *fundus*, de peur qu'ils portent préjudice aux vergers et aux vignes : *Ab hoc in lege locationis fundi excipi solet, ne colonus capra natum in fundo pascat*³²². Le bétail caprin est en effet l'objet d'une surveillance toute particulière, compte tenu des risques que fait courir aux terres plantées sa prédilection pour les rejetons des arbres fruitiers.³²³

Du fait de ces menaces, certaines parcelles sont interdites, de façon permanente ou temporaire, par des barrières de différentes sortes, quand ce n'est pas le domaine tout entier qui est protégé sur ses pourtours.³²⁴

b. Typologie des clôtures et des espaces délimités

Outre les *saeptae* affectées à la protection du domaine, les sources agronomiques latines mentionnent des limites concrètes, construites ou plantées, situées à l'intérieur du bien-fonds et qui en circonscrivent certaines parties. Il peut s'agir des « champs », *agri* (sans autre précision) ; de parcelles de plantation (vignobles, olivettes, vergers)³²⁵ ; de l'espace horticole ; des prés d'embouche ; des bâtiments de la ferme entourés d'une enceinte ; enfin des enclos (y compris forestiers) pour les animaux domestiques ou le gibier. Les clôtures assument diverses fonctions :

319 Le terme de la pâture coïncidait avec l'interdiction des prés dont la date dépendait de repères naturels (floraison du poirier, premier *favonius*) ou conventionnels (époque de l'irrigation). Comme le souligne R. GOUJARD, ici, le maître se donne la possibilité de choisir d'autres dates : *comm. ad loc.*, p. 301.

320 *Id.*

321 Les prés sont toujours susceptibles de réintégration dans le cycle de rotation et les parcelles où l'on parque les moutons et les boeufs dans les *fundi* sont souvent ensemencées pour donner du fourrage d'hiver. Cf. ROBERT 1985, p. 270 ; BRUNET, FERRAS, THÉRY 1993, p. 399, s. v. « Pré » ; LACHIVER 1997, p. 1367, s. v. « Prairie ».

322 R. r. II, 3, 7.

323 Cf. VARRON, I, 2, 18.

324 Il faut par exemple « bien clôturer » les pépinières : CATON 46, 1.

325 COLUMELLE prescrit de protéger l'olivieraie que l'on vient de planter ainsi que la jeune vigne de l'incursion des animaux par une *cavea*, barrière : V, 6 et 9.

affirmation de l'appropriation (celles qui sont situées sur les limites du fonds en particulier), protection contre les risques naturels, défense contre l'intrusion des hommes (voleurs, voisins...) et des bêtes sauvages, ou contre le vagabondage des animaux domestiques. Les limites de propriété sont le plus souvent matérialisées sous l'aspect de murs, de haies³²⁶, de fossés-talus et de levées de terre (ces derniers liés au drainage des terres et à la lutte contre les inondations), ou encore de lignes d'arbres ponctuelles. La plupart des barrières peuvent convenir aux *fines* du domaine, comme aux pourtours des champs ou des prés, les murs y compris qui sont parfois construits autour des parcelles. Cette situation engendre une certaine ambiguïté et, de fait, on sait par la littérature gromatique qu'elle est souvent source de confusion dans la reconnaissance des limites de propriété.³²⁷

Concernant les limites fondiaires, le souci exprimé par le premier des traités romains d'agriculture est essentiellement de nature budgétaire : il faut connaître le prix de revient d'un mur de clôture avant d'en envisager la construction. La protection matérielle des limites n'est donc pas jugée indispensable par Caton. En revanche, Varron attache au sujet une attention toute particulière, de nature tant pratique que théorique, qui se traduit par une énumération de type encyclopédique des différents genres de clôtures et de leurs avantages respectifs : haie vive, palissade, levée de terre avec ou sans fossé, mur³²⁸. Les arbres plantés en bordure du domaine et les bornes sont des marqueurs limitatifs plutôt dénigrés, dans la mesure où ils ne constituent pas des « défenses » véritables. Ainsi, à partir de la deuxième moitié du I^{er} siècle av. n. è., la littérature agronomique des Romains manifeste la nécessité (ou le sentiment qu'il est nécessaire) de défendre (*tueri*) les limites des *fundi* par des moyens adéquats, leur seul signalement n'apparaissant plus suffisant.

³²⁶ Le premier genre de clôture (*quod obseri solet virgultis aut spinis quod habet radices vivas*) et le deuxième (*saepe ex agrestis e ligno, sed non vivit*) décrits par VARRON I, 14, 1-2, correspondent exactement à ce que le français désigne par haie vive et haie morte : la haie est une clôture faite d'arbustes, de ronces, d'épines, de branchages entrelacés ; les arbustes sont vivants dans le cas d'une haie vive, tandis que branches sèches, bois mort (pieux, planches, etc.) et épines caractérisent la haie morte : LACHIVER 1997, p. 931-932, s. v.

³²⁷ « Démêler dans le paysage, les arbres, les pierres, ou autres signes qui avaient valeur officielle – de délimitation ; les distinguer parmi tant d'autres arbres ou pierres... c'était précisément le métier, l'un des métiers, de l'*Agrimensor* » : GRANET 1986, p. 25 et sq. Cf. par exemple SICULUS FLACCUS sur la distinction à faire entre les murs servant à protéger les champs et ceux qui marquent les *finitiones* : CLAVEL-LEVEQUE *et alii*, 1993, p. 44-45 = Th. 113. Sur les différents cas qui suscitent la consultation ou l'intervention des arpenteurs dans un procès (limites de propriété ; controverse *de modo* sur la mesure-surface...), cf. en dernier lieu L. MAGANZANI, *Gli agrimesori nell processo privato romano*, Pontificia Università Lateranense, Mursia, 1997.

³²⁸ VARRON, I, 14 ; cf. aussi PLINE XVII, 203 : *ad arcendas animalium iniurias pariete vel saepe vel fossorum utique impendi muniri se cogit*.

Traitant des *saepimenta* de façon très substantielle, Varron préconise et légitime la logique d'accroissement des signes d'appropriation en mettant l'accent sur la protection effective des pourtours du domaine en tant qu'espace approprié : *fines praedii*³²⁹. Protection juridique, certes, mais défense avant tout matérielle. De fait, Varron dénonce comme insuffisants les *limites* (sous-entendu les bornes qui les signalent) parce que, selon lui, ils sont facilement sources de litiges, et donc de procès avec les voisins, à moins qu'ils ne soient concrétisés par des obstacles solides et intangibles, difficiles à contester comme à franchir³³⁰. Ce sont toutes les structures continues en élévation ou fossoyées et, à la rigueur, les lignes d'arbres³³¹. Les préférences du grand propriétaire de Réate se devinent aisément : quand la haie n'est pas à l'abri du feu, les fossés avec levée de terre (*terrens agger*), ainsi que les murs (*maceriae*) doivent à l'art « militaire » (*militaris*) ou « industriel » (*fabrilis*) une invulnérabilité qui, sur le plan défensif, les place bien au-dessus des haies et des palissades, dont le caractère « naturel » (*naturalis*) ou « rustique » (*agrestis*) semble impliquer nécessairement la précarité³³². Pour autant, les haies vives ou mortes ne sont pas exclues du paysage des *fundi*, mais Varron en réserve probablement l'usage à la délimitation de parcelles dont les extrémités ne se confondent pas avec les limites du domaine, comme les jardins et les vignes par exemple³³³. En ce qui concerne les murs (faits de pierres, de briques ou de matériaux agglomérés) l'antiquaire, volontiers néophile dans les domaines techniques, précise pour les promouvoir qu'ils appartiennent au genre « le plus récent », *novissimum*. Il existe enfin un type de clôture également recommandable qui participe du troisième et du quatrième genre : des massifs de terre sans tranchée, semblables à ceux que les habitants du territoire de Réate - Varron devait le savoir d'expérience - appelaient *muri*.

L'expert du classement rapporte chaque espèce distinguée à une catégorie générique, dont les deux dernières sont associées à une tradition locale, soit à un territoire italien, *in agro Tusculano*,

³²⁹ R. r. I, 15.

³³⁰ Cf. I, 14, 3 : « On a une bonne levée de terre quand elle est intérieurement contiguë au fossé ou assez escarpée pour qu'il soit difficile de la franchir (*ita arduus, ut eum transcendere non sit facile*). »

³³¹ R. r. I, 15 : « À défaut de clôtures (*saepitis*), on protégera les frontières des domaines (*fines praedii*) en les marquant par des plantations d'arbres (*sationibus arborum*), pour éviter que les esclaves ne se querellent avec les voisins et que les *limites*, à la suite d'une dispute (*litibus*), n'appellent le juge. »

³³² Cette préférence pour les constructions en dur est peut-être à mettre en relation avec le champ d'application de l'*actio finium regundorum*. En effet, si l'action en fixation des limites s'imposait dans tous les cas aux biens-fonds ruraux ayant des limites communes, il semble qu'elle était en revanche irrecevable quand les propriétés étaient séparées par un mur de clôture (ou un autre édifice) mitoyen. Cf. PAULUS, *Dig. X, I, Finium regundorum*, 4, d'après l'interprétation de J. PEYRAS 1995, p. 41. Sur l'*actio* en question, cf. TALAMANCA 1990, p. 449 sq.

³³³ En R. r. I, 15, VARRON envisage la construction de haies à l'aide de branches d'orme. Chez SICULUS FLACCUS, des *virgulta* plantés par l'homme protègent parcelles horticoles et viticoles (*tutelam vineis aut hortis praestent*), Th. 111 = CLAVEL-LEVEQUE *et alii*, 1993, p. 40-41.

Tarentino... , soit à un pays (*Hispania*)³³⁴. Du reste, à l'instar de Siculus Flaccus, Varron recommande de se fier aux coutumes locales avant d'adopter un genre de clôture ou un autre et il en présente une typologie assez semblable³³⁵. Les informations sur les murs de clôture, notamment, sont corroborées, et complétées, par une notice du gromaticien qui concerne l'interprétation des indices permettant d'affirmer que de tels murs marquent bien les limites d'un domaine (*fines*), ceux-ci, précise-t-il, pouvant ceindre de « grandes étendues » (*magnum spatium*) qui ne se confondent pas pour autant avec une propriété. Le gromaticien, tout en distinguant lui aussi structures informes (amas) et structures construites selon des règles, décline en outre les fonctions agropastorales précises des murs et indique leur localisation éventuelle, selon la typologie des terrains exploités :

« Il y a aussi des murs (*maceriae*) : qu'ils soient faits d'un amas de pierres (*congestione lapidum*) ou par la main de l'homme (*quae manu intruuntur*), ils ne servent pas toujours à retenir les terres, à épierrier le sol ni à signaler la limite (*praestandi finem*). Parfois, en effet, sur de grandes étendues, l'on enclôt de ces murs cités plus haut des parcs à gibier (*vivaria*), des vergers (*pomaria*), des vignes (*vineas*), des oliveraies (*oliveta*), des plantations d'arbres (*arbusta*), et on les défend ainsi contre les incursions des bêtes. »³³⁶

Ces amas ou ces murs peuvent assumer l'une et/ou l'autre de ces différentes fonctions³³⁷. Deux d'entre elles - retenue et rôle limitrophe - sont également attestées par Varron, qui d'ailleurs les associe, dans le passage que nous analysons ici. Toutefois, en tenant compte de l'ensemble du *corpus*, on voit aussi ces enclos de pierres établis autour des jardins, des parcelles de culture ou de plantation et les agronomes romains leur assignent, dans ce cas, une (ou des) vocation(s) qui dépendent directement des activités agricoles, qu'il s'agisse de l'épierrement des sols accidentés ou de la défense contre des éléments « extérieurs » : animaux domestiques, vent, inondation,

³³⁴ R. r. I, 14, 4.

³³⁵ Cf. R. r. I, 14, 1-4 ; 15 ; 17, 6. *De cond. agr.*, CLAVEL-LEVEQUE *et alii*, 1993, p. 17-51 = Th. 102-115. Pour la doctrine des confins chez cet auteur, on se reportera à l'étude de L. TONEATTO 1984, qui note d'emblée « il peculiare sviluppo » que SICULUS FLACCUS accorde aux *genera finitionum* et « la propettiva totalmente privatistica » qu'il adopte, les litiges entre *possessores (domini)* constituant l'unique fondement des interventions de l'agrimenseur en l'espèce (p. 1601-1603 et sq.).

³³⁶ SICULUS FLACCUS : *Maceriae quoque, et quae ex congestione lapidum fiunt et quae manu instruuntur non semper aut terrarum excipiendarum causa aut repurgandi agri aut finem praestandi fiunt.* CLAVEL-LEVEQUE *et al.* 1993, p. 47 = Th. 113-114.

³³⁷ *Op. cit.*, p. 47 = Th. 114 : *Aliquando enim per magnum spatium aut vivaria aut pomaria aut vineas aut oliveta aut arbusta maceris supra dictis includunt et ab incursionibus bestiarum defendunt.* Pour les murs dont la fonction est de limite, *idem*, p. 19 = Th. 102.

remontée des marécages, glissements de terrain. Ainsi Palladius signale que l'épierrage opéré avant le passage de l'araire, ou lors de l'entretien périodique des champs, permet de construire des murets sur leur pourtour :

« S'il [le champ qu'on va labourer] est rempli de pierres, vous pourrez l'en débarrasser en les faisant ramasser pour en construire des murs qui le protégeront. »³³⁸

Les espaces clos, qui impliquent obligatoirement des enceintes en matériaux divers, sont un type de données naturellement rangé dans ce thème. Ils sont libres ou bâtis³³⁹, comme l'espace qui est déterminé par l'enceinte de la ferme, *intra septa villa*. Le lieu est aussi dénoté par le mot *cobors*, lequel renvoie soit aux enclos de toute la ferme, soit à ce que nous désignons par « cour »³⁴⁰. Chez Varron, nombreux sont ces parcs dévolus aux animaux élevés dans le cadre de la *pastio villatica*³⁴¹ :

« On consacre à Rome des enclos fermés (*loca clausa*) de murs (*macellarii*) à ce genre de spéculation ; on les loue même à la campagne... »³⁴²

Ainsi des parcs et garennes (*leporaria*) attenants à la *villa* : entourés de murailles, ils empêchent non seulement le gibier (lièvres, chevreuils, sangliers) de s'échapper, mais ils permettent également de mettre à l'abri les produits de l'apiculture et de l'héliciculture³⁴³. En outre, leurs enceintes sont à même de protéger les terres cultivées des dommages que les animaux pourraient causer. Pour certains élevages pratiqués dans un espace plus restreint, comme celui des canards, le dispositif est complété par des filets tendus au-dessus de l'enceinte afin de protéger les volatiles des incursions des prédateurs.

Certaines injonctions relatives aux clôtures, bien qu'elles soient peu explicites, ont été néanmoins collectées. S'agissant par exemple de la protection des ruches, tout indique dans les

³³⁸ PALLADIUS, VI, 3 : *Si lapidosus, per macerias saxorum a turba collecta et purgari poterit, et inde muniri.*

³³⁹ Voir en ce cas LIMITES / bâtiments (LIba).

³⁴⁰ VARRON, I, 11, 2 ; 13, 2. Cf. HEURGON 1978, p. 135.

³⁴¹ Cf. le groupe LIMITES / pâturages, élevage (LIpe).

³⁴² VARRON, III, 4.

³⁴³ VARRON, III, 3, 1 sq.

conseils prodigués par Virgile que leur emplacement est enclos d'une façon ou d'une autre, sans qu'il soit fait mention expresse d'une enceinte :

« D'abord, il faut chercher pour les abeilles une résidence fixe... où les brebis et les chevreaux pétulants ne bondissent pas parmi les fleurs, où la génisse n'aïlle pas en liberté dans la plaine secouer la rosée et fouler les herbes qui poussent. »³⁴⁴

L'existence d'une clôture autour du rucher est d'ailleurs confirmée par Columelle qui recommande d'édifier une muraille percée d'ouvertures régulières à trois pieds de hauteur (moins d'un mètre), de sorte que l'abeille, chargée de pollen, n'ait pas de difficulté à la franchir à son retour³⁴⁵. En revanche, chez Palladius, le mur d'enceinte prend un aspect plus défensif, souligné d'emblée par l'auteur (cf. *de apium castris*), son caractère élevé en faisant, de plus, un rempart contre les vents froids et un moyen de chauffer l'emplacement des ruches (par réflexion ?).³⁴⁶

Les passages relatifs au parcage des animaux domestiques forment une catégorie bien représentée. Tout en répondant à diverses causes, cet isolement se caractérise souvent par son caractère transitoire. La concentration temporaire du bétail sur l'*ager*, en particulier, est vue comme une méthode économique et efficace de fertilisation des terres :

« Il y a des gens qui pensent que la meilleure manière de fumer est de parquer le bétail en plein air, en l'enfermant dans des rets. »³⁴⁷

Les lieux découverts que Columelle prévoit pendant la saison estivale pour les bêtes de joug sont quant à eux ceints de hautes murailles³⁴⁸. Enfin, durant le transfert vers les pâturages d'été,

³⁴⁴ *Principio sedes apibus statioque petenda... neque oves haedique petulci floribus insultent aut errans bubula campo decutiat rorem et surgentis atterat herbas* (G. IV, 8-12).

³⁴⁵ *Sed ubicum fuerint alvearia non editissimo clauduntur muro. Qui si metu praedonum sublimior placuerit, tribus elatis ab humo pedibus, exiguis in ordinem fenestallis apibus sit peruius* (Rust. IX, 5).

³⁴⁶ PALLADIUS, I, 38 : *Sane ventis frigidioribus altus paries resistat, qui locum possit defensis sedibus apricare*. Cf. aussi COLUMELLE IX, 7, 4. La notion de réchauffement par réflexion semble être connotée par le terme *apricare* : R. MARTIN 1976, *comm. ad loc.*, p. 170.

³⁴⁷ PLINE, XVIII, 194 : *Sunt qui optime stercorari putent sub divo retibus inclusa pecorum mansione*.

³⁴⁸ *Rust.* I, 6.

ou durant le retour, Varron enjoint également de fabriquer des parcs provisoires afin de regrouper et de protéger les bestiaux dans les lieux déserts, pendant les haltes.³⁴⁹

c. Déterminisme naturel et types de clôtures

La question se pose de la localisation précise des clôtures à l'intérieur du domaine et des objets ou signes qui marquent ses *finēs*, ce thème n'étant pas abordé en tant que tel dans les textes agronomiques. Les différents modes de délimitation ne sont pas toujours corrélés de façon spécifique à un type de lieu, ou de paysage, au sein de l'espace foncier. L'auteur romain Sículus Flaccus, en établissant des distinctions entre les *finitiones*, observe pour sa part qu'elles ne sont pas nécessairement superposables à des particularités régionales et qu'elles dépendent bien souvent des caractères mêmes du paysage qui, au niveau local, imposent dès lors le choix tant des matériaux que des formes de délimitation³⁵⁰. Le passage consacré à ce sujet dans les *Res rusticae* (I, 14-15) en appelle également à des critères distinctifs de ce genre, mais de façon plus référentielle et moins sensible au déterminisme naturel, excepté pour ce qui concerne les levées de terre liées aux risques d'inondation. Il est vrai que le problème majeur n'est pas pour l'agronome d'identifier des limites de propriété afin de régler juridiquement des conflits entre voisins. Aussi bien, le propos, tel qu'il est annoncé par Varron, est moins de décliner les signes ostensibles destinés à marquer les limites foncières, que d'énumérer les formes de clôtures aptes à en assurer une protection réelle et matérielle (y compris contre les crues par exemple). Certes, la protection concerne d'abord les pourtours du domaine, toutefois les plantations d'arbres (*arborum sationes*) exceptées³⁵¹, les quatre classes de barrières (*saeptae*) différenciées par Varron ne servent pas à la seule délimitation du *fundus*, puisqu'elles peuvent affecter également « une partie de celui-ci », sans autre précision :

...de saeptis, quae tutandi causa fundi aut partis fiant (R. r. I, 14, 1).

³⁴⁹ R. r. I, 6, 5 ; Cf. VIRGILE, III, 472. Cordes et piquets pour confectionner les clôtures étaient chargés sur des montures qui accompagnaient les troupeaux transhumants : ROBERT 1985, p. 272.

³⁵⁰ *De condicionibus agrorum*, Th. 102-115 = CLAVEL-LÉVÊQUE *et al.*, 1993, p. 15-53. Cf. en particulier Th. 103 = p. 198 : « Toutes ces sortes de délimitations (*finitionum*) peuvent se rencontrer non seulement dans un assez grand nombre de régions (*regionibus*) éloignées les unes des autres, mais aussi dans un même territoire (*agro*). Car là où ce sont des talus naturels qui fournissent la limite (*finem*), il est inévitable, quand ils manquent, qu'elle soit marquée par une borne, par des arbres, ou par l'une des différentes sortes de délimitations. (...) Il faudra surtout observer les coutumes de la région (*consuetudines regionum*), et prendre exemple sur les voisins (*vicinis*). »

³⁵¹ Cette exception est sans doute significative : sur l'ambiguïté de l'expression *arborum sationes*, voir plus bas.

Quoi qu'une interprétation juridique ne soit pas à exclure, le mot *pars* est sans doute utilisé, ici, pour son caractère neutre afin de s'appliquer à tout type d'espace susceptible d'être circonscrit par des *saeptae*³⁵². Un certain nombre d'indications éparses dans l'ensemble du *corpus* regardant la localisation interne des barrières et enceintes permanentes suggère un contenu plus précis pour ces « parties » encloses. Ce sont les espaces que nous avons déjà énumérés et que les agronomes romains distinguent eux-mêmes dans leur typologie : bâtiments de ferme, parcelles cultivées, prés, lieux d'élevage spécialisés (ruchers, volières, parcs à gibiers).

Ces distinctions restent assez vagues et ne livrent que peu d'indices de type « sitologiques » sur la localisation des différents genres de clôtures. Cependant, au sein du chapitre où Varron s'attache à décrire les techniques de construction des *tutelarum genera*, on relève certains détails intéressants. Le troisième genre évoqué, levée de terre doublée d'un fossé, assume une double protection contre les eaux : il permet de drainer hors du domaine les eaux de pluie et de protéger les terres cultivées contre les cours d'eau dont on craint les débordements. Dans ce cas, le contexte plaide pour une signification également agricole du mot *ager*, les champs situés le long des rives du fleuve pouvant, ou non, être bornés par des limites de propriété. Du reste, le texte met bien l'accent sur les dommages que causerait une inondation dans les terres exploitées (*agri*) et non, comme au paragraphe précédent, par exemple, sur le genre de fossé adéquat (*fossa idonea*) pour assurer l'évacuation des eaux hors du « domaine », *fundus*.³⁵³

La localisation de ces structures fossoyées se fait également sur le mode référentiel, puisqu'elles sont associées à un axe routier et à un « territoire » précis : *via Salaria* ; *ager Crustuminus*³⁵⁴. De plus, dans la même notice, figurent deux indices de situation : proximité par

³⁵² Le mot *pars* pourrait se rapporter, par exemple, à une autre propriété qui a été rattachée au domaine et qui conserve des clôtures sur leurs (anciennes) limites communes. Sur la dénotation juridique des *partes* d'un *fundus*, se reporter plus bas, III^e Partie, Chap. II et IV^e Partie, Chap. I, Sect. III. Ce type de processus, qui peut être à l'origine de la formation des *latifundia*, est évoqué par l'agrimenseur HYGIN au tournant du II^e s. de n. è. (Th. 93 = CLAVEL-LEVEQUE, *et al.* 2000, p. 124-125) : « ... il arrive d'habitude que des propriétaires de plusieurs domaines contigus (*complurium fundorum continuorum*) incorporent pour ainsi dire deux ou trois fonds de terre (*agros*) à une seule *villa* (*uni villa*) et laissent les bornes qui limitaient chaque fonds de terre individuellement (*terminos qui finiebant singulos agros*). »

³⁵³ I, 14, 2 : ... *fossa ita idonea, si omnem aquam (...) fastigium habet ut exeat e fundo*. I, 14, 3 : ... *videre licet locis aliquot coniunctos aggeres cum fossis, ne flumen agris noceat*.

³⁵⁴ Dans les *Res rusticae*, Varron évoque certains aspects qui caractérisent le paysage agraire de la plaine fertile et bien arrosée de Crustumina, à la confluence du Tibre avec l'Allia. Selon G. Bottazzi, il est possible d'étendre ses notations au cadre plus vaste des systèmes centuriés de Cisalpine, en particulier en ce qui concerne le dispositif de fossés et de digues qui, le long des voies et cours d'eau, protégeait la plaine des inondations : BOTTAZZI 1989, p. 67.

rapport au réseau viaire et au réseau hydrographique, les levées-fossés étant destinés à lutter contre les crues fluviales :

Ad viam salariam in agro Crustumino videre licet locis aliquot coniunctos aggeres cum fossis, ne flumen agris noceat.

« À proximité de la Voie Salaria et près du territoire de Crustumerium, on peut voir en un certain nombre d'endroits des levées de terre jointes à des fossés, pour que le fleuve n'endommage pas les champs. »³⁵⁵

Varron témoigne ainsi du rapport fondamental, structurel, qui, en connexion étroite avec les terres cultivées, lie les éléments du trinome voie/fossé/digue au sein d'un paysage agraire où les instruments de contrôle et de mise en valeur du territoire sont particulièrement développés, notamment pour la maîtrise de l'environnement hydrographique (assainissement des zones marécageuses ; lutte contre les remaniements périodiques des alluvions par les crues...).³⁵⁶

Ce sont aussi les données pédologiques qui servent à localiser les structures fossoyées dont la fonction est de drainage, dans la mesure où Columelle distingue deux genres : les fossés fermés et les fossés ouverts, lesquels correspondent à des qualités de sol différentes³⁵⁷. Pour des raisons pratiques et d'efficacité, les lieux où sont creusées ces fosses continues à ciel ouvert (quel que soit le type de sol) se restreignent aux bordures de parcelles. Du fait de ce déterminisme spatial, et parce qu'ils constituent un obstacle de toute façon, ces fossés à ciel ouvert sont tout désignés pour servir également de *saeptae*, ainsi que la notice de Varron l'atteste³⁵⁸. Olivier de Serres, dont le *Théâtre d'Agriculture* est fortement inspiré par l'agronomie latine, précise d'ailleurs qu'ils sont utilisés aussi comme clôtures et que leurs dimensions sont calculées en vue de leur double

³⁵⁵ I, 14, 3. Cette description est proche aussi de ce que l'on sait de l'Appia qui traversait deux grandes zones de marais (*ager Pomptinus* et *ager Falernus*) et qui a dû servir de levée de terre, de digue à la bonification dès le IV^e siècle av. n. è., les fossés et canaux qui longeant la voie étant visibles sur les clichés aériens et ayant été fouillés : VALLAT 2004, p. 55. Cité du nord de Rome, Crustumerium occupait des collines dominant la *via Salaria* et « les lieux » auxquels Varron fait allusion appartiennent à l'*ager Crustuminus*, qui s'étendait en plaine le long de la rive gauche du Tibre : ils correspondent donc en principe aux terres concernées par le débordement des eaux du fleuve à cet endroit. Cf. HEURGON 1978, *comm. ad loc.*, p. 137, qui renvoie à J. LE GALL, *Le Tibre, fleuve de Rome*, 1952, p. 173.

³⁵⁶ BOTTAZZI 1989, p. 67-68 : tout en soulignant le statut de simples *exempla* de ces éléments, destinés à illustrer la liste des *saepimenta* de Varron, l'auteur les met en relation avec les divisions agraires et les système de voirie et de canaux propres à certains réseaux centuriés, qui deviennent ainsi des instruments de « pianificazione territoriale », en même temps que de « gestione agraria » (cas des réseaux de la plaine padane et du delta du Pô).

³⁵⁷ *Rust.* II, 2 ; PLINE, XVIII, 47.

³⁵⁸ *R. r.* I, 14, 2.

vocation³⁵⁹. Pour sa part, Pline confirme leur rôle dans la séparation des terrains en prescrivant de doubler d'une haie ces *fossæ aperta* dans les terres trop meubles, afin de prévenir leur éboulement.³⁶⁰

Dans l'inventaire dressé par Varron des moyens dont dispose le *dominus* pour défendre ses terres, seuls les fossés et les levées de terre sont associés directement aux lisières des champs cultivés, dans la mesure où l'agronome leur assigne une double vocation : maîtrise de l'eau (retenue ou drainage) d'une part ; matérialisation des limites de propriété, d'autre part. En l'espèce, c'est le contexte hydrographique et hydromorphique, en fonction des nécessités de l'exploitation agricole des terres, qui décident absolument du mode de délimitation. Ce poids du déterminisme découlant du milieu physique (y compris par défaut) est d'ailleurs souligné par la littérature gromatique³⁶¹. En revanche, l'auteur des *Res rusticae* n'a fait dépendre le choix des autres formes de protections du fonds, les haies et les murs, ni de l'existence d'un élément de l'environnement naturel, ni de leurs fonctions agropastorales subsidiaires, ces deux aspects étant moins contraignants dans leur cas que dans celui des fossés-talus. Certes, les haies sont qualifiées de « naturelles » par Varron quand elles sont formées d'arbustes vivants, mais on sait que les haies relèvent de l'anthropisation du milieu³⁶² : même constituées d'espèces végétales indigènes, elles sont plantées et entretenues par l'homme.

d. Localisation et nature des « plantations d'arbres », arborum sationes

Est-ce la préoccupation « sécuritaire » liée aux limites foncières qui a conduit Varron à interpréter de façon peut-être réductive le précepte de Caton relatif aux lieux adéquats pour planter ormes et peupliers ? Dans le chapitre où sont indiqués, au sein de l'*ager*, les emplacements favorables aux différentes espèces cultivées (*agrum quibus locis conseras*), Caton conseille de planter en ormes et partiellement en peupliers deux types de d'endroits : *circum coronas et circum vias*³⁶³. D'un côté, l'expression *circum coronas* paraît extrêmement précise, et même redondante, qui signifie littéralement « autour des pourtours ». D'un autre côté, elle est assez ambiguë quant à la nature de

³⁵⁹ *Théâtre d'Agriculture* II, 1. Cf. GORRICHON 1976, p. 108.

³⁶⁰ PLINE, *loc. cit.* : *fossas autem cretosis locis apertas relinquere, in solutiore terra saepibus firmari ne procidant...*

³⁶¹ Cf. plus haut (exemple des « talus naturels »).

³⁶² DELORT, WALTER 2001, p. 224 sq.

³⁶³ *De agr.* 6, 3

l'espace à délimiter (parcelles ou domaine) pour que Varron ait éprouvé le besoin de la clarifier, et donc de la traduire dans un sens qui, peut-être, à moins à voir avec la pensée de Caton qu'avec ses propres sujets d'intérêt. En effet, la lecture de Varron implique l'équivalence *circum coronas* = *circum fundum*³⁶⁴. D'après les sens figurés de *corona* (« cercle », « circuit ») et de *coronare* (« entourer », « ceindre »), le vocable employé par Caton peut effectivement désigner les limites du domaine, la « ligne » (marquée par des arbres) qui le circonscrit dans son entier³⁶⁵. La difficulté réside dans le fait que le mot, comme *via* du reste, est au pluriel et ce pluriel suggère plutôt plusieurs plantations ponctuelles d'ormes et de peupliers, tantôt autour des parcelles de culture, tantôt « au bord des chemins (*viae*) ». Dans ce contexte, *viae* doit désigner des axes de quelque importance, par opposition aux *semitae*³⁶⁶ : si l'on s'en rapporte à la typologie établie par Siculus Flaccus, il peut s'agir de ces « voies privées » qui permettent l'accès aux champs et qui se situent hiérarchiquement en dessous des voies vicinales.³⁶⁷

Certes le sens de *coronas* chez Caton n'est pas certain, néanmoins la version, peut-être restrictive, adoptée par Varron paraît très cohérente avec la suite du texte, où ce dernier s'élève contre l'usage abusif des plantations d'arbres. Celles-ci, qui ne sont pas jugées utiles dans tous les *fundi* (nuance déjà contenue dans le précepte de Caton), ne sont pas non plus de mise *partout* autour du domaine. Varron en réserve l'implantation au bord des parcelles ou le long des voies situées *in extremis finibus*³⁶⁸. En effet, l'agronome du I^{er} siècle ne les préconise que pour signaler les limites septentrionales du domaine, afin que les frondaisons ne masquent pas les rayons du soleil³⁶⁹. Dès lors, comment pourrait-il admettre qu'on plante des arbres autour des champs, comme semble le suggérer Caton lorsque les besoins en feuillard ou en bois l'exigent ? En outre, fidèle à sa façon d'édicter la norme, Varron reprend cette prescription de Caton en la nuancant et

³⁶⁴ Le passage tiré des *Res rusticae* est directement inspiré du traité de Caton, dont il contient aussi la critique. *De agr.* I, 6, 3 : *Circum coronas et circum vias ulmos serito et partim populos uti frondem ovibus et bubus abeas ; et materia, si quo opus sit, parata erit.* R. r. I, 24, 3 : *Quod Cato ait circum fundum ulmos et populos unde fros ovibus et bubus sit et materies, seri oportere – sed hoc neque, in quibus est opus, propter frondem maxime -, sine detrimento ponuntur a septentrionali plaga, quod non officiant soli.*

³⁶⁵ Cf. VIRGILE, *En.* 9, 380 : *omnem abitum custode coronant* : « ils mettent un garde à toutes les issues » ; TITE-LIVE, 4, 19, 8 (ligne de soldats qui défendent une enceinte). On rappellera aussi la dénotation concrète de *coronis* : signe qui marque la fin d'un livre.

³⁶⁶ Cf. la traduction de R. GOUJARD 1975 : « autour des champs et le long des chemins ». Dans notre *corpus*, les *semitae* désignent souvent les sentes qui séparent des groupes de parcelles ou des carrés de culture, de la planche de jardin au demi-jugère de vigne : par ex., COLUMELLE IV, 18 et 20. Pour l'opposition courante *via* / *semita*, cf. CAESAR, G. 5, 19 ; ENNIUS d. CIC., *Div.* 1, 132.

³⁶⁷ Cf. la hiérarchie et la typologie des voies de l'espace rural proposée par SICULUS FLACCUS, *De cond. agr.*, Th. 110-111 = CLAVEL-LÉVÉQUE *et al.* 1993, p. 38-41 ; cf. aussi Th. 116 = p. 54-55.

³⁶⁸ Pour reprendre l'expression de SICULUS FLACCUS qui définit la nature des *viae communes*, « voies mitoyennes », qui font limite entre deux propriétés : *op. cit.*, Th. 111 = p. 40-41.

³⁶⁹ Méfaits de l'ombre sur les champs : se reporter *supra*, descripteur « CLIMAT... »

en la soupesant en fonction des besoins particuliers de chaque domaine et en n'envisageant pas uniquement les avantages de cette règle, mais aussi - et surtout - ses inconvénients. Or, conformément au plan des *Res rusticae*, Varron privilégie ici les intérêts de l'exploitant agricole, moins soucieux de nourrir le bétail que de préserver les cultures des méfaits de l'ombre, laquelle est à même de générer une baisse du rendement des espèces héliophiles. En vertu de quoi, il restreint l'extension des plantations d'ormes et de peupliers à une délimitation sectorielle des *fundi* où il faut épargner des arbres exploités pour le bois d'œuvre.³⁷⁰

La divergence entre Caton et Varron sur ce point suscite une question annexe : en évoquant, l'un des arbres à planter sur les « couronnes », l'autre des « plantations d'arbres » pour marquer les limites les deux auteurs parlent-ils exactement de la même chose, c'est-à-dire de rangées d'arbres ponctuelles ? On l'a vu, Caton aborde le sujet dans un contexte plus général : il s'agit d'indiquer l'emplacement favorable aux différentes productions éventuellement développées sur l'*ager*. Le syntagme *circum coronas et circum vias* indiquent sans guère d'ambiguïté que les ormes et les peupliers seront cultivés de façon préférentielle en plantation d'alignement, le long des chemins, autour de certaines parcelles de culture ou bien, si on suit l'interprétation de Varron, à la lisière du domaine. Le conseil n'est pas exclusif pour les peupliers, feuillus qui affectionnent les terrains frais, même humides. Mais on sait que leurs tiges, chez certaines espèces, atteignent les 35 m : leur hauteur constitue un avantage, puisqu'il s'agit de l'une des caractéristiques à même de les faire reconnaître comme arbres-limites, en particulier dans les zones boisées, ainsi que le note Siculus Flaccus³⁷¹. D'un autre point de vue - celui de l'agriculteur -, les peupliers projettent au sol des ombres très longues, un inconvénient qui n'a pas échappé à l'auteur des *Res rusticae*. Quant à l'orme, on sait qu'il ne constitue pas de forêts mais de simples ormaies, cultivées ou naturelles, et qu'il exige l'isolement pour développer et étendre ses branches. En atteste son usage en France depuis le Moyen Âge et avant la maladie de la graphiose, cet arbre robuste ayant été largement planté sur le bord des routes, en particulier au

³⁷⁰ Le peuplier a son utilité comme bois d'œuvre (bois blanc, liant et peu sujet à la vermoulure) et comme aliment pour les moutons (branches feuillées). L'orme était utilisé comme combustible ou comme bois de charpente : en France au XVIII^e s., on l'appelait « arbre au pauvre homme » car il fournissait des fagots de bonne qualité ; taillé en têtard, il donnait un bois dur et élastique qui ne se fendait pas et servait à la fabrication des moyeux de roue ou des jantes. Cf. LACHIVER 1997, p. 1222, s. v. « Ormaie », « Orme ». Varron paraît contester leur intérêt comme arbres fourragers, sans doute au profit des plantes fourragères qu'il énumère un peu plus haut : *ocinum*, dragée, vesce, luzerne, *cytison*, lupin (ce dernier également utilisé comme engrais vert) : *R. r.* I, 23, 1-3. On sait aussi que les riches propriétaires avaient la possibilité de réduire leur cheptel sans préjudice du renouvellement de la fertilité de leurs terres puisqu'ils étaient en mesure d'acheter tout ou partie du fumier nécessaire : MARTIN 1971, p. 273.

³⁷¹ « Certains estiment suffisant [pour marquer les limites] de laisser pousser des arbres... à condition qu'ils dépassent les autres en hauteur » : CLAVEL-LÉVÉQUE *et al.* 1993, p. 33 = Th. 108.

début du XVII^e siècle³⁷². En traitant à son tour des « lieux idoines » (*idonei loci*), Varron cite assez exactement le précepte de Caton sur les ormes et les peupliers et il doit donc se référer, dans ce contexte, à des plantations d'alignement, tout en restreignant leur application aux limites septentrionales du domaine. On notera toutefois que son vocabulaire, à cet égard, n'est pas aussi explicite que les termes employés par son prédécesseur.³⁷³

Plus haut, dans le chapitre que Varron a consacré spécifiquement au thème des limites périphériques, il se montre moins opposé à la présence de ce qu'il appelle cette fois des « plantations d'arbres » (R. r. I, 15). Mais qu'entend-il exactement par *arborum sationes* ?

Ces *arborum sationes* sont prescrites de façon conditionnelle :

- comme alternatives aux clôtures (*saeptae*), s'il n'est pas possible d'en construire pour défendre les limites (*fines*).

- dans le cas où cultiver certaines espèces ligneuses serait profitable à la production agricole elle-même (et, subsidiairement, pour servir d'aliment aux troupeaux, de matériau de construction ou de source d'énergie thermique).

Outre les cyprès et les pins qu'il recommande pour le même usage, Varron revient en effet sur l'avantage de planter des ormes « *circum* », « alentour », un mot dont l'emploi adverbial, ici, n'apporte malheureusement pas plus de certitude, quant à son exégèse, que lorsqu'il est utilisé comme préposition avec *fundum* : « autour du domaine ». À l'instar de ses équivalents français, *circum* signifie « dans l'espace qui fait le tour (de), qui environne (aux environs) ». Par conséquent, cet « espace » peut être interprété comme la ligne-frontière du domaine, celle qui est ponctuée par des bornes par exemple, mais le texte de Varron ne le stipule en aucune manière, si bien qu'on peut penser qu'il correspond à une ceinture plus ou moins large occupée par des « plantations d'arbres ». Dans ce contexte, il ne s'agit pas pour Varron d'émettre des réserves sur l'avis général exprimé par Caton, mais d'exposer de façon positive les critères qui doivent être pris en compte pour planter l'une ou l'autre des essences mentionnées. Ce sont les contraintes de localisation, les potentialités naturelles des terroirs et les productions dominantes développées sur le domaine (la vigne, par exemple) qui, tout ensemble, doivent être prises en compte, dans la perspective d'une

³⁷² LACHIVER, *loc. cit.*

³⁷³ *Quod Cato ait circum fundum ulmos et populos... seri oportere (...), sine detrimento ponuntur a septentrionali plaga...* R. r. I, 24, 3.

gestion méticuleuse des ressources et des mises en valeur complémentaires du paysage rural, selon qu'il s'agit notamment des terrains de plaine ou des reliefs :

« Les uns plantent alentour (*circum*) des pins, comme fait ma femme chez les Sabins³⁷⁴, d'autres des cyprès, comme j'ai fait au Vésuve, d'autres des ormes, comme beaucoup de gens dans le territoire de Crustumerium ; car quand c'est possible, comme là, parce que c'est la plaine (*campus*), il n'y a pas d'arbre qu'il vaille mieux planter, car il est d'excellent rapport (*maxime fructuosa*), d'abord parce que souvent il soutient et récolte un certain nombre de corbeilles de raisin, puis parce qu'il offre un feuillage très agréable aux moutons et aux bœufs et aussi fournit des branches pour les haies, le feu et le four. »³⁷⁵

Ainsi, quand l'environnement naturel s'y prête (critères sitologiques, ici) et que les cultures dominantes en bénéficient, préserver certaines essences est souhaitable à divers titres : le texte l'affirme, cette fois sans aucune nuance restrictive, qu'elle soit spatiale ou autre. Tant est si bien qu'on peut douter que, comme Caton, Varron ait en tête, ici, de simples « bordures », des plantations d'arbres ponctuelles sur la lisière du domaine. En effet, l'expression qu'il utilise, *arborum sationes*, et la façon dont il met en avant l'intérêt de l'orme d'un point de vue économique, suggèrent plutôt la présence de parcelles plantées d'arbres à proximité des confins. Ce sont donc les rangées situées sur les côtés qui feraient dès lors office de limites ou qui seraient mitoyennes. Cette interprétation est étayée par les indices permettant la reconnaissance des limites de propriété consignés dans le *De conditionibus agrorum* et qui concernent ce que Siculus Flaccus, quant à lui, nomme très précisément les *arbores finales*. Les espèces d'arbres citées par Caton et par Varron comme supports de limite sont ceux-là mêmes que mentionne l'arpenteur pour remplir cette fonction : pins, cyprès, ormes, peupliers (outre les frênes). Mais il s'agit, explique le gromaticien, d'un choix personnel du possesseur, effectué à titre privé, ce qui peut donc correspondre à une option d'ordre économique, ainsi que le préconise la notice des *Res rusticae*. Dans la suite du paragraphe, Siculus Flaccus envisage justement le cas des *arbusta*, les « plantations d'arbres » (= parcelles) dont au moins l'un des côtés se situe sur la limite ou à proximité de la limite. Il énumère ensuite plusieurs moyens utilisés par les propriétaires pour signaler la limite qui passe entre des parcelles contiguës plantées d'arbres. Or, si l'une des options

³⁷⁴ D'après J. HEURGON, *in Sabinis* désigne particulièrement, chez Varron, la Sabine Tibérine en deçà de la plaine de Rieti : *comm. ad loc.*, p. 137.

³⁷⁵ R. r. I, 15.

consiste à planter sur la limite des sujets d'essence distincte, il existe plusieurs autres possibilités où ce sont les différences d'aspect (*differentiae qualitatum*), par rapport au groupe d'arbres de même espèce, qui servent de preuve. Il existe plusieurs possibilités : les arbres-limites sont plantés en discordance avec les autres rangées ; ils ne sont jamais élagués ; ils subsistent au contraire à l'état de troncs ; leur fonction limitative est signalée par une marque (*nota*) sur le tronc, etc.³⁷⁶

Ces éléments tirés des sources gromatiques et le contenu de la notice de Varron consacrée aux *arborum sationes* destinées à « marquer » (*notare*) les limites foncières semblent conforter l'hypothèse de formations périphériques d'une certaine importance, comportant plusieurs rangées d'arbres. On retiendra tout particulièrement ce qui nous paraît être une allusion de Varron au mode de conduite du vignoble par hautins, c'est-à-dire par des ormes taillés de façon à supporter les ceps de vigne à la place des échelas : ...*sustinet saepe ac cogit aliquot corbularum uvarum*³⁷⁷. La vigne arbustive (*arbustum*) était d'un usage général sur le territoire de l'Italie et c'est à l'orme qu'elle était surtout mariée, si on se fie aux injonctions des *S. r. r.* à ce sujet³⁷⁸. En l'occurrence, il ne peut guère s'agir que de parcelles plantées (tout ou partie) en vignes³⁷⁹. Enfin, pour étayer notre hypothèse, il faut citer de nouveau le passage qui traite de la façon dont sont plantées les terres situées sur les confins : *quem ad modum vicinus in confinio consitum agrum habeat*³⁸⁰. Varron veut que l'acquéreur, ou l'aménageur, sache quels sont les arbres qui, du fait de leur position de part et d'autre de la ligne de partage entre deux domaines limitrophes, seront dans une proximité souhaitable, ou non, eu égard à leur « compatibilité naturelle ». Or, dans ce texte, Varron n'utilise pas l'expression *arborum sationes* mais un vocabulaire, cette fois, sans ambiguïté ; il parle d'une chênaie (*querquetum*), et même d'une forêt (*silva*), « à la limite » (*ad limitatem*), sur le « contour » (*ora*) du domaine :

Si enim ad limitem quequertum habet, non possis recte secundum eam silvam serere oleam [...]. Ut quercus, sic iugulandes magnae et crebrae fñitimae fundi oram faciunt sterilem.

³⁷⁶ *Les conditions des terres*, CLAVEL-LÉVÊQUE et al. 1993, p. 31-33 = Th. 107-108.

³⁷⁷ *R. r.* I, 15 : le verbe *cogere* doit être une allusion à la charette des vendanges, dont certaines parties étaient fabriquées en orme. Hautins (outins) : voir LACHIVER, p. 944, s. v.

³⁷⁸ Cf. *R. r.* I, 7, 2 et 4 ; VIRGILE, I, 2 : *ulmisque adiungere vitis* ; COLUMELLE, V, 6, 7 ; PLINE, XIV, 10 ; XVII, 199-214 : ...*prima omnium ulmus*... ; PALLADIUS, III, 13. Cf. KOLENDO 1973, p. 53-54.

³⁷⁹ La vigne pouvait être cultivée « en plein », sans autres cultures, mais les rangées de vignes pouvaient aussi alterner avec des céréales en bandes parallèles. Cf. KOLENDO, *op. cit.*, p. 54 : « Si on ne cultivait pas le blé dans les vignes arbustives, on espaçait les arbres (...) à vingt pieds de distance les uns des autres. Dans le cas des cultures combinées, on laissait entre les arbres quarante pieds de distance d'un côté, et vingt de l'autre. »

³⁸⁰ *R. r.* I, 16, 6. Cf. aussi VARRON, *L. l.* 5, 10 : *arbores in confinio natae*.

« Si en effet à la limite, il y a une chênaie, on aurait tort de planter de l'olivier le long de ce bois [...]. De même que pour les chênes, le voisinage de grands noyers, serrés l'un contre l'autre, frappent de stérilité la lisière d'une propriété. »³⁸¹

Un ultime argument peut être avancé : toute la partie consacrée aux clôtures périphériques répond à la question « comment défendre le domaine ? ». Or, on imagine mal qu'il le soit par de simples bordures, alors que des groupes d'arbres, en formation serrée (comme les noyers cités ci-dessus) pourraient, de façon concrète, former frontière aux limites d'un domaine. Toute proportion gardée, leur fonction (sinon leurs dimensions) serait assez comparable à celle de ces barrières forestières que l'on désignait sous le nom de « haies » au Moyen Âge, et dont le rôle dissuasif était primordial.³⁸²

Enfin, cette notice de Varron n'est pas sans évoquer l'une des configurations décrites par Siculus Flaccus dans la typologie des formes de signalement des limites consacrée aux arbres dans les zones boisées. Elle concerne plus précisément « ceux qui, à titre privé, en mettent à l'extrémité de leurs terres, à l'intérieur du sol qui leur appartient », *aliqui privatim intra suum solum in extremis finibus ponunt*. Après avoir cité le cas d'une ligne d'arbres mitoyens, le gromaticien l'oppose en effet à celui de lignes d'arbres situées à l'extrémité de deux parcelles de plantation (*arbusta*), de chaque côté des confins. Le fait que ces arbres sont disposés à plus faible intervalle et en discordance par rapport aux autres rangées des *arbusta* constitue le moyen pour repérer la ligne de partage entre deux propriétés, mais ces arbres n'en appartiennent pas moins à la parcelle où ils sont plantés, laquelle est tout entière située *ad limitatem* selon l'expression employée par Varron³⁸³. Toutefois, comme le démontre assez le long passage consacré à ce thème par Siculus Flaccus et ses propres remarques à ce sujet, les problèmes posés par la reconnaissance des limites de propriété à partir des rangées d'arbres, surtout dans le cas de plantations d'arbres contiguës appartenant à deux propriétaires différents, pouvaient se révéler fort complexes³⁸⁴. C'est pourquoi, outre l'objectif défensif, Varron se prononce de préférence pour des clôtures solides, construites « de main d'homme », *a priori* moins sujettes à contestation.

³⁸¹ R. r. loc. cit.

³⁸² Avant que leur fonction originelle soit définitivement oubliée, ces « haies » forestières qui rétrécissent de plus en plus au cours du Moyen Âge ont parfois servi de limites à de petites seigneuries : PITTE 2001, p. 104, qui se réfère à C. HIGOUNET, « Les grandes haies forestières de l'Europe médiévale », dans *Le Paysage rural*, numéro spécial de la *Revue du Nord*, LXII, 244, janv.-mars 1980, p. 213-217.

³⁸³ Th. 107 = CLAVEL-LÉVÊQUE *et alii* 1993, p. 30-31.

³⁸⁴ En particulier SICULUS FLACCUS, Th. 109 = CLAVEL-LÉVÊQUE *et alii* 1993, p. 34-37.

Il faut bien voir que la question des « plantations d'arbres » et envisagée par Varron comme l'élément d'une question plus vaste, à savoir les « défenses » dont le domaine est pourvu. En tant que types codifiés de marqueurs, les clôtures répertoriées par Varron ne sont guère plus sûres, en fin de compte, que des bornes, ainsi que le prouvent les efforts auxquels doivent se prêter les techniciens de l'arpentage pour « désambiguïser » la signification, la « raison d'être » (*ratio*) d'un mur, d'un talus ou d'un fossé dans le paysage³⁸⁵. En revanche, leur potentiel proprement défensif, au sens matériel du terme, est incontestable, là où les *termini* ne jouent aucun rôle. Siculus Flaccus ne s'y trompe pas qui classe les objets paysagers susceptibles d'être limitatifs dans deux catégories distinctes : ceux qui ont pour fonction propre de marquer les *fines* ; ceux qui sont construits (*extruantur*) pour la protection des terres, *tutela terrarum*³⁸⁶. Quand l'auteur gromatique fait la liste de « tous les genres de délimitations », *omnia genera finitionum*, Varron s'intéresse avant tout aux modes de protection des *fundi* : c'est la deuxième catégorie, la « fonction tutélaire » qui est mise en exergue par l'agronome pour présenter sa notice sur les clôtures : *de saeptis quae tutandi causa fundi... earum tutelarum genera IIII*.³⁸⁷

On comparera cette insistance sur la préservation de l'intégrité spatiale du domaine avec l'approche de Caton, chez lequel c'est plutôt la ponctuation par des arbres spécifiques des axes délimitant ou desservant les champs qui paraît retenir l'intérêt. Est-il possible qu'on ait ici un indice - parmi d'autres - d'une vision de l'espace rural qui ne ressortit pas exactement du même point de vue et qui, par conséquent, induit une représentation dont certaines modalités sont distinctes ?

Caton aurait ainsi une perception plus « locale » de l'espace foncier et donc en concevrait l'aménagement de même, d'abord au niveau parcellaire, chemins et « bordures » constituant, sur ce plan, la matérialisation visible des principaux éléments organisateurs du paysage rural.³⁸⁸

³⁸⁵ Du reste, ce caractère équivoque peut être précisément levé quand les fossés sont associés à des bornes ou à des arbres-limites : SICULUS FLACCUS, Th. 112 = *op. cit.*, p. 41-42. *Ratio* : Th. 114 = *id.*, p. 46.

³⁸⁶ *Ibid.*, p. 42-43 (Th. 113).

³⁸⁷ *Ibid.*, p. 18 = Th. 103

³⁸⁸ Sur les « bordures » : LACHIVER 1997, p. 253, s. v. Concernant le problème épineux de la détermination des limites parcellaires par l'archéologie à partir de traces comme des trous de plantation, cf. notamment BOISSINOT, ROGER 2003, p. 233-234, pour « l'ensemble viticole » des Girardes (Vaucluse, I^{er} s.).

C'est en revanche à une autre échelle que paraissent se structurer la vision et la représentation du paysage chez Varron, lequel est sensible à la fois aux grandes articulations physiques et aux éléments d'organisation de l'espace sur le plan « territorial », par référence à deux des sens possibles du mot *ager*, « territoire » et « domaine ». Pour ce qui est du premier, on sait que le traité de Varron est émaillé de références aux « territoires » de cités (*agri*, surtout italiens), entités spatiales qui en général se situent en dessous de la région et qui se caractérisent souvent par l'homogénéité du point de vue de leurs potentialités agricoles. C'est aussi par rapport à un niveau supérieur de structuration de l'espace que Varron « localise » un type de clôture : les fossés doublés d'une levée de terre qui, d'ordinaire, précise-t-il, sont édifiées « le long des voies publiques et des rivières »³⁸⁹. On sait que la « voie publique » est au sommet de la hiérarchie du réseau viaire décrit notamment par Siculus Flaccus. En conséquence, il ne s'agit pas, comme chez Caton, de situer tel objet paysager par rapport à un réseau d'intérêt local (*viae* appartenant ou traversant le domaine, bordées par des lignes d'arbres), mais par rapport à des réseaux qui structurent globalement l'espace rural. En ce qui concerne le domaine, enfin, il faut insister sur l'importance accordée par Varron à la matérialité et à la pérennité des *saeptae* destinées à protéger et à signaler les limites des *fundi* en tant que, précisément, « formes globales d'organisation », ainsi *individualisées* par rapport à la trame paysagère³⁹⁰. Sans aller ici plus avant dans l'analyse, on conclura (provisoirement) au caractère a priori paradoxal des deux aspirations qui semblent structurer la représentation chez Varron, entre inscription du *fundus* dans un réseau de relations élargi et réflexe sécuritaire, que traduit le renforcement de la clôture.³⁹¹

5) LOCALISATION (LO) :

³⁸⁹ R. r. I, 14, 2-3 : *Tertium militare saepimentum est fossa et terreus agger. (...) Hoc genus saepes fieri secundum vias publicas solent et secundum amnes.*

³⁹⁰ Selon les distinctions proposées par G. Chouquer, les *fundi* entrent dans la catégorie des « formes globales d'organisation » des paysages anthropisés, lesquelles « tentent d'assurer la mise en cohérence du paysage naturel et du paysage social » : CHOUQUER 2000, p. 132. Sur le niveau individuel des structures paysagères, *id.*, p. 130.

³⁹¹ À ce propos, voir ce que dit F. B. HUYGHE sur la fonction de contrôle, de domination et aussi de rupture de la route (1996, spc. p. 57) : « Seule la route arrache au local. Si un territoire est une clôture à la fois physique et informationnelle, la route en est donc la négation : son espace orienté, novateur et ouvert contredit, ou complète, celui, familier et protecteur, du territoire ».

« LOCALISATION » est le descripteur le mieux renseigné : 34,5 % du total des occurrences. Il est alimenté par les données textuelles sur le site d'implantation du domaine, l'emplacement des équipements, celui des bâtiments d'habitation et d'exploitation, outre les activités et les productions relevant de l'agriculture ou de l'élevage. La notion de localisation traduit surtout de façon appropriée la démarche suivie par les agronomes romains afin d'élire les *loci idonei* (*loca idonea*), favorables tantôt au blé, tantôt à la vigne, tantôt à l'olivier, etc³⁹². Ce choix est favorisé par la conception d'un monde réglé, où la croissance des végétaux, en particulier, est dépendante de « lieux déterminés ». Ces *certi loci* sont imposés, d'après Virgile, par les contraintes du milieu naturel, lesquelles sont connaissables, « discernables »³⁹³, puisqu'elles possèdent des régularités et des constances³⁹⁴ :

Continuo has leges, aeternaque foedera certis imposuit natura locis.

« Tels sont les lois et les pactes éternels que la nature a imposés à des lieux déterminés. »

Ce vers illustre la part de l'épicurisme dans l'inspiration de Virgile, et plus directement l'influence de Lucrèce, notamment à travers l'importance accordée à la détermination (« certitude ») des espaces et des saisons³⁹⁵. Dans ce cadre conceptuel, c'est en localisant correctement (*recte*) les diverses sortes de productions – au lieu convenable, selon la loi essentielle que les mêmes choses ne peuvent pousser n'importe où - que l'homme permet à la fertilité du sol de s'exprimer de la façon la plus efficace.³⁹⁶

Localiser, c'est proprement l'acte de choisir un lieu, mais des types de localisation très variées englobent le lieu, et le descripteur « LOCALISATION » ne les épuise pas³⁹⁷. Reste que les prescriptions afférentes sont dominées par les critères sitologiques, pédologie et topographie. On ne s'en étonnera guère car les éléments de l'environnement que sont les reliefs et les sols

³⁹² Cf. plus bas, le point sur la localisation des espèces végétales.

³⁹³ L'adjectif *certus* est sans doute tiré du verbe *cernere*, discerner : FONTANIER 2002, p. 35.

³⁹⁴ *G. I*, 60-61.

³⁹⁵ Nous renvoyons à l'analyse de J. PIGEAUD 1998, p. X-XIV, notamment pour les termes *leges* et *foedera*. Cf. LUCRECE, I, 159-214.

³⁹⁶ Ce que Varron formule avant Virgile, cf. *R. r. I*, 7, 5 : *Non enim eadem in eodem agro recte possunt. Nam ut alius est ad vitem appositus, alius ad frumentum, sic de ceteris alius ad aliam rem.* « Toutes les choses ne peuvent pas < être semées, pousser > de manière convenable dans le même terrain. Car l'un est approprié à la vigne, et l'autre au blé, et pareillement pour le reste, chacun à une culture différente » ; VIRGILE, II, 109 : *Nec vero terrae ferre omnes omnia possunt.* Voir PIGEAUD 1995, p. 264-268.

³⁹⁷ Les renseignements qui intéressent la localisation mais relèvent du climat, de l'orientation, de l'hydrographie (/logie) sont reportés dans les rubriques idoines. Cf. CLIMAT... (CL) ; HYDRAULIQUE... (HY) dans les **Tableaux II.1 et II.2**

paraissent particulièrement stables au regard de la durée d'une vie humaine³⁹⁸. Cependant, en général, l'implantation d'un établissement - ou son estimation - est envisagée tant du point de vue du site que de la situation dans l'espace, c'est-à-dire des données géographiques fondamentales, caractéristiques physiques et abords immédiats, relations avec les environs (*vicinia regio*) plus ou moins proches, réseau de communication avec les zones d'exportation ou d'importation plus lointaines³⁹⁹. Une place particulière est réservée aux données de type référentiel qui contribuent à contextualiser cette géographie agronomique qui, par ailleurs, se caractérise souvent par sa « neutralité ».

S'il y a bien des façons de situer, on en relevera trois, parmi les plus courantes : les localisations plurielles ou alternatives, les localisations mutuelles ou réciproques, enfin les localisations « en chaîne », qui sont autant de complexifications des localisations simples, reposant sur un seul facteur.

a. Les catégories de localisations

1 - Les localisations plurielles ou polylocalisations (*et*), et les localisations alternatives (*aut*).

Elles font intervenir plusieurs critères qui, soit en se combinant, soit en permutant, permettent de caractériser le « lieu idoine », *idoneus locus*.

Pour le vignoble par exemple, Caton associe qualité du sol et nébulosité, en fonction des variétés de cépage⁴⁰⁰. En revanche, pour indiquer les lieux favorables à la céréaliculture, Virgile propose deux options non contradictoires qui, si elles font chacune appel à un critère de localisation (et de définition) différent, décrivent toutes deux une terre aux qualités agrologiques comparables, située en « plaine ». Le premier terme de l'alternative décline ses qualités pédologiques ; l'autre, par le biais d'une de ces périphrases constantes chez Virgile, désigne un type de terrain par la position qu'il occupe dans l'échelle de l'aménagement de l'espace agraire⁴⁰¹.

³⁹⁸ Cf. DELORT, WALTER 2001, p. 141.

³⁹⁹ VARRON, I, 16, 1. Se reporter également au caractère LIMITES / environs (LIen) dans les tableaux de l'ANNEXE 3.

⁴⁰⁰ CATON, 6, 4 (notice détaillée plus haut) ; cf. VARRON, I, 25 : « dans un endroit qui sera plus gras (*crassior*) ou (*aut*) sujet aux brouillards (*nebulosus*), [il faut planter] la grande Aminée... »

⁴⁰¹ Sur cette échelle, qui comprend friche, terre défrichée, jachère, terre de labour, etc., se reporter plus bas.

En l'occurrence, une terre nouvellement défrichée, que les agronomes romains désignent sous le nom de « novale » :

« En général une terre noire et grasse sous le soc qu'on enfonce et dont le sol est meuble (car c'est le même résultat que nous cherchons en labourant) est excellente pour les blés : il n'est pas de plaine (*aequore*) d'où l'on voit plus de chariots ramenés au logis par les boeufs au pas lent ; ou bien (*ant*) celle dont le laboureur à bout de patience a charrié le bois, abattu les bosquets longtemps improductifs (*multos ignava per annos*), et arrachés jusqu'aux plus profondes racines les antiques demeures des oiseaux (...); mais la plaine vierge (*rudis campus*) a brillé, ouverte par le soc. »⁴⁰²

2 - Les localisations mutuelles ou réciproques

La deuxième manière de situer est bien illustrée dans ce passage des *Géorgiques* :

Ipsa thymum pinosque ferens de montibus altis, tecta serat late circum... ipse feracis figat humo plantas et amicos inriget imbris.

« Qu'il rapporte lui-même des hautes montagnes le thym et les pins pour en faire de larges plantations autour [des ruches] ... qu'il enfonce lui-même en terre les plants fertiles et les arrose de pluies amies. »⁴⁰³

Si on doit planter à proximité des ruches certains arbres et plantes aromatiques, ces végétaux à l'état naturel trouvent leur station à l'étage supérieur des montagnes : l'apiculture exige donc plutôt une exploitation située près d'un relief montagneux. De manière générale, la végétation fournit des indices très estimés pour la localisation des cultures, la présence de telle ou telle plante « sauvage » étant associée par les *S. r. r.* à un certain type de sol.⁴⁰⁴

3 - Les localisations « en chaîne ».

⁴⁰² G. II, 203-211.

⁴⁰³ G. IV, 113.

⁴⁰⁴ Voir plus bas.

Un exemple de localisation en chaîne se trouve à la fin de la notice que Varron réserve aux « défenses » du domaine, *tutela*⁴⁰⁵. Il concerne les plantations d'arbres qui servent à protéger et à marquer les limites de la propriété. La culture d'une certaine essence se justifie quand le type de relief lui est propice. En l'occurrence, c'est la « plaine » (comme celle qui s'étend au pied de la ville de Crustumerium) qui est dite favorable à l'orme - pour des raisons, du reste, qui tiennent moins à la congruence des facteurs naturels qu'aux productions, végétales et animales, développées d'ordinaire en terrain plat. En effet, Varron conseille de planter des arbres pour signaler les *finēs* à la condition que leur exploitation soit rentable, autrement dit qu'ils soient utiles sur d'autres plans. Le choix, et donc la localisation, d'un certain mode de protection du domaine est conditionné d'abord par la possibilité de planter des ormes avec profit, elle-même dictée par la situation du terrain en plaine. On a donc la chaîne logique suivante : critère sitologique (topographie) -> espèce végétale -> type de « clôture ».

Ces différentes manières de localiser montrent combien les critères pris en compte sont nombreux, diverse leur nature et complexes leurs relations. L'emplacement du *fundus* une fois déterminé, il s'agit d'arrêter les lieux de l'activité agricole, au sens large, et des divers éléments de structuration de l'agrosystème : où planter la vigne ? Quel genre de fossé creuser dans tel terrain ? Etc. Cependant, nous nous en tiendrons ici à trois des principaux objets de prescription en matière de localisation : domaine et sa *villa*, cultures, pâturages.

*b. Localisation du domaine et de la villa*⁴⁰⁶

L'élection d'un site pour implanter ou acheter un domaine s'effectue d'abord selon les éléments d'appréciation généraux que Varron regroupe sous le concept de « forme naturelle »⁴⁰⁷. La *forma naturalis* est à chaque fois déterminée selon des distinctions qui regardent, en premier lieu, les caractéristiques topographiques des bien-fonds (*species agrorum*), lesquelles sont raménées à trois altitudes fondamentales (*fastigia*, indiquées de façon relative)⁴⁰⁸. De ces dernières dépend, à

⁴⁰⁵ R. r. I, 14, 1 et I, 15.

⁴⁰⁶ Segments textuels classés sous LOCALISATION / *fundus* (LOfu) et / ba (LOba).

⁴⁰⁷ R. r. I, 6, 1.

⁴⁰⁸ R. r. eod. 2. Cf., par exemple, R. r. I, 7, 1 : *Quod ad hanc formam naturalem pertinet, de eo non incommode Cato videtur dicere, cum scribit optimum agrum esse qui sub radice montis situs sit...* : « Pour ce qui est de cette forme naturelle, Caton semble dire le mot juste quand il écrit que la meilleure terre est celle qui, située au pied d'une montagne... »

son tour, le caractère de chaque critère secondaire : données topoclimatiques ; qualité et salubrité de l'air ; propriétés hydrologiques (écoulement des eaux selon la gravité, en particulier) ; orientation générale du relief⁴⁰⁹. Des éléments constitutifs de cette forme naturelle résultent (ou résulteront) la distribution géographique, la nature et la complémentarité (d'un point de vue quantitatif et qualitatif) des terrains exploitables, notamment des terres arables, des parcelles de plantation et des pâturages⁴¹⁰. D'où l'importance attachée, d'abord, aux formes visibles et aux grandes articulations du paysage, considérées comme autant d'indicateurs pour le regard avisé de l'agriculteur savant (cf. *videndum, videri, apparent*)⁴¹¹. Si certains vices, selon les agronomes romains, sont rhédictoires, telle l'insalubrité ou la stérilité des lieux, la plupart des spécificités « naturelles » d'un bien-fonds doivent être mises en rapport avec les contraintes particulières de chaque production, végétale ou animale, et avec les possibilités financières du propriétaire.

En ce qui concerne le relief, Varron individualise « trois genres simples de terres », plaine, colline et montagne, qui se combinent diversement pour donner à tout paysage fondiaire sa physionomie propre, « tel que dans ce domaine on remarque deux ou trois desdits caractères, ainsi qu'on peut le constater en beaucoup d'endroits »⁴¹². À ces trois genres de terrains s'ajoutent des mixtes caractérisés d'un point de vue agronomique par leur *societas* (plus ou moins importante) avec les catégories de référence :

« Sur les collines basses, il y a une alliance plus étroite (*societas maior*) avec les productions (*fructu*) de la plaine, qu'avec celles de la montagne : sur les collines hautes, c'est le contraire. »⁴¹³

Ces dernières correspondent en outre à trois « altitudes », qui intègrent essentiellement des données topoclimatiques, chaque « étage » étant caractérisé par la température qui y règne à chaque saison et étant associé, subsidiairement, à des espèces ligneuses adaptées. Dans ce cadre, ce sont les aptitudes particulières des trois sortes de lieux ainsi définis qui déterminent la « forme de la culture », c'est-à-dire le choix des espèces cultivées, lesquelles impliquent un mode

409 R. r. eod. 2-6. Cf., par exemple, R. r. I, 7, 1 : [*optimum agrum esse qui*] *spectet ad meridianam caeli partem*.

410 R. r. I, 6, 5 : *Propter haec tria fastigia formae discrimina quaedam fiunt sationum, quod segetes meliores existimantur esse campestris, vineae collinae, silvae montanae (...) campestris, ... tunc prata ibi herbosa, etc.*

411 R. r. eod. 1 et 2.

412 R. r. I, 6, 2.

413 R. r. eod. 4.

spécifique de mise en valeur⁴¹⁴. De façon plus concrète, Varron précise, ensuite, quel est le meilleur site dans les trois genres en se référant à des données « planimétriques », dans le sens où il conseille d'observer la configuration générale (déclivité) et les accidents du terrain. Il faut surtout proscrire une plaine sans aucune inclinaison ou, au contraire, avec de nombreuses ruptures de pentes et, partant, mal drainée :

« Un terrain en plaine est meilleur, quand il s'incline tout entier en pente égale dans une seule direction, plutôt que lorsqu'il est plat au niveau, car en ce cas, quand il n'y a pas d'écoulement pour les eaux, il devient souvent humide ; et s'il est inégal, c'est pire encore, car les trous le rendent marécageux. »⁴¹⁵

En l'occurrence, l'emploi de trois mots de même racine, *aquus*, *aquabiliter* et *inaquabilis*, récurrents dans le lexique agronomique romain, dénotent la qualité de ce qui est (ou n'est pas) « uni » et/ou « plat, plane » et qui s'applique tant au relief qu'à la surface des terres agricoles, bien ou mal travaillées⁴¹⁶. Cependant, à l'instar de *rectus* et des termes de même famille, *aquus* et ses dérivés revêtent une valeur technique autant que normative : caractère de ce qui est bien disposé, favorable, entendu au sens concret comme au sens figuré.⁴¹⁷

Sur ce sujet, les *Res rusticae* sont à l'évidence la source de Columelle, qui reprend à son compte les trois reliefs « varroniens », également détaillés d'un point de vue planimétrique et, pour la montagne, selon l'altitude⁴¹⁸. De fait, *nemorosus* et *herbidus (mons)* renvoient à l'étagement des formes de végétation dans les montagnes des régions tempérées et, donc, aux possibilités de mise en valeur : c'est la zone intermédiaire des forêts et des pelouses d'altitude, située entre l'étagement des cultures et, plus haut, celui des rochers⁴¹⁹. Toutefois, alors que Varron séparait théoriquement

⁴¹⁴ R. r. I, 6, 2-5.

⁴¹⁵ VARRON, I, 6, 6 : *Campester locus is melior, qui totus aquabiliter in unam partem verget, quam is qui est ad libellam aquos, quod is, cum aquae non habet delapsus, fieri solet uliginosus ; eo magis, si quis inaquabilis, eo deterior quod fit propter lacunas aquosus.*

⁴¹⁶ Se reporter plus bas, Chapitre III, Sect. III.

⁴¹⁷ Au sens figuré, ces termes traduisent aussi la notion de ce qui est égal, équitable, juste, notamment dans l'emploi de l'expression *sicut aquum est*. Cf. notre ANNEXE 1 (lexique normatif), s. v. *aquabiliter, aquus. Aequus* et ses dérivés apparaissent aussi fréquemment dans les notices sur la construction des édifices : voir plus bas, la modalité « bâtiments ».

⁴¹⁸ *Rust.* II, 2 : « Les agronomes les plus expérimentés, Silvinus, disent qu'il y a trois genres de terrains : la plaine, la colline, la montagne. Dans la plaine, le meilleur terrain est celui qui n'est point exactement de niveau, mais un peu en pente ; dans les collines, celui qui s'élève en pente douce ; dans la montagne, celui qui n'est ni trop élevé ni trop rude, mais couvert d'herbes et de bois. ».

⁴¹⁹ Cf. BRUNET, FERRAS, THÉRY 1993, p. 337, s. v. « Montagne ».

la « forme » et les « genres de terre »⁴²⁰, le Gaditain concilie ces trois catégories de reliefs avec six qualités de sols, de manière à proposer une classification plus ouverte dont, par souci de clarté, il se refuse du reste à énumérer les variétés (dix-huit espèces de terrains). Bien que du type des agronomes savants, Columelle connaît les limites de son « art », en l'occurrence celles que lui imposent ses lecteurs : *eas [plurimas agrorum varietates] enumerare non est artificis agricolae*⁴²¹. Ce déterminisme naturel des lieux, s'il constitue une contrainte, autorise aussi une gestion performante de l'entreprise agricole par l'adaptation des productions à la pluralité des lieux, qu'elles relèvent de l'agriculture et/ou de l'élevage. Ainsi Caton pour un fonds bien arrosé, enjoint de privilégier les terres à foin ou à pâturage :

Prata irrigua, si aquam habebis, id potissimum facito.

« Faites de préférence des prés irrigables, si vous avez de l'eau. »⁴²²

Dès lors, l'inverse peut être vrai : les entrepreneurs agropastoraux qui en ont les moyens sont à même d'acquérir une propriété sur la base des productions qu'ils souhaitent y développer.

S'il n'omet pas d'examiner également les alentours et les conditions d'accès au domaine⁴²³, le futur propriétaire doit être en mesure de choisir le site le plus favorable à son établissement au regard de ces contraintes naturelles. De façon générale, parce que l'endroit combinera au moins deux types de terroirs complémentaires, Caton recommande pour le domaine un piémont boisé, orienté au sud et bénéficiant d'une atmosphère salubre⁴²⁴. Dernière condition soulignée également par Varron et par Virgile qui appuient leurs conseils sur des exemples empruntés aux régions d'Italie :

⁴²⁰ En tant que deux des quatre composantes fondamentales du paysage foncier : *R. r.* I, 6, 1.

⁴²¹ COLUMELLE, *loc. cit.* Cf. aussi III, 12, 1 : « Mais pour que nous n'errions pas parmi des espèces de terrain [pour la vigne] en nombre infini (*infinitas terreni species*)... ». À ce propos, cf. *infra*, Conclusion de la II^e Partie.

⁴²² CATON, 9 ; voir aussi 149 (*pratium irriguum*). Le verbe « avoir » sous-entend qu'il est question du domaine dans son ensemble, aussi l'occurrence est-elle comptabilisée dans HYDRAULIQUE... / *fundus* (HYfu), et pas seulement dans HYDRAULIQUE / pâturages, élevage (HYpe), qui « localise » les prés irrigués dans une région où « il y a de l'eau ».

⁴²³ CATON, 1, 2 : *circum spicias uti inde exire possis*, « entrez (dans la propriété) et examinez comment vous pouvez en sortir. »

⁴²⁴ CATON, 1, 3, approuvé par Stolon, *R. r.*, I, 7, 1.

« Et là où règnent les montagnes, comme au Vésuve, parce que l'air y est plus léger, il y est plus salubre. »⁴²⁵

Reste l'emplacement de la *villa*, que le futur propriétaire ait acquis celle-ci ou qu'il ait l'intention de la faire construire : dans son chapitre introductif, Caton se contente d'énoncer une évidence « [*villa*] *bono loco siet* » (1, 5), qu'il reprend plus loin à propos de la partie résidentielle : « *villam urbanam... bene posiveris* » (4), employant un adjectif et un adverbe dont il fait grand usage dans son traité⁴²⁶, quand ses successeurs, de Varron à Palladius, se montreront à ce sujet beaucoup moins laconiques⁴²⁷. C'est qu'ici, le *bonus locus*, à l'instar du *bonus vir*, renvoie à une réalité que Caton ne ressent pas le besoin d'explicitier davantage, les lecteurs étant censés en comprendre d'emblée le sens. Du reste, à défaut d'explications plus concrètes, Caton éclaire lui-même la signification fondamentale de ces termes en expliquant, à propos du domaine cette fois, qu'« il doit valoir par sa qualité propre » associant, dans la même phrase, « bonté » du sol et qualité « en soi » : [*praedium*] *solo bono, sua virtute valeat* (1, 2). Cela correspond bien à ce que l'on connaît de l'emploi de *bonus* par ailleurs, en particulier dans les textes politiques et philosophiques : « À l'origine l'adjectif *bonus* s'appliquait à des objets divers - en particulier agricoles - pour en exprimer l'excellence : un vin, une terre, qui possèdent les qualités propres à leur nature. De même il qualifiera l'homme qui remplit parfaitement sa fonction ou, plus amplement, qui est conforme à sa définition : ainsi le *bonus vir*, c'est celui qui manifeste au plus haut point son caractère de *vir*, c'est-à-dire sa *virtus*. »⁴²⁸

Le lieu qui convient à la *villa* doit posséder l'ensemble des caractères le plus propice à l'édification des bâtiments, « bonne construction » et « bon emplacement » étant deux critères étroitement associés par Caton, qui en souligne l'importance, notamment pour ce qui est de la partie résidentielle. Et de fait, il les donne comme les deux conditions préalables qui, en incitant le propriétaire à faire des visites fréquentes sur son domaine, seront les gages de sa rentabilité :

⁴²⁵ *Et ubi montana, ut in Vesuvio, quod leviora, [et] ideo salubriora* : R. r. I, 6, 3 ; cf. aussi I, 7, 6 et 7 ; G. II, 197-198 ; 224-225.

⁴²⁶ Cf. la fréquence du lemme BONVS dans l'*index verborum* élaboré par G. PURNELLE à partir du *De agricultura* : 83 occurrences des formes *bonus, bona, melior, optimus*, etc. (1988, p. 18)

⁴²⁷ Ils feront aussi une distinction plus nette entre la partie résidentielle et le complexe productif : cf. R. r. I, 12, 1-2 ; COL., I, 4 et 5 ; PLINE, XVIII, 35 ; PALL., I, 7, 4 (conditions de salubrité) ; 8, 2-3 (description du *praetorii situs*) ; 16 (site à éviter : les fonds de vallée).

⁴²⁸ FONTANIER 2002, p. 28, après HELLEGOUARCH 1963, p. 485, s. v. *bonus*.

[*Villam urbanam*] ... *in bono prædio si bene ædificaveris, bene posiveris, ruri si recte habitaveris, libentius et sapius venies, fundus melior erit, minus peccabitur, fructi plus capies : frons occipitio prior est.*

« ...dans un bon domaine, si vous l'avez bien construite [la *villa urbana*], bien placée, si, même à la campagne vous êtes correctement logé, vous y viendrez plus volontiers et plus souvent, meilleur en sera le fonds, moins on commettra de fautes, plus il vous rapportera : le front vient avant l'occiput. »⁴²⁹

C'est d'ailleurs dans le chapitre qui traite des modalités de construction d'une ferme neuve (*villa nova*) que, de façon significative, Caton livre le seul indice de localisation la concernant : il doit s'agir d'un « lieu salubre », ou, du moins, susceptible d'être assaini. En effet, le prix des prestations exigibles de l'entrepreneur (*conductor*) valent, précise Caton, *loco salubri*, ceux-ci étant révisés à la hausse quand ce n'est pas le cas. Précisément à cause des risques et peines supplémentaires entraînés par les travaux d'assainissement (qui doivent avoir lieu en hiver), le « lieu pestilentiel » justifie, de la part du « bon *dominus* », l'augmentation du salaire des ouvriers : *loco pestilenti, ubi aestati fieri non potest, bono domino pars quarta preti accedat*⁴³⁰. Avec ces clauses conditionnelles se vérifie, une nouvelle fois, la prégnance accordée à ce facteur environnemental qui apparaît cependant relatif, l'insalubrité dépendant des moyens investis pour la résorber. Or, c'est cet effort sanitaire que les *S. r. r.*, en général, se refusent à accomplir, quand le problème va au-delà d'un « îlot » d'insalubrité, quand la *pestilentia* concerne l'ensemble du site, et qu'elle résulte d'une corruption des quatre éléments, conçue comme la cause des émanations nocives⁴³¹. En revanche, quand les miasmes, parce que circonscrits, sont efficacement combattus, que la maladie qu'ils sont censés générer ne progresse plus, la coexistence devient possible avec un environnement naturel relativement insalubre, dont les risques sont réduits (cf. *leviora*)⁴³². Mais pour stabiliser et freiner les conséquences de l'insalubrité, le propriétaire doit combiner connaissances (*scientia*) et investissements (*sumptu*) appropriés, en particulier en ce qui concerne la construction ou le réaménagement des bâtiments. Dans ce domaine, les pratiques correctives ou

⁴²⁹ *De agr.* 4. Sur l'emploi récurrent de *recte, rectus*, cf. plus bas, Chapitre II.

⁴³⁰ *De agr.* 14, 5.

⁴³¹ Cf. HEURGON 1978, comm. à *R. r.* I, 4, 4, p. 121, note 9 : on retrouve à l'origine de l'insalubrité du lieu les quatre éléments : *terra, aqua, ignis (calidior), aer (ventus)*.

⁴³² VARRON I, 4, 4 : « ... nous gardons de grandes possibilités de rendre plus bénins (*leviora*) à force d'attention (*diligentia*) les inconvénients graves (*graviora*). »

préventives intéressent aussi bien le plan des édifices et leur ampleur, que leur situation et leur orientation.⁴³³

c. Localisation des productions végétales

De façon générale, des chapitres particuliers sont consacrés par les agronomes romains à l'emplacement des cultures qui désignent les terrains plus ou moins favorables à chaque espèce de plante ou d'arbre : *loca adposita ad, loca idonea*⁴³⁴. Les mêmes auteurs peuvent aussi employer une méthode moins synthétique, en répartissant dans des parties spécifiques les principaux critères de localisation, associant par exemple les types de productions végétales à un seul facteur, comme le sol. De fait, la qualité du sol est l'une des conditions les plus importantes qui intervient dans ses multiples variétés⁴³⁵. Enfin, des passages, voire des livres autonomes comme *Les arbres* de Columelle, font la revue des espèces relevant d'une certaine catégorie de production (l'arboriculture, en l'occurrence), chacune d'entre elles faisant l'objet d'une notice exhaustive, qui comprend notamment des indications sur les lieux qui leur conviennent, ou qu'elles tolèrent. Ainsi pour l'olivier :

« L'olivier se plaît surtout sur les collines sèches et argilleuses (*maxime collibus siccis et argillosis gaudet*), tandis que dans les plaines humides et grasses (*humidis campis et pinguibus*), il produit un feuillage abondant mais pas de fruit (*sine fructu*). »⁴³⁶

De son côté, quand Virgile énonce les modalités de localisation d'un bien-fonds destiné à la production viticole, il y associe agents hydrologiques et climatiques et éclaire de la sorte l'essence organique du paysage, dont la couverture végétale est en outre perçue comme la meilleure expression de l'interaction entre sol, relief et climat :

⁴³³ R. r. eod. : « Si à cause de la terre ou de l'eau, la propriété dégage en quelque endroit (*aliquo loco*) des émanations qui l'empestent, ou si à cause de son orientation il y fait trop chaud, ou s'il y souffle un vent délétère, ces défauts sont d'habitude corrigés (*emendari*) par la science et les dépenses (*scientia ac sumptu*) du maître, car c'est une question très importante que la situation de ses bâtiments de ferme, leurs dimensions, l'exposition de leurs portiques, de leurs entrées et de leurs fenêtres ». Cf. aussi R. r. I, 11, 2 : *siqua erunt loca palustria...*

⁴³⁴ Déclinaison des « lieux idoines » : CATON, 6 ; 8 ; 9 ; VARRON, I, 23, 1-25 ; VIRGILE II, 110-194 ; 203-225.

⁴³⁵ Cf. en particulier VARRON, I, 7.

⁴³⁶ *De arb.* XVII (*De oliveto*), 1.

« ... une terre grasse et fertilisée par une douce humidité, une plaine abondante en herbe et riche en végétation naturelle (telle que nous voyons souvent dans un creux de vallée, là où les eaux affluent du haut des rochers et charrient un limon fécondant), ou bien une plaine exposée à l'Auster et qui nourrit la fougère détestée des charrues cintrées, voilà... le fond fertile en grappes. »⁴³⁷

Les végétaux qui croissent à l'état sauvage sont considérés en effet comme d'excellents « indicateurs spatiaux », tout en étant capables, fussent-ils les plus humbles des épineux, de constituer aussi des « indicateurs économiques », leur aspect permettant d'anticiper les résultats de la moisson, ou de la vendange⁴³⁸. Ici, c'est la quantité qui est manifestement visée et, de fait, la plaine est loin d'être exclue par les *S. r. r.*, pour les producteurs qui ne recherchent pas forcément la qualité⁴³⁹, à condition que cette plaine ne soit pas plate, mais vallonnée⁴⁴⁰. D'un point de vue général, cependant, tous s'accordent pour regarder l'implantation sur un relief modéré, telle la pente d'une colline, comme la plus recommandable. Le soin avec lequel les agronomes romains précisent la situation topographique et planimétrique des vignobles, sans toujours la lier de façon aussi formelle que Columelle ou Pline à l'orientation, est dû au fait que c'est d'elle, précisément, qu'il font dépendre, en grande partie, la qualité de la cuvée. La question de la localisation des cultures occupe une part considérable des traités et s'exprime à travers de multiples prescriptions, de nature absolue ou relative, mais il peut s'agir aussi d'informations de type simplement indiciel. Parmi celles-ci, les indices de localisation référentiels associent les produits à leur lieu d'origine,

⁴³⁷ G. II, 184-191 : *At quæ pinguis humus dulcique uligine lata, quique frequens herbis et fertilis ubere campus (qualem sæpe cava montis convalle solemus despicerè ; huc summis liquontur rupibus amnes felicemque trabunt limum) quique editus Austro et filicem curvuis invisam pascit aratris, ... his fertilis uvæ.*

⁴³⁸ Indicateurs pour le vignoble et la vendange : cf. COLUMELLE III, 11, 5-6 : « Il n'est en effet aucun sol à ce point privé d'arborescences qu'il ne produise quelques arbrisseaux comme des poiriers et des pruniers sauvages (*piros silvestris et prunos*) ou à coup sûr des ronces (*rubos*), car ces dernières, bien qu'elles soient des variétés d'épineux (*genera spinarum*), ont coutume de pousser avec vigueur et abondance, chargées de fruits. Si donc nous les avons vues ni desséchées, ni galeuses, mais lisses et brillantes avec des branches allongées et prolifiques, nous comprenons que cette terre est propre au développement des arbustes. » Indicateurs économiques pour la moisson : l'amandier, par exemple, suivant l'abondance de ses fruits. Cf. VIRGILE, I, 187-189 : « Observe aussi l'amandier, lorsque, dans les bois, il se vêtira d'une abondante floraison et courbera ses branches odorantes : s'il y a promesse de fruits nombreux, les blés suivront l'exemple ».

⁴³⁹ VIRGILE, II, 112-113 : *apertos Bacchus amat colles*, « Bacchus aime les côteaux découverts » ; COLUMELLE, III, 2 : *Fere autem omni statu locorum campestris largius vinum sed iuncundius adferunt collina*, « Or, en général et quelle que soit la nature des terrains, ceux des plaines donnent un vin plus abondant, ceux des côteaux plus agréable ». Cf. aussi PALLADIUS, I, 6.

⁴⁴⁰ COLUMELLE, III, 2 reprenant l'avis de Celse : *nec campestre... simile tamen edito campo.*

quand ils sont désignés d'après ce lieu. L'appellation indique leur provenance géographique, le plus souvent régionale ou locale : olive salentine⁴⁴¹, osier d'Amérique etc.⁴⁴²

Les associations de deux ou plusieurs végétaux sur la même parcelle sont une autre façon d'indiquer l'emplacement qui leur est favorable, ou qu'ils tolèrent :

« Certain endroits conviennent en même temps pour différentes cultures (*alia ad serendum*). Car (...) dans les jeunes vergers..., au cours des premières années, ... certains sèment des plantes potagères (*hortos*), certains autre chose... »⁴⁴³

De fait, l'importance de la *coltura promiscua* est soulignée par les agronomes romains, notamment parce qu'elle permet de mieux rentabiliser l'espace, tout en obéissant à des règles strictes en matière de qualité du sol, de compatibilité des productions, ou encore de normes métriques de plantation.⁴⁴⁴

Quant aux critères de localisation absolue, l'un d'eux correspond à un certain stade de l'aménagement agricole d'un espace, ou à la position d'une terre dans le cycle de la jachère. Cette « localisation » particulière est indiquée, entre autres, par la série des termes du lexique agricole, dont Varron fait la liste et donne la définition (*R. r.* I, 29, 1 et 44, 2) : *seges*, *arvum*, *novale (is)*, *vervactum*⁴⁴⁵, *restibilis*⁴⁴⁶. En effet :

⁴⁴¹ *Rust. eod.* 6, 1. Sur les cultures arbustives dans la péninsule salentine à l'époque romaine, cf. COMPATANGELO 1989, p. 67 sq.

⁴⁴² VIRGILE, I, 265. L'osier de cette localité ombrienne était réputé : COLUMELLE IV, 30 et PLINE, XVI, 177. Cf. SAINT-DENIS 1966, p. 86.

⁴⁴³ VARRON, I, 23, 6.

⁴⁴⁴ COLUMELLE, V, 9 : « L'intervalle entre les rangées (d'oliviers) doit être d'au moins 60 pieds d'un côté... si le terrain est... destiné à porter du blé, ou de 25 s'il ne convient pas au grain. »

⁴⁴⁵ *Seges* : a) champ non ensemencé : CATON, 29 ; 36 ; 155, 2 ; VIRGILE, IV, 129. b) champ labouré et ensemencé : VARRON, I, 29, 1 ; VIRGILE, I, 47 ; c) Céréales sur pied : VARRON, I, 52, 1. *Arvum* : terre en labour (non encore ensemencée) : VARRON, I, 29, 1. *Novale* : a) terre nouvellement défrichée : PLINE, XVII, 39 ; b) jachère : PLINE, XVIII, 176 ; COLUMELLE, II, 2, 14 ; *novalis* (s. e. *terra*) : jachère, terre « rénovée » par un seul labour : VARRON, I, 29, 1 ; VIRGILE, I, 71. *Vervactum* : jachère labourée : VARRON, I, 44, 2 ; COLUMELLE, II, 4, 3 (cf. *vervago* : retourner une terre en jachère : PLINE, XVIII, 176).

⁴⁴⁶ *Restibilis* : CATON, 35 ; VARRON, I, 9, 6 ; 44, 2 ; 29, 1 ; COLUMELLE, II, 10, 16 : la culture en « restouble » est une amélioration du système de la jachère biennale, la terre n'étant reposée que par un changement de production : LEVEAU, SILLIÈRES, VALLAT 1993, p. 83 ; LACHIVER 1997, p. 1455.

« La différence est aussi considérable (*illud quoque multum interest*), si l'on sème en terre vierge (*rudi terra*), ou dans un sol qui a été ensemencé tous les ans, que l'on appelle *restibilis*, ou dans un *vervactum*, que l'on a laissé se reposer de temps en temps. »⁴⁴⁷

On veillera ainsi à semer l'orge dans un sol « neuf » ou qui peut produire sans interruption⁴⁴⁸. Dans un terrain fumé, on fera une pépinière⁴⁴⁹, on plantera des figuiers de Sagonte⁴⁵⁰, ou des cyprès⁴⁵¹. Vigne, olivier, figuier et orme sont plantés dans une jachère, après qu'on y a creusé des trous⁴⁵². Ces références aux terres qui ont connu une période de « repos » doivent être bien comprises, aussi il n'apparaît pas inutile de rappeler la définition technique donnée par F. Sigaut, qui restitue tout son sens au mot français « jachère », terme que la langue littéraire a édulcoré : « La jachère est l'ensemble des labours successifs de printemps et d'été jugés nécessaires pour préparer le champ en vue d'un semis d'automne. On appelle aussi jachères les terres qui sont en train de recevoir cette préparation, après le premier labour et jusqu'aux semailles. »⁴⁵³

Cette définition est amplement confirmée par le témoignage des agronomes antiques. Cependant, le fait qu'ils utilisent deux termes pour dénoter cette réalité peut être source d'erreur : *novale* (ou *novalis ager*), d'une part, et *vervactum*, d'autre part. Dans *De la langue latine*, Varron met le premier en opposition avec *restibilis*⁴⁵⁴, ce qui permet, négativement, de mieux cerner sa signification :

*Ager restibilis qui restituitur ac reseritur quotquot annis ; qui intermittitur, a novando, novalis ager*⁴⁵⁵.

Intermittitur est couramment traduit par « est mis en repos »⁴⁵⁶, « bénéficie d'un repos »⁴⁵⁷. Or le sens de ces expressions demande à être précisé car l'examen attentif de la phrase de Varron

447 R. r. I, 44, 2.

448 CATON, 35, 2.

449 *Id.*, 46,1.

450 *Ibid.*, 8, 1.

451 *Ibid.*, 151, 2.

452 *Ibid.*, 27 ; COLUMELLE III, 11, 5 : *pura novalia*.

453 SIGAUT 1977, p. 154. Sur la jachère, sa définition, ses fonctions, voir en dernier lieu MAZOYER et ROUDART 2002, p. 307-309, qui en lèvent clairement et définitivement toutes les équivoques.

454 Pour l'opposition *restibilis* / *novalis*, cf. R. r. I, 29, 1 ; G. I, 71 ; *Rust.* III, 11 ; N. H. XVIII, 176.

455 L. l. V, 39. Se reporter aussi à l'étude lexicale de E. CHRISTMANN, « Varros Definition von *seges*, *arvum*, *novalis* », *Hermes*, CXVII, 1989, p. 326-341.

montre que l'opposition n'est pas établie entre un champ qui serait « travaillé » et un autre qui serait laissé à la friche. En fait, il s'agit strictement de terres qui sont, ou ne sont pas, ensemencées (*reseritur*). Dans ces conditions, pourquoi ne feraient-elles pas l'objet, précisément, de travaux de « rénovation » ? Varron, en *R. r.* I, 29, 2, précise bien que l'*ager novalis* a subi un labour :

Novalis dicitur, ubi satum fuit, antequam secunda aratione novatur rursus.

Parce qu'il assimile jachère à repos, R. Billiard explique *ubi satum fuit* avec un certain embarras : « parce qu'on y semait des plantes à végétation très rapide : ce n'était qu'un repos partiel de la terre, ou demi-jachère »⁴⁵⁸. Cependant, selon les conclusions de F. Sigaut, la définition de Varron renvoie à une réalité plus simple : le *novale* est une terre qui fait partie des terres cultivées (*ubi satum fuit*), mais qu'on laisse un certain temps sans produire. Démarrant après la moisson, la jachère représente en général un laps de temps d'une quinzaine de mois⁴⁵⁹. Cette période est mise à profit pour effectuer diverses opérations, telles que labours, hersages, fumure, afin de le préparer les semailles futures. Et c'est à partir du premier labour que cette terre est appelée *novale*. Dans une acception plus particulière, *novale* désigne, semble-t-il, une jachère de défrichement (comme les « novalins » poitevins) dans les terres qui ont connu une période de non-culture s'étendant éventuellement sur plusieurs années. On y donnait le premier labour au moins trois mois avant les guérets ordinaires⁴⁶⁰. De façon significative, Columelle lie étroitement l'emploi du verbe *renovare* au labour profond qu'exige la reprise d'un terrain pour le transformer en prairie ou en terre à céréales :

Sin autem nova (prata) fuerint instituenda, vel antiqua renovanda (...), ea expedit interdum etiam frumenti causa exarare.

⁴⁵⁶ HEURGON 1978, p. 156.

⁴⁵⁷ COLLART 1954, *ad loc.*, cité par LE BŒUFFLE 1972, p. 248.

⁴⁵⁸ BILLIARD 1928, p. 72, repris par HEURGON 1978, p. 156. Cette « demi-jachère » existait pourtant qui consistait à réserver une partie de la sole cultivée à des céréales de printemps, ou à des légumineuses à croissance rapide : la rotation annuelle comportait une petite jachère d'automne et d'hiver de huit mois. Cf. MAZOYER, ROUDART 2002, p. 306.

⁴⁵⁹ MAZOYER, ROUDART 2002, p. 305 (rotation biennale, avec une culture de céréales d'hiver).

⁴⁶⁰ SIGAUT 1977, p. 154.

« Si, au contraire, il fallait former de nouvelles prairies, ou en renouveler d'anciennes (...), il faudrait labourer profondément, quelques fois même dans l'intention d'y semer du blé. »⁴⁶¹

L'action exprimée par le verbe, c'est-à-dire la « rénovation », est située chronologiquement après une longue période de production qui a rendu de « vieilles prairies » stériles et les assimile à des friches. Dès lors, on comprend pourquoi l'*ager novalis* désigne, de préférence à *vervactum*, une jachère de défrichement. Reste l'antonymie *restituere* (*reserire*) / *novare*, juxtaposée par Varron à l'opposition *restibilis* / *novalis*. Une autre notice, tirée du *De re rustica*, paraît à même de l'éclairer : Columelle y conseille de mettre un terrain en jachère pendant un an après une récolte d'orge ou, à défaut, de saturer celui-ci de fumier.

Sed cum ejus messem sustuleris, optimum est novalia pati anno cessare, si minus, stercorare saturare, et omne virus, quod adhuc inest terræ, propulsare.

L'agronome envisage donc deux solutions : soit laisser le champ libre de semis afin d'effectuer les longs travaux nécessités par la reprise de terres que l'orge a épuisées, soit aider abondamment de fumier quand on souhaite réensemencer dès l'année suivante (vers l'équinoxe d'automne), c'est-à-dire faire orge sur orge. En conformité avec l'étymologie « populaire » rapportée par Pline, le mot *vervactum* contient, quant à lui, les deux idées qui reviennent le plus souvent dans les vocables désignant la jachère dans les pays européens : celle de l'action mécanique du labour et celle de la saison - le printemps - à laquelle sont effectuées les levailles, première des trois façons qui se succéderont jusqu'en automne.⁴⁶²

« La terre labourée une fois au printemps s'appelle *vervactum*, à cause de l'époque du labour. »⁴⁶³

L'explication de Pline prouve qu'on ne saurait traduire *vervactum* par « terre mise en repos », sinon à comprendre strictement « repos » comme non-production, ce que confirme Varron : *in vervacto quæ interdum requirit seras*.⁴⁶⁴

⁴⁶¹ *Rust.* II, 17.

⁴⁶² Cf. ERNOUT-MEILLET 2001, s. v. *vervago*, p. 727 ; SIGAUT, *loc. cit.*

⁴⁶³ *N. H.* XVIII, 176.

Cette période durant laquelle le champ est laissé provisoirement sans semence entre dans le système de rotation biennale, la plus courante⁴⁶⁵, qui fait alterner régulièrement une année sans récolte et une culture de céréale d'hiver qui occupe le terrain pendant neuf mois environ après les semailles, effectuées en octobre ou novembre⁴⁶⁶. La pratique de l'assolement biennal constitue l'une des solutions adoptée pour développer la culture des céréales supérieures, dans le cadre d'un agrosystème fondé sur la tripartition *ager, silva, saltus*, dont les rendements et performances sont dépendants des aptitudes des sols, de la qualité et de la quantité des apports fertilisants, de l'importance des moyens techniques et humains, etc⁴⁶⁷. Sous réserve que la fécondité du sol soit maintenue par une fumure abondante⁴⁶⁸, la technique de l'assolement autorise éventuellement une récolte deux années de suite. Ce système, qui dès lors fait appel, outre les *frumenta*, à deux autres types de cultures, *legumina* et *pabula*, permet d'éviter l'absence de toute rentabilité (sinon différée) d'une partie de l'*ager* pendant plus d'un an⁴⁶⁹. Dans ce cadre, une production végétale est pour ainsi dire « localisée » par sa proximité spatio-temporelle nécessaire avec une autre. À défaut de pouvoir semer deux fois de suite, sans interruption, la même céréale sur le même sol, les agronomes tardo-républicains conseillent la rotation de deux cultures, une céréale rustique, le *far*, auquel succède directement une plante légumineuse ou fourragère : fève, vesce ou lupin⁴⁷⁰. Ce triptyque est déjà cité par Caton, en tant qu'engrais vert, d'où le fait qu'il soit compris dans un système d'alternance avec des plantes plus épuisantes pour le sol⁴⁷¹. D'après nos sources, l'assolement triennal, qui permet de produire trois années d'affilée, constitue l'alternance maximale opérée dans l'Antiquité romaine. Il devait être appliqué - de manière très limitée - sur les sols particulièrement fertiles, ceux que Pline connaît sous l'appellation de « terres tendres », *tenerae terrae*⁴⁷². De fait, la naturaliste atteste l'existence d'un cycle ternaire sous le Haut-Empire,

464 R. r. I, 44, 2.

465 Même si PLINE, en XVIII, 191, précise qu'elle n'est défendue que par « certains » ; cf. aussi XVIII, 187. En II, 10, malgré une allusion au couple blé - fève, lupin ou fourrage vert, COLUMELLE avoue une préférence pour la jachère ; PALLADIUS XII, 1.

466 Sur l'assolement biennal dans l'Antiquité romaine, cf. PARAIN 199, p. 50-65.

467 Cf. FAVORY 1983, p. 74.

468 VIRGILE, I, 79-83.

469 Cf. ROBERT 1985, p. 221.

470 VIRGILE, I, 73-76. Par opposition au blé « tendre compact », le *far* désigne tout blé vêtu (écrasé au pilon et non à la meule), en particulier l'épeautre, qui s'accommode de sols pauvres et d'hivers rudes : AMOURETTI 1986, p. 282 ; LACHIVER 1997, p. 711. THEOPHRASTE conseille l'alternance biennale de deux cultures suivie, la troisième année, d'une jachère : C. P. III, 20, 7.

471 *De agr.* 37, 2.

472 N. H. XVIII, 191, cité dans l'ANNEXE 3, segment textuel n° 139.

dans lequel se relaient de façon ininterrompue deux sortes de céréales et une crucifère comestible : orge ou blé barbu - millet - rave, un système associé aux riches terres de Campanie. Dans la même notice, l'encyclopédiste signale une solution de compromis, qui devait être moins exceptionnelle : une jachère minimale pendant les quatre mois d'hiver, intercalée entre une récolte de *far* et deux récoltes de fèves, l'une de printemps, l'autre d'hiver.⁴⁷³

À l'évidence, le système de rotation, annuel ou pluriannuel, soulève deux questions, d'ailleurs indissociables, importantes pour notre propos : celle de la succession et celle de la distribution des cultures au sein de l'*ager*⁴⁷⁴. Certes - et bien qu'il faille, dans ce domaine, nuancer son impact⁴⁷⁵ -, c'est en grande partie la contrainte climatique liée au milieu méditerranéen (précocité et sécheresse de la saison estivale surtout) qui, en obligeant les paysans à semer en automne, détermine la succession des cultures distinctes sur la même parcelle, le rythme de ces alternances, le choix des plantes les mieux adaptées au temps et au lieu, etc. Mais ces questions dépendent aussi de la configuration pédo-géologique et topographique de l'*ager*, qui peut être peu accidenté et de fertilité relativement uniforme (ce que préconisent les *S. r. r.*, en tout cas pour la céréaliculture), ou bien entrecoupé de terrains escarpés, de fractions plus sèches, ou au contraire mal drainées⁴⁷⁶. Or le caractère hétérogène du paysage foncier cultivé pouvait se convertir en atout, dans la mesure où il limitait les risques de récoltes insuffisantes dans un secteur. D'où la nécessité de ne pas simplifier la structure ni le fonctionnement du système agricole de l'Antiquité, le témoignage des experts romains relatif à la grande propriété montrant bien que les entrepreneurs agropastoraux, parce qu'ils en avaient les moyens, tablaient souvent à dessein sur la diversité. Diversité des grains cultivables, diversité des variétés mêmes de chaque espèce végétale⁴⁷⁷ (la vigne constitue l'exemple emblématique), diversité des combinaisons spatio-temporelles autorisées par le système de rotation des cultures, diversité enfin (pour nous en tenir là) des terroirs composant l'*ager*, qui allait de pair, en fonction des caractéristiques de ceux-ci, avec une dispersion raisonnée des parcelles cultivées. On sait les effets mêmes de la pratique de l'assolement sur la structure spatiale et l'équilibre des terroirs, organisés pour assurer l'alternance

⁴⁷³ N. H. *ood*. Crucifères : famille de plantes, et notamment de plantes potagères, dont les fleurs ont des pétales en croix et qui comprend des plantes cultivées pour leurs racines comestibles (choux, navets, radis, raves, raiforts). Sur l'importance et le rôle des céréales et plantes de printemps, qui servaient entre autres de paillatifs, remplaçant les semis d'automne qu'on n'avait pu réaliser ou qui avaient échoué : MAZOYER, ROUDART 2002, p. 306.

⁴⁷⁴ Cf. ROBERT 1985, p. 221.

⁴⁷⁵ Cf. LEVEAU, SILLIÈRES, VALLAT 1993, p. 82-83.

⁴⁷⁶ Cf. MAZOYER, ROUDART 2002, p. 306.

⁴⁷⁷ Cf. *id.*, *loc. cit.*

des cultures et de la jachère et pour distribuer les zones dévolues respectivement au repos, à la pâture et à la friche.⁴⁷⁸

Cependant, les interventions humaines qui modèlent le paysage rural afin de le rendre propre à la culture sont capables d'être plus volontaires et d'une autre envergure, surtout en pays méditerranéen où l'essentiel du labour paysan s'est appliqué à la maîtrise de l'eau et aux rectifications de pente⁴⁷⁹. Dès lors, la localisation des espèces végétales tient moins aux contraintes du milieu qu'aux moyens dont dispose l'aménageur pour y adapter les productions qu'il souhaite. C'est ainsi que Columelle, conseillant d'acquérir un domaine, situé partie en plaine, partie en collines, recommande d'aménager les versants qui ne peuvent être plantés d'arbres, pour y pratiquer la céréaliculture. Au final, il faudra qu'ils présentent des conditions aussi proches que possible de celles des terrains plats.⁴⁸⁰

d. Localisation des pâturages et lieux d'élevage

La situation des lieux de pâture ou de nourrissage est précisée pour la plupart des élevages⁴⁸¹. Les distinctions les plus importantes sont opérées pour le petit bétail ovin qui tient une place considérable dans l'économie pastorale, surtout à partir de du I^{er} s. av. n. è⁴⁸². Aux moutons sont réservés en général les terrains élevés, découverts et dépourvus d'humidité⁴⁸³. En réalité, cette localisation idéale n'est pas exclusive, on s'en rend compte d'après le conseil prodigué par Columelle qui regarde le choix des animaux domestiques selon les caractères physiques de leur race. L'espèce animale doit être adaptée non seulement au type de production qu'on en attend, mais aussi à la physionomie du paysage foncier : relief, nature du sol, couvert végétal. Or, pour les espèces ovines, les lieux envisagés sont très divers, voire contraires : gras et plats (brebis hautes sur pattes), vallonnés et maigres (brebis trapues), montagnoux et sylvestres

⁴⁷⁸ Cf. FAVORY 1983, p. 75-76.

⁴⁷⁹ LEVEAU, SILLIÈRES, VALLAT 1993, p. 208.

⁴⁸⁰ *Rust.* I, 2.

⁴⁸¹ Pour le détail et les références, cf. ROBERT 1985, p. 266-267 (bovidés) ; 268-267 (équidés) ; 270-272 (ovins) ; 275 (porcins) ; 279-287 (élevage de basse-cour, parcs à gibier, volières, apiculture, pisciculture, conchyliculture).

⁴⁸² Cf. COLUMELLE, VII, 2 : ... *ovilli pecoris secunda ratio est, quae prima fit, si ad utilitatis magnitudinem referas.*

⁴⁸³ COLUMELLE, VII, 3 : *Palustria vero noxia sunt, silvestria damnosa lanatis*, « [Les pâturages] des marais leur sont funestes ; ceux des forêts nuisent à leur laine » ; PALLADIUS, XII, 13.

(petits ovins)⁴⁸⁴. Les prés sont spécialement dévolus aux brebis « tarentines », dont on couvre le dos de peaux afin de les protéger des buissons épineux⁴⁸⁵. En raison de la finesse de leur toison, elles sont élevées principalement à l'intérieur de la ferme, dans les bergeries, et on les fait plutôt paître à proximité, en utilisant aussi les jachères⁴⁸⁶. Le comportement et les caractères physiques de l'animal doivent répondre à la « nature » des lieux : *verum tamen eligendum est ad naturam loci*, adage concernant le bétail qui renvoie exactement au principe général énoncé par Virgile pour les végétaux : « toutes les terres ne peuvent pas s'accomoder de toutes choses »⁴⁸⁷. Mais ce n'est pas la seule donnée qui intervient puisque Virgile, en réalité, associe quatre paramètres : physiologie, paysage, type de stabulation et production visée, laine ou lait.⁴⁸⁸

Dans les *fundi* où l'on pratique la céréaliculture, les contraintes liées au renouvellement de la fertilité des sols arables étant très fortes, le bétail est mené sur l'*ager*, y compris d'ailleurs sur les terres qui ne se reposent pas :

« Dans les champs où l'on a fait les moissons, la présence des troupeaux est doublement utile, d'une part, ils se rassasient des épis tombés ; d'autre part, en foulant le chaume et en déposant leur fumier, ils rendent le champ meilleur pour l'année suivante. »⁴⁸⁹

De son côté, la variété relative des lieux de pâture pour certaines espèces robustes obéit à un autre principe récurrent, selon lequel l'utilisation de l'espace disponible doit être rationalisée, quels que soient ses caractéristiques physiques et son degré d'intégration dans l'écosystème cultivé. Bien que les reliefs escarpés couverts de bois et de broussailles soient réputés les plus favorables aux capridés, leur résistance et leur frugalité conduisent à n'exclure aucun type de

484 COLUMELLE, VII, 2 : *Pinguis et campestris situs proceras oves tolerat ; gracilis et collinus quadratas ; silvestris et montuosus exiguas* ; cf. aussi VII, 3 : *Pasqua ovillo generi utilia sunt, quae vel in novalibus vel in pratis siccioribus excitantur*, « les genres de pâturages utiles pour les brebis sont ceux que fournissent les jachères ou les prairies sèches » ; VARRON II, 2, 20. À propos de l'élevage sur jachère, voir l'exemple du Salentin : COMPATANGELO, *cit.*, p. 78.

485 COLUMELLE, VII, 4 : « ... faire paître les brebis grecques dans des campagnes libres (*liberis campis*), et qui ne soient embarrassées ni par des arbrisseaux ni par des buissons (*omni surculo ruboque vacantibus*), de peur que leur laine ou leur couverture ne soient accrochées. »

486 COLUMELLE VII, 2 : *pratis planisque novalibus tectum pecus commodissime pascitur*.

487 Cf. COLUMELLE, VII, 2 ; VIRGILE, G. II, 109 : *nec vero terrae ferre omnes omnia possunt*.

488 G. III, 384-397 : « Si tu t'intéresses à la production de la laine (*lanitium curae*), avant tout éloigne-toi des touffes épineuses des bardanes et des tribules (*aspera silva lappaeque tribolique*) ; fuis les gras pâturages (*pubula laeta*) et commence par choisir des bêtes blanches, aux toisons moelleuses. (...) Mais si l'on aime le laitage (*lactis*), il faut porter soi-même dans les crèches (*praesepibus*) force cytise et mélilot ainsi que des herbes qu'on a salées. Ainsi les bêtes désirent davantage s'abreuver d'eaux courantes (*fluvios*)... »

489 VARRON, II, 2, 12.

paysage, excepté les marécages⁴⁹⁰. En revanche, les zones palustres et boisées, où ils trouvent glands et racines, conviennent particulièrement aux porcs qui paissent dehors, avant d'être engraisés pendant les deux mois qui précèdent l'abattage⁴⁹¹. À défaut, cependant, Palladius propose de les mener dans les vignes, avant qu'elles ne bourgeonnent ou après les vendanges. Double avantage, puisque le terrain est désherbé par les cochons, qui font office de terrassiers et permettent d'économiser la force de travail.⁴⁹²

6) MORPHOLOGIE (MO) :

Les segments textuels sélectionnés et comptabilisés sous ce descripteur renseignent sur les formes liées à la création humaine, les formes anthropiques du paysage foncier qui expriment les relations entre les acteurs de ce paysage (propriétaires, travailleurs), la société dans laquelle ils vivent et le milieu physique. Certaines de ces formes sont architecturales, dans la mesure où celles-ci sont aussi une manière d'aménager et d'organiser l'espace foncier⁴⁹³. Qu'il s'agisse de l'habitat, des bâtiments d'exploitation, des murs de clôture, des aménagements hydrauliques, ces formes relèvent de l'art de construire des édifices et des ouvrages, selon des règles que certains auteurs sont amenés à prescrire, tels en particulier Caton et Palladius. Les notices consacrées à ces sujets chez l'un et l'autre permettent notamment d'évaluer le développement des méthodes de construction et de constater l'accroissement des équipements des grandes fermes romaines⁴⁹⁴. Varron, quant à lui, témoigne dans ses descriptions de *villae* au livre III des *Res rusticae* de l'évolution de la physionomie de la campagne romaine dans certaines régions d'Italie⁴⁹⁵, marquée par l'édification de systèmes architecturaux complexes, étroitement liés à l'environnement

⁴⁹⁰ VIRGILE, III, 314-315 : *Pascuntur vero silvas et summa Lycaei, horrentisque rubos et amantis ardua dumos* : « Les chèvres paissent, dans les bois et sur les sommets du Lycée, les ronces et les broussailles qui aiment les escarpements. » Cf. VARRON, II, 1, 16 et II, 3, 6. COLUMELLE, VII, 6.

⁴⁹¹ VARRON, II, 4. Cf. ROBERT 1985, p. 275.

⁴⁹² *Opus agr.* II, 26 : *Immissi vineis... gramine persequunt, diligentiam fossoris imitantur.*

⁴⁹³ Cf. les modalités « bâtiments » (-ba) et « pâturages, élevage » (-pe), la première codant les informations relatives à l'ensemble des édifices construits, la seconde les données sur les locaux abritant les animaux.

⁴⁹⁴ CATON, 3, 2-6 ; 14 ; 15 ; 18 à 22, 2 ; 38, 1-3 ; 91 ; 128 ; 129 ; PALLADIUS, I, 8-26 ; 40-41. Certains segments textuels concernent la morphologie des ouvrages d'équipement, comme l'aire à battre le blé : cf. plus bas, §3, modalité 11 : « Influence et action de l'eau. »

⁴⁹⁵ Voir par exemple pour la Campanie : VALLAT 1983.

paysager proche des parcs, des jardins et des vergers, ainsi qu'au développement des infrastructures nécessaires aux élevages à haute rentabilité⁴⁹⁶. Cependant, situées à un niveau supérieur de structuration du paysage foncier, ce sont les formes produites par l'*ars rustica* qui sont directement concernées par notre inventaire. On le sait, c'est à Scrofa qu'il revient de définir cette *ars* comme science et praxéologie, notamment la science de ce qu'il convient de « faire » (*facienda*) dans chaque propriété, l'*ars* produisant « la forme déterminée par la culture », *cultura formae*, laquelle doit réaliser l'alliance de la beauté et de l'efficacité.⁴⁹⁷

Les données textuelles qui ont trait à la morphologie agraire traduisent un intérêt de la part des experts agronomiques romains qui va des formes organisatrices du parcellaire (surfaces de l'ordre de la centurie, par exemple) jusqu'aux « unités minimales du champ »⁴⁹⁸, en passant par les formes parcellaires. Le plus souvent, ces formes sont saisies de l'extérieur, dans leur apparence, et par l'étude des procédés matériels et des calculs concrets qui les engendrent. Mais elles sont aussi analysées et pensées en termes d'organisation, d'efficacité économique et esthétique. À moins qu'il ne s'agisse, comme chez Columelle, à partir d'un savoir mathématique plus théorique, de proposer les éléments d'une géométrie des aires planes, c'est-à-dire des formules permettant de calculer les superficies de champs de formes variées : rectangle, trapèze, segment, cercle, hexagone.⁴⁹⁹

Les caractéristiques morphologiques du paysage cultivé seront examinées de façon détaillée, à travers le vocabulaire et les images auxquels les *S. r. r.* font appel pour les décrire et les prescrire⁵⁰⁰. Notre relevé statistique est alimenté par les mentions très explicites : ainsi la forme d'une surface de cent jugères, conseillée par Caton pour le vignoble, n'est pas spécifiée ; pour cette raison, une telle occurrence n'est pas enregistrée sous MORPHOLOGIE/culture (MOcu), bien qu'une morphologie théorique puisse être déduite de cette superficie. Sont répertoriées, dans

⁴⁹⁶ Cf. aussi PALLADIUS, I, 8, 2-3 : « Quant à l'habitation même du propriétaire, il faut en fixer l'emplacement (...) pour qu'elle bénéficie d'une belle vue. [...] De plus, ayez soin que votre construction puisse être entourée de jardins, de vergers et de prairies ». Voir ROBERT 1985, p. 112-113 et sq.

⁴⁹⁷ *R. r.* I, 3 ; 4, 1-2 ; 7, 2-4. HEURGON 1978, *comm. ad loc.*, p. 123, note 2. Cf. aussi VIRGILE, I, 133-146.

⁴⁹⁸ Fosses de plantation, tranchées et fractions d'un terrain cultivé en billons ou en planches : cf. plus bas, Chap. II, Section III.

⁴⁹⁹ Cf. le célèbre exposé au début du livre V du *De re rustica*, dont O. A. W. DILKE a expliqué et corrigé les formules (1995, p. 59-63), et qui constitue l'une des sources, selon J.-Y. Guillaumin, du *De ingerbis metiundis* du *corpus* gromatique, cf. La 354-6 ; édition française dans GUILLAUMIN 1996 (*Corpus Agrimensorum Romanorum III : Podismus et textes connexes*), p. 198-211.

⁵⁰⁰ Se reporter plus bas, Chap. II.

les informations dénotées par une sémantique suffisamment nette pour ne pas donner une trop grande marge à l'interprétation, qu'il s'agisse d'un verbe, d'un adjectif, d'un adverbe, ou d'un substantif qui dénote une forme déterminée. Dans ce domaine, il faut le noter d'ores et déjà, mots et syntagmes relatifs à la forme expriment souvent l'idée d'ordre, de disposition régulière. De fait, à bien des égards, la description technique des formes agraires paraît dépendante des principes de régularité et/ou de belle apparence à l'honneur chez les agronomes romains, et en particulier chez Varron et chez Virgile⁵⁰¹. Parmi les expressions qui soulignent la rigueur des alignements, on citera par exemple *digesta per agros* ou *cogenda in sulcum*, traduit simultanément en français par « plantés en ligne »⁵⁰². En revanche, *vites propages sulco*, entre autres énoncés, n'a pas été retenu pour notre étude quantitative⁵⁰³. Ce syntagme n'est pas assez précis en ce qui concerne la morphologie des tranchées, mais certains termes comme *propagare* relèvent de champs conceptuels qui ne sont pas sans dénominateur sémantique commun avec les éléments d'autres champs plus directement signifiants du point de vue de la forme.⁵⁰⁴

⁵⁰¹ Cf. par exemple *R. r.* I, 4, 1 : « Les soins qui donnent à une terre cultivée plus belle apparence (...), comme lorsque les vergers et les oliveraies sont régulièrement (*in ordinem*) plantés » ; *G.* II, 284-287.

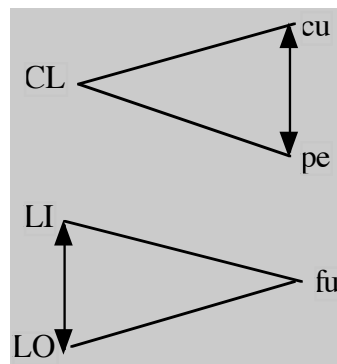
⁵⁰² VIRGILE, II, 53-54 : *sterilis quae stirpibus exit ab imis hoc faciat, vacuos si sit digesta per agros* ; II, 61-62 : *Scilicet omnibus est labor impendendus, et omnes cogendae in sulcum*. Cf. aussi II, 276-287, passage qui concerne l'alignement des plants de vigne, au lexique extrêmement riche.

⁵⁰³ CATON, 32.

⁵⁰⁴ Voir *infra*, III^e Partie, Chap. III.

- II - LES MODALITES : LA REVUE DE DETAIL DU PAYSAGE FONDAIRE

Tous les descripteurs définis précédemment possèdent en commun 9 modalités, sept autres modalités étant spécifiques à l'un d'entre eux (se reporter au tableau **Tab. II.2** : « Exemples de segments textuels renseignant les catégories thématiques » figurant dans l'Annexe 2). La plupart des modalités entretiennent une *relation horizontale directe* avec chacun des descripteurs. De la sorte, descripteurs et modalités sont aussi à même de médiatiser des *relations verticales indirectes* entre variables de même rang. On schématisera ces relations de la façon suivante :



Chaque modalité affectée à un descripteur en précise - voire en modifie jusqu'à un certain point - le contenu et/ou le champ d'application. De façon générale, les descripteurs regroupent les catégories principales qui structurent l'inventaire du paysage. Dans l'exemple précédent, il s'agit du Climat..., des Limites, de la Localisation, tandis que les modalités en font le détail, objet par objet, tout en renvoyant spécifiquement aux secteurs et aux modes d'utilisation de l'espace foncier (ici : cultures ; pâturages, élevage ; *fundus*).

Comme les descripteurs, il est possible de répartir ces modalités, qu'elles soient communes ou spécifiques, dans des classes génériques qui en définissent la nature. Ces classes de modalités sont au nombre de quatre, ainsi que l'indique le tableau ci-dessous :

Classe de modalité	Modalités communes	Modalités spécifiques
Éléments de l'écosystème cultivé constitutif du grand domaine agropastoral romain	- fu : <i>fundus</i> - cu : cultures - pe : pâturages, élevage - si : bois, forêt	- mr : marais (corrélée au descripteur HY)
Éléments matériels et immatériels de structuration de l'espace foncier	- ba : bâtiments - cl : clôtures - fo : structures fossoyées - pa : partition	- dr : drainage (HY) - ir : irrigation (HY) - en : environs (LI) - vi : réseau viaire (LI)
Éléments factuels (ancrage dans la « réalité » spatio-temporelle)	- rf : référents géographiques et historiques	
Processus biologiques et physico-chimiques		- in : influence et action de l'eau (HY) - pd : pédologie (LO)

Tab. II.6. Classement des modalités affectées aux descripteurs paysagers.

1) Les bâtiments (-**ba**) :

Ce sont les édifices qui forment le complexe productif des *fundi* ou qui correspondent à leur valorisation résidentielle. En premier lieu, les bâtiments et dépendances de la *villa* destinés à loger le propriétaire et la *familia*, à abriter gros et petit bétail, à stocker et à transformer les produits. Si la localisation de la *villa* est une question déterminante, les agronomes romains s'intéressent également aux dimensions et à la composition de la ferme, à la configuration interne et à la distribution de ses différents corps. Plus largement, cette modalité renvoie à l'ensemble des immeubles, des parties de l'espace construites - hormis les clôtures artificielles⁵⁰⁵. Elle regroupe par exemple les données relatives aux manifestations du luxe architectural ou décoratif décrites

⁵⁰⁵ Les données qui les concernent sont regroupées sous une rubrique consacrée à tous les types de « clôtures » (-cl).

par un Varron ou un Palladius (salles d'apparat, installations thermales, péristyles, portiques-jardins, pavillons résidentiels, marbres, marqueteries, mosaïques...)⁵⁰⁶. Y sont incluses aussi les infrastructures (hydrauliques notamment) nécessaires aux cultures horticoles ou aux élevages spécialisés, développés pour le prestige et l'agrément du propriétaire et, surtout, pour son profit : basses-cours⁵⁰⁷, volières, garennes, ruchers ; adductions d'eau ; techniques de creusement de bassins artificiels ou d'aménagement d'une lagune, etc.⁵⁰⁸

A ce sujet, il convient de rappeler que Varron est le premier à faire état de *villa* qui pratiquent l'aquaculture, exploitation de poissons et coquillages en rivière, en étang ou en bord de mer⁵⁰⁹. Ces activités, dont le développement est présenté comme récent chez les Romains à son époque⁵¹⁰, nécessitent le plus souvent des locaux et des équipements adéquats (jetées, canaux, viviers, *piscinae*) qui accompagnent également les élevages de volatiles, tels les canards, sarcelles ou « phalérides »⁵¹¹. Tout en affectant de se référer à des modèles hellénistiques à leur propos, Varron décrit ensuite des méthodes et des procédés de construction bien romains. Traitant ainsi du « *nessotropheion* », site réservé aux canards⁵¹², Varron établit une distinction marquée entre, d'un côté, le marécage (*palus*), le lac naturel (*lacus naturalis*) ou l'étang (*stagnum*) et, de l'autre, le « bassin fait de main d'homme », *manufacta piscina*. De même que l'emploi d'un verbe comme *constituere*, la précision n'est pas neutre⁵¹³ qui met l'accent sur l'action volontaire et réfléchie des riches propriétaires romains afin d'aménager, de mettre en ordre et de contrôler les espaces dont ils

506 Par exemple : VARRON, III, 1 : *pavimentis lithostrotis ; nuncubi citrum, aut aurum ? num minium aut Armenium ? num quid emblemata aut lithostrotum ?* PALLADIUS, I, 9, 5 : [Que les appartements d'été] soient revêtus, soit de carreaux de marbre (*marmora*), soit de mosaïques (*tesseras*)... »

507 Ce que l'on désignait autrefois sous le nom de « basse-cour » n'avait pas un sens aussi restrictif qu'aujourd'hui mais comprenait « l'ensemble des bâtiments et cours habités par les animaux domestiques, et toutes les dépendances qui s'y rattachent » : LACHIVER 1997, p. 173, s. v.

508 Lagune : COLUMELLE, VIII, 3. Élevage en volières, garennes et viviers pour l'agrément (*delectatio*) et le profit (*fructus*) : VARRON, III, 3, 1.

509 R. r. III, 2 et 17. Cf. MARINUCCI 1988, « Ingegneria itticola », p. 29-30. Les segments textuels concernés sont répertoriés en HYDRAULIQUE... / pâturages, élevage (HYpe) et HYDRAULIQUE... / bâtiments (HYba).

510 III, 3 : « Le luxe de notre siècle (*aetas*) a étendu les garennes et prolongé les viviers jusqu'à la mer (...) N'est-ce pas de ces derniers que Sergius et Licinius ont tiré l'un son nom d'Orata, et l'autre celui de Murena ? etc. »

511 R. r. III, 11.

512 L'utilisation de ce mot, formé sur le grec *nessa*, n'est attestée précisément que chez les agronomes latins : VARRON III, 11, 1 et COLUMELLE, VIII, 15, 1. Non sans distance ironique, Varron désigne la plupart des lieux d'élevage dont il parle au livre III par de savants noms grecs, dont certains ne sont pas référencés ailleurs, hormis dans les inscriptions et les papyrus. C'est le cas, entre autres, de *Pornithon*, « volière », et de *Pornithoboskéion*, pompeux « poulailler » dont il attribue le mérite aux *Deliaci*, « habitants de Délos » : III, 9, 2 ; cf. aussi II, *praef.*, 2 et comm. de C. GUIRAUD 2003 et 1985, *ad loc.*. Cette tendance à « helléniser » des élites à l'époque de Varron est typique de la culture latine gréco-romaine de la République tardive.

513 On peut considérer en effet l'adjectif *manufacta* comme « superflu », l'usage du terme *piscina* pour désigner une mare, un abreuvoir naturel, étant marginal (COLUMELLE, I, 5, 2).

disposent, soit pour en exploiter au mieux les ressources spécifiques, soit pour y adapter des productions particulièrement rentables, souvent destinées au marché urbain⁵¹⁴. À cet égard, les expressions employées par Varron dans ce passage paraissent révélatrices, outre le caractère précis des indications (l'une est chiffrée) :

« Ceux qui veulent avoir (*qui autem volunt habere*) des troupeaux de canards et constituer (*constituere*) un *nessotropheion*, doivent d'abord, s'ils le peuvent (*facultas*), choisir un lieu marécageux ; car c'est là ce qu'ils préfèrent ; à défaut, on choisira de préférence un emplacement où se trouvent un lac ou un étang naturels, ou une piscine artificielle (*manufacta piscina*), dans lesquelles ils puissent descendre par degrés. Pour leur séjour, ils doivent avoir un enclos, haut de quinze pieds, comme vous l'avez vu dans la *villa* de Seius, et fermé par une seule porte. Autour de toute la paroi, à l'intérieur, il y aura un large soubassement, sur lequel seront disposées, le long de la paroi, les niches couvertes ; devant elles, un vestibule nivelé (*exaequatum*), avec un revêtement en brique (*tectorio opere testaceo*). Devant, il y aura un canal continu, où l'on place la nourriture et où l'on fait circuler l'eau : c'est ainsi qu'ils prennent leur nourriture. Tous les murs sont lissés grâce à un enduit (*tectorio levigantur*) pour empêcher les putois ou n'importe quelle autre bête ne puisse entrer pour nuire et tout cet enclos est couvert d'un filet à grandes mailles, pour empêcher l'aigle de fondre sur les canards et ceux-ci de s'envoler [par là] à l'extérieur. [...] Quant aux piscines à l'intérieur de cet enclos bassins dans cet enclos, elles doivent bénéficier d'un large afflux d'eau, afin qu'elle soit constamment renouvelée. »⁵¹⁵

Ce texte atteste, entre autres, l'importance accordée à la qualité du revêtement des sols et des murs, puis l'insistance sur la régularité et le « poli » des surfaces, omniprésente dans les

514 *Constituere* : conformément à l'étymologie et à l'emploi classique du mot, il paraît signifier la construction d'édifices et d'ouvrages *ex nihilo*. On peut rapprocher ces expressions de mots et locutions analogues présentes dans les textes gromatiques, qui sont associés notamment à l'acte de fondation d'un établissement humain : J. PEYRAS, qui se réfère à La. 309 : *limitem manu operis factum constituimus* ; La. 349 : *limitem opere manuum hominum ordinavimus* : PEYRAS 1995, p. 43 et 45.

515 *Qui autem volunt greges anatum habere, ac constituere nessotrophion, primum locum, cui est facultas, eligere oportet palustrem, quod eo maxime delectantur. Si id non, potissimum ibi, ubi sit naturalis aut lacus, aut stagnum, aut manufacta piscina, quo gradatim descendere possint. Septum altum esse oportet ubi versentur, ad pedes XV, ut vidistis ad villam Sei, quod uno ostio claudatur. Circum totum parietem intrinsecus crepido lata, in qua secundum parietem sint tecta cubilia : ante eas vestibulum earum exaequatum tectorio opere testaceo. In eo perpetua canalus, in quam et cibus ponitur iis, et immititur aqua. Sic enim cibum capiunt. Omnes parietes tectorio levigantur, ne faeles, aliave quae bestiae introire ad nocendum possit, idque septum totum rete grandibus maculis integitur, ne eo involare aquila possit, neve ex ea evolare anas. [...] Quae in septo erunt piscinae, in eas aquam large influere oportet, ut semper recens sit. R. r. III, 11, 1-3 (Trad. Ch. GUIRAUD).*

notices agronomiques consacrées aux édifices⁵¹⁶. Si tel est le cas dès le traité de Caton⁵¹⁷, les termes qui dénotent cet aspect lisse, parfaitement achevé de la construction - mais à même de désigner plus prosaïquement un enduit de protection contre les nuisibles - deviennent chez Varron l'expression même de l'élégance, de l'*urbanitas* de la *villa*, comme celle d'Axius à Rosea, *quae est polita opere tectorio eleganter*⁵¹⁸. Du reste, le champ d'application de qualificatifs comme *politus*, *perpolitus*, va s'élargir dans les *Res rusticae* jusqu'au paysage foncier pour signifier la qualité de sa mise en valeur, laquelle est indissociable selon Varron de son bel aspect.

Mais quel est ce « revêtement de brique » dont parle Varron et peut-on expliquer ce choix en fonction de ces nouvelles exigences pratiques autant qu'esthétiques⁵¹⁹ ? Certes, les briques cuites (*lateres testacei* ou *cocti*) pouvaient entrer dans la composition de certains revêtements, comme l'*opus figlinum*. Toutefois, comme on sait, l'*opus tectorium*, le type le plus courant d'enduit, était composé d'ordinaire de sable et de chaux (faisant office de ciment) en proportion variable⁵²⁰. Par ailleurs, *testaceum*, sans autre déterminant, peut désigner la brique pilée⁵²¹. Ce sont les données détaillées de Palladius sur les techniques de construction des *aedificiū rustici*, « d'après les spécialistes en architecture », qui permettent de résoudre la question⁵²² : « [Pour les enduits], il faut deux tiers de sable pour un tiers de chaux ; mais s'il s'agit de sable de rivière, on obtiendra des constructions d'une solidité étonnante en y ajoutant un tiers de brique tamisée (*testae cretae*) »⁵²³. Ainsi, dans ce cas comme dans d'autres, les normes de construction édictées par les

516 Voir par exemple le passage consacré par Palladius à la construction des pièces d'été et d'hiver de la partie résidentielle : « ... que la charpente (du plancher) en soit bien horizontale et solide (*aequalis et solida*) ; « ... on étendra ensuite sur un radier, une couche de mortier (...) : lorsqu'on se sera assuré à l'équerre (*regula*) qu'elle est bien horizontale (*aequale*)... ; « qu'ils soient revêtus... de carrelage, dont on joindra les angles et les côtés de manière à obtenir un dallage bien régulier (*aequale*). » PALLADIUS I, 9, 2 ; 4 et 5 (trad. R. Martin).

517 *De agr.* 128.

518 VARRON, III, 2 ; cf. aussi III,1 : [description de la *villa* de Q. Pinus, dédicataire du troisième livre] *cum enim villam haberes opere tectorio et intestino ac pavimentis nobilibus lithostrotis spectandam parum putasses esse*, etc.

519 Il ne s'agit pas d'un « pavement » de briques comme le lisait le traducteur de l'édition Nisard, corrigé par Ch. GUIRAUD, qui fait le point sur d'autres enduits cités par Varron : 2003, p. 55, n. 17.

520 MARTIN 1976, p. 121-122 ; MARINUCCI 1988, p. 43 et 92.

521 PLINE XXXVI, 176.

522 *Secundum fabricandi magistros* : *Op. agr.* I, 1, 2. Les chapitres d'architecture rurale de Palladius sont inspirés (assez librement) de deux sources antérieures, Vitruve et/ou son abrégiateur Faventinus : MARTIN 1976, p. 120-121 ; FLEURY 1990, p. XLVII.

523 I, 10, 3. On n'a cependant pas retrouvé la source de cette notule qui semble originale. De façon générale, c'est toujours en suivant Vitruve (ou l'abrégé de Faventinus) que l'agronome tardo-antique décrit de façon circonstanciée la manière d'appliquer revêtements, enduits, crépi et autre mastic, et les matériaux qui entrent dans leur composition : cf. I, 10 (*de calce et harena*) ; 11 ; 14 ; 15 (*de tectoriis*, d'après VITRUVÉ, VII, 3, 5) ; 17. La composition de cet enduit répond en l'occurrence au même principe que celui du mélange qui sert à lier les pierres : l'emploi de poudre de

agronomes romains, tout en veillant au respect de la belle apparence, visent à garantir la sécurité, l'efficacité pratique et productive, enfin la « solidité », c'est-à-dire la pérennité, des bâtiments et des installations⁵²⁴. On perçoit bien dans ces descriptions varroniennes les trois grands principes présidant à l'art de construire chez les Romains, que Vitruve formalisera un peu plus tard dans sa théorie de l'architecture : solidité, *firmitas*, utilité, *utilitas*, et beauté, *venustas*⁵²⁵. Du reste, cette théorie a sans doute été inspirée par Varron, dont on sait par Vitruve lui-même qu'il écrivit un ouvrage sur l'architecture.⁵²⁶

S'il est possible aux propriétaires des *fundi* de compenser par de fortes dépenses d'équipement l'inadéquation des lieux aux productions qu'ils ont parfois intérêt à développer (dans les villas suburbaines et maritimes, notamment), la « localisation » par rapport à l'environnement « naturel » (plus ou moins anthropisé) n'en demeure pas moins une question primordiale, comme en témoigne le texte précédent. C'est ainsi que nombre d'informations qui alimentent cette modalité concernent le site d'implantation des bâtiments et, plus largement, leur situation, laquelle s'apprécie par les relations que la *villa* est à même d'entretenir avec des lieux ou des réseaux, à l'échelle du domaine, et au-delà. Par exemple, Columelle expose les inconvénients de placer la *villa* au bord d'une route militaire ou de voies très passantes (*Rust.* I, 2 et 5).

Nonobstant des exigences (tardives) de « belle vue » qui en font un site recherché selon l'aspect, plaisant ou non, sous lequel il se présente⁵²⁷, l'appréciation (ou le choix) du lieu d'implantation de la *villa* repose sur des critères avant tout fonctionnels. En effet, le site est évalué

tuileau est bien connu qui donne précisément au mortier romain une dureté exceptionnelle et sa fameuse couleur rose, cf. CHEVALLIER 1993, p. 103.

⁵²⁴ Cf. VITRUVÉ, II, 8 : les Romains construisent pour quatre-vingts ans. Plus solides, les revêtements de brique sont aussi plus lisses, cf. *Op. agr.* I, 17, 1 : « [Le sol de la citerne] sera rendu plus lisse grâce à un ciment de brique qui le recouvrira (*testacei pavimenti superfusione levigetur*). »

⁵²⁵ *Arch.* I, 3, 2 : « On doit faire ces travaux en tenant compte de la solidité, de l'utilité et de la beauté (*Haec autem ita fireri debent, ut habeantur ratio firmitatis, utilitatis, venustatis*). On tiendra compte de la solidité (*firmitatis erit habita ratio*) lorsqu'on creusera les fondations jusqu'au sol compact et lorsque, pour chacun des matériaux, on choisira les fournitures soigneusement et sans avarice... ». La théorie vitruvienne de l'architecture est commentée par Ph. FLEURY dans son introduction, où il rappelle qu'un « travail de classification et de définition » des divisions de l'architecture avait déjà été tenté par Varron (1990, p. XCIII). Pour les rapports entre ces trois qualités de l'architecture avec les « parties » de celle-ci, en particulier l'*ordinatio*, la *dispositio* et la *distributio*, explicités par Vitruve dans ce même texte, cf. les remarques de C. FERRARI PEÑA, « Las distintas partes o categorías que componen la arquitectura y sus implicias en la obra de Vitruvio », *Semanas de Estudios Romanas*, vol. VI, 1992, p. 208-209 et 216-217.

⁵²⁶ *De arch.* VII, *preaf.* 14 : *Terentius Varro de novem disciplinis unum de architectura.*

⁵²⁷ PALLADIUS, I, 8, 2-3 : « Quant à l'habitation même du propriétaire, il faut en fixer l'emplacement en un lieu (*ipsius praetorii situs sit loco*) un peu plus élevé et plus sec que les autres, pour éviter que les fondations ne soient endommagées, et pour qu'elle bénéficie d'une belle vue (*laeto aspectu*). »

en fonction de deux facteurs principaux, qui sont indissociables : les usages qu'il autorise (résidentiels, productifs, commerciaux...) ; la nature et la qualité des éléments qui font son environnement local (altitude et climat, pente, orientation et exposition, position des points d'eau, écoulements, distance par rapport au réseau viaire et hydrographique, couvert végétal, salubrité de l'air et de l'eau). Par exemple, selon Palladius, le site choisi doit offrir au moins *la possibilité* d'avoir à proximité des terrains exploitables, capables de procurer en même temps un cadre agréable⁵²⁸.

Que les remarques ou les règles relatives à l'assise de l'habitat et au siège des activités productives soient souvent placées au début des traités témoignent de l'importance qualitative attachée au thème. Fondées sur des critères précis, mais souples, qui autorisent l'adaptation de la *villa* aux traditions locales d'habitat, aux différences de climat et aux caractéristiques particulières de son terroir, elles s'inscrivent bien dans le schéma normatif général qui caractérise, dans leur variété, les traités d'agriculture romains. Elles concernent, entre autres, les relations spatiales entre la ferme et les terres exploitées, ces rapports constituant pour les experts agronomiques l'une des bases de l'aménagement et de la structuration du paysage fonciaire, à travers les questions liées à la centralité de la ferme, à la distribution et la nature des productions ou encore au système hydraulique. Avant même d'exposer quelle est « la meilleure situation » d'une *villa*, Columelle aborde ces questions dans la partie où il décrit à grands traits le paysage humanisé de la propriété idéale :

« Que la plaine qui dépend des bâtiments [de la *villa*] soit distribuée en prairies, en terres labourées, en saussaies et en plantations de roseaux. (...) D'autre part, que les eaux de source, se répandent au moyen de canaux dans les prairies, les jardins et les saussaies et soient conduites jusque dans la *villa*. »⁵²⁹

Si Columelle, en particulier, met en avant l'investissement productif de type qualitatif (amélioration de l'outil de production), l'investissement quantitatif (achat de terre – certes, pas de n'importe quelle terre) demeure la préoccupation principale des *S. r. r.*, d'autant que celui-ci est

⁵²⁸ « Il faut en outre veiller à ce que [le *praetorii situs*] puisse être entouré de jardins et de vergers, ou de prairies (*hortis et pomariis aut pratis*) : PALLADIUS, *loc. cit.*

⁵²⁹ *Rust.* I, 2 : *Campus, in prata et arva salictaque et arundineta digestus, aedificio subjaceat. (...) Tum rivos decurrentes in prata et hortos et salicta, villaeque aquas salientes demittat.*

limité par l'offre⁵³⁰. L'agronome de Gadès en a du reste bien conscience qui souligne la quasi-impossibilité de trouver réunies toutes les qualités qui font l'*universus situs*.⁵³¹

Pour sa part, Caton localisait principalement la ferme en disqualifiant certains espaces jugés inadéquats : lieux insalubres, terrains mouilleux. En tant que facteur répulsif, l'insalubrité est pour ainsi dire le meilleur dénominateur commun servant à définir le site le moins convenable à l'ensemble des bâtiments de la *villa*. De fait, s'ils concernent en premier lieu la partie résidentielle, ses effets ne risquent-ils pas de se faire également sentir dans les étables et les entrepôts ? Le procédé économique choisi par Caton pour caractériser l'emplacement de la *villa* en prescrivant ce qu'il ne doit pas être est certes conforme à son style lapidaire, mais il découle aussi du poids que ce problème revêtait dans la plupart des régions d'Italie concernées par son traité. Du fait de leur insalubrité, certaines zones étaient en effet inhabitables, et incultivables, sans la mise en œuvre de techniques de drainage perfectionnées. Cela concernait surtout les plaines côtières, mais aussi les dépressions, ainsi que le confirme expressément Varron en interdisant que l'on construise la ferme au creux d'une vallée (*in convalli cava*), afin de se prémunir non seulement contre les miasmes, mais aussi contre les autres risques naturels et le brigandage.⁵³²

L'insalubrité, critère négatif, est ainsi une particularité suffisante pour rejeter un lieu quand l'acquéreur n'est pas prêt ou n'est pas en mesure de pallier ses défauts⁵³³. En revanche, un critère de sélection positif aussi primordial qu'une atmosphère saine ne suffit pas à définir le site de la ferme et doit être complété par une série d'autres qualités. C'est ce que fait Varron en recommandant d'édifier la *villa* au pied d'un coteau boisé orienté au « levant d'équinoxe » (est), prescriptions appuyées sur des arguments d'urbaniste et d'architecte : protection contre la violence des vents et possibilité de bénéficier de l'ombre en été et du soleil en hiver. Sous l'Empire, Pline exprime sur ce point une opinion nuancée qui vise un public élargi aux provinces : si l'exposition à l'est est adéquate dans les pays tempérés, dans les régions chaudes, la *villa* doit être orientée au nord et, dans les froides, au sud.⁵³⁴

⁵³⁰ Sur ce problème de l'utilisation du surplus de la rente et des limites de l'investissement productif dans l'Antiquité romaine, cf. la rapide et récente mise au point (avec la bibliographie) de H. INGLEBERT 2005, p. 59-60.

⁵³¹ *Rust.* I, 2.

⁵³² Cf. aussi PALLADIUS I, 3 et 16. Se reporter plus bas, Sect. III, 12. « Marais et lagunes ».

⁵³³ Comme l'ont très bien compris les agronomes romains, les caractéristiques d'un site sont toujours relatives aux moyens dont disposent ses gestionnaires : BRUNET, FERRAS, THÉRY 1993, p. 456, s. v. « Site ».

⁵³⁴ *R. r.* I, 12, 1-2 : *Danda opera ut potissimum sub radicibus montis silvestris villam ponat..., item ut contra ventos... Quae posita est ad exortos aequinoctiales, aptissima, quod aestate habet umbram, hieme solem* ; PLINE, XVIII, 35. Cf. aussi COLUMELLE I,

La morphologie des bâtiments de la *villa* est une question qui intéresse Caton, aussi bien que Varron, mais chacun envisage le problème d'une manière différente et ne se penche pas, en réalité, sur le même objet. Fidèle à une méthode qu'il emploie par ailleurs, l'auteur des *Res rusticae* formule ses prescriptions en les fondant sur des exemples tirés de sa propre expérience⁵³⁵. Avec un souci du détail qui ne dément pas sa réputation d'homme le mieux informé de son temps⁵³⁶, Varron s'attarde dans le troisième livre de son traité sur les aménagements novateurs et les décors ingénieux et/ou luxueux présents dans les *villae*, où une architecture raffinée s'allie à un art des jardins dont il est lui-même l'introducteur dans la littérature agronomique des Romains⁵³⁷. Dans le *De agricultura*, il s'agit moins d'illustrer par l'exemple de savantes descriptions architecturales que de dicter les règles d'édification de la *villa* en privilégiant l'angle financier : méthodes, coût, choix et emploi des matériaux sont des questions qui donnent lieu à des développements techniques précis, complétés par les clauses des contrats passés avec l'entrepreneur⁵³⁸. Caton livre ainsi des indications circonstanciées sur la construction des murs et la mise en place des principaux équipements, huilerie, *cella vinaria* et son pressoir⁵³⁹. Une fois encore, il faut signaler une constante que l'on observe chez Caton et ses successeurs. Les expressions relatives aux structures construites sont souvent proches de la terminologie récurrente utilisée pour énoncer les règles d'aménagement et d'organisation de l'espace agricole. En effet, de nombreux mots ou locutions apparaissent dans les notices consacrées au plan et à la façon de bâtir (où sont bâtis) les édifices qui insistent sur les notions de proportion, de rectilinéarité ou de

4-5 (salubrité, topographie, qualité de l'eau, écoulements, exposition du terrain, évitement des zones marécageuses et des grandes routes) ; PALLADIUS I, 8.

⁵³⁵ Cf. MOATTI 1995, p. 111.

⁵³⁶ DENYS D'HALICARNASSE, II, 21.

⁵³⁷ Voir en particulier la minutieuse description (contenant des données métriques) du parc de sa *villa* de Casinum, lequel comprend canaux, promenade, longs portiques, viviers, *tholus* à colonnade, coupole et bassin (servant de salle à manger), enfin immenses volières fermées de murs et de filets où les oiseaux évoluent entre des arbres de haute futaie : R. r. III, 5. La description de l'*ornithon* de Varron, lequel est combiné à une salle à manger de « haute technologie » incluant table tournante, horloge hydraulique et girouette, est étudié par Ph. Fleury comme un cas efficace de *demonstratio* d'un système dans les textes techniques latins : FLEURY 2005, p. 279-78, 283-84 et 286-90.

⁵³⁸ *De agr.* 3, 2 sq. ; 4 ; 14. Voir aussi les données architecturales dans le traité de PALLADIUS, en particulier I, 11, sur l'élévation des murs et I, 8, sur la profondeur des fondations, plus ou moins importantes selon la nature du terrain et la hauteur de l'édifice.

⁵³⁹ *De agr.* 10 à 13. On connaît la description du pressoir, *torcular*, grâce à Caton et à Vitruve (VI, 6, 3), Virgile et Palladius (qui décrit pourtant un système d'écoulement perfectionné) ne mentionnent que le fouloir : MARTIN 1976, p. 126-127.

symétrie.⁵⁴⁰ Quand il ne s'agit pas, comme Palladius pour son rucher (*apium castrum*), de prôner directement l'ordre au carré, *in morem castrorum*⁵⁴¹ :

« Pour les abeilles, nous devons installer le rucher (*apibus stationem*) non loin des bâtiments principaux (*dominicalibus*), soit dans une partie du potager non passante, exposée au soleil, et en même temps abritée des vents et assez chaude ; [son aménagement] (*constituta*) sera tel que, bâtie sur une plan quadrangulaire (*in quadratam mensuram*), elle découragera les prédateurs⁵⁴², et empêchera l'accès <trop fréquent> des gens et des animaux. »⁵⁴³

Malgré les disparités observées, les conceptions fondamentales qui commandent les modalités d'implantation et d'élévation des bâtiments sont persistantes d'un *scriptor* à l'autre. En effet, localisation et configuration de l'espace construit sont avant tout dépendantes de critères fonctionnels liés à la vocation générale du domaine, chacune de ses composantes étant également située, calibrée et aménagée en vue de sa destination propre⁵⁴⁴. De façon générale, excepté dans les domaines dont la production est très spécialisée, la *villa* doit être en mesure d'assurer trois fonctions principales : logement des personnes, entretien du bétail et des animaux domestiques ou captifs, stockage et transformation des produits⁵⁴⁵. En fonction de ces principes, c'est Columelle, au I^{er} siècle, qui préconise formellement la division de la *villa* en trois ensembles distincts :

Modus autem membrorumque numerus aptetur universo conscripto et dividatur in tres partes, urbanam, rusticam, fructuariam.

⁵⁴⁰ Par exemple, CATON 18, 2 (*Torcularium si aedificare voles*) : *arbores ad stipitem primum directos p. XVI* ; 19, 1-2 (*In vasa vinaria stipites*) : *cetera (foramina) dividito quam rectissime ; uti in medio prelum recte situm siet*, etc.

⁵⁴¹ *In morem castrorum* : expression employée par HYGIN L'ARPENTEUR en parlant des colonies dont le *decumanus maximus* et le *kardo maximus* partent de la cité et passent par les quatre portes, « selon l'usage des camps » : Th. 144 = CLAVEL-LÉVÊQUE, GONZALES, REDUZZI MEROLA (éd.) 1996, p. 58-59 ; PEYRAS 1995, p. 44.

⁵⁴² Surtout les bourdons mais peut-être aussi d'autres animaux (mellivores), selon l'interprétation convaincante de P. Hamblenne, *fures* ne désignant pas, ici, des « voleurs », humains du moins (cf. VARRON, III, 16, 19 ; PLINE XI, 57) : HAMBLENNÉ 1980, p. 169-170.

⁵⁴³ *Op. agr.* I, 37, 1 (traduction P. HAMBLENNÉ 1980, p. 170). Cf. aussi VIRGILE IV, 8 et sq. : *sedes apibus statioque*. L'expression qui fournit le titre de la notice palladienne, *de apium castris* est intéressante car dans la description du « camp des abeilles », on reconnaît les traits d'un véritable *castrum*.

⁵⁴⁴ Cf. GORRICHON 1976, p. 66.

⁵⁴⁵ Cette fonction comprend aussi l'artisanat à usage agricole (cf. VARRON, I, 22, 1), la production des contenants n'étant pas un thème abordé par les *S. r.*, à l'exception significative de Palladius qui en prescrit la fabrication sur le domaine.

« Qu'on fasse correspondre la capacité et le nombre des bâtiments à tout ce qu'ils doivent renfermer, et qu'on les répartisse en trois secteurs, résidentiel, agricole et productif. »⁵⁴⁶

En réalité, cette division qui constitue la principale caractéristique de la *villa* columélienne est surtout marquée entre la *pars urbana*, d'un côté, et les *partes rusticae* et *fructuariae* de l'autre. Ce second ensemble associe fonction d'habitation (pour le personnel agropastoral et les surveillants) et fonction utilitaire et productive : étables et remises ; celliers, pressoirs, fruitiers, granges et greniers⁵⁴⁷. Cette *villa* en partie double, qui rompt avec la demeure traditionnelle à *atrium*, Varron la représente déjà dans le premier livre de son traité⁵⁴⁸. Mais il est important de souligner qu'elle est l'objet d'une description, que l'agronome ne l'érige pas en norme de façon explicite. Le Réatin s'attache à différencier espaces intérieurs et espaces extérieurs : les principaux bâtiments d'exploitation se rassemblent autour de deux cours, une cour pourvue de deux bassins, indispensables dans les grandes propriétés⁵⁴⁹. Selon Pierre Grimal, dans ces règles fixées pour les cours se profilent déjà, jusque dans ce domaine de rapport, les éléments caractéristiques du jardin de plaisance⁵⁵⁰. Fruits d'une évolution perceptible entre le traité de Caton et celui de Columelle, la séparation progressive entre la maison de maître et les communs, qu'accompagne l'adjonction d'éléments architecturaux empruntés aux demeures urbaines, doit en effet être mis au compte du changement des conditions et du cadre de vie, mais également des modifications dans les structures de l'exploitation. Alors que la superficie des domaines tend à s'accroître, la *pars urbana* connaît une évolution vers un modèle moins austère et plus adapté, sinon à la présence du maître à demeure, du moins à des séjours plus longs, dus notamment à l'allongement sensible des distances entre la résidence de ville et la propriété de campagne.

Chez Palladius, la *pars urbana* fait place au *praetorium* pour désigner la résidence particulière du *dominus*, mot de connotation nettement militaire qu'on pourrait traduire par « centre de commandement »⁵⁵¹. À une expression plutôt neutre et technique se substitue donc un terme qui

⁵⁴⁶ COLUMELLE, I, 6.

⁵⁴⁷ *Idem*.

⁵⁴⁸ GRIMAL 1984, p. 367.

⁵⁴⁹ R. r. I, 13, 3 : *Cohortes in fundo magno duae aptiores : una ut interdium compluvium habeat lacum, ubi aqua, saliat, qui intra stylobatas, cum velit, sit semipiscina. Bovem enim ex arvo aestate reducti hic bibunt... In cohorte exteriori lacum esse oportet.*

⁵⁵⁰ GRIMAL, *loc. cit.*

⁵⁵¹ MARTIN 1976, p. 116, note 3 : mot du vocabulaire militaire passé dans la langue courante. *Praetorium*, résidence du commandant d'un *castrum*, résidence civile d'une autorité principale : R. REBUFFAT dans LECLANT (éd.) 2005, p. 1784, s. v.

décrit moins une fonction (résidentielle) qu'une situation de pouvoir (et, plus spécialement, de pouvoir normatif) exprimée dans un édifice⁵⁵². Cette nouvelle appellation est-elle à relier aux transformations des structures de la propriété, à l'évolution du profil socioculturel, et sociopolitique, des grands propriétaires agropastoraux – et aussi, au-delà, à l'évolution tardive de la nature du pouvoir impérial et des structures institutionnelles et politiques de l'État romain⁵⁵³ ? Nous nous contenterons ici de poser la question. En tout état de cause, le terme « illustre la façon dont le standard de vie des riches particuliers se calquait sur celui des grands personnages publics et des empereurs eux-mêmes »⁵⁵⁴. Au reste, la demeure du propriétaire fait l'objet, de la part de l'agronome du V^e s., d'un intérêt qui, lui non plus, n'est pas neutre, surtout si on le compare au silence concernant d'éventuels locaux destinés aux esclaves⁵⁵⁵. De fait, à partir de l'époque tétrarchique, les *villae* des grands propriétaires - au premier rang desquels l'aristocratie provinciale et surtout sénatoriale⁵⁵⁶ - voient s'accroître leurs dimensions, ainsi que le luxe de leurs décors et de leurs équipements. Parallèlement, en tant que lieu d'accumulation de la rente foncière, ces palais ruraux tendent à une séparation complète des bâtiments d'exploitation. Selon les souhaits de Palladius, du reste, l'édifice sera situé dans un lieu plus élevé « que les autres » (*quam cetera*)⁵⁵⁷, de manière à ce que toute la longueur de sa façade soit entièrement exposée au sud, qu'il jouisse d'une vue dégagée et qu'il soit entouré de ce qu'on pourrait appeler des « espaces verts » (mais productifs : jardins ; vergers ou prairies)⁵⁵⁸. Regroupés dans un espace spécifique, structures de production (grands pressoirs, moulins à huile ou à grain) et ateliers voués au conditionnement des produits, mais aussi à la fabrication et à la réparation du matériel⁵⁵⁹, font office de centre de

552 L'emploi de *praetorium*, au sens de « résidence du propriétaire » existe bien avant le traité de Palladius mais en dehors du *corpus* agronomique et sous forme de néologisme, en particulier chez JUVENAL (*Sat.* 1, 75). Cf. MARTIN, *loc. cit.*

553 Sur ce dernier aspect, voir CARRIÉ, ROUSSELLE 1999, spc. p. 665-679, avec la bibliographie, p. 798-799.

554 À telle enseigne que leurs premiers fouilleurs ont confondu ces opulentes demeures avec des résidences impériales, comme la célèbre *villa* de Piazza Amerina en Sicile (construite vers 315/325) : CARRIÉ, ROUSSELLE, *op. cit.*, p. 537.

555 VERA 1986, p. 408 ; GIARDINA 1986, p. 32 sq. qui relève aussi l'absence de données sur les *ergastula* et s'interroge sur son sens.

556 Mais la distinction entre les deux milieux se révèle moins tranchée, ainsi qu'en témoignent notamment les textes d'AUSONE. « Nobles locaux d'origine locale, nobles sénatoriaux d'envergure locale, nobles locaux aux prétentions généalogiques sénatoriales » coexistent dans les cités de l'Empire (surtout en Occident) et ont tendance à se fondre en une seule noblesse, en vertu d'une situation directement issue des mutations touchant les élites au IV^e siècle. Il faut citer, en particulier, la provincialisation du clarissimat, cohabitation et fusion des nobles locaux et des sénateurs se produisant par le biais des *honorati* : sur tout cela, voir en dernier lieu BADEL 2005, spc. p. 207 et 253.

557 Idée propre à Palladius, comme le signale R. MARTIN, *comm. ad loc.*

558 I, 8, 2-3.

559 Cf. PALLADIUS I, 7 : « Il faut absolument avoir [sur le domaine] des forgerons, des charpentiers, des fabricants de jarres et de cuves, pour que le besoin de se rendre à la ville (*urbis*) n'oblige pas les paysans (*rusticos*) à

services, en particulier pour les colons, libres ou de condition servile, qui travaillent sur le domaine⁵⁶⁰. Or, dans l'*Opus agriculturae*, l'ancienne « villa » est désignée par un autre mot : *dominicalia*, dont la forme, comme le contenu, dénoncent, eux aussi, le caractère tardif : de fait, à l'instar du « dominat », concept forgé au IV^e siècle par l'historiographie sénatoriale, ce vocable est un dérivé de *dominus*⁵⁶¹. P. Hamblenne traduit cet hapax par « bâtiments principaux »⁵⁶². De la sorte, *dominicalia* ne se rapporterait-il pas à l'ensemble des édifices et des équipements, en particulier à ce centre de production et de services (le texte de Palladius fait d'ailleurs voisiner ces *dominicalia* avec le rucher), appartenant au secteur « padronale » des propriétés, tandis que le *praetorium* serait réservé au seul lieu de résidence du *dominus* ?

Dans le système de la *villa* décrit par les devanciers de Palladius, qui s'appuie sur le faire-valoir-direct et sur un noyau de main-d'œuvre servile, en partie salariée, le propriétaire délègue la gestion du domaine à son représentant, de condition servile, le *vilicus*. Dans ce cadre social hiérarchisé, la configuration des bâtiments dépend nécessairement de la fonction et du statut de ses occupants, outre les comportements qu'on leur impute, ou qu'on leur prescrit. Par exemple, selon Varron, suivi sur ce point par Columelle, le régisseur doit résider dans la *pars rustica* ; mieux, son logement doit être dressé à proximité du seuil principal de sorte que, de jour comme de nuit, il puisse surveiller les allées et venues entre l'intérieur et l'extérieur, en particulier celles des esclaves « libres »⁵⁶³. À l'appui de ces règles, des arguments de type sécuritaire nourrissent l'image d'un espace étroitement contrôlé, où l'acheminement et la conservation des biens, les déplacements et les lieux de réunion des personnes (des esclaves en l'occurrence), sont soumis à l'œil du maître, ou à celui de ses délégués.⁵⁶⁴

Quant aux bêtes, elles sont l'objet de la vigilance continue des bouviers et des bergers dont les *cellae* jouxtent les étables pour des raisons plus directement économiques : il ne faut pas

quitter leur travail normal ». Dans la partie occidentale de l'empire, le grand domaine tardo-antique coupe les travailleurs de la terre du contact avec la ville et favorise le transfert des activités artisanales indispensables à leur fonctionnement vers les centres ruraux : VERA 1986, p. 374.

⁵⁶⁰ VERA 1986, p. 406 ; CARRIÉ 1999, p. 537.

⁵⁶¹ PALLADIUS, I, 37, 1, pluriel *dominicalia* : cf. COLUMELLE IX, *praef.* 1, *dominicae habitationes*. Voir MARTIN 1976, p. 167, note 2 ; CARRIÉ, *op. cit.*, p. 653.

⁵⁶² HAMBLENNÉ 1980, p. 170.

⁵⁶³ Surveillance aussi des cuisines, où se tiennent le plus souvent les esclaves domestiques : VARRON, R. r. I, 13, 2 ; COLUMELLE, I, 6.

⁵⁶⁴ À ce sujet, voir plus bas, IV^e Partie, Chap. I., Sect. II.

laisser les animaux sans soin en cas d'accident ou de maladie⁵⁶⁵. Pour les mêmes raisons, des enclos fermés de murailles sont construits en plein air pour les animaux gardés à la ferme : l'un est réservé aux espèces qui craignent les attaques des bêtes sauvages ; l'autre, édifié à l'entrée de la bergerie, est destiné à protéger les ovins des fortes chaleurs de l'été⁵⁶⁶. Lorsque Varron trouve suffisant d'entreposer chariots et instruments agricoles sous un grand auvent qui les isole de l'ardeur du soleil et des intempéries, Columelle enjoint de rassembler les outils aratoires dans un *horreum* spécial, qui de plus doit comporter un *clausus locus* pour les ustensiles de fer.⁵⁶⁷

Outre le contrôle social et la protection du cheptel, du matériel et des denrées contre le vol ou les intempéries, le plan de la ferme est conditionné par des facteurs tels que la prévention des risques contre les incendies, les nécessités du travail ou les questions d'hygiène.

Dans la catégorie des zones découvertes construites qui, comme la cour, font partie intégrante du complexe productif, l'aire (*area*) est l'objet chez Palladius d'une « polylocalisation » qui correspond à des exigences tant pratiques que sécuritaires et sanitaires⁵⁶⁸. La première localisation, « relative », concerne la distance par rapport aux bâtiments : le terrain de battage, proportionné à l'étendue globale des emblavures⁵⁶⁹, doit être situé non loin de la ferme (*longue a villa esse non debet*) pour faciliter les transports et la surveillance. L'implantation de l'aire est conditionnée en outre par la possibilité de la clôturer afin d'y parquer les boeufs qui piétinent les épis et de construire à proximité un abri (*nubilarium*) pour y entreposer le blé en instance d'être engrangé⁵⁷⁰. Une deuxième localisation relative (et négative) exclue le voisinage des terres plantées (jardins, vignes, vergers) du fait de l'incompatibilité, affirmée par Columelle et Palladius, entre le feuillage et la paille mêlée de fumier. Enfin, une troisième localisation - absolue, cette fois - recommande un site élevé et ouvert à tout vent, *locus sublimus et undecumque perflabilis*.⁵⁷¹

⁵⁶⁵ R. r. I, 13, 1 ; COLUMELLE, *loc. cit.*

⁵⁶⁶ Cf. COLUMELLE, I, 6 et VII, 3 : *id pecus ... impatientissimum est, nec minus aestivi vaporis. Itaque cohors clausa sublimi macerie praeponi vestibulo debet, ut si in eam tutus exitus aestuanti.*

⁵⁶⁷ R. r. I, 13, 2 ; COLUMELLE I, 6. Cf. aussi PALLADIUS, I, 32.

⁵⁶⁸ *Op. agr.* I, 36, 1-2. Cf. CATON, 91 ; VARRON, R. r. I, 51-52 ; VIRGILE, G. I, 178-180 ; COLUMELLE, I, 6 ; II, 19-20 ; PLINE, XVIII, 298.

⁵⁶⁹ VARRON, R. r. I, 13, 5.

⁵⁷⁰ Cf. VARRON, *loc. cit.*

⁵⁷¹ Soit aplanie (terre battue), soit dallée, l'aire peut être aussi taillée dans la roche (*saxo montis excisa*), prescription qui confirme sa localisation topographique préférentielle : PALLADIUS, I, 36, 1.

La crainte du feu suppose notamment le respect d'une distance minimale entre le complexe résidentiel et les granges où sont conservés foin, paille, bois ou canes⁵⁷². Mais ce sont surtout les problèmes d'hygiène qui imposent une différenciation raisonnée des espaces afin d'empêcher la promiscuité entre certaines denrées et/ou certaines activités. Les indications concernent d'abord la position générale d'un secteur par rapport à un autre. Ainsi la *pars fructuaria* : regroupant les locaux où sont conservés les produits destinés à la vente et à la consommation, ainsi que ceux où ils sont transformés, elle ne doit pas être située trop près des étables. Quant aux instructions particulières, relatives aux denrées périssables, aux productions soit malsaines, soit délicates, elles reposent sur des pratiques d'évitement. Pour des motifs évidents, la porcherie ne sera pas construite près des greniers, de même la cave à vin, construite au niveau du sol⁵⁷³, sera éloignée du four, de la fosse à fumier, des citernes et des eaux courantes, ou encore des bains, à cause des émanations nocives et de l'humidité qui pourraient gâter le goût de la cuvée⁵⁷⁴. Autre localisation en négatif pour le rucher : établi à proximité de la ferme, il doit pourtant éviter tout voisinage avec bains, fosses à fumier et latrines car, selon les *S. r. r.*, les mauvaises odeurs font fuir les abeilles et rendent le miel impropre à la consommation⁵⁷⁵. C'est encore un souci sanitaire qui commande le plan vertical de certains bâtiments comme les greniers à blé, placés en situation élevée et pourvus de petites fenêtres, afin que la circulation d'un air sec et frais garantisse la conservation des grains.⁵⁷⁶

Dans ces réglementations, on retrouve la vigilance olfactive et les stratégies aménagistes motivées par la « théorie des miasmes »⁵⁷⁷. En effet, les experts agronomiques romains veulent que les propriétaires des *fundi* se montrent soucieux d'assainir l'environnement des habitats et des lieux d'exploitation en intervenant sur la topographie des activités et en veillant tout particulièrement au choix de leur implantation quand elles sont jugées insalubres.

⁵⁷² PALLADIUS, I, 32.

⁵⁷³ VARRON, I, 13, 1.

⁵⁷⁴ COLUMELLE, I, 6 ; cf. PALLADIUS, I, 18 et 20 : description de la disposition du pressoir et des celliers.

⁵⁷⁵ Cf. COLUMELLE, IX, 5. Voir aussi VARRON, III, 16, 6 ; VIRGILE, IV, 48-49 ; PALLADIUS, I, 37.

⁵⁷⁶ Cf. VARRON, *R. r.* I, 57, 1 et 3 ; COLUMELLE, I, 6.

⁵⁷⁷ Sur ce point, cf. *supra*, I. descripteur « CLIMAT, EXPOSITION... »

2) Les clôtures (-cl) :

Ce sont les limites matérialisées en élévation⁵⁷⁸, c'est-à-dire les haies vives ou sèches, les murs de clôture (*maceria*), les levées de terre, les rangées d'arbres.

En-deçà des formes matérielles de distribution et de délimitation générale impliquée par le système de culture et la forme de propriété, ce thème renvoie aux aménagements entrepris par l'homme qui constituent, en quelque sorte, le squelette du paysage rural, qu'ils soient permanents ou temporaires. Ils se situent dès lors au niveau de la réalité agraire de base, la parcelle d'exploitation qui peut être ouverte ou enclose, dont la lisière peut être nue ou plantée. Ils concernent aussi des espaces de diverse nature, comme le rucher par exemple, pour lequel Palladius prescrit l'aménagement d'un enclos.⁵⁷⁹

3) Les cultures (-cu) :

La modalité « cultures » se rapporte à l'*ager*, compris au sens large, soit l'ensemble des terres cultivées et, le cas échéant, aux opérations agrotechniques qui les concernent. L'*ager* désigne l'espace où le milieu physique subit une transformation du fait des travaux des champs et de la culture de certains végétaux sélectionnés. Cela concerne aussi bien les emblavures, les prairies artificielles cultivées en légumineuses que les plantations, terrains où l'on met en terre de jeunes plants, des boutures ou des tubercules ; sans oublier les vergers (*pomaria*), parcelles plantées d'arbres fruitiers et le jardin (*hortus*), en tant que terrain plus ou moins clos attenant à la *villa*. Même Virgile, qui n'a pas consacré de partie spécifique aux cultures horticoles, individualise un

⁵⁷⁸ Les données concernant les fossés-limites sont classées dans « structures fossoyées » (caractère LIfo).

⁵⁷⁹ PALLADIUS, I, 37, 3 : *Sint autem arbores a septentrionali parte dispositae ; frutices atque virgulta ordines suos sub maceriis exequantur* : « Les arbres doivent être plantés au nord du terrain, les arbustes et les plantes à haute tige rangés par espèces sous les murs de clôture » ; I, 37, 7 : *inter ea loca quae muniri debere praecepi...*

espace ceint de ronceraies, le fameux jardin apicole du vieillard de Tarente, dédié aux fleurs et aux arbres, dont un grand nombre de plantes mellifères.⁵⁸⁰

On le constate, les traités d'agronomie romains présentent de grands domaines où l'on ne pratique pas la monoculture⁵⁸¹. Le système de production n'est pas orienté vers un seul et unique produit et s'accompagne, au moins, de parcelles de culture vivrière, quand ce ne sont pas des productions secondaires destinées à la vente pour la consommation locale (céréales), le marché urbain, régional (produits des jardins et vergers, matières premières comme le bois et les joncs), voire plus lointain⁵⁸². Certes, les superficies envisagées par Caton ou par Varron « pour une olivette » et « pour un vignoble » révèlent la mise en culture de grands ensembles, dont la rentabilité est largement dépendante de la demande du marché. Mais le vignoble comme l'oliveraie n'excluent ni les cultures céréalières ou fourragères, ni les prairies permanentes, ni les bois taillis. De leur côté, les vergers et les cultures horticoles, dont l'irrigation a permis le développement autour de la *villa*, sont privilégiés dès lors que la propriété est située en banlieue, en raison de la réduction au minimum des frais de transport qu'autorise cette situation et de la demande croissante en primeurs, laquelle suscite la multiplication des variétés de fruits, de légumes et de fleurs cultivées. À ce propos, on notera que Caton, dans le chapitre qu'il consacrait au *fundus suburbanus*, conseillait encore de vendre le bois de corde et les fagots dont on n'avait pas l'usage et qu'il réservait une place majoritaire aux vignes et aux oliviers, dont les fruits étaient mis en conserve ou séchés.⁵⁸³

580 G. IV, 125-148, spc. 130-131 : *Hic rarum tamen in dumis olus albaque circum lilia verbenasque premens vescumque papaver*, etc. Sur le caractère réaliste du jardin de Virgile, dans lequel on relève les mêmes espèces végétales que chez COLUMELLE, X, 94 sq., cf. DE SAINT-DENIS 1966, p. 114, notes aux vers 127-145 ; MARTIN 1971, p. 207-209.

581 D'après P. VEYNE 2001, p. 137 (étude d'abord parue en 1979), c'est l'une des stratégies économiques des propriétaires fonciers romains - à savoir se ménager une possibilité de repli en cas de besoin - qui a pu « empêcher la monoculture de dépasser un point considéré comme critique ». L'archéologie a montré depuis que les campagnes romaines ou romanisées ont connu des exploitations fondées quasiment sur une seule culture, mais il est de fait que les textes agronomiques prescrivent un paysage aux terroirs divers et complémentaires.

582 Les formes d'exploitation de ces terroirs complémentaires peuvent être diverses : voir par exemple le chapitre du *De agricultura* qui fixe les tâches du *redemptor partiaris* à qui le propriétaire a confié le soin du vignoble (*vinea*) : il doit s'occuper des cultures accessoires, verger et champs de blé. « Ainsi Caton se décharge des travaux qui ne sont pas indispensables dans le domaine : c'est sans doute une innovation, étape de l'évolution rapide de l'agriculture italienne après les guerres puniques. » : GOUJARD, 1975, p. 285.

583 Le verger fournit *ligna* et *virgae* (pour le chauffage) : *De agr.* 7, 1. Alors que Caton cite 10 variétés d'olives (contre 12 pour Columelle et 15 pour Pline), en revanche, il ne connaît que 6 sortes de poires, 4 sortes de pommes, 6 sortes de figes ; Columelle en mentionne respectivement 18, 8 et 17 ; Pline 39, 23 et 29. Il faut cependant tenir compte du caractère encyclopédique de *l'Histoire naturelle* : Columelle précise par exemple que ses 18 sortes de poires ne sont qu'une sélection. Cf. ROBERT 1985, livret annexe, p. 18.

Au sein du classement des terroirs établi par Caton suivant leur rentabilité respective - sur la base d'une superficie de 100 jugères en terrain favorable -, la complémentarité des différentes zones cultivées apparaît de façon nette, au même titre que l'équilibre entre les terres exploitées et les espaces improductifs d'un point de vue strictement agricole⁵⁸⁴. Pline fait référence à ce classement, mais, signe de l'accroissement du marché des cultures maraîchères et de la rentabilité de ces productions, le jardin vient selon lui après la vigne, à condition que le domaine soit situé à proximité d'une agglomération (*oppidum*)⁵⁸⁵. Pour s'en tenir à un autre élément de cette énumération, on peut se demander pourquoi la saulaie (*salictum*) est indiquée en troisième position. C'est que le saule, ainsi que Columelle et Pline le confirment⁵⁸⁶, est un arbre indispensable à l'une des cultures commerciales les plus rentables, celle de la vigne⁵⁸⁷. D'autres espèces végétales aptes à fournir la vigne en supports sont au reste mises à l'honneur. Ainsi, Varron écrit tout un chapitre sur les différents genres de tuteurs produits en Italie selon les régions : c'est dire l'importance du sujet. À l'instar de Caton, il estime que les saules, les roseaux, les joncs ou les arbres, tels les figuiers ou les érables⁵⁸⁸, doivent être plantés dans la propriété (*domo*). À défaut, il faut qu'il y en ait *propinqua villam*, dans la région environnante, afin que les frais de transport n'en fassent pas augmenter le prix⁵⁸⁹. Le choix entre ces différentes productions dépend du type de conduite adoptée, selon que la vigne sera « conjuguée » par des perches⁵⁹⁰, des roseaux ou des cordes, ou bien soutenue par des sarments passant d'un arbre à l'autre. Toutefois, le fait que Varron n'interdise pas l'achat des supports pour la vigne révèle qu'il a saisi le caractère conditionnel de l'une ou l'autre option, laquelle sera dépendante de la situation du domaine par

584 *De agr.* 1, 7 : « Si vous me demandiez ce qui, dans un domaine (*praedium*), occupe la première place, je répondrai ceci : de toutes les terres exploitées (*agri*), dans le meilleur endroit, cent jugères de terre, la première est un vignoble (*vinea*), notamment s'il rapporte beaucoup de vin, en second lieu un jardin irrigué (*hortus irriguus*), en troisième une saulaie (*salictum*), en quatrième une oliveraie (*oletum*), en cinquième une prairie (*pratium*), en sixième une plaine à céréales (*campus frumentarius*), en septième un bois taillis (*silva cadua*), en huitième un verger (*arbustum*), en neuvième un bois pour la glandée (*glandaria silva*). »

585 PLINE, XVIII, 29.

586 COLUMELLE, IV, 30 et *De arb.* 29, 1 ; *N. H.* XVI, 175-176. Selon Pline, pour 25 jugères de vignes, il faut 1 jugère de saule à osier (XVII, 141), ce qui implique, pour le vignoble de Caton (100 jugères), une saulaie de 4 jugères (± 1 ha).

587 Sous l'Empire, c'est la production d'huile d'olive qui est sans doute la plus intéressante : cf. D. J. MATTINGLY, « First fruit ? The olive in the Roman world », dans *Human Landscapes in Classical Antiquity*, édité par G. Shipley et J. Salmon, Londres, 1996, p. 213-253.

588 *R. r.* I, 8 : traduction probable d'*opulus* (cf. aussi PLINE, XVII, 201). Varron fournit l'origine géographique de tous les types de supports : *opuli* de la région de *Mediolanum* (Milan), figuiers du « roselage » près de *Canusium* et roseaux d'Arpi en Apulie, perches de l'*ager Falernus* en Campanie, cordes de *Brundisium*.

589 *R. r.* I, 8, 2.

590 Il s'agit alors du *salix ptericalis* ; on sait que d'autres variétés fournissaient des ligatures, saule d'Amérique, notre osier blanc, ou saule des vanniers, *salix uiminalis*, osier rouge. Sur la culture du saule à osiers : COLUMELLE, IV, 30, *salices viminalis* pour palisser la vigne. Cf. ANDRE 1956, s. v. *salix* et *id.*, 1964, p. 156, comm. à *N. H.* XVII, 141.

rapport aux lieux d'approvisionnement⁵⁹¹. Cela révèle un progrès du rationalisme économique par rapport à la tactique générale de bon père de famille (vendre et ne pas acheter) défendue par Caton, lequel en l'occurrence va jusqu'à envisager la vente de l'osier, probablement en pensant aux domaines qui comprennent d'importantes zones palustres.⁵⁹²

4) Les structures fossoyées (-fo) :

Sont concernés deux grands types de structures en creux, de destination et de morphologie *a priori* tout à fait distinctes⁵⁹³ :

- les trous, fosses et tranchées de plantation.
- les rigoles et fossés prévus pour l'écoulement des eaux (irrigation, drainage) et/ou pour circonscrire un terrain, y compris les dépressions qui précèdent les levées de terre et doublent leur action de clôture.

Cette modalité comprend des données plus marginales, comme ces petits canaux qui alimentent en eau une volière de grives ou un clos réservé aux canards.⁵⁹⁴

5) Le domaine (-fu) :

Le domaine dans son ensemble : *fundus*⁵⁹⁵, *praedium*⁵⁹⁶, *tellus*⁵⁹⁷..., en tant qu'espace approprié et défini. Le vocabulaire étant parfois ambigu - on pense en particulier au terme *ager*⁵⁹⁸ -, certaines prescriptions sont reportées également à « cultures » (-cu).

⁵⁹¹ Cf. R. r. I, 16, 3.

⁵⁹² *De agr.* 9. Cf. GOUJARD 1975, comm. *ad loc.*

⁵⁹³ Un examen plus approfondi démontre cependant que certaines structures peuvent avoir l'une et l'autre vocations : se reporter plus bas, III^e Partie, Chap. III.

⁵⁹⁴ VARRON, R. r. III, 11.

6) Partition (-pa ; ne concerne pas HYDRAULIQUE = HY) :

Tous les passages rangés dans cette classe regardent la division du domaine en parties, ou la partition d'une de ses composantes⁵⁹⁹, mais cette modalité prend un sens bien spécifique selon le descripteur principal auquel elle est rapportée⁶⁰⁰. Dans le cadre des représentations synthétiques du paysage foncier, souvent présentes au début des traités, les partitions spatiales plus ou moins abstraites proposées par les experts agronomiques, quelle que soit leur nature, ne sont pas toujours l'objet d'une localisation précise : il faut souvent attendre le développement spécifique consacré à l'une de ces divisions pour recueillir des données éventuelles sur ce point.

C'est le cas, en particulier, du caractère LIMITES / partition (LIpa) qui regroupe les informations sur certains éléments du paysage foncier, désignés explicitement comme lignes de partage de l'espace, de séparation entre deux objets, mais qui ne sont pas forcément des « limites » au sens propre du terme : ce sont les ruptures qui taillent dans l'étendue, qui séparent une surface d'une autre, un bâtiment d'un autre. Le contenu de ce caractère peut être élargi à des éléments ponctuels, d'extension et/ou d'importance restreinte, à condition que soit signalée leur fonction séparatrice : voie de passage entre deux carrés de plants ; structure compartimentée des viviers piscicoles...⁶⁰¹

Parce que la localisation, non seulement comprend le lieu, mais le situe en le liant aux autres, le fait de mettre deux ou plusieurs lieux en relation de proximité et/ou d'opposition

⁵⁹⁵ Par exemple, CATON, 2, 1 ; 7, 1 ; VARRON, I, 1, 2 ; I, 2, 9 ; I, 6, 1. Pour une définition du *fundus*, voir *infra*, IV^e Partie, Chap. I, Sect. III.

⁵⁹⁶ Par exemple, CATON, 1, 1 et 7 ; VARRON, I, 15.

⁵⁹⁷ VIRGILE, I, 67.

⁵⁹⁸ *Ager* peut dénoter toute terre cultivée, tout en renvoyant plus particulièrement au domaine rural : par exemple VARRON, I, 4, 2 : « ... les soins qui donnent à une terre (*agrum*) plus belle apparence ne la rendent pas aussi la plupart du temps non seulement plus productive... mais encore plus avantageuse en cas de vente, car ils augmentent la valeur de la propriété (*fundus*). » Exemple de syntagme ambigu en 3, 1 : *Prima adulescentia patrem familiae agrum conserere studet oportet* : « Dans sa prime jeunesse, il faut que le père de famille s'applique à complanter une terre. » Voir ANDREI 1981, s. v. *ager*.

⁵⁹⁹ Par exemple, R. r. III, 3 : « Nos ancêtres n'avaient dans leurs *villae* que deux places réservées à la volaille : l'une consistait en une cour basse, où ils nourrissaient les poules... L'autre, située en hauteur, était un colombier aménagé dans une tourelle ou dans la partie supérieure de la *villa*. »

⁶⁰⁰ Se reporter au tableau **Tab. II.2.** de l'Annexe 2.

⁶⁰¹ R. r. III, 17, 4 : *loculatas... piscinas ubi dispares disclusos habeant pisces*.

constitue encore un mode de localisation⁶⁰². Par conséquent, la configuration générale de l'espace foncier ressort de la situation de ses parties constituantes, mais se comprend surtout à travers leur agencement respectif. Ont ainsi été collectées les données éventuelles sur la distribution spatiale des éléments que les experts romains jugent importants (habitations, bâtiments de production, équipements, terres exploitées, voies de passage).

En tant que désignations génériques modernes des quatre éléments, ou types de terrains constitutifs de l'écosystème cultivé antique résultant du processus de déboisement des régions tempérées⁶⁰³, l'*hortus*, l'*ager*, la *silva* et le *saltus* représentent des divisions théoriques opérantes pour comprendre l'organisation des *fundi* prônée par les *S. r. r.* La plus significative reste l'opposition, surtout pertinente en milieu méditerranéen, entre *ager* et *saltus*, laquelle remonte précisément aux agronomes latins qui établissent une séparation principale entre la partie cultivée du territoire, et le reste : friches garrigues, maquis ou lande, forêt, pentes incultes des montagnes⁶⁰⁴. En deçà, les distinctions se révèlent moins tranchées d'un point de vue pratique car les chevauchements sont la règle, la forme d'utilisation des espaces étant rarement univoque. Par exemple, le bétail est régulièrement parqué sur l'*ager* et un bois parcouru par les troupeaux devient d'emblée un lieu de pâture.⁶⁰⁵

Par ailleurs, les divisions décrites et/ou conçues par les experts agronomiques romains sont à même de concerner plusieurs niveaux de structuration de l'espace. À l'époque républicaine, par exemple, le niveau des structures intermédiaires, évoqué par Varron de façon théorique, sous la forme d'un catalogue, est peu articulé avec le niveau des structures de production : divisions opérées par des formes de « limitation », *limitatio*, comme la centurie ou le *saltus*. En revanche, dans la première partie du chant I des *Géorgiques*, l'allusion à la structuration du paysage rural par le réseau des *limites* est certes fugace, mais elle est fondamentale qui lie l'existence de l'agriculture à celle de la division, de la « partition » - de l'espace, des ressources, etc. En effet, dans ce récit mythique des origines de l'agriculture, période qui succède au « temps non structuré » de l'Âge

⁶⁰² Cf. BRUNET, FERRAS, THERY 1993, s. v. « Localisation ».

⁶⁰³ *Silva* résiduelle, *saltus* pâturé, *ager* voué à la culture des céréales en rotation avec une jachère herbeuse de courte durée ; l'*hortus* associe notamment légumineuses, plantes fourragères et potagères : MAZOYER, ROUDART 2002, p. 292, 315.

⁶⁰⁴ ROUGEMONT 1991, p. 127.

⁶⁰⁵ VARRON, II, 5, 11 : *Pascuntur armenta commodissime in nemoribus*, « la meilleure pâture pour les troupeaux est dans les bois. »

d'Or, l'apparition des techniques et du travail des champs est étroitement associée à l'avènement du droit qui préside au partage des terres :

Ante Iovem nulli subigebant arva coloni ; ne signare quidem aut partiri limite campum fas erat : in medium quaerebant ; ipsaque tellus omnia... , nullo poscente, ferebat.

« Avant Jupiter, pas de cultivateurs qui travaillaient les champs ; il eût été même néfaste de placer des bornes ou de diviser la campagne par une limite : ils mettaient en commun les récoltes et la terre produisait tout d'elle même... sans être sollicitée. »⁶⁰⁶

En réalité, c'est bien le domaine rural qui est le cadre et l'échelle de réflexion et d'observation des agronomes romains, quand bien même il est susceptible d'insertion dans un contexte géographique et territorial plus ou moins large, et plus ou moins explicite. Dès lors, quelles sont les typologies sur lesquelles repose la différenciation des lieux et des objets qui composent le paysage foncier, que ce soit d'un point de vue extérieur (l'aspect) ou d'un point de vue fonctionnel ? C'est là une question qui a trait, entre autres, aux principes qui président à la présentation de la matière, comme à ceux qui guident la description ordonnée des espaces. On a vu que Caton, quant à lui, présente au début de son traité un classement rapide, d'ordre économique, qui hiérarchise les lieux d'exploitation, d'après les types de production et selon le profit qui en est escompté⁶⁰⁷. Selon Varron, le spécialiste des classifications, le domaine rural, objet de description systématique, se divise en deux parties spécifiques, « le sol » d'un côté, « les fermes et les étables » de l'autre, chacune étant ensuite divisée et subdivisée afin de rendre compte finalement du *fundus* dans sa totalité⁶⁰⁸. La description se fonde donc sur une distinction fondamentale entre espace libre et espace bâti, dont le fonctionnement en étroite articulation est cependant toujours souligné.

⁶⁰⁶ G. I, 125-128. Voir le commentaire de ce passage par J. PIGEAUD 1998, p. XVI-XVIII.

⁶⁰⁷ *De agr.* 1, 7.

⁶⁰⁸ R. r. I, 5, 4 : « [L'étude du domaine] comprend [l'espèce] qui se rapporte au sol de la terre (*solum terrae*) et une seconde espèce qui concerne les fermes et les étables (*villas et stabula*). » Dans notre propre classement, ce type d'information est pris en charge par le caractère LOCALISATION / partition (LOpa).

7) Pâturages, élevage (-pe) :

Cette modalité comprend les données qui ont trait aux différents lieux de pâturage des troupeaux et, plus généralement, à tous les espaces concernés par l'élevage cités par *S. r. r.*, qu'ils soient libres, enclos ou bâtis : étables, prés d'embouche, *pascua* et *saltus*. Y sont incluses les notices relatives à la *pastio villatica*, c'est-à-dire les équipements et les opérations liées aux élevages à forte valeur ajoutée qui s'effectuent dans la *villa* et ses dépendances : basses-cours, volières, réserves, ruchers, viviers - jusqu'aux escargotières. De même que le terme « élevage » dissimule des réalités économiques différentes (exploitation des grands troupeaux transhumants, élevage pratiqué en relation avec le marché urbain ou relevant du *luxus* sénatorial, etc.), la notion de pâturage recouvre une assez grande variété de lieux, lesquels appartiennent aux *fundi* ou non.

On insistera en particulier ici sur la complémentarité *pastiones/saltus*. De façon générale, dans les traités d'agronomie des Romains, le *saltus* se rapporte plutôt (la terminologie n'étant pas toujours rigoureuse) à la zone de parcours empruntée par les troupeaux « loin des habitations » et qui offre de vastes espaces, divers et fortuits pour leur pâture. En revanche, les domaines ruraux voués à l'élevage pastoral doivent disposer de *pastiones* spécialement adaptés - en quantité, en qualité et en fonction de la saison - à chaque espèce de bétail, puisque cette forme de production n'échappe, pas plus qu'une autre, au système de gestion rationalisée des ressources, lesquelles, étant limitées, doivent être « rationnées, raisonnées et renouvelables »⁶⁰⁹. Du point de vue de l'organisation spatiale, ces pâturages, selon leur nature, peuvent être plus ou moins (ou pas du tout) périphériques par rapport aux zones cultivées⁶¹⁰ : jachère, prairies, herbages, bourbiers, bois de chênes, taillis et formations buissonnantes...⁶¹¹ Concernant la distinction entre pacages parcourus par le bétail transhumant et pâturages intégrés aux *fundi*, on renverra à l'image riche de significations employée par Varron, celle de la palanche dont les extrémités, ou plus exactement les « paniers », sont les *pastiones* qu'il détient en Apulie (hivernage) et dans les montagnes de Réate

⁶⁰⁹ Pour reprendre les termes de M. MAZOYER et L. ROUDART, *op. cit.*, p. 319, concernant « la *silva* ».

⁶¹⁰ Cf. la question d'Agrasius en *R. r.* I, 2, 21 : « comment peut-on exclure des champs (*removeri ab agro*) le bétail, alors que le fumier (*sterus*), dont l'utilité est considérable, est fourni par les troupeaux de bétail ? »

⁶¹¹ « Lieux épineux » (*spinosi loci*), par exemple, pour les caprins : *R. r.* II, 3, 8. Se reporter aussi plus bas, modalité « Bois, forêt » (-si).

(estivage), et dont la tige incurvée figure le réseau des *calles publicae* qui traversent les espaces déserts des *saltus*.⁶¹²

Parmi les catégories de lieux voués à la *pastio*, figurent notamment les « prés » et « prairies ». Que leurs herbages soient destinés à l'engraissement des animaux ou qu'ils soient semés de plantes fourragères, le latin désigne par le même mot, *pratum*, ces deux genres de terrains distincts⁶¹³. Les premiers correspondent en réalité à ce que nous appelons « prairie naturelle » ou « pré d'embouche », c'est-à-dire une parcelle en herbe et hors assolement (même s'il arrive qu'elle le réintègre), assimilable à un pâturage strict et clos⁶¹⁴. Les seconds sont des parcelles cultivées qui entrent dans le cycle de rotation culturale⁶¹⁵. Tous deux sont destinés à fournir du fourrage pour le bétail, dont le rôle est essentiel, en particulier, à la reproduction de la fertilité des terres cultivées : force de traction, transport, fumier⁶¹⁶. Du reste, les agronomes romains accordent la plus grande importance à la *pabuli facultas*, laquelle conditionne l'établissement ou l'achat d'un domaine puisqu'ils la font dépendre de l'altitude (*fastigium*) et des caractéristiques climatiques saisonnières d'un site.⁶¹⁷

De ces données découle la qualité des prés, dont la flore comprend, en principe, de nombreuses espèces en concurrence (légumineuses, graminées, ombellifères, etc.) tandis que, dans les prairies artificielles, on ne cultive qu'un seul fourrage, en général une légumineuse : vesce, luzerne, ers, lupin, cytise...⁶¹⁸ Or, dans les prairies naturelles, la mauvaise exploitation de l'herbe par sur-pâturage ou sous-pâturage peut nuire aux bonnes graminées, les plus productives et les plus nourrissantes pour le bétail, au profit des espèces plus médiocres. Est-ce pour cette raison

⁶¹² Cf. R. r. II, 8-9 : « ... Ces observations concernent surtout les bêtes cantonnées à la ferme (*villaticos greges*). Au contraire, pour celles qui paissent dans les pacages et sont loin des habitations (*contra illae in saltibus quae pascuntur et a tectis absunt longe*), on emporte avec soi des claies ou des filets pour faire des enclos dans les lieux déserts (*solitudine*)... En effet, elles paissent d'ordinaire sur de grands espaces dans des lieux fort divers (*longe enim et late in diversis locis pasci solent*), si bien qu'il y a souvent de nombreux milles de distance entre les pâturages d'hiver et ceux d'été. — Je le sais bien, dis-je, car j'avais des troupeaux qui hivernaient en Apulie et estivaient dans les montagnes de Réate, alors qu'entre ces deux lieux (*bina loca*), les pistes publiques joignent les pâturages (*pastiones*) à chaque bout, comme une palanche (*ingum*) réunie deux paniers (*sirpiculos*). »

⁶¹³ VARRON, I, 7, 9-10 ; PLINE, XVIII, 20 ; 258.

⁶¹⁴ Cf. VARRON, I, 30 : *prata defendi*... BRUNET, FERRAS, THÉRY 1993, p. 399, s. v.

⁶¹⁵ *Idem*. Cf. VIRGILE, G. I, 71-76 : « Un an sur deux, tu laisseras aussi les champs après la moisson se reposer... ou bien tu sèmeras, au changement de saison, l'épeautre blond, là où tu auras précédemment récolté les légumes à la cosse tremblante, les grains menus de la vesce ou les tiges frères de l'amer lupin... »

⁶¹⁶ MAZOYER, ROUDART 2002, p. 288.

⁶¹⁷ Cf. VARRON, R. r. I, 6, 5 et 20, 4..

⁶¹⁸ *Id.*, I, 23, 1 et 31, 4-5. Ces légumineuses peuvent entrer dans la composition de mélanges comme la « dragée », *ferrago*.

que l'inventaire des types de fourrage donnés au bétail chez Caton, comme plus tard chez Columelle, manifeste un état de pénurie en foin et en fourrage⁶¹⁹ ? Ces carences sont plus faciles à comprendre pour le premier des traités d'agronomie romains : en effet, selon R. Goujard, « l'utilisation généralisée du feuillard comme fourrage prouve que Caton envisage des régions dont le climat ne permet pas une extension suffisante des prairies naturelles ou artificielles »⁶²⁰. L'alimentation diversifiée des bestiaux (désignés par le terme générique d'*armenta*) destinés à la mise en valeur des terres agricoles peut être due, en effet, à une gestion médiocre des prairies permanentes et aux superficies insuffisantes des prairies artificielles. Cependant, et sans que les deux hypothèses s'excluent, on peut penser aussi que les agronomes romains veulent tirer parti des possibilités variées offertes par la « région »⁶²¹, puis par le domaine lui-même et ses différents terroirs, une exploitation à dominante viticole, par exemple, justifiant l'utilisation du marc de raisin. Au demeurant, cette alimentation est également modulée dans le temps en fonction des

⁶¹⁹ CATON, 30. M. GORRICHON présente un tableau instructif sur le calendrier alimentaire pour un bœuf d'après COLUMELLE VI, 3. Nous nous permettons de le reproduire ici car il donne une bonne idée des cultures fourragères pratiquées et des autres végétaux dont les agriculteurs tiraient parti :

Janvier Février	- 4 <i>sextarii</i> d'ers moulu, détrempe dans de l'eau avec de la paille, ou 1 <i>modius</i> de lupins détrempe, ou 1/2 <i>modius</i> de gesse détrempe, et de la paille en abondance. - Si l'on manque de légumineuses, du marc de raisin lavé et séché, mêlé à de la paille - Si on ne leur donne pas de grain : 20 <i>modii</i> de feuilles sèches, ou 30 livres de foin, ou des feuilles vertes de laurier, d'yeuse en grande quantité avec des glands, ou un <i>modius</i> de fèves moulues.
Mars Avril	40 livres de foin (<i>ration augmentée en vue des labours</i>).
Des Ides d'Avril aux Ides de Juin	du fourrage vert coupé.
Depuis les Kalendes de juillet jusqu'en Octobre	du feuillage en abondance (orme, frêne, peuplier, yeuse, chêne, laurier).
Novembre Décembre	<i>période des semailles : toute la nourriture désirable :</i> 1 <i>modius</i> de glands et de la paille à satiété ou 1 <i>modius</i> de lupin détrempe, ou 7 <i>sextarii</i> d'ers, arrosé d'eau, mêlé de paille, ou 12 <i>sextarii</i> de gesse, arrosée d'eau, mêlée de paille, ou 1 <i>modius</i> de marc de raisin, mêlé de paille ou 40 livres de foin.

Tableau extrait de GORRICHON 1976, p. 320 (souligné par l'auteur).

⁶²⁰ GOUJARD 1975, comm. à CATON, 30. Mais avec Virgile, la géographie se fait plus propice, cf. G. II, 197 : « ... si tu as le goût d'entretenir du gros bétail et des veaux, des agneaux ou des chèvres qui brûlent les cultures, gagne... la région lointaine de la grasse Tarente, où une plaine (*campum*) semblable à celle que Mantoue l'infortunée a perdue, et qui nourrit dans les herbes de son fleuve (*herboso flumine*) des cygnes neigeux ; ni les sources limpides, ni les gazons (*gramina*) ne manqueront à tes troupeaux. »

⁶²¹ Cf. PALLADIUS, IV, 11 : *si regionis ratio patitur, nullus melior cibus est quam viride pabulum ; ubi vero deest, eo ordine ministratur quo pabuli copia, et laborum coget accessio.*

efforts fournis par les bœufs⁶²² et des ressources de chaque saison. Enfin, il faut invoquer les trois questions indissociables qui, selon Varron, permettent de déterminer (c'est-à-dire de moduler) la norme en matière de *pastio* : « où ? » (région ; relief), « quand ? » (été/hiver ; heure), « quoi ? » (nature du fourrage)⁶²³. À moins qu'une partie de la production fourragère soit destinée à la vente ? Déjà à l'époque de Caton, les prairies sont considérées comme l'une des formes les plus rentables d'exploitation des terres. Au I^{er} siècle av. n. è., le traité de Varron en témoigne largement : le secteur « pastoral », qui profite des progrès de la rationalisation des méthodes d'élevage, de l'extension et de la diversité des territoires conquis par Rome, ou encore de l'augmentation de la demande, suscite des formes d'investissement de plus en plus diversifiées. Celles-ci sont considérées par les riches propriétaires fonciers comme autant d'occasions de s'enrichir, parmi lesquelles figurent en bonne place la location des prairies et la production de fourrage pour le marché.⁶²⁴

8) Référents géographiques (-rf, ne concerne pas LO) :

La géographie référentielle se manifeste par la mention de toponymes ou de noms de peuples qui, en particulier, émaillent d'exemples illustratifs les séquences prescriptives d'un Varron ou d'un Pline l'Ancien. Ils sont associés tant à des reliefs, des cours ou des nappes d'eau, des ensembles végétaux (forêts), qu'à des lieux ou des espaces habités. Ces référents caractérisent en général un objet, en le situant, ou un usage, en spécifiant où il est pratiqué. Parfois, ils sont assortis d'une notation historique ou mythico-historique qui en précise l'origine, ou qui l'accrédite (parfois le discrédite) par la référence à un fait notable, aux sentences ou aux actions d'un haut personnage, etc.⁶²⁵.

⁶²² PALLADIUS, *loc. cit.*

⁶²³ R. r. II, 15, 16-17.

⁶²⁴ Cf. le témoignage de Scrofa dans les *Res rusticae*, I, 8, 10, sur ce qui rapporte le plus : *alii dant primatum bonis pratis, ut ego, a quo antiqui parata prata appellarunt*. Sur ce point : LEVEAU, SILLIÈRES, VALLAT 1993, p. 105.

⁶²⁵ Ce type de renseignement est collationné seulement lorsqu'il accompagne une référence géographique. Par ailleurs, le descripteur LOCALISATION ne comporte pas la modalité -rf qui, dans ce cas, fait précisément office de critère de localisation, une localisation « référentielle ».

Il s'agit d'un descripteur paysager qui permet d'ancrer ponctuellement le discours agronomique romain dans la réalité géographique et historique. Cependant, à l'instar d'autres « marques » évoquées dans les traités (bornes et autres limites visibles ou tacites), ils participent à ce marquage symbolique de l'espace dont l'une des fonctions principales est de signaler une appropriation⁶²⁶. Par voie de conséquence, ils renvoient à l'organisation de la société romaine et à ses relations avec le territoire dans la durée. En l'occurrence, parce qu'ils dénotent leur localisation ancienne, les toponymes suggèrent implicitement la pérennisation, en un point ou une surface donnée de l'espace géographique, d'un habitat, d'une pratique agricole, d'une technique de construction, etc. Ce faisant, ils contribuent à légitimer le discours, puisqu'en citant des toponymes pour appuyer la norme agronomique, les *S. r. r.* imposent l'idée que les règles générales qu'ils édictent sont éprouvées, qu'elles ne surgissent pas ex nihilo, mais qu'elles ont pour origine un contexte géographique connu, particulier, repéré, et aussi reconnu socialement, puisqu'il est nommé⁶²⁷. On notera toutefois que la norme tire parfois sa crédibilité en étant opposée à des situations ou à des usages attribués à un lieu donné, qui fait dès lors office de repoussoir. Enfin, des pratiques et objets « modèles » présentés comme nouveaux, se trouvent cautionnés d'emblée par le toponyme qui les associe à une communauté ou à un site identifiable, et identifié.

À titre d'exemple, certains genres de clôtures sont situés par Varron dans l'espace géographique, ces types observés au niveau local, régional ou « national » étant insérés de la sorte dans une classification générale de « la protection des limites » (*de finibus tuendis*), laquelle concerne potentiellement l'ensemble des territoires soumis à Rome dans le dernier tiers du I^{er} s. av. n. è. Comme dans les autres sources agronomiques qui comportent de nombreuses données de cet ordre (Virgile, Pline), la géographie est souvent associée à l'ethnographie⁶²⁸, d'autant que nombre d'exemples se rapportent à des pratiques, à des coutumes, aux performances de certains terroirs, qui ne sont pas dues seulement à des potentialités naturelles⁶²⁹. C'est à des noms de cités, de

⁶²⁶ Voir BRUNET, FERRAS, THERY 1993, p. 320.

⁶²⁷ *Id.*, p. 485.

⁶²⁸ Suivant en cela l'habitude générale de l'Antiquité gréco-romaine : E. TIFFOU, « Salluste et la géographie », dans CHEVALLIER 1974 (dir.), p. 154. Dans notre étude statistique, « référent géographique » arrive au cinquième rang des 16 modalités chez Virgile (soit 3, 1 % des données), au sixième rang chez Varron (avec 5, 5 % des données) : cf. **Tab. II.3.6** dans l'ANNEXE 2.

⁶²⁹ Cf. la définition de la coutume (*mos*) par Varron : « la coutume est le consensus commun, *communem consensum*, sanctionné par le temps, de tous ceux qui habitent ensemble, *simul habitantium* » (*ap. Serv. ad Æn.* VII, 601). Selon C. Moatti, sa définition a l'originalité d'ajouter la dimension spatiale à la dimension temporelle : « le fait d'habiter ensemble crée la communauté des traditions ; inversement avoir les mêmes traditions c'est partager le même

territoires et de pays, qui renvoient en l'espèce aux peuples qui les occupent, que Varron attribue, de façon logique, les modèles de clôtures dits « militaires » ou « industriels » (murs et levées de terre avec ou sans fossés), entièrement conçus et construits par l'homme⁶³⁰. Les genres « naturels » et « rustiques » (haies, palissades) sont, on peut le penser, des genres plus courants, moins liés à un particularisme.

En arrière plan des traités d'agriculture romains, il existe à n'en pas douter un certain nombre de principes qui structurent l'analyse de l'espace géographique. Celui du classement en niveaux est des plus manifestes. On sait que les analyses topographiques de Varron, notamment, ont été vantées par Cicéron et que son oeuvre géographique, sans doute variée et abondante, fut utilisée par Pline l'Ancien⁶³¹. Dans les *Res rusticae*, comme chez les géographes romains, au premier rang desquels Posidonius⁶³², l'espace terrestre apparaît subdivisé en secteurs classés selon une échelle de grandeur. Au premier niveau, les pays, comme l'Espagne, la Gaule ou l'Italie ; au deuxième niveau, la province, comme la Gaule transalpine⁶³³ ; au troisième niveau, des entités spatiales moyennes, en particulier des régions (Campanie, Apulie) et des îles (Crête)⁶³⁴ ; au quatrième niveau, des structures locales, essentiellement les cités et leur territoire : *ager Faventinus* (Gaule Cispadane)⁶³⁵, *ager Tusculanus...*⁶³⁶ Enfin, à l'échelon inférieur, figure un lieu ou un espace plus restreint, qui se distingue du milieu environnant par une physionomie ou un trait particuliers⁶³⁷. Chacune de ces entités géographiques constitue une unité indépendante par un ou

espace » : MOATTI 1997, p. 272. Sur la conception des « voisins » et des « Anciens » comme les deux sources de l'imitation selon Varron, cf. plus bas, III^e Partie, Chap. I.

⁶³⁰ R. r. I, 14, 3-4 : « à proximité de la *via Salaria*, dans le territoire de *Crustumium*, en un certain nombre de lieux (*locis*)... » ; « dans le territoire gaulois (*agro Gallico*) » ; « dans le territoire Sabin » ; « en Espagne », etc. Comme topographe et antiquaire, Varron avait recensé les sites italiens les plus anciens, notamment les principales cités de la Sabine, et tenté d'expliquer les noms de lieu : MOATTI 1997, p. 118.

⁶³¹ Bien que la liste établie par St Jérôme n'en fasse pas état, plusieurs ouvrages de géographie sont attestés, dont la matière devait concerner uniquement les territoires soumis par Rome. Les *Antiquités Humaines* contenaient précisément des données géographiques sur les régions d'Italie, les provinces et les « îles ». En ce qui concerne la topographie, Cicéron (*Ac.* I, 3, 9) loue Varron d'avoir expliqué la topographie, *sedem regionum locorumque*, et de lui avoir donné toute son importance en tant que mémoire matérielle du passé : cf. MOATTI 1997, p.117.

⁶³² P. PÉDECH, « L'Analyse géographique chez Posidonius », dans CHEVALLIER 1974 (publ.), p. 31-43.

⁶³³ R. r. I, 7, 8.

⁶³⁴ I, 2, 6 : « Quel blé amidonnier (*far*) comparer à celui de Campanie ? Quel blé poulard (*tritium*) à celui d'Apulie ? »

⁶³⁵ R. r. I, 2, 7 ; cf. aussi COLUMELLE, III, 3, 2.

⁶³⁶ R. r. I, 14, 4 : « Il y en a [des murs de clôture] environ quatre espèces, car on en fait en pierres, comme dans le territoire de *Tusculum*. » ; *eod.* 3.

⁶³⁷ Par exemple R. r. I, 14, 3 : « A proximité de la *Via Salaria*, dans le territoire de *Crustumium*, on peut voir en un certain nombre d'endroits des levées de terre jointes à des fossés pour que le fleuve n'endommage pas les champs. »

plusieurs de ses caractères : sa topographie, son climat⁶³⁸, sa végétation⁶³⁹, les propriétés de son sol, l'abondance ou la qualité d'une production⁶⁴⁰, la spécificité de certaines pratiques ou techniques...

Dans le cadre du discours descriptif/prescriptif, il n'est guère surprenant que soit conférée à ces référents géographiques une double fonction d'illustration et d'exemplarité, chaque entité spatiale identifiée par un toponyme se voyant d'emblée pourvue d'attributs, aptitudes ou potentialités, en somme d'une « personnalité » typique, laquelle sert à guider les normes de gestion, d'aménagement et de mise en valeur des domaines ruraux, dans leur diversité. Par rapport à chaque question traitée, le modèle géographique joue par conséquent un rôle complexe, entre ancrage dans une réalité parfois volontairement exotique et exemple topique qui suscite l'adhésion du lecteur. On citera notamment l'exemplarité du territoire de Pupinia, en ce qui concerne une classe de sol que Columelle désigne comme la pire de toutes, la terre à la fois maigre et pestilentielle :

« De même qu'il ne faut pas acquérir un fonds de terre, si fertile (*foecundissimi*) qu'il soit, lorsqu'il est insalubre (*insalubris*), de même, il ne faut pas non plus en acheter un dont le sol est stérile (*effoeti*), si salubre (*saluberrimus*) qu'il soit. Or ce conseil qu'Attilius donnait aux cultivateurs de son époque avait d'autant plus d'autorité qu'il parlait d'après sa propre expérience. En effet, l'histoire (*historiae*) nous apprend qu'il exploitait une propriété dans les terres ingrates et pestilentielles (*pestilentis simul et exilis*) de Pupinia. »⁶⁴¹

Dans ce cas, l'indication géographique est aussi référence « historique » qui renvoie au « fameux général du temps de la première guerre punique », Attilius Regulus⁶⁴². Inscrite dans la mémoire collective des légendes nationales, la mauvaise réputation attachée à la région pupinienne, de même que la sentence, transmise sous forme d'axiome, qu'elle a inspiré au fameux

⁶³⁸ R. r. I, 6, 3 : « Et là où règnent les montagnes (*montana*), comme au Vésuve (*in Vesuvio*), parce que l'air y est plus léger, il y est plus salubre. »

⁶³⁹ I, 7, 7 : « Il y a des plantes qui ne peuvent vivre que dans l'humidité ou même dans l'eau, et cela en distinguant tantôt dans les étangs, comme les roseaux dans le territoire de Réate, tantôt dans les rivières, comme en Épire les aunes. »

⁶⁴⁰ I, 7, 5 : « Beaucoup de plantes donnent deux récoltes, comme la vigne sur la mer à Smyrne, le pommier dans le territoire de Consentia. » *Consentia*, ville d'Italie méridionale (Bruttium) est également citée en exemple par PLINE, XVI, 115.

⁶⁴¹ COLUMELLE, I, 4.

⁶⁴² *Id.*

général, permettent à Columelle tout à la fois d'exemplifier ses prescriptions concernant l'achat d'un domaine et de les asseoir sur une autorité incontestable. Il faut mettre aussi cet *exempla* sur le compte de la culture cicéronienne de l'agronome du Haut-Empire.

En effet, c'est sans doute sur la base de la même anecdote que Cicéron, dans son *De lege agraria*, fait du territoire de Pupinia une sorte de métonymie du site de Rome tout entier afin de l'opposer à la fertile région de Capoue⁶⁴³. Située dans le second discours, adressé au peuple, la comparaison prend place parmi les arguments que le nouveau consul s'était empressé de lancer contre la proposition de loi agraire de P. Servilius Rullus. Comme on sait, la *rogatio Servilia* prévoyait notamment le partage du domaine public campanien en lots de dix jugères et la déduction de colonies au profit de cinq mille plébéiens pauvres⁶⁴⁴. Décidé à faire pièce au projet dicté par César et Crassus, Cicéron se retrouvait dans la situation paradoxale de convaincre le peuple d'agir contre ses propres intérêts⁶⁴⁵. D'où, dans ce réquisitoire adressé aux « Quirites », l'inversion systématique de toute une série d'arguments qui permet à l'orateur d'exploiter les aspirations contradictoires de son auditoire. L'un des thèmes qu'il développe c'est, précisément, le caractère imprécis de la loi sur la « nature du sol » et la situation des « lieux » où seront installés les colons⁶⁴⁶. Ces terres seront-elles mauvaises⁶⁴⁷ ? Ces terres seront-elles bonnes ? Dans les deux cas, Cicéron s'attache à démontrer qu'aucun des « bons citoyens » auxquels il s'adresse n'y trouvera son compte⁶⁴⁸. En mentionnant la maigreur et l'insalubrité des terres de Pupinia,

⁶⁴³ *De leg. agr.* II, 96 : *Romam montibus positam et convallibus, cenaculus sublatam atque suspensam, non optimis viis, angustissimis semitis, prae sua Capua planissimo in loco explicata ac praclarissime sita inridebunt atque contemnent; agros vero Vaticano et Pupiniam cum suis opimis atque uberibus campis conferendos scilicet non putabunt.* « Rome, placée dans un site de montagnes et de vallées et comme suspendue dans les airs, avec ses maisons à plusieurs étages, percée de rues médiocres et très étroites, Rome, en comparaison de leur Capoue, qui s'étale au milieu d'une vaste plaine, dans une admirable situation, sera l'objet de leur moquerie et de leur mépris. Les champs du Vatican et de la région Pupinienne ne leur paraîtront sans doute pas dignes d'être comparés à leurs riches et fertiles campagnes. »

⁶⁴⁴ *De leg. agr.* II, 76 : *At enim ager Campanus hac lege dividetur.* Le contenu de la proposition de Rullus n'est connu qu'à travers les trois discours que Cicéron a prononcés contre elle, et consignés ; sur les principaux articles de la loi et les problèmes d'interprétation que posent les « citations » de Cicéron : BOULANGER 1960, p. 13-20 ; NICOLET 1995, p. 139. Statut et nombre des bénéficiaires : *De leg. agr.* II, 65 ; 66 ; 70 ; 76 et 97. Lots de 10 i. : II, 78 et 79. Colonies : *eod.* 73 sq.

⁶⁴⁵ Cf. PLINE, *N. H.* VII, 117 : *Te dicente, legem agrariam, hoc est alimenta sua, abdicaverunt tribuus.*

⁶⁴⁶ *De leg. agr.* II, 66 et 67 : « Car c'est sans doute une menue différence, qu'on vous établisse au pied du Massique, ou ailleurs. Passons, tu ne définis pas le lieu (*ne definis locum*) ; mais la nature du sol (*naturam agrī*) ? ».

⁶⁴⁷ De manière à décourager à l'avance les efforts que les destinataires de la loi étaient peut-être prêts à consentir, Cicéron dénonce d'abord les défauts intrinsèques de ces terres en termes de pénibilité du travail (main-d'œuvre et force de traction animale), critère absolument décisif dans le contexte antique. Les combinaisons de sols répulsifs sont identiques aux catégories observées chez les agronomes à cet égard : *exilis + macer* ; *asper + saxetum* (II, 67). Cf. ANNEXE 3, les index analytiques des principales unités de sols... d'après Columelle et Pline, s. v.

⁶⁴⁸ *De leg. agr.* II, 70 : ... *optimorum civium genere.* Ce *genus* est opposé à la troupe des séditeux que, selon Cicéron, les décemvirs projettent d'établir en Campanie (*eod.* 82).

Cicéron se place dans la seconde hypothèse, et c'est à dessein qu'il focalise l'attention sur une région particulièrement ingrate des environs de Rome. Se trouve ainsi exaltée, par contraste, la richesse du terroir campanien – et, partant, le danger que l'installation d'une multitude de colons dans ce pays de cocagne est censée faire peser, à terme, sur la Ville⁶⁴⁹. La structure du texte repose sur une antinomie fondamentale, également opératoire chez les agronomes romains au plan de la représentation du paysage – et singulièrement, de la description géographique des territoires italiens. Au I^{er} siècle de n. è, Columelle formalise ces règles descriptives, qui doivent désormais s'appliquer en tout lieu de l'empire, par le biais d'une nomenclature qui se veut d'application universelle. Cette dernière trouve son origine dans les combinaisons normatives déjà posées par Varron, un siècle plus tôt. Or, le contenu du texte cicéronien s'organise à partir du même type de distinction entre grandes unités topographiques, considérées du point de vue de leurs potentialités agricoles et des avantages qu'elles offrent en tant que « site » (*situs*). D'un côté, des « monts » (Cicéron ne dit pas « collines ») et des « vallées encaissées », deux milieux de connotation négative, illustrés respectivement par les versants arides du Vatican et par l'*ager Pupiniensis*, qui a la particularité de réunir les deux fléaux les plus redoutés des agronomes : la stérilité et la menace pestilentielle⁶⁵⁰. D'un autre côté, la « vaste plaine » campanienne où l'opulence a - et aura - tout loisir de « se déployer » et de « se développer » : ici le signifié d'*explicatus* est pluriel qui renvoie aussi, avec *planissimus*, à deux dimensions géographiques des territoires concernés, étendue et hauteur, dénominateurs sémantiques qu'ils partagent avec leurs antonymes *angustissimus* et *sublatus*. L'opposition entre les termes de l'équation est renforcée en outre par la série de qualificatifs qui, de façon redondante, explicitent la fertilité de l'*ager Campanus* : *praclarissimus*, *uber*, *opimus*, vocables comparables à ceux qui forment le lexique de la fertilité associé au *campus* chez les *S. r.*⁶⁵¹. De la même façon, ceux-ci font grand cas de la plaine campanienne et, si elle fonctionne comme un modèle proverbial en matière de fécondité et de productivité du sol, ses qualités n'en font pas moins l'objet d'exposés détaillés et de tentatives

⁶⁴⁹ Cf. aussi II, 76 ; 95. Rullus est accusé de vouloir susciter « une autre Rome » : I, 24 ; II, 86-87 ; 97-98.

⁶⁵⁰ Cf. encore PALLADIUS I, 4 : *mala aequae nocent, sterilitas, morbos...* « Monts » et « vallées » peuvent être considérés comme les modalités d'une seule vision, celle de la montagne, avec tous les sentiments et les idées amplifiés qui s'attachent à ce milieu où la maîtrise des conditions naturelles est particulièrement difficile. De fait, il existe deux manières de voir la montagne : une vision « en creux », qui privilégie l'hydrographie et la vallée ; une vision « en relief » qui privilégie l'orographie, les volumes, les sommets et les parois (bien représentée ici par l'image de Rome suspendue dans les airs et par l'étagement des maisons). Pour cette distinction : Ph. PINCHEMEL, *LA MONTAGNE ET SES IMAGES* 1991 p. 417. Sur les représentations écrites et iconographiques, sur la perception de la montagne dans l'imaginaire romain : dans le même recueil, GOGUEY, p. 43-52 et TARPIN, en partic. p. 29-36 ; voir aussi GONZALES 1994 ; DUMAS-ACOLAT 1999.

⁶⁵¹ En particulier, chez Columelle et Pline, dont les typologies sont inventoriées et analysées plus bas, ANNEXE 3. Voir les Index Analytiques..., s. v. *Campus*.

d'explication scientifique. Celle de Pline est particulièrement intéressante qui, précisément, repose sur un renversement du schéma de représentation qui oppose plaine et montagne, puisque aussi bien la Campanie voit « l'inconvénient des montagnes [tourner] à son profit ».⁶⁵²

Avec Cicéron, on sort du cadre élémentaire de la description de deux paysages ruraux contrastés, le caractère orienté du texte se marquant à plein dans l'emploi de verbes au futur (*inrido*, *contemno*; [*non*] *confero*), qui l'investissent de significations plus clairement sociales et politiques. De nouveau, c'est le danger d'une réactivation de l'ancienne rivalité entre Rome et Capoue qui est ainsi souligné - Cicéron ayant pris soin d'en rappeler, à sa façon, les tenants historiques⁶⁵³. En tout état de cause, cette concurrence anachronique entre les deux cités que l'orateur, au mépris de la réalité, décline sur plusieurs registres, témoigne de la valeur agraire attachée à la notion de « salubrité »⁶⁵⁴. C'est un fait que Cicéron, qui n'est pas à une contradiction près, n'utilise pas seulement ce critère pour dévaloriser, au besoin, le site de Rome mais encore pour disqualifier, à leur tour, ces campagnes réputées « les plus belles de la terre »⁶⁵⁵. Dans un autre passage de son discours, il use en effet – et abuse – du même topos, mais en retournant la situation : c'est le terroir campanien, avec sa bordure maritime et ses contreforts montagneux, qui risque de receler « des terres incultes, à cause de leur stérilité, des terres abandonnées à cause de leur insalubrité »⁶⁵⁶. Or ce sont ces déserts, ces terres de rebuts que, d'après lui, on destinera aux nouveaux colons⁶⁵⁷. Pourvu par ailleurs d'une culture hippocratique, l'orateur exploite la

652 PLINE XVIII, 109-111 et 191, textes cités, *infra*, ANNEXES 2 et 3. C'est la combinaison entre la nature poreuse du sol et l'importance de la pluviosité due au voisinage de montagnes « couvertes de nuages » qui, selon Pline, détermine le caractère exceptionnel de ce terroir. Mais c'est Strabon qui fait la relation entre sa fertilité et son insertion dans une zone volcanique (V, 4, 3 sq.) : cf. ANNEXE 3, s. v. *Pullus*.

653 *De leg. agr.* I, 19-21 ; II, 80-95.

654 Les registres sont nombreux qui crédibilisent le discours du consul, géographique, ethnographique, historique, économique et politique, Cicéron insistant en particulier sur l'aptitude « hégémonique » de la cité campanienne, qui ne serait comparable, à ce titre, qu'à Rome, Corinthe et Carthage. Or c'est la seule cité que la domination romaine ait laissée intacte... : cf. II, 87-89.

655 *De leg. agr.* II, 76 : *ager Campanus... orbis terrae pulcherrimus*.

656 *De leg. agr.* II, 70 ; II, 71 (*aliquam barenam aut paludes*) ; 98 (*desertus ac pestilentis*).

657 II, 68-69 ; 70 : « Ceux à qui on les achètera se verraient obligés de les abandonner s'ils ne pouvaient les vendre ». Les agronomes conseillent de vendre à n'importe quel prix, sinon de renoncer à exploiter un domaine insalubre (voir ci-dessus, Sect. I, descripteur « CLIMAT... »). L'Antiquité offre des exemples de sites urbains déplacés pour cause d'insalubrité, ce qui confirme le pouvoir de contrainte exceptionnel d'un tel critère. Dans la suite de sa démonstration, poussant le paradoxe à son comble, Cicéron fait d'ailleurs un rapprochement entre les terres de Campanie destinées aux colons et celles de Siponte et de Salapia, cités d'Apulie réputées pour leur *siccitas* et leur *pestilentia* (II, 71). En même temps, on peut penser qu'il cite ces exemples en raison de leur actualité, le déplacement de Salpi, dont la lagune était devenue marécageuse, devant se situer dans la première moitié du I^{er} s. av. n. è. De grande envergure, l'entreprise nécessita la reconstruction de la cité à 4 milles de son ancien site et le creusement d'un canal jusqu'à la mer afin de préserver son rôle d'escale maritime sur la côte des Pouilles : pour tout cela, cf. COMPATANGELO 2000, spc. p. 135-189.

méfiance à l'égard des zones littorales, la terreur de « l'étendue désertique » et la vieille peur latine de la peste⁶⁵⁸. Toutefois, on accède surtout, ici, au rapport du texte avec une réalité plus concrète et contemporaine, celle des structures agraires. Comme le prouvent à l'envie les exposés des experts agronomiques sur le sujet, d'autres éléments essentiels, au-delà des contraintes naturelles, doivent être considérés dans la problématique du site idéal, à savoir la densité humaine (sur le plan spatial et temporel), celle des populations, de l'architecture et des infrastructures, celle qui s'exprime dans les marques et les formes extérieures d'un paysage dès longtemps cultivé et exploité. Alors que Cicéron, dans les *Parties du discours*, qualifie ces éléments de « fortuits », pour les différencier des caractères « naturels », dans le *De lege agraria*, au contraire, il s'emploie à démontrer qu'ils ne doivent rien au hasard. Etroitement dépendants de situations foncières héritées, ils ne sont à même de bénéficier qu'à « un petit nombre de possesseurs (*a paucis possideri*) », les seuls à détenir « des domaines de ce genre (*eius modi fundos*), dont le revenu permette d'entretenir de nombreux personnels d'esclaves et de subvenir aux besoins de villas sises à Cumès et à Pouzzoles ».⁶⁵⁹

A ce point, il convient de noter le caractère certainement plus exact et nuancé, lié à leur apparente neutralité, des systèmes d'oppositions – et d'analogies – peu à peu mis au point par les agronomes romains, notamment en ce qui concerne les aptitudes agrologiques des sols et les critères d'implantation rurale. En revanche, la brève analyse comparative qui précède atteste les similitudes du lexique, des catégories descriptives et des références topiques qui autorisent, dans des textes latins de genres différents, l'organisation de la vision des paysages ruraux en termes de qualités et de défauts – ces antinomies permettant, par-delà leur efficacité descriptive, des investissements idéologiques variés. De la sorte, ces relations entre énoncés relevant de champs discursifs distincts font émerger un intertexte de formules et de citations, éparses et anonymes, qui, appartenant à un fond commun « reçu des pères », contribuent à restituer aux territoires leur profondeur historique. Ce dernier puise dans la mémoire de peuples qui, sur une très longue durée, ont interprété les données environnementales à l'aune du paysan qui travaille le sol et qui en tire sa subsistance⁶⁶⁰. Or de tels « schèmes mentaux » restent prégnants et opérants – quand bien même le contact direct avec la terre est perdu, parfois depuis plusieurs générations (qu'il s'agisse des aristocrates ou de la plèbe urbaine). De même, ils demeurent présents au cœur même

⁶⁵⁸ CIC., *Nat.* II, 14 ; cf. ANDRÉ 2006, p. 274-275.

⁶⁵⁹ II, 78 et 82 : *ad paucos opibus et copiis adfluentis*.

⁶⁶⁰ Sur l'intertexte dans ce sens : CHARAUDEAU, MAINGUENEAU, s. v. « Intertextualité » (notion introduite par J. Kristeva et prolongée par R. Barthes).

des classifications savantes des agronomes, dont les soubassements socioculturels ne peuvent être niés, malgré des évolutions de fond qui montrent bien, par ailleurs, que ces catégorisations ne se réduisent pas à des représentations collectives figées.

L'une des sources importantes d'informations et d'arguments qui permet de produire et de structurer le discours agronomique et son inventaire paysager – mais aussi d'autres discours puisque ces éléments ont des finalités multiples (narrative, normative, argumentative...) - ce sont donc les référents factuels, spatiaux et temporels, dont l'importance devient plus manifeste dans notre *corpus* à partir du I^{er} s. av. n. è. Bien qu'ils soient donnés comme véridiques et précis, toute l'ambiguïté de leur fonction réside dans le fait que, souvent (et, parfois, en même temps), ces segments de réalité historique et/ou géographique relèvent d'un imaginaire social et d'un vivier de traditions légendaires et qu'ils sont mobilisés, en dernière analyse, aux fins de servir une certaine vision des choses – et du monde.

9) Bois, forêt (-si ; ne concerne pas MORPHOLOGIE = MO) :

Il s'agit ici de répertorier les données textuelles sur les espaces arborés, de taille moyenne, le bois, ou plus vaste, en formation serrée, la forêt. Il faut y ajouter certaines entités spatiales plus restreintes comme les bocages virgiliens⁶⁶¹. De fait, Virgile utilise un vocabulaire particulièrement varié dans ce domaine, qui fait alterner des vocables comme *virgulta*, « broussailles » ; *dumus*⁶⁶² et *dumetum*, terme qui semble renvoyer aux « halliers », réunions d'épais buissons⁶⁶³ ; *nemus*, qui peut désigner un « bocage », un bois « agreste », mais aussi, d'après Servius - qui distingue alors *nemus* de *lucus* et de *silva* - un bois disposé avec art et entretenu avec soin. Vu l'importance considérable du verbe *ponere* et de ses dérivés dans le lexique de la norme agronomique, il faut souligner ce caractère « composé » (et composite) du *nemus* : *lucus... est arborum multitudo cum religione, nemus vero*

⁶⁶¹ Cf. par exemple G. II, 19 : *nemorum sacrorum* ; III, 315 : *dumos*. Références aux espèces ligneuses et aux zones arborées dans les *Géorgiques* : I, 14-16 ; 149 ; 152 ; 159 ; 169 ; 305-306 ; 334 ; 359 ; 460 ; 481 ; II, 10-11 ; 15-21 ; 26 ; 87 ; 120 ; 122 ; 136 ; 180-183 ; 207-208 ; 323 ; 342 ; 404 ; 414 ; 429 ; 431 ; 440-444 ; 448 ; 486 ; 520 ; III, 19 ; 40 ; 45 ; 146 ; 149 ; 151 ; 181 ; 200 ; 216 ; 219 ; 223 ; 248 ; 314 ; 384 ; 393 ; 436 ; 450 ; 520 ; IV, 41 ; 53 ; 261.

⁶⁶² VIRGILE, III, 115 et 315 ; en IV, 130, « ronceraiies » entourant un jardin apicole et faisant office de haie.

⁶⁶³ VIRGILE, I, 14-16.

*composita multitudo arborum, silva diffusa et inculta*⁶⁶⁴. D'après cette définition, « un *lucus* s'opposait à la fois à la forêt sauvage, impénétrable (*silva*), et aux bois cultivés, régulièrement mis en coupe et d'un accès commode (*nemus*) »⁶⁶⁵. Ces « bois cultivés » impliquent des méthodes de « sylviculture », comme celles que suggèrent du reste la « futaie », *silva manu sata*, qui orne la *villa* de Varron à Casinum⁶⁶⁶. Pour autant, malgré des prescriptions à même de s'appliquer à un grand nombre d'espèces ligneuses, il n'existe pas de notation assez claire, ou assez détaillée, relative au peuplement artificiel et régulier des forêts dépendant du domaine pour justifier l'existence d'un caractère MORPHOLOGIE / bois, forêt.⁶⁶⁷

En outre, l'acception de *silva* apparaît plus floue dans les textes de notre *corpus* et ne correspond pas systématiquement, autant que le contexte permette d'en juger, à cette définition de grammairien. Un autre problème se pose : le caractère implicite des références. N'étant pas exploité entièrement, ni de façon ininterrompue, le domaine rural romain associé aux lieux cultivés les lieux incultes, temporaires ou non, que dénotent dans les textes les adjectifs *incultus*, *silvestris*, *insolens*, *incustodius*. Ceux-ci indiquent parfois de façon indirecte la situation des bois : ainsi *l'aspera silva*, qui se développe dans un champ cultivé, à laquelle fait écho la *silva inutila*, située sur une terre stérile qu'il a fallu abandonner aux arbres pendant cinq ans, puis brûler afin de rendre cette portion du sol au cycle de la production⁶⁶⁸. Autre genre de notation non explicite : quand Virgile parle des « pins de haute montagne »⁶⁶⁹, le mot *silva*, ou un équivalent, n'est pas prononcé ; cependant, répétons-le, notre collecte ne porte pas sur les vocables, mais sur des thèmes et, par conséquent, elle laisse forcément place à un certain degré d'interprétation : dans l'espèce, le fait de retenir ce syntagme dans LOCALISATION / bois, forêt (LOsi) semble suffisamment justifiée par un autre passage qui montre que, selon le poète-agronome, les pins forment, précisément, des forêts⁶⁷⁰. Plus généralement, il est souvent difficile de classer certaines données dans -si ou dans -cu (informations sur les cultures arbustives), faute de pouvoir interpréter sans risque d'erreur un

⁶⁶⁴ Cf. VIRGILE, II, 15 ; II, 429 : bocage chargé de fruits ; III, 45 : « [les voix des chiens et des chevaux] répétées par l'écho des bocages, *nemorum* ». Sur le, ou les sens de l'adjectif *agrestis*, voir VARRON, I, 14, 3 ; FRONTIN, Th. 7 = CLAVEL-LÉVÊQUE, GONZALES 1998 (dir.), p. 24-25 ; URBICUS, La 17-18, et le commentaire de PEYRAS 1995, p. 38. Définition de *nemus* : SERV. auct., *ad Æn.* I, 310.

⁶⁶⁵ Interprétation de J. SCHEID 1990, p. 556-557.

⁶⁶⁶ R. r. III, 5. Voir plus bas.

⁶⁶⁷ Par exemple R. r. I, 7, 4 : *Praeterea quae arbores in ordine satuae sunt, eas aequabiliter ex omnibus partibus sol ac luna coquunt*. En tant que procédés propres à « l'arboriculture », ce genre de notation est classé dans « MORPHOLOGIE / culture » (MOcu).

⁶⁶⁸ PALLADIUS, I, 4.

⁶⁶⁹ *Georg.* IV, 112.

⁶⁷⁰ *Id.*, I, 256. Voir aussi II, 431.

vocabulaire peu explicite, la frontière entre arboriculture et sylviculture étant peu claire (encore à notre époque, du reste). Faut-il ainsi ranger dans la modalité -si la mention de certaines plantations d'arbres comme les châtaigneraies, que Columelle qualifie de *silva*, alors qu'elles sont exploitées pour leurs fruits⁶⁷¹ ? Les essences mentionnées qui ne soient ni des oliviers, ni les arbres fruitiers des vergers, sont souvent liées à une autre culture, auprès desquelles elles font en quelque sorte office d'adjuvants⁶⁷². Les ormoies, notamment, sont destinées à fournir des échelas aux ceps de vignes ; or, elles constituent, à l'état naturel, des forêts⁶⁷³. À l'inverse, d'autres espèces, que l'on s'attendrait à voir peupler les vergers, forment des bois, tels les amandiers ou les cerisiers⁶⁷⁴. En revanche, Virgile évoque le chêne dans un contexte sans ambiguïté, celui de la sauvagerie qui guette le cultivateur insouciant, que le poète décrit contraint de chercher sa nourriture dans les forêts et jaloux de l'énorme tas de grains accumulé par son voisin, plus prévoyant⁶⁷⁵. Quant aux « cyprès de l'Ida »⁶⁷⁶, aux accents mythologiques, ils ne peuvent certainement pas être mis sur le même plan que les cyprès dont Caton décrit de façon circonstanciée les procédés de culture. Bref, encore une fois, l'observation minutieuse du contexte des occurrences se révèle le moyen le plus sûr pour opérer un choix quand ce genre de dilemme se pose.

À cet égard, la place des segments textuels dans l'organisation globale du traité peut constituer un précieux indice : ainsi les chants I et II des *Géorgiques* sont plutôt caractérisés par un paysage de champs cultivés - où les zones boisées sont donc restreintes -, lequel contraste avec le paysage de *saltus* et de vastes forêts du chant III, marqué par l'élevage et la chasse à courre. Au reste, dans le préambule du chant II (22), Virgile distingue bien entre les arbres qui poussent naturellement et les arbres dont la croissance dépend du savoir-faire de l'agriculteur. À ce propos, il convient de rappeler que le sens du mot *arbor* est plus large en latin et qu'il s'applique à des espèces que nous classons dans les arbustes et les arbrisseaux : dans l'énumération introductive

⁶⁷¹ Voir les modalités très précises, quant aux normes métriques en particulier, qui président à la « constitution » de « forêts » (*silvae*) de châtaigniers ou de chênes dans COLUMELLE IV, 23. Sur la culture du châtaigner dans l'Antiquité romaine : PITTE 1986, spc. p. 78 sq. : « De Sardes à Naples : l'adoption par Rome. »

⁶⁷² Cf. COLUMELLE, *loc. cit.* : un jugère de châtaigniers fournit 12 000 échelas. PLINE, XVII, 141 : *De arboribus... quae propter alias seruntur ac vineas maxime.*

⁶⁷³ Cf. VIRGILE, I, 169 : prendre un ormeau *in silvis*.

⁶⁷⁴ *Id.*, I, 187 : « amandier dans les bois » ; II, 18.

⁶⁷⁵ Cf. notamment G. II, 15 : « chêne géant des bois » ; I, 159, « chêne *in silvis* ». Sur la forêt comme espace sauvage, voir le bel essai de R. HARRISON 1992, spc. p. 9-11 et 15-155.

⁶⁷⁶ G. II, 84. Ce type de syntagme constitue en tout cas une localisation référentielle.

du livre II, que Virgile consacre aux « arbres » (v. 9), sont inclus par exemple la vigne, l'osier et le genêt.⁶⁷⁷

La distinction virgilienne entre *natura* et *usus* recouvre aussi bien un clivage chronologique (passé/présent)⁶⁷⁸, ou géographique (entre la plaine et la montagne, notamment), qu'une différence entre les formes d'exploitation de la terre, l'une hautement spécialisée et l'autre plus traditionnelle, liée à la grande extension de la forêt dans l'Italie ancienne⁶⁷⁹. Ainsi la *silva*, au sens précis et technique que lui donne Servius, *diffusa et inculta*, devait correspondre à des zones de plus faible développement des forces productives⁶⁸⁰. Reste que, dans la réalité, ces formes d'économie se complètent et doivent donc coexister, d'une façon ou d'une autre, dans le cadre même des exploitations envisagées par les *S. r. r.* : le témoignage de Virgile est à cet égard tout à fait révélateur puisque la plaine du Pô - avec les hauts plateaux des Apennins et l'Italie méridionale - est précisément l'un des territoires où la forêt reste largement présente, ne régressant que lentement face à la conquête agricole des terres⁶⁸¹. Toutefois, l'exploitation intensive de la forêt eut des effets notables dans le reste de l'Italie dès la fin de la République⁶⁸². Or, le système de gestion défendu par les experts agronomiques romains implique une rationalisation de l'exploitation qui favorise plutôt une sylviculture pratiquée dans des zones facilement accessibles et d'extension modérée. Reste que leurs écrits ont pour but le profit, et cela implique des revenus tirés aussi des bois ; on sait en outre qu'en cas de besoin - mévente par ailleurs, dépenses extraordinaires, etc., les propriétaires avaient la possibilité de louer pour une certaine période (cinq ans par exemple) ou de vendre une coupe de bois, à l'instar d'une récolte sur pied.⁶⁸³

Et de fait, en tant que matériau de première importance, qui trouvera toujours preneur, surtout pour la construction et le chauffage, le bois entre de plein droit dans le cadre de l'économie du grand domaine rural. Certes, il sert à un usage interne, mais il est aussi destiné à

⁶⁷⁷ De même, PLINE traite de viticulture dans son livre sur les « arbres » (XVII, 141 sq.). En ce qui concerne les arbres utilisés comme modes de marquage, les *arbores* peuvent également qualifier la vigne, le lierre, les roseaux, l'osier, etc. ; cf. *Dig.* XLVII, VII (action *de arboribus furtim caesis*) : PEYRAS 1995, p. 42 et 60, note 114, qui se réfère à G. DES CHENES, *La législation forestière dans l'Antiquité romaine*, Paris, 1883, p. 76-78.

⁶⁷⁸ À ce sujet, se reporter plus bas, IV^e Partie, Chap. I, Sect. III : « Topologie rituelle de l'espace foncier dans le *De agricultura* de Caton. »

⁶⁷⁹ Témoignages sur l'importance des arbres dans le milieu physique et l'abondance des ressources en bois de l'Italie : PLINE, *N. H.* XVI, 71 ; XXX, 30 ; PANEG. VIII, 6 (C.U.F., t. II, p. 94-96).

⁶⁸⁰ Cf. CAPOGROSSI COLOGNESI 1979, p. 332.

⁶⁸¹ *Idem.*

⁶⁸² Cf. ROBERT 1985, p. 69.

⁶⁸³ VEYNE 2001, p. 134 et note 12 (témoignages du *Digeste*).

l'approvisionnement des grandes agglomérations urbaines, dont l'existence même en dépend. Non seulement le bois se vendait bien, mais son exploitation nécessitait moins de surveillance et d'investissements en personnel que les cultures, tout en étant moins sujette aux aléas climatiques (sécheresse). Pour cette raison, la plupart des notations déclinent les formes d'utilisation des matières végétales fournies par les zones sylvestres (qui relèvent aujourd'hui de la « production primaire nette ») : bois à échalas, bois d'œuvre, bois de chauffage (*lignum* et *virgae*), résine et poix, feuillard, glands et baies, outre les essences mellifères et le charbon de bois⁶⁸⁴. Certaines données, en revanche, font défaut, par exemple les informations chiffrées sur la superficie des espaces boisés sont exceptionnelles dans l'ensemble du *corpus*. Contrairement aux notices qui concernent vignobles et olivettes, les traités ne comportent pas de question du genre : « Quel est l'équipement nécessaire à l'exploitation d'un bois de tant de jugères ? ». Sans doute parce que, à l'inverse des emblavures et des terres plantées, la forêt, même exploitée, ne nécessite pas une grande quantité de travail ni des mises de fonds annuelles.⁶⁸⁵

Il y a cependant une exception notable à cette règle. Le troisième livre des *Res rusticae* comporte des données positives et concrètes : on y parle de ces murs qui ceignent plusieurs *ingera* de terre pour servir de réserves aux sangliers ou aux chevreuils ; d'une volière grandeur nature où merles et rossignols évoluent dans une *silva manu sata* ; de ces *leporaria* qui renferment des forêts entières, de 50 jugères (12,5 ha env.) et plus, peuplées de cerfs, de moutons sauvages, etc⁶⁸⁶. Deux raisons au moins expliquent leur caractère précis. D'abord, les espaces boisés dont il s'agit sont des « volières » ou des parcs à gibier, lesquels sont obligatoirement - et matériellement - circonscrits⁶⁸⁷. Ensuite, le dialogue varronien, compte rendu d'une conversation censée s'être effectivement déroulée, est émaillé de nombreux exemples tirés de la réalité « contemporaine », dont une partie se rapporte à de grands personnages qui semblent rivaliser de magnificence dans l'édification de leurs *villae*, l'amplitude de leurs demeures ou de leurs parcs constituant l'un des

⁶⁸⁴ CATON, 37 ; 101 : bois que l'on fagote « les jours de fête » ; VIRGILE, I, 266 ; II, 429-453 : énumération des essences qu'il est recommandé de cultiver, pour leurs « produits divers », y compris les *steriles silvae* qui donnent un « bois utile ». Sur deux productions particulières, cf. J. ANDRÉ, « La résine et la poix ans l'Antiquité. Technique et terminologie », *L'Ant. Class.*, 33, 1964, p. 86-87.

⁶⁸⁵ VEYNE, *op. cit.*, p. 133.

⁶⁸⁶ R. r. III, 3 : *magnum id septum, quod nunc, ut habeant multos apros ac capreas, complura ingera maceriis concludunt* ; III, 5 : *extra eas columnas est silva manu sata, grandibus arboribus tecta, ut intima perluceat tota, septa maceriis altis (...)* *Inter columnas exteriores pro pariete reticuli e nervis sunt, ut proscipi in silva possit* ; III, 12 : *nam neque solum lepores eo includuntur silva, ut olim in ingero agelli, aut duobus, sed etiam cervi aut capreae in ingeribus multis. Q. Fulvius Lepinus dicitur in Tarquiniensi septa ingera XL, in quo sunt inclusa non solum ea, quae dixi, sed etiam oves ferae, etiam hoc majus hic in Statoniensi, et quidam in locis aliis* ; III, 13 : *in agro Laurenti... Nam silva erat supra quinquaginta ingerum maceria septa...*

⁶⁸⁷ III, 12 : « Tout le monde sait qu'un parc doit être entouré de murailles... »

critères par lesquels ils se distinguent. En l'espèce, l'augmentation des superficies constitue l'un des signes, parmi d'autres, d'un changement de nature historique que Varron a bien perçu, lequel touche aussi bien les modes de vie, les mentalités, le capital culturel, que les capacités économiques des couches sociales concernées. À l'époque où Varron écrit, l'extension des garennes est en effet un phénomène assez récent qui permet d'exploiter autrement les zones sylvestres, par ailleurs lieux d'agrément et de spectacle, pour la « production secondaire nette » que représente le gibier. Celui-ci est destiné notamment à satisfaire le goût des classes supérieures romaines pour l'art cynégétique, qui s'est développé à partir du II^e siècle av. n. è. Varron enregistre cette évolution en expliquant comment l'acception du mot *leporaria* s'est étendue par rapport à l'usage qu'en faisaient les Anciens⁶⁸⁸ : il en est venu à désigner non seulement les parcs réservés aux lièvres, mais aussi tout enclos attenant à la *villa* (de superficie parfois très vaste) peuplé d'animaux captifs susceptibles d'être chassés, ou simplement admirés. Dans le troisième livre des *Res rusticae*, ces « forêts » giboyeuses apparaissent bien comme l'une des formes tangibles de domination de la nature, et fonctionnent clairement comme des marqueurs d'appartenance sociale, au même titre que les vastes péristyles ou les pinacothèques⁶⁸⁹. Mais il faut préciser que la préservation des zones boisées près des *villae* occupés par des oiseaux, du gibier et autres poules sauvages, si elle répond à de nouvelles formes de sociabilité et au développement de certaines pratiques culturelles des aristocrates⁶⁹⁰, correspond en même temps à la diversification des activités économiques pratiquées dans l'espace des *fundi*.

Parmi celles-ci, figure en bonne place la *pastio villatica*, laquelle semble avoir bénéficié notamment des avancées dans le domaine des sciences de la nature, qui appartiennent désormais au bagage intellectuel de ces élites romaines dont Varron est l'un des meilleurs représentants. De fait, l'auteur des *Res rusticae* appuie volontiers ses conseils sur des considérations relevant de l'écologie et de l'éthologie des espèces animales⁶⁹¹. Et ce sont ces connaissances plus ou moins savantes qui suscitent de la part des éleveurs un effort évident d'aménagement du paysage, en tout cas d'entretien, afin de préserver ces sortes de « biotopes » artificiels, dans lesquels un milieu

⁶⁸⁸ III, 3.

⁶⁸⁹ La chasse à l'époque romaine est analysée par M. Clavel-Lévêque comme forme de domination de la nature, pratique « d'élimination, d'épuration et de mise en ordre ». Dans les classes supérieures, le goût de la chasse (à la perdrix, au lièvre, au cerf et, surtout, au sanglier) s'amplifie à partir du siècle des Scipions en tant que pratique culturelle, fonctionnant comme un marqueur privilégié d'appartenance sociale : CLAVEL-LÉVÊQUE 1984, p. 78-86.

⁶⁹⁰ Par exemple, volières et parcs à gibier liés à la commensalité privée et au « spectacle vivant » : *R. r.* III, 4 ; 5 ; 13.

⁶⁹¹ Cf. la distinction faite entre oiseaux sédentaires et oiseaux migrateurs, entre lièvres et lapins, avec leur répartition géographique, leur mode de reproduction, leur physiologie, voire psychologie, etc. : *Rust.* III, 4 et 12.

particulier offre des conditions à peu près constantes qui garantissent la survie et le développement de chaque espèce – telle pourrait être, dans ce contexte, la signification de l'*idoneus locus*⁶⁹². Or, tandis que les prescriptions qui regardent l'architecture des abris et des enclos pour les animaux sont souvent très détaillées, et que Varron se montre en particulier très précis sur l'édification des murs d'enceinte, en revanche, au sujet des arrangements proprement « paysagers » de ces parcs, il ne livre à peu près rien, sinon quelques résultats observables et recommandations générales. Ainsi des réserves pour les lièvres, décrits à juste titre comme bêtes des sous-bois, mais dont on notera le caractère tout utilitaire attribué à la végétation, dont le rôle est réduit à la protection du gibier contre les prédateurs :

« Il faut qu'il y ait également là [dans le *leporarius*] des gîtes (*latebras*) où les lièvres puissent se cacher pendant le jour dans les broussailles et sous les herbes (*virgultis atque herbis*) ; et que des arbres aux branches étendues (*arbores patulis ramis*) empêchent l'aigle de s'y abattre. »⁶⁹³

Outre cette forme d'exploitation très spécialisée, il existe des preuves de l'importance accordée aux bois dans l'économie fonciaire, comme celle qui ressort du classement des terroirs selon l'échelle des profits établi par Caton - et nuancé par Varron⁶⁹⁴. Il permet de se faire une idée du rapport proportionnel qui, selon ces auteurs, doit exister dans un domaine pratiquant une culture dominante (vigne ou olivier), entre les espaces « sylvestres » (*caedua silva* ; *glandaria silva*) et les autres types de terrains exploités, au nombre de cinq chez Caton (jardin irrigué, saulaie, prairie, plaine à céréales, verger) : le « bois taillis » et le « bois pour la glandée » arrivent respectivement au septième et au neuvième rang. De ces degrés dans une échelle qui concerne des revenus escomptés, on ne saurait inférer une estimation chiffrée de la superficie⁶⁹⁵, du fait du trop grand nombre de facteurs, toujours variables, à prendre en compte. C'est d'ailleurs la conviction des experts agronomiques romains eux-mêmes chez lesquels, concernant les terrains et les bâtiments, la détermination des surfaces ou des capacités est avant tout affaire de rapport.

⁶⁹² Par exemple, R. r. III, 14 : « Encore faut-il aux escargots un lieu en plein air qui leur convienne, *idoneus sub dio locus* » (suit la description de ce lieu).

⁶⁹³ R. r. III, 12.

⁶⁹⁴ *De agr.* I, 7 ; R. r. I, 8, 9. Voir aussi la composition du domaine idéal selon COLUMELLE, I, 2.

⁶⁹⁵ À l'instar des indications précises et suggestives fournies par AUSONE, un siècle avant Palladius, sur l'importance relative des bois, par rapport aux autres secteurs exploités. Même si le texte n'a pas de visée normative, la fameuse description qu'il dresse de son « petit héritage » est cependant une bonne indication de la valeur attachée à la possession d'espaces boisés, considérés comme partie intégrante d'un domaine, dans l'Antiquité tardive : « Je cultive deux cents jugères de champ (= 50 ha), cent jugères (= 25 ha) de vignes et la moitié (= 12, 5 ha) de prairies ; les bois s'étendent sur plus du double des prés, vignes et terres labourables (165 ha). » *Pièces personnelles* [XII], 2, cité par M. LE GLAY, *Rome. II. Grandeur et chute de l'Empire*, Paris, 2005 (1992¹), p. 808.

Toutefois, on notera la place réservée, avant le verger, à la *silva caedua*, « susceptible de coupe », laquelle correspond au régime du bois taillis, formation de feuillus qui, après élagage, se régénèrent par rejets de souches ou par drageons⁶⁹⁶. Ce renouvellement se fait théoriquement par voie naturelle, mais Varron, quand il énumère les cultures appropriées aux différents « lieux », prescrit de « semer » et de « cultiver » un bois taillis :

*Alio loco ut seras ac colas silvam caeduam.*⁶⁹⁷

Ses avantages économiques, exposés par Columelle, impliquent la primauté donnée à un mode d'exploitation des arbres (taillis plus ou moins régulières) qui est peu contraignant au regard des soins exigés par les *arbusta* (si l'on excepte, peut-être, l'implantation volontaire que suggère le conseil de Varron).⁶⁹⁸

Or le bois taillis offre des matières premières qui, parce qu'elles peuvent être vendues à tout moment, sont d'un intérêt certain, voire vital, pour des propriétés patrimoniales à finalité commerciale, dont les principes de gestion se résument au mot d'ordre « que la dépense n'engloutisse pas le profit »⁶⁹⁹. Ce caractère rentable des bois, et surtout la sécurité à long terme qu'ils garantissent, est confirmé par Cicéron, quand il déplore qu'un héritier puisse vendre ses bois avant ses vignes – dont la production est beaucoup plus aléatoire⁷⁰⁰. Dans le même sens, le fameux passage de Plutarque sur la fortune de Caton est sans ambiguïté. Dans son âge mûr, considérant désormais l'agriculture (au sens strict : *georgia*) « plutôt comme un passe-temps » (*diagogè*)⁷⁰¹, celui-ci aurait donné la préférence à des investissements « solides et sûrs » (cf. *asphalè*

⁶⁹⁶ Et qu'on exploite tous les 6 à 30 ans : GALOUX 1993, p. 695 ; LACHIVER 1997, s. v.

⁶⁹⁷ R. r. I, 23, 5

⁶⁹⁸ Rust. III, 2. Sur le bois taillis, cf. aussi PLUTARQUE, *Cato Maior* 21, 5.

⁶⁹⁹ Comme certains le pensent... des vignobles : *contra vineam sunt qui putent sumptu fructum devorare* (R. r. I, 8, 10). Sur les différences entre les avantages économiques des bois et ceux de l'arboriculture voir les explications éclairantes de P. VEYNE 2001, p. 132-134 (« Mythe et réalité de l'autarcie à Rome »).

⁷⁰⁰ Dans un contexte polémique, il est vrai, mais Cicéron répète ici un dicton proverbial : *luxuriosus est nepos, qui prius silvas vendat quam vineas* (*De lege agraria* XVIII, 48). Ce dicton a fourni la base de trois articles de grande utilité : A. AYMARD, *Annales ESC*, janvier-mars 1947, p. 257-265 (repris dans *Études d'Histoire ancienne*, 1967, p. 409-417) et VEYNE 2001, *art. cit.*, *passim* ; l'étude de J. ANDRE, *Mélanges Wuilleumier*, en part. p. 3-5, donne une autre interprétation de ce passage : selon lui, il fait référence au préjudice subi par un viticulteur qui vendrait ses bois, tous les agronomes attachant une grande importance aux plantations d'arbres nécessaires pour les échelas, jougs et liens (VARRON, I, 8 ; COLUMELLE I, 2 et IV, 30 et 33 ; PLINE XVII, 141-151, etc.)

⁷⁰¹ Comme une « distraction » de vieux spéculateur ? On sait que Caton se flatte de spéculer sur le blé en tirant profit de la cherté. Concernant cet usage du blé en période de disette : VEYNE, *op. cit.*, p. 148.

kai bebaia), notamment l'achat de terrains couverts de bois et de pâturages naturels⁷⁰². Les expressions employées par Plutarque nous semblent très significatives : à un moment de sa vie où Caton devait songer à léguer son patrimoine foncier, il a été amené à favoriser une stratégie de sécurité, faisant passer la stratégie du profit au second plan (ou la différant), de façon à ce que ses descendants bénéficient d'une sorte de caisse d'assurance sous la forme, entre autres, de forêts.⁷⁰³

L'importance, au moins qualitative, des espaces boisés en tant que source de revenu et ressource pour le domaine, ressort aussi du contexte le plus fréquent des occurrences dans notre *corpus*. Celui-ci a trait aux usages attachés aux zones forestières ou aux produits qu'elles fournissent. Par exemple, des notices qui indiquent les périodes favorables à la coupe du bois. Sont mentionnées également les essences jugées les plus utiles à l'exploitation et à la production de bois pour la vente, cette sélection ayant tendance à s'accroître de Caton à Pline l'Ancien, tandis que les prescriptions se font plus nuancées, en relation notamment avec la plus grande diversité de l'espace géographique de référence. En tout état de cause, ces nomenclatures contribuent à esquisser le paysage ligneux des *fundi* représentés, dans son évolution et dans sa variété. Selon Pline, par exemple, les arbres propres à former les bois taillis sont le frêne, le noisetier, le chêne farnetto et le châtaignier⁷⁰⁴. Il faut noter que ces quatre espèces sont citées par le même auteur dans la série des essences aptes à fournir des échelas pour les vignobles⁷⁰⁵. Outre sa solidité, l'extrême rapidité de croissance du Grand Chêne d'Italie méridionale, quand il est tenu en taillis, est sans doute la principale qualité qui l'a fait considérer par les agronomes antiques comme le bois le plus utile pour soutenir la vigne. La préférence allait ensuite au châtaignier qui fournissait aussi un excellent bois de construction⁷⁰⁶ :

⁷⁰² *Cato Maior* 21, 5.

⁷⁰³ La forêt joue un rôle essentiel dans l'exploitation agricole, en tant que placement sûr et de bon rendement (sur une certaine échéance), qui fait d'elle à la fois une assurance et une rente, si bien qu'elle concilie à merveille les deux stratégies économiques essentielles des propriétaires fonciers romains telles que les a définies P. VEYNE (2001, en particulier p. 131-143 et 147-150). C'est ce dont la suite du texte de Plutarque atteste exactement, comme de la parfaite logique du raisonnement prêté à Caton : « ...toutes possessions dont [Caton] tirait de grands profits et que Jupiter lui-même, disait-il, ne pouvait endommager ». De fait, le pouvoir de nuisance de Jupiter, en tant que maître des phénomènes météorologiques, est de moindre conséquence sur la rentabilité des bois, bien préférables sur ce point aux terres de culture.

⁷⁰⁴ *N. H.* XVII, 157.

⁷⁰⁵ *N. H.* XVII, 151.

⁷⁰⁶ D'après VARRON, *R. r.* I, 8-9, des quatre genres d'échelas, le chêne, avec le genévrier, apporte le plus solide ; COLUMELLE, IV, 33 (sur le châtaignier) ; PALLADIUS, XII, 5 et 7. Cf. ANDRE 1964, p. 157, note à PLINE, XVII, 147 et LACHIVER 1997, p. 653, s. v. « Échelas » : de même, utilisation des essences dans la Gironde du XIX^e s. en fonction de la production des forêts les plus proches : chêne, châtaignier (peu putrescibles), ormeau, frêne, pin, saule, peuplier, etc.

« Employé dans les champs⁷⁰⁷, dans les maisons et dans tous les ouvrages intérieurs, le châtaigner est d'une admirable solidité : il n'a d'autre défaut que son poids. »⁷⁰⁸

En revanche, le bois taillis n'est pas destiné à produire le feuillard⁷⁰⁹ qui sert de fourrage pour les moutons et pour les bœufs⁷¹⁰. Il provient de « chênes », dont la variété n'est pas déterminée (sans doute des rouvres⁷¹¹), des figuiers⁷¹², ainsi que des peupliers et des ormes, que Caton conseille de planter, on l'a vu, autour des champs et le long des chemins⁷¹³. Caton, Varron et Columelle mettent cette essence en première position pour le feuillard ; sans doute l'orme d'Atina, très feuillu, était-il particulièrement prisé pour cet usage⁷¹⁴. Enfin, d'après Palladius, l'orme est de surcroît un bon bois de construction quand la sécheresse l'a rendu résistant, les rameaux naturellement souples pouvant aussi servir à faire des liens.⁷¹⁵

Une dernière, mais importante, forme d'exploitation de la forêt concerne l'élevage du bétail. C'est la *glandaria silva* de Caton, les chêneraies étant particulièrement riches en brouts et en feuilles. Selon Varron, il est avantageux de faire paître les bestiaux (*armenta*) directement dans les bois, mais on ramassait aussi les glands à des périodes déterminées qui entraient dans la composition du fourrage destiné aux boeufs et aux porcs⁷¹⁶. Les pâturages peuvent correspondre à des espaces forestiers quand il s'agit non seulement des animaux stationnés sur le domaine, mais également des troupeaux transhumants. Dès lors, c'est dans le mot même de *saltus* que les deux notions sont confondues, son acception originaire liant celles-ci indissociablement : *saltus est*

⁷⁰⁷ Sans doute pour former des clôtures comme celles du second genre décrit par VARRON : *Saepes (ex) agrestis e ligno, sed non vivit* (I, 14, 2).

⁷⁰⁸ PALLADIUS, XII, 5 ; la rubrique porte le titre *De materie caedenda*, « Sur les bois à couper ». *Materies* désigne plus particulièrement le bois de construction, cf. CATON, *De agr.* 4, 4 et 14, 3 : lorsque le propriétaire veut faire construire une ferme neuve, il procure le bois d'œuvre à l'entrepreneur qui doit l'abattre, le scier et le façonner.

⁷⁰⁹ Selon GOUJARD 1975, comm. à CATON, 1, 7.

⁷¹⁰ CATON, 5, 8 ; 6, 3 ; 54, 4 ; pour l'époque de la coupe, cf. VARRON, I, 33 ; COLUMELLE, XI, 2.

⁷¹¹ Cf. *De agr.* 17 (*robis*).

⁷¹² *Id.*, 30 ; VARRON, II, 2, 19. Le figuier sert aussi de bois de chauffage : CATON, 37.

⁷¹³ *De agr.* 6, 3.

⁷¹⁴ VIRGILE, II, 446 : *ulmus Atina*, en Vénétie, orme diffus ou orme blanc. Cf. COLUMELLE, V, 6 sq. et VI, 3 où le frêne est cité au deuxième rang après l'orme ; *De arb.*, 16, 1 ; PLINE, XVII, 200 (avec la note d'ANDRE 1964, p. 172)

⁷¹⁵ PALLADIUS, XII, 15.

⁷¹⁶ R. r. II, 5, 11 ; *De agr.* 54, 1.

*ubi silvae et pastiones sunt*⁷¹⁷. C'est bien ainsi que le terme est employé dans les traités agronomiques, avec une signification cependant plus spécifique, puisque le contexte d'apparition du mot *saltus* renvoie généralement aux terrains de parcours des troupeaux, qui font contraste avec les espaces de stabulation libre - mais contrôlée et circonscrite - au sein des *fundi*⁷¹⁸. L'acception particulière de « passage », ou « défilé boisé », en particulier chez Varron et chez Virgile, vient confirmer cette interprétation⁷¹⁹. Les paysages de forêts, de reliefs escarpés, de terrains de pacage incultes sont ceux-là mêmes qui forment le décor du livre III des *Géorgiques*, où sont exposées les méthodes des grands élevages spécialisés, en premier lieu celui des chevaux destinés aux courses et à la guerre.⁷²⁰

- III - MODALITES SPECIFIQUES : EAU, SOLS ET COMMUNICATIONS AVEC L'EXTERIEUR

10) Le drainage (-**dr** ; uniquement associé à HYDRAULIQUE... = HY)

⁷¹⁷ AELIUS GALLUS d. FESTUS, 392, 33 ; VARRON, L. 5, 36 : *Quos agros non colebant propter silvas, aut id genus ubi pecus possit pasci et possedebant, ab usu salvo saltus nominarunt*. Sur les acceptions de *saltus* et l'évolution sémantique du mot, voir la mise au point ancienne mais toujours utile de E. BEAUDOIN 1898, p. 550-564.

⁷¹⁸ Se reporter plus haut, à la modalité « Pâturages, élevage ». Voir aussi les distinctions établies par le *Digeste* dont P. VEYNE a dépouillé les notices consacrées à l'exploitation forestière : VEYNE 2001, p. 134-135, avec les notes 10 à 18.

⁷¹⁹ VIRGILE, II, 197 : « Mais si tu as le goût d'entretenir du gros bétail et des veaux, des agneaux ou des chèvres qui brûlent les cultures, gagne les défilés boisés (*saltus*) et la région lointaine de la grasse Tarente... » (trad. E. DE SAINT-DENIS) ; II, 470 : *illic saltus ac lustra ferarum* ; R. r. II, 3, 6 : *silvestres saltus* [pour les chèvres] ; II, 6, 8. Pour le sens *saltus* = défilé montagneux, cf. par exemple CÆSAR, C. I, 37, 1 : *saltus Pyrenai*.

⁷²⁰ G. III, 40-41 : *silvas saltusque... intactos*. Pour une analyse de la signification du chant III, laquelle comporte de nombreuses remarques sur les caractères originaux de son paysage, les activités qui y sont décrites (chasse, élevage), la sociologie des protagonistes : MARTIN 1971, p. 111-135 ; 141. Il faut souligner l'intérêt de ce chant III, dont le caractère ambivalent est lié à une représentation elle-même contradictoire des espaces forestiers.

Le drainage est évoqué en particulier dans des exposés sur les opérations qu'il implique, la manière de creuser les fossés, de les garnir de pierres ou de tuiles, les normes métriques et morphologiques à respecter. Tout un système fossoyé hiérarchisé de tranchées, de rigoles, de « sentiers » (*semitæ*) autour des planches cultivées, ou bien de tuyaux de terre cuite, permet l'évacuation des eaux hors des champs⁷²¹. Les eaux surabondantes constituent notamment un des obstacles à la mise en culture des terres incultes, si bien que leur drainage préalable est jugé indispensable.⁷²²

La localisation des fossés de drainage est un thème, nous l'avons signalé, qui n'est pas abordé en tant que tel⁷²³. Mais Caton insiste sur la nécessité d'aménager les terrains en pente⁷²⁴. Dans ces zones, il faut être particulièrement attentif à la propreté des rigoles d'écoulement afin que les champs ne soient pas inondés pendant l'hiver. Pour ce faire, à l'automne, les esclaves sortent avec des pelles-bêches ou des pioches, ouvrent les rigoles et font aller l'eau dans des dérivations⁷²⁵. Columelle et Pline formulent le même conseil pour l'ensemble des terres et donnent des indications, avec plus ample détail, sur le creusement des fossés d'évacuation. Selon toute probabilité, les deux types de fossés distingués par Columelle, l'un à ciel ouvert et l'autre souterrain, sont situés respectivement autour et à l'intérieur des parcelles à drainer. Le premier n'est pas forcément suffisant pour recueillir l'excès d'humidité, et les seconds viennent donc renforcer son action, en captant et en absorbant l'eau stagnante ou en régulant les eaux des nappes phréatiques⁷²⁶. Du reste, Columelle décrit un système hydraulique, notamment pour les terrains semés en luzerne, qui consiste à articuler un réseau de rigoles secondaires, *elives*, sur un fossé principal, *collicia*⁷²⁷. Afin que les issues des fossés ne risquent pas de s'obstruer, Pline enjoint

⁷²¹ Par exemple, drainage par *sulci* et *fossæ* : CATON, *De agr.* 43 et 155.

⁷²² COLUMELLE, II, 8 ; PLINE, XVIII, 6 et 19 ; PALLADIUS, VI, 3.

⁷²³ Cf. LOCALISATION / structures fossoyées (LOfo).

⁷²⁴ Dans le même sens, voir PLINE qui prescrit une morphologie des billons spécialement adaptée à ce type de relief : N. H. XVII, 29 et 170.

⁷²⁵ *De agr.* 164, 1-2.

⁷²⁶ J. F. BERGER rappelle que les spécialistes en archéologie rurale ont depuis longtemps insisté sur le rôle des réseaux hydrauliques dans l'évacuation des eaux de ruissellement et la lutte contre les fluctuations des niveaux aquifères : 2006, p. 38-39 (qui cite les travaux de M. Clavel-Lévêque, G. Chouquer et Ph. Leveau).

⁷²⁷ *Rust.* II, 8-10. En raison de sa sensibilité à l'acidité et au besoin d'oxygène des bactéries indispensables à son développement, la luzerne exige un sol sain et bien drainé. D'où la nécessité éventuelle de drainage avant l'implantation d'une luzernière : *Larousse agricole*, sous la dir. de J. M. CLEMENT 1981, p. 700-702. Cf. aussi PLINE, XVIII, 47 : « certains [fossés] seront couverts et déboucheront dans d'autres fossés plus grands et plus larges. » : *quasdam obcaecari et in alias dirigi maiores patentioreque*.

d'étayer ces bouches au moyen de deux pierres dressées de chaque côté, qui seront recouvertes par une troisième.⁷²⁸

11) Influence et action de l'eau (-in, uniquement associé à HYDRAULIQUE... = HY)

La nature de l'eau, ainsi que l'influence que lui prêtent nos auteurs, sont l'objet d'une particulière attention : il s'agit d'éviter ou de limiter les dégâts qu'elle peut occasionner, et, d'un autre côté, d'optimiser ses bienfaits, bref il s'agit de la maîtriser. Dans cette optique, l'analyse et l'évaluation des qualités et de l'action de l'eau, mécanique ou chimique, donnent lieu à des développements substantiels⁷²⁹ : potabilité, salubrité, rôle dans la croissance des plantes, effets curatifs sur les animaux, sans compter, *a contrario*, toutes les influences nuisibles que les agronomes romains s'emploient à répertorier. Ces dernières imposent des mesures de protection contre les inondations ou les méfaits de l'humidité dont sont l'objet espèces cultivées et bestiaux, terres, habitations, étables et entrepôts.⁷³⁰

Si les facteurs naturels interagissent de façon permanente, il ressort surtout des textes agronomiques romains que la présence de l'eau et les formes de cette présence, qu'elles relèvent de la nature (masses d'eau, ruissellements, précipitations, etc.) ou de l'homme (artefacts : canaux, bassins, fossés de drainage ou d'irrigation, etc.), ont un impact considérable sur les pratiques agropastorales et sur le paysage agraire, notamment sur sa morphologie. Certes, que « la morphologie parcellaire proprement dite [soit] directement issue du rapport à l'eau »⁷³¹ n'est pas une assertion qu'on trouve formulée de façon aussi nette chez les *S. r. r.* Cependant, la relation est souvent étroite entre l'édiction des pratiques agraires, qui produisent cette morphologie (ici saisie surtout au niveau de ce que nous avons appelé les « structures minimales du champ ») et les observations, analyses et prescriptions concernant l'eau. Parfois cette corrélation se fait plus précise, comme chez Varron, au détour d'une notice sur les violettes où, en quelques mots, une

⁷²⁸ N. H. XVIII, 47 : *...ora autem earum binis utrimque lapidibus statuminari et alio superintegi*. Cf. aussi COLUMELLE, II, 2 ; PALLADIUS, VI, 3. Voir DAREMBERG, SAGLIO, POTTIER 1963, s. v. *fossa*. Le colmatage des fossés était un problème récurrent, qu'ils soit dû à des aléas hydroclimatiques (orages, crues) ou à des modifications durables comme l'élargissement de la bande d'activité d'un cours d'eau : BERGER, *loc. cit.*

⁷²⁹ Cf. « HYDRAULIQUE... / influence et action de l'eau » (HYin).

⁷³⁰ Voir aussi les références rangées sous HYcu (cultures), HYpe (pâturages, élevage) et HYba (bâtiments).

⁷³¹ CHOUQUER 2000, p. 145.

succession logique est établie entre procédés culturels, morphologie agraire, action mécanique des eaux (pluviale et d'irrigation) et facteurs pédologiques. Cette chaîne argumentative vient justifier, on ne s'en étonnera pas, une règle en matière de rentabilité (ne pas cultiver de violettes dans les domaines autres que suburbains) :

« Quant aux violettes, il n'est pas utile d'en semer dans le domaine (*in fundo*), car elles demandent des plates-bandes de terre entassée (*terra adruenda pulvinos*), ce que les irrigations et les pluies d'orage (*inrigationes et pluviae tempestates*) emportent en laissant la terre amaigrie (*agrū macriorem*). »⁷³²

Un autre paramètre s'insère dans ce réseau de relations complexes dont l'eau est l'un principaux éléments : le calendrier, dont dépend en grande partie l'état de l'atmosphère et le régime des eaux continentales. Les connaissances empiriques sur les caractéristiques climatiques de chaque saison, et leurs conséquences, en particulier les dommages éventuels causés par les précipitations (pluies, neiges, grêles) ou les variations de la température (gelée) – y compris les effets à retardement –, conduisent les experts antiques à formuler une série de prescriptions visant à prévenir ces risques ou à réparer autant que possible les dommages subis par les cultures. Par exemple, après que de fortes pluies ont détrempé la terre et l'ont rendue bourbeuse et fangeuse, l'arairage est déconseillé parce que les champs risquent de ne plus pouvoir être ni ensemencés, ni hersés, ni sarclés pendant toute une année.⁷³³

De façon générale, l'humidité, qu'elle soit présente dans le sol ou qu'elle soit due aux précipitations, suscite un certain nombre de pratiques correctives et la mise au point de procédés visant à protéger semis et plants. Ses effets possibles influent notamment sur la façon de planter arbres et arbustes dans les *loci aquosi*, puisque les trous de plantation y adoptent des dimensions et une morphologie particulières et sont pourvus d'une garniture intérieure faite de pierres, de perches de saule ou de sarments afin d'empêcher les racines de baigner dans l'eau⁷³⁴. Dans le même sens, un geste jugé de première importance (*primum*) par Caton, lorsqu'on veut planter des vignes, des oliviers, des pins, des cyprès, des figuiers ou autres arbres fruitiers, consiste à tasser la terre avec les pieds, puis au pilon ou à la hie. Au nom d'un autre paramètre à faire prévaloir (la

⁷³² R. r. I, 35. La culture des violettes paraît être en revanche l'une des principales productions florales suburbaines à l'époque de Varron, avec celle des roses : *id.*, I, 16, 3.

⁷³³ COLUMELLE, II, 4 : *Quippe nimius humor, ut dixi, limosos lutososque reddit*. PALLADIUS, II, 3.

⁷³⁴ CATON, 43, 1, repris librement par PLINE, XVII, 80-81.

protection des racines), d'une autre « logique » (*ratio*), Pline rejette cette « pratique courante » pour le figuier⁷³⁵. Pour sa part, Columelle la recommande pour l'orme et la vigne arbustive, le tassement de la terre autour des racines empêchant, selon lui, que l'eau ne fasse pourrir le jeune plant⁷³⁶. L'action de l'eau, c'est aussi celle de la rosée, que les agronomes romains ne manquent pas de noter, qu'elle soit négative ou positive, lorsqu'elle attendrit l'herbe dont le bétail est friand, par exemple⁷³⁷. Au contraire, elle interdit de débarder ou de façonner le bois à la dolabre⁷³⁸. Avec la rosée, comme avec l'eau dans tous ses états, on passe vite des faits positifs à l'imaginaire, ou du moins à des croyances liées aux significations symboliques que l'on prête à ses diverses formes de présence. C'est ainsi que, selon les *S. r. r.*, les fortes rosées sont à l'origine de ces maladies qui gâtent le blé et que l'on regroupe sous le vocable de *robigo* ou *rubigo*, la rouille⁷³⁹ :

« La plupart des auteurs ont dit que la rosée, brûlée par un soleil ardent, était la cause de la rouille des céréales... »⁷⁴⁰

Pline, pour qui la rosée est « la salive des astres » met en doute cette *doxa* : il nie le rôle exercé par le soleil sur l'apparition et le développement de la rouille, qu'il attribue uniquement au froid et à l'humidité nocturnes liés aux phases de la lune, conformément aux traditions populaires attachées à la « lune rousse »⁷⁴¹. En revanche, associée au thème de la fécondité dans la mythologie gréco-romaine, la rosée est donnée comme la substance même à l'origine du miel : « miel, rosée aérienne, présent céleste »⁷⁴². Par voie de conséquence, les ruches devront être placées dans un endroit herbeux où la rosée se déposera en abondance, mais qui sera protégé de l'incursion des bestiaux capables de disperser cette manne⁷⁴³. En fin de compte, que les croyances attachées à ce type de phénomènes soient fondées ou non n'importe guère dans la mesure où, à

⁷³⁵ N. H. XVII, 87 : « Il est hors de doute qu'il faut avoir grand soin [des] racines [du figuier]... La même raison (*qua ratione*) me fait omettre les autres pratiques reçues (*reliqua confessà*), comme, par exemple, de tasser la terre à la hie autour des racines, ce qui est essentiel dans cette opération au yeux de Caton. » Cf. CATON, 28, 2 et 61, 2 ; voir aussi XENOPHON, *Ec.* 19, 11.

⁷³⁶ *Rust.* V, 6. Les raisons pratiques n'épuisent pas à notre avis les motivations de ces aplanissements, d'autant que les syntagmes relatifs à la notion de planéité sont nombreux et répétitifs.

⁷³⁷ VIRGILE, *G.* III, 326.

⁷³⁸ CATON, 31. Cf. aussi 37, 4 et PLINE, XVI, 193.

⁷³⁹ Cf. VIRGILE, I, 151 ; COLUMELLE, II, 11.

⁷⁴⁰ Cf. PLINE, XVIII, 275.

⁷⁴¹ LE BONNIEC 1972, p. 291. La théorie sur les causes de la rouille donne lieu à une digression sur les raisons de l'ascendant de l'astre à tel ou tel moment de son cours : *id.*, 275-277 et aussi § 282 : *si luna... roscindum frigus aspersit.*

⁷⁴² VIRGILE, IV, 2 ; cf. COLUMELLE, IX, 14 et X, 1 : *caelestia mella.*

⁷⁴³ VIRGILE, IV, 8-12 : « D'abord, il faut chercher aux abeilles une résidence fixe... où la génisse n'aille pas en liberté dans la plaine secouer la rosée. »

l'instar des savoirs empiriques ou savants, elles sont à même de dicter, elles aussi, à leur manière, les modalités de l'aménagement spatial des différentes zones productives au sein du *fundus*.

Indispensable aux plantes dont elle conditionne la puissance végétative, l'eau est également nécessaire à la survie des hommes et à celle des animaux qu'elle abreuve, qu'elle rafraîchit⁷⁴⁴, ou qu'elle guérit, et nos auteurs accordent, par conséquent, une grande attention à la salubrité, à la potabilité et à la valeur curative des eaux. Non seulement l'eau de rivière est réputée guérir les brebis de leurs maladies, mais elle rend aussi leur laine plus belle. Mais l'échelle de qualité des eaux est d'abord établie en fonction des exigences de la consommation humaine. À cet égard, l'eau de pluie est considérée comme la meilleure, moyennant des infrastructures hydrauliques adéquates pour la réceptionner : des tuyaux de terre cuite, par exemple, qui la conduisent dans une citerne couverte⁷⁴⁵. Viennent ensuite les eaux vives, à condition qu'elles prennent leur source dans les montagnes : Columelle cite en exemple les eaux célèbres du mont Guarvenus en Campanie, le texte suggérant qu'elles tirent leurs bienfaits du mouvement accéléré qui les projette de roche en roche⁷⁴⁶. Enfin, sans doute parce qu'elle est jugée trop « statique », l'eau tirée des puits, même s'ils sont creusés dans les collines, n'est que de troisième catégorie.⁷⁴⁷

L'estimation de la qualité de l'eau, qui s'étend dès lors à tout un « milieu », *spatium*, auquel l'eau est censée communiquer ses influences, le plus souvent mauvaises, est aussi à l'origine des règles édictées en matière de localisation des bâtiments⁷⁴⁸ : ils doivent se situer à bonne distance des grèves, et en général des zones marécageuses, réputées malsaines et pathogènes, surtout pendant la saison chaude. D'après Columelle, les marais exhalent des vapeurs et des remugles nuisibles aux hommes, aux bêtes comme aux choses (outils, denrées), et sont peuplés d'animaux tout aussi pernicieux les uns que les autres qui se complaisent dans ce milieu humide (insectes, serpents, reptiles)⁷⁴⁹. L'eau marécageuse est en effet la pire, à moins qu'elle ne soit assainie, dans

⁷⁴⁴ Comme ces juments « qui se jettent à la nage dans les rivières » : G. III, 142.

⁷⁴⁵ Les réserves d'eau (*compluvium*, *impluvium*, citernes) permettent à l'eau de se décanter, seul moyen, selon VITRUVÉ (VIII, 6, 15) et PLINÉ (XXXI, 38) de la rendre vraiment claire, salubre, inodore et bonne à boire : MALISSARD 2002, p. 137-143.

⁷⁴⁶ *Rust.* I, 5 : *Huic proxima fluens aqua e montibus oriunda, si par saxa praeceps devolvitur, ut est in Guarveno Campaniae.* Information classée aussi dans « HYDRAULIQUE... / référents géographiques » (HYrf).

⁷⁴⁷ *Loc. cit.* Sur le classement des eaux selon leur qualité pour l'usage agricole, cf. Rodriguez Neila (J. F.), « Aqua publica y política municipal romana », *Gerión*, 6, p. 230. Sur les critères d'évaluation de l'eau pure chez les Romains : MALISSARD, *op. cit.*, p. 155-158

⁷⁴⁸ *Rust.* I, 5 : *Nam praestat a mari longo potius intervallo, quam brevi refugisse ; quia media sunt spatia gravioris halitus.*

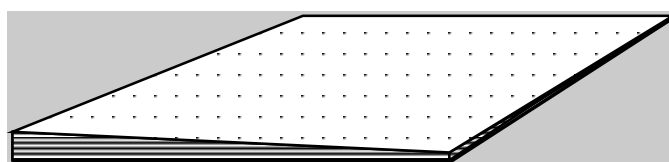
⁷⁴⁹ *Loc. cit.*

les zones littorales, par l'oscillation des marées, l'un des critères principaux qui conduit à la disqualifier étant précisément son absence ou quasi-absence de mouvement⁷⁵⁰. Une distinction importante est donc établie entre le marais lagunaire, qui permet d'éviter la stagnation des eaux, et les dépressions qu'on ne peut assainir et où sévissent les *bestiae palustres*, responsables de la *pestilentia*.⁷⁵¹

Au livre II des *Res rusticae*, Varron insiste sur la nécessité de tenir le bétail éloigné des lieux marécageux, mais aussi de le protéger des méfaits de l'humidité dans les étables. Le souci de préserver certains équipements ou bâtiments contre les risques encourus du fait des infiltrations possibles est récurrent et engendrent certaines prescriptions qui regardent leur aménagement intérieur. Des solutions morphologiques sont en effet prônées pour lutter contre l'humidité dans les locaux qui abritent les animaux. Le principe, qui consiste à empêcher l'eau de stagner, vaut pour les étables, bergeries et écuries, la règle souffrant une exception notable, celle des porcins, qui « aiment non seulement l'eau, mais la boue »⁷⁵². L'eau croupissante amollie les sabots, de plus, étant malsaine, elle constitue un facteur de risque pathologique majeur. L'élevage ovin, à cet égard, demande des précautions toutes spéciales,

« car l'humidité attaque non seulement la laine des brebis, mais aussi la corne de leurs pieds et les rends inévitablement galeuses. »⁷⁵³

Afin de favoriser l'élimination des matières liquides, le sol de la bergerie sera donc décliné, *proclivus*⁷⁵⁴. Lorsque la norme morphologique courante est respectée (formes angulaires), cette solution pratique s'actualise dans des figures trapézoïdales. Le sol de la bergerie, par exemple, adopte le profil suivant :



⁷⁵⁰ *Ibid.* ; cf. aussi VITRUVÉ, *De arch.* I, 4, 11-12.

⁷⁵¹ TRAINA 1988, p. 94.

⁷⁵² *R. r.* II, 4, 5 et aussi II, 4, 6 et 8.

⁷⁵³ *R. r.* II, 2, 7.

⁷⁵⁴ *R. r.* II, 2, 7 : « Le sol sur lequel les bêtes se tiennent [dans les bergeries] doit être déblayé et en pente de façon à pouvoir être facilement balayé et nettoyé. » Cf. aussi COLUMELLE, I, 5 ; VII, 3 ; IX, 5 et PALLADIUS, I, 21.

Fig. II.2. Solution morphologique au problème de l'humidité : profil du sol dans la bergerie (VARRON, *R. r.* II, 7, 2).

Varron assortit son conseil d'une série d'arguments qui présentent les avantages d'une telle mesure, et les dangers qu'elle permettra d'éviter, son exposé se concluant par la motivation récurrente, explicite ou sous-entendue, de la rentabilité. Cette chaîne démonstrative sera schématisée de la façon suivante :

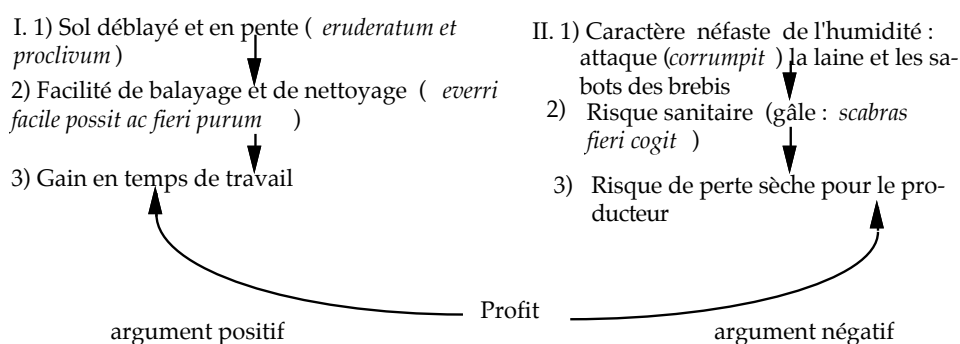


Fig. II.3. L'humidité : mesures prophylactiques et avantages économiques (Varron, *R. r.* II, 2, 7).

Dans plusieurs cas, une morphologie qui favorise l'évacuation répond au problème de l'humidité, qu'il s'agisse des bâtiments couverts, des zones découvertes construites comme l'aire⁷⁵⁵, jusqu'à la topographie des terres agricoles, lesquelles ne doivent jamais être tout à fait plates. En définitive, parce que l'eau est jugée dangereuse quand elle est surabondante et sans circulation, c'est même la « forme » générale du domaine rural établi en plaine qui sera caractérisée par une déclivité unidirectionnelle :

« Un terrain en plaine est meilleur quand il s'incline tout entier en pente égale dans une seule direction (*totus aquabiliter in unam partem vergit*), plutôt que lorsqu'il est plat au niveau (*ad libellam aquos*), car en ce cas, quand il n'y a pas d'écoulement (*delapsus*) pour les eaux, il devient souvent humide (*uliginosus*). »⁷⁵⁶

⁷⁵⁵ Se reporter I^{ère} Partie, Chap. II.

⁷⁵⁶ VARRON, I, 6, 6.

12) L'irrigation et l'arrosage (-ir ; uniquement associé à HYDRAULIQUE... = HY)

Dans les traités d'agriculture de la période républicaine et du début du Principat, il existe dans l'ensemble peu de données claires sur les techniques de distribution de l'eau. Bien que le recours aux nappes souterraines par puisage ne fasse pas de doute, les moyens en la matière étaient insuffisants pour induire une extension significative des surfaces irriguées. Les avancées dans ce domaine se produisirent, semble-t-il, avec un temps de retard par rapport aux progrès survenus en Égypte. Après l'arrivée des Grecs, les nouvelles machines d'exhaure de l'eau permirent en effet de substituer des cultures irriguées à une partie des cultures de décrue, auparavant majoritaires⁷⁵⁷. En revanche, bien que cette pratique ne puisse guère s'étendre au-delà des zones proches des points d'eau⁷⁵⁸, les notations sur l'arrosage manuel (à l'aide de récipients) sont nombreuses dans notre *corpus*. Concernant l'irrigation, qui fournit de l'eau surtout en saison sèche⁷⁵⁹, les experts agronomiques de cette période se bornent souvent à conseiller la présence de jardins et de prairies irrigués. Ainsi, Caton, qui classe par ordre décroissant les différents types de terroirs selon leur degré de rentabilité, place au deuxième échelon un jardin irrigué, *hortus irriguus*⁷⁶⁰. L'un des facteurs qui explique cette faiblesse des informations tient probablement au système de culture qui privilégie deux productions principales, la vigne et l'olivier. Or, ni l'une ni l'autre n'exigent, en principe, d'apport hydrique artificiel mais, à l'inverse, des sols bien drainés.⁷⁶¹ Cependant, l'accroissement des rendements, y compris ceux des vignobles, induit par l'irrigation améliorante ne devait pas être ignoré des agronomes antiques, d'autant que les manuels romains se situent dans « une perspective nettement productiviste »⁷⁶², au sens où ils traitent des moyens permettant de développer la production, tantôt en termes de quantité, tantôt en termes de qualité. Pour autant, une « viticulture irriguée », cherchant à favoriser plutôt la quantité, sur le modèle des

⁷⁵⁷ MAZOYER, ROUDART 2002, p. 223-225.

⁷⁵⁸ *Op. cit.*, p. 196.

⁷⁵⁹ Comme l'arrosage, cf. PLINE, *N. H.* XVII, 249 : « L'arrosage (*rigua*) est utile dans les chaleurs de l'été, mauvais en hiver, d'effet variable en automne et suivant la nature du terrain (*natura soli*). »

⁷⁶⁰ *De agr.* 1, 7.

⁷⁶¹ Cf. FAVORY, GIRARDOT, ZANNIER 1995, p. 86 et 90.

⁷⁶² NICOLET 1988a, p. 150.

vignobles établis dans les zones marécageuses de la région de Ravenne⁷⁶³, est-elle conseillée, ou même très bien connue, des experts agronomiques romains du I^{er} s. de n. è. ?

En l'absence d'un vocabulaire sans ambiguïté (*in-rigare*), les textes invoqués pour preuve sont souvent d'interprétation délicate. Entre les deux sens bien distincts de *rigo* (et ses dérivés : *riguus*, *rigens*, *rigatio*...), en particulier, le contexte ne permet pas de trancher à coup sûr⁷⁶⁴. À notre sens, on ne saurait se fier aux seules données livrées par Pline l'Ancien pour être en mesure d'affirmer qu'en Espagne, les vignes étaient couramment irriguées à l'époque romaine⁷⁶⁵. Du reste, dans sa traduction et son commentaire du livre XVII, J. André hésite explicitement - et avec raison - à statuer entre arrosage manuel abondant et irrigation (entendu comme système de puisage, stockage et distribution de l'eau)⁷⁶⁶. Dans la notice de Pline la plus souvent citée, le sol « recouvert d'une nappe d'eau stagnante » se rapporte-t-il bien à un terrain qu'on a volontairement irrigué⁷⁶⁷ ? Rien n'est moins sûr, quand bien même la phrase de Pline le suggère, qui semble confronter deux pratiques opposées, l'une attribuée à la plupart des pays viticoles, où l'on draine l'eau des pluies à la fin de l'année vigneronne, l'autre assignée à l'Espagne seule, où ces apports d'eau seraient concentrés dans les vignes avant les vendanges. Outre l'utilisation peu adéquate de *stagnans* dans ce cas, et sans vouloir nous montrer hypercritique, il faut rappeler que l'encyclopédiste est familier de ce type de contraste destiné à frapper les esprits, où l'emphase n'est pas absente (*Hispaniarum versus cetero maiore in parte orbis*). Si le procédé rhétorique lui-même, en l'occurrence, incite à la prudence, il faut tenir compte de la méthode de travail de Pline qui, ici, rapproche deux « fiches » sur la base de la relation eau/viticulture, sans qu'il s'agisse, forcément, de phénomènes du même ordre. En effet, dans le *corpus* agronomique, *stagnans* s'applique le plus souvent au résultat d'une inondation naturelle, de même que *riguus* remplace souvent *humidus*⁷⁶⁸. Surtout, *stagnantia* désignent des lieux inondés où l'eau ne circule pas, tandis

⁷⁶³ COLUMELLE, III, 13, 8. Sur la viticulture palustre de la région de Ravenne : TRAINA 1988, p. 104. Voir notre ANNEXE 3, Index Analytique de Columelle, s. v. *Palus*.

⁷⁶⁴ Par exemple, PLINE, XVII, 170 : *in riguis vel frondens vitis et usque ad solsticium recte, at in Hispania* : « dans les régions arrosées, la vigne même feuillue réussit, et cela jusqu'à la fin du solstice, comme en Espagne. » *In riguis*, ici, s'oppose à *in siccis*, qui renvoie dans la même phrase aux terrains secs, où le mailleton ne réussit pas.

⁷⁶⁵ Cf. LEVEAU, SILLIÈRES, VALLAT 1993, p. 209 et 212.

⁷⁶⁶ « Ce n'est sans doute pas que la vigne fût, en Espagne, cultivée dans des terrains constamment irrigués, mais on devait considérer qu'un arrosage ou une irrigation abondante vers la fin de la maturation faisait grossir le fruit, ce qui est exact. » (ANDRÉ 1964, p. 188, note à § 249).

⁷⁶⁷ PLINE, XVII, 249 : « En Espagne, le vendangeur cueille le raisin sur un sol inondé (*stagnante solo*), tandis que dans la plus grande partie du monde, il convient même de drainer (*derivare*) l'eau des pluies d'automne. »

⁷⁶⁸ Cf. VIRGILE, IV, 288 : *effuso stagnantem flumine Nilum*, « la nappe stagnante formée par le Nil débordé ». Se reporter aux index analytiques des catégories de sols chez Columelle et Pline, ANNEXE 3, s. v. *Humidus*, *Palus*.

que *stagnosa* s'appliquent même aux endroits marécageux. Plus assuré semble être le témoignage de Pline à propos de la région de Sulmone, dans le Samnium, où *rigui*, en étant précisé par le verbe *circumfundo* qui traduit l'action délibérée des viticulteurs, semble bien prendre le sens de « conduites d'eau » (mais il s'agit là d'un hapax).⁷⁶⁹

De manière générale, les données sur l'irrigation augmentent en nombre à la période alto-impériale, ce qu'il faut mettre en relation avec le développement de l'arboriculture et de l'horticulture et, surtout, avec le progrès concomitant des techniques de puisage. De fait, il n'est que de compter les pages que Columelle et Pline consacrent aux productions maraîchères pour se rendre compte tant de l'accroissement des espèces cultivées, et des surfaces qui leur sont dévolues, que de l'affinement, dans ce secteur, des connaissances et des techniques agronomiques (qui intègrent les apports des ingénieurs)⁷⁷⁰. De sorte que les normes édictées par le naturaliste pour l'aménagement du jardin mettent en avant divers procédés d'irrigation qui apparaissent, tout à la fois, comme l'un des moyens et comme le signe de cette intensification :

« Il n'est pas douteux que les jardins doivent être attenants à la ferme et bien irrigués avec les eaux d'une rivière, s'il en est une qui les baigne, sinon arrosés avec l'eau d'un puits à l'aide d'une poulie (*puteo rota*), d'une pompe (*organisue pneumaticis*) ou d'une bascule (*tollenonum*)⁷⁷¹. (...) [Il faut] diviser le jardin en planches séparées par des ados de terre et entourées d'allées en contrebas pour laisser passer les hommes et les eaux. »⁷⁷²

Outre l'irrigation, une autre façon d'alimenter les cultures en eau est l'arrosage périodique⁷⁷³, indispensable à la vie végétale lorsque le terrain n'est pas traversé par un cours d'eau et que la pluviosité est faible. En effet, il facilite la dissolution des éléments minéraux contenus dans le sol qui, dès lors, peuvent être absorbés par les plantes. À travers de multiples et

⁷⁶⁹ PLINE, XVII, 250 : « La trop grande âpreté du vin exige en tout cas l'arrosage (*rigari*) des vignobles sur le territoire de Sulmone, en Italie, dans le canton Fabien, où l'on arrose aussi les champs cultivés (*arva rigari*). Fait étonnant, cette eau (*aqua*) tue les herbes et nourrit les céréales, et l'arrosage (*riguus*) sert de sarclage. Dans ce même territoire, en hiver, surtout s'il y a une couche de neige ou de gelée, de peur que le froid ne brûle les vignes, on y fait arriver l'eau pour en baigner les ceps (*circumfundunt riguis*) ; c'est ce que les gens du cru appellent 'attiédir'. »

⁷⁷⁰ En particulier tout le livre 10 du *De Re Rustica* et le livre 19 de l'*Histoire Naturelle*.

⁷⁷¹ Sur ces machines hydrauliques, cf. ANDRE 1964a, p. 119-120, comm. *ad loc.* : la « roue », *rota*, « est l'appareil destiné à monter l'eau décrit par Vitruve, 10, 4, sous le nom de *tympanum*, dont l'essentiel est constitué par une roue (*rota*) entraînant une chaîne à laquelle sont attachés des godets. - *organa pneumatica* (...) : machine pour élever l'eau, inventée par Ctésibius et décrite par Vitruve 10, 7 ; c'est une pompe à valves ; - *tolleno* : le système à bascule encore usité de nos jours en Hongrie et en Afrique du Nord, le chaouf des Egyptiens. »

⁷⁷² PLINE, XIX, 60. Cf. COLUMELLE, 11, 3.

⁷⁷³ Références en « HYDRAULIQUE / irrigation, arrosage » (HYir).

brèves notations, l'arrosage se donne comme une pratique récurrente, dont les modalités, le moment et le lieu, la fréquence et/ou la quantité sont l'objet de nombreuses prescriptions⁷⁷⁴. Enfin, l'adjonction à l'eau d'arrosage de substances variées (amurque, urine, piquette...) aboutit à des mélanges savants, confectionnés spécialement pour telle ou telle espèce cultivée et en fonction des pathologies et déficiences repérées.⁷⁷⁵

13) Les marais (-**mr** ; uniquement associé à HYDRAULIQUE... = HY)

Au-delà d'un certain flou terminologique, lequel traduit sans doute l'ambiguïté du statut réservé aux terres hydromorphes⁷⁷⁶, on peut se demander sur quels critères se fonde, d'un point de vue agricole, la distinction qui paraît s'imposer entre les marais et les autres types de terrains⁷⁷⁷. Les causes objectives se mêlent, ici, aux causes subjectives, de nature culturelle, pour expliquer la place relativement marginale des marais dans les traités d'agriculture romains (données en nombre restreint, insérées dans des notices non spécifiques). Il existe des contradictions internes, qui relèvent de la distance séparant discours et réalité, une réalité que les textes laissent malgré tout entrevoir. Il n'est guère aisé d'évaluer la quantité de réserve hydrique d'un terrain impliquée par tel ou tel terme du lexique agricole romain relatif aux zones humides ou marécageuses, de sorte qu'il faut s'arrêter rapidement sur le vocabulaire employé pour les désigner.⁷⁷⁸

Les mots qui posent des problèmes d'interprétation sont l'adjectif *aquosus*⁷⁷⁹, qualificatif qui induit un degré d'humidité assez variable selon les cas, et les termes formés sur *uligo*, vocable qui

⁷⁷⁴ Par exemple : PALLADIUS, IV, 9 : « Une amphore suffira pour chaque arbre [grenadier]. »

⁷⁷⁵ Cf. COLUMELLE, *De arb.* VIII, 4 : « Arrosez de fort vinaigre mêlé de cendre (*aceto acri cum cinere*) les vignes qui donnent peu de fruits. »

⁷⁷⁶ Voir à cet égard les intéressantes remarques de M. C. PINGAUD à propos des nombreux vocables employés par les paysans creusois pour indiquer la hiérarchie et les degrés et d'humidité des terrains. Cet ensemble de termes s'oppose aux mots pour dire l'eau qui ruisselle : « Alors qu'on a remarqué les consonances mouillées des termes génériques du terrain humide, dès que se forme le cours d'eau naît un nom mieux tracé, plus ferme dans le vocabulaire » : 1984, p. 180-181.

⁷⁷⁷ Étendues d'eau plus ou moins salées et saumâtres, entourées par un cordon de sédiments, les lagunes naturelles sont particulièrement fréquentes sur les rivages des mers sans forte marée, comme la Méditerranée : BRUNET, FERRAS, THÉRY 1993, p. 294-295, s. v.

⁷⁷⁸ Sur ces problèmes de vocabulaire, cf. l'étude sémantique et historique de G. TRAINA 1988, p. 61-75.

⁷⁷⁹ Cf. CATON 34 ; PLINIE XVIII, 163 et 243.

dénote l'humidité naturelle de la terre⁷⁸⁰. Selon toute apparence, l'adjectif *uliginosus* a un sens moins neutre, qui désigne un sol plein d'humidité, voire marécageux⁷⁸¹. Les traductions proposent tantôt « humide », tantôt « marécageux », or les deux acceptions ne sont pas toujours interchangeables : chacune renvoie à deux types de terrain différents, surtout au regard des préoccupations de l'agronome. Certes, « l'humidité » comprend dans son champ sémantique un terme comme « marais », mais ce dernier à une dénotation précise : un espace, en général plat, dont le drainage naturel est déficient, en raison de la faible pente.⁷⁸²

En latin, il existe une série de termes spécifiques pour signifier ces aires plus ou moins étendues envahies par des eaux, dont la caractéristique principale est d'être sans circulation. En premier lieu, *palus*, mot le plus précis et le plus commun pour désigner les marais et, à ce titre, opposé aux autres principales formes de présence de l'eau dans le paysage⁷⁸³. Des dérivés de *palus* sont également utilisés dans notre *corpus* : *paluster*, « marécageux »⁷⁸⁴, *palustria*, « lieux marécageux »⁷⁸⁵. Le terrain détrempe est également désigné par *stagnum*, eau stagnante et, en particulier, étang. Quant à l'adjectif *stagnosus*, couvert d'eau, employé surtout au pluriel et substantivé, il dénote les lieux inondés, *stagnosa*⁷⁸⁶. Les mots de cette famille, surtout le pluriel *stagna*, peuvent comporter une nuance de sens qui se rapporte à l'eau marécageuse.⁷⁸⁷

Dans le cadre du dépouillement général des textes, appliqué ensuite aux seuls traités de la République et du début du Principat, ces nuances sémantiques attachées au lexique des eaux stagnantes et/ou marécageuses ont conduit à regrouper la totalité des passages contenant *palus*, ou ses dérivés, dans une classe spécifique « HYDROLOGIE / marais » (HYmr). En revanche, n'ont été retenus de façon systématique ni *aquosus* ni *stagnum*, et les mots de même racine, ni les termes formés sur *uligo*. Seul le contexte conduit à trancher de façon positive, et non la simple

⁷⁸⁰ Cf. CATON, *De agr.* 34, 2 ; VARRON, *R. r.* II, 2, 7 ; VIRGILE, *G.* II, 184 : « une terre grasse, et fertilisée par une douce humidité, *dulcique uligine.* »

⁷⁸¹ Cf. VARRON, I, 6, 6 : « une terrain en plaine... quand il n'y a pas d'écoulement pour les eaux, devient souvent très humide (*cum aquae non habet delapsus, fieri solet uliginosus*) ; PLINE, XVII, 33.

⁷⁸² BRUNET, FERRAS, THERY 1993, p. 317.

⁷⁸³ Pas de typologie nettement formulée, cependant, chez les agronomes romains, à l'instar de VITRUVÉ, VIII, 2, 2 qui distingue *ex fontibus, ex fluminibus, et paludibus et pelago*. Cf. TRAINA 1988, p. 63, note 24.

⁷⁸⁴ Cf. COLUMELLE, III, 13 ; VIII, 14 ; VIRGILE, III, 175 : « qui vit dans les marais. »

⁷⁸⁵ Cf. PLINE, *N. H.* XIV, 110.

⁷⁸⁶ *G.* IV, 288. Cf. aussi *stagnantia*, « endroits inondés » : PLINE, II, 193.

⁷⁸⁷ Cf. TRAINA 1988, p. 63, qui signale la définition de *stagnum* donné par les glossaires : *lacus qui non fluet* (*Corpus glossarium latinarum* 4.417.28 ; 175. 24).

présence de l'un ou l'autre vocable dans les notices considérées⁷⁸⁸. Par exemple, le segment textuel suivant instaure une gradation peu courante entre *uliginosus* et *aquosus*. Ce sont des détails précis (absence de *delapsus* ; trous d'eau) qui, outre le jugement de valeur négatif, permettent de restituer la différence d'intensité entre les deux adjectifs :

[Locus] *cum aquae non habet delapsum, fieri solet uliginosus ; eo magis, si quis inaequalis, eo deterior quod fit propter lacunas aquosus.*⁷⁸⁹

« Un terrain en plaine..., quand il n'y a pas d'écoulement pour les eaux, devient souvent très humide ; et s'il est inégal, c'est pire encore, car les trous le rendent marécageux. »

Ce passage de Varron contient les principaux traits associés aux lieux palustres. D'abord, la topographie plane, puis l'absence de circulation qui favorise la présence d'eaux marécageuses, définies par leur lourdeur, leur chaleur, enfin par un goût et une odeur déplaisantes :

Locis campestribus salsae, graves, tepidae, insuaves.

« Dans les terrains plats, [les eaux] sont saumâtres, lourdes, tièdes, et désagréables. »⁷⁹⁰

De plus, le conseil de Varron relatif à la situation du domaine établit une relation directe entre relief plat, mais irrégulier, et milieu marécageux. Or les textes du *corpus* mentionnent à plusieurs reprises ces creux, présents à la surface du sol, gênants à plus d'un titre, notamment parce qu'ils sont propices à la formation de « mares », le mot *lacunae* servant à désigner aussi bien celles-ci que de simples « trous »⁷⁹¹. Toutefois, l'utilisation des espaces étant souvent diversifiée, ces trous d'eau peuvent se révéler utiles, même de façon marginale. De fait, concentrée dans les mares, l'eau est associée parfois de manière positive à la « tiédeur » :

« Les eaux tièdes conviennent mieux [que le bord des rivières, *circa fluvios*] aux vaches pleines : aussi est-il plus utile de les tenir dans les endroits où la pluie en forme des mares. »⁷⁹²

⁷⁸⁸ Y compris dans le récollement spécifique des données agro-pédologiques établi à partir des auteurs alto-impériaux (COLUMELLE, PLINE) : cf. plus bas, §2, modalité « pédologie » et ANNEXE 3.

⁷⁸⁹ VARRON, I, 6, 6.

⁷⁹⁰ PALLADIUS, IX, 8 (*de aqua invenienda*).

⁷⁹¹ Le mot appartient aussi au lexique des formes agraires : se reporter *infra*, Chap. III, Sect. III.

⁷⁹² *Op. agr.* IV, 11 : *Foetura tamen aquis tepidioribus adjuvantur, unde magis utilis habentur, ubi pluvialis aqua tepentes format lacunas.*

De rares cultures horticoles sont également associées aux mares d'eau, comme le maceron et l'ache de marais : *hipposelinon... et beleoselinon molli folio et caule tenero, quod nascitur in lacunis*.⁷⁹³

Enfin, la notice des *Res rusticae* souligne un point fondamental : l'importance du *delapsus*, éxutoire qui constitue la condition nécessaire pour assainir un terrain. Il explique d'ailleurs la vision plus favorable attachée aux marais lagunaires, ceux-ci disposant d'un étier qui, en général, permet leur alimentation régulière en eau de mer. C'est précisément sur cette base que Vitruve établit la distinction entre ces zones littorales et les dépressions marécageuses, propices à la stagnation des eaux et à la *pestilentia*⁷⁹⁴. Giusto Traina souligne du reste les difficultés rencontrées par les ingénieurs romains dans les dépressions pour contrecarrer la stagnation des eaux⁷⁹⁵. Au Bas-Empire, dans une notice intitulée *de vitanda valle*, Palladius développe spécifiquement l'argument hygiéniste⁷⁹⁶. Dans quelle mesure la mise en exergue de cette notule (*Op. agr.* I, 16, détaché du chapitre *de agri electione vel situ*) doit être placée sur le compte de la nouvelle sensibilité au paysage qui caractérise l'Antiquité tardive ? Celle-ci se traduit, entre autres, par la mention plus fréquente et la représentation plus réaliste des marais dans les documents textuels, de toute nature⁷⁹⁷. Par ailleurs, et cela constitue une série d'indices sans doute concordants, les recherches récentes ont montré que l'occupation des fonds de vallées par les établissements ruraux est typique de l'évolution engagée à la fin du IV^e siècle dans certaines régions de l'Europe occidentale.⁷⁹⁸

En ce qui concerne l'importance attachée à l'évacuation des eaux, il faut également signaler l'insistance singulière avec laquelle Columelle prescrit de ménager des issues quand on construit des bassins et viviers artificiels sur les rivages. Au seul chapitre 17 du livre VIII, l'auteur du *De re*

⁷⁹³ *Op. agr.* V, 3.

⁷⁹⁴ *De arch.* I, 4, 11-12.

⁷⁹⁵ *R. r.* I, 12, 3-4. Voir TRAINA 1988, p. 94.

⁷⁹⁶ « Il faut se garder de faire comme la plupart des gens qui, pour avoir de l'eau, enfoncent leurs *villae* au creux des vallées (*infimis vallibus*), et préfèrent un agrément de quelques jours à la santé des habitants ; nous nous en garderons davantage encore, si la province que nous habitons est suspecte de connaître des épidémies durant l'été. » Cf. aussi I, 3 : *Aeris igitur salubritatem declarant loca ab infimis vallibus libera...*

⁷⁹⁷ G. Traina souligne le rôle des agrimenseurs dans cette « graduale accettazione della palude nella mentalità antica ». Ces espaces, qui étaient considérés auparavant comme marginaux, ou de l'ordre de l'inexprimé, acquièrent une dignité littéraire, ce qu'illustre, entre autres, à l'époque de Palladius, l'existence « autonome », « encyclopédique » des *paludes* dans le bréviaire de VIBIUS SEQUESTER (*de fluminibus, fontibus, etc. quorum apud poetas mentio fuit*) : TRAINA, dans GIARDINA 1986 (éd.), spc. p. 717-723 ; *id.* 1988, p. 128.

⁷⁹⁸ Notamment la région médio-rhodanienne. Cette évolution correspond à des conditions climatiques plus propices que sous le Haut-Empire. Voir en particulier les travaux de J. F. BERGER, par ex. 2001, p. 378-384. Cf. aussi CARRIÉ, ROUSSELLE 1999, p. 544.

rustica aborde la question à cinq reprises en faisant appel à un luxe d'explications d'ordre technique et scientifique⁷⁹⁹. Très éclairants sur les critères qui sont utilisés pour départager l'eau saine de l'eau malsaine (qu'il s'agisse d'eau douce ou d'eau de mer), ces passages font de l'*exitus*, du *cuniculus*, des *itinera* et autres *rivi* les moyens essentiels de lutte contre la stase, la chaleur, la putréfaction – l'idéal étant de parvenir à un état qui ressemble le plus à celui de la mer, constamment fraîche, agitée et renouvelée⁸⁰⁰. Cette notice de Columelle conduit à rappeler, à la suite de Giusto Traina, quelques éléments essentiels concernant la façon dont les Romains définissaient et concevaient les marais. Certes, comme l'indique notamment une *lex* coloniale de 44 av. n. è., les sites palustres relevaient de la classification des eaux *in agro* et, dans ce cadre, ils étaient définis comme l'ultime stade de l'*acqua*, le plus statique et, par conséquent, le moins distinct de la terre⁸⁰¹. Néanmoins, bien que conditionnant nécessairement la valeur agricole des terrains, les marais n'étaient pas considérés de façon spécifique, en particulier dans la doctrine juridique et administrative, par rapport aux autres formes de l'élément aquatique, conçu comme un tout. De la sorte, les Romains séparaient théoriquement l'espace palustre de la terre ferme, sans prendre en compte *a priori* les variations climatiques éventuelles, ni les phénomènes alluvionnaires. Par ailleurs, la doctrine agricole romaine, centrée sur la suprématie de l'agriculture (et en particulier celle de la trilogie blé-vigne-olivier) contribuait à donner à ces terres un statut au moins subalterne. S'y ajoutaient les théories hippocratiques introduites par Varron dans l'agronomie latine qui, en liant intrinsèquement la *pestilentia* aux zones palustres, ne concouraient pas à relever leur réputation.⁸⁰²

Palladius, par exemple, en tire la conclusion qu'il faut les proscrire absolument quand on choisit le lieu de construction des bâtiments ruraux :

⁷⁹⁹ Cf. VIII, 17, 1 : « Un étang est parfait quand il est construit d façon à ce que le flot de la mer en y entrant chasse celui qui y était entré avant lui et l'empêche d'y séjourner longtemps, etc., etc. »

⁸⁰⁰ ... *namque id simillimum est pelago quod agitatum ventis assidue renovatur*. Nous ne faisons que résumer ce long *excursus*, très riche d'un point de vue lexical, que Columelle consacre à la manière de construire une « lagune artificielle » (*ejus modum stagnum*) selon différentes configurations du littoral.

⁸⁰¹ TRAINA 1988, p. 100 et 104 (*Lex Coloniae Genetivae Iuliae* : H. Dessau, *Inscriptiones Latinae Selectae*, Berlin 1882, 6087).

⁸⁰² « I limiti tecnici della bonifica antica non erano tanto di carattere ingeneristico, dato di una solida tradizione empirica (se sostenuta da abbondante mano d'opera) portava a termine i suoi risultati ; le ragioni di questa diversità degli antichi vanno semmai ricercate nell'ambiguità della loro cultura, che tentava di ottenere grandi progressi pur restando in armonia con le tradizionali dottrine dello spazio » : TRAINA, *cit.*, p. 116 ; cf. aussi p. 108 et 119. Sur les théories hippocratiques et leur rôle dans l'appréciation du paysage, se reporter plus haut, Sect. I, descripteur « CILMAT ».

Palus tamen omni modo vitanda est, praecipue quae ab austro est vel occidente, et siccari aestate propter pestilentiam, vel animalia inimica, quae generat.

« Évitez à tout prix les marais, surtout ceux qui sont au midi et au couchant, et qui se dessèchent en été, à cause de la peste et des animaux nuisibles qu'ils engendrent. »

Au même titre que les marais, le littoral est une zone jugée trop malsaine par Columelle pour envisager de bâtir la *villa* à proximité du rivage : *nunquam ex ripa, sed haud paulum submotta a littore.*⁸⁰³

La mise en valeur agricole des zones palustres, de même qu'aujourd'hui, exigent en principe qu'elles soient assainies, drainées et irriguées, voire dessalées, avant de pouvoir accueillir des cultures, céréales ou productions maraîchères⁸⁰⁴. Certes il y a lien étroit entre « maraîchage » et « marais », mais pour l'Antiquité romaine, le rapport est moins évident, en raison des difficultés présentées par l'aménagement de ces espaces⁸⁰⁵. Pourtant les agronomes latins tolèrent les terres très humides pour les céréales, tandis que Pline et Columelle donnent des exemples d'acclimatation de la vigne dans les zones palustres ; ils constituent néanmoins des exceptions⁸⁰⁶. Dans l'ensemble, les terres marécageuses sont rejetées pour les fruits, surtout quand elles sont amères et salées :

« Les terres salées, et celles qui passent pour amères, sont nuisibles aux fruits ; les labours ne les adoucissent pas, et elles ne conservent ni la qualité du vin ni la réputation des fruits. »⁸⁰⁷

Columelle et Palladius envisagent d'améliorer ces terrains avec de la colombine, le remède souverain étant, bien entendu, de les drainer⁸⁰⁸. À cet égard, ils semblent avoir à l'esprit des

⁸⁰³ *Rust.* I, 5.

⁸⁰⁴ FAVORY, GIRARDOT, ZANNIER 1995, p. 106.

⁸⁰⁵ « Maraîcher » aurait désigné à l'origine les jardiniers qui cultivaient des légumes dans les marais aménagés longeant la rive droite de la Seine : LEBEAU 1979, p. 87.

⁸⁰⁶ PALLADIUS, X, 3 prescrit des remèdes pour améliorer la terre qui « contient souvent une humidité amère nuisant aux blés (*segetes*). » ; *N. H.* XIV, 8 (vignes du Cécube) ; cf. aussi XIV, 110 : *vindemiae palustribus* (territoire de Patavium) ; COLUMELLE XII, 21, 4 : « vignobles palustres » ; *Géoponiques*, II, 47, 9.

⁸⁰⁷ COLUMELLE, III, 1. De son côté, Pline affirme que les terres *aquosae* sont très bonnes pour les arbres fruitiers, mais le terme dénote un degré d'humidité moins important et sans nuance de nocivité. Voir les rubriques *Aquosus*, *Palus*, *Uliginosus* dans les « Index Analytiques... », *infra*, ANNEXE 3.

⁸⁰⁸ *Rust.* III, 9 : *humorem facto sulco deducere* ; PALLADIUS, X, 3 : *aquarius sulcus noxium deducat humorem*.

surfaces modérées : étant donné les nombreux obstacles soulevés par les « bonifications » dans le contexte antique, les agronomes romains préfèrent de toute évidence éviter d'avoir à soutenir, serait-ce à un niveau local, ce type d'entreprise, lorsque cela est possible⁸⁰⁹. La valorisation agropastorale des zones palustres, quand elles n'étaient pas malsaines, ne faisait pas du drainage une nécessité. Tout d'abord, ces terres ingrates, à la faune diversifiée et à la végétation spontanée, offraient des ressources complémentaires par rapport aux terrains proprement agricoles⁸¹⁰. De fait, elles sont associées dans nos sources à l'idée de don naturel, qu'un bon exploitant ne saurait négliger : bois dont les arbres croissent et fructifient sans contrôle, étendues couvertes de graminées aux racines vivaces, lieux propices au ramassage des oeufs nécessaires à la constitution d'élevages d'oiseaux aquatiques (*amphibioi*), etc⁸¹¹. Pour cette raison, les terrains palustres entrent de plein droit dans l'économie rurale qui a pour cadre le *fundus*. Une lecture attentive des textes agronomiques romains permet d'aller plus loin et de conclure à une véritable exploitation, quand bien même cela suppose des aménagements limités et certaines précautions regardant, par exemple, la distance aux habitats ou les catégories de main-d'œuvre autorisées à y travailler. Les espaces marécageux, avec les bords des étangs et les rivages lagunaires (en particulier ceux de type limoneux)⁸¹², parce qu'ils sont considérés comme les lieux les plus adaptés à certaines productions (élevages spécialisés, aquaculture), sont vus comme une diversification avantageuse du patrimoine foncier d'un *paterfamilias*⁸¹³. Enfin, ces terrains sont concernés directement par les

809 Sur la réalité des bonifications et l'économie palustre dans l'Antiquité romaine, voir en dernier lieu les recherches consacrées au drainage du lac Fucin, qui a exigé des travaux de grande ampleur : LEVEAU 1993. Voir aussi TRAINA 1988, en particulier p. 77-82 ; 91-93 ; 101-119. Pour l'historien italien, il convient de ne pas utiliser de façon intempestive le terme « bonification » pour cette époque : « Operazioni di drenaggio e miglioramento del terreno furono sempre alla base dell'agricoltura antica : ma la loro importanza e ingerenza nell'insieme del territorio fu variabile. (...) I limiti tecnici delle reali opere di bonifica non potevano oggettivamente andare al di là dello sposmeto del letto di un fiume, o di drenaggi isolati e circoscritti » (p. 101-102).

810 Cf. VARRON I, 24, 6 : il faut qu'il y ait des lieux sur le domaine « où l'on puisse chasser aux oiseaux, et encore où l'on récolte du chanvre, du lin, du jonc, du sparte, qu'on tresse pour faire des sabots aux boeufs, de la ficelle, des cordes, des câbles. ». On ense aussi aux étendues lagunaires, occupées par des formes spécifiques de végétation halophile et qui étaient propices à la chasse, à la pêche ou à la production de sel, etc. Elles contribuaient à donner à la zone littorale une place importante dans l'existence des communautés antiques. Cf. TRAINA 1988, p. 102-104 ; BRUNET, FERRAS, THÉRY, *loc. cit.*

811 Cf. PALLADIUS, III, 26, cité ci-après ; COLUMELLE, VIII, 15 : *cum quis nessotrophion constituere volet, ut praedictarum avium circa paludes in quibus plerumque fatant...*

812 Voir le classement des rivages propres à la construction de lagunes artificielles opéré par Columelle, qui distingue trois catégories en fonction de la nature du « terrain » et des espèces de poissons et de coquillages élevés : limoneux (*planum... piscem*), sablonneux (*gurgites... pelagios*), rocailleux (*piscis... saxatiles*) : *Rust.* VIII, 16.

813 Qu'ils soient source d'un profit considéré comme honnête (*honestus*) constitue la raison principale qui légitime selon Columelle l'exploitation par les entrepreneurs agropastoraux d'espaces littoraux dont le sol est par ailleurs stérile : VIII, 16. Les terrains marécageux bien fournis d'herbes conviennent particulièrement aux troupeaux d'oies élevées sur une grande échelle ; quant aux canards et « autres oiseaux de ce genre », ils sont définis par ces lieux mêmes où ils trouvent naturellement leur nourriture : ... *similesque volucres quae stagna et paludes rimantur* (COLUMELLE, VIII, 14 et 15). On notera que les encyclopédies actuelles, comme *Les oiseaux de France*, Atlas 2005,

productions majoritaires des domaines ruraux, non seulement par l'activité pastorale « classique » qui exige, dans certains cas, de vastes étendues (équidés ; porcins),⁸¹⁴ mais aussi par des cultures comme le saule et les cannes, jugés indispensables à la viticulture.⁸¹⁵

14) Les environs (-en ; uniquement associé à LIMITES = LI)

La situation du domaine étant par définition relative aux environs, au rapport intérieur / extérieur, un certain nombre de données qui relèvent de la localisation regardent sa périphérie plus ou moins proche. Le milieu naturel, et surtout, humain, dans lequel le domaine s'inscrit, ou dont il se démarque, au contraire, contribuent à déterminer ses caractéristiques spatiales, en tant que phénomènes « à la limite », au propre et au figuré.

Les injonctions intéressent en particulier l'intégration du domaine dans le réseau des communications, qu'il s'agisse des voies terrestres, fluviales ou maritimes qui relient aux lieux de commercialisation ou d'approvisionnement (grands domaines ruraux, collectivités locales, centres urbains). L'articulation au milieu environnant se fonde aussi sur des réseaux d'échanges, tant matériels qu'immatériels, notamment les relations interpersonnelles avec l'extérieur, rapports évoqués par les agronomes romains sous l'article « voisinage ».

Les environs, compris ainsi au sens large, constituent un critère essentiel de localisation, puisqu'ils désignent, en l'occurrence, tout ce qui, considéré à partir du « lieu » élu pour le domaine, entoure celui-ci et est censé agir sur son existence. Les textes quittent l'aspect statique

classent aussi la plupart des ansériformes et des anatidés dans la catégorie « oiseaux des lacs, des marais et des cours d'eau ».

⁸¹⁴ Chevaux et mules : COLUMELLE, VI, 27 : *spatiosa et palustria, nec montana pascua eligenda sunt, rigua necumquam siccanea, vacuaque magis quam stirpibus impedita*. Porcs : COLUMELLE VII, 9 : *limosum ... ut paludem rimentur ... atque in luto voluntur* ; PALLADIUS, III, 26 : « On peut élever partout des porcs, toutefois aux terres arides (*agris siccis*), on doit préférer des terrains marécageux (*palustribus*), surtout s'il sont occupés par une forêt d'arbres fruitiers (*arborum fructuosarum silva*) qui, par une maturité successive, leur fournissent une pâture à chaque saison ; ils engraisent beaucoup dans les lieux herbeux (*locis graminosis*) en se nourrissant des racines de cannes ou de joncs (*cannarum vel juncti radice*). »

⁸¹⁵ Saule et roseau : CATON, 9 ; VARRON, I, 8 ; PLINE, XVI, 133. Pour un exemple récent d'étude interdisciplinaire portant sur une *villa* installée en milieu humide, à proximité d'un marais et dans une plaine alluviale où sont conservés des réseaux hydrauliques antiques (« Le Vernai », Isère, I^{er} s. av. – V^e s. de n. è.) : J. F. BERGER *et al.*, dans FAVORY, VIGNOT (éd.) 2005, p. 157-172.

du lieu et de ses caractéristiques fondamentales, pour s'intéresser à sa dynamique en termes de communication - ou d'interruption. Du reste, la notion d' « environs », *appendices*, est conçue en relation directe et réciproque avec ce qui relève de l'intérieur du domaine rural. Dès lors, elle influe en bonne ou mauvaise part sur sa mise en valeur :

« Donc l'agriculture devra d'abord veiller aux quatre points que je viens de dire : forme du domaine, nature de la terre, dimensions du champ, protection des limites. Reste une seconde partie, qui est en dehors du domaine (*extra fundum*), car la région attenante (*appendices*) importe, et grandement, à la culture de celui-ci... »⁸¹⁶

Cette « seconde partie » annoncée par Varron se subdivise en quatre genres qui traduisent, finalement, des nécessités d'ordre économique. En premier lieu, la sécurité des environs⁸¹⁷. En deuxième lieu, la possibilité de débouchés pour les produits et l'approvisionnement en biens et en travail : examen des prix et des salaires, distance aux lieux de commerce⁸¹⁸. En troisième lieu, la desserte assurée par voie de terre ou par voie d'eau, car plus la communication est facile, précisera Columelle, moins il y a de frais de transport⁸¹⁹. En quatrième lieu, les cultures limitrophes qui sont utiles ou, au contraire, dont la proximité peut nuire aux productions développées sur le domaine.⁸²⁰

Les experts agronomiques romains en ont conscience, la localisation répond à des stratégies qui visent l'équilibre entre des exigences contraires, partant difficiles à combler simultanément : la contradiction sécurité / accessibilité, par exemple. C'est pourquoi les formes particulières d'insertion dans un milieu physique et humain préexistant peuvent se traduire par une plus ou moins grande ouverture ou fermeture. Les stratégies adoptées imposent d'étudier l'emplacement du *fundus* avec une attention toute particulière, d'autant que la localisation, en dernière analyse, obéit aux règles de formation et de maximisation du profit. Or, le profit peut s'obtenir soit par la réduction des frais, soit par l'accroissement des recettes. Caton choisit plutôt la première solution

⁸¹⁶ R. r. I, 15 et 16, 1 ; COLUMELLE, I, 3-5.

⁸¹⁷ R. r. I, 16, 2.

⁸¹⁸ Cf. R. r. I, 16, 2-5.

⁸¹⁹ VARRON, I, 16, 6 ; COLUMELLE, I, 3.

⁸²⁰ VARRON (R. r. eod.) en donne notamment deux exemples : chênes *versus* oliviers ; vignes *vs* légumes : « si en effet, à la limite (*ad limitem*), il y a une chêneraie, on aura tort de planter de l'olivier le long de ce bois, car il y a une telle incompatibilité naturelle (*contrarium natura*) que les arbres non seulement produisent moins, mais encore prennent la fuite (*fugiant*), en sorte qu'ils se penchent en arrière à l'intérieur du domaine (*introrsum in fundum se reclinent*), comme a coutume de la faire la vigne à côté d'un plant de légumes. »

en veillant à l'approvisionnement, aux cheminements, aux salaires et aux frais financiers. En effet, il se préoccupe de la question lorsqu'il s'agit, essentiellement, d'écouler les excédents. Un critère comme la faiblesse des salaires joue un rôle certain, la classification des catégories de travailleurs opérée, entre autres, par Varron, montrant que le recours à une main-d'œuvre de condition servile n'est pas exclusif. Jusqu'à un certain point, l'intérêt géographique du site s'efface devant la situation, où prime l'impératif économique : le site ne vaut que si cette situation est favorable. Le contraire, au demeurant, est également vrai, du moins pour les productions autres que les petits élevages spéculatifs et les cultures maraîchères, où la situation idoine, à proximité du marché urbain, est une nécessité dans tous les cas. Mais d'autres productions sont conditionnées par cette proximité ; par exemple il n'est pas « rationnel » de produire du vin de table ailleurs que dans les propriétés suburbaines (sinon le transport engloutirait le rapport) :

*Ad escam non expedit instituere vineta, nisi cum tam suburbanus est ager, ut ratio postulet inconditum fructum mercantibus velut pomum vendere.*⁸²¹

Dans le même sens, Varron cite l'exemple d'un élevage de grives, implanté sur le bord de la via *Salaria*, à vingt-quatre milles de Rome, qui bénéficie de cette excellente position pour écouler sa production à des prix prohibitifs⁸²². Il s'agit d'éviter les risques de pertes et de tableer sur le potentiel de consommateurs dont sont garantes semblables localisations. Par conséquent, c'est le marché qui, en l'occurrence, impose sa loi et non les contraintes naturelles, du moins sont-elles secondaires. À ce titre, la situation est un enjeu stratégique majeur car, entre intrant et extrant, les besoins de la production et l'accessibilité de la clientèle, le choix de la localisation peut être, là encore, peu compatible. Les critères de choix sont d'autant plus déterminants qu'à cette époque, dans les types de productions intéressés par la grande exploitation agricole, la valeur ajoutée par quantité de produit n'est pas apte à réduire l'effet des distances et le coût des transports. Il existe donc tout un ensemble de facteurs extérieurs, de nature technico-économique, notamment, qui ont leur poids dans les choix d'implantation, ou les stratégies pour optimiser au mieux une localisation.

De manière générale, le voisinage d'une agglomération est recherché pour l'achat de denrées ou de fournitures diverses et surtout pour la vente, voire l'exportation, des produits du

⁸²¹ COLUMELLE, III, 2.

⁸²² R. r. III, 2.

domaine⁸²³. Ce peut être un centre urbain, mais on connaît aussi l'importance des agglomérations secondaires dans la structuration sociale des campagnes⁸²⁴. Pour Caton, le domaine profitera de la présence d'un *oppidum* (chef-lieu) à condition qu'il soit « puissant », *validum*⁸²⁵. De fait, le statut juridique d'une agglomération ne coïncide pas forcément avec son importance économique⁸²⁶. Varron décline toutefois une hiérarchie qui distingue d'un côté l'*urbs*⁸²⁷, de l'autre l'*oppidum* et le *vicus*⁸²⁸. Dans ce cas de figure, le statut se révèle déterminant, car seule la ville est capable d'absorber certains types de produits, accessibles uniquement à des consommateurs disposant d'un pouvoir d'achat élevé. Ces produits, le propriétaire se doit d'ailleurs de les privilégier en fonction d'une telle situation :

« Ainsi, aux portes de la ville (*urbs*), il est avantageux de cultiver de vastes jardins, par exemple des champs de violettes et de roses, et de même beaucoup de produits que la ville

⁸²³ Villes et agglomérations sont le cadre privilégié des échanges en Italie et dans les provinces, cf. M. CLAVELLEVEQUE, P. LEVEQUE, *Villes et structures urbaines dans l'Occident romain*, Paris, 1984, 2^e éd., p. 259 ; LE ROUX 1997, p. 221.

⁸²⁴ Selon la définition récente donnée par F. DUMASY (= LECLANT 2005 [dir.], p. 42, s. v.), sont appelées agglomérations secondaires « les petites villes qui jouent un rôle essentiel dans les réseaux socio-économiques de la cité, mais qui, bénéficiant seulement d'une autonomie limitée – difficile à apprécier – dépendent du chef-lieu dans les domaines politiques et administratifs ». C. DELAPLACE insiste sur leur rôle structurant dans son introduction aux *Campagnes de la Gaule romaine à la fin de l'Antiquité* (= OUZOULIAS *et alii* 2001, p. 20) et s'interroge sur leur devenir pendant l'Antiquité tardive. Au cours du IV^e siècle, dans beaucoup de régions d'Europe occidentale, il semble notamment que les agglomérations fluviales aient pris le pas sur les bourgades routières, comme en Gaule du Nord par exemple : F. VERMEULEN, « Les campagnes de la Belgique septentrionale et des Pays-Bas méridionaux aux IV^e et V^e siècles », *op. cit.*, p. 53.

⁸²⁵ CATON, I, 3 : *oppidum validum prope siet*. À l'époque de Caton, soit avant la guerre sociale, l'*oppidum* se rapporte, du moins dans son acception juridique exacte, aux Italiens qui n'ont pas de cité organisée, comme les Samnites par exemple. Le chef-lieu de ces peuples est un *oppidum*, c'est-à-dire une agglomération, fortifiée ou non, qui a vocation à devenir un centre politique : NICOLET 1995, p. 275 ; DAVID 1997, p. 19. Dans le contexte, cette acception tout à la fois politique, ethnique, juridique et territoriale est plus probable (elle est d'ailleurs complétée par le qualificatif *validus* qui précise le poids économique de la localité) que celle de simple « place forte », qu'on trouve par ailleurs chez les écrivains latins (cf. PEYRAS 1995, p. 33).

⁸²⁶ Cf. POULTER 1987, p. 388.

⁸²⁷ Sur la signification du mot *urbs* et ses dérivés, voir l'étude de J. PEYRAS, à partir des textes des arpenteurs romains : *art. cit.*, *passim*.

⁸²⁸ R. r. I, 16, 3 et 4. Sur le rôle économique potentiel des *vici*, cf. POULTER, *cit.*, p. 398-399 : « The term *vicus* (village) was usually apply to even the largest of settlements wich lacked municipal authority. The term had a strict legal definition in that it was used of dependent communities wich, despite limited, local autonomy, owed allegiance to a higher civilan authority, sometimes the tribe, often à neighbouring city. (...) Nevertheless, there existed villages wich (...) are clearly important settlements wich often merit the description of 'small town' even though the majority never acquired municipal authority. (...) They usually developped as market and industrial center. Markets provided for the exchange of locally grown agricultural produce... »

absorbe, alors que des cultures semblables, dans un domaine éloigné, faute d'un marché où les amener et les mettre en vente, sont à déconseiller. »⁸²⁹

D'une façon complémentaire, la proximité d'une route importante, d'un cours d'eau navigable et/ou, dans certains cas, de la mer⁸³⁰ assure la connexion, plus ou moins directe, avec une ou plusieurs places de commerce plus éloignées et élargit, par conséquent, les possibilités en matière de débouchés. Columelle souligne en particulier les avantages d'une implantation à proximité du littoral ou d'un fleuve - en pensant peut-être à la Bétique⁸³¹. On sait que les transports par eau étaient plus rapides et bien moins onéreux que par terre (de 5 à 30 fois moins). La navigation maritime, côtière ou hauturière, permettait en particulier des échanges massifs (tels que blé, huile, vin, *garum* ou bois) et, à ce titre, concernait avant tout les ports. Quant au transport fluvial, en autorisant la commercialisation des produits agricoles et artisanaux d'abord à l'intérieur des terres, il était souvent le facteur décisif justifiant l'implantation des *villae*.⁸³²

Les experts agronomiques romains portent un intérêt certain au « voisinage », *vicinitas*, notion qui prend chez Varron un sens général et recouvre, sous le terme *adfinitas*, plusieurs réalités, ou questions qui, tout en étant relatives à ce qui est *extra fundum*, ont une incidence sur la

829 R. r. I, 16, 3. Sur les relations entre les zones suburbaines, la ville et la campagne, voir les différentes contributions réunies dans R. BEDON, *Suburbia. Les faubourgs en Gaule romaine et dans les régions voisines*, Presses Universitaires de Limoges, 1999.

830 CATON, 1, 3 : *...aut mare aut amnis, qua naves ambulant, aut via bona celebrisque* ; VARRON, I, 16, 1 : *Si quo neque fructus nostros exportare expediat neque inde quae opus sunt adpotare ; tertium, si viae aut fluvii, qua portetur, aut non sunt aut idonei non sunt.*

831 *Rust.*, I, 2 et 5. Cf. LE ROUX 1998, p. 228 : « [L'huile de Bétique] progressa sur le marché dès l'époque d'Auguste. Au I^{er} siècle, son industrie avait créé au tour des vallées du Guadalquivir et du Genil (*Singilis*) une artère commerciale originale : depuis les olivettes et les pressoirs des grands domaines, l'huile était transvasée dans les amphores fabriquées par des ateliers riverains du fleuve avant de remonter le *Baetis* sur des scaphes ou des *lirtres* (barques fluviales) jusqu'à Séville où des navires de haute mer s'en chargeaient en direction des lieux de consommation. »

832 INGLEBERT 2005, p. 50, qui s'appuie sur l'article de M. POLFER, « Coûts absolus et coûts relatifs du transport fluvial à l'époque romaine », dans *La Loire et les fleuves des Gaules dans l'Antiquité, Caesarodunum*, XXXII, 2000, p. 317-329. Un exemple est fourni par une étude récente sur l'organisation spatiale du peuplement dans le delta méridional du Pô à l'époque romaine. Celle-ci est marquée à partir de la fin du III^e siècle av. n. è. par des initiatives destinées à inscrire la zone dans le réseau routier de l'Italie septentrionale, à la relier aux grands centres voisins (Ravenne, Aquilée) ou à joindre les espaces maritimes (aménagement d'un réseau de canaux). Spina, port de l'Adriatique septentrionale, et ses environs, s'affirment ainsi progressivement comme carrefours commerciaux pour la distribution des marchandises vers la terre ferme et la plaine padane puis, au-delà, vers l'Europe du Nord. Dans ce contexte, de grandes *villae* ont été repérées, dont certaines devaient associer activités agricoles et production de briques sur une vaste échelle (cf. VARRON, I, 14, 4). Elles sont localisées sur des sites permettant de contrôler le trafic commercial et de profiter au maximum des opportunités offertes par un territoire où se croisent quatre réseaux importants d'axes routiers, fluviaux et maritimes : CROCE 2006, p. 15, 19-22.

rentabilité de celui-ci, précisément à cause de leur caractère de « proximité »⁸³³. Il s'agit, en particulier, des relations entretenues avec les voisins, qui s'énoncent sur un mode ambivalent. Les domaines limitrophes sont regardés, principalement, comme une source de maux potentielle, c'est-à-dire de perte d'argent, en cas de procès avec leur propriétaire. En revanche, entretenir de bons rapports avec les habitants des campagnes alentour peut être souhaitable, dans la mesure où l'on compte sur leur obligeance pour se fournir en main-d'œuvre et en matériaux bon marché, dans une stratégie d'entraide et d'échange, cependant envisagée par Caton sous un angle quelque peu unilatéral⁸³⁴. A l'instar de l'Ancien, Columelle souligne la nécessité d'entretenir des rapports sereins avec les voisins, mais dans une perspective et dans un esprit tout différents, qui relève davantage de l'évitement que de l'échange. Le cas est assez rare pour le noter, l'agronome de Gadès, en l'espèce, fait appel à sa propre expérience, dénonçant les agissements d'un propriétaire riverain de son domaine (qu'il se refuse à nommer...). Celui-ci lui porte tort en se livrant à des déprédations dans ses vignes et dans ses vergers, et en empêchant ses troupeaux de paître paisiblement dans les prairies. Cette différence d'appréciation entre le traité de Caton et celui de Columelle révèle l'ambiguïté originelle qui s'attache à la notion de voisinage, que le latin restitue dans le vocabulaire (cf. la tension *vicini/confines*)⁸³⁵. Mais il est possible de l'interpréter, à notre sens, comme l'écho d'un infléchissement significatif des rapports interpersonnels au sein de la société rurale, dont le *De agricultura* présente déjà les prémices.

15) Routes, chemins, sentiers (-**vi** : uniquement couplé à « LIMITES » = LI).

Dans le *corpus* agronomique romain, l'importance des voies de l'espace rural, en tant que marqueurs et éléments de structuration du paysage fonciaire reste peu explicite, leur hiérarchie et leur typologie ne donnant pas lieu à des notices spéciales, comme c'est le cas, par exemple, du traité de Siculus Flaccus sur les « conditions des terres »⁸³⁶. L'unique et courte sentence qui figure au début de l'*Opus agriculturae*, à propos des *viae*, indique bien la place assez mineure que les experts agronomiques romains réservent aux voies terrestres dans leurs écrits, qu'elles

⁸³³ CATON, 4 : *vicinitas* ; VARRON, I, 16, 1 : *propter adfinitatem*.

⁸³⁴ *De agr.* 4. Cf. aussi VARRON, I, 16, 4.

⁸³⁵ Voir PEYRAS 1995, p. 42.

⁸³⁶ *De cond. agr.* Th. 110-111 = CLAVEL-LÉVÊQUE *et al.* 1993, p. 38-41 ; cf. aussi Th. 116 = p. 54-55.

appartiennent en propre à l'espace foncier, ou qu'elles relèvent d'un réseau hiérarchiquement supérieur :

Viae malitiae aequae et voluptati et utilitati adversa est.

« Une route en mauvais état est l'ennemi de l'agrément aussi bien que du profit. »⁸³⁷

En même temps, en plaçant l'accent sur la qualité des routes, l'adage confirme les prescriptions plus détaillées des prédécesseurs de Palladius qui insistaient essentiellement sur la praticabilité des voies terrestres quelle que soit, par ailleurs, leur nature ou leur rang dans le maillage routier⁸³⁸. Ici l'appréciation de la qualité d'une route, et de son entretien, passe par l'évaluation de sa capacité à être - et à demeurer, surtout - « utile », c'est-à-dire à concourir à la rentabilité économique de l'exploitation, par les liaisons qu'elle assure aux espaces contigus (cf. l'importance des *appendices*) ou plus lointains. Au-delà, c'est la « structuration profonde de l'espace par le réseau *durable* des voies et des chemins » qu'il faut invoquer⁸³⁹, puisque les routes (non dégradées) constituent l'une de ces connexions qui font tendre vers l'état d'équilibre l'espace qu'une société cherche à maîtriser⁸⁴⁰. Or cet état doit être discernable.

C'est ainsi que, s'inscrivant en droite ligne des principes qui définissent le cadre appréciatif général de la norme agronomique, Palladius ajoute à l'*utilitas* la *voluptas*, concept qui intervenait dans les traités précédents pour caractériser positivement d'autres éléments ou formes ponctuelles du paysage : parcelles plantées et cultivées, bâtiments, infrastructures adaptées aux productions visées (*pastio villatica*, notamment), jusqu'au domaine rural dans son ensemble, dont l'apparence devait être la manifestation visible de son aptitude productive. Il conviendrait de traduire *voluptas* par « plaisir », nous semble-t-il, conformément à la définition cicéronienne : « selon l'usage de tous ceux qui parlent latin, il y a *voluptas* lorsque se perçoit une impression agréable (*jucunditas*) qui met en mouvement quelque sensibilité »⁸⁴¹. Le sens du mot ne se réduit

⁸³⁷ PALLADIUS, I, 6, 7.

⁸³⁸ Seul COLUMELLE déconseille de placer la *villa* près d'une *via militaris* (voir ci-après), si bien que, le principe de Palladius n'ayant pas de source connue, R. MARTIN (1976, p. 100, note 30) propose de remplacer éventuellement *malitiae* par *militiae*, tout en notant que *malitia*, rare dans ce sens, est utilisé dans le même ouvrage pour désigner le « mauvais état » d'une terre (*Op. agr.* I, 6, 16). Pour notre part, nous pensons donc que la correction n'est pas nécessaire, d'autant qu'elle ne change pas, fondamentalement, la signification de la sentence palladienne.

⁸³⁹ CHOUQUER 2000, p. 138. (Souligné par nous).

⁸⁴⁰ Cf. *idem*, p. 136-137.

⁸⁴¹ *De finibus* II, 4, 13.

donc pas au confort et aux facilités assurés par une artère bien tracée et bien entretenue⁸⁴². C'est l'un des intérêts de cette sentence de Palladius : la route y apparaît comme trace tangible inscrite sur le sol qui, parce qu'elle est l'une des composantes matérielles de ce paysage foncier défini par son utilité et sa beauté, doit être capable de contribuer à son aspect agréable (*laetus aspectus*), sur lequel l'agronome du V^e siècle insiste d'emblée⁸⁴³. Enfin, dans ce rapport entre l'utilité et le plaisir, la route prend tout son sens en tant que symbole concret de ce que l'on peut appeler « la diététique agronomique », selon laquelle la balance doit être tenue entre l'excès et la carence, entre le pas assez et le trop - de circulation ou de communication, par exemple.⁸⁴⁴

De fait, le sujet se révèle pour le moins problématique, en raison des multiples pulsions et nécessités de sens contraire (sécurité *versus* échange, notamment), qui caractérisent le rapport entre l'espace foncier et le milieu, physique et humain, dans lequel il s'inscrit. Or ce rapport, la route, par sa fonction de médiation, l'exprime par excellence⁸⁴⁵. L'accès aisé par voie de terre facilite le transport des marchandises (même si les voies d'eau sont beaucoup moins coûteuses) et, surtout, il autorise les allées et venues du propriétaire, quand il ne réside pas de façon permanente sur ses terres⁸⁴⁶. En effet, si l'absentéisme est dénoncé par les agronomes romains, en revanche, rien n'interdit de faire gérer son bien par un *villicus* compétent, à condition que le *dominus* puisse effectuer des tournées d'inspection régulières. Columelle voit ainsi dans les « bonnes routes » deux avantages majeurs : d'abord faciliter les voyages du propriétaire ; ensuite contribuer à augmenter la valeur des produits exportés et à faire baisser le prix de revient des marchandises achetées à l'extérieur.⁸⁴⁷

Du point de vue de la sécurité, la question qui retient l'attention est celle de la plus ou moins grande distance des bâtiments de la *villa* aux grands itinéraires terrestres. Convient-il de positionner la *villa* le long d'une route importante, à proximité, ou bien de s'en écarter carrément ? Parmi les bénéfiques possibles, il y a ceux que procurent les voyageurs sur une route fréquentée,

842 Cf. COLUMELLE, I, 5 : ... *domini, qui libentius commeaturus sit, si vexationem viae non reformidet.*

843 *Op. agr.* I, 8, 3.

844 Nous reprenons ici partie des termes utilisés par R. DEBRAY, dans « Qu'est-ce qu'une route ? », 1996, p. 9.

845 R. DEBRAY identifie certaines de ces « pulsions » contraires exprimées par la route : abornement, circonscription, enracinement *vs* arrachement, transhumance, délivrance : *op. cit.*, p. 8.

846 À ce titre, le domaine périurbain constitue un idéal pour Columelle car le maître peut s'y rendre chaque soir « après le *forum* » (*Rust.* I, 19). Sur ce point : CORBIER 1981, p. 14.

847 *Rust.* I, 3 : *Deinde ad invehenda et exportenda utensilia ; quae res frugibus conditis auget pretium, et minuit impensas rerum invectorum.*

grâce à la construction d'une auberge⁸⁴⁸. En revanche, pour Columelle, il n'est pas souhaitable d'édifier les bâtiments au voisinage d'une « route militaire ». Mais les raisons qu'il invoque à ce propos sont soit euphémisées, soit peu pertinentes : crainte d'être trop souvent dérangé par des importuns, dégâts que les passants sont capables de faire dans les champs. Bien que le problème de l'insécurité - dont les routes sont l'un des vecteurs - soit soulevé par la plupart des *S. r. r.*, il est possible que les réticences formulées par le Gaditain soient imputables au contexte proprement hispanique, bien mis en évidence par P. Sillières⁸⁴⁹. Enfin, la distinction de fait établie par Columelle entre « bonnes routes » et « routes militaires » ne relève-t-elle pas d'une lecture « agronomique » du maillage routier, et de son rôle, qui donne logiquement la préférence à la « route relais » aux dépens de la « route impériale » ? Certes, « l'opposition millénaire » de ces deux types de route, rappelée et analysée par F. B. Huygues⁸⁵⁰, a été souvent réduite - parfois de façon systématique -, l'opposition concernant, dès lors, les deux fonctions principales caractérisant un réseau unique. Cependant, en tant qu'axe formé de fragments entre pôles producteurs et pôles consommateurs, consacré principalement à la circulation des marchandises, avec passage de convois et groupes marchands, la « route relais » correspond assez bien à ce que Columelle entend par *iter commodum*. Celui-ci doit avant tout faciliter les échanges et les déplacements⁸⁵¹. La *via militaris*, de son côté, appartient pleinement au type de la « route politique », dont l'organisation et la conception unitaire répondent à des visées stratégiques, tels que remédier aux désordres périphériques par la circulation rapide des ordres, et qui fait partie d'un projet de contrôle de vastes territoires continentaux⁸⁵². Or, cela - la maîtrise de l'espace sur une telle échelle -, comme dirait Columelle, *non est artificis agricolae...*

⁸⁴⁸ VARRON, *R. r.* I, 2, 23 : mais c'est là une source de revenus qu'on ne peut porter au crédit de l'agriculture (*agri cultura*) et donc, selon Varron, un sujet qui doit être exclu d'un traité d'agronomie, même si la pratique en est recommandable.

⁸⁴⁹ COLUMELLE, I, 5 : *...esse oportet adificiis nec junctam militarem viam*. À propos des relations voies / *villae* en Hispanie, cf. SILLIERES 1990, p. 813-816 ; sur les « stations » liées à de grandes *villae* repérées par l'archéologie, *id.*, p. 802-804 ; sur les *viae militares*, p. 783-787 et 789-790. Pour l'insécurité dans les campagnes sous l'empire Romain, voir MACMULLEN 1986, p. 11-31.

⁸⁵⁰ HUYGUES 1996, p. 61-62.

⁸⁵¹ *Rust.* I, 5.

⁸⁵² HUYGUES, *art. cit.*, p. 62.

16) Pédologie (-pd ; uniquement associé à LOCALISATION = LO)⁸⁵³

Le caractère LOCALISATION / pédologie (LOpd) regroupe toutes les informations sur les « genres de terres » ou « catégories de terres », *terrae genera, discrimina terrae*⁸⁵⁴, et les qualités qu'on leur impute, outre la façon de les améliorer.⁸⁵⁵

Par exemple, Virgile, dans le livre II des *Géorgiques*, indique un procédé pour reconnaître la qualité d'une terre suivant sa compacité : il s'agit de remettre la terre dans une fosse d'où on l'a tirée. Selon qu'elle se révélera « consistante » ou « légère », elle sera favorable soit à la céréaliculture, soit à la viticulture et à l'élevage du petit bétail⁸⁵⁶. La première partie de ce passage renseigne la variable LOpd (méthode d'évaluation), la deuxième LOcu et LOpe (lieu propre à telle ou telle production). Le caractère LOpd fait une grande place, par conséquent, aux séquences appréciatives concernant les sols, aux procédés qui mesurent leur fertilité et leurs potentialités agrologiques et à méthodes qui permettent son entretien ou son enrichissement.

Naturels, ou résultant d'une expérimentation, les indices propres à déterminer le caractère d'un sol tendent à valider le choix du type pédologique le plus recommandable pour une production. De façon générale, ce choix s'effectue sur la base de signes empiriques, dont les experts romains ne garantissent pas toujours eux-mêmes l'infaillibilité. L'aspect du sol, son degré d'humidité, sa texture, sa densité, sa couleur⁸⁵⁷, voire son odeur et son goût : autant de symptômes possibles, auxquels s'ajoutent les plantes qui y croissent. Ces différents critères ne sont pas isolés et prennent leur sens, la plupart du temps, dans leur rapport les uns avec les autres. La végétation spontanée est considérée comme un indicateur très fiable de la nature du sol, en particulier de ses réserves hydriques. Pour Virgile, par exemple, sapins, ifs et lierres noirs indiquent un terrain froid⁸⁵⁸. À cet égard, il est parfois difficile de déterminer si les végétaux qui

853 Nous avons consacré *infra* une étude spéciale à la manière dont les *S. r. r.* classent les sols et aux qualités agrologiques qu'ils leur attribuent : cf. ANNEXE 3. K. D. WHITE a consacré des pages à cette question dans son *Roman Farming*, 1970, p. 86-109.

854 Cf. VARRON I, 9, 3 et 5.

855 En revanche, les données très nombreuses qui constituent un indice de localisation, principalement pour les cultures et les types d'élevage, sont classées dans LOCALISATION / culture (LOcu) et LOCALISATION / pâturages, élevage (LOpe).

856 *G.* II, 226-237.

857 Un signe peu sûr selon Columelle (II, 2), suivi sur ce point par PALLADIUS, I, 6 : *Color terrae non magnopere desideretur, qui bonitatis incertus est auctor.*

858 *G.* II, 256-258.

signalent un type de sol ne sont pas également des plantes cultivées, quand l'auteur ne le précise pas⁸⁵⁹. S'il suffit pour certaines terres d'une simple observation, d'un « coup d'œil », d'autres, en revanche, exigent des *experimenta*. Ainsi, la texture est évaluée par un moyen simple qui consiste à humecter une poignée de terre, afin d'en apprécier la viscosité⁸⁶⁰. Une seconde technique opératoire revient à comparer les variations de volume de la terre extraite d'un trou :

« Veux-tu savoir si une terre est peu consistante ou d'une consistance extraordinaire (*rara sit an supra morem si densa*) (car l'une est favorable aux blés, l'autre à Bacchus, la plus consistante à Cérès, la moins consistante au Libérateur). D'abord, tu choisiras des yeux un emplacement (*locum*) ; tu feras creuser une fosse (*puteum*) bien avant, en plein fonds ; tu y mettras ensuite toute la terre (*humus*), dont tu égaliseras avec les pieds la surface sableuse (*aequabis harenas*). S'il en manque, c'est que le sol est léger ; il conviendra mieux au petit bétail et aux vignes nourricières ; si au contraire les déblais refusent de reprendre leur place et s'il en reste, une fois la fosse comblée, le fonds est consistant (*si derunt, rarum pecorique et vitibus almis aptius uber erit ; sin in sua posse negabunt ire loca et scrobibus superavit terra repletis, spissus ager*). »⁸⁶¹

Au regard d'un critère apparent, la densité, des qualités agrologiques différentes, et très précises, sont donc attribuées au sol. Selon Columelle, ce procédé permet en outre de distinguer un troisième genre, la terre moyenne, *mediocris*⁸⁶², laquelle remplit la fosse à ras bords. Elle se situe entre la terre riche - qui correspond à une terre argileuse, favorable d'après Virgile, à la céréaliculture - et la terre légère, soit généralement sableuse ou graveleuse, qui se prête à la viticulture et à l'élevage des ovins ou autre menu bétail. Le souci d'augmenter la fertilité du sol, afin qu'il produise davantage, trouve de nombreux échos dans la quantité et la singularité des améliorations à même de lui être apportées. Un thème bien représenté, à travers l'énoncé des normes idoines relatives à la mise en repos des champs et aux assolements, à la typologie des

⁸⁵⁹ Aussi les syntagmes laissant place au doute ne sont-ils pas regroupés sous LOCALISATION / culture (LOcu) et sont-ils rangés dans LOCALISATION / pédologie (LOpd).

⁸⁶⁰ COLUMELLE, II, 2 : *Nam perexigua conspergitur aqua glaeba manique subigitur, ac si glutinosa est, quamvis levissimo tactu pressa inbaerescit*, « *Et picis in morem ad digitos lentescit habendo* », ut ait Vergilius, eademque inlisa humo non dissipatur, quae res nos admonet, inesse tali materiae naturalem succum et pinguitudinem. Cf. PALLADIUS I, 5.

⁸⁶¹ VIRGILE, II, 227-236.

⁸⁶² *Sed si vellis scrobibus egestam humum recondere et recalcare, cum aliquo quasi fermento abundaverit, certum erit esse eam pinguem ; cum defuerit, exilem ; cum aequaverit, mediocrem*. COLUMELLE, II, 2. Cf. PALLADIUS, I, 5.

fumiers, et, dans une moindre mesure, aux engrais verts et aux amendements⁸⁶³. L'entretien du sol, qui vise au moins la conservation de ses potentialités productives, est d'abord assuré par sa mise en jachère, que celle-ci entre ou non dans un système d'assolement ou rotation des cultures. Les agronomes latins recommandent de laisser reposer les terres à blé un an sur deux : la parcelle prend alors le nom de *novalis*⁸⁶⁴, versus *restibilis*, au sein du cycle cultural.

Et in frugibus quidem ferendis eadem terra utilior intellegitur, quotiens intermissa cultura quievit...

« Dans la production des céréales, du moins, on voit qu'une même terre est meilleure chaque fois qu'on la laisse reposer en cessant la culture. »⁸⁶⁵

Les pratiques agrotechniques constituent également des moyens d'action efficaces pour lutter contre la perte de fécondité du sol : tous les agronomes romains conseillent en ce sens de travailler la terre judicieusement et, en premier lieu, de « bien » la labourer car cela équivaut, selon eux, à la fumer⁸⁶⁶. Outre les labours, houages et hersages, les désherbages et le drainage⁸⁶⁷, brûlis et épierrements sont recommandés avec insistance. Les hypothèses explicatives de Virgile concernant les avantages de la culture sur brûlis vont jusqu'à emprunter de façon très subtile aux théories médicales de son temps. Mettre le feu à un terrain devenu stérile, ou incendier les éteules et les mauvaises herbes après une récolte, permet de nettoyer, mais aussi de fertiliser les parcelles⁸⁶⁸. L'amélioration du terrain ainsi acquise, une récolte de pavot est alors possible, malgré (ou à cause de) sa réputation de nocivité pour le sol, sur laquelle s'accordent tous les agronomes latins. La notice du *De agricultura* sur ce sujet est particulièrement révélatrice de l'exploitation

⁸⁶³ Cf. à la fin du volume de l'ANNEXE 3, le « corpus des références aux sols et à leurs qualités agrologiques dans l'H. N. de Pline l'Ancien », segments textuels n°39 et suivants.

⁸⁶⁴ VIRGILE, I, 71-72 : *Alternis idem tonsas cessare novalis, et segnem patrie situ durescere campum*. VARRON, I, 29, 1 ; I, 44, 3. COLUMELLE, II, 10 ; II, 14 ; PLINE, XVIII, 177.

⁸⁶⁵ PLINE XVII, 40. Sur la jachère et la signification des termes latins afférents, se reporter plus haut, descripteur « LOCALISATION ».

⁸⁶⁶ *De agr.* 61,1.

⁸⁶⁷ *G.* I, 94-106 : « celui qui brise à la houe les mottes paresseuses et qui traîne sur elle les herses d'osier fait grand bien aux guérets. (...) Que dire de celui qui, après les semailles, engage la lutte avec les guérets, et abat les arêtes d'un champ aride, sablonneux, puis amène sur le terrain ensemencé une eau courante est des ruisseaux secondaires (*fluvium inducit rivosque sequentis*) ? »

⁸⁶⁸ *G.* I, 84-93 : *Sape etiam sterilis incendere profuit agros, atque levem stipulam crepitantibus urere flammis, etc.* Sur les analogies médicales : PIGEAUD 1995, p. 270 sq. Cf. aussi DE SAINT-DENIS 1966, comm. *ad loc.* : les hypothèses avancées par Virgile se réfèrent notamment à la croyance selon laquelle les végétaux doivent leur croissance à la chaleur qui s'élève du feu de la terre ; BILLIARD 1928, p. 86-87. Dans les terres stériles ou les friches, l'opération s'effectue avant la mise en culture : PALLADIUS, I, 6, enjoint, après qu'on y a mis le feu, de laisser le terrain reposer pendant cinq ans, « et la portion de sol jadis stérile rivalisera avec celle qui était naturellement féconde. » Cf. aussi VI, 3 ; COLUMELLE, II, 2 et PLINE, XVIII, 46. Le procédé n'est pas sans danger, ce qui explique son abandon progressif dans la zone tempérée : BRUNET, FERRAS, THERY 1995, p. 76.

maximale des ressources prescrite par Caton qui, faisant feu de tout bois, associe production charbonnière et agricole, brûlis et écobuage :

« Si on ne peut vendre le bois de feu et les ramilles, faire du charbon de bois. Les brindilles et les sarments restants, les brûler dans une terre en culture. A l'endroit où on les aura brûlés, semer du pavot. »⁸⁶⁹

L'épierrement, préalable nécessaire à l'ameublissement et aux labours, est aussi un moyen d'éviter que la mise en culture échoue notamment parce que, selon Palladius :

« Les pierres qu'on laisse sur la terre sont glacées en hiver et brûlantes en été ; aussi nuisent-elles aux grains, aux arbustes et aux vignes. »⁸⁷⁰

Cependant, cet épierrement ne saurait se faire sans précaution, puisque certains terrains y réagissent très mal, ce qu'une anecdote rapportée par Pline illustre bien. De façon significative, elle met en cause un agriculteur qui a commis l'erreur de méconnaître les propriétés mécaniques du sol qu'il voulait cultiver :

« Sur le territoire de Syracuse, un agriculteur nouveau venu dans le pays, ayant épierré le terrain, vit la boue ruiner sa récolte tant qu'il ne rapporta pas les pierres. »⁸⁷¹

Surtout, l'historiette plaide implicitement pour le respect des connaissances et pratiques locales, soit l'un des grands principes édictés par les experts agronomiques romains. Il y a en outre, sous-jacente, la perception de l'action physique de l'eau dans l'érosion des terrains et des techniques correctives qu'elle nécessite.

Nos *scriptores* ont bien conscience de l'épuisement possible du sol, risque qu'ils proposent de pallier en profitant de l'action bénéfique des engrais, à propos desquels il existe une large variété de notations. Ce sont toutes les matières, d'origine animale, végétale ou minérale,

⁸⁶⁹ CATON, 38, 4, cité textuellement par PLINE, XVIII, 229 : il précise que la plante était cultivée pour ses vertus somnifères.

⁸⁷⁰ *Op. agr.* I, 6 : *Lapides qui supersunt, hieme rigent, aestate fervercunt : id circo satis, arbustis et vitibus nocent.* Cf. aussi VI, 3 et COLUMELLE, II, 2. THEOPHRASTE est d'un avis contraire puisque, selon lui, les pierres protègent les blés du gel : *C. P.* III, 20, 5.

⁸⁷¹ *N. H.* XVII, 30.

susceptibles d'être dissoutes dans la terre pour en augmenter la fertilité⁸⁷². En première position, figure le fumier qui est composé principalement des litières mêlées de déjections d'animaux en voie de fermentation. Les prescriptions afférentes sont nombreuses car, bien que les agronomes latins aient une approche essentiellement physique du sol⁸⁷³, la fumure des terres est donnée comme un moyen de les « nourrir », faculté bien mise en exergue par Columelle, à condition néanmoins que le genre de fumier utilisé soit adapté aux cultures envisagées et que la quantité en soit justement mesurée⁸⁷⁴. Son procédé de fabrication et de conservation est minutieusement exposé : il convient de creuser deux fosses, où doit régner une humidité constante, l'une remplie de vieux fumier, l'autre qui recueille le plus récent, ainsi amené à se bonifier⁸⁷⁵. La concentration du purin dans ces fosses permet d'éviter le lessivage du fumier par l'eau de pluie, l'évaporation excessive, les odeurs nauséabondes, etc. En revanche, les risques d'infiltration dans le sol sous-jacent sont aggravés, notamment les dangers de contamination des puits et des sources, d'où la nécessité, toujours soulignée, d'isoler la fosse à fumier, les agronomes romains étant aussi, comme on l'a montré, des aménageurs et des gestionnaires de l'espace rural.

Selon son habitude, Varron distingue plusieurs genres de fumiers, d'après la qualité qu'il leur attribue, de la colombine (fiente des pigeons), fort réputée, jusqu'aux excréments humains : à cet égard, comme à d'autres, aucune ressource n'est à négliger⁸⁷⁶. Les considérations portent en outre sur la composition du fumier⁸⁷⁷, sa texture, sa quantité, les moments où il convient de nettoyer les litières⁸⁷⁸, l'époque et la façon de le charrier jusqu'aux champs⁸⁷⁹. La répartition s'effectue en fonction de deux principes différents, que l'on s'efforce de combiner. D'une part,

⁸⁷² Les engrais, on le sait, visent à apporter les éléments nécessaires à la nutrition des plantes. Si les éléments que la plante prélève dans l'atmosphère peuvent être considérés comme inépuisables, en revanche, ceux qu'elle tire du sol - l'azote, le phosphore, la potasse et la chaux -, sont limités à cause de l'exportation continue due aux récoltes et à l'entraînement des eaux de drainage.

⁸⁷³ BOULAINÉ 1989, p. 13 et 21.

⁸⁷⁴ Se reporter *infra*, ANNEXE 3 : « Index analytique des principales unités de sols... d'après Columelle », s. v. *Pinguis*. Il existe également des notations de caractère chimique chez Pline l'Ancien, cf. en particulier le passage sur la *marga* cité plus bas.

⁸⁷⁵ *Secundum villam duo habere oportet stercilina aut unum bifariam divisum. Alteram enim partem fieri oportet novam, alteram veterem tolli in agrum, quod enim quam recens quod confracuit melius. Nec non stercilinum melius illud, cuius latera et summum virgis ac fronde vindicatum a sole. Non enim sucum, quem quaerit terra, solem ante exugere oportet. Itaque periti, qui possunt, ut eo aqua influat eo nomine faciunt sic enim maxime retinetur sucu in eoque squidam sellas familiaricas ponunt.* VARRON, I, 13, 4. Cf. COLUMELLE, I, 6 et PALLADIUS, I, 33.

⁸⁷⁶ R. r. I, 38, 1 et 2 ; COLUMELLE, II, 14.

⁸⁷⁷ Cf. CATON, 37, 2 : fumier mélangé à des feuilles d'yeuse et de chêne.

⁸⁷⁸ Exemple : sortir le fumier les jours de pluie ou pendant l'hiver quand le temps est mauvais, cf. CATON, 2, 3 ; 37, 3 et 39, 1.

⁸⁷⁹ CATON 5, 8 ; 29. Nombre d'ânes, de claies et de bastes pour transporter le fumier : 10, 1 ; 11, 4.

d'après les espèces végétales et les catégories de terres agricoles : emblavures, parcelles de plantation⁸⁸⁰, prairies, dont le fumier permet d'améliorer le rendement⁸⁸¹. D'autre part, selon la qualité des sols⁸⁸² : la quantité de fumure répandue dépend du degré de « chaleur » attribué au sol, puisque le fumier est surtout censé le réchauffer. Ainsi, selon Pline, une terre qui n'est pas fumée « est froide », *alget*, tandis que qu'une terre qui a reçu trop de fumure « brûle », *aduritur*⁸⁸³. L'analyse de l'encyclopédiste implique une approche de la notion de profil thermique du sol qui, de façon plus ou moins directe, relève de la théorie physique des quatre éléments. Cette théorie fondamentale de la cosmogonie gréco-romaine est une source de la classification conceptuelle des sols chez les experts agronomiques antiques, et notamment chez Varron, où elle se manifeste de la façon la plus apparente. La démarche de Columelle est originale qui montre une conscience plus franche, non seulement de l'engrais comme élément nutritif, mais du sol lui-même comme milieu nutritif, rôle souvent occulté par ailleurs au profit de la notion de sol-environnement, qui « réjouit » la plante.⁸⁸⁴

Après les fumiers, les engrais d'origine végétale sont les plus couramment utilisés. Dans ce domaine, les agronomes anciens prennent soin de distinguer les végétaux bénéfiques des plantes suspectées d'avoir, à terme, des effets nocifs : ainsi l'orge censé appauvrir le sol⁸⁸⁵, l'endive qui le gâte⁸⁸⁶, le lin et l'avoine qui le brûlent, le « pavot rongeur », *rescum papaver*, etc⁸⁸⁷. En revanche, les engrais verts sont produits par des cultures de légumineuses qui, malgré la suprématie de la céréaliculture, restent importantes et dont on cherche un développement rapide, grâce à une fumure abondante⁸⁸⁸. Arrivées à maturité, les plantes sont enfouies afin de se transformer en humus : les féveroles par exemple, citées par Caton, sont semées après la moisson et enterrées au

880 CATON, 5, 8 : fumer les oliviers en automne ; 7, 3 : mettre du purin ou du fumier de porc au pied des pommiers ; 161, 4 : mêler la terre de l'aspergerie de fumier de mouton ; 36 : répandre de la colombine dans les jardins et les champs en culture ; 33, 3 : ceindre les ceps de vigne d'un mélange de fumier, de marc de raisin et de paille. Le fumier est également utilisé pour enduire les coupes et les fentes des arbres émondés ou greffés, cf. CATON, 40, 2 : *finus bubulus*, composant du mastic pour la greffe en fente ; 28, 2 : « enduisez de fumier la coupe d'un plant » ; PLINE, XVII, 87 : enduit de fumier sur la coupe des arbres rabattus, pour lesquels COLUMELLE recommande de la boue mêlée de cendre (V, 9).

880 Cf. VIRGILE, I, 77-78 ; COLUMELLE, II, 13.

881 VIRGILE, I, 36 ; COLUMELLE, II, 14.

882 VIRGILE, I, 79-80 : instructions pour la fumure des sols arides.

883 PLINE, XVIII, 194.

884 Sur tout cela : BOULAINÉ 1989, p. 13-14 et 21.

885 Cf. VIRGILE, I, 77-78 ; COLUMELLE, II, 13.

886 VIRGILE, I, 120.

887 *Id.*, IV, 545 ; cf. aussi I, 75-78 : *Urunt [campum seges] Lethaeo perfusa papavera somno* ; PLINE, XVII, 56, *segetem exurit*.

888 À ce sujet, voir AMOURETTI 1986, p. 54-56 ; LEVEAU, SILLIÈRES, VALLAT 1993, p. 80.

début de l'hiver. Le premier agronome romain énumère en outre lupin, fève, vesce, pailles des céréales, feuilles d'yeuse et de chêne⁸⁸⁹. Les trois premières sont tout spécialement recommandées par Columelle et Pline, ce qui témoigne de l'exactitude, et de l'affinement, de certaines connaissances empiriques. De fait, le lupin et la vesce sont les plus aptes à fixer l'azote atmosphérique grâce aux nodosités de leurs racines.⁸⁹⁰

Les recettes qui font intervenir des substances d'origine végétale appartiennent aussi à cet arsenal, selon le principe analogique « le même nourrit le même », qui est l'une des causes de l'occultation du rôle chimique du sol⁸⁹¹ : amurque à répandre au pied des arbres⁸⁹², boue composée de noyaux concassés et d'eau, versée en automne au pied des arbres déchaussés, etc.⁸⁹³ D'autres substances sont jugées « engraisantes » ou « nourrissantes », comme la cendre⁸⁹⁴ ou la *marga*, dont Pline cite plusieurs types, de consistance et de coloration variable⁸⁹⁵. Selon le naturaliste, la *marga* est utilisée en vertu du principe qui consiste à « nourrir la terre avec elle-même »⁸⁹⁶, lequel est attribué aux Bretons et aux Gaulois :

« On entend par là des principes fécondants plus denses et, pour ainsi dire, des graisses de la terre et comme des filets de viande, formant des nodules compacts de graisse. »⁸⁹⁷

En réalité, Pline paraît confondre engrais minéral et amendement, car J. André reconnaît sous cette appellation un engrais phosphaté : « les *nodules* qu'il décrit ne laisse aucun doute sur ce point »⁸⁹⁸. La *marga* ne saurait donc être comparée, comme le fait l'encyclopédiste, avec le procédé dont il accorde la paternité aux Grecs et qui revient à mêler de l'argile blanche (appelée *leucargillos*) aux terres humides et froides⁸⁹⁹. En effet, les amendements proprement dits sont connus des

889 Cf. aussi VARRON, *R. r.* I, 23, 3.

890 BILLIARD 1928, p. 85.

891 BOULAINÉ 1989, p. 13.

892 CATON, 36 ; 5, 8 ; 93 : eau additionnée d'amurque au pied des oliviers ; VARRON, I, 55, 7 ; PLINE, XV, 9.

893 CATON, 37, 2.

894 Cf. COLUMELLE, II, 4 ; PLINE, XVII, 49 ; PALLADIUS, IV, 7 et XII, 9. L'emploi des cendres est limité du fait de la faible quantité dont on dispose dans une exploitation rurale : BILLIARD 1928, p. 85.

895 XVII, 42-48. Cf. ANDRE 1964, p. 127-129, *comm.* § 43-47.

896 XVII, 42.

897 XVII, 42-43 : *Spissior ubertas in ea intellegitur et quidam terrae adipēs ac velut glandia in corporibus, ibi densante se pinguitudinis nucleo.*

898 ANDRE 1964, p. 127, *comm. ad loc.*

899 *N. H.* XVII, 42. Cf. THEOPHRASTE, *C. P.*, III, 20, 3-4.

experts agronomiques romains, même s'ils semblent avoir joué un rôle assez marginal⁹⁰⁰. Au reste, l'acception du mot *marra*, qui serait employé par Pline pour désigner la marne argileuse, reste conjecturale et n'est pas unanime, d'autant que les leçons des différents manuscrits ne s'accordent pas⁹⁰¹.

Et carbunculus, quæ terra ita vocatur, emendari marra videtur.

« La terre qu'on appelle charbon semble s'améliorer à la *marra*. »⁹⁰².

Faute d'assurance sur ce point, on citera dans la catégorie des amendements la méthode qui consiste à charrier de la terre d'un endroit à un autre, le but étant de combattre les défauts d'un terrain par des apports qui les compensent, selon le principe de la loi des contraires. Columelle rapporte ainsi la solution adoptée par son oncle qui, quand le fumier vient à manquer, mélange du sable aux sols trop argileux, et vice-versa⁹⁰³. Bien que Pline, d'après Théophraste, attribue une pratique similaire aux Mégariens, il conteste l'efficacité de ce procédé car l'ingratitude du terrain demeure parfois irréductible :

« Le sable blanc... le noir... et aussi le rouge, même mélangés à une terre grasse, sont improductifs. »⁹⁰⁴.

La lecture des textes agronomiques latins permet de constater la diversité et l'ampleur des informations qui sont reliées au thème de la pédologie, dont la richesse est au reste confirmée par l'étude des fréquences dans les œuvres de Caton, de Virgile et de Varron⁹⁰⁵. Cela nous a incité à approfondir l'investigation à ce sujet, en changeant toutefois de période et en privilégiant le *corpus*

⁹⁰⁰ Les amendements de type « calcaire » (par opposition au type « humique »), qui apportent du calcium au sol, sont essentiellement le marnage et le chaulage. Pour ce dernier, voir PLINE XVII, 47 : *calx*. Ici, il s'agit bien d'amendement et non d'engrais minéral : ANDRE 1964, p. 129. Cf. aussi COLUMELLE, V, 9.

⁹⁰¹ Cf. GORRICHON 1976, p. 144. J. C. DUMONT (1993, p. 91-92, *comm.* COLUMELLE, III, 11), paraît assimiler la *marra* et la *marga* dont nous avons parlé ; *contra* ANDRE 1964, p. 122 et 127 : la *marga* est un engrais phosphaté. Autres interprétations avancées pour *marra* : une sorte de houe, ou bien la « vigne maigre » (*vitis macra*), les sarments de celle-ci coupés par la taille et enfouis sur place ayant des facultés jugées fertilisantes, en référence au passage du *De agr.* 37, 3, dans lequel CATON conseille cette opération pour les vignes malades : J. ANDRE, *Rev. Phil.*, XXXV, 1961, p. 58-59.

⁹⁰² N. H. XVII, 29.

⁹⁰³ COLUMELLE, II, 15.

⁹⁰⁴ PLINE, XVII, 25. Avis plus nuancé de COLUMELLE sur le sable : III, 11 et *De arb.* III, 6.

⁹⁰⁵ Voir en particulier les scores des caractères LOCALISATION / cultures (LOcu) et LOCALISATION / pédologie (LOpd) dans les différents tableaux et histogrammes de l'ANNEXE 2 (**Tab. II. 1 ; Tab. II.3. ; Hist. II. 1.0. ; Hist. II. 1.5. ; Hist. II. 2. et Hist. II. 3.**).

de l'époque alto-impériale. Nous présentons donc dans notre Annexe 3 un dossier qui exploite les renseignements sur la pédologie et les propriétés agrologiques des sols contenus dans les ouvrages de Columelle et de Pline. Ce travail constitue une synthèse des catégories identifiées par l'agronome et par le naturaliste, de type en partie lexicale mais, surtout, thématique. Notre choix est motivé par la place que les agronomes antiques réservent à ce thème, et par la qualité de la réflexion menée sur les différents facteurs à même d'interagir pour déterminer la fertilité du sol et, donc, sa productivité : ils confirment notamment l'importance des variations locales à cet égard.

Par ailleurs, les évolutions constatées entre le système d'exploitation décrit par Caton et celui qui prévaut dans le traité de Columelle touchant l'organisation de la production et du travail⁹⁰⁶ conditionnent aussi le choix des sols exploités et, réciproquement, les conceptions mêmes qui s'y attachent. Par conséquent, les normes pédologiques édictées dans le *corpus* ne sont pas immuables qui s'adaptent aux nouvelles réalités socio-économiques (en même temps qu'elles les reflètent) et aux mutations du paysage rural lui-même, tant dans l'articulation de ses espaces que dans les pratiques d'aménagement et de mise en valeur dont il est l'objet. On citera, par exemple, la chronologie de l'utilisation des « terres rouges », ou « rubriques », que Rita Compatangelo a reconstitué, à partir du croisement des données de terrain et des manuels d'agriculture romains, dans son étude des cadastres du Salentin et de leur environnement physique et historique⁹⁰⁷. Dans une perspective historique similaire de l'utilisation et de la représentation ancienne des sols, il a paru pertinent d'analyser les témoignages du Haut-Empire, dans le dessein ultérieur de cibler d'éventuelles mutations en matière d'estimation des sols par rapport à la fin de l'époque républicaine⁹⁰⁸. Cependant, notre étude vise avant tout à établir un constat, à un moment qui est considéré, à juste titre pensons-nous, à la fois comme un aboutissement et comme un tournant en matière d'élaboration, d'organisation et de diffusion du savoir dans le domaine de l'agronomie latine, dont la pédo-agrologie est un secteur non

⁹⁰⁶ En relation avec les changements qui affectent les structures de la propriété : cf. MARTIN 1971, p. 289-373. Sur propriété et exploitation, avec les variations régionales sous le Haut-Empire, voir le résumé des problèmes dans LE ROUX 1998, avec la bibliographie, p. 202-208 et 460, 463-468. Se reporter aussi plus bas. III^e Partie, Chap. II, Sect. I.

⁹⁰⁷ Pour les détails, cf. COMPATENGELO 1989, p. 224-228. Sur la terre rouge, voir les deux Index Analytiques... de l'ANNEXE 3, à la notice *Rubrica*.

⁹⁰⁸ Le dépouillement des *Géorgiques* effectué sur la même base que les textes alto-impériaux confirme l'intérêt des renseignements fournis par le poète du I^{er} s. av. n. è. en la matière, comme cela avait été souligné naguère par R. MAIGNIEN, dans son article « Pédologie » de la *Grande Encyclopédie Alpha des Sciences et des Techniques, Géologie II*, Paris, 1976, p. 41.

négligeable. Grâce aux deux catalogues élaborés à partir de l'œuvre de Columelle et des livres 17 à 19 de l'*Histoire Naturelle*, et en intégrant les conclusions d'une étude antérieure⁹⁰⁹, quelques aspects significatifs de l'appréciation des sols par ces deux auteurs peuvent d'ores et déjà être indiqués.

L'un des descripteurs de type appréciatif les plus importants sur les sols, on ne s'en étonnera pas, concerne la fertilité : dans notre propre grille de lecture, les données sur ce thème sont regroupées sous le titre « rentabilité ». Cette rentabilité s'évalue en fonction d'autres paramètres, qui portent sur la force de travail ou sur la productivité⁹¹⁰. Il est important de le rappeler, les paramètres qui définissent le critère de la fertilité et le spectre des sols qualifiés de fertiles, tels que les envisagent les agronomes latins, ne coïncident pas avec les exigences de l'agronomie actuelle⁹¹¹. Aujourd'hui, les terres considérées comme fertiles sont en nombre plus restreint : ce sont des terres profondes, argileuses, humifères, meubles, fraîches⁹¹². Dans l'Antiquité romaine, les terres qualifiées de fertiles sont les terres à blé⁹¹³, et les terrains qui conviennent aux espèces les plus emblématiques de l'arboriculture méditerranéenne : l'Olivier et la Vigne⁹¹⁴. Schématiquement, du côté des terres à blé, on trouve les sols dits « crayeux »⁹¹⁵ ou les sols « gras et compacts »⁹¹⁶. Du côté des sols qui conviennent aux espèces méditerranéennes, on

⁹⁰⁹ FAVORY, GIRARDOT, ZANNIER 1995, p. 73-113 : « La perception des sols et des plantes chez les agronomes romains. »

⁹¹⁰ Cf. « Présentation du *corpus* des références aux sols... », *infra*, ANNEXE 3, descripteur n° 13 : « Rentabilité ».

⁹¹¹ Cette conclusion s'appuie sur les résultats de « l'AFC - sols / plantes » effectuée à partir des classes de sol que nous avons individualisées dans le *corpus* plinien (cf. *infra*, ANNEXE 3, l'Index Analytique et le « *corpus* des références aux sols... » chez Pline). Cette Analyse Factorielle des Correspondances a eu pour premier objectif l'identification des sols mentionnés par Pline et a conduit à constater une « ubiquité de la fertilité », les données puisées chez l'érudite romain se révélant globalement différentes, sinon divergentes, par rapport aux normes de l'agronomie contemporaine : FAVORY, GIRARDOT, ZANNIER 1995, p. 98 et sq. La constatation est susceptible d'extension à l'ensemble de la littérature agronomique latine, sous réserve des nuances que pourrait apporter un travail similaire sur chacune des œuvres du *corpus*.

⁹¹² *Op. cit.*, p. 98.

⁹¹³ PLINE, XVIII, 34 : *frumentari* ; XVII, 41 ; COLUMELLE, II, 9. Voir *infra*, ANNEXE 3, les Index analytiques, s. v. *Latus*.

⁹¹⁴ Voir chez PLINE le paragraphe qui introduit au livre XVII la partie consacrée aux catégories de sols : leurs qualités sont évaluées avant tout en fonction des besoins de la vigne : XVII, 25, cité dans l'ANNEXE 3.

⁹¹⁵ C'est-à-dire calcaires ou à accumulation calcaire, les terres noires ou cendrées, les sols argilo-calcaires ou argilo-siliceux, dotés d'une réserve hydrique, plutôt rassis : FAVORY, GIRARDOT, ZANNIER, *loc. cit.* Voir aussi la comparaison entre la classification qualitative des sols de Columelle et les unités de sols recensés en Tricastin dans l'étude de Th. ODIOT 1995, sur « L'estimation des potentialités agraires des terroirs au premier siècle de notre ère », p. 230-232. Cf. PLINE XVIII, 166 et 199 ; COLUMELLE, II, 9 : *densa cretosaque et uliginosa humus siliginem et far adorem non incommode alit*. Se reporter *infra*, ANNEXE 3, aux Index Analytiques, s. v. *Creta*.

⁹¹⁶ PLINE XVIII, 163 : *in agro crasso lato frumentum seri* ; XVIII, 164 et 165 ; COLUMELLE II, 9. Cf. ANNEXE 3, « Index Analytiques... », s. v. *Densus* ; *Pinguis*.

recense les sols minces ou peu épais, légers⁹¹⁷, plutôt secs et chauds⁹¹⁸, ce qui inclut même les sols caillouteux, quand ils sont mélangés à de la terre fine⁹¹⁹. Certains critères qui, aujourd'hui, se révèlent pertinents pour estimer la valeur agrologique des sols le sont moins, ou pas du tout, au regard des typologies dressées par les experts antiques. Tel est le cas, en particulier, de la distinction entre terrains accessibles à l'agriculture sans difficulté spéciale, d'une part, et terrains qui ne sont cultivables qu'au prix d'investissements techniques, d'autre part⁹²⁰. Pour expliquer l'appréciation positive qui s'exprime à propos de catégories de sols très différentes, voire opposées, il faut considérer surtout deux points :

- les possibilités offertes ou les obstacles opposés par tel ou tel sol se mesurent en fonction du type d'exploitation. Or, dans le système de la *villa* décrit/précrit par les agronomes romains, les facultés d'investissement sont potentiellement supérieures à celles, en particulier, de la petite propriété familiale ou des formes d'exploitation collectives. En outre, la « résistance » du sol s'évalue en fonction du système de culture, c'est-à-dire des associations d'espèces végétales. Or, « selon l'espèce cultivée, et suivant ses besoins en profondeur de sol utile et en réserve hydrique, les facteurs limitants pour l'agriculture contemporaine le seront moins, éventuellement, pour les pratiques culturelles et les rendements antiques. »⁹²¹

- les variations du critère qui mesure la fertilité du sol, entre l'Antiquité et l'époque contemporaine, correspondent certes assez bien à l'évolution des capacités techniques de mise en valeur agricole des sols⁹²², et en premier lieu des sols forts et hydromorphes. En revanche, les potentialités agricoles de certains paysages ruraux antiques ont été optimisées par des aménagements idoines : murets de pierre ou bien, sur les coteaux et les collines calcaires, terrasses

⁹¹⁷ FAVORY, GIRARDOT, ZANNIER, *loc. cit.* Voir PLINE, XVII, 186 et XVII, 36 ; COLUMELLE, III, 1 : *At si voto est eligendus vineis locus... optimum est solum nec densum nimis nec resolutum, soluto tamen proprius* ; III, 11 : *...pullam vocitari : nec quia sola, sed quia sit habilis maxima vinetis*. Cf. « Index Analytiques... », *infra*, ANNEXE 3, s. v. *Macer (levis, tenuis...)* ; *Pullus* ; *Solutus*.

⁹¹⁸ Sols généralement calcaires et sableux : FAVORY, GIRARDOT, ZANNIER, *loc. cit.* Cf. PLINE, XVII, 128 ; COLUMELLE, III, 14 ; voir les « Index Analytiques... », *infra*, ANNEXE 3, s. v. *Harena* ; *Siccus*.

⁹¹⁹ FAVORY, GIRARDOT, ZANNIER, *loc. cit.* Cf. PLINE, XVII, 31 ; COLUMELLE, III, 11 : « Le gravier bien menu et les champs pleins de gros sable et de pierres mouvantes, pourvu qu'il s'y trouve mêlé de la terre grasse, [rafraîchissent très bien les racines de la vigne]. » Cf. « Index Analytiques... », *infra*, ANNEXE 3, s. v. *Glarea* ; *Saxum*.

⁹²⁰ Sur ce point : FAVORY, GIRARDOT, ZANNIER, *opt. cit.*, p. 107.

⁹²¹ FAVORY, GIRARDOT, ZANNIER, *loc. cit.*

⁹²² *Idem*.

de culture⁹²³. Or, ces aménagements correspondent souvent à l'utilisation des sols minces et caillouteux, que l'agriculture mécanisée a désormais abandonnés.⁹²⁴

Ce type de paysage anthropisé caractérise la zone des cadastres romains de la péninsule salentine, dont les champs sont enclos de murettes en « rideaux » qui résultent de l'épierrement des terrains de plaine, par opposition aux terrasses construites sur les versants⁹²⁵. Selon Siculus Flaccus, les murets de pierre se rencontrent notamment dans les zones de plaine (*in planis locis*), là où le terrain est pierreuse, *ager saxosus*⁹²⁶. Rita Compatangelo souligne l'importance de la description de ces paysages à « bocage de pierre » et de cette attestation technique, par l'arpenteur, de la culture en terrasse à l'époque romaine, alors que certains auteurs contemporains sont conduits à minimiser leur rôle au seul examen des traités d'agriculture romains⁹²⁷. Il faut en convenir, les renseignements à ce propos dans notre *corpus* sont moins fournis, et surtout moins précis que dans le *De condicionibus agrorum*. Néanmoins, les sources agronomiques romaines ne sauraient, en effet, être congédiées de la sorte, sans un examen approfondi, qui reste à faire. De fait, les *S. r. r.* paraissent tout à fait conscients de certains processus qui relèvent de l'érosion, qu'ils soient dus aux eaux courantes, au vent, ou aux éboulements et glissements de terrains⁹²⁸. De surcroît, le thème de l'épierrement est abordé par tous les *scriptores*⁹²⁹ et, nous l'avons rappelé, les murs de pierre ne sont pas seulement conçus comme limitatifs. Dans le même sens, R. Compatangelo insiste sur le rôle des rideaux comme technique consciente, volontariste, de maîtrise de la topographie et des eaux de ruissellement dans les terres cadastrées du Salentin. Elle est ainsi conduite à nuancer fortement l'opposition entre rideaux = résultat de l'épierrement de champs en pente faible et terrasses = technique de retenue des sols, qui vise en particulier à réguler la répartition des eaux et à protéger les terres des excès du climat méditerranéen

923 VIGNOT 1990, p. 20.

924 FAVORY, GIRARDOT, ZANNIER, *loc. cit.*

925 Les rideaux sont « ces champs qui se sont peu à peu et faiblement étagés, soit à la suite de labours répétés rejetant la terre du même côté... soit par suite de l'épierrement de champs en pente et de l'accumulation progressive de la terre d'aval » : J. DESPOIS, « Pour une étude de la culture en terrasse dans les pays méditerranéens », *Géographie et histoire agraire*, Annales de l'Est. Mém. n° 21, Nancy, 1939, p. 106, cité par R. COMPATANGELO 1989, p. 63, note 3.

926 SICULUS FLACCUS, Th. 113 = CLAVEL-LEVEQUE et *alii*, 1993, p. 44-45 ; COMPATANGELO 1989, p. 61-63.

927 L'historienne se réfère à l'étude de P. BLANCHE MANCHE, *Les terrasses de culture des régions méditerranéennes. Terrassement, épierrement et dérivation des eaux en agriculture (17ème - 19ème siècles). Etude ethnohistorique*. Thèse EHESS, Paris, 1986, p. 166-170.

928 Voir *infra*, ANNEXE 3, descripteur n° 3 : « Améliorations ; détérioration ou érosion. »

929 Pour Columelle et Pline, cf. *infra*, ANNEXE 3, « Index Analytiques... », s. v. *Saxum*.

(éboulement, creeping, lessivage)⁹³⁰. Or, la réduction de l'opposition entre ces deux pratiques, dont les fonctions sont en fin de compte analogues, tout en s'appliquant à des reliefs différents, permettrait, à notre sens, de définir un axe de recherche intéressant pour l'analyse des textes agronomiques latins, plus fructueux que ne le laisse présager leur lecture trop rapide et littérale. En effet, il est possible que la faible quantité (au moins apparente) de données dans ce domaine puisse résulter d'un défaut d'interprétation de certaines notices peu explicites.

D'un autre côté, le caractère spéculatif des exploitations rurales envisagées par les experts agronomiques impose la nécessité de contrôler les dépenses, y compris pour un partisan d'une agriculture intensive, fondée sur de forts investissements, comme Columelle. De surcroît, les traités romains présentent des entrepreneurs agropastoraux qui ont les moyens d'opérer des choix avant d'acquérir une propriété, ou d'en accepter le legs. À première vue, ces derniers sont donc peu soucieux d'investir dans des aménagements coûteux, dès lors qu'ils peuvent acquérir et/ou mettre en culture des sols moins difficiles. C'est ainsi que, tout en connaissant et recommandant les terres fortes, selon eux très productives une fois qu'une forte dépense de travail a été engagée pour les cultiver⁹³¹, les agronomes romains réservent les qualificatifs les plus valorisants aux sols les moins pénibles à labourer⁹³², qui sont aussi les moins coûteux à mettre en valeur. Rappelons que, dans l'Antiquité, l'agriculture ne peut guère compter que sur le travail manuel et sur la force animale⁹³³, d'où le caractère relativement problématique de la mise en culture des sols qui opposent une résistance importante aux instruments aratoires : dans ces conditions, il est logique que les spécialistes romains marquent une préférence pour ce type de sols. À cet égard, les modalités principales du descripteur topographique (montagne, colline, plaine, vallée)⁹³⁴ jouent un rôle important, mais sans pouvoir discriminant majeur, dans les catégories définies par les experts antiques. En effet, les sols résistants, ce sont aussi bien les sols très caillouteux de certaines collines occupées par la garrigue, les sols hydromorphes et salés des plaines⁹³⁵, que ceux du littoral lagunaire, marécageux ou sableux⁹³⁶. Quand bien même les terres

⁹³⁰ Cf. VIGNOT 1990, p. 20.

⁹³¹ Voir ce que dit PLINE à propos de la terre alluviale ou de la terre rouge, la meilleure terre mais difficile à travailler : XVII, 27-28 ; 33 et 147. Et *infra*, ANNEXE 3, « Index Analytiques... », s. v. *Rubrica*.

⁹³² FAVORY, GIRARDOT, ZANNIER 1995, p. 98.

⁹³³ *Op. cit.*, p. 98 et 106 ; PARAIN 1979, p. 49.

⁹³⁴ Cf. notre grille de lecture des énoncés, *infra*, ANNEXE 3, descripteur n° 15 : « Topographie, exposition » et les rubriques *Campus*, *Collis*, *Mons*, *Vallis* dans les Index Analytiques.

⁹³⁵ Identifiés comme des sols fersiallitiques, d'un côté, et des sols hydromorphes fersiallitiques, alluviaux ou bruns, de l'autre : FAVORY, GIRARDOT, ZANNIER, *cit.*, p. 106.

les plus recherchées sont globalement des terres situées dans les plaines bien drainées, les vallées peu encaissées et les versants à faible dénivellation. C'est ainsi que l'énoncé des normes agronomiques se focalise surtout sur les terrains légers, faciles à travailler, à l'humidité modérée, soit en général les sols qui favorisent (ou du moins ne sont pas tout à fait hostiles) à la culture de la vigne.

En guise de conclusion, il est nécessaire de nuancer cette vue quelque peu schématique par une remarque qui s'applique à d'autres thèmes abordés par les experts agronomiques romains. En matière de prescriptions sur la façon de reconnaître, de choisir ou d'entretenir le sol, à bien des égards, l'effort est conditionnel. En effet, que les terrains à valeur agricole soient l'objet d'investissements qualitatifs de plus ou moins grande envergure, cela dépend des critères qui entrent en ligne de compte, dans telle région et à tel moment. Le traité de Columelle présente, notamment, deux situations où le propriétaire foncier doit mettre en culture des terres, moyennant une mise de fonds inhabituelle. Dans l'un, le coût de la main-d'œuvre locale est donné comme l'élément déterminant pour rendre cultivable des terrains pierreux⁹³⁷. Dans l'autre, il est prescrit d'araser le relief vallonné d'un domaine dans le secteur qui sera voué à la céréaliculture, le supplément de revenu attendu étant censé permettre l'amortissement de ces frais d'aménagements, qu'on imagine considérables⁹³⁸. De ces deux cas, il est possible d'inférer un axe important de la stratégie générale des entrepreneurs agropastoraux, qui consiste à évaluer au plus juste l'ensemble des difficultés opposées à leurs projets par les contraintes naturelles - d'où la nécessité d'inventaires actualisés de leurs *fundi* -, en fonction de leur capacité propre à les réduire - par des dépenses et des travaux appropriés et calculés. Mais c'est aussi pour le *dominus*, en tant que producteur, une exigence de savoir et d'information, car il ne saurait se fier à sa seule intuition - à son « gros bon sens » dirait Columelle⁹³⁹ - pour déterminer les conditions d'obtention, d'élaboration et de mise en vente de sa production. En effet, il lui faudra se guider

⁹³⁶ Ces terres correspondent à des sols d'érosion, association de sols d'érosion et de sols fersiallitiques ou de rendzines, sols bruns calcaires, peu épais et épais, sols bruns calciques, sols fersiallitiques : *id.*, p. 101.

⁹³⁷ COLUMELLE II, 2 : « Quant aux terrains pierreux, on les rend propres à la culture en ayant soin d'en retirer les pierres. S'il y a en grande quantité, on les rassemblera en tas dans une partie du champ, afin de pouvoir en débarasser le reste du terrain ; ou bien encore on les enterrera dans une tranchée profonde ; ce qu'il ne faudra faire que dans le cas où la main-d'œuvre ne sera pas trop chère. »

⁹³⁸ COLUMELLE I, 2 : *Colles alii vacui arboribus, ut solis segetibus serviant ; quae tamen modice siccis ac pinguibus campis melius quam praecipitibus locis proveniunt. Ideoque etiam celsiores agri frumentarii planicies habere, et quam molissime devexi, ac simillimi debent essere campestri positioni.* En ce qui concerne la rentabilité des emblavures, on estime que là où elles rapporteront le quinzième ou le vingtième de la valeur du sol, on n'évaluera par exemple le revenu forestier qu'au trentième ou au quarantième : VEYNE 2001, p. 133.

⁹³⁹ *Rust. I, praef.*

aussi sur des circonstances et des éléments extérieurs, de nature économique et sociale, de portée locale ou générale, capables d'infléchir sa stratégie - qu'il s'agisse, comme ici, de l'offre en matière de travail, ou encore du caractère plus ou moins aléatoire de la demande sur le marché des denrées qu'il produit, ou se propose de produire.⁹⁴⁰

⁹⁴⁰ Pour une analyse des stratégies économiques des propriétaires fonciers romains, cf. VEYNE, *op. cit.*, p. 131-162 et en dernier lieu ANDREAU 2004, *passim*.

CHAPITRE II
 FREQUENCE DES DONNEES THEMATIQUES RELATIVES À LA DESCRIPTION
 DU PAYSAGE CHEZ CATON, VARRON ET VIRGILE

Afin de représenter la complexité des données relatives au paysage fonciaire, nous avons créé six descripteurs, éclatés respectivement en sept (descripteur MORPHOLOGIE), neuf (CLIMAT ; DIMENSIONS ; LOCALISATION), onze (LIMITES) et douze (HYDRAULIQUE) modalités, soit un ensemble de 57 caractères. A chacun de ces descripteurs se rapportent de 1 à 168 segments textuels⁹⁴¹. Les trois tableaux de dépouillement qui classent les informations de façon thématique montrent que la plupart des modalités sont communes aux six descripteurs⁹⁴². Par exemple, la modalité *fundus* (codée fu) se retrouve en cinquième position dans chaque colonne. À l'intersection de la cinquième ligne et de la deuxième colonne, DI fu signifie : « dimensions et mesurage agraire relatifs au fonds ».

L'importance quantitative des caractères constitue le fondement de notre analyse, laquelle vise à évaluer la place que l'agronomie latine de la fin de l'époque républicaine accorde à l'un ou l'autre sujet, étant entendu que ces chiffres doivent être nuancés par un examen relatif à la qualité de l'information. Ainsi, la place primordiale ménagée au problème de la localisation des cultures et des zones d'élevage (10,7% chacun, soit l'indice de fréquence le plus élevé de tous les caractères) s'explique par la variété même des deux thèmes qui concernent un grand nombre de productions différentes. En revanche, la question du site d'implantation du domaine est plus générique, ce qui justifie une contribution inférieure (2%). Or, divers indices le suggèrent, comme la place occupée par ce thème dans la composition générale des traités, c'est une question de grande conséquence. De fait, immédiatement après la courte préface du *De agricultura*, tout le premier chapitre est consacré à la question *quomodo agrum emi pararique oporteat*. De même, ce sujet est abordé d'emblée par les personnages du dialogue varronien : Scrofa, pour sa part, pense que l'agriculture, *agri cultura*, consiste à savoir reconnaître la terre qui produit sans interruption le plus

⁹⁴¹ Voir la liste complète des caractères dans les tableaux des fréquences réunis dans l'ANNEXE 2, *infra* : **Tab. II.3.1** et **II.3.3**.

⁹⁴² Tableaux **II.1**.

grand rapport, question liée en premier lieu à la nature du climat et du sol⁹⁴³. En outre, la première des quatre parties principales de cette *ars* consiste, précisément, en l'étude du domaine et de son « sol »⁹⁴⁴, qui porte, en particulier, sur l'altitude, le relief et l'exposition (*forma naturalis*), outre la qualité des sols (*varietas terrae*).⁹⁴⁵

En tout état de cause, la connaissance des caractères peu, ou très peu représentés, a également son importance, serait-ce pour mesurer par contraste la valeur attribuée aux caractères mieux documentés.

Au vu des résultats, on constate que la méthode d'analyse fondée sur la sélection de 56 critères, eux-mêmes définis par une série de combinaisons descripteur-modalité, implique nécessairement la mise à l'écart d'un certain nombre de données, y compris des données relatives au paysage fonciaire. Il s'agit des rares éléments qui ne se rapportent, ni de façon directe ni de façon indirecte, au domaine rural ; techniquement, ce sont ceux qui ne peuvent être pris en charge par l'un ou l'autre des descripteurs. Cela concerne, entre autres, la mention d'une espèce cultivée, quand elle ne s'accompagne d'aucune précision sur sa localisation, sur le temps, le climat ou l'orientation qui lui est favorable, ni d'aucune notation sur le type de clôture, les dimensions ou la morphologie des surfaces qu'elle occupe, ni, enfin, d'aucune considération sur le rapport qu'elle entretient avec l'eau (par exemple : sol humide, nécessité d'arroser ou de drainer, etc.). Autre catégorie de donnée textuelle exclue de l'analyse : « le Tibre toscan » qui localise un fleuve de manière référentielle, y compris par un hydronyme, mais ne lie l'information à aucun indice apte à documenter l'une ou l'autre des modalités (culture, élevage...)⁹⁴⁶. Dans le cas contraire, l'occurrence aurait été comptabilisée dans HYDROGRAPHIE/référents géographiques (HYrf), à l'instar du « lac Maréotis », dont Virgile vante les raisins blancs⁹⁴⁷. Le caractère imprécis de certaines allusions aux espaces arborés chez Virgile les écarte de même⁹⁴⁸. En revanche, les catégories de données qui renseignent les descripteurs principaux ne sont exclues que de façon

⁹⁴³ R. r. I, 3 et 4.

⁹⁴⁴ R. r. I, 5, 3.

⁹⁴⁵ I, 6, 1 et 8, 7.

⁹⁴⁶ G. I, 499 : ...*Vestaque mater, quae Tuscum Tiberis... servas* ; l'information est intéressante sur un autre plan puisque le contexte est celui d'une invocation aux dieux nationaux, afin qu'ils protègent Octave et lui permettent de rétablir la paix et la prospérité des campagnes.

⁹⁴⁷ VIRGILE, II, 2.

⁹⁴⁸ Par exemple en G. II, 91 : *nunc te Bacche canam, nec non silvestria tecum virgulta...* (invocation à Bacchus) ; II, 323 : *Ver adeo frondi nemorum, ver utile silvis*, « oui, c'est le printemps qui pare les bosquets de leur feuillage, le printemps qui pare les forêts ».

exceptionnelle : en effet, les renseignements de ce genre (climat, orientation, limites...) regardent le domaine, ou l'un de ses éléments, par définition. La tentative, ou la nécessité, de laisser une certaine souplesse à la définition des caractères, grâce en particulier à l'association descripteur/modalité se justifie par la densité même des textes. De fait, les données thématiques contenues dans chaque segment textuel sont souvent très intriquées et, par là-même, difficiles à extirper du *corpus* en vue d'un classement homogène.

Nous l'avons souligné, les descripteurs et leurs modalités ont été déterminés au départ dans l'objectif d'opérer un classement des données livrées par l'ensemble du *corpus* agronomique romain, du traité de Caton à celui de Palladius. Le passage suivant, tiré de l'*Opus agriculturae*, montre que la méthode de dépouillement est susceptible d'application à n'importe quel texte issu de ce *corpus*. En outre, cet extrait va nous permettre de voir comment un seul segment textuel est à même de renseigner plusieurs caractères :

« Si tu as décidé de planter une olivette dans un lieu favorable, voici les variétés de terre que tu rechercheras : une terre qui soit mêlée de graviers ou une argile ameublie par son association avec du sable, ou un sol sableux riche ou une terre d'une nature assez compacte et humide. Il faut rejeter tout à fait l'argile du potier, l'argile fangeuse et dans laquelle l'eau séjourne, un sol sableux pauvre et un sol qui n'est que du gravier : car l'olivier y prend racine, sans doute, mais il ne s'y développe pas. On peut le planter aussi là où se sont maintenus l'arbousier ou le chêne vert ; car, pour le cerre et le petit chêne, même quand on les a coupés, ils laissent des racines nuisibles, dont le poison tue l'olivier. Dans les contrées très chaudes, il se plaît sur une colline orientée au nord : dans les contrées froides, sur une colline orientée au midi, dans les contrées tempérées, sur les coteaux. Il ne supporte ni un terrain en contrebas, ni un terrain escarpé, mais il aime mieux des pentes modérées ; tel est le cas de la Sabine ou de la Bétique. »⁹⁴⁹

Ce segment textuel peut être enregistré, entre autres, sous quatre caractères :

⁹⁴⁹ *Quod si olivetum suo loco facere volueris, haec genera terrarum sequeris : terram cui mixta sit glarea, aut cretam sabulonis coniunctione resolutam, aut pinguem sabulonem, aut terram naturae densioris et humidae. Creta figuli omnino repudanda est, et uliginosa et in qua semper humor assistit, et sabulo macer, et nuda glarea ; quamvis enim comprehendat, non convalescit. Potest seri et ubi arbutus aut ilex steterat ; nam cernus et aesculus excisa radices noxias relinquit, quarum virus oleam necat. Locis aestuosius septentrionali colle ; frigidis, meridiano gaudet ; mediis, clivis delectatur. Neque imum locum, neque arduum patitur, magis modicos clivos diligit, sicut est regio Sabina vel Boetica. PALLADIUS, III, 18 (traduction de l'édition Panckoucke revue par D. CONSO, cf. ZANNIER 1994, p. 203).*

1- CLIMAT-METEOROLOGIE-ORIENTATION-SALUBRITE/culture (**CLcu**) : les agronomes romains modulent leurs prescriptions selon les situations locales : pour l'olivier, les orientations idoines sont données en fonction du climat de la région où il est cultivé : chaud, froid ou tempéré.

2- HYDRAULIQUE-HYDROGRAPHIE-HYDROLOGIE/marais (**HYmr**) : si certaines cultures sont développées dans les zones marécageuses, moyennant un minimum d'aménagement afin d'en assurer le drainage, celle de l'olivier n'en fait pas partie.

3- LOCALISATION/cultures (**LOcu**) : le site de prédilection pour l'olivier sera la petite colline, le coteau, la pente faible. Deux types de reliefs sont à rejeter : l'escarpement et le sol plat. En outre, Palladius spécifie les sols convenant à la culture de l'olivier et ceux qu'il est préférable d'éviter. La végétation naturelle ou les plantes cultivées dans un lieu constituent l'un des indices dont disposent les Anciens afin d'estimer la nature du terrain. Ici, le sol favorable à l'arbousier et à l'yeuse l'est également, selon Palladius, à l'olivier.

4- LOCALISATION/référents géographiques (**LOrf**) : ce type d'information est particulièrement à même de fournir un appui textuel aux recherches archéologiques. En l'occurrence, ce passage confirme que certaines notices de Palladius sont de seconde main : il est ici dépendant de Columelle qui a souvent puisé ses exemples dans sa province d'origine, la Bétique.

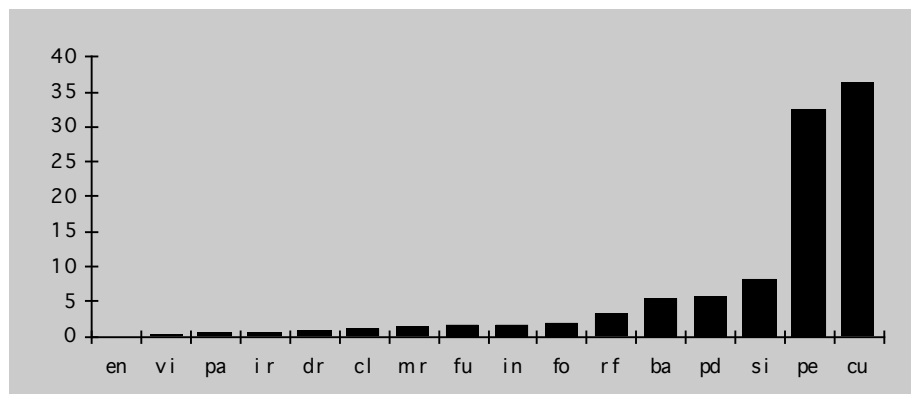
Le dépouillement, puis le classement des informations, selon les catégories définies ci-dessus suscitent une série de constatations générales. L'analyse, pour être valide, a dû se fonder sur les résultats pondérés : pour chaque agronome (ou individu), le nombre d'occurrences par caractère est modéré par le total des occurrences, la même opération étant réitérée pour la colonne des résultats globaux.

De son côté, la lecture des pourcentages triés permet :

- de restituer à chaque caractère sa place du point de vue de son nombre d'occurrences.

- de repérer d'emblée les caractères les plus faiblement ou les mieux représentés chez chaque agronome et par rapport à l'ensemble des résultats.⁹⁵⁰

Par ailleurs, il est intéressant d'examiner, à l'aide des différents tableaux, les thèmes qui sont privilégiés - et dans quelle mesure -, et les thèmes qui sont négligés. Enfin, il faut évaluer la part de tel ou tel agronome dans un type d'information donnée. L'avantage des histogrammes est de permettre une visualisation immédiate et globale des résultats, en particulier la contribution respective de chaque caractère par rapport au total des informations recueillies (1572 segments textuels)⁹⁵¹. Ils montrent aussi l'effectif par individu (agronome) des descripteurs paysagers ou de leurs modalités.⁹⁵²



Hist. II.3.3. MODALITÉS chez VIRGILE. Résultats pondérés triés.

⁹⁵⁰ Cf. **Tab. II.3.3.**

⁹⁵¹ **Hist. II.1.0** à **II.1.6.**

⁹⁵² **Hist. II.2.0** à **II.3.3.** correspondant aux tableaux **Tab. II.3.4** et **II.3.6.**

- I - CLASSEMENT PAR FREQUENCE DES ELEMENTS DE DESCRIPTION DU PAYSAGE FONDIAIRE : des données marginales aux thèmes dominants

A partir des résultats totaux pondérés triés (voir **Tab. II.3.3**), nous avons défini cinq classes de caractères, déterminées selon leur importance quantitative :

Première classe ($\leq 0,3\%$) : 15 caractères regroupant chacun moins de 0,4% des données (soit de 1 à 5 occurrences brutes par caractère).

Deuxième classe ($0,4\% \leq \leq 0,9\%$) : 12 caractères regroupant chacun de 0,4% à 0,9% des données (7 à 14 occurrences brutes par caractère).

Troisième classe ($1\% \leq > 2\%$) : 13 caractères regroupant chacun de 1% à moins de 2% des données (16 à 30 occurrences brutes par caractère).

Quatrième classe ($2\% \leq > 4\%$) : 11 caractères regroupant chacun de 2% à moins de 4% des données (32 à 60 occurrences brutes par caractère).

Cinquième classe ($5\% < > 11\%$) : 6 caractères regroupant chacun de plus de 5% à moins de 11% des données (81 à 168 occurrences brutes par caractère).

1) Première classe : des données rares mais pas forcément mineures

Dans la première classe, le poids respectif des descripteurs n'est pas décisif. Ce sont cependant les descripteurs généralement les moins bien documentés avec MORPHOLOGIE (codé MO), c'est-à-dire DIMENSIONS (DI) et LIMITES (LI) qui rassemblent à eux deux 7 caractères sur 15. À l'opposé, 5 caractères sont composés avec LOCALISATION (LO) et

CLIMAT-ORIENTATION-SALUBRITE (CL), soit des descripteurs majoritaires⁹⁵³. Des variables peu représentées sont fédérées ici :

- en raison de la faible contribution de certaines modalités comme « partition » (codée pa), « structures fossoyées » (fo), « référents géographiques » (rf), « clôtures » (cl).
- et/ou de la combinaison aléatoire descripteur/modalité. Ainsi, le caractère LI*si* qui se rapporte à la clôture d'un bois, association *a priori* peu probable, est cependant présente au livre III des *Res rusticae* de Varron (2 segments textuels explicites). La présence d'enceintes est due à la nécessité d'enfermer et de protéger le gibier, « production secondaire nette » associée à la forêt dans certains *fundi* décrits par le Réatin. Le même livre apporte d'exceptionnelles données chiffrées sur la superficie des zones boisées, celles-ci correspondant également à des parcs entourés de murs (DI*si*).⁹⁵⁴

DIMENSIONS/partition (DIpa) et DIMENSIONS/structures fossoyées (DIfo), d'un côté, LIMITES/pa (LIpa) et LIMITES/fo (LIfo), de l'autre, sont dédaignés pour des raisons analogues. C'est-à-dire : la faiblesse respective - qui produit un effet cumulatif - des descripteurs paysagers et de leurs modalités ; le manque de proximité dans les types d'informations concernés ; enfin, l'absence de toute occurrence chez l'un ou l'autre des trois auteurs. De fait, c'est Varron qui monopolise DIMENSIONS/partition, avec 5 occurrences brutes au contenu assez varié, dans la mesure où « partition » se caractérise par une flexibilité relative du contenu des données codées⁹⁵⁵. Varron est également le seul à corréliser limites fondiaires (ou parcellaires) et fossés, ni Caton ni Virgile ne les mettant clairement en relation (LIfo : 2 occurrences brutes). Il est encore le seul *scriptor* de la période à énumérer et à expliciter des unités de mesures agraires, avec leurs subdivisions⁹⁵⁶. Le seul à justifier l'étalon de surface d'une exploitation vinicole ou oléicole et à indiquer la superficie chiffrée de certains types d'espaces propres aux *fundi* (parcs à gibier). Tous trois s'unissent en revanche pour consacrer entre 0,1 à 0,4% de leur intérêt aux dimensions des structures fossoyées (DIfo) : celles des fosses de plantation, en particulier, dans le *De agricultura* et

⁹⁵³ **Tab. II.3.4.**

⁹⁵⁴ R. r. III, 12 et 13.

⁹⁵⁵ Pour le sens de DIpa en l'occurrence, voir le **Tab. II.2.**

⁹⁵⁶ R. r. I, 10, 1 (*modos, quibus metirentur rura...*) et 2. Successivement : *ingum, versus, iugerum, actus quadratus, acnua, scripulum, uncia, sextans, centuria, saltus*. Voir le commentaire de J. HEURGON *ad. loc.* (1978, p. 130-133), ainsi que DİLKE 1995, p. 59-63 et 89-92 (= 1971, p. 51-56 et 82-85) ; CHOUQUER, FAVORY 1992, p. 77-81.

les *Géorgiques*. On est loin du score que le traité de Columelle atteindrait sur un tel sujet⁹⁵⁷ ! Cette modalité est également en nombre restreint quand elle est associée à MORPHOLOGIE et à LOCALISATION/fo (MOfo ; LOfo), la forme des fosses et des fossés, ainsi que leur localisation topographique et pédologique (ou par rapport à un autre élément paysager) sont des questions traitées succinctement et souvent dans une seule notice. De la même façon, il existe peu de prescriptions précises concernant les lieux propices à l'implantation des clôtures (LOcl) : Caton par exemple décrit comment construire des murs de clôture, mais ne dit pas où le faire⁹⁵⁸. Reste LIpa, auquel se rapportent 4 occurrences brutes, partagées équitablement entre Virgile et son prédécesseur immédiat, tous deux rappelant notamment la partition qu'opère la *limitatio* au sein du paysage agraire.⁹⁵⁹

Le thème des limites est encore alimenté dans cette classe par le rapport limites/bâtiments (LIba) qui code les données relatives à l'enceinte entourant la *villa* et surtout aux enclos hébergeant les animaux élevés dans le cadre de la *pastio villatica*. Ce poste est totalement accaparé par Varron et ignoré dans les deux autres traités, ce qui s'explique bien pour Virgile, la modalité « bâtiments » étant en position minoritaire dans les *Géorgiques*. Chez Caton, la faiblesse de cette variable ne tient pas aux édifices construits, auxquels le deuxième rang est réservé dans l'ordre des préoccupations⁹⁶⁰. Elle est due à l'alliance elle-même avec « LIMITES », laquelle ne s'actualise pas dans le paysage du *De agricultura*, par exemple sous la forme de ces espaces consacrés aux élevages fermiers, dont le développement est encore balbutiant au II^e siècle. Quant au caractère MORf, il doit sa faiblesse à la quasi-absence de référents géographiques (rf) venant appuyer les informations relatives à la morphologie (MO). Enfin, les fossés (fo) et les clôtures (cl) ont peu de chose à voir, selon nos trois auteurs, avec les problèmes d'orientation ou de climat (CL)⁹⁶¹. En toute logique, on pourrait s'attendre à ce que la relation entre la division de l'espace en parties (pa) et l'orientation des unités ainsi déterminées soit plus fréquente et, surtout,

⁹⁵⁷ Cf. en particulier *Rust.* II, 13 ; III, 13 ; III, 15 et *De arb.* IV, 3.

⁹⁵⁸ *De agr.* 15.

⁹⁵⁹ VIRGILE, I, 126 : *partiri limite campum* (cf. **Tab. II.2**). Ce caractère s'applique aussi au maillage résultant de la division d'une parcelle en parties, cf. par exemple PALLADIUS, VII, 9 : *Aream brevem loco subacto et humido nunc excolunt, et in ea divisus spatiis omnie frumenti vel leguminum semina spargunt* : « Ils cultivent, à cette époque, une petite parcelle dans une terre labourée et humide, et y sèment toutes les espèces de blés et de légumes sur des planches séparées. »

⁹⁶⁰ Près de 30% du total des occurrences par modalité chez cet auteur : cf. **Tab. II.3.6**.

⁹⁶¹ On verra qu'il n'en est pas de même chez PLINIE, dans le livre XVIII de l'*Histoire Naturelle*, où la bonne orientation des *limites* (sens technique) conditionne toute l'organisation de l'*ager* (cf. plus bas, III^e Partie, Chap. III). Quant à l'orientation des clôtures proprement dites, elle est nécessairement impliquée par celle des parcelles encloses, thème en revanche fort développé par les *S. r. r.*

soit exprimée de façon plus nette. La notice la plus explicite à cet égard reste cependant assez vague sur la définition des espaces concernés, se contentant de différencier des « lieux » au sein de l'*ager* en fonction des parties du « ciel » qu'ils « regardent ».⁹⁶²

Pour résumer les choses, la première classe concerne des thèmes faiblement représentés - dont une large part concerne les « LIMITES » (au sens où nous avons défini ce descripteur, plus haut), alors que la délimitation matérielle ou symbolique de l'espace joue un rôle qui, on le sait, est loin d'être négligeable dans la structuration du paysage des domaines fonciers, ou plus largement de l'espace agraire à l'époque romaine, d'après le témoignage d'autres sources (gromatiques ou juridiques en particulier). En général, les trois agronomes de la période républicaine et du début du Principat abordent ces matières à une ou deux reprises, parfois de façon approfondie, parfois en effleurant le sujet : il ne faudrait donc pas commettre l'erreur de placer tous les segments de texte concernés au même niveau, chacun d'entre eux ayant une valeur propre que seule une étude particulière est à même de définir. Dans le même ordre d'idées, il convient de faire la distinction entre les approches respectives, notamment entre les prescriptions toutes matérielles de Caton et l'analyse plus systématique de Varron.

2) Deuxième classe : des questions spécifiques où le rapport à l'eau joue un rôle primordial

La deuxième classe est dominée par le descripteur HY (références à l'eau) qui entre dans la constitution de cinq caractères sur douze. En l'espèce, cette prédominance découle de l'alliance d'un descripteur de poids (HY est en général le plus fréquent après LOCALISATION) avec des modalités de valeur basse. D'où en particulier la position modeste dans les indices de fréquence des variables relatives aux questions d'hydrologie : respectivement de 0,7 à 0,9% des occurrences, soit de l'ordre de 11 à 14 en valeur absolue. Mais il faut tenir compte du fait que la plupart des modalités concernées codent des données spécifiques au descripteur HY, qui est d'ailleurs le plus « éclaté » : 12 modalités contre 9,6 en moyenne par caractère.

⁹⁶² VARRON, *R. r.* I, 39,1. Segment textuel reproduit dans le tableau II.2 [CLpa].

Dans l'ensemble, cette deuxième classe regroupe des modalités ne jouissant pas d'une très forte représentation : référents géographiques (rf) ; réseau viaire (vi) ; clôtures (cl) ; structures fossoyées (fo) ; eaux stagnantes, irrigation et drainage (mr ; ir ; dr)⁹⁶³. Une exception notable, toutefois : la modalité « pâturages, élevage » (pe), qui compose une association assez productive avec un descripteur minoritaire MO (MORPHOLOGIE). De moindre fréquence, les données spécifiques sur le *fundus* parviennent à réaliser un score honorable du fait de leur alliance avec un descripteur paysager de poids : CLIMAT, ORIENTATION, SALUBRITÉ (CL). Hormis ces deux cas, MO, CL et DI (DIMENSIONS), dont chacun fournit ici deux caractères, sont unis à des modalités de valeur modeste.

Le rapport des limites avec le réseau viaire (LIvi) constitue le seul thème alimentant le descripteur LIMITES dans cette troisième classe. LIvi doit son score médiocre au fait que les textes agronomiques font référence essentiellement aux limites matérielles aptes à marquer les *finis* du domaine, à protéger les champs ou bien à parquer bétail et gibier (cf. LIfu, LIcu, LIpe dans les troisième et quatrième classes). En outre, l'intérêt pour les routes est surtout lié aux possibilités qu'elles offrent en matière d'approvisionnement et de commercialisation des produits, et aux dangers dont elles peuvent être le vecteur. Toutefois ce sujet rassemble 10 occurrences brutes, le mérite en revenant majoritairement à Varron, qui pose en particulier le rapport clôture/voie⁹⁶⁴. Les autres segments textuels répertoriés, loin d'être aussi explicites, font apparaître au mieux routes, chemins ou sentiers en tant que lignes de structuration de l'espace et axes de communication.

Un autre caractère isolé, DIrf, documenté grâce à Varron, témoigne de la rareté des modèles géographiques venant appuyer les données relatives au mesurage agraire et aux dimensions des exploitations. C'est toujours l'auteur des *Res rusticae* qui permet de poser le rapport « MORPHOLOGIE/pâturages, élevage » (MOpe), aux livres II et III, essentiellement par le biais des caractéristiques architecturales et planimétriques propres aux bâtiments et aux lieux de plein air aménagés en vue de l'élevage ou de la captivité des animaux. En revanche, un sujet comme la forme des pâturages n'occupe qu'une place mineure, ou plus précisément subalterne, dans sa définition de la forme paysagère propre aux *fundi*, laquelle opère selon une dichotomie recouvrant les concepts de forme naturelle et de forme « donnée par la culture ».

⁹⁶³ Cf. **Tab. II.3.6.**

⁹⁶⁴ VARRON, *R.r.* I, 14, 3 : cf. **Tab II.2** [LIvi].

D'une certaine manière, les zones de pâture peuvent être considérées comme des formes intermédiaires entre ces deux pôles de la définition. Ce sont des espaces ambigus ou qui, du moins, revêtent une double identité : susceptibles d'être partie intégrante de l'*ager*, ils sont souvent associés à des éléments relevant du milieu naturel, y compris à la forme globale d'un fait naturel, comme une plaine ou un versant rocaillieux par exemple. Or il faut rappeler que seules les données sur les formes produites par l'action humaine ont été rassemblées sous le code MORPHOLOGIE.

La seconde modalité globalement assez fréquente, « *fundus* » (fu), en s'alliant au descripteur CLIMAT, perd de son poids quantitatif⁹⁶⁵. Il reste que, lorsqu'il est abordé, ce thème, climat-météorologie-salubrité/*fundus*, est quantitativement, et surtout qualitativement, assez valorisé, étant donné l'importance accordée aux conditions de salubrité de la terre et de l'atmosphère, lesquelles conditionnent au départ l'acquisition d'un domaine ou, s'il est acquis par héritage, sa vente éventuelle. Il s'agit donc d'un aspect lourd de conséquence, et à ce titre souligné d'emblée par Caton et par Varron⁹⁶⁶. Bien que, avec LOCALISATION, CLIMAT soit le descripteur majoritaire dans les *Géorgiques*⁹⁶⁷, pour autant il n'intéresse pas la modalité « *fundus* ». Cette particularité confirme le fait que le domaine rural dans son ensemble ne constitue que rarement le cadre de réflexion chez Virgile : fu n'occupe que le neuvième rang dans la fréquence des modalités, contre le quatrième rang chez Caton et chez Varron.⁹⁶⁸

À l'inverse, « CLIMAT, etc./zones boisées » (codé CLSi) est une combinaison bien documentée par Virgile qui attribue une place tout à fait originale à la forêt. Par contraste, les données fournies par Caton (2 occurrences) restent très spécifiques qui indiquent à quelle phase de la lune ou sous quel vent couper le bois d'œuvre⁹⁶⁹. Si les énoncés documentant le thème des limites brillent par leur discrétion dans cette deuxième classe, en revanche, les « clôtures » (cl) sont bien présentes. Murs, haies, palissades ou fossés apparaissent par le biais de trois variables qui regardent, d'une part, leur morphologie et leurs dimensions⁹⁷⁰ ; d'autre part, toute relation établie par les agronomes romains entre ces objets paysagers et l'eau : par exemple, la « clôture

⁹⁶⁵ Fréquence de la modalité fu : cf. **Tab. II.3.6.**

⁹⁶⁶ *De agr.* 1, 3 ; *R. r.* I, 2, 8 et 4, 3-5.

⁹⁶⁷ Cf. **Tab. II.3.4.**

⁹⁶⁸ Soit 1,5% contre 7,8% et 10%. Cf. **Tab. II.3.6.**

⁹⁶⁹ *De agr.* 31, 2 et 37, 4.

⁹⁷⁰ Données renseignées à même hauteur : 0,6% de l'effectif total, soit 9 occurrences respectives.

militaire » qui, selon Varron, permet l'évacuation hors du domaine des eaux en excédent⁹⁷¹. De fait, la relation HYDRAULIQUE, HYDROGRAPHIE, HYDROLOGIE/ structures fossoyées est souvent liée au drainage, une nécessité n'échappant à aucun des auteurs qui évoquent avec répulsion les zones marécageuses ou les eaux stagnantes et qui se montrent attentifs au degré d'humidité des terres labourées et plantées. D'où les trois thèmes logiquement réunis dans cette classe, avec celui de l'arrosage et de l'irrigation, indispensable en saison sèche dans les régions méditerranéennes. De la sorte, HYfo, HYdr, HYmr et HYir, que l'on peut s'autoriser à regrouper étant donné la nature proche des informations qu'ils codent, comptabilisent à eux quatre 3,4% de l'effectif total, soit 54 occurrences au total. En réalité, prises ensemble, ces données se situeraient dans la fourchette propre à la quatrième classe ($2\% \leq > 4\%$), ce qui vient confirmer la prépondérance, dans cette deuxième classe, d'une vision du paysage foncier, et de sa gestion, élaborée sur la base de son rapport à l'eau.

3) Troisième classe : une classe « poids moyen », marquée par le thème des formes de délimitation parcellaires et foncières

C'est la « classe moyenne » qui rassemble des caractères jouissant désormais d'une véritable existence d'un point de vue quantitatif, et dont la valeur qualitative, pour être imparfaitement partagée, n'est cependant jamais négligeable. Il faut noter en outre la forte implication de LIMITES (LI) au sein de cette classe, puisque ce descripteur participe à la composition de cinq caractères. En outre, la présence de LI marque pratiquement la fin de l'apparition de ce descripteur dans le tableau, étant donné qu'il participait déjà de 4 variables dans la classe initiale⁹⁷². D'où les taux de fréquence atteints par les variables concernées, les plus élevés pour les caractères formés avec LIMITES : de 1 à 1,8%, soit 16 à 29 occurrences brutes par caractère. Dès lors, il est logique de retrouver ici une modalité de forte contribution globale : « cultures » (cu)⁹⁷³. Quant aux combinaisons « LIMITES/environs » (LIen) et « LIMITES/clôtures » (LIcl), il paraît superflu d'expliquer la cause du poids qu'elles revêtent : « environs » est l'une des

⁹⁷¹ R. r. I, 15, 2.

⁹⁷² A une exception près : LIMITES/pâturages, élevage, rangée dans l'avant-dernière classe : cf. plus bas.

⁹⁷³ « Cultures » atteint 32% de l'effectif des modalités, cf. **Tab. II.3.6.**

modalités spécifiques de LIMITES, tandis que « clôtures » doit ses 3,2% de représentation globale en grande partie à ce descripteur paysager⁹⁷⁴. Encore une fois, la multiplicité et l'originalité des angles d'approches de Varron se confirme puisqu'il est le seul à faire bénéficier LIMITES de son souci de localisation géographique (rf) : ce thème recouvre des données sur les types de clôtures, ainsi que sur les espaces clos où sont parqués animaux domestiques ou sauvages (1,6% de l'effectif total chez cet auteur, équivalant à 15 occurrences) ; à l'inverse, Caton et Virgile restent totalement muets sur ce sujet.

En deuxième position, les descripteurs LOCALISATION et HYDRAULIQUE interviennent respectivement dans trois et deux caractères. Enfin, individuellement, MORPHOLOGIE, DIMENSION et CLIMAT contribuent peu à cette classe médiane du point de vue de la fréquence de ses éléments (un seul caractère chacun). C'est ainsi que la superficie des pâturages ou des enclos à bestiaux (DIpe) n'apparaît pas comme une préoccupation majeure. Seul Varron fournit quelques chiffres, notamment au détour d'une anecdote sur le chevalier Gaberius, laquelle illustre la nécessité d'une gestion rationnelle de l'exploitation et du respect de la « mesure ».⁹⁷⁵

De prime abord, l'insertion de deux variables contenant HYDRAULIQUE-HYDROGRAPHIE-HYDROLOGIE résulte du lien de ce descripteur avec « *fundus* », une modalité par ailleurs bien représentée. Certes, HYfu code des données jouissant d'une place honorable dans les préoccupations des experts agronomiques tardo-républicains, néanmoins il concerne un nombre limité de segments textuels. En effet, la question se borne aux ressources en eau et à l'hydrographie du domaine dans son ensemble et il s'agit, pour l'essentiel, de prescrire la présence d'une source et d'un cours d'eau qui le traverse ou qui coule à proximité⁹⁷⁶. Si l'information est en revanche mieux dispersée et plus variée pour « HYDRAULIQUE.../référents géographiques » (HYrf), elle pâtit d'un déficit dû à l'effet restrictif de la modalité rf, dont la fréquence est assez moyenne. En toute cohérence, on ne trouve donc que trois de ses manifestations dans cette classe : « CLIMAT.../référents géographiques » (CLrf), par exemple, auquel contribuent modestement Virgile (2 occurrences brutes) et plus largement Varron (16 occurrences) : il s'agit de nommer les lieux jugés

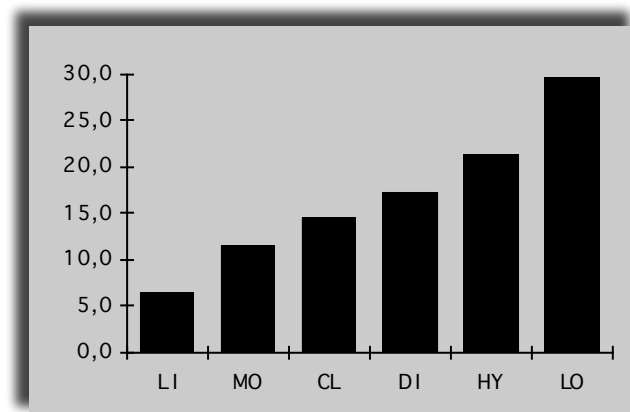
⁹⁷⁴ « LIMITES » contribue presque pour moitié à ce pourcentage, cf. **Tab. II.3.6** et **II.3.5**.

⁹⁷⁵ Se reporter au **Tab. II.2** [DIpe]. Sur Gaberius, voir *infra*, III^e Partie, Chap. II.

⁹⁷⁶ Cf. HYfu dans le tableau **Tab. II. 2** qui illustre chaque variable par un segment textuel.

représentatifs de certaines caractéristiques climatiques ou météorologiques, et des pratiques qui leur sont liées.

Le descripteur sitologique par excellence commence à faire ressentir réellement son poids dans cette classe. Pour faire un point rapide sur LOCALISATION, il faut rappeler qu'il se découpe en 9 caractères⁹⁷⁷ et qu'il fournit en tout 7 d'entre eux aux 3^e, 4^e, et 5^e classes, lesquelles regroupent les catégories de données les plus représentées. Restent deux caractères, dont nous avons vu qu'ils entraînent dans la première classe en raison des combinaisons rares constituées par « LOCALISATION/clôtures » (LOcl) et « LOCALISATION/structures fossoyées » (LOfo), deux exceptions qui confirment la règle de fréquence maximale définissant ce descripteur paysager.



Hist. II.2.0. DESCRIPTEURS. Résultats pondérés triés.

Dans l'occurrence, « LOCALISATION » est apparié à « bâtiments » (ba), à « partition » (pa) et à « bois, forêt » (si) (de 1,3 à 1,9 % chacun). Par le truchement de ce descripteur sont ainsi fédérées les zones arborées et les structures bâties : les données relatives à leurs critères de localisation sont donc en nombre équivalent. Avec les entités spatiales codées par « *fundus* », « cultures », « pâturages, élevage », les bâtiments et les espaces sylvestres constituent les catégories de lieux qui servent de base à l'appréciation et à la description du paysage foncier par les agronomes romains. LOba est un poste assez peu renseigné car il concerne essentiellement la situation de la *villa*, thème qui n'est en général traité qu'une seule fois par les *S. r. r.*, mais de manière circonstanciée. Ici encore, Varron fait exception car il fournit des indications

⁹⁷⁷ Se reporter au **Tab. II.3.1.**

supplémentaires relatives aux lieux de stabulation des animaux d'élevage – notamment ceux qui, dans le cadre de la *pastio villatica*, sont retenus captifs dans les dépendances de la ferme – contribuant ainsi fortement à relever la fréquence de ce caractère⁹⁷⁸. Les diverses prescriptions relatives à la localisation des espaces arborés ne sont pas réparties de façon homogène entre les trois traités : la majorité des occurrences associées à LOsi sont imputables au seul Virgile (20 données brutes) et montrent l'intérêt prépondérant qu'il porte simultanément aux questions sitologiques et aux espaces boisés. En revanche, chez Varron, il s'agit surtout d'associer certains types d'élevages au milieu sylvestre. Figure ensuite le caractère LOpa qui a trait à la configuration, à la division des catégories d'espaces mentionnés plus haut (domaine, parcelles, corps de bâtiment...), outre la situation de ces éléments les uns par rapport aux autres. Du fait du caractère générique qu'il acquiert en se combinant avec « partition », LOCALISATION est le descripteur qui concourt le plus à donner son poids à cette modalité⁹⁷⁹, de telle sorte que celle-ci fait au sein du tableau sa dernière apparition, sa participation se limitant par ailleurs à la première classe.

Des problèmes relativement importants sont regroupés dans la troisième classe. Ils touchent aux caractéristiques naturelles du domaine rural, mais aussi à sa structuration spatiale résultant de son exploitation agropastorale et du façonnement plus volontariste d'éléments paysagers qui visent notamment à signaler et à individualiser ce lieu d'appropriation privée de la terre. De la sorte, à la question de son approvisionnement en eau (HYfu) s'ajoutent, à même hauteur, celle de la relation « MORPHOLOGIE/*fundus* » (MOfu) et « LIMITES/*fundus* » (LIfu) : 1%, soit 16 occurrences respectives. Le caractère MOfu, qui code la forme du domaine, revêt, d'un point de vue conceptuel, une importance primordiale. On le verra, au même titre que les « défenses » du domaine (LIfu), il a trait à l'un des thèmes principaux qui permettent, d'après Varron, de circonscrire l'*agri cultura*, ce qui passe d'abord par la définition précise et complète de son espace propre. Varron est d'ailleurs le seul des trois *scriptores* considérés ici à accorder une place qui soit à la fois théorique et pratique à ce sujet.⁹⁸⁰

C'est l'occasion de dire que notre relevé est uniquement quantitatif et qu'il doit, par conséquent, être nuancé par des considérations portant sur le contenu des données et la place qui

⁹⁷⁸ Cf. **Tab. II.3.1.**

⁹⁷⁹ Cf. **Tab II.3.5.**

⁹⁸⁰ Cf. *R. r.* I, 6, 1.

leur est accordée dans la composition de chaque traité. Dans cette perspective, la « forme » du *fundus* constitue une « tête de chapitre », en quelque sorte, chez Varron⁹⁸¹. Toutefois, cette interrogation est absolument inexistante chez son prédécesseur comme chez son contemporain, à tel point que le rang du caractère MOfu régresse chez eux de six échelons dans les résultats totaux triés, par rapport à la place qu'il occupe dans la liste constituée à partir des *Res rustica*.⁹⁸²

4) Quatrième classe : une alliance performante entre l'objet paysager et son angle d'approche

On note d'emblée le bon accueil des descripteurs DIMENSIONS et HYDRAULIQUE-HYDRAUGRAPHIE-HYDROLOGIE, qui sont par trois fois affectés à cette classe et qui possèdent deux modalités en commun : DIfu, DIba, DIcu ; HYin, HYba, HYcu. La présence de ces variables résulte de l'association efficace entre descripteur et modalité qui optimise le poids de celles-ci dans l'effectif global.

De fait, le rang privilégié de DIfu tient à la relative variété des catégories d'informations concernées : la mesure du *fundus*, aspect culturel prioritaire, regarde, outre sa superficie, la façon dont cette mesure se calcule, en fonction des objectifs économiques poursuivis, des contraintes sociales et environnementales, lesquelles sont partiellement codées par « LOCALISATION/*fundus* » (LOfu) dans cette même classe. Le choix du site d'implantation du domaine foncier dans son entier est en effet conditionné par de multiples facteurs naturels et humains. LOfu est ainsi documenté par 2% des occurrences, dont il faut souligner qu'elles proviennent surtout de Caton et de Varron, même si ce dernier valorise davantage ce poste (9% de l'effectif total chez l'un, 23% chez l'autre).

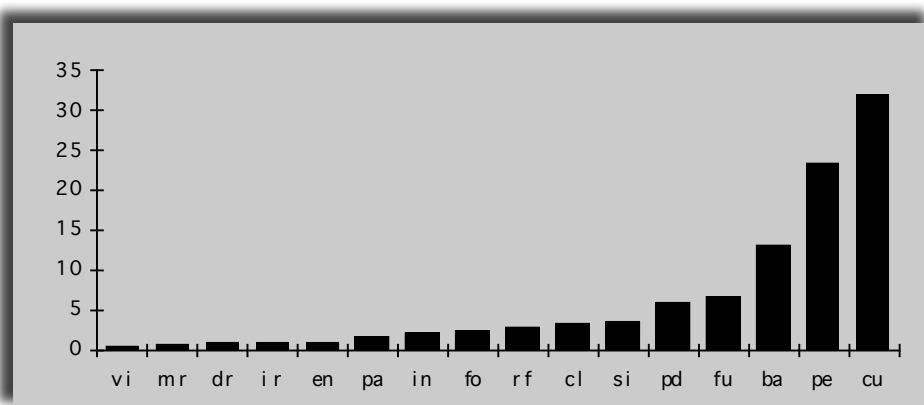
De leur côté, « DIMENSIONS/bâtiments » (DIba) et « DIMENSIONS/cultures » (DIcu) se composent des deux modalités parmi les trois mieux représentées sur le plan général⁹⁸³. La relative faiblesse de ce descripteur technique (excepté dans le *De agricultura*) est ainsi compensée

981 *Loc. cit.*

982 Cf. **Tab. 3.3**.

983 Rappelons que « cultures », en particulier, contribue pour près du tiers au total des données : cf. **Tab II.3.6**.

par la prégnance des modalités qui codent le domaine (fu), les bâtiments (ba) et les espaces cultivés (cu). Ce sont aussi les plus valorisées de toutes celles qui sont formées avec DIMENSIONS : « cultures » et « bâtiments », en particulier, contribuent pour les deux tiers à son l'effectif.⁹⁸⁴



Hist. II.3. MODALITÉS. Résultats totaux pondérés triés.

En ce qui concerne HYDRAULIQUE... (spécifié par 12 modalités), trois modalités rassemblent plus de 40% de son score : il s'agit des données relatives aux édifices et ouvrages, aux espèces cultivées et à l'action chimique ou mécanique des eaux (HYba, HYcu, HYin)⁹⁸⁵. Le rapport bâtiments/eau est surtout traité par Varron qui conseille notamment d'avoir une source, sinon dans l'enceinte même, du moins près de la *villa* ou, en l'absence d'eau vive, des installations permettant son stockage⁹⁸⁶. Parce que ces artefacts sont souvent associés aux bâtiments, autrement dit relatifs aux équipements hydrauliques des *villae*, ce sont en majorité les informations sur les puits, réservoirs, citernes, et autres conduites d'eau qui alimentent HYba. À l'exception de Virgile, chez lequel, d'ailleurs, la modalité ba est peu renseignée par rapport à ses deux prédécesseurs : 5,4% contre 29% et 12%⁹⁸⁷. Les autres données présentes chez Varron concernent les infrastructures propres à la *pastio villatica*, les « élevages fermiers » réclamant souvent une alimentation en eau de bonne qualité. Celle-ci sert aussi bien à la préservation des

⁹⁸⁴ DIMENSIONS est précisé par 9 modalités différentes. Cf. **Tab. II.3.5.**

⁹⁸⁵ Voir même tableau.

⁹⁸⁶ R. r. I, 11, 2 (cité dans **Tab. II.2**). HYba rassemble 28 occurrences en valeur absolue, soit 3% du total chez cet auteur.

⁹⁸⁷ Voir **Tab. II.3.6.**

conditions d'hygiène qu'à l'alimentation des animaux, quand elle ne conditionne pas l'existence même des espèces aquatiques (canards, poissons et crustacés élevés en viviers).

Cela ne saurait surprendre, la modalité « bâtiments » (ba) est de nouveau bien renseignée quand elle s'allie avec DIMENSIONS (DIba = 2,9%). C'est le cas des *Res rustica* et, surtout, du *De agricultura*, où ce thème contribue à hauteur de 9% au total des occurrences brutes (soit 23 sur 255) : Caton dicte en effet de nombreuses mesures linéaires pour la construction des bâtiments et des équipements⁹⁸⁸. Les données métriques qui concernent les surfaces cultivées (DIcu) adoptent une position très légèrement inférieure : 2,7%, bien qu'elles soient mieux partagées entre les trois auteurs. Même Virgile montre un certain intérêt pour cette question, qui s'exprime surtout par des appréciations qualitatives, alors que le descripteur DI est peu opératoire en général dans les *Géorgiques* (il ignore 6 modalités sur 9).⁹⁸⁹

La thématique induite par HYcu est très vaste qui concerne de façon générale les besoins en eau des différentes espèces végétales et donc la gestion de l'eau dans les parcelles où elles sont cultivées : ce peut-être, de façon plus spécifique, des indices sur les productions adaptées aux sols hydromorphes ou sur les cultures irriguées. Ce caractère connaît une remarquable absence de variation en ligne dans le tableau qui classe les données brutes par grand descripteur : autour de 20 occurrences par agronome. Caton arrive donc en tête dans la place réservée à ce thème dans son propre traité, avec un niveau de fréquence proche des 8%.⁹⁹⁰

A ce stade, la quatrième classe se singularise par un panachage évident, puisque tous les descripteurs paysagers, sans exception, y sont inclus pour un caractère - ou deux (MORPHOLOGIE). Cette hétérogénéité tient au rôle de carrefour qu'elle assume, les descripteurs dits « techniques et fonctionnels » signant là leur dernier acte de présence (LIMITES, MORPHOLOGIE, DIMENSIONS). De leur côté, HYDROLOGIE, CLIMAT, LOCALISATION, avant de voir consacrer leur domination dans la cinquième classe, concluent un pacte avantageux avec des modalités bien ou très bien pourvues : « *fundus* » (6,5%) ; « bâtiments » (13%) ; « pâturages, élevage » (23,4%) ; « cultures » (31,9% de l'effectif total par modalité).

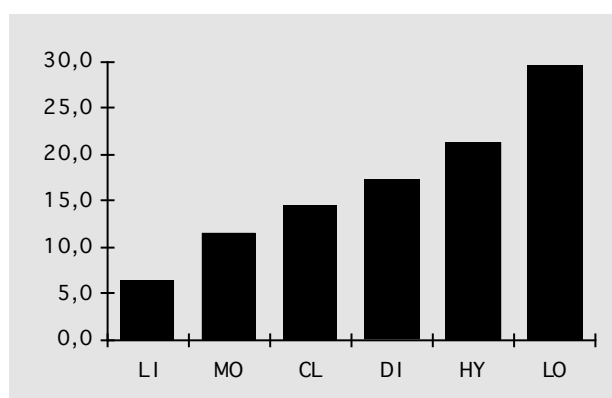
⁹⁸⁸ Cf. **Tab. II. 3.1.**

⁹⁸⁹ Cf. **Tab. II.3.1.**

⁹⁹⁰ **Tab. II.3.6.**

Parce qu'elle est spécifique à HYDROLOGIE, la modalité « action de l'eau » (in) est un cas à part. N'étant pas ventilée entre plusieurs variables à l'instar des précédentes, elle ne cumule pas les pourcentages acquis à chaque alliance avec l'un ou l'autre descripteur. Or, ce qui se révèle comme un handicap dans le classement par modalité⁹⁹¹, devient un atout dans le classement trié par caractère, où ses 2,1% (soit 33 occurrences brutes) la rendent comparable à des caractères aussi importants que « MORPHOLOGIE/bâtiments » (MOBa) et « MORPHOLOGIE/cultures » (MOcu), lesquels sont pourtant composés de modalités majoritaires.

Pris ensemble, MOcu et MOBa rassemblent 4,1 % du total des données (soit 65 segments textuels sur 1572) en raison de l'attraction exercée par « cultures » et « bâtiments » et parce que les questions liées à la morphologie agraire et à la disposition des édifices sont diverses, selon la destination différentielle des espaces. Il faut rappeler ici l'apport substantiel de Caton à l'effectif total de « MORPHOLOGIE/bâtiments » : environ cinq fois plus élevé que Varron et vingt fois plus que Virgile⁹⁹² ! Les données sur la structure, la disposition et les formes des édifices construits rejoint le problème de leur orientation et de leur conformité aux normes de salubrité, deux impératifs, d'ailleurs indissociables, qui mobilisent davantage encore les experts agronomiques romains, puisque CLBa comptabilise 3% des occurrences à lui seul.



Hist. II.2.1. DESCRIPTEURS chez CATON. Résultats pondérés triés.

⁹⁹¹ **Tab. II.3.6.** : « influence et action de l'eau » (in) est seulement la septième modalité la plus fréquente sur 16.

⁹⁹² Cf. **Tab. II.3.1.**

Enfin, « LIMITES/pâturages, élevage » (LIpe), « électron libre » dans cet ensemble y justifie son insertion par le taux de contribution globale de la modalité qui regroupe les informations relatives aux activités pastorales⁹⁹³. Surtout, par la forte probabilité du rapport entre clôtures et pâturages stricts ou lieux d'élevage protégés, cette modalité contribue pour 25% au score total de LIMITES.⁹⁹⁴

5) Cinquième classe : le triomphe des descripteurs paysagers de type sitologique et diachronique

Le cumul des pourcentages rassemblés dans cette classe atteint à lui seul plus du tiers de l'effectif des occurrences, lesquelles ne sont pourtant réparties qu'entre six caractères, soit 34,7% du total. C'est dire le poids que revêtent les thèmes en question dans la description du paysage fonciaire, essentiellement vu ici sous l'angle de ses potentialités naturelles.

Cette classe se caractérise en effet par la présence exclusive des plus forts descripteurs, couplés en l'occurrence aux modalités également majoritaires : LOCALISATION ; CLIMAT... ; HYDRAULIQUE, HYDROLOGIE...⁹⁹⁵

Ainsi, l'attraction exercée par « LOCALISATION/pédologie » (LOpd) se justifie d'abord par la seule prépondérance de LO. Cependant, les données que la modalité pd agrège sont aussi variées qu'il existe de catégories de sols et de façons de les exploiter. De surcroît, elles n'ont pas toutes trait à des indications de caractère proprement sitologique. Certaines regardent par exemple les améliorations apportées au sol, qui ne sont souvent reliées que de manière indirecte à la situation du domaine, ou à l'une de ses zones de production.⁹⁹⁶

Mais la palme revient sans surprise aux données de nature multiple sur la localisation des cultures et des zones d'élevage qui réalisent l'alliance des modalités et du descripteur les plus

⁹⁹³ Cf. **Tab. II.3.6.**

⁹⁹⁴ Cf. **Tab. II.3.5.**

⁹⁹⁵ Se reporter aux tableaux **II.3.4.** et **II.3.6.**

⁹⁹⁶ Se reporter à notre catalogue commenté des catégories de sols, *infra*, ANNEXE 3.

fréquents. De fait, la situation des espaces voués à la production agricole (LOcu) donne lieu à un grand nombre de prescriptions différentes, on le constate surtout dans les traités de Caton et de Virgile, chez qui ce thème rassemble $\pm 15\%$ des occurrences. De son côté, Varron privilégie les indications sur les zones d'élevage et de pâture (11,2% pour LOpe contre 7,7% pour LOcu).

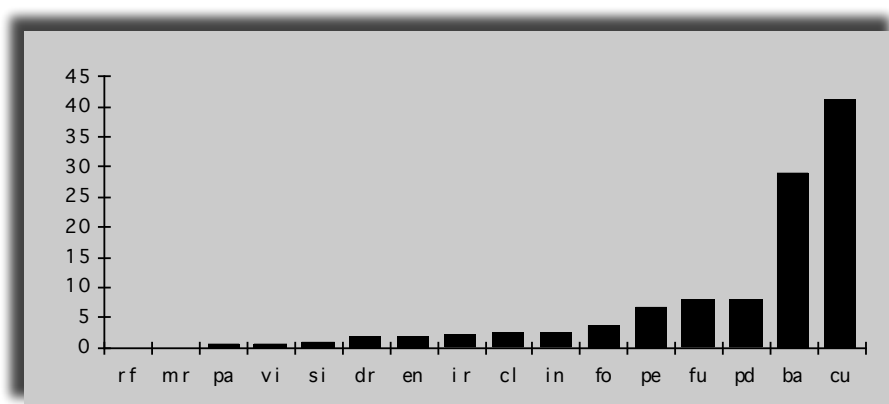
La prégnance des questions liées au choix des lieux préférentiels pour pratiquer les deux activités principales propres à la *res rustica* n'est pas démentie, bien au contraire, par l'intégration dans cette classe de « CLIMAT, ORIENTATION, SALUBRITÉ/cultures » (CLcu) et de « CLIMAT.../pâturages, élevage » (CLpe). La première variable renvoie notamment aux orientations idoines permettant de produire dans les meilleures conditions différentes espèces végétales ; la deuxième relève également des règles de localisation et d'aménagement des espaces libres ou bâtis abritant les animaux, qui obéissent souvent à des préoccupations d'ordre sanitaire ainsi que le confirme, par exemple, l'importance accordée à l'alimentation en eau de ces espaces (données réunies dans HYpe).

- II - LES LOGIQUES D'APPRECIATION ET DE DESCRIPTION DU PAYSAGE FONDAIRE CHEZ LES AGRONOMES ROMAINS DES II^e ET I^{er} SIECLES AV. N. E. : indices statistiques et constatations générales

À cette étape de notre travail, il ne s'agit pas de donner une synthèse globale sur les façons d'apprécier l'espace foncier dans les manuels d'agriculture latins. Toutefois, sur la base des résultats de notre analyse quantitative, il est possible de tenter une évaluation des angles d'approche et des principales données qui déterminent la lecture du paysage agraire, en même temps qu'ils sous-tendent ses normes d'aménagement. Ce premier bilan permet en outre de confronter la manière dont chaque auteur considéré se positionne par rapport à la grille de lecture que nous avons élaborée et donc d'identifier, dans leurs grandes lignes, les logiques préférentielles qui ordonnent les modalités particulières de la représentation textuelle du paysage foncier dans chaque traité.

A. Thèmes rares ou absents chez Caton et chez Virgile

Parmi les caractères qui associent les descripteurs paysagers et leurs modalités, un certain nombre ne sont renseignés par aucun segment textuel, en particulier dans les traités de Caton et de Virgile⁹⁹⁷. Chez Varron, seuls deux caractères sont dans ce cas : « CLIMAT/si » et « HYDROLOGIE/si » (codés CLsi et HYsi). Ils sont composés d'une modalité, « bois, forêt » (codée si) peu fréquente chez cet auteur, malgré la présence des parcs et garennes du troisième livre des *Res rusticae*. Les informations contenues dans l'ouvrage de Varron portent « bois, forêt » à 1,5% de l'effectif des occurrences par modalité. Ce pourcentage conduit à rapprocher Varron de son devancier, chez lequel la même variable n'égale pas 1%, cette faiblesse des données sur les zones boisées s'opposant aux 8% atteints par Virgile.⁹⁹⁸



Hist. II.3.1. MODALITÉS chez CATON. Résultats pondérés triés.

De façon générale, cependant, Varron se distingue de Caton et de Virgile par une meilleure répartition de la matière entre les différents caractères, c'est-à-dire à la fois entre les descripteurs paysagers et entre leurs modalités. La composition logique de ses trois livres, dont il souligne lui-même la rigueur, n'est certainement pas sans lien avec cet équilibre et ce raffinement avérés dans la palette et le traitement des thèmes.⁹⁹⁹

⁹⁹⁷ On le constatera à la lecture des tableaux et graphiques réunis dans l'ANNEXE 2. Se reporter en particulier au tableau **II.3.3** qui range les caractères par niveau de fréquence.

⁹⁹⁸ *Infra*, ANNEXE 2, **Tab. II.3.6**.

⁹⁹⁹ La distribution équitable des caractères est bien visible quand on examine les histogrammes **Hist. II.2.2** et **Hist. II.3.2**.

En revanche, il existe ce qu'on peut appeler une « classe fantôme » qui regroupe une vingtaine de caractères « absents » du *De agricultura* et des *Géorgiques*¹⁰⁰⁰ : l'intérêt est aussi de relever cette absence, et de la confronter aux scores atteints par les variables correspondantes dans les autres sources, les *Res rusticae* en l'occurrence¹⁰⁰¹. Par ailleurs, les raisons qui expliquent l'absence des mêmes catégories de données chez des auteurs différents sont parfois tout à fait distinctes. Par exemple, « DIMENSIONS/pâturages, élevage » et « MORPHOLOGIE/pâturages, élevage » (codés DIpe et MOpe) ne sont pas documentés dans les *Géorgiques* : le fait est imputable à la faible contribution de DI et de MO, alors même que le thème de l'élevage, et des espaces où il se pratique, ne constitue pas chez Virgile un facteur limitatif, bien au contraire. Les trois descripteurs en forte minorité chez cet auteur, DIMENSION, MORPHOLOGIE et LIMITES, entrent d'ailleurs en toute logique dans la composition de 16 caractères sur 23 au sein de sa classe fantôme. À l'inverse, dans le *De agricultura*, DIpe et MOpe ne sont pas dédaignés en raison de la faiblesse des descripteurs, mais à cause de l'intérêt très moyen accordé au secteur pastoral. En effet, « pâturages, élevage » occupe seulement la cinquième place, avec 6,7% de l'effectif des occurrences par modalité, contre la première place chez Varron (31%) et la deuxième chez Virgile (32,4%).¹⁰⁰²

Les lacunes dont souffre la modalité « référents géographiques » (codée rf) chez Caton et chez Virgile ont également des causes différentes. Chez le poète, le thème de la morphologie et celui des limites ne trouvent aucun ancrage territorial, quand bien même les toponymes, ou autres modes de reconnaissance sociale des lieux et objets géographiques, représentent une catégorie de données plutôt fréquente, comme dans les *Res rusticae* du reste (dans les deux cas, c'est la sixième modalité la plus représentée sur 16)¹⁰⁰³. Caton, à l'opposé, se singularise par l'absence totale d'indications de cet ordre, du moins en rapport avec les descripteurs que nous avons déterminés¹⁰⁰⁴. Deux raisons au moins peuvent expliquer cette carence de lieux référentiels associés aux éléments de description du paysage foncier dans le *De agricultura* :

¹⁰⁰⁰ **Tab. II.3.3.** À propos de cette classe fantôme, il faut souligner que le triage a opéré une déclinaison alphabétique qui n'a évidemment pas de signification, puisque la valeur des caractères (dans tous les cas égale à 0) n'y joue aucun rôle.

¹⁰⁰¹ Cf. **Tab. II.3.1.** Par exemple, « LOCALISATION/clôtures » (codé LOcl) ne bénéficie d'aucune occurrence chez Caton et Virgile, contre 5 chez Varron.

¹⁰⁰² Cf. **Tab. II.3.6.**

¹⁰⁰³ Cf. **Tab. II.3.6.** : 5,5% (VARRON) et 3,1% (VIRGILE) des occurrences par modalité.

¹⁰⁰⁴ Cf. **Hist. II.3.1.**

l'espace géographique restreint concerné par cet ouvrage ; le caractère hautement prescriptif et peu nuancé des normes édictées.

B. Éléments naturels et données anthropiques : une polarisation à nuancer

Certainement, c'est aussi la fonction pionnière du traité de Caton et l'expression péremptoire des normes d'aménagement qui expliquent en partie la forte contribution du descripteur DIMENSIONS, lequel se situe en troisième position dans l'échelle des fréquences¹⁰⁰⁵. En effet, la question des « DIMENSIONS » est largement abordée dans le premier ouvrage d'agronomie des Romains, qu'il s'agisse des mesures linéaires recommandées pour la construction des ouvrages (murs de clôture, par exemple), de l'étalon de surface d'une unité d'exploitation, ou encore de la longueur de l'intervalle entre des trous ou des fosses de plantation qui détermine la régularité d'un maillage infraparcellaire, etc. En revanche, DI ne figure qu'en avant-dernière position chez Virgile, ce qui confirme s'il était besoin le caractère plus « pratique » du *De agricultura*¹⁰⁰⁶. Ce descripteur atteint d'ailleurs un niveau comparable chez Varron, lequel disperse les données de façon plus équitable entre les différentes variables. Ce n'est pas le cas des *Géorgiques*, où DI fait partie d'un groupe (DIMENSIONS, MORPHOLOGIE, LIMITES) dont les contributions respectives sont du même ordre (entre 2 et 4%) et qui s'oppose franchement à un second groupe formé de LOCALISATION, CLIMAT et HYDROLOGIE, dix fois plus documenté : en gros, entre 20% et 40%.

Or, le trio LOCALISATION, CLIMAT, HYDROLOGIE fédère essentiellement des données relatives aux contraintes et aux éléments naturels qui ont été rangés dans notre classement de départ dans la catégorie des descripteurs « sitologiques »¹⁰⁰⁷. Ils constituent notamment les descripteurs qui sont le plus souvent associés à la modalité « forêt » (si), laquelle, surtout liée à des critères de localisation de type environnemental, apparaît assez peu concernée

¹⁰⁰⁵ Cf. le tableau **II.3.4.** qui pondère et trie le nombre d'occurrences par descripteur.

¹⁰⁰⁶ Cf. **Tab. II.3.2.** : le descripteur « DIMENSIONS » dépasse les 17% chez Caton, contre 12,5% chez Varron, pourcentage qui tombe à 2,1% chez Virgile.

¹⁰⁰⁷ *Supra*, **Tab. II.4.**

par les contraintes anthropiques¹⁰⁰⁸. Par rapport à cette constante, le groupe LO, CL, HY compose chez Virgile des caractères qui ont une fréquence tout à fait surprenante par rapport aux scores atteints chez ses devanciers. Par exemple, quand ils sont formés avec la modalité « bois, forêt » (LOsi, CLsi, HYsi), ils se situent en huitième, quatorzième et seizième position pour la fréquence, tandis que Caton et Varron commencent à les faire figurer seulement à partir du vingt-septième et du trentième échelon !¹⁰⁰⁹

Cette scission, en réalité très schématique, entre deux groupes de descripteurs qui, dans les *Géorgiques*, marque la prégnance des contraintes naturelles sur les stratégies humaines se retrouve chez Varron, ainsi que dans les résultats globaux. Mais l'écart entre les deux ensembles de variables y est beaucoup moins considérable : de l'ordre de 3 points, contre 8 points chez Virgile. Seul Caton échappe à cette règle, puisque DIMENSIONS, critère de nature anthropique, ou « technique et fonctionnelle », supplante le critère « naturel » CLIMAT, lequel a été défini plus haut comme un descripteur de type à la fois sitologique et diachronique.

Cependant, le *De agricultura* et les *Res rusticae* ont ceci en commun de ne pas connaître de grand hiatus entre les contributions respectives des descripteurs paysagers. Chez Varron, le passage est insensible entre les $\pm 30\%$ qui caractérisent LOCALISATION et les $\pm 7\%$ atteint par MORPHOLOGIE, une progressivité des chiffres dont il convient de souligner qu'elle est quasi identique chez Caton (autour de 30%, 20%, 17%, 12%, puis 7%). Ce serait donc à tort qu'on reprocherait à cet auteur – par comparaison avec son successeur, en particulier - de n'avoir pas su cerner son sujet ni équilibrer les différentes parties de son traité.

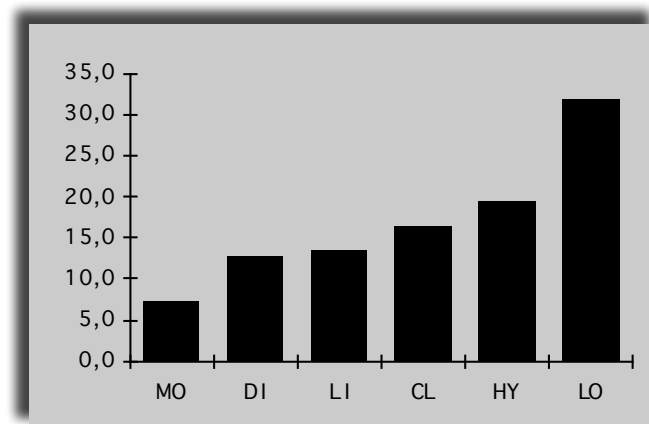
La coupure est beaucoup plus tranchée dans les *Géorgiques*, où LOCALISATION monopolise la majorité des occurrences (42,4%), aux dépens de tous les autres descripteurs, en particulier MORPHOLOGIE, LIMITES, DIMENSIONS (autour de 2 à 3,5% chacun). Les questions d'hydrologie et le paramètre climato-météorologique (HY ; CL) sont toutefois bien représentés, avec un score comparable (24 à 25%)¹⁰¹⁰. En tout cas, leur fréquence est supérieure

¹⁰⁰⁸ Cf. **Tab. II.3.5** : « bois, forêt » ne comptabilise que 0,2% du nombre d'occurrences des modalités associées à DIMENSIONS, LIMITES et MORPHOLOGIE, contre 3,3% pour des variables composées avec LOCALISATION, CLIMAT et HYDROLOGIE.

¹⁰⁰⁹ cf. **Tab. II.3.3**.

¹⁰¹⁰ Cf. **Tab. II.3.4**.

à celle des deux traités précédents : chez Varron, HYDROLOGIE contribue à hauteur de 19%, de $\pm 21\%$ chez Caton, tandis que CLIMAT est relégué à $\pm 16\%$ d'un côté et à $\pm 14\%$ de l'autre.



Hist. II.2.2. DESCRIPTEURS chez VARRON. Résultats pondérés triés.

Certes, chacun des thèmes principaux est bien présent chez Virgile, mais certaines catégories d'informations semblent « pâtir », notamment, du genre poétique qui caractérise les *Géorgiques*. Ainsi y a-t-il très peu d'indications chiffrées et tout ce qui concerne les mesures et les quantités se réduit souvent à des indications vagues et relatives. Par exemple, il serait difficile à partir des *Géorgiques* de se faire une quelconque idée du rendement de l'agriculture en Italie au I^{er} s. av. notre ère¹⁰¹¹. Une seule donnée sur la productivité du sol - laquelle est d'ailleurs un lieu commun de la littérature latine - concerne les cultures florales en Lucanie : *canerem biférique rosaria Paesti*, « les roseraies de Paestum, qui fleurissent deux fois »¹⁰¹². Une documentation plus technique ayant dû présider à la rédaction de son traité, il existe chez Varron davantage de

¹⁰¹¹ Cf. les notations du type : *illius immensae ruperunt borrea messes* : « [une terre qui a senti deux fois le soleil et deux fois les frimas] fit toujours craquer les greniers sous des récoltes surabondantes. » (G. I, 49) ; *Hiberno laetissima pulvere farra* : « un hiver poussiéreux fait des blés surabondants. » (I, 101-103) ; *Ipsaque tellus omnia liberius... ferrebat* : « la terre produisait tout d'elle-même, avec plus de libéralité » (I, 127) ; *hic fertilis uvae* : « [le fonds] fertile en grappes » (II, 190-191) ; *non ullo ex aequere cernes plura domum tardis decedere plaustra iuvenis* : « il n'est pas de plaine d'où l'on voit plus de charriots ramenés au logis par les boeufs aux pas lents » (II, 205-206) ; *nec requies, quin... Cerealis mergite culmi/ proventuque oneret sulcos atque borrea vincat* : « point de repos qu'il 'ait vu... multiplier les gerbes de chaume chères à Cérés, charger les sillons d'une récolte qui fasse s'effondrer les greniers. » (II, 517-518) ; *tilia atque uberrima pinus* : « les tilleuls et le pin donnaient à foison. » (IV, 141) ; *quotque in flore novo pomis se fertilis arbos induerat, totidem automno matura tenebat* : « autant l'arbre fertile, en sa parure de fleurs nouvelles, avait promis de fruits, autant il portait encore de fruits mûrs à l'automne » (IV, 142).

¹⁰¹² G. IV, 119.

notations précises dans ce domaine - qu'elles soient parfois délicates à exploiter constitue un autre problème.¹⁰¹³

Le démarquage net existant chez Virgile entre les deux ensembles de descripteurs paysagers, les uns relevant plutôt d'un « donné naturel » - pour parler comme Varron -, les autres étant imputables à l'action anthropique, n'est pas sans conséquence sur le résultat total de l'analyse statistique. Il faut souligner, en particulier, la place modeste occupée, finalement, par MORPHOLOGIE et par LIMITES, qui contribuent à peine à hauteur de 8%, alors même que le découpage et la distribution des champs, le tracé des chemins, des haies ou des fossés, la présence ou l'absence de clôtures, sont parmi les éléments essentiels qui impriment ses allures particulières au paysage agraire¹⁰¹⁴. A fortiori quand l'organisation des terroirs en question, ceux-ci appartiendraient-ils à des *fundi* de configuration autonome¹⁰¹⁵, semble bien être conçue et représentée, en partie, sur une base où se lit l'influence du dispositif général de division et de délimitation des terres qui caractérise la cadastration romaine¹⁰¹⁶. C'est du moins ce que suggère la terminologie utilisée par les *S. r. r.*, souvent proche de la langue des *agrimensores*, de même les méthodes préconisées, et les catégories qui permettent d'appréhender les réalités paysagères. Or l'organisation cadastrale, dont on connaît les capacités transformatrices¹⁰¹⁷, fait aller de pair la mise en valeur agricole avec un regroupement des parcelles en unités régulières qui prend appui, précisément, sur une armature de chemins et d'axes matérialisées de façon variable dans le paysage.

Le traité de Caton constitue, à cet égard, une exception notable, puisque le groupe qui renvoie, au moins en partie, à un système cohérent de mesure, division et délimitation bénéficie d'un quota plus élevé que le trio par ailleurs majoritaire (LI, MO, DI > CL, LO, HY). Cette singularité dépend d'abord de l'importance inhabituelle réservée, on l'a montré, à DIMENSIONS dans le *De agricultura*. De même, la place de MORPHOLOGIE n'est pas négligeable : en l'occurrence, ce descripteur rassemble bon nombre d'indications sur les formes

¹⁰¹³ Cf. les fameux passages sur les rendements : *R. r.* I, 2, 7 et I, 44, 1-3.

¹⁰¹⁴ Cf. BÉGUIN 1995, p. 38.

¹⁰¹⁵ LE ROUX 1998, p. 203.

¹⁰¹⁶ Cf. REGGI 1999, p. 123 sq. Voir plus bas, III^e Partie, Chap. I et II.

¹⁰¹⁷ Qui ne vont cependant jamais sans des modalités d'implantation où les données naturelles et les contraintes différentielles du milieu pèsent d'un poids déterminant : cf. CLAVEL-LÉVÊQUE 1994b, p. 20-23.

agaires qui, au niveau de la parcelle, résultent des travaux agricoles, dont Caton s'attache surtout à prescrire les modalités pratiques.¹⁰¹⁸

Dans ces conditions, comment expliquer la différence qui, de façon globale, marque le poids respectif des deux groupes de variables rangées, les unes dans la catégorie des descripteurs sitologiques, les autres dans celles des descripteurs fonctionnels ? Et ne faudrait-il pas nuancer ces résultats quantitatifs qui concernent une matière - le texte - qu'on ne saurait réduire à la littéralité d'une traduction mathématique ? À ces questions, il est possible d'apporter trois éléments de réponse :

1) En première analyse, la prévalence du trio LOCALISATION, CLIMAT, HYDROLOGIE doit être imputée, sans grand risque d'erreur, à la variété et à la matérialité même des propriétés et des qualités du milieu « naturel ». Or, précisément, ces propriétés et qualités, les agronomes romains, surtout à partir du I^{er} siècle av. n. è., se sont ingéniés à mieux les identifier, décrire, voire comprendre, même s'il est clair que leur démarche reste toujours ordonnée par une visée utilitaire.

2) D'où notre deuxième observation. Nous avons eu l'occasion de nuancer le sens du qualificatif « naturel » appliqué au paysage foncier, tel qu'il est représenté dans les traités d'agriculture romains ; de nouveau, il convient d'insister sur le caractère essentiellement - et indissociablement - mixte de ce paysage. On prendra l'exemple symptomatique de la végétation, l'une des composantes majeures du paysage agricole, qui bénéficie d'une place très importante dans nos sources. Or, ce thème est abordé de telle façon qu'il a paru logique de distribuer les données afférentes entre des modalités qui, principalement, relèvent du milieu utile, en tant que résultat de la subordination du milieu naturel aux stratégies humaines. Il s'agit de « cultures », « pâturages », « bois, forêt », outre la modalité « pédologie », les variétés de sols étant appréciées et définies en fonction même de leurs qualités agrologiques, c'est-à-dire associées systématiquement à une ou plusieurs espèces cultivées. Les plantes sauvages elles-mêmes ne sont pas considérées en tant que telles, mais comme autant d'indices - et des plus fiables - pour

¹⁰¹⁸ Cf. **Tab. II.3.2.** : « MORPHOLOGIE » est deux fois mieux documenté que « LIMITES » dans le traité de Caton, tandis que ce rapport s'inverse dans les *Res rusticae*. Dans les *Géorgiques*, ces deux descripteurs n'apparaissent qu'en dernière position, avec un score respectif autour de 7,5%. Sur les mesures et les formes du paysage agricole, voir plus bas, III^e Partie, Chap. III.

apprécier les potentialités productives ou les aptitudes spécifiques d'un sol¹⁰¹⁹. Or, comme l'écrit avec raison F. Béguin, la couverture végétale, tout en étant le meilleur révélateur de l'interaction entre un sol, un relief et un climat, « traduit dans toutes ses nuances l'action de l'homme sur son environnement naturel : choix et distribution des cultures, défrichement, déprises, irrigation. (...) La végétation apparaît comme l'élément qui, par sa stabilité et sa sensibilité, permet de recueillir les informations les plus variées sur un milieu local. Chacune de ses manifestations fournissant une indication précieuse sur les rapports qui s'instaurent entre l'homme, ses volontés et ses outils, et les potentialités du milieu naturel »¹⁰²⁰. Dans les *Res rusticae* comme dans les *Géorgiques*, la diversité des espèces végétales - surtout cultivées et exploitées - est reliée de manière explicite aux données topoclimatiques, pédologiques et hydrologiques. En ce sens, la « végétation », vue par l'œil de l'exploitant et de l'aménageur plus que par l'œil du savant, exprime de façon privilégiée la relation complexe entre l'une des formes les plus prégnantes de l'emprise humaine sur la terre - l'agriculture - et les grands types de paysages, définis par les experts agronomiques romains selon leurs divisions naturelles (l'étagement du relief, en particulier) et/ou la nature différentielle de leurs sols.¹⁰²¹

3) Une autre raison explique la place prééminente du groupe des descripteurs sitologiques, laquelle relève de nos choix méthodologiques de départ. Le caractère global d'une étude quantitative, qui permet de comptabiliser et de comparer des données, ne saurait restituer la valeur intrinsèque de chacune d'elles. De fait, lorsqu'on prend en compte la totalité des sources agronomiques latines, les données proprement humaines sont fort nombreuses – en particulier celles qui concernent les traditions sociales liées à l'exploitation des ressources dans le cadre spécifique des *fundi*. Toutefois, notre analyse statistique intéresse pour l'essentiel les éléments de description matérielle du paysage foncier, ou ceux qui ont des conséquences explicites sur son aspect et sur sa transformation concrète. Or, dans les écrits agronomiques concernés, les éléments qui contribuent à la saisie intéressée de l'espace appartiennent à un environnement où l'empreinte de l'homme est forte, mais qui reste largement conditionné par les contraintes et les potentialités naturelles, du fait des progrès inégaux de l'outillage - et malgré la puissance et

¹⁰¹⁹ D'autres données ponctuelles relatives à la végétation sont dispersées entre les modalités « drainage, irrigation », « marais », ou encore « clôtures », « référents géographiques ».

¹⁰²⁰ BÉGUIN 1995, p. 36-37.

¹⁰²¹ En particulier R. r. I, 6 et G. II, 184 sqq. ; voir aussi COLUMELLE, II, 2 ; textes cités et commentés plus haut : Chap. I, descripteur « LOCALISATION ».

l'efficacité de certaines techniques d'investigation et de transformation de la nature¹⁰²². Pour autant, les exemples abondent qui témoignent de l'importance d'autres éléments : ainsi des bâtiments, en particulier, qui constituent chez les *S. r. r.* l'une des composantes majeures - voire primordiale - de la définition du paysage fonciaire¹⁰²³. En tout cas, la *villa* et ses dépendances sont envisagées comme l'une de ses fractions nécessaires, s'inscrivant dans un espace qu'ils qualifient, autant - on serait fondé à dire davantage - qu'ils sont qualifiés par lui.¹⁰²⁴

Or, en dehors de ces manifestations évidentes et tangibles de l'intervention humaine dans le paysage, il est de fait qu'une grande part des données textuelles qui se réfèrent aux aspects sociaux, économiques, ou encore juridiques et religieux, n'entre pas directement dans notre relevé – quand bien même ceux-ci ont un impact réel sur la structure spatiale, dont le paysage est l'apparence¹⁰²⁵. De fait, il est des « signifiés » qui ne laissent pas forcément d'empreintes dans le paysage, celui-ci étant le reflet de structures dont une grande partie n'est pas visible, telles justement les structures sociales ou les systèmes de production¹⁰²⁶. En outre, y aurait-il empreinte, il n'est pas dit que les auteurs de nos textes veuillent forcément la faire apparaître, puisqu'ils représentent, et donc sélectionnent. D'ailleurs, un certain nombre de ces données sociales alimentent automatiquement l'analyse, étant étroitement liées (y compris syntaxiquement) à l'un des signifiants qui interviennent dans la caractérisation du paysage fonciaire.

Ainsi, la notice relative aux rangées d'arbres que Varron recommande de planter à la lisière du domaine fait état des suites juridiques possibles si ce conseil n'était pas observé. Dans ce cas, c'est le rapport concret entre ligne d'arbres (= marqueur de limites) et *fines* du domaine qui constitue l'information principale retenue pour l'analyse quantitative, et non le mobile juridique

¹⁰²² Pendant l'Antiquité classique, et notamment pendant la période romaine, outils et techniques connaissent des phases d'innovation et des permanences, d'ailleurs non homogènes puisque techniques nouvelles et anciens usages se côtoient : cf. TRAINA 1994 ; M. C. AMOURETTI, dans LECLANT 2005 (dir.), s. v. « Techniques ».

¹⁰²³ Sur un total de 16 modalités, « bâtiments » (ba) est la plus représentée (13%), après « cultures » et « pâturages, élevage » : cf. **Tab. II.3.6.**

¹⁰²⁴ Sur les bâtiments comme élément de définition du paysage : BÉGUIN 1995, p. 52-59.

¹⁰²⁵ Cf. BRUNET 1995, p. 17.

¹⁰²⁶ En revanche, on l'a amplement constaté dans la présentation des descripteurs et des modalités, chaque objet paysager pris en compte dans l'analyse peut être corrélé à plusieurs types de signifiés. Sur le paysage vu comme reflet incomplet et déformé de l'ensemble des signifiés : *id.*, p. 14 ; CHOUQUER 2000, p. 107.

d'une telle implantation¹⁰²⁷. De même, l'exposé de Scrofa consacré à la disposition des arbres en quinconce préconise l'adoption de ce mode de plantation sur la base de critères de productivité. À l'évidence, cette notice est à comprendre d'un seul bloc, dans la mesure où la tâche que Varron assigne désormais à l'agronomie est, tout à la fois, de prescrire-décrire-expliquer. Il ne faut pas moins relier l'argument économique de Scrofa à tous les autres passages des *Res rusticae* qui mettent en avant la « loi du profit », lesquels pour la plupart ne sont pas concernés par l'analyse présente.

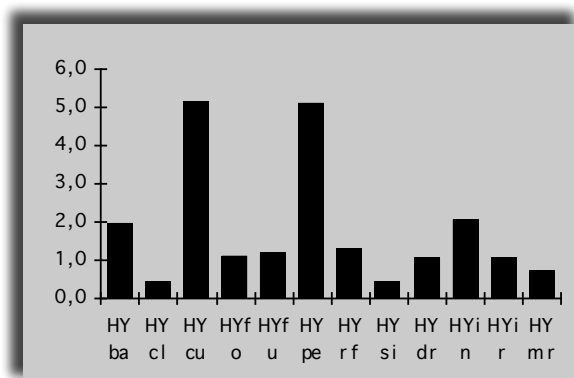
De la sorte, soit ces données relatives à l'action et aux institutions humaines figurent dans les segments textuels alimentant notre étude statistique, soit elles lui échappent. Mais, en tout état de cause, elles ne peuvent être enregistrées sans trouver une actualisation dans la représentation du paysage fonciaire. Elles s'y manifestent dès lors sous forme d'indices - que les *scriptores* les interprètent ou non, c'est-à-dire les chargent ou non de sens.¹⁰²⁸ Cette moindre visibilité des faits sociaux, à la fois dans le paysage fonciaire et dans sa lecture agronomique, nous invite ainsi à nuancer l'opposition apparente entre les deux ensembles de descripteurs paysagers que les résultats de l'analyse tendent à dissocier.

¹⁰²⁷ VARRON, I, 15 : « On protégera les limites du domaine en les marquant par des plantations d'arbres pour éviter que les esclaves ne se querellent avec les voisins et que les bornes, à la suite d'une dispute, n'appellent le juge. »

¹⁰²⁸ Sur la notion d'« indice » appliqué aux objets paysagers (par opposition aux « signes »), cf. BRUNET, *op. cit.*, p. 14-15.

CONCLUSION :
NATURE RELATIVE DES LOGIQUES D'AMENAGEMENT
DU PAYSAGE FONDAIRE

Certes, le choix et la définition des thèmes entre lesquels ont été réparties les données textuelles visaient à consigner, à restituer et à clarifier la polarisation relative, présente dans les textes, entre éléments naturels et action anthropique¹⁰²⁹. Cependant, la présentation détaillée des descripteurs et des modalités a déjà démontré l'impossibilité de séparer les deux domaines de manière stricte. À cet égard, le descripteur HYDROGRAPHIE-HYDROLOGIE-HYDRAULIQUE (simplifié HY) est le plus significatif, dont la dénomination reflète la nature complexe des informations relatives à l'eau. HY rassemble par exemple des données sur les sols hydromorphes qui concernent aussi bien les cultures auxquelles ces terres sont favorables (ou non), que la façon, éventuellement, de les drainer. En donnant, dans notre système de classification, une place substantielle aux questions liées à l'eau et à sa gestion, plutôt que d'en faire une modalité éclatée entre différents descripteurs, nous avons respecté l'importance et quantitative et qualitative que les agronomes latins leur assignent¹⁰³⁰. Le thème de l'eau totalise en effet plus de 20% du total des occurrences par descripteur, et représente par conséquent la plus grande fréquence après LOCALISATION¹⁰³¹.



Hist. II.1.3. HYDRAULIQUE-HYDROGRAPHIE-HYDROLOGIE. Résultats totaux pondérés du Descripteur HY.

¹⁰²⁹ Sur le plan pratique, la distinction conceptuelle entre les deux ordres de contraintes marque un progrès, par exemple quand elle permet aux agronomes romains de mettre au point des normes de productivité du travail plus efficaces. Cf. III^e partie, Chap. I... : « Relation entre superficie de l'exploitation et forces productives ... »

¹⁰³⁰ Rappelons que les modalités relatives à l'action de l'eau, aux marais, à l'irrigation et au drainage sont spécifiques, c'est-à-dire corrélées au seul descripteur HY.

¹⁰³¹ Cf. **Tab. II.3.4.**

Dans les trois manuels agronomiques romains qui ont servi de base à notre étude de fréquences, le problème de l'eau semble assumer, en réalité, un rôle de carrefour dans cette problématique de la relation entre facteurs naturels et facteurs humains. C'est sans nul doute révélateur, dans la mesure où, on le sait, les paysages agraires soumis à l'influence du climat méditerranéen ont dû être aménagés en grande partie sur la base de leur rapport avec l'eau - rapport paradoxal, du reste, et donc d'autant plus difficile à maîtriser. D'une part, ces régions subissaient les effets de pluies au régime déséquilibré. Trop abondantes et soudaines au printemps ou en automne, inexistantes au moment des fortes chaleurs, elles entraînaient des risques de perte des récoltes par manque d'eau ou par pourrissement des semences. Irrigation et drainage régulaient ainsi le contraste méditerranéen rareté/abondance par l'irrigation des champs et jardins l'été et l'évacuation des eaux pendant les autres saisons¹⁰³². D'autre part, les eaux divagantes menaçaient souvent les plaines, de telle sorte qu'il a fallu les domestiquer en faisant la conquête de marais hostiles et en se protégeant contre les crues dévastatrices des fleuves¹⁰³³. Ces inconvénients sont clairement énoncés par les experts agronomiques romains qui proposent diverses solutions pour en atténuer les risques, ou en réparer les effets. Ainsi, dans un premier temps - et, en réalité, de façon périodique -, l'exploitation agricole suppose une lutte contre l'eau, qui revient essentiellement à éliminer les excès de l'humidité, que celle-ci vienne de la terre ou du ciel. D'où l'importance des techniques de drainage auxquelles les Romains ont apporté, on le sait par les trouvailles archéologiques et par la lecture de leurs traités d'agronomie, une contribution majeure¹⁰³⁴. Ensuite, il s'agit de ramener cette eau, en particulier pour l'irrigation des prairies et des zones horticoles, ou encore pour l'alimentation des élevages fermiers. Cette nécessité explique la primauté donnée, d'une part, au repérage des eaux salubres et des sources, d'autre part, à la mise en oeuvre d'un système cohérent de canaux et de rigoles de dérivation¹⁰³⁵.

C'est ainsi que, parmi les facteurs principaux qui ordonnent l'inventaire de l'espace et commandent l'énoncé des normes de construction du paysage foncier, aucun n'adopte un rôle aussi ambivalent que l'eau. Son caractère vital et contraignant à l'extrême entraîne une attention

¹⁰³² LEVEAU 2006, p. 248.

¹⁰³³ BRAUDEL 1995, p. 27. Sur les bonifications : TRAINA 1988, spc. 109 sq. . Voir le drainage de grande ampleur du lac Fucin : LEVEAU 1993.

¹⁰³⁴ LEVEAU, 2006, p. 248 : l'Empire romain a diffusé largement les savoirs hydrauliques dont il avait hérité. Au même titre que la déforestation, l'action humaine par le drainage a pu être à l'origine de variations écologiques qui ont eu localement des effets notables, tant sur le développement économique, les relations avec le pouvoir central que sur le niveau de participation au modèle culturel romain au sens large : INGLEBERT 2005, p. 41.

¹⁰³⁵ *Idem* ; PARAIN 1979, p. 77-78. Pour tous les aspects techniques, cf. MALISSARD 1994, en particulier p. 137-213.

toute particulière portée à ses effets, suscitant des analyses, parfois savantes, et des prescriptions multiples qui, elles, relèvent surtout de la logique de l'aménageur.

Dès lors, la question centrale de l'eau permet de proposer d'autres regroupements significatifs, qui concernent l'ensemble des variables (descripteurs et modalités), lesquelles se distribuent en tension entre les deux pôles structurants impliqués par l'exégèse varronienne du paysage agraire :

NATUREL (ce qui est « donné »)		ANTHROPIQUE (ce qui est « imposé »)			
LOCALISATION (reliefs, sols, etc.)	34,5	HYDROGRAPHIE, HYDROLOGIE, HYDRAULIQUE	31,9	DIMENSIONS	10,6
CLIMAT, ORIENTATION, SALUBRITÉ	18,7		LIMITES	7,7	
				MORPHOLOGIE	7,2
Bois, forêt	3,4	Cultures, plantations	31,9	Bâtiments	13
Influence et action de l'eau	2,1	Pâturages, élevage	23,4	Clôtures	3,2
Zones palustres	0,7	<u>Fundus</u>	6,5	Structures fossoyées	2
		Pédologie (propriétés agrologiques, améliorations du sol...)	6	Partition	1,5
		Référents géographiques et historiques	3	Irrigation, arrosage	1
		Environs	1	Drainage	1
				Réseau viaire	0,5
TOTAL¹⁰³⁶	59,4		93		47,7

Tab. II.7. Entre naturel et anthropique : proposition de structuration des éléments qui conditionnent l'appréciation et la description du paysage foncier.

¹⁰³⁶ Les chiffres expriment les résultats totaux pondérés, qu'il s'agisse du nombre d'occurrences des descripteurs, ou de celui des modalités. Cf. ANNEXE 2, **Tab.II.3.2** et **Tab.II.3.5**.

Nonobstant son aspect forcément simplificateur, le tableau précédent vise à restituer de façon synthétique la manière complexe dont les experts agronomiques romains dressent l'anatomie du milieu naturel et humain. S'ils sont guidés de façon déterminante par ces logiques d'exploitation et d'aménagement, leur approche suggère dans le même temps l'essence toute relative de telles logiques, qui apparaissent écartelées entre deux grands types de contraintes. Tant il est vrai que le discours agronomique romain, tout en privilégiant les principes rationnels des constructions et en promouvant aussi les propriétés universelles du milieu, ne présente que rarement ses stratégies sans prendre en compte les variations locales – qu'elles soient théoriques ou référentielles - des systèmes de contrainte géographique.

D'où la prépondérance du descripteur LOCALISATION dans cet ensemble, qui, du reste, est en elle-même révélatrice de la démarche suivie par les agronomes romains. En effet, avant toute chose, l'anatomie du milieu naturel consiste en la connaissance précise des lieux et des objets paysagers, dans un espace donné, et en l'interprétation la plus exacte possible de leur disposition et de leur nature. Cette exploration préalable, dont l'enjeu est considérable car de lui dépend toute la réussite future de l'entreprise agropastorale, s'effectue d'un œil intéressé, puisque le paysage doit être un lieu d'utilisation de la nature, dans un esprit organisateur et « rationalisateur » qui vise sans cesse à l'amélioration de la production (végétale et animale), sans que le prix de revient en pâtisse¹⁰³⁷. Dès lors, l'étude de la structure et des formes extérieures du paysage foncier, qui est aussi celle des rapports dans l'espace de ses différentes composantes, y apparaît élaborée dans le cadre d'une représentation normative qui préconise une certaine organisation de ces éléments entre eux. Ainsi organisés, ceux-ci sont aptes à ordonner la vision comme les pratiques d'aménagement de ce paysage.

Au même titre que la « nature des lieux », qu'elles déterminent du reste en grande partie, les données qui alimentent le descripteur CLIMAT, ORIENTATION, SALUBRITÉ, dont on a tenté de rendre plus haut le détail, forment un deuxième groupe de facteurs où le poids de la *potestas naturae* se fait particulièrement sentir - malgré toutes les « dépenses », la « science » et la « conscience » que l'agriculteur se doit de lui opposer pour tenter de l'infléchir¹⁰³⁸. Sans nul

¹⁰³⁷ PARAIN 1979, p. 59-60.

¹⁰³⁸ VARRON, I, 4, 4 : *salubritas, quae ducitur a caelo ac terra, non est in nostra potestate, sed in naturae...* ; *eod.*, 4 et 5 : *sumptus, scientia, diligentia (domini)* ; cf. aussi COLUMELLE, I, 1, 1 : *facultas, prudentia, voluntas* ; PALLADIUS, I, 2. Rappelons que les caractères qui combinent LOCALISATION et CLIMAT avec « cultures » et « pâturage, élevage » forment à eux-seuls la classe de fréquence la plus élevée (cinquième), monopolisant 34 % des occurrences.

doute, cette acuité des questions climatiques, et des problèmes qui leur sont corrélés, tient au fait que le climat joue le rôle prépondérant que l'on sait dans l'espace géographique dont émanent les œuvres agronomiques latines, l'empire de Rome étant d'abord méditerranéen¹⁰³⁹. Pour autant, on ne saurait, en ce cas, souscrire sans nuance à l'assertion selon laquelle « le climat (est)... unificateur des paysages et des genres de vie... presque indépendant des conditions physiques locales »¹⁰⁴⁰. En effet, au regard du système de signification propre au discours agronomique romain, il s'agit là d'une vue générale dont la pertinence, dans son aspect positif comme dans ses manifestations les plus critiques, relève surtout du champ des représentations culturelles¹⁰⁴¹. En revanche, le champ concret et varié de la pratique agropastorale apparaît de plus en plus placé sous le signe d'une diversité topoclimatique maîtrisée, en tout cas systématisée.

Or, à cet égard, si Varron reste celui qui a théorisé la relation entre topographie et facteur thermique, et son impact sur la nature et la rentabilité des productions agropastorales, ce sont les agronomes d'époque impériale qui ont modulé leurs indications (entre autres critères distinctifs) en fonction de ce rapport. A l'époque tardive, le procédé a été mis en pratique de façon originale, systématique et récurrente par Palladius, parallèlement à la ventilation de tous ses préceptes sur la base d'un plan chronologique. Ainsi par exemple concernant la vigne :

*Calidis, maritimis, siccis, apricis, campestribus locis omne vinearum maturius inchoetur; frigidis, mediterraneis, umidis, opacis, montanis locis tardius.*¹⁰⁴²

Dans son commentaire, René Martin précise que ce précepte n'a aucune source connue, ce qui souligne, au moins, la singularité, et l'efficacité, de la formulation qui tout en les intégrant

¹⁰³⁹ Cf. INGLEBERT 2005, loc. cit.

¹⁰⁴⁰ BRAUDEL 1995, p. 23. Aujourd'hui, la thèse de l'unité géographique et climatique méditerranéenne, souvent affirmée naguère, est l'objet de critiques au nom, précisément, de sa grande diversité locale : cf. R. HORDEN, N. PURCELL, *The Corrupting Sea : a Study of Mediterranean History*, Oxford, 2000. Comme le souligne H. INGLEBERT (*loc. cit.*), les données de la géographie physique (relations entre mer, plaine et montagne ; climat déterminant pour la végétation...) sont désormais vues comme des potentialités qu'actualisent ou non les sociétés, si bien que contraintes naturelles et action humaine doivent constituer les termes d'une approche croisée.

¹⁰⁴¹ Le climat vu comme facteur déterminant des paysages et du caractère des peuples est dans l'Antiquité gréco-romaine un *topos* que la science hippocratique a largement contribué à justifier et à répandre. Ce *topos* nourrit maintes notations chez les agronomes, en particulier dans le traité de Varron, davantage encore dans les *Géorgiques* : cf. par ex. le tableau de la vie casanière des Scythes pendant la nuit hivernale (III, 349 sq.) qui fait contraste avec l'activité des Italiens qui vivent sous « un printemps perpétuel » (II, 149). Mais, dans le cadre de leur discours normatif, les mêmes auteurs distinguent avec minutie les différentes productions selon les zones topoclimatiques. C'est par conséquent aussi le nombre et la pluralité des réponses techniques apportées à la variété des contraintes de ce type qui expliquent leur densité textuelle.

¹⁰⁴² *Op. agr.* I, 6, 15.

subsume les particularités régionales ou locales¹⁰⁴³. En effet, elle permet de déterminer une pratique par le temps – elle doit être effectuée plus tôt ou plus tard – et par le lieu, lequel combine, potentiellement, deux modes de localisation : alternatif (là où il fait chaud, ou bien là où c'est la plaine) et cumulatif (dans les lieux qui sont à la fois maritimes, chauds, secs, etc.). Par ces formules simplifiées et généralisables, qui définissent surtout le lieu de façon générique par son exposition et sa température, Palladius a donné une grande plasticité tant à l'édiction qu'à l'application de ses normes, dès lors géographiquement indifférenciées (au sens strict), là où Columelle nuançait ses copieuses recommandations en fonction d'un grand nombre de critères, notamment la position géographique¹⁰⁴⁴. Là où Pline, tout en posant les problèmes avec précision, s'avouait incapable d'énoncer une loi absolue, avançant avec raison que tout dépendait des conditions locales¹⁰⁴⁵.

Tout en souscrivant lui aussi à ce principe fondamental déjà mis en exergue par Varron et par Virgile¹⁰⁴⁶, Palladius a trouvé le moyen de s'adresser de manière sans doute plus efficace à un public d'origine et de traditions très variées – cherchant à continuer l'œuvre de ses modèles du Haut-Empire et à réactiver, à leur instar, le processus de romanisation – en tout cas l'une de ses modalités – dans les campagnes provinciales... ou italiennes¹⁰⁴⁷. Y a concouru, on peut le penser, la diffusion (via le texte) d'un système de gestion et de contrôle de l'occupation et de l'exploitation du sol qui, même dans ses mutations tardives, entendait continuer à marquer l'empreinte de Rome sur les terroirs (surtout occidentaux).¹⁰⁴⁸

¹⁰⁴³ MARTIN 1976, p. 109.

¹⁰⁴⁴ Concernant par exemple l'exposition des vignobles, comparer PALLADIUS I, 6, 2 (*locis frigidis a meridie vineta ponantur, calidis septentrione, temperatis ab oriente vel, si necesse sit, occidente*) et la note conclusive de COLUMELLE à son résumé des controverses sur le sujet, qui mêle facteurs thermiques, orientation et données géographiques référentielles (III, 12, 6 : *in locis frigidis meridiano vineta subiciantur, tepidis orienti advertantur... Ferventibus provonciis, ut Aegypto et Numidia, uni septentrioni obponantur*). Cf. MARTIN 1976, comm. *ad loc.*, p. 94, n. 7.

¹⁰⁴⁵ N. H. XVII, 19 (sur l'exposition des vignobles) : *nec arbitror perpetuum quicquam in hoc praecipere posse*. À ce sujet, voir les remarques de R. MARTIN, *loc. cit.*

¹⁰⁴⁶ G. I, 51-52 : *praediscere... cura sit... patrios cultus habitusque locorum* ; COLUMELLE, II, 4.

¹⁰⁴⁷ Cf. J. P. Vallat qui prend l'exemple de la Lucanie, autour de San Giovanni dei Ruoti : à partir de la fin du IV^e siècle une grande *villa* est réoccupée et embellie, tandis qu'autour d'elle prospèrent sept villages, trois autres *villae* et une ferme ; les occupants étaient peut-être des Germains, des traits d'architecture rappelant l'Afrique vandale : VALLAT 2004, p. 60, avec bibliographie. Ce faisant l'auteur souligne la diversité des formes d'occupation et d'exploitation du sol, y compris à l'époque tardive ; on trouvera beaucoup d'autres exemples de cela dans le recueil d'études sur la Gaule : OUZOULIAS *et al.* 2001.

¹⁰⁴⁸ Cf. LE ROUX 1998, p. 200-206.